

Investigateur



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

TOME VI. — IVe SÉRIE

374e Livraison. — Janvier 1866
375e Livraison. — Février 1866



PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE

47, RUE BONAPARTE, 47

1866

TABLEAU

DES JOURS DE SÉANCE DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE 1866.

Classes et Assemblée.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1re Classe. Histoire générale, Histoire de France....... 2e Classe. Histoire des langues et des littératures...... 3e Classe. Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques......... 4e Classe. Histoire des beaux-arts.	10	7	14	11	9	13	11	»	»	»	14	12
Assemblée générale..............	26	23	30	27	25	29	27	»	»	26	30	28

TABLE DES MATIÈRES DES 374e ET 375e LIVRAISONS

Janvier 1866.

Février 1866

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

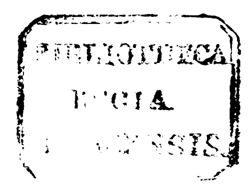
DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VI. — IVe SÉRIE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE BONAPARTE, 47
1866



L'INVESTIGATEUR

MÉMOIRES

BIOGRAPHIES DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES

FAMILLE JULIA

La famille Julia, l'une des plus illustres et aussi l'une des plus anciennes de Rome, prétendait descendre de Julus, fils d'Enée, et faisait ainsi remonter son origine jusqu'à Vénus (1). C'est pour cette raison que les monétaires de Jules César et d'Auguste ont mis, sur les monnaies qu'ils frappèrent au nom de ces deux princes, la tête de cette déesse et les allégories qui lui sont relatives.

En fait, la famille Julia était originaire d'Albe où elle occupait un rang distingué. Après la destruction de cette ville, en 88-666, le roi Tullus Hostilius l'établit à Rome et lui attribua les droits et prérogatives dont jouissaient les anciennes familles patriciennes qu'on appela depuis *majorum gentium*, c'est-à-dire d'ancienne origine, pour les distinguer de celles qui, sorties du rang des plébéiens, avaient participé plus tard aux mêmes prérogatives, mais qu'on qualifiait néanmoins de *minorum gentium*.

La famille Julia forma, comme toutes les familles nombreuses, diverses branches qui se reconnaissaient aux surnoms de *Julius*, *Mento*, *Libo*, *Cæsar* et *Strabo*.

Il y eut aussi une branche plébéienne qui porta les surnoms de *Sequestris*, *Bursio*, *Patiecus*, *Settalus*, *Polyenus*, *Aquinus*, *Niger*, *Serranus* et *Heracleo* ou *Heracleus*. Les cinq dernières branches sortaient pour la plupart d'affranchis de la famille Julia, qui prenaient le nom de leurs patrons.

Branche des Jules.

§ 1. Le chef de cette branche patricienne, Caïus Julius *Julus*, fils de Lucius, L. F., était consul en 265-489, avec Publius Pinarius Mamercinus Rufus, l'année où Coriolan fit la guerre à sa patrie et vint à la tête des Volsques, près desquels il avait trouvé un asile à l'époque de son ban-

(1) Suétone, *Vie de César*, n° 6. — Velleius Paterculus, lib. II, ch. 28.



nissement, ravager le territoire de la république et mettre le siége devant Rome (1).

Ce Caïus Julius *Julus* laissa deux fils, l'un nommé comme lui Caïus, l'autre nommé Vopiscus.

§ 2. Caïus Julius *Julus,* fils de Caïus et petit-fils de Lucius, P. F. L. N., fut consul en 272-482, avec Quintus Fabius Vibulanus II ; il se montra plus populaire que son collègue dans les divisions qui s'élevèrent cette année entre les patriciens et les plébéiens et que firent à peine cesser les guerres qu'il fallut soutenir contre les Eques et les Veïens. Ces deux peuples vinrent insulter Rome et ravager la campagne (2).

La bienveillance qu'il avait montrée pour le peuple pendant son consulat, lui fit obtenir en 303-451 la charge de décemvir lorsque, pour la rédaction du code des lois romaines, l'autorité absolue fut déférée à dix magistrats souverains qui remplacèrent les consuls et devant qui toute autre autorité dut s'incliner, essai malheureux qui n'aboutit qu'à une révolution populaire. Caïus Julius *Julus* eut pour collègues dans cette magistrature exceptionnelle : Appius Claudius Crassinus, Titus Genucius Augurinus, Spurius Veturius Crassus Cicurinus, Aulus Manlius Vulso, Spurius Postumus Albus Regillensis, Servius Sulpicius Camerinus Cornutus, Titus Romilius Rocus Vaticanus, Publius Horatius Teigeminus et Publius Sestius Capitolinus. Chacun des décemvirs rendait la justice à tour de rôle, et malgré que leurs sentences fussent sans appel, Caïus Julius *Julus,* par respect pour le principe de la liberté, soumit à l'assemblée du peuple le jugement de l'affaire de Publius Sestius, patricien, dans la maison duquel un homme avait été tué et enterré (3). Cette circonstance ne contribua pas peu à le faire écarter du décemvirat par son collègue Appius Claudius qui avait d'autres vues.

En 305-449, lorsque le peuple, fatigué de la tyrannie des décemvirs, à laquelle la mort de Virginia avait mis le comble, se retira sur le Mont-Sacré, Caïus Julius *Julus* fut, avec Spurius Tarpeïus et Servius Sulpicius, l'un des députés que le sénat crut devoir envoyer demander aux soldats par l'ordre de qui ils avaient abandonné leur camp et dans quel but ils s'étaient emparés du mont Aventin. Le peuple ne voulut pas qu'on leur

(1) Tite-Live, lib. 2, n° 39. — *Art de vérifier les dates,* IV, 233. — Rollin, *Hist. rom.,* I, 534. — Maquer, *Ann. rom.,* an 264.

(2) Tite-Live, lib. 2, n° 43. — *Art de vérifier les dates,* IV, 238. — Rollin, *Hist. rom.,* I, 565. — Maquer, *Ann. rom.,* an 271.

(4) Tite-Live, lib. 3, n. 33. — *Art de vérifier les dates,* IV, 262. — Rollin, *Hist. rom.,* II, 103.

répondit, tant était grande son exaspération contre les décemvirs, et refusa d'entrer en pourparlers avec les députés du sénat, avant d'avoir conféré avec Lucius Valerius Poblicola et Marcus Horatius Barbatus, les seuls d'entre les patriciens en qui il avait une confiance entière (1).

Caïus Julius *Julus* laissa un fils du même prénom.

§ 3. Caïus Julius *Julus*, troisième du nom, fils et petit-fils de Caïus, L. F. C. N., fut consul en 307-447, avec Marcus Geganius Macerinus. La prudence et la fermeté des deux consuls empêchèrent les collisions imminentes entre les patriciens et les plébéiens, toujours aigris de plus en plus les uns contre les autres par les déclamations incessantes des tribuns du peuple que provoquaient journellement les insolentes bravades des jeunes patriciens (2).

Il partagea, en 320-435, l'honneur d'un second consulat avec Lucius Virginius Tricostus; mais leur autorité dut cesser devant celle de Quintus Servilius Priscus Fidenas, nommé dictateur pour faire la guerre aux Veïens et aux Fidenates. Le dictateur poussa vigoureusement cette guerre et, pour cela, il mit sur pied tout ce qui était en état de porter les armes. Après avoir forcé l'ennemi à évacuer le territoire de la république, le dictateur alla faire le siége de Fidènes et s'empara de cette ville (3).

Caïus Julius *Julus* fut enfin honoré l'année suivante, 321-434, d'un troisième consulat qu'il partagea avec le même Lucius Valerius Tricostus. Ce fut lors de cette troisième magistrature que Marcus Æmilius Mamercinus, alors dictateur, profita du souverain pouvoir dont il était investi, pour réduire de cinq ans à dix-huit mois seulement la durée des fonctions de censeur. A ce moment, la censure était exercée par Caïus Furius Pacilus et Marcus Géganius Macerinus (4).

Caïus Julius *Julus* eut pour fils Lucius qui suit.

§ 4. Lucius Julius *Julus*, fils et petit-fils de Caïus, C. F. C. N., fut en 352-402 tribun militaire avec Marcus Æmilius Mamercinus II, Marcus Furius Fusus, Appius Claudius Crassinus, Marcus Quinctilius Varus et Lucius Valerius Potitus II, la troisième année du siége de Veïes. Les nouveaux tribuns militaires, désespérant d'emporter de vive force une ville aussi populeuse et aussi fortifiée, prirent le parti de convertir le siége en blocus

(1) Tite-Live, lib. 3, nº 50.

(2) Tite-Live, lib. 3, nº 65. — *Art de vérifier les dates*, IV, 268. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 189.

(3) Tite-Live, lib. 4, nº 21. — *Art de vérifier les dates*, IV, 273. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 273.

(4) Tite-Live, lib. 4, nº 23. — *Art de vérifier les dates*, IV, 274. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 374. — Maquer, *Ann. rom.*, an 319.

et firent leurs dispositions en conséquence. Ce fut la première fois que les légions romaines firent une campagne d'hiver et campèrent sous la tente. Les tribuns du peuple ne manquèrent pas de crier contre cette innovation et surtout contre la solde annuelle et régulière accordée, depuis l'an 349-405, à l'armée qui devait rester permanente. Ils disaient hautement que le peuple avait aliéné sa liberté. Un échec éprouvé devant Veïes, à la suite d'une sortie vigoureuse des assiégés qui brûlèrent les machines élevées par les Romains, survint comme à propos pour justifier les sages mesures prises par les tribuns militaires et imposer silence aux déclamateurs. Tous les citoyens restés à Rome montrèrent dans cette circonstance beaucoup d'empressement à venir au secours de la République ; ceux des plébéiens à qui leur fortune permettait d'entretenir un cheval offrirent de servir à leurs frais pendant toute la campagne ; ceux qui n'étaient pas en état de faire ce sacrifice, s'engagèrent à servir hors rang dans l'infanterie. Cette armée improvisée fut conduite devant Veïes et eut bientôt rétabli les ouvrages détruits par les assiégés (1).

On ne connaît pas la postérité de Lucius Julius *Julus*.

Je reviens à celle du chef de la famille.

§ 5. Vopiscus ou, selon quelques-uns, Opiter Julius *Julus*, second fils de Caïus Julius Julus dont il est parlé au § 1, fils de Caïus et petit-fils de Lucius, C. F. L. N., fut consul en 281-473, avec Lucius Æmilius Mamercinus III. La proposition d'une loi agraire, repoussée énergiquement par Aulus Manlius Vulso et Lucius Furius Medullinus, l'année précédente, fut cause de l'ajournement que le tribun du peuple Genucius donna cette année à ces deux consulaires, dès qu'ils furent sortis de charge. Le jour avait été fixé pour leur comparution, mais la mort subite de Genucius fit cesser la poursuite, sans mettre un terme aux discussions civiles qui se ravivèrent plus que jamais à l'occasion d'un acte de vigueur des deux consuls qui, au sujet des enrôlements, prétendirent y assujettir un officier, nommé Publius Volero. Une rixe s'éleva sur la place publique, entre le peuple et les consuls ; ces derniers virent leur autorité méconnue, leurs faisceaux brisés et leurs personnes menacées (2).

Vopiscus Julius *Julus* eut pour fils Lucius qui suit.

§ 6. Lucius Julius *Julus*, fils de Vopiscus et petit-fils de Caïus, V. F. C. N., fut tribun militaire en 317-437, avec Mamercus Æmilius Mamercinus et

(1) Tite-Live, lib. 5, nº 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 296. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 358-376. — Maquer, *Ann. rom.*, an 350.

(2) Tite-Live, lib. 2, nº 54. — *Art de vérifier les dates*, IV, 246. — Rollin, *Hist. rom.*, I, 595. — Maquer, *Ann. rom.*, an 280.

Lucius Quinctius Cincinnatus. La défection de Fidènes qui quitta le parti des Romains pour se mettre sous la protection des Veïens et de leur roi Lars Tolumnius, donna lieu au sénat d'envoyer à Fidènes une députation pour ramener les Fidenates à leur ancienne alliance; mais ceux-ci mirent par un crime un obstacle insurmontable à toute réconciliation : ils massacrèrent les quatre envoyés romains : Caïus Fulcinius, Clœlius Tullus, Spurius Ancius et Lucius Roscius; la guerre fut aussitôt déclarée aux Fidenates (1).

Lucius Julius *Julus* fut choisi pour maître de la cavalerie par Aulus Postumius Tubertus, nommé dictateur en 324-431, sous le consulat de Titus Quinctius Pennus Cincinnatus et de Caïus Julius Mento. La division qui s'était mise entre les consuls avait forcé le sénat de recourir à la magistrature exceptionnelle d'un dictateur, pour diriger la guerre contre les Volsques et les Eques qui étaient venus camper presque aux portes de Rome (2).

Lucius Julius *Julus* reçut l'année suivante, 325-430, l'honneur du consulat, dans lequel il eut pour collègue Lucius Papirius Crassus. Ce fut sous leur administration, exempte de guerre à l'extérieur et presque de dissensions à l'intérieur, que fut rendue la loi par suite de laquelle on évalua en numéraire les amendes qui jusqu'alors se payaient en bétail. Les tribuns du peuple avaient préparé cette loi, et les consuls, en ayant été prévenus par un de leurs affidés, la présentèrent en leur propre et privé nom, pour s'en faire un mérite auprès du peuple (3).

Lucius Julius *Julus* laissa deux fils, Caïus et Lucius, sur lesquels je reviendrai.

§ 7. Il faut intercaler ici, à sa date chronologique, Sextus Julius *Julus*, dont rien n'établit la filiation et qui peut être tout aussi bien fils de Vopiscus que de Caïus, son frère.

Il fut tribun militaire en 331-424, avec Appius Claudius Crassinus Regillensis, Spurius Nantius Rutilus et Lucius Sergius Fidenas. Tous étaient patriciens et avaient été nommés malgré les efforts des tribuns du peuple pour faire tomber le choix sur les plébéiens, en reprochant amèrement à ces derniers l'estime aveugle et l'admiration stupide qu'ils avaient

(1) Tite-Live, lib. 4, nº 16. — *Art de vérifier les dates*, IV, 271. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 267. — Maquer, *Ann. rom.*, an 315.

(2) Tite-Live, lib. 4, nº 26. — *Art de vérifier les dates*, IV, 276. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 281. — Maquer, *Ann. rom.*, an 322.

(3) Tite-Live, lib. 4, nº 30. — *Art de vérifier les dates*, IV, 276. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 285. — Maquer, *Ann. rom.*, an 324.

pour les patriciens. Ceux-ci, de leur côté, comprirent que, pour ne pas perdre leur influence, il fallait de toute nécessité qu'ils s'occupassent des intérêts du peuple, ou que du moins ils eussent l'air de s'en occuper; ils parlèrent donc beaucoup d'établir des colonies et promirent ou firent espérer beaucoup de choses que le renouvellement subit de la guerre avec les Volsques fit ajourner et oublier (1).

§ 8. Caïus Julius *Julus*, fils de Lucius et petit-fils de Vopiscus, L.F.V.N., fut honoré deux fois du tribunat militaire. La première fois, en 347-407, il eut pour collègues Publius Cornelius Cossus et Caïus Servilius Ahala. Il n'y eut cette année que trois tribuns militaires et tous trois furent choisis parmi les patriciens. Il est vrai qu'on imputa au sénat d'avoir usé d'une certaine adresse pour favoriser les patriciens en ne faisant présenter comme candidats parmi les plébéiens que des gens de si peu de naissance et de considération que le peuple eut honte de fixer son choix sur eux et qu'il ne fut pas difficile aux patriciens de l'emporter. Un armement extraordinaire des Eques et des Volsques, soutenus par les Antiates, détermina le sénat à la mesure exceptionnelle d'un dictateur; l'amour-propre des tribuns militaires en fut froissé; Caïus Julius et Publius Cornelius prétendaient qu'ils étaient l'un et l'autre en état de bien diriger la guerre et refusèrent de nommer le dictateur. Cette division fit mauvais effet et tourna à leur confusion; les tribuns du peuple, ravis de voir la discorde dans les rangs des patriciens, s'abstinrent d'intervenir dans le débat et se vengèrent des mépris dont ils étaient l'objet en répondant ironiquement aux sénateurs qui les sollicitaient qu'il était peu convenable à un corps aussi respectable que le sénat d'implorer l'intervention des malheureux plébéiens à qui on faisait à peine l'honneur de les regarder comme citoyens. Le sénat ayant persisté dans sa résolution, Caïus Servilius Ahala procéda, selon l'usage, à la nomination d'un dictateur et désigna Publius Cornelius Rutilus Cossus qui le choisit lui-même pour maître de la cavalerie et se mit immédiatement en campagne; un seul combat termina cette guerre qui paraissait si inquiétante; le dictateur ramena à Rome son armée victorieuse et abdiqua aussitôt (2).

La seconde fois, en 350-404, ses collègues furent Marcus Æmilius Mamercinus, Titus Quinctius Capitolinus Barbatus, Lucius Furius Medullinus II, Quintus Quinctius Cincinnatus et Aulus Manlius Vulso Capito-

(1) Tite-Live, lib. 4, n° 35. — *Art de vérifier les dates*, IV, 279. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 295. — Maquer, *Ann. rom.*, an 329.

(2) Tite-Live, lib. 4, n° 56. — *Art de vérifier les dates*, IV, 292. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 345. — Maquer, *Ann. rom.*, an 345.

linus. Leur magistrature fut marquée par le siége de Veïes qui dura dix ans (1).

Caïus Julius *Julus* fut en outre honoré de la censure en 363-391, avec Lucius Papirius Cursor, sous le consulat de Lucius Valerius Potitus et de Marcus Manlius Capitolinus, et mourut l'année suivante dans l'exercice de sa charge. Marcus Cornelius Maluginensis lui fut substitué (2).

Il eut pour fils Lucius qui suit.

§ 9. Lucius Julius *Julus*, fils de Caïus et petit-fils de Lucius, C.F.L.N., fut également investi deux fois du tribunat militaire. La première, en 367-387, il eut pour collègues Titus Quinctius Cincinnatus, Quintus Servilius Priscus Fidenas V, Lucius Aquilius Corvus, Lucius Lucretius Triciptinus II et Servius Sulpitius Rufus. Deux armées furent mises sur pied sous leur administration : l'une marcha contre les Eques, l'autre contre les Tarquiniens, ce qui n'empêcha pas de s'occuper activement de rebâtir Rome, ruinée deux ans auparavant, en 365-389, par les Gaulois. On refit à neuf et en grandes pierres carrées les fondations et les murs du Capitole (3).

La seconde, en 376-378, Publius et Caïus Manlius Capitolinus, qui furent ses collègues avec trois plébéiens, Caïus Sextilius, Marcus Albinius et Lucius Antistius, éprouvèrent un échec considérable dans leur campagne contre les Volsques. Les deux Manlius qui, sans tirer au sort, selon la coutume, et sans même demander l'agrément de leurs collègues, s'étaient attribué le commandement de la guerre des Volsques, firent preuve d'imprévoyance et de témérité en allant, sans précaution aucune et sur la foi d'un déserteur ennemi qu'ils n'avaient pas même eu la prudence de retenir, au secours d'une ville qu'on leur disait vivement pressée et donnèrent dans une embuscade qu'un peu plus de circonpection leur eût fait éviter. Ils ne s'en tirèrent, non sans perte, que par le courage héroïque des soldats qu'ils commandaient. Cette même année, une nouvelle colonie fut envoyée à Setia (4).

§ 10. De ce Lucius Julius *Julus* doit sortir, suivant Strennius, Caïus

(1) Tite-Live, lib. 4, nº 61. — *Art de vérifier les dates*, IV, 295. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 355. — Maquer, *Ann. rom.*, an 348.

(2) Tite-Live, lib. 5, nº 51. — *Art de vérifier les dates*, IV, 309-310. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 432.

(3) Tite-Live, lib. 6, nº 4. — *Art de vérifier les dates*, IV, 321. — Rollin, *Hist. rom.* II, 506. — Maquer, *Ann. rom.*, an 366.

(4) Tite-Live, lib, 6, nº 30. — *Art de vérifier les dates*, IV, 328. — Maquer, *Ann. rom.*, an 375.

Julius *Julus* qui fut nommé dictateur en 402-352, sous le consulat de Publius Valerius Potitus Poblicola et de Caïus Marcius Rutilus, à l'occasion d'une ligue formée par douze peuples de l'Étrurie. La guerre que l'on prévoyait n'ayant pas eu lieu, le dictateur se hâta d'abdiquer. Ce fut cette même année que l'on créa cinq commissaires ou quinquevirs, pour aviser aux moyens de soulager le peuple, en lui facilitant le moyen de payer ses dettes. Les débiteurs solvables, mais embarrassés, trouvèrent dans une banque établie par les quinquevirs les ressources suffisantes pour se libérer en prenant des termes de payement; ceux qui n'offraient pas les mêmes garanties abandonnèrent leurs biens à leurs créanciers, sur une estimation préalable qui en fut faite, et tout se passa à la plus grande satisfaction des débiteurs et des créanciers. Quant aux débiteurs complétement insolvables, le trésor se chargea d'acquitter leurs dettes (1).

§ 11. Lucius Julius *Julus*, second fils de Lucius dont il a été parlé au § 6, fut honoré deux fois du tribunat militaire : une première fois en 354-400, avec Lucius Valerius Potitus IV, Marcus Furius Camillus, Marcus Æmilius Mamercinus III, Cneus Cornelius Cossus II et Kœso Fabius Ambustus II. On n'était encore alors qu'à la cinquième année du siége de Veïes; il y avait en outre trois autres guerres à soutenir, contre les Capenates, les Falisques et les Volsques. Pour faire face à toutes les dépenses extraordinaires que nécessitait cet état de choses, il fallut augmenter les impôts. Le peuple, excité par ses tribuns, murmura d'abord, s'éleva ouvertement contre l'augmentation demandée, se plaignant, en outre, de la continuité d'une guerre sans relâche qui ne laissait aucun repos aux citoyens, même pendant l'hiver. A ces causes de dissension vinrent se joindre les querelles politiques au sujet de la nomination de deux tribuns du peuple par l'influence des patriciens; il n'en fallut pas davantage pour exciter la bile du tribun du peuple Caïus Trebonius, qui prétendait qu'au peuple seul appartenait le droit de choisir les tribuns qui devaient le protéger contre les entreprises des patriciens et que l'intervention de ces derniers était une violation flagrante de la loi Trebonia dont l'un de ses aïeux était l'auteur et qu'il se faisait gloire de vouloir maintenir dans son intégrité. Pour apaiser ce grand courroux, on sacrifia deux consulaires, Marcus Servius Fidenas et Lucius Virginius Tricostus, tribuns militaires de l'année précédente, qu'on rendit responsables de l'échec éprouvé devant Veïes en 353-401; ils furent l'un et l'autre condamnés à une amende de

(1) Tite-Live, lib. 7, nos 21, 22. — *Art de vérifier les dates*, IV, 355. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 42. — Maquer, *Ann. rom.*, an 401.



dix mille as, qui représenteraient aujourd'hui six mille francs de notre monnaie. L'as était alors libral (1).

Le second tribunat eut lieu en 358-396 et lui donna pour collègues Lucius Furius Medullinus IV, Lucius Sergius Fidenas, Aulus Postumius Albinus Regillensis, Aulus Manlius Vulso Capitolinus III et Publius Cornelius Maluginensis. Lucius Julius *Julus* fut chargé, avec Aulus Postumius, de repousser les Tarquiniens qui profitèrent de ce que les Romains avaient été obligés de partager leurs forces, tant pour le siége de Veïes que pour tenir tête aux différents peuples avec lesquels ils étaient en état continuel d'hostilités, pour faire en ce moment une incursion sur les terres de la république. Les tribuns du peuple s'étant opposés à ce qu'on procédât régulièrement à la levée des troupes nécessaires, ce fut avec ce qu'ils purent rassembler de volontaires que les tribuns militaires firent cette expédition qui fut couronnée d'un plein succès. Les Tarquiniens vaincus laissèrent au pouvoir des Romains le riche butin dont ils étaient chargés; les deux tribuns militaires accordèrent deux jours aux sujets de la république pour reconnaître et réclamer dans ce butin ce qui pouvait leur appartenir; ce délai passé, tout ce qui n'avait pas trouvé maître fut vendu et le prix en fut distribué aux volontaires. Ce fut aussi cette année, la neuvième du siége de Veïes, que revinrent de Delphes les députés envoyés par le sénat pour consulter l'oracle sur le sens de la prédiction du devin toscan qui avait pronostiqué la prise de Veïes lorsque les eaux du lac d'Albe, grossies subitement et sans cause apparente dans le cours de l'année précédente, seraient écoulées (2).

On ne connaît pas la postérité de Lucius Julius *Julus*.

Branche des Mento.

§ 12. On n'a rien de certain sur la filiation de Caïus Julius *Mento*, le seul de ce surnom dont il soit fait mention dans l'histoire; peut-être était-il fils de Vopiscus Julius *Julus* dont il est parlé au § 5, et frère de Lucius dont il est question au § 6.

Il fut consul en 324-431, avec Titus Quinctius Cincinnatus. La mésintelligence qui existait entre les deux consuls détermina le sénat à recourir à la mesure exceptionnelle de la dictature, pour diriger avec plus d'ensemble la guerre des Eques et des Volsques. Ce ne fut pas sans beaucoup

(1) Tite-Live, lib. 5, nº 10. — *Art de vérifier les dates*, IV, 298, 299. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 380-382. — Maquer, *Ann. rom.*, an 352.

(2) Tite-Live, lib. 5, nº 16. — *Art de vérifier les dates*, IV, 203. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 394. — Maquer, *Ann. rom.*, an 356.



de difficultés de la part de l'un et l'autre des consuls, qu'on put procéder à la nomination d'un dictateur, et encore fallut-il que le sort désignât celui d'entre eux qui ferait l'élection, tant ils étaient loin de pouvoir se mettre d'accord; le sort favorisa Titus Quinctius, qui nomma dictateur Aulus Postumius Tubertus, et celui-ci désigna pour son maître de la cavalerie Lucius Julius Julus. Quant à Caïus Julius Mento, il ne prit aucune part aux opérations de la campagne, et fut seulement chargé par le dictateur de veiller à la sûreté de Rome. Le vœu qu'avait fait Caïus Julius Mento, de bâtir un temple à Apollon, sans en avoir conféré avec son collègue, Quinctius, fut, pour ce dernier, un nouveau grief dans les causes de leur mésintelligence (1).

On ne connaît pas la postérité de Caïus Julius *Mento*.

Branche des Libo.

§ 13. Lucius Julius *Libo*, fils de Lucius et petit-fils de Lucius, L. F. L. N., est également le seul de cette famille à qui l'on connaisse ce surnom. Sa filiation est assez difficile à établir. Strennius le fait descendre de Lucius Julius *Libo*, qui serait lui-même fils de Lucius Julius *Julus*, tribun militaire en 367-267 et 376-378, dont il est porté au § 9; la chose est possible, mais rien n'est moins certain que l'intermédiaire.

Consul en 487-567, avec Marcus Atilius Regulus, Lucius Julius *Libo* fit, avec son collègue, la guerre aux Salentins, peuple d'origine grecque, établi sur la côte orientale de l'Italie à peu de distance de Tarente. Le prétexte de cette guerre fut que les Salentins avaient reçu dans leur port et dans leur ville Pyrrhus, roi d'Épire; mais le motif réel était pour les Romains de s'emparer de Brindusium (Brindes), port très-commode pour les communications avec la Grèce. La campagne fut heureuse, et les deux consuls au retour de leur expédition obtinrent l'honneur du triomphe (2).

On ignore quelle fut la postérité de Lucius Julius *Libo*, mais il y a tout lieu de supposer, d'après les médailles, qu'il y eut un second Lucius.

Branche des Cæsar.

Cette branche, la plus illustre de toutes celles de la famille Julia, et dont sortit Caïus Julius *Cæsar*, le conquérant des Gaules, le rival et le

(1) Tite-Live, lib. 4, nos 26, 27. — *Art de vérifier les dates*, IV, 276. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 278. — Maquer, *Ann. rom.*, an 322.

(2) Tite-Live, lib. 15, no 10. — *Art de vérifier les dates*, IV, 445. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 527. — Maquer, *Ann. rom.*, an 486. — Eutrope, lib. II, an 486.

vainqueur de Pompée, dut le surnom qu'elle porta plutôt à l'opération dite *cœsarienne* et qui consistait à extraire, au moyen d'une incision, l'enfant du sein de la mère, *Cœso matris utero*, qu'à la longue chevelure que l'enfant aurait eue dès sa naissance, et que les Latins appelaient *Césaries* (1).

§ 14. Le chef de cette branche doit être un Lucius Julius à l'égard duquel fut pratiquée l'opération césarienne; sa filiation n'est pas exactement connue. Strennius le fait descendre de Lucius Julius Libo, qui fait l'objet du § qui précède, et cela n'est pas invraisemblable, mais rien ne le justifie, et l'histoire est muette sur ce point; on sait seulement que ce Lucius Julius eut pour fils Sextus, qui suit.

§ 15. Sextus Julius *Cœsar*, fils et petit-fils de Lucius, L. F. L. N., fut préteur de Sicile en 546-208, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus, et de Titus Quinctius Crispinus. Les blessures graves du consul Quinctius l'ayant forcé de remettre le commandement de l'armée sous ses ordres, le sénat, sur sa demande, envoya pour le suppléer trois lieutenants qui furent Sextus Julius *Cœsar*, Lucius Licinius Pollio, et Lucius Cincius Alimentus (2). Le prénom de Sextus, donné à ce Julius *Cœsar*, fait présumer qu'il était le sixième enfant de Lucius Julius Cæsar; mais quels furent ses frères et sœurs ? on l'ignore, quant à lui; il paraît avoir eu deux fils : Julius et Sextus.

§ 16. Lucius Julius *Cœsar*, fils de Sextus et petit-fils de Julius, Sex. F. L. N., fut questeur provincial en 564-191, sous le consulat de Lucius Cornélius Scipio et de Caïus Lælius; puis édile en 568-181, sous le consulat de Spurius Postumius Albinus et de Quintus Marcius Philippus; enfin préteur de la Gaule Cisalpine en 571-184, sous le consulat de Quintus Fabius Labeo et de Marcus Claudius Marcellus (3).

On ignore quelle fut sa postérité.

§ 17. Sextus Julius *Cœsar*, son frère, fils de Sextus et petit-fils de Lucius, Sex. F. L. N., avait fait en qualité de tribun des soldats la campagne de Ligurie, en 573-181, sous les ordres du proconsul Lucius Æmilius Paulus (4). En 584-171, sous le consulat de Aulus Hostilius Mancinus et de Atilius Serranus, la deuxième année de la guerre de Persée, il fut envoyé, comme commissaire, avec Caïus Sempronius Blesus, en Macédoine, à l'effet d'informer sur les plaintes portées par les Abdéritains contre le préteur Lucius

(1) Pline, *Hist.*, lib. VII, ch. 9. — Tite-Live, lib. 75, nº 41. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 471.

(2) Tite-Live, lib. 27, nºˢ 21, 29. — Rollin, *Hist. rom.*, VI, 78.

(3) Tite-Live, lib. 39, nº 45.

(4) Tite-Live, lib. 40, nº 27. — Plutarque, *Vie de Paul Emile*, v, nº 6.

Hortensius, et avec ordre de déclarer au consul Hostilius que le sénat regardait comme injuste la guerre qu'il faisait aux Abdéritains (1). Il était édile curule avec Cneus Cornelius Dolabella, en 589-165, sous le consulat de Titus Manlius Torquatus et de Cneus Octavius, et introduisit le spectacle des funambules dans les jeux qu'il donna pendant son exercice (2).

Il fut élevé au consulat en 597-157, avec Lucius Aurelius Orestes. Leur administration n'offre pas d'événements bien remarquables. La mauvaise réception faite aux ambassadeurs romains qui avaient été envoyés en Illyrie pour demander satisfaction de quelques griefs, détermina le sénat à déclarer la guerre aux Illyriens. On fit cette année le recensement de l'or et de l'argent existant dans le trésor public, et l'on envoya une colonie à Auximum (Osimo) (3).

En 607-148, sous le consulat de Publius Cornélius Scipio Æmilianus et de Caïus Livius Drusus, il fut le chef d'une ambassade envoyé par le sénat en Achaïe pour demander satisfaction de l'insulte faite au consulaire Lucius Aurelius Orestes qui avait été chargé de notifier à la ligue Achéenne les ordres du sénat, relativement à Corinthe et à Lacédémone (4).

Sextus Julius *Cæsar* laissa trois fils : Lucius, Sextus et Caïus.

§ 18. Lucius Julius *Cæsar*, fils et petit-fils de Sextus, Sex F. Sex N., fut proquesteur en 622-134, sous le consulat de Lucius Publius Popilius Lœnas et de Publius Rupilius; puis édile curule en 627-128, sous le consulat de Cassius Longinus et de Lucius Cornelius Cinua; enfin préteur provincial en 632-123, pour le consulat de Caïus Domitius Ahœnobarbus et de Caïus Fannius Strabo.

Il eut deux fils : Caïus et Lucius.

§ 19. Caïus Julius *Cæsar*, fils de Lucius et petit-fils de Sextus, L. F. Sex N., se porta, en 651-104, l'accusateur du préteur Titus Albucius, et obtint pour ce rôle la préférence sur Cneus Pompeïus Strabo qui avait été le questeur d'Albucius (5); il fut nommé pontife en 655-100, sous le consulat de Marcus Antonius et de Aulus Postumius Albinus (6), et exerça l'édilité curule en 663-92; il disputa la dignité consulaire à Lucius Cornelius Sylla et se présenta comme candidat en 665-90; mais comme il n'avait encore exercé que l'édilité et n'avait pas passé par la préture, le

(1) Tite-Live, lib, 43, nº 6.
(2) Tite-Live, lib. 46, nº 5.
(3) Tite-Live, lib. 47, nº 14. — *Art de vérifier les dates*, V, 113, 114. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 295. — Maquer, *Ann. rom.*, an 596.
(4) Tite-Live, lib. 51, nº 38.
(5) Tite-Live, lib. 67, nº 50.
(6) Tite-Live, lib. 69, nº 42.

tribun du peuple Publius Sulpicius, malgré qu'il fût son ami, crut devoir combattre sa candidature comme irrégulière. Le crédit de son frère Lucius, qui était alors censeur, et celui de Quintus Lutatius Catulus, dont ils étaient l'un et l'autre frères utérins, ne purent l'emporter sur la brigue de Sylla (1).

Proscrit en 667-88, par la faction de Marius, sous le consulat de Cneus Octavius et de Lucius Cornelius Cinna, il avait cru trouver un asile sûr chez un client qu'il avait défendu dans une affaire criminelle et qu'il pensait devoir lui être attaché au moins par les liens de la reconnaissance; mais ce misérable trahit sa confiance, et eut infamie d'aller le dénoncer et de le livrer aux satellites de Marius (2).

§ 20. Lucius Julius *Cæsar*, fils aîné de Lucius et petit-fils de Sextus, L. F. Sex. N., fut consul en 664-91, avec Publius Rutilius Lupus. L'année de son consulat fut la seconde de la guerre sociale ou des Marses. Lucius Julius *Cæsar* fut envoyé contre les Samnites, et, plus heureux que son collègue, il put, après des succès divers, remporter sur eux une victoire assez décisive qui, indépendamment de son avantage direct, eut encore celui d'empêcher la défection de quelques-uns des alliés dont la fidélité chancelante n'attendait qu'un nouveau revers pour se prononcer contre les Romains, et de rassurer ceux dont la fidélité ne s'était pas démentie. Sur la proposition du consul Lucius Julius *Cæsar*, le sénat s'empressa de récompenser ces derniers en leur accordant immédiatement le droit de cité romaine qui avait été l'occasion de la guerre. La victoire remportée par Lucius Julius *Cæsar*, sur les Samnites, lui fit décerner le titre *d'imperator* qu'on donnait au général victorieux (3).

Lucius Julius *Cæsar* fut honoré de la censure l'année suivante, 665-90, sous le consulat de Cneus Pompeïus Strabo et de Lucius Porcius Cato; il eut pour collègue Publius Licinius Crassus. Les deux censeurs établirent dans Rome huit tribus nouvelles dans lesquelles ils répartirent ceux des alliés auxquels on venait d'accorder le droit de cité, et qui devaient ainsi participer à tous les droits et prérogatives des citoyens romains. On attribue à ces censeurs différents règlements sur le luxe de la table (4).

Pendant la guerre civile entre Marius et Sylla, Lucius Julius *Cæsar* s'était

(1) Tite-Live, lib. 75, nos 40, 41, 42, 52. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 602, 603.

(2) Tite-Live, lib. 80, no 39. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 65.

(3) Tite-Live, lib. nos 6, 7, lib. 73, nos 20, 57. — *Art de vérifier les dates*, V, 370. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 554, 562, 565, 575. — Maquer, *Ann. rom.*, an 663.

(4) Tite-Live, lib. 74, no 55. — *Art de vérifier les dates*, V, 370. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 596, 597. — Maquer, *Ann. rom.*, an 664.



attaché au parti de ce dernier, et fut mis à mort en 667-88 par ordre de Marius qui mit un raffinement de cruauté dans son supplice en le faisant tourmenter devant le tombeau de Quintus Varius (1).

Il laissa un fils qui suit, et une fille, Julia, qui fut mariée à Marcus Antonius Creticus.

§ 21. Lucius Julius *Cæsar*, fils et petit-fils de Lucius et arrière-petit-fils de Sextus, L. F. L. N. Sex. Pro., fut consul en 690-65, avec Caïus Marcius Figulus. Cette année vit éclore la conspiration de Catilina, qui n'éclata que l'année suivante (2).

Il fit, comme lieutenant de Caïus Julius Cæsar, la dernière campagne des Gaules, en 705-50, se trouvait à Rimini au commencement de la guerre civile et prit part aux événements de cette époque (3).

Après la bataille de Pharsale et pendant que Cæsar était, en 707-48, occupé à la guerre d'Alexandrie, Marcus Antonius qui, en qualité de maître de la cavalerie, avait toute l'autorité à Rome, se substitua momentanément Lucius Julius *Cæsar*, son oncle maternel. Mais, tout respectable qu'il fût par sa naissance, par ses vertus privées et par sa qualité de consulaire, son autorité ne put maintenir les factions qui s'agitaient alors à Rome pour l'abolition des dettes, sous les inspirations du tribun du peuple Publius Cornellius Dolabella. Le retour de Marcus Antonius et l'annonce prochaine de celui du dictateur rétablirent un peu le calme (4).

Après la mort du dictateur, et pendant qu'Octavius César, Marc-Antoine et Lépide organisaient le triumvirat qui devait tuer la république romaine, Lucius Julius *Cæsar*, que sa double qualité d'oncle de l'un des triumvirs et de proche parent du dictateur, semblait mettre à l'abri de toute espèce de danger, se trouva néanmoins l'un des premiers porté sur la liste des proscrits. Marc Antoine n'eut pas honte de sacrifier son oncle maternel à la satisfaction de faire tomber la tête de Cicéron qu'Octavius lui abandonnait ; et comme, dans ce pacte abominable, chacun des triumvirs devait donner une victime, Lépide consentit à proscrire son frère Æmilius Paulus. Toutefois, Lucius Julius Cæsar trouva moyen de se soustraire à la proscription et trouva un refuge assuré chez Julia, sa sœur, mère de Marc Antoine (5).

(1) Tite-Live, lib. 80, nº 40. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 65.

(2) Tite-Live, lib. 102, nº 18. — *Art de vérifier les dates*, V, 389. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 407. — Salluste, *Bell. Catil.*, nº 17.

(3) Tite-Live, lib. 109, nº 50. — César, *Bell. civ.*, lib. I, nº 8.

(4) Tite-Live, lib. 113, nºs 25, 26. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 150.

(5) Tite-Live, lib. 120, nºs 36, 70. — Rollin, *Hist. rom.*, XV, 101, 131. — Plutarque, *Vie d'Antoine*, XII, nºs 20, 21.

Lucius Julius *Cæsar* eut deux fils : Lucius et Sextus.

§ 22. Lucius Julius *Cæsar*, fils et petit-fils de Lucius, L. F. L. N., accompagna, en 705-50, le préteur Lucius Roscius pour faire à Caïus Julius Cæsar des propositions d'accommodement de la part de Pompée, dès le commencement de la guerre civile. Cæsar y répondit par d'autres propositions qui, pour être tout aussi convenables, n'étaient guères plus sincères ; chacun d'eux ne cherchait qu'à gagner du temps et à mettre les apparences de son côté. Pompée rejeta les propositions que lui rapporta le jeune Lucius Julius *Cæsar*, et, comme on ne put s'entendre de part ni d'autre, la guerre civile éclata. Lucius Julius *Cæsar* suivit le parti de Pompée, et son père se trouvait dans le camp opposé (1).

Après la défaite de Pharsale, Lucius Julius *Cæsar* unit ses efforts à ceux de Marcus Portius Cato pour recueillir en Afrique les débris de l'armée vaincue et recommencer la guerre. Utique devint, en 708-47, le quartier général de la nouvelle armée, dont Metellus Scipion eut le commandement. Lucius Julius *Cæsar* y remplit les fonctions de questeur. La bataille de Thapsus ayant ouvert au dictateur les portes d'Utique, Lucius Julius *Cæsar*, qui ne se piquait pas d'imiter Caton, fut un des premiers à aller se prosterner aux pieds du vainqueur auquel il demanda, pour toute grâce, la vie qui lui fut accordée. Mais, peu de temps après, Cæsar, qui eut plus d'un motif de se plaindre de lui, trouva moyen de s'en débarrasser en le faisant tuer dans une émeute (2).

§ 23. Sextus Julius *Cæsar*, frère de Lucius, avait suivi une voie tout opposée et s'était rangé, comme son père, dans le parti de César. Il fut questeur en 707-48 et laissé en Syrie par le dictateur après la conquête de l'Égypte. Mais, jeune et sans expérience, il ne put conserver sur son armée l'ascendant nécessaire dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Cæcilius Bassus, chevalier romain, qui suivait le parti de Pompée, débaucha ses soldats et les détermina à tuer leur commandant et à passer ensuite sous ses drapeaux (3).

Il faut maintenant revenir sur ses pas et reprendre la filiation de Sextus Julius Cæsar.

§ 24. Sextus Julius *Cæsar*, second fils de Sextus, dont il a été parlé au

(1) Tite-Live, lib. 109, nº 50. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 378. — César, *Bell. civ.*, lib. 1, nº 8.

(2) Tite-Live, lib. 114, nºs 59, 60. — César, *Bell. civ.*, lib. II, nº 23. — Ibid., *Bell., Afric.*, nº 87. — Suétone, *Vie de César*, nº 75. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 240, 257.

(3) Tite-Live, lib. 113, nº 3; lib. 114, nº 3. — *Art de vérifier les dates*, 1re partie, II, 193. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 516, 517.



§ 17, et petit-fils de Sextus, Sex. F., Sex. N., fut questeur de Sicile en 623-132, sous le consulat de Publius Licinius Crassus Mucianus et de Lucius Valerius Flaccus, puis questeur urbain à Rome, en 631-124, sous le consulat de Quintus Cæcilius Metellus Balearicus et de Titus Quinctius Flamininus.

Il n'apparaît pas qu'il ait laissé de postérité.

§ 25. L'histoire n'apprend rien sur Caïus Julius *Cæsar*, troisième fils de Sextus Julius Cæsar dont il a été parlé au § 17 ; on sait seulement qu'il eut deux fils, Caïus et Sextus, qu'il fut l'aïeul de Caïus Julius Cæsar le dictateur, et qu'il eut en outre une fille, Julia, qui fut mariée à Caïus Marius. Pour ne pas entraver le récit, je parlerai d'abord du dernier fils, Sextus Julius Cæsar, qui porta le surnom de *Strabo*.

§ 26. Sextus Julius *Cæsar Strabo*, fils de Caïus et petit-fils de Sextus, C. F. Sex. N., fut consul en 663-92, avec Lucius Marcius Philippus. C'est sous leur administration que commença la guerre dite sociale ou des Marses, parce que ce furent les Marses qui donnèrent le signal de l'insurrection. Elle dura deux années et eut pour cause le refus que fit le sénat d'accorder aux peuples, ses alliés en Italie, le droit de cité romaine ou de bourgeoisie, qui leur avait été promis par le tribun du peuple Marcus Livius Drusus, en récompense de leurs bons services (1).

§ 27. Caïus Julius *Cæsar*, fils de Caïus et petit-fils de Sextus, C. F. Sex. N., exerça successivement la questure et l'édilité, et fut magistrat colonial. Il faisait en outre partie du collége des pontifes. Beau-frère de Caïus Marius qui avait épousé Julia, sa sœur, il fut naturellement l'ennemi de Lucius Cornelius Sylla, dont la rivalité avec Marius coûta tant de sang à la république. Ce fut lui qui, en 661-94, répondit plaisamment à Sylla, alors préteur, et qui le menaçait d'user contre lui du droit de sa charge : *Vous avez bien raison de dire votre charge, elle est à vous, car vous l'avez bien achétée*, faisant ainsi allusion à la manière dont il l'avait obtenue. Sylla passait en effet pour avoir en quelque sorte acheté la préture au moyen des largesses qu'il avait faites au peuple au sujet de son élection (2).

Il mourut en 669-86, sous le consulat de Lucius Cornelius Cinna III et de Cneus Papirius Carbo, laissant d'Aurelia, sa femme, un fils qui suit, et une fille, Julia, qui épousa Atius Balbus.

(1) Tite-Live, lib. 71, nº 1. — *Art de vérifier les dates*, V, 336. — Eutrope, lib. V, an 663. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 519, 524, 553. — Maquer, *Ann. rom.*, an 662.

(2) Tite-Live, lib. 70, nº 36. — *Art de vérifier les dates*, V, 385, 364. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 500. — Plutarque, *Vie de Sylla*, VII, nº 5. — Ibid, *Vie de César*, X, nº 1.

§ 28. Caïus Julius *Cæsar*, fils et petit-fils de Caïus, C. F., C. N., naquit en 654-101, sous le consulat de Caïus Marius VI et de Lucius Valerius Flaccus, le 12 du mois quintilis, appelé depuis Julius, dont nous avons fait juillet. Cette date correspond au 6 mai 101 avant l'ère chrétienne. Il avait à peine seize ans lorsqu'il perdit son père, en 669-86, et venait d'être reçu *flamen dialis* ou prêtre de Jupiter, quand il épousa, en 670-85, Cornelia, fille de Lucius Cornelius Cinna, alors consul pour la quatrième fois avec Cneus Papirius Carbo II (1). Cette alliance faillit lui devenir funeste. Le neveu de Marius, le gendre de Cinna, ne pouvait être que doublement suspect au chef de la faction opposée; aussi Lucius Cornelius Sylla, devenu maître à Rome en 672-83, non content de persécuter le jeune Cæsar pour le forcer à répudier Cornelia, voulut-il le faire mourir. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'il parvint à se dérober à la colère du vindicatif dictateur, qui voyait en lui plusieurs Marius (2).

Il fit ses premières armes en Asie, sous le préteur Quintus Minucius Thermus, et mérita la couronne civique au siége de Mitylène. Revenu à Rome en 676-79, après la mort de Sylla, il eut bientôt, par ses manières engageantes, gagné l'affection du peuple qui le nomma tribun des soldats, en 677-78, puis questeur en 687-68, sous le consulat de Caïus Calpurnius Piso et de Manius Acilius Glabrio. Mais, avant de partir pour l'Espagne ultérieure où il devait être sous les ordres du préteur Caïus Antistius Vetus, il prononça, sur la place publique, l'éloge funèbre de Julia, sa tante, veuve de Caïus Marius, et osa faire paraître à ses funérailles les images de Marius, qui n'avaient pas été produites en public depuis le jour où Sylla l'avait fait déclarer ennemi de la patrie. Cette nouveauté fit grand bruit à Rome, mais le peuple applaudit à l'audace du jeune questeur. Il osa bien plus encore un peu plus tard. Étant édile, en 689-66, avec Marcus Calpurnius Bibulus, sous le consulat de Lucius Aurélius Cotta et de Lucius Manlius Torquatus, il fit placer au Capitole les statues de Marius avec des trophées et des inscriptions qui rappelaient ses victoires sur les Cimbres. Les jeux qu'il donna, pendant son édilité, furent si magnifiques que tout l'honneur lui en fut attribué, malgré que la dépense eût été faite en commun avec son collègue Calpurnius Bibulus qui disait, à cette occasion, qu'il en était de ces jeux comme du temple de Castor et de Pollux, qui avait été élevé

(1) Tite-Live, lib. 69, nº 43. — *Art de vérifier les dates*, V, 358, 385. — Suétone, *Vie de César*, nº 1. — Plutarque, *Vie de César*, X, nº 1. — Velleius Paterculus, lib. 11, ch. 28.

(2) Suétone, *Vie de César*, nº 1. — Plutarque, *Vie de César*, x, nº 1. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 265. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, I, 54, 55.

et consacré aux deux frères, et ne portait cependant que le nom du premier (1).

A la suite de son édilité, il se fit attribuer, en 690-65, et sous le consulat de Lucius Julius César et de Lucius Marcius Figulus, la charge de *judex quæstionis*, c'est-à-dire de commissaire au jugement de certaines affaires, au lieu et place du préteur. Cette charge lui donna occasion de satisfaire l'opinion publique, en poursuivant criminellement et en faisant condamner comme meurtriers les sicaires qui s'étaient rendus les ministres des fureurs de Sylla en tuant les proscrits, et qui, au moyen de la loi du dictateur, se croyaient affranchis de toute responsabilité (2).

La mort de Quintus Cæcilius Metellus Pius laissant vacante, en 691-64, la place de souverain pontife, ouvrit un vaste champ à l'ambition de Caïus Julius César qui, tout jeune qu'il était, et n'ayant encore exercé que l'édilité, ne craignit point de se poser comme candidat, en concurrence avec deux hommes recommandables et déjà consulaires, Quintus Lutatius Catulus et Publius Servilius Isauricus. Le caractère entreprenant du jeune César causa tant d'inquiétude à Lutatius Catulus qu'il le détermina à faire auprès de lui une démarche dans le but de le faire désister de sa candidature, et lui offrit une somme d'argent considérable que César refusa dédaigneusement en disant qu'il comptait en dépenser encore bien davantage pour la soutenir. Il fut, en effet, nommé à cette place unique et perpétuelle, dont il avait si bien compris toute l'importance, par l'influence qu'elle procurait, qu'il fit, pour l'obtenir, des sacrifices tellement considérables qu'il eût été obligé de quitter Rome comme un aventurier, s'il eût échoué (3).

Élevé à la préture l'année suivante, 692-63, sous le consulat de Decimus Junius Silanus et de Lucius Licinius Murena, il trouva dans le tribun du peuple Marcus Porcius Cato un contre-poids à l'ascendant qu'il avait pris sur le peuple et un adversaire infatigable dans toutes les mesures politiques qu'il fit proposer par Quintus Cæcilius Metellus Nepos, autre tribun du peuple qui lui était entièrement dévoué. Ce fut cette année qu'à la suite de l'esclandre de Publius Clodius qui, déguisé en femme, s'était intro-

(1) Suétone, *Vie de César*, nos 7, 10, 11. — Plutarque, *Vie de César*, x, nos 5, 6. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 481 ; XI, 367, 368. — Maquer, *Ann. rom.*, an 688. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, I, 82, 188.

(2) Suétone, *Vie de César*, no 12. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 407. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, I, 239.

(3) Suétone, *Vie de César*, no 13. — Plutarque, *Vie de César*, x, no 7. — Rollin, *Hist. rom.*, XII, nos 7, 8. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, I, 273.

duit dans sa maison et avait, par sa présence, profané les mystères de la bonne déesse, Caïus Julius *Cæsar* répudia Pompeïa, sa seconde femme, qui avait été la cause de ce scandale, non qu'il la crût coupable, ainsi qu'il le dit, mais parce que la femme de Cæsar ne devait pas même être soupçonnée (1).

Au sortir de la préture, Cæsar fut envoyé avec le titre de proconsul dans l'Espagne ultérieure, en 694-61, sous le consulat de Lucius Afranius et de Quintus Cæcilius Metellus Celer ; mais, pour se rendre à sa destination, il lui fallait de l'argent, et les dépenses faites pour sa candidature au grand pontificat l'avaient tellement obéré qu'il lui eût fallu cent millions de sesterces pour acquitter toutes ses dettes, c'est-à-dire qu'après avoir soldé six millions de notre monnaïe, il se serait trouvé en face de rien. Ses créanciers menaçaient d'arrêter ses équipages ; et si le riche Marcus Licinius Crassus ne fût venu à son secours en se portant sa caution pour vingt millions de sesterces, ou douze cent mille francs de notre monnaie (2), il est plus que douteux que César, entravé dans sa carrière, eût atteint la haute fortune à laquelle il est parvenu. Il revint plein de gloire de son proconsulat d'Espagne et demanda le triomphe qui lui fut refusé. Il n'insista pas davantage et y renonça pour se présenter comme candidat au consulat de l'année suivante. Ce fut à cette époque que se forma entre Crassus et lui cette liaison qui aboutit, vers la fin de l'année, au triumvirat de Cæsar, Pompée et Crassus, pour se rendre maîtres de la république (3).

Le consulat auquel il fut appelé, en 695-60, d'après les conventions arrêtées entre Crassus et Pompée, lui donna pour collègue ce même Marcus Calpurnius Bibulus avec lequel il avait déjà exercé l'édilité. En réalité, César fut le seul consul, car il annihila tellement son collègue Calpurnius qu'il proposa, fit adopter et publia les lois, non-seulement sans sa participation, mais encore malgré son opposition. Ce fut ainsi qu'il présenta en son nom personnel une loi agraire, déjà proposée par le tribun du peuple Flavius, et qui causa de grandes discussions dans le sénat. Marcus Calpurnius Bibulus et Marcus Porcius Cato s'y opposèrent avec la plus grande

(1) Suétone, *Vie de César*, nos 15, 16, 17. — Putarque, *Vie de César*, x, no 10. — Rollin, *Hist. rom.*, XII, 10, 13, 16, 27, 34. — Maquer, *Ann. rom.*, an 691. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, II, 30, 35.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que l'As, alors semi-oncial, ne représente plus que 0 fr. 02 c. 50; le denier n'avait donc qu'une valeur de 0 fr. 25 c. et le sesterce celle de 0 fr. 06.

(3) Suétone, *Vie de César*, no 18. — Plutarque, *Vie de César*, x, no 12. — Rollin, *Hist. rom.*, XII, 87, 88, 92. — Maquer, *Ann. rom.*, an 693. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, II, 80, 81, 82.

énergie ; mais ce fut en vain. La loi passa d'autorité et, par suite, on abandonna le territoire de Capoue aux pères de famille chargés de plus de trois enfants. Vingt commissaires, parmi lesquels on compte Atius Balbus, beau-frère de Cæsar, et un Coscononius, furent chargés d'aller procéder au partage et installer la colonie. Ce fait se passa sous le consulat de Julius et de Cæsar, *Julio et Cæsare consulibus*, comme on disait alors à Rome (1).

BERRY,
Membre de la 1re classe.

(La fin au prochain numéro.)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

COLLEZIONE D'AUTOGRAFI DI FAMIGLIE SOVRANE, CELEBRITA POLITICHE, ECC.

Per DAMIANO MUONI.

Un de nos correspondants les plus distingués, M. Damiano Muoni, de Milan, possesseur d'une riche collection d'autographes, a entrepris de la rendre vraiment utile à la science en en faisant connaître les auteurs et les principaux traits de leur vie et de leur caractère, par la publication, soit entière, soit partielle, de ces précieux documents, accompagnée de notes critiques et de renseignements historiques.

Les deux fascicules parus jusqu'à ce jour forment en quelque sorte une histoire de Milan, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, puisqu'ils contiennent : le premier, les documents relatifs aux Sforza, depuis le premier de cette famille qui régna sur Milan, Francesco Ier Sforza, né en 1401, jusqu'au dernier, Francesco II, mort en 1535 ; et le second, la nomenclature des gouverneurs, lieutenants et capitaines-généraux du Milanais, depuis 1499 jusqu'à 1848.

En extrayant de l'ouvrage de notre collègue ces deux chronologies présentant un si vif intérêt historique, et dont la seconde ne se trouve nulle part, en y joignant celle des Della Torre et des Visconti qui précédèrent les Sforza, nous offrirons ici aux lecteurs de notre recueil une table qu'ils pourront consulter utilement.

DELLA TORRE.

MARTINO, seigneur de Milan	1257—1263
FILIPPO	1263—1265
NAPOLEONE	1265—1277

VISCONTI.

OTTONE, archevêque de Milan	1277—1295

(1) Tite-Live, lib. 103, n° 94. — Suétone, *Vie de César*, X, n° 20. — *Art de vérifier les dates*, V, 398. — Rollin, *Hist. rom.*, XII, 102, 104, 122, 124. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, II, 95, 97. — Velleius Paterculus, lib. II, ch. 28.

MATTEO I, *le Grand*, seigneur perpétuel	1295—1322
GALEAZZO I, seigneur perpétuel	1322—1328
AZZO, successivement vicaire de l'Empire et de l'Eglise	1328—1339
LUCHINO, seigneur perpétuel	1339—1349
GIOVANNI, seigneur perpétuel	1349—1354
MATTEO II } ensemble et seuls	1354—1355
GALEAZZO II } ensemble et seuls	1354—1378
BARNABO } ensemble et seuls	1354—1385
GIOVANNI GALEAZZO, Ier duc	1385—1402
GIOVANNI MARIA	1402—1412
FILIPPO MARIA	1412—1447
RÉPUBLIQUE	1447—1450

SFORZA.

FRANCESCO I, duc de Milan	1450—1466
GALEAZZO MARIA, duc de Milan	1466—1476
GIOVANNI GALEAZZO MARIA, duc de Milan	1476—1494
LUDOVICO MARIA, *le More*	1494—1508
MASSIMILIANO, après Louis XII, avant François Ier	1512—1515
FRANCESCO-MARIA ou FRANCESCO II (par intervalles)	1523—1535

GOUVERNEURS, LIEUTENANTS ET CAPITAINES-GÉNÉRAUX.

Époque Ire. — Domination franco-italienne.

TRIVULZIO (Maréchal Giovanni Jacopo di)	1499—1500
AMBOISE (Cardinal Georges d')	1500 »
STUART (Robert), seigneur d'Aubigny	1500 »
AMBOISE (Charles d'), seigneur de Chaumont	1500—1511
FOIX (Gaston de)	1511—1512
CHABANNES (Jacques II de), seigneur de la Palisse	1512 »
SFORZA (Ottaviano), évêque de Lodi	1512 »
BOURBON (Connétable Charles de)	1516—1517 1526—1527
FOIX (Odet de), seigneur de Lautrec	1517—1521
FOIX (Thomas de), seigneur de Lescun	1521 »
MORONE (Girolamo)	1521 »
TRIVULZIO (maréchal Teodoro di)	1524—1525
BENTIVOGLIO (Alessandro)	1530 »

Époque II. — Domination espagnole.

LEYVA (Antonio)	1535—1536
CARACCIOLO (cardinal Marino)	1536—1538
AVALOS D'AQUINO (Alfonso d'), marquis du Guast	1538—1546
LUNA (Don Alvaro de)	1546 »
GONZAGA (Fernando ou Ferrante)	1546—1555
TOLEDE (Ferdinando Alvarez de), duc d'Albe	1555—1556
MADRUCCI (cardinal Cristoforo), prince de Trente	1556—1557
FIGUEROA (D. Juan de)	1557—1558
CORDOVA (D. Gonsalvo Ferrante di)	1558—1560
AVALOS (Francesco Fernandez d'), marquis de Pescaire	1560—1563
CORDOVA (Don Gonsalvo Ferrante di)	1563—1564

CUEVA (D. Gabriele de la), duc d'Albuquerque	1564—1571
SANDE (D. Alvaro de)	1571—1572
REQUESENS (D. Luis de Zuniga y)	1572—1573
GUSMAN Y ZUNIGA (D. Antonio), marquis d'Ayamonte	1573—1580
GUEVARA Y PADIGLIA (Don Sancho de)	1580—1583
ARAGON (D. Carlos d'), duc de Terranuova	1583—1592
VELASCO (Juan Fernandez de), connétable de Castille et Léon	1592—1600
PADIGLIA (D. Pedro de)	1595 »
AZEVEDO (D. Pedro Henriquez de), comte de Fuentes	1600—1610
PORTUGAL (D. Diego de)	1610 »
VELASCO (Juan Fernandez de)	1610—1612
MENDOZA (D. Juan Hurtado de)	1612—1614
LUNA Y ROJAS (D. Sancho de)	1614—1616
TOLEDE (D. Pedro Alvarez de), marquis de Villefranche	1616—1618
FIGUEROA Y CORDOVA (D. Gomez II de), duc de Feria	1618—1625
CORDOVA (D. Gonsalo Fernandez de)	1626—1629
SPINOLA-DORIA (Ambrogio)	1629—1630
SANTA-CRUZ (Don Alvaro Bazan, marquis de)	1630—1631
FIGUEROA Y CORDOVA (D. Gomez II de)	1631—1633
AUTRICHE (D. Fernand d') cardinal infant	1633—1634
ALBORNOZ (cardinal D. Gil d')	1634—1635
GUZMAN (D. Diego Felippez de), marquis de Leganez	1635—1641
AFFAN DE RIBERA Y ENRIQUEZ (D. Fernando)	1636 »
VELASCO Y DELLA CUEVA (D. Juan)	1641—1643
D'AVILA-TOLEDO-COLONNA (D Antonio Sancho)	1643—1646
VELASCO Y TOVAR (D. Bern Fernandez de), connétable de Castille	1646—1647
VELASCO Y TOVAR (D. Inigo Fernandez de), comte de Haro	1647—1648
BENAVIDES DE CARILLO Y TOLEDO (D. Luigi de)	1648—1656
TRIVULZIO (Giov. Jacopo Teodoro di), *par interim*	1637—1656
PEREZ DE VIVERO (D. Alfonso), comte de Fuensaldagna	1656—1660
GAETANO (D. Francesco), duc de Sermoneta	1660—1662
GUZMAN PONCE DE LEON (D. Luis de)	1662—1668
ORO CO (Francisco de), marquis d'Olias y Mortara	1668 »
SPINOLA-DORIA (Paolo)	1668—1669
SANDOVAL (Gomez de), duc d'Ossuna	1670—1674
LIGNE (Claude Lamoral, prince de)	1674—1678
CABRERA Y TOLEDO (Juan Tomè Henriquez de)	1678—1686
AYALA VELASCO Y CARDENAS (D. Antonio Lopez de)	1686—1691
GUZMAN (D. Diego Felippez de), marquis de Leganez	1691—1698
LORRAINE (Charles-Henri de), prince de Vaudemont	1698—1706

Époque III. — Domination autrichienne.

SAVOIE ET PIÉMONT (Eugène-François, prince de)	1706—1716
LÖWENSTEIN ET WERTEIM (Max Karl, prince de)	1717—1718
COLLOREDO (Girolamo, comte de)	1719—1725
DAUN (Philipp Lorenz, comte de)	1725—1733
CHARLES-EMMANUEL VICTOR, roi de Sardaigne	1733—1736
ABENSPERG ET TRAUN (Otto Ferdinand comte d')	1736—1742
LOBKOWITZ (Georg Christian, prince de)	1743 »
PALLAVICINI (Gian Luca)	1745—1746

Bourbon (D. Philippe de), infant d'Espagne	1745—1746
Harrach en Rohran (Ferdinand-Bonaventure, comte de)	1747—1750
Pallavicini (Gian Luca)	1750—1753
Este (Francesco Maria d')	1754—1771
Cristiani (Beltrame, comte)	1753—1758
Firmian (Karl, comte de)	1758—1782
Autriche (Ferdinand, archiduc d')	1771—1796
Wilzeck (Joseph, comte de)	1782—1796

Époque IV. — Première occupation française.

Agents militaires. — Congrégations d'État et municipale	1796 »
Comités réunis	1797 »

République cisalpine.

Conseil des *Giuniori* et des *Anziani*, etc	1797—1799

Première restauration autrichienne.

Congrégation nommée par François II	1799—1800
Régence provisoire instituée par le général Mélas	1800 »

Restauration de la république cisalpine.

Administration municipale, etc	1800—1802

République italienne.

Président, vice-président, etc	1802—1805

Royaume d'Italie.

Napoléon, roi d'Italie Beauharnais (Eugène-Napoléon), vice-roi	1805—1814

Époque IV. — Seconde restauration autrichienne.

Insurrection. Régence provisoire	1814 »
Bellegarde (Henri, comte de)	1814—1815
Saurau (Franz, comte de)	1815—1818
Autriche (Regnier, archiduc d')	1818—1848
Strassoldo (Jules, comte de)	1818—1830
Hartig (Franz, comte de)	1830—1840
Spaur (Johann Baptista, comte de)	1840—1848

Cette chronologie est suivie, dans l'ouvrage de M. Muoni, de nombreux documents, la plupart inédits, tirés de sa collection d'autographes. Nous y trouvons, entre autres, deux ordonnances en latin signées du connétable de Bourbon, plusieurs en italien rendues par le fameux marquis du Guast, par Fernand de Gonzague, etc.; des lettres du grand historien et économiste Pietro Verri, des savants physiciens Paolo Frisi, Pietro Moscati et Giuseppe Raccagni, du poëte Giuseppe Farini, de l'astronome Oriani, etc. Deux lettres adressées au grand-juge, ministre de la justice du royaume d'Italie, par le prince Eugène, vice-roi, nous ont paru avoir, pour nous

Français, un intérêt plus spécial, et, comme elles sont fort courtes, nous les reproduisons ici :

« L'armée italienne, monsieur le grand-juge ministre de la justice, doit être honorée. Il serait à la fois impolitique et injuste de placer au milieu des braves les hommes souillés d'un meurtre ou de tout autre crime réprouvé par les lois. La demande de Giulio Francesco Zoppis, en faveur de son fils, ne peut ni ne doit être admise. Vous le ferez savoir au pétitionnaire. Sur ce, monsieur le grand-juge ministre de la justice, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Écrit à Milan, le 7 avril 1805.

» LE PRINCE EUGÈNE. »

« Il est dans mon intention, monsieur le grand-juge ministre de la justice, que les différends qui peuvent s'élever relativement au contrat des jeux à Milan, ou dans les villes du royaume où les jeux sont *tolérés*, soient toujours jugés *administrativement*, et ne soient jamais portés devant aucune cour de justice. Je ne puis permettre que la tolérance d'un vice devienne l'objet de débats publics.

» Vous écrirez donc circulairement à toutes les cours pour défendre l'admission de toute cause qui, soit directement, soit indirectement, pourrait avoir rapport au contrat passé avec les entrepreneurs des jeux, et pour que, dans les affaires de cette nature dont les tribunaux pourraient être saisis, les parties soient renvoyées devant le conseiller d'État, directeur de la police générale. Sur ce, monsieur le grand-juge ministre de la justice, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Écrit à Milan, le 13 décembre 1808.

» EUGÈNE NAPOLÉON. »

L'ouvrage de M. Damiano Muoni est accompagné de portraits bien gravés sur bois ; mais des illustrations bien plus précieuses, consistent en de nombreux fac-simile, dont plusieurs accompagnés de sceaux et d'armoiries. Trois planches reproduisent, en outre, la belle et rare série des monnaies de la famille Sforza et les médailles de plusieurs autres princes ayant possédé ou gouverné le Milanais.

L'auteur a placé au commencement de son œuvre une table dont je n'ai pas parfaitement compris le rapport direct avec son plan, mais qui a dû lui coûter des recherches immenses, et qui est d'une incontestable utilité pour la numismatique italienne ; c'est une liste complète par ordre alphabétique de tous les ateliers monétaires italiens, avec indication des types qui les distinguent aux diverses époques.

En terminant le rapide examen de cet ouvrage, qui fait tant d'honneur à notre collègue, nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'il soit continué ; nous savons que M. Muoni n'est pas moins zélé qu'érudit, et nous espérons qu'il ne trompera pas l'espoir qu'a fait naître le commencement de cette intéressante publication, et qu'il nous mettra encore à même de profiter des trésors qu'il a amassés avec tant de persévérance et au prix de tant de sacrifices.

ERNEST BRETON,
membre de la 4e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1866.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 10 janvier, à neuf heures du soir. M. de Montaigu, président de la première classe, occupe le fauteuil ; M. Folliet, secrétaire de la même classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Notre honorable collègue, M. Greco, secrétaire de l'Académie Cosentine (Italie), offre à l'Institut historique deux ouvrages, dont l'un sur le lieu où était située l'ancienne Posidonia ; l'autre, sur la retraite des généraux Verdier et Régnier de la Calabre, en 1806. M. Layeïsf est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue M. Depoisier offre à l'Institut historique son ouvrage intitulé : de l'*Éducation*, observations pratiques, précédé d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans, membre de l'Académie française. M. Barbier est prié d'en rendre compte.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans ce journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. La lecture des mémoires et rapports portés sur l'ordre du jour est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture à l'assemblée d'un article de M. Charles Lucas, secrétaire adjoint de la société libre des Beaux-Arts, inséré dans la *Revue artistique et littéraire,* dirigé par M. Louis Auvray, sur les livraisons de juin et juillet de l'*Investigateur*. L'auteur de l'article passe en revue le mémoire de M. Barbier, sur le *Procès de Socrate :* le rapport de M. Breton sur la *Monographie du théâtre antique d'Arles,* par Jacquemin ; la *Vie et le Rêve,* poésie de M. le marquis de Montlaur ; ainsi que le rapport de M. de Saint-Albin ; le mémoire sur les *Tournois et carrousels,* par M. Hilaire ; le rapport de M. Breton, sur le drame tragique de la mort de *Beatrice di Tenda,* par M. Muoni.

L'assemblée décide que des remercîments seront adressés à l'auteur de l'article, pour ses appréciations bienveillantes, qu'on vient de publier dans la *Revue artistique et littéraire.*

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Folliet, pour la lecture de son rapport, sur les *Annales de l'Italie,* par notre honorable collègue M. A. Coppi. Après quelques observations faites par MM. de Berty, Renzi et Martin de Moussy, ce travail est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

M. Joret Desclozières lit ensuite son rapport sur l'*Histoire diplomatique de la guerre d'Orient,* par M. Tanc ; même renvoi au comité du journal.

M. Tanc est appelé à la tribune, pour lire son mémoire sur la *Guyane et la transportation* ; après cette lecture, M. Barbier fait observer qu'il semble résulter du mémoire, que la transportation aurait manqué son but en établissant un nouveau bagne, alors que la pensée primitive de la colonisation était de supprimer le régime des bagnes.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 26 JANVIER 1866

⁂ La séance est ouverte à neuf heures ; M. E. Breton, vice-président, de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE

Nos honorables collègues, MM. Muray, avocat à la Cour impériale à Paris ; l'abbé Trompette, curé ; l'abbé Ducis, professeur d'histoire ; le baron Papion du Château, de Tours ; Mgr Cerri, de Turin ; M. Morel, de Saint-

Gaudens; le chevalier Torrès Caïcedo et Deposier, professeur, envoient leurs portraits photographiés à l'Institut historique.

M. Morel envoie en outre à la Société un mémoire archéologique intitulé *Quelques mots sur la chapelle de Sabar à Tarascon sur l'Ariége, sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Victoire.* Il prie M. Breton d'être assez bon pour le lire à l'assemblée.

M. Guillaume Rossi de Milan, président de la société d'Économie politique, offre à l'Institut historique un ouvrage (in-4, 2me édition) intitulé : *Allocution historico-statistique sur les institutions d'instruction primaire, dans la Lombardie et particulièrement dans l'arrondissement de Monza.* M. Rossi fait observer que l'origine de cette institution (*lire, écrire et compter*) est due aux Étrusques, avant les Romains (390 ans avant Jésus-Christ).

Une société nationale est fondée en Italie, pour propager l'instruction dans les campagnes. M. Minoret est nommé rapporteur.

M. Pierre Ellero, professeur à l'Université de Bologne (Italie), offre à notre société le journal qu'il publie sur l'*Abolition de la peine de mort.* Il espère que l'Institut historique, qui compte parmi ses membres de savants légistes, voudra contribuer par leurs travaux au succès de cette noble cause. M. Camoin de Vence, avocat général à Poitiers, est nommé rapporteur.

Nos honorables collègues, MM. Semeric de Biot (Alpes-Maritimes), et Chervin, chef d'institution à Thizy (Rhône), regrettent beaucoup d'être obligés, par leur âge, de se séparer de leurs collègues.

MM. Semeric et Chervin sont des anciens membres de l'Institut historique. Aussi l'assemblée décide qu'ils pourront conserver leurs titres, et que leurs noms seront portés sur la liste des membres de la société.

Notre honorable collègue M. le comte de Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, se rappelle au souvenir de ses collègues; il les remercie d'avoir confirmé nouvellement son élection de président honoraire.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Lisbonne accuse réception de l'*Investigateur.*

On lit la liste des livres offerts à l'Institut historique; des remercîments sont votés aux donateurs.

Trois demandes d'admission ont été adressées à M. le Président, elles sont suivies des titres imprimés, requis par nos statuts.

La première, de M. Lombardi de Venafro (Italie), qui se présente sous les auspices de nos honorables collègues, Mgr Cerri et M. le major Ghi-

relli de Turin. La commission nommée par M. le Président, pour vérifier les titres du candidat, se compose de MM. Barbier, Minoret et Breton, rapporteur.

La seconde demande, de M. Delaunay, est appuyée par nos honorables collègues, MM. Breton et Renzi.

La commission chargée d'examiner les titres de ce candidat, se compose de MM. Masson, Bonet Belair et Barbier, rapporteur.

La troisième demande, de M. Goumain Cornille, est appuyée par nos honorables collègues, MM. Barbier et Renzi.

Commission, MM. Gauthier la Chapelle, Minoret et Breton, rapporteur.

M. Camoin de Vence est appelé à la tribune pour lire le rapport sur la canditature de M. Vavasseur, proposée dans la séance de la troisième classe. Le rapport étant favorable au candidat, la classe s'est constituée; on passe au scrutin secret, et M. Vavasseur est admis. L'assemblée générale approuve ensuite au scrutin cette admission.

M. Marcellin, architecte, offre à l'Institut historique une grande photographie représentant un projet de monument à ériger au prince Eugène. L'assemblée vote des remercîments au donateur.

M. Breton offre à l'Institut historique, un ouvrage archéologique, au nom de notre honorable collègue, M. le comte de Vimercati de Bergame. L'assemblée prie M. Breton d'en rendre compte.

M. Masson lit un rapport sur les travaux de l'Académie Stanislas, de la Société académique de l'Aube et de la société de Montbéliard; ce rapport est envoyé au comité du Journal.

Notre honorable collègue, M. Morel de Saint-Gaudens, ayant adressé à l'Institut historique un mémoire sur la chapelle de Sabar à Tarascon, M. Breton est prié d'en faire lecture à l'assemblée à la prochaine séance.

On fait connaître à l'assemblée que la séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu le dimanche 8 avril prochain.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIES DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES

FAMILLE JULIA

(Suite et fin.)

Les neuf années, de 696-59 à 704-51, pendant lesquelles Caïus Julius *Cæsar* fut successivement prorogé dans le proconsulat, furent par lui employées à la conquête des Gaules. A la suite de ces mémorables campagnes, qui ont immortalisé le nom de Cæsar et sur lesquelles il serait superflu de revenir en détail, éclata la guerre civile, en 705-50, sous le consulat de Claudius Marcellus II et de Lucius Cornelius Lentulus Cruscellus. Entre deux hommes du caractère de Pompée et de Cæsar, dont l'un ne voulait pas reconnaître de supérieur et l'autre ne voulait pas même souffrir un égal, la bonne harmonie n'avait pu durer longtemps, et la mort de Licinius Crassus, survenue dans l'intervalle, avait fait disparaître le lien qui avait servi à rapprocher ces deux hommes. Pompée, fortifié de l'appui du sénat, crut pouvoir réduire Cæsar à la loi dont il voulait s'affranchir lui-même, et ne fit qu'irriter encore d'avantage un rival dont la gloire et la puissance grandissaient de jour en jour. Une fois l'épée tirée et le Rubicon franchi, la république fut livrée au sort des armes. Le parti de Pompée vaincu une première fois en Italie, à Corfinium, transporta le théâtre de la guerre en Grèce, après avoir inutilement essayé de lutter en Espagne (1). Mais alors Cæsar, investi pour la seconde fois, en 706-49, de la puissance consulaire avec Publius Servilius Vatia Isauricus, avait sur ses adversaires l'immense avantage de pouvoir, en qualité de consul, disposer légalement de toutes les forces et des trésors de la république. Quoique les lois eussent peu d'autorité au milieu du bruit des armes et de l'agitation de la guerre civile, il n'en est pas moins vrai qu'une apparence de légalité servait au moins à Cæsar pour colorer les actes de violence qu'il se permit plus d'une fois, notamment lorsqu'il se fit ouvrir le trésor malgré les représentations du tribun du peuple Lucius Cæcilius Metellus, et qu'il y puisa largement pour faire face aux dépenses de la guerre. Cæsar, consul, agissait dans sa propre cause au nom de l'autorité de la république, et Pompée n'était plus qu'un chef de parti qui troublait l'État. La victoire

(1) Suétone, *Vie de Cæsar*, nos 23 à 32. — Plutarque, *Vie de Cæsar*, x, nos 15 à 42. — Rollin, *Hist. rom.*, XII et XIII, passim.

se prononça contre ce dernier dans les plaines de Pharsalle, et, dès ce moment, Cæsar fut maître de Rome et de l'empire (1).

Nommé dictateur en 707-48, Cæsar poursuivit les restes du parti vaincu. La guerre des Alexandrins et la conquête de l'Égypte ne le retinrent que peu de temps. Celle de Pharnace lui en demanda encore moins, et tout étonné du peu de résistance qu'il avait trouvé en Asie, Cæsar écrivait au sénat le fameux *Veni, vidi, vici* (2).

Ce fut en Afrique, où Metellus Scipion et Porcius Cato avaient concentré les débris de l'armée vaincue à Pharsale, et en Espagne, où les fils de Pompée, Cnéus et Sextus, avaient formé un parti considérable, que Cæsar trouva une véritable résistance. Cette double campagne eut lieu en 708-47-46, sous la troisième dictature de Cæsar qui réunissait à la dignité dictatoriale celle de consul, qu'il exerçait alors pour la troisième fois, ayant pour collègue Marcus-Æmilius Lepidus. Cette année, 708, comprend en majeure partie les deux années 47 et 46 avant l'ère chrétienne. On l'a nommée *année de confusion*, parce qu'elle se composa de quatre-vingt-dix jours de plus que l'année ordinaire pour remettre le calendrier romain en harmonie avec le cours du soleil, suivant la réformation à laquelle Cæsar, en sa qualité de grand-pontife, avait fait procéder en 707-48 (3).

L'année 709-45, qui fut celle du quatrième consulat de Jules Cæsar et de sa quatrième dictature, vit la fin de la guerre d'Espagne et de la guerre civile. Le dictateur alla de sa personne se mesurer avec les fils de Pompée, comme il l'avait fait à Pharsale et en Afrique. La bataille de Munda, en Andalousie, où Cæsar combattit en soldat pour défendre sa vie, tant la victoire fut vivement disputée, décida du sort de cette contrée, qui se soumit aussitôt qu'elle eut appris la mort du jeune Cnéus Pompée et la fuite de Sextus, son frère, qui se retira en Asie (4).

De retour à Rome, Cæsar reçut tous les honneurs et tous les titres que l'adulation put imaginer pour flatter son amour-propre. Il fut déclaré père de la patrie, consul pour dix ans, et dictateur à perpétuité. Sa per-

(1) Tite-Live, lib. III, n° 66. — *Art de vérifier les dates*, V, 395. — Cæsar, *Bell. civ.* lib. III, n° 95. — Plutarque, *Vie de Cæsar*, X, 41, 55. — Velleius Paterculus, lib. II, ch. 31. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 424; XIV, 3, 15, 23. — Maquer, *Ann. rom.*, an 705.

(2) Suétone, n°s 35, 36, 37. — Plutarque, x, n° 56. — *Art de vérifier les dates*, V, 395. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 85, 103, 107, 116. — Maquer, *Ann. rom.*, 707.

(3) Tite-Live, lib. 114, n° 4; lib. 115, n° 29. — Suétone, *Vie de Cæsar*, n° 59, 60, 75. — Plutarque, *ibid.*, x, n° 65. — *Art de vérifier les dates*, V, 396. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 185.

(4) Tite-Live, lib. 115, n° 41 à 61. — Suétone, *Vie de Cæsar*, n° 37. — Plutarque, *ibid.*, x, n° 61. — *Art de vérifier les dates*, V, 396. —Velleius Paterculus, lib. II, ch. 32. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 318, 320, 326. — Maquer, *Ann. rom.*, an 709.

sonne fut déclarée inviolable et sacrée; le mois quintilis dans lequel il était né reçut, en son honneur, le nom de *Julius*. Mais parmi les priviléges de toute espèce que le sénat s'empressa de lui accorder et qui allèrent jusqu'aux honneurs divins, car il fut qualifié de demi-dieu, celui auquel il parut le plus sensible fut celui de pouvoir porter en tout temps une couronne de laurier, qui lui permettait de dissimuler sa calvitie. C'est avec cet ornement qu'il est représenté sur toutes les monnaies de l'époque que le sénat, par un décret spécial, l'autorisa à faire frapper à son effigie, par dérogation à la règle générale. Cette même année, Cæsar augmenta le nombre des magistrats, il établit douze préteurs et quarante questeurs pour expédier les affaires de la république; il institua sous le nom d'*édiles céréaux* deux nouveaux édiles chargés spécialement de l'approvisionnement de Rome, ce qui porta à dix le nombre de ces magistrats. Il créa également de nouveaux patriciens pour remplacer beaucoup d'anciennes familles éteintes par l'effet des guerres civiles, et conféra la noblesse ou le patriciat à tous ceux qui étaient alors en possession des charges curules qui donnaient entrée au sénat (1).

Consul pour la cinquième fois, en 710-44, et dictateur à perpétuité, Cæsar, véritable monarque à Rome, n'avait plus qu'à ceindre le bandeau royal que des amis trop complaisants lui offraient par d'imprudentes démonstrations, lorsqu'au moment de mettre à exécution les vastes projets qu'il avait conçu pour la gloire et la prospérité de l'empire, il fut assassiné en plein sénat le jour des ides, 15 mars 710-44, à l'âge de cinquante-six ans. Marcus Junius Brutus, qui passait pour son fils naturel, fut le chef avoué, sinon l'auteur de cette conjuration à laquelle prirent part Decimus-Junius Brutus, Caïus Trébonius, Servius Sulpicius Galba, Caïus et Publius-Servilius Casca, Tullius Cimber, Minutius Basilus, Lucius et Caïus Cassius, Cnéus Domitius Ahænobarbus, Publius Turullius, Alitius Petronius, Caïus Cornelius Cinna, Cassius de Parme, Cæcilius Bucilianus, son frère utérin, Quintus Ligarius, Rubrius Ruga, Marcus Spurius, Publius Sextius Nazo et Pontius Aquila (2).

Caïus Julius Cæsar Octavianus, son neveu et son fils adoptif, donna en son honneur des jeux magnifiques, et par une coïncidence singulière il parut à ce moment une comète que le peuple, dans son ignorance, regarda

(1) Tite-Live, lib. 116, n° 3, 5, 7, 8, 13. — Suétone, *Vie de Cæsar*, n° 76. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 334, 340.

(2) Tite-Liv., lib. 116, n° 19, 41, 42, 57. — *Art de vérifier les dates*, V, 397. — Suétone, *Vie de Cæsar*, n° 81, 82. — Plutarque, *ibid.*, x, 64-73. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 344, 399, 404. — Velleius Paterculus, lib. II, ch. 33. — Maquer, *Ann. rom.*, an 709.

comme un indice certain que l'âme de Cæsar avait été reçue parmi les dieux. Octavien Cæsar orna de ce symbole les monuments qui furent élevés en l'honneur de l'illustre défunt, et ce même symbole devint un attribut caractéristique des monnaies frappées à cette époque (1).

Les monétaires de Jules *Cæsar* ont été Lucius Æmilius Buca, Caïus Cossutius Maridianus, Lucius Flaminius Chilo, Lucius Mussidius Longus, Marcus Mettius et Publius Sepullius Macer, dont on peut au besoin consulter les médailles.

§ 29. A la branche de *Cæsar* se rattache nécessairement Caïus Julius Octavianus, son petit-neveu et son successeur, dont il sera plus amplement parlé à la famille Octavia, à laquelle il appartient. Il était fils de Caïus Octavius, préteur en 694-61, et de Atia Balba, fille de Atius Balbus et de Julia, sœur de Caïus Julius Cæsar. Adopté par ce dernier, il prit dès ce moment le nom de Caïus Julius Cæsar Octavianus, sous lequel il est connu dans l'histoire, jusqu'au moment où, devenu empereur, il prit celui de Cæsar Augustus (2). C'est à cet article que je reporterai les nombreuses médailles qui se rattachent à l'empereur Auguste et qui sont décrites dans les auteurs sous le nom de la famille Julia.

Branche des Sequestris.

§ 30. Cette branche plébéienne n'est connue que par Lucius Julius *Sequestris*, qui vivait en 558-196, sous le consulat de Lucius Furius Purpuréo, et de Marcus Claudius Marcellus. Il fut tué cette même année, au pays des Sabins, par la foudre qui éclata par un temps serein, et le frappa sur son cheval (3).

C'est probablement de lui que descendent les différents membres de la famille Julia qui ont continué la branche plébéienne.

Branche des Bursio.

§ 31. Le seul membre connu de cette branche est Lucius Julius *Bursio* dont les médailles révèlent l'existence. Il n'y a rien de certain sur l'époque à laquelle il a pu frapper les deniers qui portent son nom. Morell suppose qu'il fut questeur à Syracuse, en Sicile.

Branche des Patiecus.

§ 32. Lucius Julius *Patiecus* servait sous les ordres de Caïus Julius Cæsar en Espagne, pendant la guerre civile en 709-45, et parvint à

(1) Pline, *Hist.*, lib. II, ch. 25. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 467.
(2) *Art de vérifier les dates*, 2e partie, IV, 171, 172. — Rollin, *Hist. rom.*, XII, 123.
(3) Tite-Live, lib. 33, n° 36.

introduire dans Ulla (Montemayor), un renfort considérable de cavalerie et d'infanterie, à la faveur d'une tempête de nuit qui lui permit de traverser tout le camp ennemi (1).

Branche des Settalus.

§ 33. Marcus Julius *Settalus* n'est connu que par les médailles, il vivait sous le règne de Tibère, et fut duumvir colonial à Illix ou Illica, en Espagne, avec Lucius Sestius Celer. Cette ville municipale se trouvait dans le royaume de Valence; elle est aujourd'hui ruinée et n'a laissé aucun vestige.

Branche des Polyenus.

§ 34. Ce n'est encore que par les médailles que l'on connait la branche de la famille Julia qui porta le surnom de *Polyenus*. Caïus Julius *Polyenus* fut duumvir à Corinthe sous Néron. Il y a tout lieu de croire que ce Caïus Julius n'était qu'un descendant d'un affranchi de Jules César qui, suivant l'usage, portait le nom de son patron.

Il y eut plusieurs Julius qui exercèrent ainsi des magistratures coloniales, et dont les médailles ont constaté l'existence. De ce nombre sont :

§ 35. Caïus Julius *Aquinus*, duumvir à Turiaso, en Espagne, sous le règne d'Auguste.

§ 36. Caïus Julius *Heracleo* ou *Heracleus*, duumvir à Corinthe, sous le triumvirat.

§ 37. Marcus Julius *Serranus*, duumvir à Clunium, en Espagne, sous le règne de Tibère.

§ 38. Caïus Julius *Niger* ou *Nigerinus*, duumvir à Corinthe.

§ 39. Un autre Julius *Niger*, duumvir à Buthrote, en Épire.

Les médailles de la famille Julia sont nombreuses, mais la majeure partie s'applique à Caïus Julius Cæsar, et j'ai dû, quant à elles, me borner à reproduire les principales sans me préoccuper de toutes celles qui portent sa tête et son nom, et qui ont été frappées par ses monétaires. Cependant je décrirai quelques types principaux de ces dernières.

Parmi les médailles de cette famille je considère comme étant des plus anciennes celles qui se rattachent à la branche des *Libo*; malheureusement il est à regretter qu'elles n'aient pas toute l'authenticité désirable.

Riccio a donné, pl. 58, n° 3, le type d'un As dont il n'a fait qu'à peu près l'attribution. Cette attribution est en effet difficile car aucune indication ne fait même présumer que cet As puisse appartenir à la famille

(1) Tite-Live, lib. 115, n° 42. — Cæsar, *Bell. hisp.*, n° 3.

Julia, et les lettres, EX SC, les seules qu'on y remarque, ne sont pas de nature à justifier une attribution ; je m'abstiendrai donc de reproduire cet As, mais il en est un autre, évidemment applicable à la famille Julia, qui offre une anomalie remarquable.

Nº 1. Au droit, tête de Ianus Bifrons ; au revers la proue de navire ; au dessus L.IVL.LIBO ; au-dessous, à la place de l'exergue, quatre points comme sur un triens, et plus bas, ROMA. Morell, num. cons. pl. 18, nº 19.

Nº 2. Au droit, tête de Diane chasseresse à droite, l'arc et le carquois sur l'épaule ; au revers, la Victoire tenant une palme et conduisant un Bige à droite ; au-dessus, L.IVL.LIBO ; à l'exergue, ROMA.

Morell, num. cons., pl. 18 nº 20.

Ces As, et surtout le denier, accusent une fabrication qui est totalement en désaccord avec toute attribution possible à Lucius Julius *Libo*, dont il est parlé au § 13, et le seul qui soit connu dans l'histoire. A cette époque, en effet, l'As devait être sextantaire, et le module de celui décrit par Morell indique un As oncial, ce qui dénote une fabrication postérieure à 536-218 ; il faut donc admettre de toute nécessité un Lucius Julius *Libo* autre que celui qui fut consul en 487-267.

Quant aux quatre points, marque trientaire, que l'on remarque exceptionnellement sur cet As, on ne peut les expliquer que par une des ces erreurs monétaires dont on voit plus d'un exemple.

La tête de Diane chasseresse que présente le denier suffit pour démontrer que ce type est d'une époque bien postérieure à celle de l'an 487-267 ; mais il est difficile de dire précisément quelle elle peut être.

La branche des Césars qui vient ensuite dans l'ordre chronologique offre une longue suite de médailles.

Nº 3. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé ; en avant, la marque denariale X ; derrière un ancre, au revers, la Victoire couronnant le personnage qui conduit un bige à droite ; au-dessous SEX. IVLI ; à l'exergue, CAISAR.

Morell, pl, 1 ; nº 1, Riccio, pl. 22 ; nº 1, Cohen, pl. 19 nº 2.

Ce denier doit s'appliquer à Sextus Julius Cæsar qui fait l'objet du § 17, et qui fut édile en 589-165. Morell a donné un type identique, pl. 18, nº 21, des *nummi consulares incestæ fidei.*

Nº 4. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé ; derrière, les lettres numérales XVI, au revers, les dioscures galoppant à droite ; au-dessous L.IVLI ; à l'exergue, ROMA.

Morell ; pl. 1, nº 2 ; Riccio, pl. 22, nº 2, Cohen, pl. 19, nº 1.

Nº 5. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé ; der-

rière, un épi ; au revers, la Victoire conduisant un bige à droite ; au-dessous, L. IVLI.

Morell, pl. 1. nº 3 ; Riccio, pl. 22. nº 3 ; Cohen, pl. 20, nº 3.

Les lettres numérales XVI qu'on remarque sur le denier nº 4, indiquent que sa fabrication est postérieure à l'an 538-216, à cette époque les besoins du trésor exigèrent qu'on modifiât la valeur du denier qui fut porté de dix As à seize, ce qu'expliquent les lettres numérales ; quant à l'attribution, il n'y a que Lucius Julius Cæsar fils de Sextus et petit-fils de Lucius, dont il est parlé au § 16, à qui ce denier paraisse applicable. Lucius Julius Cæsar fut questeur en 564-191.

Quant au denier nº 5, il peut s'appliquer à Lucius Julius Cæsar fils et petit-fils de Sextus, dont il est parlé au § 18, qui fut proquesteur en 622-133, et édile curule en 627-128.

Nº 6. Au droit, tête casquée à profil gauche ; derrière, et en légende, CÆSAR ; au revers, Vénus dans un char traîné par deux amours ; en avant une lyre ; à l'exergue, L. IVLI. L. F.

Morell, pl. 1, nº 4 ; Riccio, pl. 22, nº 5 ; Cohen, pl. 20, nº 4.

Ce denier, dont il existe de nombreuses variétés, doit s'appliquer à Lucius Julius Cæsar, dont il est parlé au § 20, et qui fut consul en 664-91 ; il était effectivement fils de Lucius, L. F. C'est au même individu que doit s'appliquer la médaille suivante, encore plus explicite par ses indications, puisqu'elle énonce la filiation entière, fils de Lucius et petit-fils de Sextus, L. F. SEX. N.

Nº 7. Au droit, deux têtes conjugées à profil droit, dont on fait celles de Jupiter et de Plutus, dieu des richesses. Au revers, une proue de navire ; au-dessus, L. IVLI. L. F. ; sur le côté, SEX. N. ; à l'exergue, CÆSAR.

Morell, Num. cons., pl. 18, nº 22.

Cet As à type anormal doit être semioncial, d'après le module indiqué par Morell.

Nº 8. Au droit, tête de Cybèle voilée et couronnée de tours ; légende SEX. IVL. C. F. SEX. N. ; derrière, CÆSAR ; au revers, un autel flanqué aux angles de deux aigles, dans un entourage de laurier.

Morell, Num. cons. pl. 18, nº 23.

Ce denier doit être attribué à Sextus Julius Cæsar *Strabo*, dont il est parlé au § 26, et qui fut consul en 663-92.

Les médailles qui vont suivre appartiennent à Caïus Julius *Cæsar*. Je les ai classées dans l'ordre probable où elles ont du être frappées, depuis sa questure, exercée en 687-68, jusqu'à sa mort, en 710-44.

Nº 9. Au droit, tête de Vénus diadèmée et à profil droit ; au revers,

Enée portant sur ses épaules son père Anchise, et à la main le palladium; légende, CÆSAR.

Morell, pl. 1, nº 5; Riccio, pl. 22, nº 8; Cohen, pl. 20, nº 9.

Nº 10. Même médaille, restituée par Trajan.

Morell, pl. 1, lettre M; Riccio, Cohen, pl. 45, nº 3.

Ce denier qui fait connaître la prétention de la famille Julia, à descendre de Vénus et d'Anchise, a dû être frappé soit pendant la questure, en 687-68, soit pendant l'édilité, en 689-66. Un type analogue se trouve sur une médaille de bronze à légende grecque, frappée par les Alexandrins en l'honneur de Jules Cæsar, et rapportée par Morell, Num. cons. pl. 20, nº 6.

Nº 11. Au droit, tête de Vénus à profil droit; derrière, on aperçoit la tête de Cupidon; au revers, un trophée au pied duquel sont deux captifs, un homme et une femme; à l'exergue, CÆSAR.

Morell, pl. 1, nº 4; Riccio, pl. 22, nº 10; Cohen, pl. 20, nº 11.

Nº 12. Au droit, tête de Vénus à profil gauche et diadèmée; en avant la tête de Cupidon et le Lituus; derrière, un sceptre; au revers, un trophée au pied duquel sont deux captifs, homme et femme; à l'exergue, CÆSAR.

Morell, pl. 4, nº 3; Riccio, pl. 22, nº 11; Cohen, pl. 20, nº 12.

Nº 13. Au droit, tête de Vénus à profil droit, les cheveux attachés avec un bandeau; au revers, un trophée au pied duquel on voit une espèce de char de guerre, un bouclier, deux lances et un lituus militaire; légende, CÆSAR IMP.

Morell. pl. 3, nº 8; Riccio, pl. 58, nº 6; Cohen, pl. 20, nº 13.

Nº 14. Au droit, tête de Vénus à profil droit et diadèmée; derrière, les lettres II T, que l'on explique par *secundum Tropæum*; au revers, un trophée que soutient en guise de pal un captif à genoux; en travers, CÆSAR.

Morell, pl. 4, nº 2; Riccio, pl. 58, nº 4; Cohen. pl. 20, nº 15.

Nº 15. Au droit, tête de Vénus à profil droit et diadèmée; derrière, les lettres II T; au revers, un trophée accosté à droite d'une hache gauloise; en travers, CÆSAR.

Morell, pl. 4, nº 4; Cohen, pl. 20, nº 16.

Nº 16. Au droit, tête de Vénus à profil droit et voilée; derrière, le simpulum et les lettres II T; au revers, un trophée accosté à droite d'un bouclier ovale; à gauche, d'une couronne de laurier; en travers, CÆSAR.

Morell, pl. 4, nº 5; Riccio, pl. 58, nº 5; Cohen, pl. 20 nº 14.

Nº 17. Au droit, tête de Vénus à profil droit; légende, IMP. ITER; au revers, un trophée au pied duquel on voit un char de guerre armé d'une faux, et en avant un captif; à l'exergue, C. CÆSAR C. F.

Morell, Num. cons., pl. 18, n° 24; Riccio, pl. 38, n° 7.

Ces sept médailles sont commémoratives des différentes campagnes lors de la conquête des Gaules, de 696-59 à 704-51.

N° 18. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil gauche et laurée : derrière, le lituus; au revers, les insignes du grand pontificat, l'apex, la sécuris, le simpulum, l'adspergillum et le culter; légende, CÆSAR IMP. AVG. P. M.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 1.

N° 19. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et laurée; en avant, le lituus; derrière, le guttus; légende, CÆSAR IMP.; au revers, un taureau à gauche; au-dessus GERMANVS; à l'exergue, INDVTI IIII.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 2.

N° 20. Au droit, même tête de Jules Cæsar à profil gauche et laurier; derrière, le lituus; légende, C. CÆSAR DICTATOR; au revers, le taureau à gauche, comme sur le denier qui précède; au-dessus, GERMANVS; à l'exergue, INDVT. IIII.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 3.

Ces trois médailles doivent avoir été frappées en 705-50, à l'époque où Cæsar revêtu de la dictature, au commencement de la guerre civile, avait accordé aux Germains une quatrième trêve. Quelques numismates veulent trouver sur des médailles analogues, qui offrent une tête autre que celle de Jules Cæsar, et au revers les mots GERMANVS et INDVT IIII, la tête et le nom du chef gaulois Indutiamare, dont il est question dans Cæsar au Ve livre de la *Guerre des Gaules*. Je doute fort que cette attribution soit acceptable. Le mot *induticæ*, qui annonce une trève ou suspension d'armes, ne peut se traduire par Indutiamare, surtout lorsqu'il est suivi de lettres numérales.

N° 21. Au droit, tête de Vénus diadémée et à profil droit; en avant, Cupidon à mi-corps; au revers, la Victoire passant à droite et couronnant un trophée d'armes, plutôt romaines que barbares, au pied duquel est un captif enchaîné; à l'exergue, CÆSAR; légende, DIC. ITER.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 22

N° 22. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil gauche et laurier; légende grecque Γ ΚΑΙΣΑΡ ΑΥΤΟΚ ΑΡΧΙΕΡ ΜΕΓ, *Caïus Cæsar imperator pontifex maximus*; au revers, une demi-galère avec rames, sur le pont de laquelle sont deux personnages, dont l'un, tête nue et en toge, tient un aigle légionnaire, l'autre armé, tient une enseigne; légende grecque ΡΟΥΒΛΙΟΥΣ ΣΟΥΛΠΙΚΙΟΣ, *Publius Sulpicius*.

Morell, Num. cons., pl. 20, n° 3; bronze grand module.

N° 23. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et laurée; derrière,

le lituus; légende grecque Γ ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΑΙΣΑΚ ΟΥΠΑΤΟΣ ΤΡΙΤΩΝ, *Caius Julius Cæsar consul tertio;* au revers, demi-galère sur laquelle est un aigle légionnaire que couronne une victoire; légende grecque ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΚΟΙΝΟΝ. *Alexandrinorum commune.*

Morell, Num. cons., pl. 20, nº 4; bronze grand module.

Nº 24. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et laurée; derrière, le lituus; au revers, un crocodile passant à droite; au-dessus ÆGYPTO, au-dessous CAPTA.

Morell, Num. cons., pl. 20, nº 9.

Nº 25. Variante portant au droit DIVVS IVLIVS, et point de lituus derrière la tête.

Morell, Num. cons., pl. 20, nº 10.

Nº 26. Au droit, tête de Vénus à profil droit; en avant la tête de Cupidon; au revers, deux cornes d'abondance, et à droite le monogramme de Cléopâtre; légende grecque ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ; *Cleopatra, regina.*

Morell, pl. 4, lettre A; bronze grand module.

Nº 27. Au droit, dans le champ, la sécuris et le simpulum; légende, CÆSAR DICT.; au revers, dans une couronne de laurier, le lituus et l'urcéolus; au-dessous ITER.

Riccio, pl. 58, nº 11; Cohen, pl. 20, nº 18.

Nº 28. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et voilée; légende, C. CÆSAR; au revers, l'urcéolus accosté du lituus et de la sécuris; au-dessous, S. C.

Riccio, pl. 58, nº 8; Cohen, pl. 20, nº 20.

Ces huit médailles ont dû être frappées en 707-48, époque de la seconde dictature de Cæsar. Les médailles grecques, dont j'aurais pu augmenter le nombre sont commémoratives de la conquête de l'Égypte, à la suite de la guerre d'Alexandrie.

Nº 29. Au droit, tête de Cérès à profil droit; légende COS. TERT. DICT. ITER; au revers, le simpulum, l'adspergillum, l'urcéolus et le lituus, insignes du pontificat; au-dessus, AVGVR; au-dessous, PONT. MAX.

Morell, pl. 3, nº 5; Cohen, pl. 20, nº 17.

Nº 30. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit, laurée et voilée; légende, C. CÆSAR COS. TER.; au revers, l'urcéolus accosté de la sécuris et du lituus; légende, A. HIRTIVS PR.

Morell, pl. 3, nº 6; Riccio, pl. 23, nº 35.

Nº 31. Au droit, façade d'un temple; légende, CLEMENTIÆ CÆSARIS; au revers, un cavalier conduisant deux chevaux à droite; derrière, une palme et une couronne; au-dessus P. SEPVLLIVS; au-dessous, MACER.

Morell, pl. 5, n° 6; Riccio, pl. 23, n° 36; Cohen, pl. 38, n° 10.

N° 32. Au droit, façade d'un temple; légende, GL... PVTEAL CÆSAR; au revers, un cavalier à droite; au-dessous, MACER.

Morell, pl. 5, lettre E.

N° 33. Au droit, tête de Vénus à profil gauche et diadémée; en avant un rameau de laurier; derrière, L. BVCA; légende, CLEMENTIA; au revers, un temple rond sous le péristyle duquel on aperçoit une statue; légende, CÆSAR PARENS PATRIÆ; à l'exergue S. C.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 9.

N° 34. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche et voilée; en avant, le lituus; légende, CÆSAR AVGVR IMP. QVART.; au revers, le trépied augural avec les deux corbeaux, surmonté d'une couronne et de deux branches de laurier, et accosté à droite du guttus, à gauche, du simpulum et de la sécuris; légende, DICT. QVART. PARENS PATRIÆ.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 8.

N° 35. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et voilée; en avant, le lituus; derrière, l'apex; légende, CÆSAR PARENS PATRIÆ; au revers, C. COSSVTIVS — MARIDIANVS, disposé en croix; et dans les angles, A. A. A. F. F.

Morell, pl. 5, n° 7; Riccio, pl. 23, n° 37; Cohen, pl. 16, n° 2.

N° 36. Au droit, tête d'homme nue et à profil droit; légende, C. IVLIVS, CAES. IMP. COS. III; au revers, Vénus debout et à demi-nue, vue de dos, le coude appuyé sur une colonne, tient de la main droite un casque, et de la main gauche une haste; à ses pieds, un bouclier; légende, IMP. CÆSAR TRAIAN. AVG. GER. DAC. P. P. REST.

Morell, pl. 4, n° 6; Riccio, pl. 58, n° 16; Cohen, pl. 45 n° 2.

Toute cette série depuis le n° 29, appartient à l'année 708-47, qui fut la fin de la guerre civile.

N° 37. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée; derrière, le lituus; légende CÆSAR. DICT. QVART.; au revers, un triomphateur tenant une branche de laurier et conduisant à droite un quadrige d'éléphants; à l'exergue, S. C.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 10.

N° 38. Variante, portant au droit la légende, DIVI IVLI.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 11.

N° 39. Tête de Vénus à droite et diadémée; légende, L. BVCA, au revers, un éléphant passant à gauche, écrasant un serpent sous son pied droit.

Morell, Num. cons., pl, 19, n° 12.

N° 40. Variante sans légende au droit, et portant le mot IMP. sous l'éléphant.



Morell, Num. cons., pl. 19, nº 13.

Nº 41. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche et laurée; derrière, le lituus; légende grecque, Γ. ΙΟΥΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΟΣ, *Caïus Julii Cæsaris imperatoris*; au revers, un éléphant passant à droite; au-dessus et au-dessous, deux mots en caractères puniques.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 14.

Nº 42. Au droit, un éléphant passant à droite et écrasant un serpent sous son pied; à l'exergue, CÆSAR; au revers, l'apex, la sécuris, l'adspergillum et le simpulum, insignes du grand pontificat.

Morell, pl. 4, nº 7; Riccio, pl. 22, nº 12; Cohen, pl. 20, nº 10.

Nº 43. Même médaille, restituée par Trajan.

Morell, pl. 4, lettre B.

Nº 44. Au droit, deux éléphants passant à gauche; à l'exergue, CÆSAR, écrit à rebours; au revers, la sécuris, l'adspergillum, le simpulum, et deux autres attributs du pontificat, dont l'un de forme ovale.

Morell, pl. 4, lettre C.

Nº 45. Au droit, tête de Vénus à profil droit; légende, CÆS. DIC. QVART.; au revers, une couronne de laurier, au milieu de laquelle on lit : COS. QVINQ.

Morell, pl. 5, nº 3; Riccio, pl. 23, nº 29; Cohen, pl. 20, nº 19.

Nº 46. Au droit tête de Cæsar à profil droit et laurée; derrière, le lituus; légende, CÆSAR. DICT. QVART.; au revers, Junon-Lanuvienne, armée, dans un bige à droite; à l'exergue, M. METTIVS.

Morell, pl. 5, nº 2; Riccio, pl. 23, nº 28; Cohen, pl. 28, nº 5.

Nº 47. Au droit, tête de Vénus aîlée et à profil droit; légende, DICT. QVART. EX S. C.; au revers, Cæsar, dans un quadrige triomphal, tenant un rameau d'olivier; à l'exergue, CÆSAR IMP. IIII.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 5.

Nº 48. Au droit, tête de Vénus aîlée et à profil droit; légende, DICT. QVART.; au revers, la Victoire dans un bige à droite, tenant une palme; à l'exergue, CÆSAR IMP. SEX.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 6.

Nº 49. Au droit, tête de Cæsar, à profil droit et laurée; en avant, le lituus; légende, CÆSAR IMP. QVART.; au revers, dans le champ et en trois lignes : AVGVR. PONT. MAX. — COS. QVAR. DICT. — QVAR.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 7.

Nº 50. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée : derrière, le lituus; légende, CÆSAR DICT. QVART.; au revers, un bœuf destiné au sacrifice, *bos*



infulatus, devant un autel allumé ; au-dessous le culter, au-dessus, IOV. OPT. MAX. ; à l'exergue, SACR.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 4.

Toute cette série doit avoir été frappée dans le cours de l'année 709-45, avant que Cæsar eût reçu la dictature à pérpétuité.

N° 51. Au droit, tête de Cæsar à profil droit, voilée et laurée ; légende, CÆSAR DICT. PERPETVO ; au revers, Vénus Victrix, sous la figure d'une femme, tenant d'une main une victoriole et appuyant sa main gauche sur un bouclier ovale, qui repose sur un globe ; légende, C. MARIDIANVS.

Morell, pl. 2, n° 6 ; Riccio, pl. 23, n° 33 ; Cohen, pl. 26, n° 3.

N° 52. Variante offrant la tête de Cæsar, laurée, et derrière, le lituus et le simpulum ; avec la légende, CÆSAR IMP.

Morell, pl. 2, n° 1.

N° 53. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée ; légende, CÆSAR DICT. PERPETVO ; au revers, Vénus Victrix debout à gauche, tenant de la main gauche une haste, et de la droite une victoriole ; légende, L. BVCA.

Morell, pl. 3, n° 1 ; Riccio, pl. 23, n° 30 ; Cohen, pl. 2, n° 15.

N° 54. Au droit, tête de Cæsar à profil droit, avec ou sans lituus derrière ; légende, CÆSAR DICT. PERPETVO ; au revers, Vénus Victrix assise, tenant de la main droite une victoriole, et de la main gauche une haste ; derrière, L. BVCA.

Morell, pl. 2, n° 8 ; Riccio ; pl. 23, n° 32 ; Cohen, pl. 2, n° 16.

N° 55. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche et laurée ; CÆSAR DICT. PERPETVO ; au revers, dans le champ, un faisceau consulaire disposé en sautoir avec un caducée ; au-dessus, deux mains jointes ; sur les côtés, un globe et un gouvernail ; au-dessous, L. BVCA.

Morell, pl. 3, n° 2 ; Riccio, pl. 23, n° 31 ; Cohen, pl. 2, n° 17.

N° 56. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée ; derrière, le lituus légende, CÆSAR AVGVR. IMP. SEXT. COS. QVINT ; au revers, une chaise curule sur laquelle est une couronne de laurier, et accostée de deux faisceaux ; au-dessus, PONT. MAX. ; au-dessous, DICT. PERP.

Morell, Num. cons., pl. 19. n° 15.

N° 57. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche, voilée et laurée ; en avant, le simpulum ; derrière, le lituus ; au revers, une chaise curule chargée de deux couronnes de laurier, séparées par le guttus ; au-dessus, C. CÆSAR ; légende, COS. QVINT. DICT. PERP. ; à l'exergue, IMP. SEX.

Morell, Num. cons., pl. 19, n° 16.

N° 58. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche et laurée ; au revers,

dans le champ, le præfericulum accosté du lituus et du simpulum ; légende, CÆSAR. AVG. PONT. MAX. COS. V. DICT. PERP.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 17.

Nº 59. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche et laurée; au revers, Vénus debout, à gauche et tenant un casque, devant un socle sur lequel repose un aigle demi-éployé ; à droite, un aigle légionnaire; légende, CÆSAR DICT. PERP.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 18.

Nº 60. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée ; légende, CÆSAR DICT. PERPETVO; au revers, Cæsar assis à gauche devant un aigle légionnaire et couronné par la Victoire; à l'exergue, EX S. C.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 19.

Nº 61. Même type avec variante.

Morell, Num, cons., pl. 19, nº 21.

Nº 62. Au droit, tête de Vénus à profil droit et diadèmée; en avant, un globe ; au revers, deux cornes d'abondance; légende, CÆSAR DICT. PERP.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 23.

Nº 63. Au droit, tête de Vénus à profil droit et diadèmée ; légende, CÆSAR DICT. PERP. ; au revers, deux cornes d'abondance et un lituus militaire; légende, VALENTIA.

Morell, Num. cons., pl. 19, nº 24.

Nºs 64 et 65. Variantes avec les lettres, EX S C.

Morell, pl. 1, nºs 7 et 8 ; Riccio, pl. 22, nºs 6 et 7.

Nº 66. Au droit, tête de Cæsar à profil droit ; légende, C. CÆSAR DICT. PERP. PONT. MAX. ; au revers, tête nue d'Octavien à profil droit; légende, C. CÆSAR COS. PONT. AVG.

Morell, pl. 7, lettre C; Riccio, pl. 58, nº 10 ; Cohen, pl. 20, nº 21.

Toute cette série se refère à la fin de l'année 709-45, et au commencement de l'année 710-44.

Nº 67. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée; légende, DIVOS IVLIUS; au revers, une comète.

Morell. Num. cons., pl. 20, nº 14 ; Riccio, pl. 58, nº 15.

Nº 68. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée ; au-dessus, une comète ; au revers, la comète ; légende, DIVI IVLI.

Morell, Num. cons., pl. 20, nº 15.

Nº 69. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée ; en avant, un astre ; légende, DIVO IVLIO ; au revers, Cæsar assis devant la statue de Pallas, et tenant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre une victoriole.

Morell, Num. cons., pl. 20, nº 10.

N° 70. Variante offrant la tête à gauche, et en légende, DIVVS IVLIVS.

Morell, Num. cons., pl. 20, n° 11.

N° 71. Au droit, tête de Cæsar à profil gauche et laurée; légende, DIVI IVLI; au revers, l'apothéose de Cæsar, qu'un aigle vient enlever pour le transporter au ciel.

Morell, Num. cons., pl. 20, n° 12.

N° 72. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et radiée; légende, Γ ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΟΣ, *Caïus Julius Cæsar Deus*; au revers, un astre occupant tout le champ.

Morell, Num. cons., pl. 20, n° 16.

N° 73. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée; au-dessus, une comète; légende, DIVI IVLI; au revers, tête nue d'Octavien à profil droit; légende, CÆSAR DIVI F.

Morell, Num. cons., pl. 20, nos 22, 23.

N° 74. Au droit, tête nue de Cæsar à profil droit; légende, ΘΕ. ΙΟΥΛΙΟΣ, *Julius Deus*; au revers, tête nue d'Octavien à profil gauche; légende, ΑΥΤΟΚΡΑΤ. ΚΑΙΣΑΡ ΥΙΟΣ ΘΕΙΟΥ ΠΑΤΕΚ ΠΑΤΡΙΟΡ, *imperator Cæsar divi filius, pater patriæ.*

Morell, Num. cons., pl. 20, n° 20.

N°. 75. Au droit, tête nue d'Octavien à profil gauche; légende, CÆSAR IMP. PONT. III. VIR. R. P. C.; au revers, temple, sur le fronton duquel on voit un astre; sous le péristyle, la statue de Cæsar tenant le lituus; dans le champ, DIVO IVLIO; à l'exergue, EX S. C.

Morell, Num. cons,. pl. 20, n° 19.

N° 76. Au droit, tête de Cæsar à profil droit et laurée; derrière, un astre; légende, DIVVS IVLIVS; au revers, tête nue d'Octavien à profil droit; légende, S. C.

Riccio, pl. 58, n° 12.

Nos 77 et 78. Variantes de cette même médaille.

Riccio, pl. 58, nos 13 et 14.

Je terminerai cette série, par trois bronzes donnés par Riccio, et qui semblent avoir été frappés dans les colonies.

N° 79. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et laurée; légende, DIVVS IVLIVS; au revers, la proue de navire; à l'exergue, S. C.

Riccio, pl. 58, n° 18.

N° 80. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et laurée; légende, D. IVLIVS; au revers, une galère à la voile; à l'exergue, CÆSAR.

Riccio, pl. 58, n° 19.

N° 81. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et radiée; légende,

DIVOS IVLIVS CÆSAR; au revers, un autel allumé avec les lettres, S. C.; à l'exergue, PROVID.

Riccio, pl. 58, nº 20.

Nº 82. Au droit, tête de Jules Cæsar à profil droit et laurée; légende, DIVOS IVLIVS; au revers, tête nue d'Octavien à profil droit; légende, CÆSAR DIVI F.

Morell, pl. 7, nº 4; Riccio, pl. 24, nº 39; Cohen, pl. 56, nº 2.

Toute cette série, depuis le nº 67, a été frappée après la mort de Jules Cæsar, et en son honneur. Je reproduirai à la famille Octavia, les médailles qui sont spéciales à Auguste.

La branche des *Bursio*, ne compte que quatre médailles.

Nº 83. Au droit, tête de jeune homme laurée, à chevelure bouclée, et portant des ailes comme Mercure; derrière, un trident et différents signes monétaires; au revers, la Victoire, dans un quadrige à droite, tenant une couronne; à l'exergue, L. IVLIUS BVRSIO.

Morell, pl. 7, nº 2; la planche 8 offre 25 variétés de ce denier. Riccio, pl. 22, nº 4; Cohen, pl. 20, nº 5.

Nº 84. Au droit, même type de la tête, ailée et laurée; trident derrière, avec un autre signe d'atelier; au revers, la Victoire dans un quadrige à droite, tenant une couronne; à l'exergue, EX A. P., *ex argento publico* ou *argento puro*.

Morell, pl. 7, lettre A; Riccio, pl. 58, nº 2; Cohen, pl. 20, nº 6.

Nº 85. Au droit, même tête ailée et laurée; trident derrière; au revers, Cupidon passant à droite, et portant un trident sur l'épaule.

Riccio, pl. 58, nº 1.

Nº 86. Au droit, même tête ailée et laurée; au revers, Cupidon brisant son arc sur son genou.

Cohen, pl. 20, nº 7.

Vient ensuite la médaille qui s'applique à la branche des *Settalus*.

Nº 87. Au droit, tête nue de Tibère à profil gauche; légende, TI. CÆSAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS; au revers, un autel carré sur lequel on lit : SAL. AVG., *salus Augusti*, flanqué des quatre lettres, C. I. I. A., *Colonia immunis illix Augusta*; légende, M. IVLIVS SETTAL. L. SESTI. CELER. II. VIR.

Morell, fam. Sestia, nº 4.

Les médailles coloniales qui suivent ont été, à ce qu'on présume, frappées par des affranchis de Cæsar ou leurs descendants.

Nº 88. Au droit, tête laurée de Cæsar à profil droit; derrière et en deux lignes, LAVS, IVLI — CORINT.; au revers, Bellerophon monté sur Pégase, à droite, et combattant la Chimère; légende, L. CERTO. ÆPPIO; à l'exergue, C. IVLIO. II. VIR.



Morell, pl. 6, lettre A.

Nos 89 et 90. Variétés de ce grand bronze.

Morell, pl. 6, no 7, et lettre B.

No 91. Au droit, tête nue de Jules Cæsar à profil droit; au revers, une couronne de laurier au milieu de laquelle on lit en deux lignes, C. IVLI — II. VIR.

Morell, pl. 6, no 8.

No 92. Au droit, tête nue de Jules Cæsar; derrière, un astre; légende, C. ARRI. A. F. C. AQ. C. IVL. T. ANC.; au revers, dans le champ, une charrue; légende, IIII. VIR. QVINQ. EX D. D.

Morell, famille Arria, no 4.

No 93. Au droit, tête nue de Marc Antoine à profil gauche, légende, CORINT.; au revers, une femme assise à gauche et présentant une patère de la main droite; légende, P. AQVINO. C. IVLIO; à l'exergue, II. VIR.

Morell, pl 6, lettre C.

No 94. Au droit, tête d'Auguste à profil droit et laurée; légende, IMP. AVGVSTVS P. P.; au revers, une couronne de chêne, et au milieu, II. VIR.; légende, MVN. TVRIASO. M. CÆCIL. SEVERO. C. IVL. AQVINO.

Morell, fam. Cœcilia, pl. 3, no 8.

No 95. Au droit, tête d'Auguste à profil droit et laurée; légende, IMP. AVGVSTVS P. P.; au revers, un bœuf passant à droite; en avant, II. VIR.; légende, MVN. TVRIASO. M. C. SEVERO C. IVL. AQVINO.

Morell, fam. Cœcilia, pl. 3, no 9.

No 96. Au droit, un homme cherchant à maitriser Pégase, qu'il tient par la bride et qui se cabre; légende, CORINTHVM; au revers, Neptune assis sur un rocher et armé de son trident; en avant, et dans le travers du champ, P. TADI. CH.; derrière, et en deux lignes, dans le même sens, C. IVLI NIGER — II. VIR.

Morell, fam. Tadia, no 1.

No 97. Au droit, tête nue d'Auguste à profil droit; légende, C. A. BVT. EX. D. D.; au revers, un homme debout, en habit de guerre, tenant de la main gauche une espèce d'arc; derrière, la lettre majuscule B.; au-dessus, II. VIR.; légende, Q. NAEVIO. SVRA. HIP. IUL. NIGER.

Morell, fam. Nævia, lettre E.

No 98. Au droit, tête de Tibère à profil droit et laurée; légende, TI. CÆSAR AVG. F. AVGVSTUS. IMP.; au revers, bœuf passant à gauche; au-dessus, CLVNIA; légende, CN. POMP. M. ANTO. T. ANTO. M. IVL. SERAN. IIII. VIR.

Morell, fam. Pompeïa, pl. 3, lettre L.

No 99. Au droit, tête de Néron à profil droit et laurée; légende, NERO.



CLAVD. CÆS. AVG.; au revers, une couronne de feuillage, et au milieu, en deux lignes, ISTH — MIA; légende, C. IVLIO POLYÆNO. II. VIR. COR.

Morell, pl. 6, lettre D.

N° 100. Au droit, tête nue de Néron; légende, NERO. CLAVD CÆSAR AVG.; au revers, un homme nu et armé d'un bouclier cherchant à retenir par la bride, Pégase passant à gauche; légende, C. IVLIO POLYÆNO. II. VIR. COR.

Morell, pl. 6, lettre E.

N° 101. Au droit, tête laurée de Néron à profil gauche; légende, IMP. NERO CÆSAR AVG.; au revers, une galère garnie de rameurs et d'une voile; au-dessus, et en deux lignes, ADVE. AVG.; légende, C. IVL. POLYÆNO. II. VIR. QVI. COR.

Morell, pl. 6, lettre F.

N° 102. Au droit, tête de Marc Antoine à profil droit; légende, CORINT.; au revers une couronne de feuillage, et au milieu, en quatre lignes: P. ÆBVTIO — C. IVLIO HERAC. — II. VIR. QVI. — ITER.

Morell, fam. Æbutia, n° 2.

N° 103. Au droit, tête nue d'Auguste à profil droit; légende, AVGVSTVS CORINT.; au revers, une couronne de feuillage et en quatre lignes, comme ci-dessus: P. ÆBVTIO — C. IVLIO HERAC. — II. VIR. QVI — ITER.

Morell, fam. Æbutia, n° 1.

BERRY,
membre de la 2e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. PAUL ROYER-COLLARD.

Au commencement du mois de février dernier, la mort a enlevé à l'Institut historique un de ses plus anciens membres, M. Paul Royer-Collard; par son nom et par sa valeur personnelle, il a droit à un souvenir particulier de ses collègues.

Royer-Collard (Albert-Paul) est né à Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche), le 13 avril 1797. Il était fils d'Antoine-Athanase Royer-Collard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et neveu de l'homme d'État éminent, dont le rôle a été si considérable dans les assemblées parlementaires de la Restauration. Chacun sait que cette famille, sur laquelle a jeté tant d'illustration le président de la chambre qui a voté la fameuse adresse des 221, est originaire de la Champagne. C'est dans la petite commune

de Sompuis, près de Vitry-le-Français, que naquit l'homme célèbre qui a été longtemps la gloire du groupe *doctrinaire*. Ses compatriotes sont justement fiers de sa renommée, et sa statue décore l'une des places publiques de Vitry. Elle aussi, la ville de Paris, a voulu ne pas se montrer oublieuse, et l'une de ses rues a reçu le nom de Royer-Collard.

Un nom glorieux oblige, car par lui-même il est une véritable noblesse. Notre collègue l'avait ainsi compris, et, dès le début de sa vie, il s'était, par de fortes études, préparé à porter dignement le sien. Il fit avec distinction ses classes au lycée Henri IV et se consacra ensuite à l'étude du droit. Reçu licencié à vingt-un ans, en 1818, il prêta le serment d'avocat et se fit inscrire au tableau de la cour royale de Paris. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une rare aptitude pour les sciences et d'un esprit généralisateur, Paul Royer-Collard se sentait surtout porté à interroger le droit dans ses sources, à l'étudier au large point de vue de la théorie. En 1822, il prit part à un concours ouvert à la Faculté de Paris pour une chaire de suppléant. Il faut avoir assisté à ces sortes d'épreuves pour savoir combien elles sont redoutables. Si le jeune licencié ne sortit pas vainqueur de celle qu'il avait affrontée, il y figura, du moins, avec tant d'honneur que les juges du concours demandèrent unanimement et obtinrent pour lui le diplôme de docteur, sans qu'il eût à subir les examens réglementaires. Cette faveur insigne explique suffisamment que le Ministre de l'instruction publique n'ait pas hésité, quelques années plus tard, à lui confier la chaire de droit des gens, devenue vacante. Depuis 1829 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant un espace de près de trente-six ans, Paul Royer-Collard a conservé cette situation et professé le droit des gens aux nombreuses générations d'étudiants qui se succédèrent à son cours. Celui qui écrit ces lignes a suivi ses leçons et conservé le souvenir de la clarté parfaite, de la facilité d'élocution avec laquelle le professeur exposait les principes d'une science qui ne peut se passer du secours de l'histoire et de la philosophie. Comme cet enseignement n'est obligatoire que pour les cours du doctorat, il est beaucoup d'anciens élèves de l'École de droit qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre M. Royer-Collard; mais tous l'ont connu comme juge dans les examens, et tous se rappellent l'extrême bienveillance qu'il apportait dans ces interrogations qui font quelquefois la terreur de la jeunesse. De 1845 à 1847, il fut doyen de la faculté de droit. Vers la même époque, il fut chargé d'une mission en Sardaigne et nommé, à cette occasion, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. — M. Royer-Collard a été le collaborateur actif de plusieurs publications importantes, notamment de celles qui avaient pour objet la jurisprudence. Il a donné

des articles remarqués à l'*Encyclopédie des gens du monde*, à l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle* et surtout à la *Revue de droit français et étranger*, de MM. Fœlix et Valette. Il a publié une édition, revue par lui, du droit des gens, de Vatel. Enfin, en éditant, en 1830, les *Lettres de Cooper sur la cour de la chancellerie d'Angleterre*, il a fait précéder ce travail d'une savante introduction, de cent-vingt pages environ, où il examine l'organisation judiciaire en France, pour les matières civiles, avec une grande indépendance d'esprit, avec des vues nouvelles, dont quelques-unes, qui tendent à la simplification de la procédure, sont d'accord avec les modifications et les réformes que l'on réclame aujourd'hui. Si ses occupations nombreuses l'ont souvent éloigné de nos séances, vous savez qu'il n'est jamais resté indifférent à nos travaux. Naguère encore, il recrutait pour l'Institut historique un honorable avocat du Havre, très-versé dans les matières commerciales, M. Aldrick Caumont.

Dans une des livraisons de 1861, l'*Investigateur* a inséré un rapport du savant professeur de la Faculté du droit de Paris, rendant compte, avec un esprit de judicieuse critique, d'un ouvrage de M. Caumont, le *Dictionnaire universel du droit commercial maritime*.

J. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

SATIRES DE JUVÉNAL

traduites en vers français par M. le baron PAPION DU CHATEAU

M. Papion du Château professe sur la manière de traduire les poëtes les doctrines que nous avons eu récemment l'honneur de développer devant vous. Il les traduit en vers et les traduit bien. Il a osé, audace couronnée de succès, traduire les *Géorgiques* après Delille ; sur le conseil de Béranger, qui trouvait le poëme de Lucain approprié à la nature de son talent, il a entrepris de traduire *la Pharsale*, malgré les belles versions poétiques de Jules Lacroix et du docteur Dubos, et après dix ans d'un travail consciencieux, patient et fécond, il a fait imprimer à Tours, en 1853, une nouvelle traduction complète en vers français des satires latines de Juvénal, livre dont il avait fait hommage à l'Institut historique avant même de demander à entrer dans ses rangs, et sur lequel la société m'avait chargé de vous faire un rapport.

Quand parurent les premières livraisons, elles obtinrent le suffrage de Lamartine, de Béranger, et furent accueillies par d'élogieux articles de



M. Bignan dans le *Journal des Débats*, de M. Briset dans la *Gazette de France*. Les livraisons suivantes se posèrent comme leurs dignes sœurs, et l'on pût même constater que le talent du traducteur s'y montrait progressif. Laissant à ses deux redoutables rivaux leur hardiesse si souvent heureuse et l'énergique indépendance de leurs vers, M. Papion du Château prend une allure plus douce, plus contenue ; son style est impreigné de cette simplicité antique si pleine de charmes, qui n'exclut pas la force et l'élévation, et qui distingue particulièrement les poëtes grecs et romains ; il a pensé qu'en se créant l'interprète d'un des plus grands génies de l'antiquité, il devait être et demeurer classique.

Nous voudrions disposer d'un cadre moins resserré, et d'une vue moins affaiblie pour faire ressortir tout ce que distingue cette traduction ; forcés de nous restreindre, nous nous bornerons à signaler surtout le bonheur avec lequel ont été interprétées les deux plus célèbres satires de Juvenal, la sixième (la Femme) et la dixième (les Vœux). L'immortel épisode de Messaline est reproduit avec un remarquable talent et toute la chasteté possible d'expression :

Ostendit que tuum, generose Britannice, ventram,
Et lassata viris, necdum satiata, recessit.
. . . . Et livre à leur brutalité,
Noble Britannicus, les flancs qui t'ont porté.
. . . .
. . . . La dernière elle parut,
Lasse et non assouvie. . . . .

Rien de plus achevé, de mieux réussi par le traducteur que l'imposante évocation d'Annibal et d'Alexandre, faite pour comparer la vanité de leur gloire à l'immensité de leur chûte.

. . . . Mors sola fatetur
Quantula sint hominum corpuscula
Ainsi par ses leçons la Mort seule avertit
Combien l'homme si fier devant elle est petit !

Que ne pouvons-nous multiplier ces citations, partout elles mettraient en lumière les qualités du traducteur, la scrupuleuse observation du texte, la parfaite intelligence de l'esprit de son auteur, l'exacte reproduction du véritable sens et de la couleur locale, la pudeur des mots, la constante fidélité aux saines traditions du bon et du beau langage, arme qu'il ne laisse jamais tomber dans cette lutte pénible, longue, courageuse et victorieuse contre un si rude jouteur que le grand satirique romain.

M. Papion du Château appartient donc à la meilleure école littéraire; sa poésie est facile, coulante, harmonieuse, sa rime presque toujours riche. Il a eu le bon goût d'employer exclusivement l'alexandrin régulier qui seul convient chez nous à la poésie grave, comme à l'imitation de la mesure large et solennelle de l'hexamètre latin.

Nous aimons en terminant à louer une préface habilement écrite, un discours préliminaire court et substantiel, où l'érudition et la saine critique brillent à côté de la loyauté des discussions et de l'impartialité des jugements. M. Papion du Château y parle avec une convenance parfaite et une grande équité des traductions, particulièrement en vers français, qui ont précédé la sienne, ce qui lui est une occasion de rendre à celle de M. Jules Lacroix une éclatante justice en proclamant son incontestable mérite et son éminente valeur. Enfin, il ne veut pas déposer la plume avant d'avoir chaleureusement défendu son modèle contre d'injustes détracteurs, notamment contre Laharpe, qui n'a su voir qu'un *déclamateur* dans l'honnête homme indigné, dans le vertueux moraliste à qui est échappé ce vers touchant et d'une sensibilité si tendre et si délicate.

Maxima debetur puero reverentiæ...

Bonnet-Belair,
membre de la 2e classe.

NOTICE SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA BASSE-SAXE

Cette société est une des plus importantes de l'Allemagne. Elle a, pendant plusieurs années, présidé comme comité directeur aux travaux de l'Association centrale des sociétés historiques de l'Allemagne, direction dont est chargée en ce moment la Société des antiquaires d'Altenbourg. Son siége est à Hanovre. Le roi de Hanovre en est membre protecteur; il lui a accordé sur sa cassette une allocation annuelle de 100 thalers (375 fr.) Les ministres de l'intérieur et des cultes du royaume ont ajouté à ce don, le premier, 200 thalers (750 fr.); le second, 150 thalers (562 fr. 50 cent.)

La cotisation annuelle d'un membre effectif, résidant dans le royaume, est de 1 thaler et demi (5 fr. 62 cent.). Ils étaient, à la fin de 1863, au nombre de 429. La Société compte en outre 50 membres correspondants pris parmi les savants et amateurs d'études historiques résidant hors du royaume, qui jouissent des mêmes droits que les membres effectifs, mais ne sont soumis à aucune cotisation.

A la fin de 1863, la Société avait un excédant des recettes sur les dépenses de 708 thalers 28 gros 2 pfennengs (environ 2,658 fr.), provenant en partie de recettes extraordinaires et dont la presque totalité a dû être employée pendant les premiers mois de 1864 à procurer à la Société, pour ses réunions, un local d'un loyer plus élevé, ainsi que les repositoires et armoires nécessaires pour ses collections et sa bibliothèque.

La bibliothèque de la Société compte près de 6,000 ouvrages. Ses autres collections comprennent :

1° Les antiquités allemandes antérieures à l'introduction de la religion chrétienne dans le pays ;

2° Les antiquités romaines ;

3° Les antiquités du moyen âge ;

4° Lesmonnaies et médailles ;

5° Les parchemins et manuscrits.

Elles sont maintenant classées et rangées de manière à devenir accessibles au public, avec entrée gratuite à certaines heures de la journée et contre une modique rétribution. à d'autres heures déterminées.

Le président de la Société est M. de Verlhof, président de la cour d'appel ;

Le secrétaire, M. le docteur Müller.

Parmi les membres de son comité, je citerai le docteur et conseiller des archives Grotefend, dont je me félicite d'avoir fait la connaissance personnelle.

La Société échange ses publications avec quatre-vingt-six associations, au nombre desquelles figure notre Institut historique.

Elle publie tous les ans, en un ou deux cahiers, un journal de plus de 400 pages ; elle a de plus édité plusieurs recueils importants de documents concernant l'histoire du cercle de la Basse-Saxe, de l'évêché de Hildesheim, des villes de Hanovre, de Gœttingue, etc. Le comité de rédaction de son journal est composé de MM. Schaumann, Grotefend et Klopp, occupant tous des places distinguées parmi les antiquaires et savants allemands.

En vous indiquant, Messieurs, les principaux articles du journal de 1863, qui a été soumis à mon examen, je vous donnerai une idée des matériaux utiles et instructifs qu'offrent les publications de la Société de la Basse-Saxe.

Ce sont des traités :

1° Sur l'étendue du diocèse de l'évêché de Hildesheim, par M. de Benningsen ;



2° Sur la généalogie des comtes de Hallermund, par M. d'Alten;

3° Sur la donation d'un château (de celui de Castrum Nonum), faite le 27 janvier 1167, par l'empereur Frédéric Ier, à Avenold de Dorstadt, surnommé « *Barba Varia,* » appartenant à une famille de la Basse-Saxe, par le docteur Kratz;

4° Sur l'expédition dirigée par le duc Henri de Brunswick et ses alliés, en 1492 et 1493, contre les villes de Brunswick et de Hildesheim, par M. le docteur Grotefend.

La relation de M. Grotefend, pour laquelle il a fait usage de chroniques allemandes et latines, ainsi que de chansons répandues à cette époque dans le pays, offre un intérêt tout particulier, en faisant voir comment, pendant le moyen âge, de simples villes ont pu résister avec succès à des coalitions formées par un grand nombre de princes et seigneurs. En effet, le duc Henri de Brunswick, quoique assisté par les autres princes de sa famille, par le roi Jean de Danemark, l'archevêque de Magdebourg, l'évêque d'Osnabruck, les électeurs de Saxe et de Brandenbourg, les ducs de Poméranie, Mecklembourg, Lauenbourg et Holstein, le landgrave de Hesse, les comtes de Swarzbourg, Mansfeld, Stolberg, etc., ainsi que par un grand nombre de gentilshommes, ne peut réduire les villes qu'il combattait; à la bataille de Bleckenstedt, du 13 février 1493, l'avantage resta aux bourgeois, et le 8 mai de la même année, jour de l'Ascension, une convention favorable aux villes amena une solution pacifique des difficultés, à l'égard desquelles les princes avaient essayé de soutenir leurs prétentions à main armée. Les chroniques de Nuremberg, de la même époque présentent du reste des faits analogues, car la ligue formée par le margrave Achille de Brandenbourg contre cette ville impériale n'aboutit pas non plus au résultat qu'en espérait son auteur.

J'ai remarqué de plus, dans le journal de 1863, des notices sur différentes églises et chapelles; sur le bourg de Liebenau, sur Jean Letzner, historien allemand du XVIe siècle; sur des antiquités et médailles trouvées dans le royaume; sur quelques questions locales controversées, enfin des annonces littéraires et la liste des documents et manuscrits qui composent la collection de la Société. Elles sont dues à MM. Grotefend, Müller, Strombeck, Gade et Max, et attestent le soin consciencieux avec lequel leurs auteurs étudient l'histoire de leur pays.

Il me sera permis de terminer ce compte rendu des travaux d'une société avec laquelle l'Institut historique est heureux de se trouver en rapport, par la remarque que sur les 85 autres sociétés avec lesquelles elle échange ses publications, 60 appartiennent à la Confédération germa-

nique et à l'Autriche (dont deux seulement, les académies de Munich et de Vienne, agissant sous le patronage direct de l'État, dirigent leurs investigations sur des matières diverses et étendues), tandis que les autres, soutenues par les cotisations de leurs membres, comme celle de la Basse-Saxe, ont une sphère d'activité restreinte et locale;

6 à la Belgique;

6 à la Hollande;

5 à la Suisse allemande;

8 à la Russie;

2 à l'Angleterre;

1 au Danemarck (la Société pour les antiquités du Nord, de Copenhague, qui a fait des publications très-importantes);

1 à l'Amérique (l'institution de Smithson),

Et 1 à la France (la Société des antiquaires de Picardie, d'Amiens).

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'utilité qui doit résulter d'un échange de publications entre des sociétés qui, comme la plupart de celles qui viennent d'être mentionnées, ne s'adressent directement qu'à un public limité et spécial, et combien il serait à désirer que dans tous les pays des relations de cette nature puissent s'établir entre les hommes qui s'associent pour activer et favoriser l'étude des sciences historiques.

Comte REINHARD,
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1866.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 7 février, à neuf heures du soir. M. Masson, président de la troisième classe occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-général-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le chanoine docteur Bernardi offre à l'Institut historique, trois ouvrages intitulés : *Panfilo Castaldi*, inventeur des caractères mobiles; *Dante et la Bible*; la *Condition morale de l'asile des mendiants*. M. Ernest Breton est nommé rapporteur.

*** La deuxième classe, (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la



séance précédente est lu et adopté. Plusieurs ouvrages sont offerts à la classe ; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, socieles et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

Les rapports sur les candidats, MM. Goumain Cornille et Lombardi, sont déposés sur le bureau ; M. Ernest Breton, au nom des deux commissions chargées d'examiner leurs titres, en donne lecture à la classe ; les rapports étant favorables aux candidats, on passe au scrutin secret, le premier est admis comme membre résidant, et le second, comme membre correspondant de la troisième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Bellecombe donne lecture de son mémoire intitulé : *Histoire du Mexique* ; après quelques observations de MM. de Montaigu, de Berty, Breton et Cenac Moncaut, on renvoie la continuation de cette intéressante lecture à la prochaine séance.

Il est onze heures : la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1866.

La séance est ouverte à 9 heures du soir, M. Barbier, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-général-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. On donne lecture de la liste des livres offets à l'Institut historique pendant ce mois ; des remerciements sont votés aux donateurs.

L'admission de trois candidats par la troisième classe, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. Ces candidats sont : M. Delaunay, homme de lettres, reçu par la troisième classe, qui s'est constituée séance tenante ; M. Goumain Cornille, secrétaire des bureaux de la mairie du Panthéon, (5me arrondissement de Paris) ; M. Pierre Lombardi, docteur en médecine et en chirurgie, demeurant à Turin. M. le Président, invite l'assemblée à prendre part au scrutin ; l'admission des trois candidats est approuvée tour à tour par l'assemblée, savoir : MM. Delaunay et Goumain Cornille, comme membres résidants, et M. Lombardi, comme membre correspondant.

L'ordre du jour, appelle à la tribune M. de Bellecombe, pour continuer la lecture de son mémoire sur l'*Histoire du Mexique*. Après cette intéressante lecture, une discussion s'est engagée à laquelle ont pris part : MM. Masson, Martin de Moussy, Barbier, Renzi, de Berty et Cenac Moncaut. Le mémoire a été renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. Barbier a donné lecture de son rapport, sur un ouvrage de M. Depoisier, notre honoré collègue à Alger, intitulé de l'*Éducation*. L'intéressant rapport de M. Barbier a été renvoyé au comité du journal. M. Tane a ensuite la parole pour lire la notice biographique sur Balliviau ; l'heure étant avancée, on a renvoyé la continuation de cette intéressante lecture, à la prochaine séance.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

— *Allocution de M. Ferdinand Berthier, doyen en retraite des professeurs de l'Institut impérial des sourds-muets de Paris, membre de l'Institut historique, président du banquet anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, lequel a eu lieu le dimanche* 3 *décembre* 1865.

Amis fidèles,

Comme il tardait à mon cœur fraternel, et permettez-moi d'ajouter paternel, de voir arriver cet heureux anniversaire ! Comme il brûlait de s'épancher aujourd'hui dans les vôtres !

Le 6 mars dernier, le saint Père daigna m'admettre en audience particulière au Vatican, grâce à la puissante recommandation de son nonce apostolique près la cour de France, monseigneur Chigi.

Que de trésors de bonté, d'affabilité, de douceur, de piétié, de sainteté, ne fus-je pas à même de découvrir sur la figure souriante du Souverain Pontife, et j'oserai dire aussi dans son âme entière ! Toute sa personne offre aux regards saisis de respect et d'admiration le plus beau reflet de la Divinité, le plus rare assemblage de toutes les perfections chrétiennes qui puissent être attachées à un mortel !

Le saint Père ne se contente pas de lire avec la plus bienveillante attention mon humble adresse au nom de mes frères et de nous bénir tous ensuite, il daigna tracer et signer de sa main une ligne en latin au bas d'une feuille dans laquelle je sollicitais également sa bénédiction pour les personnes qui me sont les plus chères.

En voici la traduction française :

« Que le fils unique de Dieu daigne vous bénir et vous sanctifier ! »

Sa sainteté voulait, en outre, garder quelque temps notre projet d'association littéraire, scientifique, artistique, industrielle et agricole de tous les sourds-muets du globe, en faveur duquel j'avais jugé efficace d'invoquer sa sollicitude universelle.

Jusqu'à présent, il faut vous l'avouer toutefois, à mon vif regret, ce projet ne m'a pas encore été rendu malgré ma demande déjà renouvelée; mais je suis sans la moindre inquiétude à cet égard.

Dans mes excursions à travers l'Italie, j'ai pu constater avec non moins de bonheur quel accueil empressé et sympatique lui est réservé chez tous les sourds-muets de cette belle contrée. Ils n'attendent que l'appel de leurs frères français pour contribuer à qui mieux mieux à sa réalisation complète.

A celui que votre volonté, chers amis, a arraché à sa retraite laborieuse pour lui faire occuper encore aujourd'hui, contre son gré, cette place si enviée, qu'il soit permis de porter, en terminant un toast :

Aux sourds-muets italiens !

Si, en raison de divers empêchements imprévus, notre réunion n'est pas aussi nombreuse que les années précédentes, le but n'en reste pas moins honorable, ni moins immense. Donc à la mémoire de l'abbé de l'Épée !

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1865, 536 pages. J'ai lu ce livre avec autant de plaisir que de fruit, et cependant je n'en ferai pas une longue analyse. Il est terminé par le rapport annuel de M. Travers des travaux de l'Académie, et je ne pourrais qu'en répéter le texte.

Néanmoins, j'exprimerai en quelques mots les principales impressions qui m'en sont restées.

M. Girault s'est approprié, par sa rédaction originale, le mérite d'une œuvre savante écrite en latin : la théorie du mouvement des corps célestes. Il l'a réduite, en 78 pages, à une démonstration sous ce titre : *Recherche d'une orbite au moyen d'observations géocentriques, d'après l'ouvrage de Gauss.*

M. Liegard a traité de la chasse aux *acares,* parasites humains très-importuns, pour ne pas dire pis.

Un siége d'Honfleur en 1594; récit de M. des Essarts; *Pensées et ré-*

flexions morales; trois paragraphes extraits, à ce qu'il paraît, d'un recueil encore inédit, par M. le premier président Barbier; — *Études sur Antoine de Govea*, Portugais de nation, jurisconsulte français; par M. Caillemer, professeur de droit à Grenoble; *Le voyage arctique du docteur Berna*, par M. Buchner; — Biographie de M. Lebidois, médecin distingué de Caen, où il était né en 1795, et où il est mort en 1864; — *L'oie réhabilitée*, par M. Bataillard, dissertation où brille une érudition légère et très-variée. Tous morceaux agréables et plus ou moins instructifs.

Une ample dissertation de M. Robillard de Beaurepaire *sur les satires de Sonnet de Courval* remplit 60 pages de ce volume. Sonnet de Courval, gentilhomme né à Vire en 1577, mort en 1627, médecin de profession, mais de fait homme de lettres. « C'était, dit M. Viollet-le-Duc (*Histoire de la satire en France*), un homme d'esprit, de sens, plein de droiture et fin observateur. »

J'aime en mon particulier les deux écrits de M. Joly : *Courtes réflexions sur la tragédie française au* XVIIe *siècle, à propos de Corneille;* et *Antoine de Montchrétien, sieur de Vasteville, poëte et économiste normand;* on pouvait ajouter guerrier, mort les armes à la main, le 7 octobre 1621; il était né à Falaise en 1575. Ce fut un homme très-remarquable comme poëte, il est un des derniers de l'école de Ronsard, et d'ailleurs un digne *prédécesseur de Corneille.* Six tragédies faites pour être lues (et qui le furent) plutôt que jouées et quelques autres poésies eurent six éditions. Comme économiste il dédie à la reine mère (veuve d'Henri IV) un *Traité d'économie politique* ou *Traité économique du trafic*, en quatre livres : *Des arts et manufactures, du commerce, de la navigation, des devoirs du prince.* Les passages qui en sont rapportés dénotent un esprit élevé, un vrai patriote et un homme qui sait ce dont il parle. Comme guerrier, c'est un brigand à la manière des Charette, des Bonchamp, des la Rochejaquelein, des Cathelineau, et le procès est fait à son corps. Ce volume finit convenablement, comme doit faire tout honnête recueil de travaux académiques; madame Coueffin l'embellit de quatre pièces de vers, où se montre un vrai talent sans la fadeur habituelle au sexe. M. Collas donne une fable et une satire, *la Girafe* et *les Étrennes utiles*, et M. Julien Travers combat, dans cent vingt vers, la décentralisation littéraire. « Ne prétendons point à centraliser les arts et la poésie dans chacun de nos départements ; leur pays, c'est la capitale. » — La splendeur du foyer fait l'éclat du rayon.

P. Masson.

On lit dans *le Monde illustré* du 6 janvier 1866, cette jolie anecdote, reproduite par M. Larchey, que nos collègues aimeront à retrouver ici :

Vers la fin de 1823, M. de Pongerville (aujourd'hui président honoraire de l'Institut historique), terminait la traduction en vers du poëme de Lucrèce. Des extraits de cette version avaient été lus dans les rares salons philosophiques de l'époque, et le bruit commençait à se faire autour d'une entreprise d'une incroyable hardiesse, si l'on se reporte à cette date : 1823 ! La nouvelle se répandit qu'une puissante coterie pressait le gouvernement d'interdire la publication de tout écrit philosophique, et, particulièrement, de la traduction de l'œuvre si accentuée du poëte latin. Le libraire Dondey-Dupré accourut tout en émoi chez M. de Pongerville, déjà cet éditeur avait fait de grands frais et ses craintes n'étaient que trop justifiées.

Il serait possible, répondit M. de Pongerville, qu'un zèle déplorable se portât à ces excès d'intolérance; je veux sans retard m'affranchir d'un doute pénible pour vous et pour moi. Jadis, Voltaire, craignant une censure non moins exagérée pour son *Mahomet*, s'empressa de dédier sa tragédie au pape. Je vais offrir la dédicace de mon poëme à Louis XVIII. Je ne suis pas Voltaire et Louis XVIII n'est pas le Saint-Père ; mais, c'est le roi, et le roi, dit-on, se plaît à se montrer lettré.

Sur l'heure, M. de Pongerville expédie sa demande aux Tuileries. On lui répond en le priant d'envoyer, au cabinet royal, un spécimen de sa version, spécimen qui est immédiatement remis... Peu de jours après, la dédicace était acceptée !

Le poëme parut alors, et son succès fut considérable. Un si grand retentissement renfermait une leçon bonne à recueillir. Les éloges prodigués de toutes parts, au poëte traducteur d'un poëte hardi durent faire comprendre aux zélés que, même sous la Restauration, l'intolérance n'était pas dans la tempérament du pays.

M. de Pongerville, bien entendu, fut admis à présenter son livre au monarque. A cette époque, Louis XVIII était très-souffrant et restait parfois plongé dans une douloureuse somnolence. On annonce le futur académicien. Le roi sort de son accablement ; il adresse des paroles flatteuses à M. de Pongerville ; une causerie littéraire s'engage ; on échange des citations latines. Louis XVIII fouillait dans sa mémoire pour y trouver des preuves de son érudition, et, souvent, il rencontrait bien. Mais, à un moment donné, ses souvenirs s'égarèrent.

Il faut avouer, dit-il, que Lucrèce s'est montré par trop téméraire en écrivant : *Primus in orbe Deos fecit timor !...*

M. de Pongerville garda le silence ; il savait de reste combien il est maladroit de rectifier les erreurs des princes. La phrase citée par le roi est de Pétrone; on la trouve aussi dans Stace ; mais Lucrèce ne l'a écrite nulle part.

Louis XVIII, dont le coup d'œil était fin, découvrit tout de suite un certain embarras chez son interlocuteur; il reprit vivement :

Comment avez traduit cela ?

L'épreuve était périlleuse ! mais M. de Pongerville ne manquait pas de présence d'esprit.

Sire, répondit-il, en reprenant lentement la citation, ce passage doit se traduire simplement par :

La crainte, la première, enfanta les faux dieux.

Le vers était improvisé; cette circonstance n'échappa point au roi qui cria : Bravo !.., en se dépêchant d'ajouter : Dans votre version, je remarque une petite infidélité fort heureuse : *Les faux dieux !*... Allons, monsieur, votre poésie m'a réconcilié avec Lucrèce : c'est un grand écrivain !

Enhardi par tant de bienveillance, M. de Pongerville répliqua :

Si Votre Majesté daignait le permettre, j'oserais lui dire qu'Elle n'a jamais été brouillée avec le philosophe...

La figure de Louis XVIII rayonna de satisfaction. On eût dit que cet appel à la secrète inpépendance de son esprit l'avait galvanisé. Il essaya de quitter le fauteuil où le tenaient cloué les infirmités, et répondit avec une sorte de pétulance :

Non ! monsieur, non !... Mais, chut ! le roi nous entend !...

E. B.

Sulla proposta della Conferenza internazionale sanitaria di Costantinopoli, lettera, etc.

Lettre au directeur du journal la *Provincia*, de Turin, sur la proposition d'une Conférence internationale sanitaire à Constantinople, par M. le docteur Trompeo.

Le gouvernement italien a été un des premiers à accepter ce congrès sanitaire.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette question préoccupe les esprits sérieux dans la Péninsule. En 1704, l'éminet médecin italien Baglivi avait fait une proposition analogue, en invitant tous les médecins à fonder une fédération pour l'étude des maladies contagieuses. En 1720, Marseille fut ravagée par la peste et grande fut la terreur de la Péninsule ; mais, dit le

grave Muratori, le roi de Sardaigne prit des mesures si sévères que le fléau ne put passer les Alpes et que l'Italie en fut préservée.

M. Trompeo, qui rappelle ces précédents, voudrait que l'on envoyât dans les Indes (lieu où se développe le choléra), des médecins instruits, indépendants et courageux, qui étudieraient les moyens de supprimer les germes du fléau. Mais en attendant qu'on soit arrivé à un degré suffisant de lumières sur ce point encore obscur, M. le docteur Trompeo exprime le vœu que les gouvernements et les municipalités, agissant de concert, prennent des mesures générales et énergiques pour prévenir le retour des terribles fléaux que l'Orient nous envoie. Tout ami de l'humanité et de la science ne peut que joindre ses vœux à ceux de M. le docteur Trompeo.

FOLLIET.

— M. Ferdinando de Luca a offert à l'Institut historique un mémoire court, mais plein de faits et d'intérêt, lu à l'Académie des sciences physiques et mathématiques de Naples, au mois de juin dernier.

Il nous avait déjà envoyé un intéressant mémoire sur le même sujet dont M. Ernest Breton a rendu compte dans l'*Investigateur* d'avril 1863 ; il était intitulé : *Navigazione del dottor Kane alla regione polare nordica.* On y voyait que le docteur Kane, dans son second voyage, en 1853, avait constaté l'existence d'une mer libre et facilement navigable au pôle Arctique. Cette découverte, une des plus intéressantes de la géographie moderne, a excité l'émulation de toutes les sociétés savantes et de toutes les académies.

M. de Luca rapporte, dans son mémoire, comment il appuyait, en 1863, sur les théories scientifiques, la démonstration de ce fait important et les observations qui, depuis, l'ont mis hors de doute. Il expose les projets d'expédition qui ont été formés dans ces dernières années et les discussions qui ont eu lieu tout récemment dans la Société géographique de Londres, en Allemagne, en France, pour la direction par le Groenland ou le Spitzberg.

Il y a, dans cette découverte, quelque chose qui ressemble à l'intérêt que durent exciter les grandes découvertes du xve siècle.

MINORET.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

LE MEXIQUE ET SES SACRIFICES

Les sacrifices en l'honneur de la divinité sont inhérents à toutes les nations et à tous les peuples.

Partout, l'homme si faible, et si orgueilleux à la fois, s'est prosterné devant cette puissance occulte et supérieure qui le régit et qui le gouverne à son insu, et dont il ne peut se rendre un compte exact et assuré.

Que la divinité soit une ou multiple, il n'en est pas moins vrai qu'il la sent au-dessus de lui, qu'elle le domine, et que dans cette épopée de l'humanité où il ne joue qu'un rôle relativement passif et secondaire, il cherche à se concilier cette intervention mystérieuse et sublime qui encourage ou qui contrarie ses efforts, sa volonté et ses actes.

L'idée du sacrifice vient donc, suivant nous, de l'expiation et de la onciliation.

Seulement elle a été différemment comprise et interprétée.

Il est certain que les peuples sauvages et primitifs n'ont pu et n'ont dû voir dans le sacrifice, qu'une offrande purement matérielle et physique.

Chez les peuples civilisés, au contraire, chez les nations privilégiées surtout qui ont entendu la voix des apôtres et des évangélistes, l'offrande se traduit par des présents intellectuels et mystiques, attestant l'élévation progressive de l'âme et des sentiments religieux.

Les premiers en effet, parce qu'ils sont polythéistes, et s'imaginent voir un Dieu dans chaque élément, dans les astres, les plantes et les animaux, et même, comme les Grecs et les Romains par exemple, dans l'histoire, la poésie, les sciences, les arts, la paix, la guerre, la victoire, la justice et la mort.

Les seconds, parce qu'ils ne reconnaissent qu'un seul et unique Dieu.

Les sacrifices matériels et physiques ont varié aussi selon la nature et le caractère des hommes ; les uns ont offert des fleurs et des fruits ou les prémices de la terre ; d'autres des oiseaux ou des animaux, d'autres enfin ont imploré leurs dieux en leur consacrant des victimes humaines.

Quel a pu être l'inspirateur ou l'inventeur de ces derniers sacrifices si révoltants aux yeux de la nature, de la morale et de la religion bien comprise et bien entendue ?

Qui nous expliquera les sacrifices des guèbres et des druides, des Mongols et des Scandinaves ?

Qui nous dira les secrets mystères du feu dévorant du magisme persan, du chêne de Teutatès, des dolmens runiques et des sombres forêts de Caracorum ?

Les sacrifices humains ont existé dans tous les continents connus : en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique.

Partout l'homme s'est donné le mot pour satisfaire à cette soif de sang et de vengeance, dont il a essayé de faire retomber la responsabilité sur ces idoles de bois, de marbre et de pierre, devant lesquelles ses genoux et sa tête se sont courbés pendant tant de siècles.

Et nulle part comme sur la colline de Mòria la voix du vrai Dieu ne s'est fait entendre pour arrêter ces bourreaux et ces grands coupables, comme elle vint arrêter le couteau d'Abraham prêt à s'enfoncer dans le sein du jeune Isaac !

C'est surtout dans l'Anahuac qui est devenu le Mexique actuel, le Guatemala ou le pays des Quichés et l'Yucatan que les sacrifices humains se sont accomplis avec une férocité et une barbarie vraiment étranges, hideuses et repoussantes.

Ceci nous amène naturellement à dire quelques mots de l'ancienne religion des Aztèques, encore si peu connue de nos jours, et que plusieurs américanistes modernes ont essayé de rajeunir.

Selon M. Brasseur de Bourbourg, dans son histoire des nations civilisées de l'Amérique centrale, les principales réformes religieuses existant à l'époque de la conquête espagnole se seraient accomplies dans le IXe ou le Xe siècle de l'ère chrétienne.

Les dieux Quetzaltcohuatl, Tezcatlipoca et Huitzilopochtli ne seraient tout simplement que des souverains de Tollan et de Culhuacan, contemporains de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.

L'origine des sacrifices sanglants chez les Aztèques ou chez les Toltèques, qui se contentaient d'adorer le tapir ou l'apis institué par les Votanides, serait donc excessivement rapprochée de notre temps et de notre époque.

Et par conséquent les religions mexicaine, guatemalienne ou yucatanaise, qui sont à peu près identiques, seraient moins vieilles encore que la religion prêchée par Mahomet.

Nous ne partageons en aucune façon l'opinion du savant américaniste.

Le Topiltzin Céacatl du IXe siècle, qu'il décore du nom de Quetzaltcohuatl,



des temps fabuleux et mythiques, indiqué par Tézozomoc et les autres auteurs mexicains indigènes, Topiltzin, prince des plus ordinaires et des plus médiocres, ne saurait être identifié en aucune façon et soutenir la moindre comparaison avec le célèbre réformateur des temps primordiaux du Mexique.

Il en est de même de l'Huémac Tetzcatlipoca et l'Huitzilopochtli du moyen âge, dont nous regardons l'assimilation comme impossible avec l'Huémac et l'Huitzilopochtli mentionnés dans la première dynastie des Aztèques contemporaine des Votanides de Palenqué et antérieure d'environ dix siècles à la venue de Jésus-Christ.

Nous nous efforcerons plus tard à rétablir dans leurs droits et dans leurs priviléges, ces demi-dieux, peut-être un peu fabuleux et légendaires du reste, que l'on a si brutalement renversés de leur piédestal pour en faire de simples et d'humbles mortels comme nous le sommes.

Tout nous porte, en effet, à croire à l'antiquité reculée de la religion mexicaine.

Les ruines de Cholullan, de Palenqué, de Papantla et de Téotihuacan sont là d'ailleurs pour nous l'apprendre.

Il est certain que l'adoration du tapir ne pouvait suffire à des êtres assez prétentieux pour se créer et se composer un véritable Olympe encore plus complet et mieux habité que l'Olympe des Grecs. Or, un Olympe ne se fabrique pas en quelques années.

Il est vrai que plusieurs dieux y sont chargés souvent de besognes multiples et dissemblables ; mais ce cumul de places et de dignités ne diminue pas leur nombre, et ils ont en outre d'ailleurs de nombreux lieutenants pour les remplacer au besoin.

On y trouve de tout et de toutes choses : Xochiquetzal, déesse de l'amour et des plaisirs des sens ; Piltziuteuctli, dieu du feu et de l'année ; Tlaloc Quiahuitl, qui préside à la pluie et aux orages ; Mixcohuatl, qui commande aux tempêtes ; Hurakan, l'éclair, la foudre et le Téotl ou dieu par excellence ; Ometeuctli ou le dieu du soleil ; Omécatl, qui fait les mariages ; Ixtitlilton, le protecteur des enfants ; Izquitecatl, le patron des ivrognes, et tant d'autres qu'il serait inutile de nommer ici.

Comme dans la Trimourti des Indiens, trois grandes figures se détachent toutefois de ce groupe compacte qu'elles dominent et dirigent en effet.

La première est le dieu Quetzalcohuatl (serpent couronné de plumes), peut-être le Cukulcan des Mayas, le Gukumatz des Quichés, peut-être aussi le Votan de Xibalba que nous assimilerons au Brahma de l'Inde ou à l'Ormuzd des Persans.

Chef de la plus ancienne civilisation des Aztèques, Quetzaltcohuatl fut un apôtre de paix, d'amour et de miséricorde ; il s'occupa du bonheur et de la prospérité physique des nations dont il fut l'instituteur et le prophète ; on lui attribue la découverte du maïs et la composition du pulqué, ce breuvage délicieux et par excellence des tribus primitives de l'Anahuac. Aussi son culte fut-il d'abord en rapport avec ses mœurs et avec sa doctrine, et on se contenta d'offrir sur ses autels des fleurs, des fruits ou des épis et de lui sacrifier des oiseaux et des animaux, des cailles, des serpents, des lapins ou des daims. Plus tard, on suivit pour lui la marche adoptée pour le culte de ses deux autres collègues.

Quetzaltcohuatl, en raison de ses nombreux attributs, porte plusieurs surnoms dans la mythologie mexicaine ; ainsi par exemple ceux de Tlahuiscalpan Teuctli (l'étoile du matin), de Tonacateuctli (le maître de la nourriture ou le pourvoyeur de l'existence) ; de Cipactonal (régulateur du calendrier) ; Pantecatl (l'inventeur du pulqué) ; Céacatl (dieu de la fécondation) ; Ehecatl (dieu de l'air), etc. Il est ordinairement représenté comme un vieillard grave et majestueux, porteur d'une longue barbe blanche, revêtu d'une longue tunique, coiffé d'une mitre surmontée de plumes couleur de feu et ayant dans ses deux mains un sceptre et un bouclier.

Le second et le troisième chefs de l'Olympe mexicain sont Huitzilopochtli, appelé aussi Mexitli, et Huémac Tetzcatlipoca, qui sont signalés parmi les premiers rois de la dynastie des Aztèques indiquée par Tézoromoc.

Ces dieux ou ces demi-dieux, qui sont le Siva de l'Inde ou l'Ahrimane de la Perse, furent les vrais introducteurs des sacrifices humains dans l'Anahuac (dix siècles environ après l'apparition de leur prédécesseur, Quetzaltcohuatl).

Aussi les statues érigées en leur honneur ont-elles un aspect bien différent de la noble et majestueuse image affectée au dieu de la paix et de la concorde. Huitzilopochtli est en effet représenté comme un homme géant assis sur un siége peint en bleu, coiffé d'un casque formant un bec d'oiseau orné de plumes, le corps tatoué et parsemé d'oiseaux et d'animaux symboliques, la jambe droite recouverte de plumes, le bras et la jambe gauche peints en bleu comme le siége sur lequel il est assis. C'est le dieu de la guerre, des combats, de la discorde, du sang et du carnage, et ses attributs en cette qualité sont un sceptre également bleu, un bouclier orné de cinq bouquets de plumes, quatre flèches, et quatre serpents placés aux quatre angles de l'autel qui lui est consacré. Il est surnommé aussi Tezahteuotl (le dieu de l'épouvante) et Mexitli (le génie du feu).

Son dernier collègue, Huémac Tetzcatlipoca, figuré ordinairement sous les traits d'un jeune homme au visage effrayant et sinistre, l'œil droit recouvert d'un bandeau noir et quelquefois des *lunettes* sur les yeux (ce qui est assez curieux et assez original et demanderait une explication nette et précise des américanistes) (1), revêtu en outre d'une peau d'animal, est aussi appelé le vent de la nuit (Yohualli Ehecatl), Titlachuaan (le dispensateur des biens et des maux de la vie), Moyocatzin (celui qui fait ce qu'il veut), Telpuchtli (le jeune homme), et Yaotzin (dieu de la guerre et de la discorde). On pourrait conclure de cette dernière épithète qu'il serait l'associé ou le lieutenant d'Huitzilopochtli dont nous venons de parler, mais nous le considérerons toutefois plus spécialement comme l'ange ou le dieu de la mort (2).

Les sacrifices humains établis donc ou institués par ces derniers duraient à Mexico presque toute l'année, chacun des dix-huit mois du calendrier de l'Anahuac apportant sa part de sang et de victimes aux autels et aux téocatlis ou temples des grands dieux.

Nous pourrions ajouter aussi chaque jour, car il n'y avait pas de jour pour ainsi dire où le mexicatl teolmatzin, ou grand-prêtre, ne plongeât son large couteau d'obsidienne dans le sein de quelque malheureux prisonnier.

Lisons plutôt la liste des fêtes ou des sacrifices à jours fixes, telle qu'elle était arrêtée par le calendrier mexicain; cette liste est assez curieuse et assez intéressante pour être reproduite en abrégé dans notre mémoire :

1° Atlacahualco, premier mois mexicain, commençant au 2 février des peuples de l'Europe.

Fêtes de Tlaloc. — Enfants immolés dans les montagnes ou précipités dans les gouffres.

2° Tlacaxipehuaxtli, deuxième mois, commençant le 22 février, appelé aussi mois de l'écorchement.

— Fêtes du dieu Xipe (l'écorché). — Voleurs de métaux d'or et d'argent, immolés et sacrifiés de préférence.

3° Tozoztontli (14 mars). — Sacrifices de captifs en l'honneur des fêtes du même Tlaloc et de Cohuatlycué.

(1) Nous regardons d'ailleurs comme très-apocryphe et très-douteuse cette partie du costume du dieu, car nous n'avons jusqu'ici aucune preuve sérieuse de l'existence des lunettes chez les Mexicains, antérieurement du moins à la conquête espagnole.

(2) A Texcuco, Tetzcatlipoca est représenté comme un jeune homme au beau visage, vêtu d'un long manteau et de riches habits, décoré de bijoux et d'un diadème étincelant, une oreille d'or suspendue à sa chevelure.

4° Huey Tozoztli (3 avril). — Fête de Centeotl (déesse des moissons). — Sacrifice d'un jeune femme représentant la déesse.

5° Toxcatl (24 avril). — Grande fête en l'honneur de Tetzcatlipoca. — Sacrifices d'un grand nombre de captifs et d'un chef illustre représentant le dieu.

— Première fête d'Huitzilopochtli et sacrifices en l'honneur de ce dieu.

6° Etzacualiztli (14 mai). — Fêtes des Tlaloques ou génies des eaux. — Massacre des passants surpris par la procession des prêtres. — Enfants exposés et noyés.

7° Pecuilhuitontli (3 juin). — Fête des Princes et d'Huixtocihuatl (déesse du sel). — Sacrifices de captifs et d'une femme figurant la déesse.

8° Huey Tecuilhuitl (23 juin). — Grande fête des Princes et fête de Centeotl. — Sacrifice d'une femme représentant la déesse.

9° Tlacxochimaco (14 juillet). — Fête des morts et fête de Huitzilopochtli. — Sacrifice de captifs.

— Fête d'Ixocacaliuhqui, le patron des marchands. — Sacrifices d'esclaves étrangers.

10° Xocolhuetzi (3 août). —Fête de Xiuhteutli (le dieu du feu). — Captifs brûlés vifs en son honneur.

— Grande fête des morts à Tlaxcallan. — Grands sacrifices de captifs à cette occasion.

11° Ochpaniztli (23 août). — Fête de Tetonynan, la mère des dieux, à Mexico. — Sacrifice de plusieurs captifs et d'une femme figurant la déesse.

Troisième fête de Centeotl. — Sacrifice de deux hommes et d'une femme pour remercier la déesse de la récolte de l'année.

12° Teotleco (12 septembre). — Fête de l'arrivée de Tetzcatlipoca. — Nombreux sacrifices de prisonniers.

13° Tepeilhuitl (2 octobre). — Fête des génies des montagnes. — Sacrifice d'un homme et de quatre femmes représentant les cinq génies protecteurs.

14° Quecholli (22 octobre). — Fête du dieu de la chasse (Mixcohuatl) et des dieux du vin et de l'ivresse. — Sacrifices de captifs et d'un chef représentant le dieu.

— Fête des amours à Tlaxcallan. — Sacrifices de jeunes filles et de courtisanes.

15° Panquetzalistli (12 novembre).

Troisième fête d'Huitzilopochtli. — Grands sacrifices de captifs, d'esclaves et de deux chefs représentant le dieu et son compagnon Tlacahuepan. — Prisonniers égorgés sur la pierre des sacrifices.

16° Atemoztli (1er décembre). — Fêtes des génies des eaux. — Grande fête du soleil pour le solstice de l'hiver. — Grands sacrifices de captifs et chefs figurant le soleil et la lune.

— Fête du maïs blanc ou de la déesse Titac Centeotl.— Sacrifice des lépreux ou des hommes atteints de maladies contagieuses.

17° Tititl (21 décembre). — Fête de la déesse Ilamateutchtli ou du maïs fleuri. — Sacrifice d'une femme représentant la déesse.

18° Izcalli (10 janvier). — Fête du dieu de l'année, la seule fête sans sacrifices humains.

— Fête en l'honneur du soleil et des astres. — Sacrifices de captifs.

Indépendamment de ces fêtes réglées et consacrées, il en existait encore plusieurs autres, à l'instar de nos fêtes mobiles, que l'on célébrait à des époques irrégulières, mais déterminées par les prêtres dans le courant de chaque année.

Ainsi, par exemple, celles du soleil, ou Netonathiuh Qualo, où l'on sacrifiait quatre captifs dans le temple de Quauhxicalco; du grand arbre dans les villes de Tlacopan, de Coyohuacan et d'Azcapotzalco, où l'on brûlait vifs des captifs et des esclaves, et de Quauhtillan où deux femmes étaient égorgées en haut du Téocalli et six captifs attachés en croix à des arbres et percés de flèches; de Camaxtli, à l'occasion de laquelle on n'égorgeait pas moins de mille victimes; de Quetzaltcohuatl enfin, dans la ville de Cholullan, qui se terminait, malgré sa défense formelle, par des sacrifices humains.

Tel était le programme officiel des fêtes et des sacrifices de l'Anahuac, programme rigoureux et des plus obligatoires, et auquel on ne pouvait échapper par des moyens dilatoires ou par des faux-fuyants. Il fallait du sang avant tout, et quand les captifs et les prisonniers ne suffisaient pas, on se battait volontairement ville contre ville, cité contre cité, bourg contre bourg et les vaincus de ces tournois forcés étaient convertis en holocaustes sacrées. La statistique de ces sanglants sacrifices n'a encore été faite par aucun auteur compétent, mais Clavigéro évalue à six mille le nombre des enfants en bas âge sacrifiés chaque année dans la seule ville de Cholullan, la cité sainte du plateau aztèque. A Mexico, en 1487, à l'occasion de la dédicace du grand temple de Huitzilopochtli, on n'égorgea pas moins de quatre-vingt mille quatre cents prisonniers de guerre dont le massacre dura quatre jours entiers. On peut donc sans exagération

et d'après ces données isolées et approximatives, fixer au moins au chiffre de vingt mille les hécatombes humaines annuellement offertes à leurs dieux vénérés par les Aztèques, les Toltèques ou les Chichimèques qui vinrent après eux.

Nous avons parlé des scènes sanglantes et dramatiques qui précédaient, accompagnaient ou suivaient l'immolation des victimes humaines, réparties ordinairement en captifs, en esclaves, en femmes et en enfants. Ces scènes, accomplies avec des raffinements ingénieux de barbarie et de férocité, atteignent en effet le sublime de l'horrible et de l'épouvantable.

Parfois on faisait danser les victimes devant les idoles dans l'intérieur des temples, puis on les couchait sur le techcatl, la pierre du sacrifice; les sacrificateurs, ou quelquefois les souverains eux-mêmes, leur ouvraient la poitrine avec un couteau d'obsidienne, leur arrachaient le cœur avec rapidité et le présentaient tout palpitant au dieu que l'on oignait ensuite du sang des sacrifiés.

Souvent, les Mexicains plaçaient leurs prisonniers entre deux pierres extrêmement aiguës, les pressaient ensuite l'une contre l'autre, et déchiquetaient et mettaient ainsi en lambeaux les corps de ces malheureux.

Les sacrifices des captifs pour les fêtes de Tetzcatlipoca et les grandes fêtes d'Huitzilopochtli se faisaient avec beaucoup d'apparat et avec des cérémonies étranges et bizarrement excentriques. Un captif d'une naissance illustre, beau et bien fait de sa personne, renommé par son courage et par ses exploits militaires, était désigné, un an à l'avance, pour jouer le rôle de l'un de ces dieux, qui était dès lors considéré comme incarné en lui. Les prêtres l'habillaient et le caressaient, souriant à son approche, le couvrant de fleurs et de parfums, lui faisant escorte quand il sortait en public, car la plus grande liberté lui était accordée, sauf toutefois celle de la fuite; ordonnant à la foule de se prosterner et de l'adorer, mettant à sa disposition de nombreux serviteurs et de jeunes pages revêtus des costumes les plus riches et les plus élégants.

C'était un souverain au milieu de sa cour, ou plutôt, pour nous placer dans l'esprit de son rôle, un véritable dieu entouré d'un cortége olympien. Il ne manquait à ce nouveau Jupiter que des femmes et des déesses; cette lacune se comblait seulement vingt jours avant la fatale cérémonie, et, pour que rien ne lui manquât avant de mourir, on lui amenait quatre vierges d'une rare beauté avec lesquelles il passait les derniers instants de sa vie dans des festins et dans des banquets qui lui étaient successivement offerts par les grands seigneurs et les princes. Mais le jour du sacrifice arrivait néanmoins, et l'infortuné, arraché brutalement des rêves de son

Élysée matériel et terrestre, enlevé à ses épouses accidentelles et momentanées, était transporté sur une barque splendidement ornée et conduit à une lieue de la ville sur les bords du lac, au pied de la pyramide consacrée où se pressait une foule nombreuse et compacte.

Le temple était décoré de verdure et de draperies étincelantes. A l'approche du héros de la fête, les garçons et les jeunes filles parsemaient la terre de fleurs et de bouquets de jonc, et jetaient au-devant des autels des épines de maguay et des feuilles de copal. Le captif descendait ensuite, marchant devant le palanquin sacré, et conduisant autour du téocalli la procession de prêtres et de pénitents attirés par la cérémonie. La procession s'arrêtait enfin devant la porte principale, recevant les présents et les offrandes qu'on apportait au représentant de la divinité; l'infortuné gravissait lentement l'escalier du temple, s'arrêtant à chacun de ses cinq étages et se dépouillant successivement de tous les brillants insignes dont il avait été revêtu.

Les teponastli et les tlapanhuchuetl faisaient entendre leurs roulements sonores, stridents et lugubres à la fois, lorsqu'il arrivait au haut de la pyramide où il était reçu par cinq teopixqui ou prêtres gardiens, aux habits noirs et aux longues chevelures. Les teopixqui saisissaient alors la victime et la couchaient sur la pierre fatale vers laquelle le topiltzin ou grand-prêtre s'avançait pour remplir ses fonctions de bourreau.

Le sacrifice des prisonniers inférieurs suivait alors ce premier sacrifice, et la cérémonie se terminait, comme toutes les cérémonies de ce genre, par des danses et par des ballets, des festins bachiques et des scènes de folie et d'ivresse.

Le sacrifice des femmes destinées à représenter les déesses s'accomplissait à peu près dans les mêmes formes que ceux des captifs, à la fête de la mère des dieux et de la déesse de l'agriculture.

On les habillait splendidement et avec magnificence, mais quelques jours seulement avant celui de la fête; on leur donnait un cortége de femmes et de jeunes filles et on les faisait danser ou jouer à la balle avec de petites pelotes de mousse de pachtli, pour les distraire de toute pensée de mort et de deuil (1). Puis, le quatrième jour, elles étaient introduites sous divers prétextes dans le sanctuaire où devait se terminer le drame douloureux de leur vie, en gravissaient lentement les degrés et au milieu

(1) Les femmes qui les accompagnaient étaient couronnées d'utanbryat ou d'absinthe, et dansaient entre elles dans le temple, unies par des guirlandes de fleurs, et dirigées par deux vieillards qui marquaient gravement la mesure.



de l'obscurité et des ténèbres dont on les environnait à dessein, les prêtres les renversaient sur le dos d'autres femmes courbées exprès derrière elles, et leur tranchaient immédiatement la tête. Les prêtres écorchaient leurs cadavres, et couvraient aussitôt de leurs peaux des jeunes gens, à qui l'on faisait incomber la tâche et l'honneur de sacrifier dans le temple du dieu Mexitli les quatre premiers captifs destinés aussi à être immolés dans la même cérémonie.

Le sacrifice des enfants était encore plus affreux que ceux-ci. On enlevait de leurs calmecas ou écoles publiques, les jeunes fils des nobles ou des autres habitants de la ville, âgés de six à douze ans, on choisissait parmi eux les victimes et on les renfermait sans lumière et sans vivres dans des grottes obscures et profondes où on les abandonnait aux tortures de la faim, de la peur ou du désespoir.

On en parait d'autres également pour les fêtes les plus solennelles, on les faisait jouer et s'amuser quelques jours à l'avance; on les enivrait ensuite à l'heure du sacrifice, et on leur arrachait le cœur et les entrailles. D'autres enfants enfin, embarqués sur de petites nacelles, étaient abandonnés sur le lac de Citlaltapec et allaient disparaître et s'abîmer au milieu des acclamations générales dans le gouffre sans fond de Pantitlan !

Chose plus hideuse et plus épouvantable encore, l'anthropophagie était généralement admise dans les mœurs mexicaines, et les prêtres et les rois, après s'être tirés du sang du nez, des oreilles, des jambes et même du nombril, pour en humecter leurs idoles, se régalaient de la chair des victimes, surtout de celle des enfants, dont les corps étaient dépecés par morceaux et distribués à tous les habitants de la même ville comme le pain béni des chrétiens. L'idole d'Huitzilopochtli était aussi mangée et distribuée elle-même, tous les ans, pendant le quinzième mois de l'année mexicaine.

On pétrissait le corps du dieu avec des graines diverses que l'on mêlait ensuite avec du pulqué, des branches d'acacia et le sang des petits enfants. Le cœur en était distribué au roi; la moitié du corps dans les quatre quartiers de Mexico et l'autre à Tlatilolco; les hommes mangeaient comme du pain ces pâtés homicides; mais on défendait toutefois aux femmes d'y goûter. Du temps de Cortez et après la prise de Tepeyacac par les Tlaxcaltèques, les vainqueurs, raconte M. Brasseur de Bourbourg, se donnèrent l'odieux plaisir de manger dans cinquante mille de leurs comitls ou marmites représentant le dieu de la guerre, un gigantesque bouillon ou *pot-au-feu* humain, composé avec les corps des vaincus, et les restes de leurs malheureux concitoyens eux-mêmes.

Il faut lire dans Sahagun, Torquemada et M. Brasseur de Bourbourg le

récit détaillé de ces cérémonies féroces et cannibalesques, où l'on respire, si l'on veut bien nous passer le mot, à toutes les pages et à toutes les lignes, une véritable odeur de sang et de carnage.

En présence de ces atrocités et de ces terribles aberrations de l'espèce humaine, on se demande ce que serait devenu le Mexique et ses malheureux habitants sans l'arrivée de Cortez et des Espagnols, et l'on ne peut que s'incliner et que rendre hommage à cette intervention toute divine et toute providentielle, qui renversa les téocallis et les tlopitzins de l'Anahuac pour les remplacer par les charitables et miséricordieux disciples du Christ, et par les temples réformateurs et régénérateurs, dont le catholicisme a décoré aussi le pays des Quichés et toutes les provinces de l'Amérique centrale !

A. de Bellecombe
membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR L'HISTOIRE DU BARREAU DE PARIS,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A 1830,

par M. Gaudry, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour impériale de Paris.

L'histoire du barreau de Paris, telle que M. Gaudry l'a composée, ne contient pas seulement le recueil des lois et règlements qui l'ont successivement régi, l'analyse des procès célèbres, et les biographies de ses membres les plus distingués ; elle comprend, en outre, le résumé de l'histoire de la magistrature dont les avocats sont les auxiliaires inséparables, et le récit animé des événements politiques où plusieurs membres du barreau de Paris se sont illustrés, soit dans l'exercice de leur profession, soit après leur promotion aux plus hautes dignités de l'État. Ainsi considérée sous ces points de vue très étendus, elle présente à la fois les caractères et l'intérêt d'une histoire générale.

Du reste, il appartenait à M. Gaudry, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour impériale de Paris, inscrit au tableau depuis le 25 juillet 1814, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle, de retracer l'origine et les principaux actes de ce barreau dont il possède si bien et personnifie en quelque sorte les traditions sous le double rapport de l'honorabilité et de la science. Dix années se sont à peine écoulées depuis qu'il a cessé

de plaider ; et déjà. dans sa laborieuse retraite, il a publié trois œuvres considérables sur des matières très diverses :

1° En 1856, le *Traité de la législation des cultes*, en trois volumes in-8°, qui est, malgré ses imperfections, le travail le plus complet sur ce sujet si peu connu.

2° En 1862, le *Traité du domaine*, en trois volumes in-8°, dont nous avons eu l'honneur de vous rendre un compte spécial (1).

3° En 1865, l'*Histoire du Barreau de Paris*, en deux volumes in-8°, de plus de cinq cent cinquante pages chacun, que nous venons aujourd'hui soumettre à votre jugement.

Dans un avant-propos écrit d'un style net et précis, M. Gaudry expose d'abord le plan et le but de cette histoire ; il rappelle loyalement les travaux antérieurement produits sur la profession et l'histoire des avocats, notamment ceux de Loysel, de Boucher d'Argis, de Camus, de Fournel, de Dupin aîné, de MM. Berryer père et fils, de M. Mollot et de M. Oscar Pinard ; il explique ensuite les motifs qui l'ont empêché de prolonger au delà de l'année 1830 son histoire du barreau de Paris. L'estimable auteur a pensé qu'il ne lui serait pas possible de parler en toute liberté des avocats actuellement vivants dont il est le confrère. On ne peut juger d'ailleurs les hommes d'une manière impartiale et complète qu'après leur mort ; leurs dernières années peuvent suffire, ainsi que le prouvent plusieurs exemples, pour honorer ou déshonorer leur vie.

M. Gaudry a divisé son ouvrage en trois parties ou trois livres : le livre premier est consacré à l'histoire des barreaux anciens qui ont précédé le XVIIe siècle ; le second, à celle du barreau de Paris depuis le règne de Louis XIII jusqu'à l'année 1790, et le troisième, à celle du même barreau depuis 1790 jusqu'à 1830. Nous suivrons dans ce rapport l'ordre tracé par l'auteur.

Berchoux, fatigué d'entendre citer les anciens qui sont nos maîtres, s'est écrié dans un moment de boutade :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains?

Ce vœu fort peu classique d'un poëte ne pourra pas se réaliser lorsqu'il s'agira de traiter des questions qui se rattachent à la législation ; il faut toujours, dans cette matière, recourir au droit romain. Aussi M. Gaudry a-t-il commencé son livre premier par nous donner des notions succinctes sur les tribunaux des Romains et sur les avocats à Rome. Nous regret-

(1) Voyez l'*Investigateur*, tome de 1862, page 201.

tons qu'il n'ait pas dit un mot des institutions de la Grèce, de la patrie d'Eschine et de Démosthènes, des avocats d'Athènes qui plaidaient pendant le jour sur la place publique, dite Agora, et pendant la nuit devant le grave tribunal de l'Aréopage. On plantait à Athènes et à Rome des palmes vis-à-vis des maisons habitées par les avocats pour faire comprendre que l'honneur est le véritable prix des labeurs de leur profession (1).

Les membres du barreau romain étaient désignés par l'une de ces dénominations : *advocatus*, dérivé du verbe *advocare*, appeler à son aide ; *causidicus*, qui vient des deux mots : *causam dicere*, plaider une cause ; *patronus*, qui signifie patron ou défenseur.

On ne peut assimiler entièrement les avocats romains aux avocats français ; ils parlaient dans les affaires civiles devant le préteur, et dans les affaires politiques et les crimes d'État sur la place publique ou le forum, en présence du peuple assemblé ; ils ne recevaient pas d'honoraires ; mais ils pouvaient accepter des legs testamentaires. Leurs clients leur témoignaient un grand dévouement, se mettaient sous leur protection, et contribuaient par leurs votes reconnaissants à les nommer aux fonctions civiles ou militaires ; à Rome, comme chez tous les peuples libres, le talent de la parole était le plus sûr moyen de parvenir aux honneurs. On sait que Paul-Émile, les Gracques, Caton, Crassus, Asinius Pollion, Lentulus, Métellus, Pompée et César avaient commencé leur carrière par être d'habiles avocats.

Ce fut sous la République que le barreau romain s'éleva à l'apogée de sa gloire ; la postérité a placé à sa tête Cicéron, qui a été le modèle de l'art oratoire par ses discours et ses écrits.

Sous le despotisme des empereurs, les avocats perdirent leur indépendance et ne jouirent plus de la même considération ; ils furent remplacés par les rhéteurs. Mais les jurisconsultes, ou avocats consultants, rendirent de précieux services en éclaircissant les points obscurs des lois. Les réponses ou consultations de Pomponius, d'Ulpien, de Papinien ont été insérées, sous la forme d'extraits, dans le Digeste rédigé par le jurisconsulte Tribonien, d'après les ordres de l'empereur Justinien.

Dans les premiers temps, à Rome, les femmes pouvaient exercer la profession d'avocat ; on cite avec éloge Amasie et Hortense ; mais il paraît que les déclamations un peu trop vives d'une dame, nommé Afranie, firent écarter les femmes du barreau. Le code théodosien leur permit seulement de plaider dans leurs propres causes ; c'est aussi le seul droit qui leur ait été accordé en France avant comme depuis 1789.

(1) Voyez le *Dictionnaire de droit et de pratique*, par M. de Ferrière, au mot *avocat*.

La Gaule, après avoir été assujettie à la domination des Romains, en adopta les institutions et les lois ; elle eut, comme eux, des avocats qui se formaient dans les écoles de Toulouse, de Bordeaux, de Lyon, de Marseille, et d'autres villes. Il y avait à Autun, sous Tibère, des classes d'éloquence qui comptaient jusqu'à quarante mille étudiants.

Les Gaulois, nos ancêtres, avaient l'esprit vif, ardent, mobile, impressionnable et causeur ; ils retrouvaient dans l'escrime judiciaire une image de la guerre et se livraient aux luttes du barreau avec passion et succès. D'après les témoignages d'écrivains de différents pays, tels que le romain Symmaque, le bordelais Ausone et le stridonien saint Jérôme, le barreau gaulois fut très-brillant dans le IVe siècle. On connaît ce vers de Juvénal :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

Saint Jérôme a vanté l'abondance et l'éclat des discours gaulois en ces termes : *Ubertatem nitoremque Sermonis gallici.* Saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en 472, a décrit les ovations et les hommages qui furent rendus à un avocat gaulois appelé Flavius Nicetius : *Acclamatum est ab omni Galliæ cœtu primoribus advocatorum* (livre VIII, lettre 6). En présence de ces documents historiques, on ne saurait mettre en doute que les avocats étaient très-considérés dans les Gaules.

Les Francs firent la conquête des Gaules dans le Ve siècle ; il importe de remarquer que le nom *de Franc*, qui signifie libre, était commun à plusieurs peuples qui habitaient les pays situés entre le Rhin et le Weser, et par conséquent peu éloignés de la contrée dont ils s'emparèrent. Les conquérants se montrèrent plus bienveillants envers les Gaulois, leurs voisins, que ne le sont ordinairement des vainqueurs, et leur laissèrent une partie de leurs institutions. Toutefois, au milieu des ravages de l'invasion, la force matérielle domina partout. Clovis, roi des Francs, voulant récompenser le zèle des guerriers qui l'avaient vaillamment secondé, concentra dans les mains des chefs militaires, désignés sous le titre de ducs ou de comtes, tous les pouvoirs, même celui de rendre la justice. Cette confusion de pouvoirs, maintenue sous les rois de la première et de la seconde race, et augmentée par le régime féodal, devint la source des désordres qui troublèrent les premiers siècles de la monarchie française. Il serait difficile de déterminer avec précision quel a été le rôle des avocats à ces époques d'oppression et d'arbitraire, si même ils étaient chargés de défendre les accusés. Nonobstant ses longues recherches, M. Gaudry n'a pu se prononcer affirmativement sur ce point; il rappelle d'abord la constitution de Clotaire Ier, de l'année 560, qui consacrait la

liberté de la défense des accusés en ces termes remarquables : « *Si quis* » *in aliquo crimine accusatur, non condemnetur penitùs inauditus,* » et il ajoute ce qui suit : « La défense par avocats existait-elle ? Quant aux Gau- » lois partout appelés Romains, *on doit le supposer;* car ils avaient con- » servé leurs lois; elles devaient être expliquées par des avocats. Quant » aux Francs régis par les lois salique et ripuaire, le ministère des avo- » cats devait être à peu près inconnu parmi eux. »

Charlemagne s'est plusieurs fois occupé des avocats dans ses Capitulaires; il a autorisé les évêques et les abbés à en choisir un spécialement chargé de plaider les causes de leurs évêchés et de leurs monastères ; il a ordonné aux commissaires, qu'il envoyait en inspection dans les provinces de son empire sous le titre de *missi dominici*, de s'informer de la moralité des avocats et de remplacer ceux qui seraient mal famés par des hommes instruits et justes ; mais combien la mission des avocats devait être restreinte dans un temps où la plupart des affaires se terminaient par des combats ou des duels judiciaires! Elle se bornait souvent à proposer de vider les procès les armes à la main ; si les avocats n'avaient pas le soin de présenter la proposition au nom exprès et direct de leurs clients, ils étaient réputés l'avoir faite en leur nom personnel et pouvaient être forcés d'accepter le combat. Leur profession, naturellement peu belliqueuse, n'était pas alors sans périls.

Quoique les combats et les épreuves judiciaires fussent motivés sur la croyance religieuse, mal interprétée, que Dieu doit toujours protéger l'innocent contre le coupable, Louis IX, le plus saint de nos rois, n'hésita point à les interdire ; il admit la preuve testimoniale dans les procès soumis aux tribunaux; il prescrivit, dans son recueil de lois connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis*, l'accomplissement des formalités tutélaires de la justice et facilita ainsi les progrès de l'influence des avocats. Le Barreau devint, suivant l'ingénieuse comparaison de M. Desmarets, bâtonnier actuel, dans son discours du 10 décembre 1864, un ordre de chevalerie civile institué pour défendre les faibles contre les excès de la force.

Déjà, dans le XIIIe siècle, les avocats avaient acquis une certaine importance dans la société. Ce qui le prouve, c'est que les ordonnances des rois Louis IX, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel, en date des années 1270, 1274, 1277 et 1291, réglementèrent leur profession et même leurs honoraires ; c'est que le second concile, tenu à Lyon en 1274, fixa les devoirs des avocats dans les causes ecclésiastiques ; c'est enfin que plusieurs avocats de ce siècle furent élevés aux premières dignités de la magistrature,

de l'État et de l'Église. Nous nous contenterons de citer ici Guy-Foucault, ou Foulques, avocat à Paris, qui mérita cette glorieuse épithète consignée dans les opuscules de Loysel : *Famosissimus advocatus*. La douleur d'avoir perdu sa femme détermina Guy-Foucault à entrer dans les ordres sacrés; il fut nommé évêque du Puy en 1250, archevêque de Narbonne en 1260, et fut élu pape, en 1265, sous le nom de Clément IV.

Cependant le Barreau de Paris n'a été régulièrement constitué que dans le XIVe siècle, après que les ordonnances de Philippe-le-Bel, du 23 mars 1302, et de Philippe-le-Long, du 17 novembre 1318, eurent rendu le parlement permanent et sédentaire à Paris.

Plaider, donner des consultations, faire des écritures et des mémoires, telles furent les principales fonctions des avocats ; ils prêtèrent serment de les remplir avec exactitude et probité ; ils furent partagés en trois catégories : les avocats *plaidants*, les avocats *consultants*, et les avocats *écoutants* ou stagiaires. On les distingua d'abord par différentes dénominations : on appelait *amparliers* ou simplement *parliers* ceux qui plaidaient les causes des personnes privées, et *avocats* les défenseurs des églises, des évêchés et des communautés. Plus tard, le titre d'avocat, qui est seul resté dans l'usage, a été étendu à tous les défenseurs devant les diverses juridictions.

M. Gaudry a transcrit dans son ouvrage les textes ou les extraits des nombreuses dispositions législatives ou disciplinaires promulguées sur les avocats depuis les premiers siècles de la monarchie française jusqu'à nos jours. Nous avons particulièrement remarqué les ordonnances du roi Jean, en 1363 ; de Charles V, en 1364; de Charles VII, en 1446; de Charles VIII, en 1493 ; de Louis XII, en 1507, et de François Ier, en 1528 et 1535, qui ont toutes recommandé aux avocats la brièveté et la concision ; on peut en induire que les avocats ont eu, de tout temps, les défauts de leurs qualités.

L'ordonnance de Philippe-le-Hardi, du 23 octobre 1274, avait d'abord fixé le maximum des honoraires des avocats à trente livres tournois, dont la valeur monétaire fut très-variable; ainsi ce maximum était de 672 francs en 1274, et de 570 francs en 1340. Philippe de Valois y substitua, par son ordonnance du 11 mars 1344, trente livres parisiennes qui représentaient 712 francs de notre monnaie actuelle. Vainement on voulut contraindre les avocats à désigner en marge de leurs écritures le montant des honoraires qu'ils avaient reçus ou demandés à leurs clients. Cette prescription de l'article 161 de l'ordonnance de 1579, dite de Blois, qui blessait la dignité de l'avocat en l'assimilant aux huissiers obligés d'indiquer

le coût de leurs actes avant leur signature, fut mal exécutée et finit par tomber en désuétude.

A compter de l'installation définitive du parlement à Paris, en 1318, M. Gaudry raconte, *siècle par siècle*, les principaux événements de l'histoire de ce parlement et de celle du barreau qui lui fut toujours dévoué, les faits et les résultats des procès célèbres, les travaux importants des avocats consultants ou des jurisconsultes dont l'intervention était si utile au milieu du dédale des lois et des coutumes, pour prévenir les conflits que la multiplicité des juridictions rendait alors si fréquents.

En outre, M. Gaudry a eu le soin de joindre à son ouvrage la liste des noms des avocats inscrits au tableau dans chaque siècle et de tous les bâtonniers de leur ordre. La plus ancienne de ces listes, qui sont de véritables titres de noblesse pour leurs descendants, est du 13 novembre 1340; elle contenait cinquante et un avocats. On évalue, en 1865, à sept cents environ le nombre des avocats portés au tableau. Ainsi, en cinq siècles, le barreau de Paris s'est augmenté dans la proportion de 51 à 700.

Sans doute la méthode chronologique de l'auteur a l'heureux effet de montrer successivement les premiers essais, les vicissitudes, les progrès et la prépondérance de ce barreau; mais elle a aussi l'inconvénient de reproduire dans chaque siècle une série de faits analogues et d'observations d'une nature peu dissemblable. M. Gaudry a su éviter l'écueil redoutable de l'uniformité; il a répandu une agréable variété sur son travail en y insérant les exordes, les péroraisons, les passages les plus saillants des discours des avocats distingués de chaque époque, depuis Guillaume Cousinot, en 1407, jusqu'à notre Berryer qui improvise des chefs-d'œuvre à soixante-quinze ans. On peut ainsi apprécier les divers genres de talents qui ont jeté tant d'éclat sur le barreau de Paris.

L'éloquence judiciaire s'est fait remarquer, dans les XVe et XVIe siècles, par son ampleur et son érudition; mais on lui a justement reproché son mauvais goût, ses citations déplacées et interminables des auteurs sacrés et profanes, ses digressions emphatiques que le grand Racine a tournées en ridicule dans sa comédie des *Plaideurs*. Elle est devenue élégante et plus précise sous la direction de Patru en s'inspirant des modèles de la littérature du siècle de Louis XIV; elle s'est élevée au plus haut degré par la voix de l'illustre Gerbier; puis elle a été philosophique, sentimentale, et quelquefois déclamatoire vers la fin du XVIIIe siècle. C'est surtout en 1793 et dans les années qui suivirent la Terreur que l'éloquence du barreau s'est montrée courageuse et pathétique. Enfin, depuis un certain temps, elle prend de plus en plus le langage simple, lucide et nerveux,

qu'on nomme le langage des affaires, devant les tribunaux de la capitale où la multitude des causes à plaider et les exigences de la statistique judiciaire ne permettent pas d'écouter les longues périodes des avocats de province.

M. Gaudry a réservé un chapitre spécial à l'histoire du ministère public qui se confondit dans les premiers âges avec celle du barreau. Les empereurs romains confiaient à des officiers, qu'ils déléguaient à cet effet, la mission de défendre devant la justice les intérêts du fisc et de leurs domaines. On les nommait *procuratores Cæsaris, patroni fisci*. Les rois de France eurent également des avocats et des procurateurs qu'on appela plus tard par abréviation *procureurs du roi;* ils les choisirent parmi les membres du barreau. Le mandat qu'ils leur donnaient fut temporaire et transitoire jusqu'à l'époque où le parlement de Paris devint sédentaire. A partir de cette époque, les avocats du roi et les procureurs du roi commencèrent à exercer une véritable magistrature; néanmoins ils purent, jusqu'au règne de Louis XII, plaider et consulter pour les simples particuliers dans les causes où le roi n'était pas intéressé. L'ordonnance de Blois, de 1579, conféra à ceux qui étaient attachés aux parlements et cours supérieures le titre d'avocat général et de procureur général; on les prit d'abord en grande partie dans le barreau; mais ses membres furent beaucoup moins souvent promus aux fonctions du ministère public, après que la vénalité des charges fut autorisée sous François Ier. On doit dire, à la louange des avocats généraux, qu'ils n'oublièrent pas leur origine et qu'ils se plurent à entretenir avec le barreau les meilleures relations. Depuis la fondation de la conférence des avocats, ils assistèrent exactement à ses réunions; les registres du barreau de Paris constatent particulièrement la présence de MM. Joly de Fleury, Lenain, de Lamoignon et Chauvelin. Dans les derniers temps de l'existence du parlement de Paris, le premier avocat général se disait encore *le général des avocats*.

La Révolution de 1789 a été très-funeste aux avocats. Dès l'année 1790, l'Assemblée constituante supprima en même temps les parlements et les avocats dont la destinée devait être jusqu'à la fin inséparable. Elle remplaça les avocats par les hommes de loi; elle voulut même détruire les signes extérieurs de leur profession, ainsi que l'attestent les termes suivants du dernier paragraphe de l'article 10 de son décret du 2 septembre 1790 : « Les hommes de loi, *ci-devant appelés avocats*, ne devant » former ni ordre ni corporation, n'auront aucun costume particulier dans » leurs fonctions. » Après la loi du 13 brumaire an II, qui supprima aussi

les procureurs, les anciens avocats furent obligés de prendre la qualité de *fondé de pouvoirs;* peu à peu on y substitua celle de *défenseur officieux.* Enfin la loi du 22 ventôse an XII, relative aux écoles de droit, rétablit le titre et le tableau des avocats. Depuis la Révolution, le premier règlement général sur l'exercice de cette profession et la discipline du barreau fut le décret du 14 décembre 1810. Dans les considérants qui précèdent ce décret, le gouvernement impérial rappela fastueusement le désintéressement des avocats et leur zèle éclairé pour les faibles et les opprimés; il leur maintint, par les articles 35 et 37, le privilége de plaider avec leur bonnet sur la tête, et le droit d'exercer librement leur ministère pour la défense de la justice et de la vérité; mais, en réalité, il leur imposa des entraves intolérables. L'ordonnance royale du 20 novembre 1822 eut pour but de satisfaire aux réclamations universelles que souleva le décret du 14 décembre 1810, et de modifier principalement ses dispositions concernant la composition du conseil de l'ordre, l'élection du bâtonnier, et les attributions disciplinaires. Cette ordonnance, celle du 27 août 1830 et le décret du 22 mars 1852 forment la législation actuellement en vigueur sur la matière, et sont imprimés chaque année à la suite du tableau des avocats.

En résumé, l'ouvrage de M Gaudry fait parfaitement connaître l'histoire du barreau de Paris; il est plein de documents précieux et de réflexions judicieuses. Malgré quelques longueurs et des répétitions faciles à retrancher, la lecture en est aussi attachante qu'instructive.

L'honorable auteur est, en général, impartial et modéré dans ses appréciations; cependant il nous paraît avoir émis plusieurs opinions trop absolues. Ainsi, par exemple, nous avons remarqué dans son avant-propos cette phrase qui ne semble admettre aucune restriction : « *On ignore, » même au palais, que toutes les lois, sans en excepter les coutumes, ont été » l'œuvre d'avocats.* »

Sous l'ancien régime, comme dans les assemblées législatives depuis 1789, les avocats ont souvent été appelés, il est vrai, à faire partie des commissions chargées de préparer les lois civiles, commerciales ou criminelles; ils y ont apporté le tribut de leurs lumières et de leur expérience; mais peut-on dire que ces lois sont l'œuvre d'avocats, lorsqu'elles ont été rendues contrairement à leur avis, comme l'ordonnance de Villers-Cotterets, du mois d'août 1539, qui a enlevé aux accusés le bénéfice de l'assistance d'avocats et de la défense publique? Peut-on affirmer que les ordonnances de Louis XIV, proposées par le génie organisateur de Colbert, ministre des finances et de la marine, élaborées sous l'influence du con-

seiller d'État Pussort, son oncle, et notamment l'ordonnance de 1681 sur la marine, dont la rédaction est attribuée à Le Vayer de Boutigny, maître des requêtes, aient été l'œuvre unique des avocats? D'ailleurs les lois spéciales sur l'administration, l'instruction publique, les budgets, la comptabilité, etc., ont été préparées de tout temps, mais surtout depuis les commencements du XIXe siècle, dans les ministères compétents et au conseil d'État. Il nous serait facile de citer des lois, et particulièrement les décrets-lois publiés en 1852, auxquels les avocats sont restés étrangers; nous nous bornerons à indiquer ici la loi fondamentale du 22 frimaire an VII, sur l'enregistrement, composée par M. Gignoux, administrateur de l'enregistrement, qui n'appartenait pas au barreau.

M. Gaudry nous a paru trop sévère pour François Ier; il lui conteste même le titre que ses contemporains lui ont donné et que l'histoire a sanctionné, celui de Restaurateur des sciences et des lettres; il veut qu'on le réserve au pape Léon X; mais il ne pourrait disconvenir que Léon X n'avait aucun pouvoir temporel en France. Ainsi François Ier, même en l'imitant, et en protégeant les savants et les artistes, a puissamment contribué à la renaissance des arts dans son royaume. Il a, le premier, prescrit, en 1536, de rendre la justice en langue française. C'est à ce prince qu'on doit l'établissement de l'Imprimerie royale, du Collége de France, de plusieurs bibliothèques, de diverses écoles, et la construction des palais de Fontainebleau et de Chambord. Enfin il a signé le concordat de 1516, confirmé sur les points essentiels par le concordat de 1801, et qui a reconnu au chef de l'État le droit si important de nommer les évêques.

Nous croyons devoir rapporter textuellement l'opinion de M. Gaudry sur le parlement de Paris : « Comme corps judiciaire, le parlement, dit-il, » fut presque toujours à la hauteur de sa noble et sainte mission, et mérita » les respects de l'Europe entière. *Corps politique, il fut toujours dans le* » *faux*. Fort avec les faibles, faible avec les forts, dénaturant son institu- » tion pour s'ériger, autant qu'il le pouvait, en tuteur des rois...... il per- » dit la monarchie par ses continuelles attaques, et l'aristocratie par ses » imprudences et ses excès. »

A la vérité, l'histoire démontre que les magistrats ne peuvent se mêler de politique sans compromettre leur dignité, et quelquefois même sans avilir leur caractère. C'est au funeste contact de la politique, qui apporte dans le temple de la justice les passions des partis, qu'il faut imputer les erreurs et les abus que M. Gaudry reproche si amèrement au parlement de Paris; mais l'honorable auteur n'est-il pas allé trop loin en laissant tomber de sa plume cette phrase inexacte et injuste, parce qu'elle ne com-

porte aucune exception : *Le parlement fut toujours dans le faux ?* Est-il possible d'approuver le mot *toujours* appliqué à une compagnie composée des magistrats les plus éminents de la France, qui n'aurait pas ainsi passé une seule journée, durant quatre cent soixante-douze ans, sans avoir commis une faute politique ? Non, messieurs ; le parlement de Paris *n'était pas dans le faux*, lorsqu'il s'opposa énergiquement, sous la présidence d'Achille de Harlay, à l'ambition de la Ligue et aux fureurs des Seize. *Il n'était pas dans le faux*, lorsqu'il maintint fermement l'exécution de la loi Salique, défendit les libertés de l'Église gallicane, réclama des garanties pour la liberté individuelle et pour la sûreté des accusés, et protégea les intérêts du peuple contre l'accroissement des impôts. Il a pu combattre avec trop d'acharnement le despotisme ministériel ; mais il n'a jamais eu l'intention de renverser la monarchie, dont il a seulement voulu contenir le pouvoir absolu dans de justes limites.

Depuis 1789, la publicité des débats judiciaires, et de la presse qui les reproduit chaque jour, a considérablement étendu la réputation des avocats éloquents et grandi leur position sociale. Appelés, la plupart, à siéger dans les chambres législatives, ils ont conquis, à la tribune, de nouveaux titres de gloire ; ils ont occupé les postes les plus élevés de l'État et constamment exercé sur les affaires publiques de la France une influence incontestable. Toutefois, au milieu de leurs triomphes, les avocats ont conservé les trois qualités principales qui les ont toujours distingués, savoir :

1° Le désintéressement, dont ils donnèrent des preuves si éclatantes sous l'ancien régime, en suspendant à diverses reprises leurs plaidoiries pendant plusieurs mois, et même des années entières, pour s'associer au sort du parlement, ou pour faire respecter leurs droits méconnus.

2° L'indépendance, qui ne relève que de la conscience et ne souffre aucune atteinte à la dignité de l'ordre des avocats.

3° L'esprit de confraternité, qui fait la force et le charme de leur association, et qu'on ne rencontre au même degré dans aucune autre profession libérale.

Le barreau de Paris, dont une partie se compose actuellement d'anciens ministres, d'anciens députés, d'anciens magistrats ou fonctionnaires publics, est un lieu d'asile sans cesse ouvert aux hommes de tous les partis. On y trouve réunis l'amour du travail, le respect des lois et des autorités, l'aversion pour l'arbitraire ; il est, en un mot, le sanctuaire de la liberté.

Après avoir étudié dans l'œuvre remarquable de M. Gaudry l'histoire

du barreau de Paris, on apprécie davantage la justesse de ces belles paroles, qu'on ne saurait trop répéter, du chancelier d'Aguesseau : « L'ordre des avocats est aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice. »

Nigon de Berty,
membre de la 3e classe.

DE L'ÉDUCATION

OBSERVATIONS PRATIQUES PAR M. DEPOISIER

Notre honorable collègue, M. Depoisier, auteur de l'ouvrage sur *l'Instruction publique* dans les États sardes, vient de publier de nouvelles observations pratiques sur l'éducation, et a offert à l'Institut historique le petit volume qui les contient. Jamais la devise *multa paucis* ne pourra être plus justement appliquée qu'à cet ouvrage. En effet, il est gros de faits et d'idées, et l'on reconnaît à chaque page, dans l'auteur, l'homme de cœur et d'expérience qui s'est voué à un noble sacerdoce, l'éducation de la jeunesse. C'est là un livre pensé, écrit avec une droiture et une virilité remarquables, et chacun en peut faire son profit. Notre suffrage lui est acquis tout entier; mais il est de peu prix après celui que l'ouvrage a reçu d'un éminent prélat, très-compétent sur la matière, de Mgr l'évêque d'Orléans qui a écrit avec tant d'autorité sur ce grave et inépuisable sujet, qui l'a traité sous toutes les faces, et qui a tracé les règles de la *haute éducation intellectuelle*. « Votre livre, dit Mgr d'Orléans en s'adressant à l'auteur, est propre à mettre en relief et à faire pénétrer dans les esprits » les leçons souvent très-bonnes, fermes, tombant d'aplomb, quelquefois » un peu dures, que vous donnez aux pères de famille et aux instituteurs » de la jeunesse. Certes, vous n'êtes pas l'homme des éducations molles, » sans ressort et sans vigueur. »

A notre sens, ce n'est pas là, pour le livre de M. Depoisier, un médiocre mérite, et nous le félicitons sincèrement d'avoir été sans pitié pour des faiblesses qui parfois compromettent l'avenir des natures les plus heureusement douées.

Dans les cinquante-sept chapitres qui composent l'ouvrage, M. Depoisier examine tour à tour l'influence de la famille, des fréquentations de la jeunesse, des conversations auxquelles elle se trouve mêlée. Les lectures, les jeux, la toilette, les repas, les voyages sont pour lui l'objet des observations et des critiques les plus judicieuses, et jamais il ne perd de vue le

développement moral de l'élève qui, dans chacune des situations créées par la vie sociale, peut recevoir de bonnes ou de mauvaises impressions, d'un effet durable toujours et quelquefois ineffaçable. Il consacre plusieurs chapitres au choix et à la surveillance des domestiques des deux sexes, et il montre l'importance de ce point trop souvent négligé dans les familles, et le soin qu'il faut apporter dans les relations des enfants avec les serviteurs. Il nous est impossible de donner une analyse satisfaisante de l'ensemble de ces observations, d'où les règles de la bonne éducation sont logiquement et sévèrement déduites. Peut-être la difficulté que nous éprouverions à le faire se trouve-t-elle augmentée par la forme du livre, où la substance abonde, mais dont les diverses parties pourraient être enchaînées avec plus de méthode. A part cette légère critique, que nous soumettons au bon esprit de l'auteur, nous n'avons qu'à applaudir à la saine doctrine qu'il professe, à la conviction qui l'anime et qui déborde de son œuvre, à la vigueur des conseils qu'il adresse aux parents et aux instituteurs.

S'agit-il de la crainte que témoignent certaines familles de voir l'éducation imprimée à leurs enfants les tourner vers un excès de piété, M. Depoisier leur répond avec saint Paul : *Pietas ad omnia utilis*. La vraie piété, ajoute-t-il, celle que vous ne devez pas craindre de voir inspirer à vos enfants, c'est celle qui naîtra dans leur âme, quand on saura « leur pré- » senter la religion sous son côté grand et noble, la révéler surtout dans » les œuvres de dévouement et de générosité, afin de saisir par le cœur » après avoir séduit par l'imagination. » Puis il cite une admirable page empruntée à l'ouvrage de M. Troplong, de l'*Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, et cette page, vous nous saurez gré de la reproduire.

« Le christianisme n'a pas été seulement un progrès sur les vérités reçues avant lui, qu'il a élargies, complétées et revêtues d'un caractère plus sublime et d'une force plus sympathique ; mais il a été encore (et ceci est au pied de la lettre, même pour les plus incrédules) une descente de l'Esprit d'en haut sur les classes déshéritées de la science et plongées dans les ténèbres du polythéisme. La philosophie antique, au milieu de ses mérites, a eu le tort impardonnable d'être restée froide devant les maux de l'humanité. Renfermée dans le domaine de la spéculation au profit de quelques hommes d'élite, elle fut une occupation ou un amusement de l'intelligence, jamais une tentative énergique et courageuse pour réformer en grand la société et l'arracher à ses habitudes de corruption et d'inhumanité. C'est qu'elle manqua de cette vertu qui inspira particulièrement le christianisme, la charité. Elle ne sut embrasser la charité ni

dans son développement pratique, ni même dans son étendue logique. »

Un des chapitres les plus intéressants est celui où M. Depoisier étudie les divers moyens propres à corriger les défauts des enfants. Il le dit avec raison, que de patience, que d'habileté, que de prudence, que de fermeté, que de sang-froid, que de souplesse ; en un mot, que de qualités et de vertus ne faut-il pas pour lutter avec avantage contre une nature vicieuse et la ramener au bien ! Il ne s'agit de rien moins que de refondre le caractère, l'intelligence, l'imagination, le cœur, la conscience. C'est assez dire combien est grave le devoir que Dieu impose aux pères et mères, les premiers éducateurs de leurs enfants. Malheureusement, le plus puissant obstacle qu'ils rencontrent à l'accomplissement de ce devoir, c'est leur propre tendresse pour ces êtres délicats, qu'ils craignent d'affliger par la correction ou la réprimande. M. Depoisier s'élève avec beaucoup de force et avec un grand sens contre les faiblesses paternelles ou maternelles, et il montre les tristes résultats qui sont presque toujours produits par ces défaillances. Il aura obtenu un grand succès, s'il réussit à convertir à la raison sur ce point quelques familles, et à leur épargner ainsi d'amers et de tardifs regrets. L'enfance est de cire, on l'a dit il y a longtemps : sachons donc façonner cette cire molle sur un noble modèle, sur le type divin, que l'homme ne saurait atteindre, mais dont il peut, et c'est là sa gloire, tenter de se rapprocher. Un tel soin ne se remet pas au lendemain : l'enfant reçoit la première leçon du bien sur les genoux de sa mère, dès qu'il commence à bégayer ses premiers mots ; c'est la semence par excellence dont parle l'Ecriture, c'est celle qui tombe non dans les épines, non sur la pierre, mais sur la bonne terre, et qui rend cent pour un. Laissons, au surplus, parler l'auteur sur cet important sujet.

« Dans le premier âge, où la gentillesse fait que les enfants sont aimés de tous, laissent-ils entrevoir quelques inclinations vicieuses? Ce sont des bagatelles dont la raison fera justice, dit-on. Les enfants sont des enfants, sans doute ; mais l'heure de la raison ne sonnera-t-elle pas trop tard ? Ne savez-vous donc pas que la raison est une bien faible barrière contre les passions? Ne fondez aucune espérance sur la raison d'un enfant, même âgé de douze ans. Et les passions n'étouffent-elles pas la raison ?

» N'attendez pas un autre âge pour corriger. Le meilleur des âges, c'est le temps de l'enfance, et la meilleure des précautions, c'est de ne pas laisser prendre de plis. *Principiis obsta.* Il n'est pas aisé de donner des règles sûres pour corriger utilement. Lorsque les passions commencent à entrer en lutte avec la raison, tout au plus peut-on donner quelques avis. Le tact des personnes qui sont chargées de l'éducation tiendra lieu le

maître ; on consultera les circonstances, l'à-propos, le caractère, le temps, l'humeur même et toujours sa propre conscience..... Les enfants sont doués d'une très-grande sensibilité physique et morale : l'une ne va pas sans l'autre. Éloignez donc adroitement toute occasion, toute cause d'irritation, d'impression trop vive. Ne hâtez rien avec précipitation. Attendez beaucoup du temps, beaucoup de votre patience et de votre fermeté, et abandonnez le reste à la Providence. »

Rien de plus sage que ces conseils. La précipitation peut en effet tout gâter, et les derniers mots du livre mettent très-heureusement dans tout son relief cette pensée si juste en elle-même : « Quand on demande à un » paysan de la vallée de Campan combien il faut de temps pour monter » au pic du Midi. — Quatre heures, répond-il, si vous allez doucement... » et six si vous allez vite. »

J. Barbier,
membre de la 2e classe.

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE LORGUES.

Par le docteur F. Cordouan.

L'auteur commence son ouvrage par ces paroles : « Ce livre n'est pas destiné à dépasser les murs de la ville à l'histoire de laquelle il est consacré. A part quelques amis ou quelques concitoyens qui, malgré leur éloignement, n'ont pu oublier le pays natal, il ne trouvera que de rares lecteurs dans une petite ville où le goût des lettres diminue tous les jours. »

Malgré ce découragement de l'auteur, nous aimons à croire que son ouvrage trouvera place dans toutes les bibliothèques de la ville de Lorgues dont il retrace très-exactement l'histoire si active, si agitée, et peut-être même qu'il pourra fournir quelques matériaux utiles à l'histoire générale du pays.

La ville de Lorgues, dont la fondation date probablement du commencement de notre histoire, eut à souffrir des irruptions des Sarrasins, dont la première eut lieu vers l'an 700 et qui restèrent dans ces contrées plus de deux siècles, puisqu'ils n'en furent chassés définitivement qu'en 972, par Guillaume Ier, comte de Provence, avec l'aide de tous les seigneurs de la contrée qui avaient appelé sous leurs bannières leurs plus vaillants guerriers. Cette occupation a laissé plus d'une trace dans ces contrées, entre autres la danse mauresque appelée *Farandole*.

Le système féodal s'organisa sous les successeurs de Guillaume Ier ; selon l'auteur, la ville de Lorgues, ville centrale et ne relevant que de l'autorité

souveraine du roi de Provence, s'organisa en commune. Malheureusement, il ne reste aucune pièce authentique de la première charte communale. Toutefois, dit M. Cordouan, « un registre, qui date de l'an 1200, constate, entre autres prérogatives, que la ville de Lorgues était exempte à cette époque des droits d'amortissement, d'albergue et de cavalcade. Le conseil général de la communauté veillait aux intérêts matériels et à la défense de la cité. Aujourd'hui que l'État veille à tout et perçoit tout, on se fait difficilement une idée de ce qu'était la communauté au XIIe siècle. Chaque commune se défendait elle-même comme une petite république, se gardait nuit et jour, percevait ses impôts, nommait ses chefs et ses magistrats, équipait ses milices, et percevait ses redevances en corps. »

Un article de la charte accordée en 1388 par le comte de Provence à la ville de Lorgues, et qui, probablement, ne faisait que renouveler l'ancienne charte, montrera jusqu'où l'on poussait les idées de liberté durant ce moyen âge si peu connu aujourd'hui. Il y est dit : « que le seigneur comte ne pourra donner ledit lieu de Lorgues à plus petit que lui ; mais qu'il sera toujours du domaine. Que ledit comte ne pourra l'échanger et que, si par hasard il le faisait, cela serait révoqué dès lors, ou bien qu'il sera permis aux habitants de se défendre à main armée. »

Cet étrange privilége, qu'aucune ville de France n'oserait certainement solliciter aujourd'hui, fut respecté par les rois de France quand la Provence fut réunie à leur couronne.

Ce fut en 1481 qu'eut lieu cette réunion. Dès lors, la ville de Lorgues et toutes les autres communes de France jouirent comme par le passé et sans conteste de ces larges libertés dont elles étaient dotées, jusqu'à ce que l'on appelle l'ancien régime, qui, inauguré par Richelieu, reçut la dernière main de Louis XIV. Toutefois, pour être juste, il faut dire que si l'ancien régime, qui dura 175 ans, amoindrit les libertés des communes et de certaines provinces, il ne les détruisit pas entièrement.

D'après une pièce conservée aux archives de la commune, les droits et impôts que le roi percevait dans la ville de Lorgues, au commencement du XVIe siècle, s'élevaient à la somme de 39 florins 8 gros 4 deniers.

J'ai glané çà et là quelques faits généraux. Mais ce qui recommande principalement cette brochure aux habitants de Lorgues, c'est que l'auteur a retracé l'histoire particulière de la ville depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, et que rien d'important n'a été oublié. Il s'est occupé également des établissements religieux, de l'église collégiale, des couvents, des chapelles, etc., et à ce sujet nous dirons que l'auteur ne paraît pas aimer beaucoup les sanctuaires et les reliquaires ayant la réputation de guérir des maladies. M. Cordouan est médecin.

La statistique, les notices biographiques et la topographie n'ont point été oubliées non plus.

Enfin, l'ouvrage est terminé par la liste des premiers consuls (maires) depuis 1390 jusqu'en 1789, et c'est là une excellente idée, car : « les magistrats des siècles passés constituent une noble famille dont chaque citoyen peut justement s'enorgueillir, » et presque toujours le respect des ancêtres sert à leurs enfants d'encouragement au bien.

Ce n'a sans doute pas été un travail facile que de compulser les vieilles chartes et les vieux manuscrits pour reconstituer l'histoire de ces familles qui ont plus ou moins marqué dans les annales de la cité, dont plusieurs représentants doivent encore habiter la ville de Lorgues, et sur la reconnaissance desquels doit compter M. Cordouan.

Cette liste des anciens consuls nous a permis de constater un fait que l'auteur signale dans divers passages de sa brochure : la grande longévité des habitants de Lorgues. Nous y avons vu, en effet, des consuls réélus un demi-siècle après avoir été honorés de ces fonctions pour la première fois.

Pour terminer, nous dirons qu'il serait à désirer qu'il se trouvât dans chacune de nos villes, grandes ou petites, un travailleur comme M. Cordouan, pour en écrire l'histoire, car, dans les temps anciens, toutes les communes de France ont participé plus ou moins à la vie nationale, et ce n'est qu'au moyen de ces histoires partielles qu'on parviendra à composer une histoire vraiment complète de la France.

C. DE MONTAIGU,
Membre de la 1re classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1866.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 14 mars 1866, à neuf heures du soir. M. Carra de Vaux, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil. M. Joret-Desclozières, secrétaire de la troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Lettre de M. le marquis Raffaelli de Cingali (royaume d'Italie), demandant à faire partie de l'Institut historique comme membre correspondant ; il fait suivre sa demande des titres imprimés ; Mgr Cerri, notre honoré collègue à Turin, et Renzi appuient cette candidature. M. le président



nomme une commission pour examiner les titres du candidat ; elle se compose de MM. Nigon de Berty, Ernest Breton et Folliet.

Notre honorable collègue M. de Bellecombe offre à l'Institut historique le dixième volume de son *Histoire générale ;* M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le journal ; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

La *Rivista contemporanea* (*Revue contemporaine*) est offerte à l'Institut historique ; M. Folliet est nommé rapporteur.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; M. le comte Vimercati-Sozzi, notre honoré collègue de Bergame, offre à l'Institut historique une notice sur une *Lapide romana ;* M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Ernest Breton, pour lire son mémoire sur la *Découverte des restes du Dante,* destiné à la séance publique ; ce mémoire est renvoyé à la commission chargée d'arrêter le programme de la séance publique. M. Marcellin lit ensuite son mémoire intitulé : *Histoire et analyse de la basilique de Saint-Pierre de Rome.* Après des observations de MM. Breton, Delaunay, Jolliet, Barbier, Renzi, Joret-Desclozières et Vavasseur, ce mémoire est renvoyé à la commission chargée d'arrêter le programme de la séance publique.

M. Barbier est prié de lire le mémoire de M. Léon Hilaire, notre honoré collègue à Toulouse, intitulé : *Des sociétés savantes et de leur influence sur la civilisation ;* après cette lecture, M. Barbier a communiqué à l'assemblée une poésie de notre honorable collègue M. Edmond Py, intitulée *les Trois Sœurs.* L'assemblée a écouté avec attention ces deux lectures. Elle a fixé la réunion de la commission du programme au lundi 19 mars et la séance de l'assemblée générale au mercredi 28, au lieu du 30, jour du *vendredi saint.*

Il est onze heures et demie ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 MARS 1866.

La séance est ouverte à neuf heures. M. de Pongerville, président honoraire de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Joret-Desclozières, secrétaire de la troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Lettre de notre honoré collègue M. Lemesle du Parzou, par laquelle il adresse à l'Institut historique une notice intitulée : *Du combat de la lutte en Bretagne*. Notre honorable collègue M. Paul Estève envoie son portrait photographié.

Mgr Cerri, notre honorable collègue à Turin, et Renzi présentent à l'Institut historique M. Gaëtan Doria, ministre provincial et commissaire général des mineurs conventuels, docteur en théologie et ès-beaux-arts, comme membre honoraire de la troisième classe. La commission nommée par le président se compose de MM. de Montaigu, Cénac-Moncaut, Breton, rapporteur.

Notre honorable collègue M. Dérisoud envoie à l'Institut historique une poésie intitulée : *le Merle*, campagnarde dédiée à M. de Saint-Albin, conseiller à la cour impériale.

Notre honoré collègue M. Goumain-Cornille offre à l'Institut historique un volume intitulé : *la Savoie, le mont Cenis et l'Italie septentrionale ;* M. Breton est nommé rapporteur.

On donne lecture de la liste des livres offerts à la Société ; des remercîments sont votés aux donateurs.

Le rapport de la commission sur la candidature de M. le marquis Raffaelli est déposé sur le bureau ; M. E. Breton est prié d'en donner lecture à la première classe, qui s'est constituée à cet effet. Ce rapport étant favorable, la classe passe au scrutin secret, et M. Raffaelli est admis comme membre correspondant de la première classe. L'assemblée générale approuve ensuite, par le scrutin, cette admission.

M. Breton a la parole pour lire le rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur* en 1865, et de proposer les médailles d'encouragement à décerner à leurs auteurs.

Ces médailles ont été proposées de la manière suivante par la commission, sauf l'approbation de l'assemblée générale :

1° M. *de Bellecombe*, pour ses deux importants mémoires intitulés : *Institution des communes en Italie* et *Appréciation et dignité de l'histoire et des historiens chez tous les peuples en général et chez les Chinois en particulier.*

2° M. *Masson*, pour son mémoire sur cette question : *Les anciens ont-ils connu les liqueurs alcooliques ?*

3° M. *Cénac-Moncaut*, pour son *Histoire des chanteurs et des artistes ambulants.*

4° M. *Barbier*, pour son excellent rapport sur l'*Histoire de César*, par Napoléon III.

5° M. *Joret-Desclozières*, pour ses rapports, aussi complets que spirituellement écrits, sur les travaux de la société.

Après cette lecture, M. le président invite l'assemblée à prendre part au scrutin secret pour approuver successivement les cinq médailles à décerner. L'assemblée approuve le rapport de la commission.

M. Tanc est appelé à la tribune pour continuer la lecture de la notice biographique sur Bollivian. A la suite de cette lecture, M. Martin de Moussy adresse à l'auteur quelques observations ; la notice biographique est renvoyée à M. Nigon de Berty.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Breton pour lire son mémoire sur les *Œuvres de Paul Véronèse* ; il est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

La *Société académique des Hautes-Pyrénées* vient, sur la proposition de son président, M. Jubinal, de décider, dans sa dernière réunion, qu'elle tiendrait dorénavant sa séance solennelle dans une ville différente tous les ans, et elle a fixé cette séance pour 1866, du 10 au 15 septembre, en désignant la ville de Bagnères comme la localité où elle aurait lieu.

Quatre prix seront distribués dans la séance solennelle de 1866, savoir : un prix de 150 francs, donné par M. Jubinal, à la meilleure notice sur les travaux de Ramond (le chantre du Mont-Perdu) ; un prix de 100 francs décerné par la société pour le meilleur travail sur le développement industriel de l'arrondissement de Bagnères, — un troisième sur l'influence que peuvent exercer les sociétés savantes sur le progrès moral d'un pays ; — enfin une médaille d'argent pour la meilleure *ode* sur un sujet au choix du poëte.

Revue savoisienne, journal publié par la Société Florimontane d'Annecy ; Histoire, sciences, arts, industrie, littérature, 1864, 5e *année, in-4°.*

La Société Florimontane, qui s'est fondée dans le chef-lieu du départe-

ment de la Haute-Savoie en souvenir de l'Académie du même nom, instituée en 1607 dans la même ville par François de Sales et le président Favre, publie depuis quelques années ce recueil fort intéressant surtout au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Loin d'être exclusive, la *Revue savoisienne*, dont le but est de faire connaître un pays trop longtemps méconnu et de détruire ainsi d'absurdes préjugés, accueille les travaux de tous les écrivains de bonne volonté, même étrangers à l'association. La *Revue savoisienne* est digne de l'attention de tout esprit sérieux; on y trouve, en effet, de curieuses et savantes recherches de MM. Fréd. Troyon, Ducis, de Mortillet, etc.; des études littéraires de MM. Jules Philippe, Mâcon, etc.; des travaux scientifiques par MM. Bouvier, Bolthsauser... et une série de charmants articles de M. J. Replat, publiés depuis en volume sous le titre de *Bois et vallons* : c'est le récit pittoresque et fantaisiste d'un voyage pédestre et archéologique autour du délicieux lac d'Annecy.

Notre honorable collègue M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, était, pour l'année 1864, vice-président de la société Florimontane et membre du comité de rédaction de la *Revue savoisienne*.

— Par décret impérial, en date du 24 février 1866, M. J. Barbier, président actuel de l'Institut historique, président à la cour impériale de Paris, a été nommé conseiller à la cour de cassation.

— Par décret en date du 21 mars, rendu sur la proposition de M. le Ministre des affaires étrangères, notre honorable collègue M. Ferdinand de Lesseps, ancien ministre plénipotentiaire, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'isthme de Suez, a été nommé commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

— Notre honorable collègue, M. le major Ghirelli, de Turin, vient d'être nommé, par Sa Majesté le roi d'Italie, chevalier de l'ordre royal des Saints-Maurice-et-Lazare.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Nuovo principio, nuova riforma che reclama la medicina italiana*, broch.; par M. le docteur Pierre Lombardi. Turin, 1862.

— *Proggetto di un collegio politennico*, broch.; par le même. Turin, 1865.

— *Revue artistique et littéraire*, par M. Louis Auvray, directeur; plusieurs livraisons. Paris, 1865-66.

— *Notice historique sur Royna (Drôme)*, par M. l'abbé Vincent ; broch. in-18. Valence, 1865.

— *Bulletin des observations ozonométriques et météorologiques* (en italien) *faites à Rome par Mme Catherine Scarpellini*, plusieurs numéros. Rome, 1865-66.

— *Bulletin des antiquaires de France*. Paris, 1865.

— *Revue savoisienne*, journal publié par la société Florimontane d'Annecy ; plusieurs numéros années 1865-66.

— *Il Cristiano divinizzato nella Eucaristica comunione*, par Mgr Domenico Cerri, in-32. Turin, 1864.

— *L'Institut*, journal des sociétés savantes de France et de l'étranger, par M. Arnoult ; plusieurs numéros. Paris, 1865-66.

— *La Savoie, le mont Cenis et l'Italie septentrionale*, voyage descriptif, historique et scientifique, par M. Goumain-Cornille, vol. in-8°. Paris, 1865

— *Mémoires de l'académie de Stanislas*, vol. in-8°. Nancy, 1865.

— *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts, d'Angers*, un cahier. Angers, 1865.

— *Bulletin de la société de Géographie*, plusieurs numéros. Paris, 1865.

— *Mémoires de la société d'Émulation de Montbéliard*, plusieurs cahiers. Montbéliard, 1865.

— *Revue illustrée*, journal hebdomadaire des eaux minérales, des bains de mer et des stations hivernales, in-4°. Boulevard des Italiens, 7.

— *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, vol. grand in-8. Troyes, 1864.

— *Bollettino nautico e geografico*, appendice de la correspondance scientifique de Rome, par M. Scarpellini. Rome, janvier 1866.

— *Ritrovamenti numismatico-archeologici Suardi e Volpi, esposti da Paolo Vimercati Sozzi*, brochure sans date, in 4° ; typogr. Pagnoncelli.

— *Piccolo codice dei doveri de sovrani e i Re* (Petit code des devoirs des Rois), in-32, par M. Lombardi. Turin, 1864.

— *Bulletin de la société archéologique d'Orléans*, plusieurs cahiers. Orléans, 1866.

— *Lapide Romana* déterrée dans la province de Bergame (Italie), publiée par M. Vimercati Sozzi ; brochure, janvier 1866.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

Allocution d'ouverture du 8 *avril 1866.*

Mesdames et Messieurs,

En m'appelant de nouveau à l'honneur de la présidence, l'Institut historique m'a fourni, une fois de plus, l'occasion d'adresser des paroles de bienvenue et de remercîment au public éclairé et sympathique qui honore de sa présence notre séance annuelle. Il nous semble, chaque année, retrouver des visages amis dans cette foule attentive, et comme une sorte de *clientèle* dont notre Institut est justement fier, et dont l'appui fidèle encourage puissamment nos travaux.

Ils ne se trompaient pas, les hommes éminents qui fondèrent, il y a plus de trente ans, notre société. Elle répondait à un besoin sérieux de l'esprit public, et partant elle avait en elle tous les principes de force et de vitalité désirables. Elle retrouve encore aujourd'hui les précieuses sympathies qui l'accueillirent à son berceau, et j'en ai la preuve éclatante dans la présence à mes côtés de deux membres de l'Académie française qui n'ont point dédaigné d'être dignitaires de notre Institut historique. Le nombre des amis de l'histoire grossit chaque jour. On comprend mieux que jamais qu'elle est l'enseignement nécessaire des générations qui se succèdent, en même temps que le champ inépuisable qui produit des aliments pour les plus nobles travaux de l'esprit. N'est-ce pas à elle, en effet, que nos plus grands artistes, peintres, statuaires, auteurs tragiques, demandent l'inspiration des chefs-d'œuvre qu'ils lèguent à l'admiration de la postérité ? Sans doute, le génie inventif peut, à la rigueur, se passer de son secours, et le domaine de l'imagination est illimité... mais l'imagination seule produit-elle les œuvres d'art vraiment grandes, et l'esprit humain ne court-il pas le risque de s'égarer dans les champs de la fantaisie ? Nous ne faisons qu'indiquer cette question, dont la discussion en ce moment ne serait pas opportune. Nous ne pouvons cependant nous défendre d'une observation qui porte sur un symptôme contemporain, et qui fortifierait au besoin notre goût pour l'histoire, cet objet de notre prédilection et de notre culte.

Nous avons pu lire naguère, dans un document officiel, à propos de la situation actuelle de l'art dramatique :

« Il faut reconnaître, en le regrettant, que, malgré les encourage-
» ments donnés au nom de l'État, malgré les constants efforts de l'admi-
» nistration, le niveau littéraire et artistique de ces établissements (les
» théâtres) n'est plus à la hauteur où l'avait placé jadis la juste sévérité
» du public, gardien naturel des saines traditions de l'esprit français. »

C'est une triste vérité que l'abaissement du niveau intellectuel dans les productions offertes chaque soir en pâture au public qui se presse dans nos théâtres. Tout le monde déplore cet état de choses, et tout le monde en est un peu coupable. Ce ne sont plus, en effet, les jouissances de l'esprit qu'on va chercher sur la scène, c'est trop souvent la satisfaction des plus grossiers appétits, et le public semble complice, par son inqualifiable tolérance, de cette dépravation du goût, dont la cause première est dans le mercantilisme de certaines directions. Mais, du moins, ce public se réveille quelquefois de sa longue indifférence ; il montre que le vrai et le beau peuvent encore exciter son enthousiasme, et c'est dans les rares occasions où l'auteur, où le poëte (comme l'a fait Ponsard dans son dernier ouvrage) sait mettre en jeu les éternelles passions du cœur humain, mais en nous les montrant dans un cadre que l'histoire remplit et fait resplendir de ses plus vives lumières. Oui, il faut le redire, l'histoire a été et restera la véritable inspiratrice des œuvres d'art sérieuses et durables. C'est elle encore qui vient de nous consoler au milieu des pauvretés dramatiques de notre époque ; et les auteurs qui puiseront à ces sources pures pourront compter sur des succès que n'effaceront pas ni les exhibitions plastiques, ni les situations immorales, ni les dialogues dont je ne sais quel *argot* est le condiment principal.

Courage donc ! et que tout homme qui tient une plume sache réagir contre des tendances malsaines. L'heure est bonne pour convier aux études sérieuses et particulièrement aux recherches historiques. De toutes parts, un notable mouvement intellectuel se fait sentir dans notre chère France. Le gouvernement se met à la tête de cette croisade de l'intelligence. Partout, les instituteurs, encouragés, cherchent à se rendre plus dignes de leur mission. Partout, les assises de l'esprit s'organisent, et les nobles délassements reprennent faveur. Les congrès des sociétés savantes nous montrent que ce goût est général dans nos provinces. A l'heure même où nous parlons, l'Empereur reçoit aux Tuileries les présidents et les lauréats de ces sociétés. Les cours publics, libéralement autorisés par l'État, les entretiens, les lectures, ralliant des auditeurs nombreux et empressés. La France, qui tint jadis le sceptre de l'art et des lettres, n'est donc point encore disposée à une lâche abdication.

Pour nous, dans notre cercle modeste, nous continuerons à aimer, à pratiquer l'histoire, bien convaincus que si, pour retrouver sa voie, le présent a besoin de modèles, notre histoire nationale lui en offrira de magnifiques dans le passé.

J. BARBIER
président de l'Institut historique, membre de la 2e classe.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A LA SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

(8 *avril* 1866.)

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les sociétés savantes, dans leurs séances solennelles, offrent le plus ordinairement, au public qu'elles convient à ces réunions, une lecture qui, nous devons le dire en toute sincérité, n'est pas des plus attrayantes ; nous voulons parler du compte rendu ou rapport sur les travaux accomplis pendant l'année qui vient de finir.

Analyser, dans le court espace de dix minutes, des écrits qui remplissent tout un volume, c'est faire, selon l'expression de Montaigne : « *Une de ces œuvres ingrates et malaisées, essai maussade où l'esprit n'a pas son contentement.* »

Aussi, quelle appréhension n'éprouvons-nous pas de vous mal préparer, par une fatigue probable, aux études qui composent le programme de cette séance.

Et cependant, si le désir de vous être le moins désagréable possible nous préoccupe, une autre inquiétude nous assiége : Que diront les savants auteurs des articles publiés, en 1865, dans le Journal de l'Institut historique, si mention de leurs travaux n'est pas aussi exactement faite qu'il est convenable.

Une ordonnance de nos rois prescrivait aux tabellions de dresser leurs inventaires « *à juste prix et sans crue;* » qu'est-ce qu'un rapport sur des travaux publiés par une société littéraire, si ce n'est un inventaire des mémoires et articles de toute nature qu'elle a produits dans l'année précédente? mais, on ne peut se le dissimuler, la règle du *juste prix* et de la *non-exagération* est pleine d'embarras et de périls.

Cependant, investi pour la troisième fois de cette tâche délicate du rapport, nous allons l'entreprendre, rassuré par ce sentiment que l'excel-

lente confraternité qui règne entre tous les membres de l'Institut historique éloignera de leur bienveillant esprit ce discours imaginé par le malin fabuliste, dans son apologue de la besace :

> Voyez. . . . . . faites comparaison
> De leurs beautés avec les vôtres.
> Êtes-vous satisfait? Moi, dit-il, pourquoi non?
> N'ai-je pas quatre pieds aussi bien que les autres?
> Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien reproché;
> Mais pour mon frère l'Ours, on ne l'a qu'ébauché;
> Jamais, s'il me veut croire, il ne se fera peindre.
> . . . .
> . . . .
> . . . .
> Jupin les renvoya, s'étant censurés tous,
> Du reste contents d'eux . . . .
> . . . .
> . . . .
> . . . .
> On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.
> Le fabricateur souverain
> Nous créa besaciers tous de la même manière,
> . . . .
> . . . .

Le maître de l'Olympe pourrait présider les séances de l'Institut historique sans trouver l'occasion d'exercer ses droits de juridiction. Ce qui, en effet, Messieurs, forme le charme et l'attrait de vos assemblées, c'est, avant tout, l'urbanité parfaite qui préside aux discussions nées des travaux si divers lus dans vos séances ; aucune préoccupation personnelle, aucun parti pris ne viennent se mêler aux critiques sincères, et toujours loyalement acceptées, qui naissent des travaux proposés à l'approbation de chacune des classes de votre société.

Cinquante-trois études ont été soumises, dans le cours de l'année 1865, à l'Institut historique ; elles comprennent quatorze mémoires, dix-neuf rapports, vingt notices diverses ou articles biographiques.

Parmi ceux de nos collègues qui se trouvent toujours au premier rang, prêts à donner leurs œuvres personnelles et à présenter des comptes rendus sur les travaux qui vous sont adressés par vos correspondants, vous aimerez à citer particulièrement : MM. de Bellecombe, Ernest Breton, Barbier, Jubinal, Masson, Carra de Vaux, Nigon de Berty, Cénac-Moncaut, de Saint-Albin, Dérisoud, Folliet, Gauthier-Lachapelle, Depoisier, César

Cantu, Torrès Caïcédo, Martin de Moussy, l'abbé Badiche, Berry, Léon Hilaire, Minoret, Alix, Parrot d'Augers, Murray et Bonnet Belair.

Est-il possible de disputer plus vaillamment aux emplois publics et aux exigences de professions jalouses de rares moments de loisir pour payer de sa personne et de son talent les dettes que l'Institut historique contracte envers ses nombreux correspondants ?

Vous allez en juger.

M. André de Bellecombe, dont le renom, comme historien, est maintenant fondé, par la publication de son grand ouvrage sur l'histoire universelle, inaugura vos travaux de l'année 1865 par la lecture du savant mémoire plein de recherches et de faits particuliers sur l'institution des communes en Italie, en France et dans plusieurs autres parties de l'Europe ; peu de jours après, il vous montrait, dans une étude originale et mouvementée, en quel état de dignité la science historique était tenue dans l'Empire chinois ; enfin il vous invitait, dans une vive et spirituelle chronique, à mettre au rang de vos livres la publication de M. Richard Cortambert, secrétaire de la société de géographie, sur les impressions des Annamites et d'un Japonais dans leurs excursions à travers l'Europe et la France.

M. Ernest Breton est en possession d'une manière de voyager bien charmante pour lui et très-profitable pour nous. Combien de rivages il nous a fait connaître que nous ne visiterons jamais qu'en imagination. Après nous avoir montré la Grèce et la Sicile, Constantinople et Syracuse, il nous a pris, l'année dernière, par la main et nous a promenés dans l'immense galerie des œuvres du Titien, reconstituée par notre collègue, pour le charme et l'admiration de nos regards éblouis. Les principales villes d'Europe et quelques collections privées ont livré à M. Ernest Breton, qui nous les a fait voir, les chefs-d'œuvre du prince de l'école vénitienne.

Tant et de si magnifiques splendeurs font comprendre le mot de l'empereur Charles-Quint : « Je puis bien, disait-il, créer un duc ; mais où trouverais-je un autre Titien. »

Cette étude, destinée à la biographie générale publiée par MM. Didot, ne peut vous faire oublier les autres travaux que M. Ernest Breton vous a donnés en 1865, entre autres la notice sur Ferrare, d'après un ouvrage de M. Citadella, et le rapport sur la monographie du théâtre antique d'Arles, par M. Jacquemain.

Vous avez, Messieurs, pour la seconde fois, porté à la présidence de l'Institut historique M. Barbier, ancien président de chambre à la cour de Paris, récemment nommé conseiller à la cour de cassation. Votre choix

était marqué d'avance par les éminents services déjà rendus à votre société par M. Barbier et par ceux qu'il se propose de lui rendre encore. Nul mieux que votre nouveau président ne pouvait remplacer au fauteuil M. de Pongerville, dont la présence au milieu de vous avait, en 1865, répandu sur vos réunions l'éclat de son nom, en même temps qu'elle vous faisait ressentir l'influence bienfaisante de son amour pour les lettres.

M. Barbier vous a présenté, l'année dernière, le récit d'une cause célèbre, mémorable entre toutes : *le Procès de Socrate ;* il vous a donné l'analyse d'une notice biographique sur Gresset, écrite par M. de Pongerville, et dans la séance qui terminait vos réunions, il vous a lu, sur l'*Histoire de Jules César*, par l'empereur Napoléon III, un mémoire que vous avez couvert de vos applaudissements. Vous avez surtout aimé, Messieurs, les éloquentes réserves faites par M. Barbier au sujet des appréciations portées par l'historien de Jules César sur le caractère des sympathies qu'il ressentit pour Catilina et les conjurés; mais vous vous êtes, en même temps défendus, avec l'auteur du mémoire, de ces étroites préoccupations qu paralysent l'équité du jugement par la crainte de tomber dans l'adulation ou qui exagèrent l'ardeur de la critique par le désir de paraître indépendant.

Vous avez été absolument de l'avis de M. Barbier, lorsque, après avoir rappelé les grandes paroles de Bossuet sur le rôle que l'étude de l'histoire doit jouer dans l'éducation des rois, votre collègue ajoutait :

« Que s'il se rencontrait un prince qui livrât à l'appréciation du public une œuvre historique remarquable, personne ne pouvait s'en plaindre, ce fait ne devant exciter qu'une heureuse émotion dans la république des lettres.

L'étude biographique sur M. le docteur Marc, par M. ACHILLE JUBINAL, est plus qu'une de ces brillantes compositions litéraires quisont les œuvres familières à votre secrétaire général. La vie du docteur Marc contient d'austères enseignements pour l'homme animé de nobles inspirations, mais dénué des ressources premières indispensables au début des carrières libérales. La lutte persistante, chaque jour reprise, chaque jour rendue plus âpre, tel fut, pendant longues années, le sort du docteur Marc.

L'avenir réservait à sa noble intelligence, servie par de constants efforts, la présidence de l'Académie de médecine et la clientèle d'un roi. Les écrits laissés par le docteur Marc conservent à son nom une des premières places dans la science médicale, et le souvenir de son imagination vive et féconde vous aura, sans doute, remis plus d'une fois en mémoire, durant l'épidémie qui inquiétait Paris vers la fin de l'année dernière, la recette humoristique que cet excellent et spirituel docteur

conseillait à sa clientèle effrayée par le nom seul du choléra. « — Prenez,
» disait-il, quarante doses de chaleur, cinq de propreté, une de sobriété,
» une d'activité, une de bon sommeil, une de nourriture saine, une d'air
» très-pur, cinquante de tranquillité d'esprit ; mêlez avec soin ces cent
» parties pour en faire un tout, ce sera un véritable anti-cholérique. »

La biographie du docteur Marc, suivie de la liste de ses nombreux écrits, appartient à l'histoire des sciences médicales, et votre société, qui compte dans son sein des parents de ce savant et de cet homme de bien, est heureuse d'ajouter un témoignage de plus à sa renommée.

M. Masson, le doyen d'âge de votre pléiade active, M. Masson, notre vénéré collègue, plus preste au travail que le plus laborieux d'entre nous, donna libre cours à sa verve sur cette plaisante question : « *Les anciens ont-ils usé des liqueurs alcooliques ?* »

L'auteur recourt aux citations grecques et latines, il interroge la Bible, Homère, Hésiode, Pindare, Pline, Horace, Lucien, Cicéron, et il arrive à cette conclusion que Lucullus, Apicius, Verrès, les Césars et Vitellius, tous ces opulents amateurs de bonne chère, n'ont connu ni les flammes réjouissantes de l'eau-de-vie brûlée, ni le fumet odorant de l'omelette au rhum.

Les investigations alcooliques de M. Masson ne l'ont pas empêché de retrouver sa parfaite et exacte précision de rapporteur dans l'examen des œuvres poétiques de Champ-Repus, gentilhomme bas-normand, publiées par un de ses descendants, M. Marigues de Champ-Repus, capitaine d'état-major et notre collègue.

Tout le monde connaît la Brie pour la fertilité de son sol, la variété et la richesse de ses produits ; mais une grande incertitude règne sur l'origine et la signification de son nom. M. Carra de Vaux, après avoir interrogé la linguistique, qui ne lui a pas donné satisfaction, vous a proposé, dans un savant mémoire, une ingénieuse solution inspirée par l'état des diverses tribus qui peuplèrent la Gaule antérieurement à l'occupation romaine ; il est arrivé à cette conclusion, très-vraisemblable, que la Brie aurait été la patrie adoptive des Ibères, Ibériens, nommés plus tard Briens.

L'*Histoire du barreau de Paris*, par M. Gaudry, ancien bâtonnier de l'ordre, a trouvé dans M. Nigon de Berty, qui vous avait déjà donné un mémoire très-étudié sur les comptes de la justice en France, un rapporteur qui réunissait la double compétence de l'avocat et de l'ancien magistrat.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la vigoureuse réclamation que M. de

Berty a fait entendre en l'honneur des parlements. M. Gaudry écrit en un passage de son livre :

« Comme corps judiciaire, le Parlement fut presque toujours à la hauteur de sa noble mission et mérita les respects de l'Europe entière. Corps politique, il fut toujours dans le faux, fort avec les faibles, faible avec les forts, dénaturant son institution pour s'ériger, autant qu'il le pouvait, en tuteur des rois..... il perdit la monarchie par ses continuelles attaques et l'aristocratie par ses imprudences et ses excès. »

Sans méconnaître les fautes commises par les parlements, M. Nigon de Berty s'est élevé contre l'appréciation, évidemment exagérée, contenue dans cette formule : « *En politique, le parlement fut toujours dans le faux.* »

« Non, Messieurs, s'écriait notre collègue, le parlement de Paris n'était
» pas dans le faux lorsqu'il s'opposa énergiquement, sous la présidence
» d'Achille de Harlay, à l'ambition de la Ligue et aux fureurs des Seize ;
» il n'était pas dans le faux, lorsqu'il maintint fermement l'exécution de
» la loi salique, défendit les libertés de l'Église gallicane, réclama des
» garanties pour la liberté individuelle, voulut assurer la sûreté des
» accusés et protégea les intérêts du peuple contre l'accroissement des
» impôts. Il a pu combattre avec trop d'acharnement le despotisme mi-
» nistériel, mais, loin de vouloir renverser la monarchie, il se proposait
» uniquement de contenir le pouvoir absolu dans de justes limites. »

M. Cénac-Moncaut vous a raconté, dans un élégant et attrayant récit, l'histoire des chanteurs et artistes ambulants.

Le succès que M. Cénac-Moncaut obtint près de vous, Messieurs, n'a, du reste, rien de commun avec les vicissitudes subies par une composition dramatique mise à la scène assez récemment, sous le même titre que le mémoire de notre collègue.

Les poëtes auraient grand tort de fuir votre société et de croire que vous êtes trop prosaïques pour eux ; qu'ils viennent augmenter votre nombre et unir leur Muse à l'histoire, ils trouveront dans MM. de Pongerville, de Saint-Albin, Barbier et Dérisoud des amis et des appréciateurs.

Combien je devrais encore faire mention des rapports présentés par ceux de nos collègues que j'ai déjà cités, mais dont je ne pourrais analyser ici les travaux sans dépasser les limites naturellement assignées à ce rapport ; ils excuseront cette omission nécessaire. Ces études, qu'il nous faut laisser dans l'ombre, ne sont pas de celles qu'on oublie, et leurs au-

teurs ont prouvé qu'ils connaissent trop les convenances littéraires pour ne pas comprendre que cette revue ne peut indéfiniment s'étendre.

Un mot encore, Messieurs, sur les pertes que l'Institut historique a subies et sur les admissions qui sont survenues dans le cours de l'année 1865, et j'aurai fini.

La mort vous a ravi trois membres : Sa Majesté le roi Léopold Ier, protecteur aussi éclairé des arts et des lettres qu'il avait été souverain habile et gardien vigilant des intérêts de la Belgique ; le docteur Buchez, ancien président de l'Assemblée constituante, auteur d'ouvrage historiques estimés, et tout récemment encore M. Esley, recorder de la ville d'York.

Vous vous êtes prononcés sur la candidature de quinze collègues nouveaux, et vous avez constaté avec satisfaction que, parmi les titres qui les recommandaient à vos suffrages se trouvaient des ouvrages attestant chez leurs auteurs le goût des études sérieuses, la constance des recherches patientes, l'intelligence des obligations imposées à l'historien. Nous devons citer, entre autres, parmi les publications accompagnant les lettres de demande d'admission : la *Description de l'archipel des îles normandes*, par M. Théodore Lecerf; l'ouvrage de M. Rameau, intitulé : *la France aux colonies;* l'*Histoire diplomatique de la guerre d'Orient*, par M. Tanc ; les diverses publications de M. Fontpertuis sur des points de droit administratif et d'économie sociale ; le livre sur l'Algérie, de M. le marquis Cosentino, de Naples, et enfin l'étude historique et juridique de M. Vavasseur, avocat du barreau de Paris, sur les sociétés civiles et commerciales.

La valeur de ces titres proposés à votre appréciation est d'un bon augure ; elle prouve que le goût des travaux de longue haleine ne s'éteint pas parmi les amis de la science historique, et que maintenant, plus encore que par le passé, les candidats désireux de devenir vos collègues éprouveraient un certain embarras à se présenter à vos suffrages sans vous apporter des titres sérieux et réels.

Vous avez aussi été heureux d'accueillir dans votre compagnie un artiste distingué, M. Guillaume Bodinier, élève de Pierre Guérin, membre correspondant de la classe des beaux-arts de l'Institut et auteur de tableaux qui lui ont mérité des médailles d'or de première classe aux expositions de 1828 et de 1846.

Souhaitons que beaucoup d'artistes éprouvent, comme M. Bodinier, le désir d'entrer dans votre société. — L'Institut historique, ainsi que le rappelait si parfaitement, il y a quelques années, un de vos présidents,

M. Ernest Breton, ne doit pas être exclusivement composé d'hommes de lettres; ses travaux peuvent offrir de l'attrait aux statuaires, aux peintres, aux ingénieurs, aux architectes et recevoir d'utiles secours de leur collaboration à vos études. L'histoire n'est pas seulement dans les livres; la statuaire, la peinture, l'architecture, les grands travaux d'utilité publique sont, eux aussi, d'éloquentes manifestations de la marche de l'humanité à travers les siècles.

L'histoire consulte les arts et les considère comme une source féconde de précieuses informations; les arts, à leur tour, puisent dans l'histoire des enseignements et des inspirations. Les nombreuses et régulières correspondances que vous entretenez déjà avec soixante-dix académies et sociétés savantes des deux mondes prouvent, de la façon la plus manifeste, que cette recherche des sources historiques devient de plus en plus, de notre temps, une étude reconnue d'utilité générale.

Les nations ne se contentent plus de connaître les faits généraux de leur histoire, contenus dans les récits des actions militaires; elles veulent rechercher les détails qui tiennent une place dans la formation et les développements des sociétés; elles aspirent à savoir les causes de leurs prospérités et de leurs ruines. La théorie fataliste des croissances et des décrépitudes, réputées nécessaires, trouve, de nos jours, chez les esprits qui s'éclairent aux sources du passé, de fermes résistances. La philosophie de l'histoire proclame que les nations, comme l'homme lui-même, ont reçu de la Providence le don du libre arbitre; maîtresses de leurs destinées, il leur appartient de faire le bien et d'éviter le mal, de défendre leurs droits ou de subir la servitude.

Et s'il est incontestable que l'expérience et la réflexion sont de bons guides dans les affaires privées, on ne peut nier que le développement de l'esprit public et le sentiment de la responsabilité politique, favorisés par l'étude de l'histoire, ne deviennent des protecteurs assurés de l'existence des peuples et des garanties certaines de la permanence de leurs destinées.

GABRIEL JORET-DESCLOZIÈRES,
Avocat à la Cour impériale, secrétaire de la 3e classe
de l'Institut historique.

LE SOURD-MUET DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE.

Tout le monde n'a pas, comme les hommes de notre âge, vu jouer, avec un succès qui semblait devoir être interminable, quelqu'une des

nombreuses reprises de la pièce de ce bon M. Bouilly (*l'homme sensible*, comme l'appelaient ses contemporains ; *le larmoyeur*, comme l'appelaient, vers 1825, les *jeunes romantiques*), intitulée : *l'Abbé de L'Épée;* mais il est peu de personnes qui n'en aient entendu parler et dans la mémoire desquelles ne soit resté le souvenir de ce drame, — un peu surfait comme valeur par l'engouement public, — plus encore à cause du célèbre abbé dont il portait le nom, que par suite du mérite de l'œuvre théâtrale elle-même.

Généralement, comme, dans notre société oisive et pourtant si occupée, nul n'a le temps de rien vérifier ni de rien creuser, on croit le sujet du drame mis en scène par M. Bouilly complétement historique, et l'on s'en tient là. L'auteur n'était pas fâché qu'on pensât ainsi. Et qui sait? Peut-être avait-il lui-même cette croyance!... Néanmoins, il avait été trop curieux des choses de son temps pour n'avoir pas su la vérité ; mais d'abord il était un peu crédule et il ajoutait à ce défaut celui dont nous venons de parler : d'être larmoyant et sensible. Enfin, en 1795, quand il donna sa pièce, on avait un peu oublié cette affaire, quoique assez récente, car on ne manquait pas d'autres préoccupations alors ni d'autre besogne. Ancien avocat au parlement, Bouilly pouvait préférer la donnée judiciaire ; mais, auteur dramatique, il aima mieux suivre la légende que l'histoire, et il échafauda son drame sur les récits que l'abbé de L'Épée était parvenu à accréditer assez facilement (en y croyant lui-même, j'aime à le supposer), bien différent en cela de l'abbé Vertot qui en disant : « *Mon siége est fait,* » ne prétendait que se dispenser de le refaire.

Quoi qu'il en soit, laissons de côté la légende que tout le monde connaît et arrivons à l'histoire que, chose très-singulière, l'on sait moins, — qu'on ne sait même pas du tout, — et examinons les pièces de ce singulier procès. En voici l'exposé.

Le 1er août 1773, on trouve, à dix heures du soir, à Cuvilly, près de Péronne, dans l'ancienne province de Picardie, un malheureux enfant de dix à douze ans, étendu par terre, dans la rue, sans autre vêtement qu'un méchant sarreau de toile, mourant de faim, au point qu'il en avait perdu connaissance.

Quelques personnes charitables recueillent cet enfant par pitié, s'aperçoivent qu'il est sourd et muet, l'habillent et le nourrissent pendant quelque temps. Une dame du lieu le prend plus particulièrement sous sa protection et le recommande au lieutenant général de police de Paris, qui le fait entrer à l'hôpital de Bicêtre, le 1er septembre 1773.

Plus de deux ans après, en juin 1775, il est transféré à l'Hôtel-Dieu.

Là, une des religieuses attachées au service de cet hôpital le prend en amitié ; il plaît à la mère Saint-Antoine qui le trouve gentil et spirituel. Elle devine ou croit deviner, par les signes qu'il fait, par certaines scènes auxquelles il se livre, non-seulement qu'il a été exposé et perdu de propos délibéré et à dessein, mais qu'il est né de parents riches, — qu'il y avait des fleurs et des fruits dans le jardin de ses père et mère, lequel ne pouvait manquer d'être un grand jardin.

Un jour, l'enfant prend une feuille de papier et s'en fait un masque ; la bonne religieuse essaie de lui faire comprendre que *c'est offenser Dieu*, et elle comprend elle-même que l'enfant a été perdu *par un homme masqué*. Là-dessus l'imagination de la mère Saint-Antoine prend feu, et elle bâtit tout un monde de conjectures.

C'était le moment où l'abbé de L'Épée, le célèbre instructeur des sourds-muets, était tout entier voué à la tâche qu'il s'était imposée, de les rechercher et de les instruire. Ayant entendu parler de cet enfant, il alla à l'Hôtel-Dieu pour le voir. La mère Saint-Antoine lui présenta son petit protégé, non sans lui faire part de ses conjectures. L'abbé de l'Épée les trouva très-vraisemblables ; il lui sembla qu'il y avait là une ténébreuse affaire de famille, un mystère à éclairoir, peut-être un opprimé à venger, et, prenant de plus en plus à l'enfant un intérêt louable dans son principe, il résolut de ne rien épargner, ni soins ni démarches, pour arriver à découvrir au juste l'identité, ou, comme nous dirions aujourd'hui, l'*état civil* du malheureux enfant.

La réputation de l'abbé de L'Épée était très-grande alors, et il avait le crédit et les moyens de tout mettre en œuvre.

Sur sa requête, le ministre de la guerre écrivit à toutes les maréchaussées du royaume pour leur demander des renseignements détaillés, et il en reçut une réponse très-précise, par laquelle on lui faisait savoir que l'enfant trouvé mourant de faim à Cuvilly, le 1er août 1773, était des Pays-Bas autrichiens, d'entre Liége et Namur ; qu'il avait été amené par son frère, âgé de dix-sept ans, jusqu'auprès de Péronne, où celui-ci s'en était débarrassé, comme d'un fardeau incommode. Ce même frère était venu néanmoins le réclamer à Cuvilly l'année suivante, en avouant qu'il l'avait perdu volontairement un an auparavant, parce qu'il n'avait pas le moyen de subvenir à ses besoins, et que sa famille avait été inquiétée au sujet de cette disparition. Les renseignements ajoutaient qu'on avait cru devoir renvoyer ce frère qui paraissait appartenir à des parents misérables et hors d'état de nourrir leurs enfants, et qu'on lui avait dit que le petit sourd-muet était à Paris et bien placé.

La lettre du ministre, adressée à l'abbé de L'Épée, et déposée au procès qui suivit, lui disait qu'*il paraissait convenable de s'en tenir là;* mais l'abbé n'y consentit pas, et, poussé par son zèle et sa charité, il continua à poursuivre son œuvre.

Par une étrange coïncidence, bien faite pour égarer d'abord ses recherches et leur faire prendre une autre direction, de nouveaux renseignements arrivèrent, qui lui apprirent que, vers la fin de 1773, il avait disparu de Toulouse un enfant de dix à onze ans, sourd-muet, fils du feu comte de Solar.

Ces renseignements étaient plus flatteurs que les premiers; ils parurent à l'abbé de L'Épée plus agréables que ceux-ci, et il s'y attacha. Il trouve d'ailleurs à l'enfant beaucoup d'intelligence et des dispositions naturelles qui semblent plus conformes à cette origine qu'à l'autre.

La réputation du petit sourd-muet distingué par l'abbé de L'Épée vint aux oreilles d'une femme qui avait vu le véritable petit Solar à Paris quelques années auparavant. Elle dit à une autre femme de sa connaissance, qui avait aussi vu l'enfant à la même époque : *Parbleu! si c'était le petit Solar!... il faut y aller voir!...*

Elles y allèrent et elles reconnurent l'enfant pour être le petit Solar.

L'abbé de L'Épée ne doute plus alors de la vérité de sa découverte.

Il en fait part aux ministres (MM. Amelot et Monbarrey) et annonce l'intention où il est de conduire *le petit Solar* dans la ville de Clermont en Beauvoisis, où il était né et d'où il était sorti à l'âge de cinq ans, pour voir s'il y sera reconnu.

La réponse du ministre Amelot fut qu'il avait rendu compte au roi de l'intention où était l'abbé de L'Épée de faire le voyage de Clermont avec son pupille; que Sa Majesté approuvait cette démarche, et même qu'elle savait gré à l'abbé de L'Épée des motifs qui l'y déterminaient; qu'elle avait chargé le ministre d'écrire à l'intendant de lui faire donner par son subdélégué toutes les facilités dont il aurait besoin pour les vérifications dont il s'agissait.

M. de Monbarrey écrivit à l'officier de maréchaussée pour protéger la marche de l'instituteur et du pupille.

L'abbé de L'Épée arriva donc à Clermont, en Beauvoisis, précédé de sa réputation, du respect qui entourait ses services et son nom, des bruits que lui-même avait contribué à répandre, des recommandations qu'il avait obtenues des ministres : talents, vertus, autorité, il réunissait ainsi tout ce qu'il y a de plus imposant parmi les hommes. Il y avait de plus dans cette affaire une large pâture pour cet amour du merveilleux qui agit quelquefois sur les meilleurs esprits, même à leur insu.

Le petit sourd-muet est présenté, sous de pareils auspices, à toute la ville de Clermont, comme le fils du comte de Solar. Tout le monde le reconnaît : amis, parents, son grand-père maternel lui-même.

Plus que jamais confirmé dans l'idée qu'il avait retrouvé le rejeton d'une famille noble, sacrifié à quelque sordide intérêt de famille (et il faut convenir que ces reconnaissances devaient accréditer cette opinion), l'abbé de l'Épée ne souffre plus que le moindre doute s'élève contre l'identité de l'enfant ; il veut que tous ses droits sociaux soient reconnus et il le présente partout comme comte de Solar, tantôt dans ses leçons publiques, tantôt dans de grandes maisons où ses paroles étaient écoutées comme paroles d'Évangile, chez le duc de Penthièvre par exemple, dont il obtient tout d'abord une pension pour l'enfant, à la recommandation de son jeune ami le chevalier de Florian, auteur de romans encore inédits. Il fait enfin publier dans le *Journal de Paris*, du 15 octobre 1777, l'*Analyse des preuves qui démontrent que le jeune sourd-muet, son écolier, est véritablement le fils de feu M. le comte de Solar*. Bientôt on expose et l'on vend publiquement le portrait gravé de l'enfant, avec ce nom au bas : JOSEPH, COMTE DE SOLAR. Tout cela est fait avant qu'aucun acte judiciaire ni extra-judiciaire en ait donné le droit à personne.

Toutefois, il fallait pousser plus avant les recherches, il fallait poursuivre la revendication légale de cet enfant ; en un mot, il fallait engager quelque part et contre quelqu'un un procès en règle. Les preuves acquises jusque-là ne suffisaient évidemment point ; il fallait s'appuyer sur des témoignages plus nombreux, plus directs encore. Le petit Solar avait une jeune sœur. Caroline de Solar reconnut son frère dans le petit Joseph ; car l'habile instituteur avait donné ce nom à son élève, « par l'analogie, disait-il, qu'il y avait entre lui et le Joseph de l'histoire sainte. » On verra que plus tard, au procès, la jeune Caroline de Solar se rétracta et dit qu'elle avait cédé *aux impressions qu'on lui avait données*.

Il y eut encore à Toulouse, à Alby, beaucoup d'autres reconnaissances (balancées, il est vrai, par des *méconnaissances* non moins nombreuses), qui ont fait de cette cause célèbre le pendant de celles de la Pivardière, de Martin Guerre et du Gueux de Vernon.

Mais comment le petit Solar, parti de Toulouse, s'était-il trouvé tout à coup transporté à deux cents lieues de là ? — Pour s'en éclaircir, on fit de plus amples recherches en Languedoc.

On trouva qu'il avait été fait, sous la date du 28 janvier 1774, à Charlas, diocèse de Comminges, un acte mortuaire portant seulement cette désignation : *le comte de Solar*. Il n'y en avait pas d'autres sur le registre

déposé au greffe de la sénéchaussée de Toulouse ; mais le double registre demeuré entre les mains du curé de Charlas portait cet ajouté en marge et fait après coup : *un enfant âgé d'environ dix à onze ans, qui était muet, et qu'on appelait...* etc. Cette différence entre les deux registres devient, aux yeux de l'abbé de l'Épée, la preuve d'un crime de suppression d'état. Il restait à trouver le coupable.

L'enfant Solar est parti de Toulouse sous la conduite d'un nommé Cazaux, étudiant en droit, dans l'automne de 1773 ; il a été mené à Charlas, chez les parents de ce jeune homme, où il est mort, et le père de Cazaux a signé, comme l'un des témoins, l'extrait mortuaire.

C'est donc Cazaux, à ce qu'on en infère, qui est coupable d'avoir enlevé et perdu le petit Solar ; mais heureusement *la Providence a permis* qu'on le retrouvât à Cuvilly, près de Péronne, à plus de deux cents lieues de Charlas.

Mais comment le petit Solar, parti de Toulouse, ainsi que cela fut constaté, dans l'automne de 1773, s'était-il trouvé, le 1er août de cette année, transporté et perdu à deux cents lieues de là ? N'importe !...

Le châtelet de Paris, sur les instances de l'abbé de L'Épée, commence par décréter de prise de corps Cazaux fils et *assigne pour être ouïs* Cazaux père, le curé de Charlas et trois autres individus, comme prévenus de complicité de la suppression d'état et de l'exposition de l'enfant Solar.

Cazaux fils est amené de Toulouse à Paris par la maréchaussée, dans une charrette découverte et chargé de chaînes. Il est jeté en arrivant dans un cachot, où il reste vingt-deux jours au secret.

Il est ensuite détenu en prison pendant un an, au bout de quoi il parvient enfin à faire entendre sa défense.

Elle est bien simple.

Il établit et prouve qu'étant clerc, à Toulouse, chez le procureur de la comtesse de Solar, veuve et sans biens, mais ayant quelques affaires, il a eu occasion de rendre des services à cette dame, et de prendre intérêt à sa situation ; qu'allant passer les vacances de 1773 chez son père, à Charlas, et devant aller de là à Bagnères, il informa de ce voyage Mme de Solar, qui le pria de se charger de son fils, parce qu'on lui avait fait espérer que les eaux de Bagnères le guériraient de sa surdité ; qu'il y consentit, et partit de Toulouse publiquement le 4 septembre 1773, à cinq heures du soir, emmenant l'enfant sur son cheval ; qu'il le conduisit à Charlas, puis à Bagnères, où il prit les eaux qui ne le guérirent point, et le ramena ensuite à Charlas, où cet enfant tomba malade de la petite vérole ; que lui, Cazaux, qui ne le quittait pas, prit de lui cette même maladie, dont il

fut à toute extrémité ; que l'enfant en mourut dans la même chambre où il était couché ; qu'on l'enterra, tandis que Cazaux était dans son lit, travaillé d'une fièvre qui allait jusqu'au délire ; que personne ne pouvant donner les noms de l'enfant, le curé de Charlas s'était contenté de le désigner par ces mots : *le comte de Solar*.

Le curé déclara que, parcourant son registre quelque temps après, il trouva que cette désignation était trop brève ; elle ne disait, en effet, ni si c'était un garçon, ni si c'était un homme marié, un jeune homme ou un vieillard ; qu'il a cru pouvoir sans inconvénient faire l'addition qu'il s'était permise sur le registre.

Cazaux fut défendu par tout ce qu'il y avait de plus célèbre au barreau : Élie de Beaumont écrivit un mémoire en sa faveur ; Tronçon-Ducoudray prit chaleureusement en main sa cause et la plaida avec éloquence. à tous les degrés de juridiction, devant le parlement. Le châtelet ne mit pas moins de sept ans à juger cette affaire, dans laquelle furent produites des consultations signées des noms les plus honorables, dont quelques-uns ont marqué dans les lettres et dans la politique, et qui tous alors jouissaient du plus grand crédit au barreau.

Parmi les avocats au Parlement qui prirent part à cette œuvre de justice et de réparation, il faut citer Prunget des Boissières, Rouhette, Legouvé, Target, Loyseau, Collet, Hardouin de la Reynerie, Lacretelle, Polverel, Legrand de Laleu, Héron d'Agironne, etc.

Tout en rendant justice au zèle et à l'humanité de l'abbé de L'Épée, les auteurs de ces consultations établissaient péremptoirement, clairement, qu'en toute cette affaire il avait suivi une fausse lumière qui l'avait égaré, et qu'en poursuivant une chimère, il avait causé un préjudice et des maux réels à une honnête famille. On y prouvait, en un mot, ce fait irrécusable, qu'il était impossible d'opposer quoi que ce fût de raisonnable à cet argument décisif dans la cause, et qui seul pouvait dispenser de toute autre preuve, à savoir : que l'enfant trouvé près de Péronne le 1er août 1773 ne pouvait pas être le petit Solar, car cet enfant, parti de Toulouse le 4 septembre 1773, était mort à Charlas le 28 janvier 1774, au su et au vu de toute la ville.

Subsidiairement, on prouva que personne n'aurait eu le moindre intérêt, et Cazaux moins que tout autre, à commettre un crime de suppression d'état dans la personne du petit Solar, attendu que son père n'avait laissé aucun bien, et que sa mère, morte peu de mois après son fils, n'avait elle-même laissé que des créanciers qui avaient fait saisir ses meubles et ses nippes après son décès, *presque sur son cadavre*. On prouva enfin que

le petit sourd-muet de l'abbé de L'Épée était le fils de Joseph-Mathieu Pinchon, dit Lamothe, manouvrier au village de Montigny, pays de Liége, à une demi-lieue de Charleroi ; qu'il avait été emmené de chez son père par un de ses frères nommé Alexandre, plus âgé que lui, qui l'avait laissé et perdu volontairement à Cuvilly, au milieu du chemin.

Toute cette procédure, comme nous l'avons dit plus haut, se continua durant sept ans. Enfin, le Châtelet, par sa sentence définitive (quoique pouvant être frappée d'appel) du 28 juin 1781, décharge Cazaux et les autres accusés de toute accusation ; fait injonction au curé de Charlas d'être plus exact dans la tenue de ses registres de baptême, décès et mariages de sa paroisse ; — mais, le croira-t-on ? en même temps, cédant à l'opinion ou plutôt à la prévention publique, formée depuis longtemps sur quelques vraisemblances des premiers incidents de l'affaire, et soigneusement entretenue par les amis de la légende qu'avait accréditée l'abbé de L'Épée, le Châtelet déclare que Joseph est le fils du feu comte de Solar, — l'autorise à en porter les noms et armes, — et ordonne que l'énonciation de sa mort sur le registre de la paroisse de Charlas sera rayée comme fausse.

Il était difficile de rendre une sentence moins satisfaisante pour la raison et la logique humaines.

Cazaux et Mlle Caroline de Solar interjetèrent appel de cette sentence, et le procès était encore pendant au parlement de Paris lors de la révolution.

Telle était la lenteur avec laquelle toutes choses, et particulièrement les procès, marchaient dans l'ancien régime. On va un peu plus vite, aujourd'hui, quoiqu'il soit encore permis de dire que la vapeur n'a rien de commun avec la justice.

Ce procès fut enfin jugé en dernier ressort par le second des six tribunaux criminels établis à Paris au mois de mars 1791. Le jugement définitif, et cette fois bien en dernier ressort, est du 24 juillet 1792. Il fut rendu sur un long et excellent rapport, plein de méthode, de clarté et de force, dont la lecture, suivie de celles des pièces à l'appui, commencée le 5 juin 1792, remplit plusieurs audiences.

En voici les motifs ; ils contiennent l'historique de toute cette affaire, et réduisent à néant, par la force seule de la vérité, la légende mise depuis au théâtre par l'habile auteur de *Fanchon la Vielleuse* :

« Considérant, au fond, qu'il est clairement établi au procès que l'individu sourd et muet, connu sous le nom de Joseph, a été trouvé sur la grande route de Péronne à Paris, au village de Cuvilly, en Picardie, le 1er août 1773 ;

» Qu'à cette époque, il fut recueilli par le sieur Leroux, receveur des aides à Cuvilly, et par la dame son épouse, chez lesquels il est resté jusqu'au 2 septembre suivant ;

» Que, le 2 de ce mois, il est entré, par ordre du sieur de Sartine, dans la maison de Bicêtre, à Paris, où il a résidé, tant dans cette maison qu'en celle de l'Hôtel-Dieu, plus de vingt mois consécutifs ;

» Qu'au contraire, Guillaume-Jean-Joseph, aussi sourd et muet, seul fils, né à Clermont en Beauvoisis, du mariage des sieur et dame Solar, le 1er novembre 1762, ayant quitté le séjour de la Granerie, près Alby, a habité la ville de Toulouse avec sa mère et Caroline, sa sœur, jusqu'au commencement de septembre 1773 ;

» Que, dans les premiers jours de ce mois, sa mère le confia au sieur Cazaux pour le conduire à Charlas, et de là aux eaux de Bagnères, où il a été vu dans le cours dudit mois, comme à Charlas les mois suivants, et positivement reconnu par les personnes qui l'avaient vu à Toulouse immédiatement auparavant ;

» Qu'après le voyage de Bagnères et le retour de cet enfant à Charlas, chez le sieur Cazaux père, dans la maison duquel il a habité assez longtemps, toujours connu sous le nom de Solar, il a été attaqué de la petite vérole à la fin de l'année 1773, est mort des suites de cette maladie, le 28 janvier suivant, et a été inhumé le lendemain 29 dans le cimetière de la paroisse de Charlas, sous la dénomination seulement de *fils du comte de Solar*, parce qu'aucune des personnes présentes ne connaissait ses noms de baptême ;

» Qu'ainsi, ce n'est que par une funeste erreur qu'en élevant des doutes sur la mort de cet enfant, on a présumé que l'individu Joseph pouvait être Guillaume, fils des sieur et dame Solar, et que le sieur Cazaux a été accusé d'exposition et suppression d'état de cet enfant ; et, par suite de la même erreur, que les premiers juges, en déchargeant le sieur Cazaux d'accusation, ont néanmoins donné à Joseph une qualité que l'évidence des preuves lui refuse ;

» Considérant, sur les autres accusations, que, par rapport au sieur Durban, curé de Charlas, on ne voit que des omissions et négligences, sans dessein criminel, dans la rédaction de l'acte mortuaire de Guillaume, fils Solar, et que, dès lors, il doit être déchargé d'accusation, en lui enjoignant de se conformer aux lois existantes sur la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures ;

» Déclare que l'enfant sourd et muet, mort des suites de la petite vérole, chez le sieur Cazaux père, à Charlas, le 28 janvier 1774, et inhumé

le lendemain dans le cimetière de la paroisse dudit lieu, était véritablement Guillaume-Jean-Joseph, sourd et muet, fils unique de Vincent-Joseph de la Fontaine-Solar et de Jeanne-Pauline-Antoinette Clignet, son épouse, lequel était né à Clermont le 1er novembre 1762 :

» En conséquence, ordonne qu'énonciation des noms dudit enfant et de ses père et mère, et que mention par extrait du présent jugement, seront faites par le greffier du tribunal sur le registre joint au procès, lequel registre sera remis ensuite dans les archives de la paroisse de Charlas, et, en outre, sur le double registre étant au greffe de la sénéchaussée de Toulouse, par le greffier dépositaire actuel ;

» Décharge Caroline Solar de l'accusation contre elle intentée ;

» Fait défense à l'individu nommé *Joseph* de se dire et qualifier fils des sieur et dame Solar, et de prendre les noms et exercer les droits et actions appartenant à cette famille ;

» Décharge pareillement Jean-Marie Cadours et Jean-Baptiste-François Durban, curé de Charlas, d'accusation ; et cependant enjoint audit Durban de se conformer aux lois existantes sur la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures de sa paroisse. »

Tel fut le jugement définitif et fortement motivé de cette affaire qui avait tenu l'opinion publique en haleine pendant près de vingt ans, et sur laquelle cependant la légende, soutenue par le prestige inhérent à la personne et aux travaux de l'abbé de L'Épée, a presque prévalu.

Il résulte de cet arrêt qu'il n'y a rien de moins historique que toute la fabulation du drame de M. Bouilly, représenté comme *fait historique*, et qui, à ce titre, avec *les Victimes cloîtrées* et autres pièces semblables, arracha tant de larmes à nos pères. Aussi ferait-on aisément un volume de toutes les faussetés du même genre accréditées par le théâtre et le roman à propos des personnages célèbres !

Tronçon-Ducoudray, qui avait plaidé avec une conviction éloquente la cause du malheureux Cazaux, ne dissimulait point, dans la conversation, l'indignation profonde que lui causaient les vexations injustement éprouvées par Cazaux, et dont l'abbé de L'Épée avait été involontairement le premier moteur. Héron d'Agirone, ami et commensal de Tronçon-Ducoudray, qui a longtemps exercé au barreau de Rouen, et qui plaida pour l'un des accusés, ne qualifiait pas moins vivement la sévérité qu'on avait mise dans toute cette affaire, et il s'indignait volontiers du change donné à l'opinion publique par la pièce du bon M. Bouilly, où la vérité est travestie d'un bout à l'autre en l'honneur de son héros.

Telles furent les différentes phases de cette histoire. Elles font honneur

à la sensibilité et au cœur de l'abbé de L'Épée, ce second saint Vincent de Paul de la charité chrétienne, mais non à sa perspicacité. Est-ce un blâme que j'entends, en m'exprimant ainsi et en rapportant ce bizarre procès, déverser sur le persévérant apôtre de l'humanité? — Non; — j'ai voulu seulement vous montrer, Messieurs, par un récit très-rapide d'une cause curieuse et pleine de péripéties, l'incertitude des jugements humains! Quant à l'abbé de L'Épée, ses travaux multipliés et constants, le zèle qui les lui fit entreprendre, le succès qui les couronna, son dévouement absolu aux pauvres disgraciés de la nature dont il avait fait à la fois ses amis et ses élèves, — à ce point qu'il se dépouillait pour eux même de ses vêtements, — tout lui assure notre respect et la reconnaissance de la postérité. Louons-le donc de son ardeur au bien, tout en blâmant ce qu'elle peut avoir eu d'excessif; car c'est le propre des grandes âmes de se laisser facilement enthousiasmer par ce qui leur paraît être la vérité.

JUBINAL.
Secrétaire général, membre de la 2e classe.

LE PROCUREUR ET LE PAYSAN.

APOLOGUE DU TEMPS JADIS.

Un paysan pleurait chez un vieux procureur,
Afin de l'amener à défendre sa cause;
Le maître tâtonnait, hésitait, et pour cause.....
Cependant, il l'accepte..... et l'acharné plaideur
Succombe..... car c'était une de ces affaires
Où la chicane seule a chance de succès.....
Le procureur vaincu quête des honoraires.....
« — Non, ma fine, patron, j'avais un bon procès,
» Réplique la partie..... en raison, en justice,
» J'avais droit..... vous l'avez perdu! mauvais service,
» Souffrez, Môsieu, souffrez que je ne baille rien.....
» — Ce que vous faites là, mon gars, ça n'est pas bien;
» Je fus très-éloquent, et la reconnaissance
» Ne doit pas marchander la faible récompense
» Qui me revient. — Allons, ne nous emportons point,
» Ne nous échauffons pas, mon maître, sur ce point,
» Répond l'homme des champs; tenez, j'ai mon idée;
» Si vous l'exécutez, la querelle est vidée;
» On peut s'entendre..... et j'ai très-bonne intention;
» Permettez seulement un mot de question :



» Prendriez-vous donc ben un lièvre ? — Moi, j'en doute,
» Mais, pour vous satisfaire, il n'est rien qui me coûte...
» J'essaierai..... Le narquois de s'écrier alors :
» — Ah ! merci, grand merci de ce que vous me dite ;
» Comment ! vous vous flattez de courir aussi vite ?
» Que de gens en seraient ici pour leurs efforts !
» Mon grand chien rouge est loin d'avoir la même adresse,
» Quoique dans le jarret il ait grande souplesse.....
» De ma ferme, la nuit, il sait garder la cour,
» Il est avertissant..... mais, lorsque vient le jour,
» C'est en vain qu'il poursuit, et jusqu'à perdre haleine,
» Ou lièvres ou lapins au milieu de la plaine.....
» Il n'en attrape aucun !..... » Puis, tel qu'un fin limier,
Le rustre disparaît, sans laisser un denier.....
L'avide procureur n'obtint pas d'autre paie !
Stupéfait, c'est en vain que le bonhomme essaie
D'atteindre le maraud, il en est pour ses pas...
A se passer d'argent, il se résigne, hélas !
Mais sa confusion égale sa colère,
Et notre vieux routier n'aspire qu'à venger
L'injure qu'il subit, aux moyens d'exiger
Du manant qui le joue un bien plus fort salaire.
Le suppôt de procès, du matin jusqu'au soir,
N'a pas d'autre pensée, et sans cesse il y rêve ;
C'est un vrai cauchemar, rien n'y peut faire trêve.
A quelques jours de là, l'on demande à le voir !
Qui donc ?... le paysan..... il revient, il salue
Malicieusement le pauvre procureur ;
Tout doucereusement il étale à sa vue
Un panier, qu'il contemple et d'un regard vainqueur,
Comme s'il contenait la plus rare merveille !
Il l'agite en tous sens avant que de l'ouvrir ;
Il s'y décide enfin..... puis il en fait sortir
Un lièvre tout vivant, qu'il saisit par l'oreille ;
Il dit au procureur : « C'est pour vous, s'il vous plaît.
« Ce petit animal a les pattes cassées,
» C'est vrai, pardienne, et c'est l'effet de mon collet ;
» Sans peine et sans avoir les jambes trop lassées,
» Moi, je m'en suis nanti ; vous, sans avoir marché,

» Vous pouvez maintenant l'attraper et le prendre.
» L'avez-vous point promis ? Vous ne devez le rendre.
» Car j'ai votre parole, et c'est notre marché !
» Même je vous le dis, Môsieu, que vous en semble ?
» Lorsque vous l'aurez fait préparer et rôtir,
» Nous pourrons nous gaudir à le manger ensemble,
» Qu'en pensez-vous ? — Allons, il y faut consentir,
» Répond le procureur, et que la paix soit faite.
» Je me croyais à tort profond homme de loi ;
» Quelle erreur ! mon ami ; je vais vous faire fête ;
» Vous avez, à coup sûr, bien plus d'esprit que moi. »
Le procureur fit bien de lui donner quittance
Et de se contenter de sa faible pitance ;
Car on disait alors : « Le paysan madré
» En remontre au Robin, et même à son curé ! »

H. DE SAINT-ALBIN,
Membre de la 3e classe.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 8 AVRIL 1866.

— Cette séance a été annoncée par une lettre d'invitation adressée à tous nos honorables collègues de Paris, aux présidents des académies et des sociétés savantes, ainsi qu'à un grand nombre de savants, en les priant d'y assister. L'ordre du jour, portant dix lectures, a été exactement suivi. Nous devons d'abord exprimer ici notre reconnaissance à tous les rédacteurs des journaux qui ont bien voulu annoncer notre séance ou en rendre compte comme le *Moniteur*.

La séance a été ouverte à une heure devant une assemblée très-nombreuse.

Le discours de notre honorable président, M. Barbier, et le compte-rendu des travaux de l'Institut historique, par M. le secrétaire Joret-Desclozières placés en tête de cette livraison, nous dispensent d'en faire l'analyse ; ils ont été très-applaudis. Ils ont été suivis des lectures ci-après :

L'histoire et l'analyse de la basilique de Saint-Pierre de Rome, par M. Marcellin. Donner un aperçu de ce savant mémoire serait insuffisant pour les personnes qui n'ont pas encore admiré ce monument unique dans le monde, et peut-être peu satisfaisant pour tous ceux qui ont eu le bonheur de le contempler. La lecture de ce mémoire a attiré à son auteur des marques nombreuses de bienveillante sympathie.

Un Gascon du IVe *siècle*, par M. Cénac-Moncaut, a excité la curiosité de l'auditoire. Le savant auteur de ce mémoire s'applique à examiner si l'*Esprit gascon*, qui s'est tant fait remarquer dans la littérature et dans la politique, ne remonte pas à des siècles plus reculés... Il remarque que toutes les qualités bonnes et défectueuses des gascons modernes existaient dans toute leur plénitude du temps de l'occupation romaine, et il en trouve un frappant exemple dans le poëte Ausone, né à Bordeaux, mais originaire des Landes de Gascogne : homme d'esprit, aimable et léger, enjoué et satirique, dit l'auteur, il met sa suprême préoccupation à passer une vie agréable; tout en pratiquant la sagesse, la philosophie, une certaine dose de vertu en se faisant un peu chrétien, mais à la superficie beaucoup plus que dans le fond... Courtisan habile et sachant bien faire ses affaires, il obtint les bonnes grâces de l'empereur Valentinien et atteignit aux plus hautes fonctions de l'État. Tous les contemporains, dont il nous a conservé la biographie, professent la même philosophie bienveillante et joyeuse. Si nous jetons les yeux sur le règne des Valois, ajoute l'auteur, sur celui de Henri IV, partout nous voyons les gascons jouer à la cour le rôle qu'Ausone jouait auprès de Valentinien ; le facétieux Roquelaure, dit-il, l'ami, le bouffon d'Henri IV, est le représentant le plus fidèle de l'école d'Ausone, vive reproduction exacte du courtisan de Valentinien.

Cette lecture écoutée avec intérêt a été couverte, à la fin, par de vifs applaudissements.

M. Barbier ne s'est pas borné au discours d'ouverture de la séance. Il a voulu traiter une question qui par son titre : *Cours et arrêts d'amour*, semble légère en apparence, mais qui a exigé de sérieuses recherches de la part du savant magistrat.

M. Barbier dit qu'il est curieux d'étudier dans l'histoire, les diverses manifestations de l'esprit humain même celles qui, propres à certaines époques, nous semblent puériles et bizarres ; mais que cette curiosité n'est jamais sans profit, c'est par ce moyen qu'on arrive à retrouver la physionomie vraie des sociétés éteintes et que l'on peut se rendre compte des mœurs et des idées qui les régissaient. Le sujet que traite M. Barbier c'est une institution du moyen âge, appelée *Cours d'amour*, espèce de tribunal qui ne semblait appelé qu'à trancher des débats sans gravité réelle. Cependant ces *Cours d'amour* ont existé près de trois siècles : C'est un fait, dit-il, que l'histoire ne peut pas négliger.

Aussi l'auteur s'est appliqué à préciser l'origine et la nature de cette bizarre institution qui commença vers la fin du XIe siècle, il pousse plus

loin ses investigations et il constate que bien des siècles avant cette époque il existait des sociétés où les femmes tenaient le premier rang, et formaient une sorte de tribunal prononçant en dernier ressort sur les choses de l'esprit et du cœur.

Il est certain, ajoute l'auteur, qu'à toutes les époques la compétence spéciale du beau sexe, sur ces matières, a été proclamée par le sexe fort. Il cite comme exemple la célèbre Aspasie qui avait ouvert à Athènes une école d'éloquence, et qui avait même enseigné l'art oratoire à Périclès; à Rome des orateurs les plus célèbres s'assemblaient chez les dames romaines les plus distinguées par leur esprit et puisaient dans leur société une pureté de goût et de langage ; chez les Gaulois il existait un tribunal de femmes, désignées par le sort, parmi les plus célèbres de la nation, tribunal auquel on soumettait des questions mêmes qui touchaient au bien général de l'État.

M. Barbier, après avoir rapporté des précédents historiques sur le sujet de son mémoire, arrive à la chevalerie du moyen âge qui reposait sur le culte des femmes ; mais les troubadours vinrent ensuite apporter une révolution dans les mœurs de la société par une langue nouvelle et une poésie qui était faite pour célébrer l'empire des dames.

Ce fut alors que les dames, les chevaliers et les troubadours s'excitèrent à l'envi pour devenir meilleurs, et reconnaissant tous que le désir de la gloire était le principe de la *galanterie*. Mais les questions qui se rattachaient aux rapports existant entre les chevaliers et les dames exigeaient la création d'un tribunal pour les juger; et les *Cours d'amour* furent fondées.

Nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans le récit des événements de toute nature qui eurent lieu dans les cours de France, d'Italie, et jusqu'en Sicile. Rapporter les noms des princes, des dames célèbres, des chevaliers serait trop long. M. Barbier a intéressé vivement surtout les dames qui l'écoutaient. Cette lecture a été couverte d'applaudissements répétés.

M. Ernest Breton lit un mémoire sur la précieuse découverte des ossements du Dante, faite à Ravenne le 27 mai 1865, et sur les fêtes qui ont eu lieu à cette occasion, fêtes auxquelles il a eu le bonheur d'assister et qui tiraient un intérêt si saisissant de la présence même des restes du grand poëte, replacés depuis dans leur premier sarcophage. Cette lecture a été écoutée avec le plus grand intérêt.

Le procès de Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, lu par M. Joret-Desclozières a été écouté avec tout l'intérêt qui s'attache aux infortunes imméritées.

Le Sourd-muet de l'abbé de l'Épée, par M. Jubinal, est un sujet très-

intéressant. Il y a eu deux procès et deux jugements du tribunal du Châtelet de Paris; le premier qui condamne les coupables de suppression de l'enfant, le second qui reconnaît l'innocence des accusés auxquels on rend la liberté. C'est un fait rare dans les annales de la magistrature. On peut lire le mémoire de notre savant et spirituel collègue dans cette livraison.

M. H. de Saint-Albin, notre spirituel collègue qui obtient chaque année les suffrages de notre public pour ses poésies, a lu deux pièces qui ont été chaleureusement applaudies. La première intitulée : *Un enfant naïf*, dédiée à M. le président Barbier, et dans laquelle payant un juste tribut au travail si remarquable et si attachant de son illustre confrère sur les *Cours d'amour*, il a rendu hommage à ces temps de chevalerie et de dévouement à ses rois et à sa patrie.

Notre honorable collègue a ensuite égayé l'auditoire par son apologue intitulé : le *Paysan et le Procureur : Conte d'autrefois*. Combat de muse contre l'homme de procédure et l'homme des champs, assaisonné de vers piquants et de réflexions morales a heureusement terminé la séance dont les membres qui la composaient, ont reçu de l'assemblée des témoignages unanimes de bienveillante et cordiale sympathie. La séance est levée à quatre heures et demie.

Le soir les membres de l'Institut historique se sont réunis dans un banquet fraternel, dans lequel M. le président Barbier a porté à S. M. l'Empereur Napoléon III, notre premier protecteur, un toast auquel tous les membres ont répondu par de vifs applaudissements, et l'on s'est séparé en se disant les uns et les autres *à l'année prochaine*.

RENZI.
Membre de la 1re classe.

CORRESPONDANCE

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre collègue M. Depoisier cette lettre, qui ne peut manquer d'intéresser vivement les lecteurs de l'*Investigateur*.

Alger, 1er mai 1866.

« Très-cher monsieur Renzi,

» Vous dirai-je ce qui fait le sujet de toutes les conversations en Algérie? C'est la guerre! non pas cette guerre austro-prussienne ou prusso-autrichienne, comme il vous plaira de l'appeler, mais une guerre active, à mort, sans trêve ni pitié pour les vaincus, guerre à laquelle je me suis moi-même, tel que vous me connaissez, livré avec acharnement, sur ma terrasse tous les jours, et dans les champs, toutes les fois que je suis sorti



d'Alger, avant-hier principalement ; guerre à laquelle ont pris part toutes les populations algériennes, sans distinction d'âge, de race, de sexe, et pour laquelle toutes les troupes de la garnison se sont mises en campagne (plaisanterie à part, tous les postes sont occupés par la garde nationale) ; cette guerre, cher Monsieur Renzi, est tout simplement la guerre à faire aux sauterelles. La huitième plaie d'Égypte, racontée par Moïse, se trouve littéralement vraie en Algérie en 1866. Rappelez-vous un de ces jours d'hiver où la neige, poussée par le vent, tombe à gros flocons, vous aurez une idée exacte, sans exagération, des nuées de sauterelles qui nous sont arrivées du centre de l'Afrique, poussées par le vent. Les premières colonnes sont tombées sur Alger et sur tout le littoral le 24 avril ; les 25, 26, 27, 28, nous en avons eu des colonnes serrées qui ont défilé pendant deux et trois heures ; mais le 29, dimanche, elles ont commencé à huit et neuf heures du matin et ont défilé jusqu'à quatre heures de l'après-midi, sans cesser un instant. Je suis sorti d'Alger pour voir ce qui se passait dans les environs. Impossible de se représenter les milliards de myriades d'insectes qui remplissaient l'air et qui s'étaient abattus dans les champs. J'ai traversé un grand champ de blé (froment), chaque tige était chargée de quatre, cinq, six, huit sauterelles à la queue leu-leu, et, par terre, le sol en était littéralement couvert ; tous les oliviers, tous les mûriers, tous les buissons en étaient chargés. Tout est perdu dans les champs où elles s'abattent.

» Il y en a qui ont voulu se rendre compte du nombre de sauterelles par hectare, aux environs de la Maison-Carrée. Ils en ont compté de trois à cinq ou six cents par mètre carré. C'est que ces insectes ne couvrent pas seulement le sol, mais ils se mettent souvent au-dessus les uns des autres, on en voit souvent des *couches* qui ont jusqu'à six pouces de hauteur. Jugez du nombre par hectare. Et ce n'est pas un, pas deux, pas trois hectares seulement qui ont le privilége d'être honorés de la présence de ces hôtes-là, mais des centaines d'hectares.

» Quand on voit une colonne qui s'avance, on crie, on bat des casseroles, on sonne des cloches et des sonnettes, on allume des feux, on fait, en un mot, des charivaris épouvantables. On réussit quelquefois à leur faire changer de direction et à préserver quelques champs ; mais, cette année, la quantité de sauterelles est tellement extraordinaire, et les vents du nord et du nord-ouest ont soufflé presque toujours en sens si opposé à leur marche, qu'elles n'ont pas pu se jeter à la mer, qui est toujours leur dernière étape.

» Les sauterelles sont grises ; les mâles ont le *corps* d'un beau jaune

serin, les femelles ont le *corps* gris-foncé. Elles ont quatre ailes ; sont longues, en moyenne, de sept centimètres. Elles ont tout à fait la forme de nos cigales d'Europe. Seulement, celles-ci ne volent pas haut ni loin. Les sauterelles africaines qui nous inondent volent des heures entières et s'élèvent à des hauteurs de 200 mètres. Il n'est même pas rare de voir des colonnes qui touchent le sol s'élevant à cette hauteur et s'étendant à plusieurs kilomètres.

» Les Arabes (Morabites entre autres) les mangent. Ils les font bouillir, les font sécher et les salent. On dit que c'est un assez bon manger.

» Elles pondent, dit-on, quatre-vingts œufs qu'elles confient au sable. Ces œufs, dit-on aussi, sont de deux espèces. Il y en a qui éclosent vingt jours après la ponte ; les autres n'éclosent que l'année suivante.

» Je suis allé à la poste, espérant qu'elle voudrait bien se charger de quelques-uns de ces insectes, que je voulais vous envoyer. Il me semblait qu'une petite *exhibition* de ces orthoptères intéresserait nos collègues qui se rendent aux séances ; mais la poste a refusé. Si j'avais *menti*, ma petite boîte aurait été acceptée ; mais, au lieu de dire qu'elle contenait des échantillons de ruban, j'ai dit qu'elle contenait des *sauterelles*. Refus péremptoire. Pourquoi le gouvernement ne met-il pas un cordon d'employés de la poste entre Alger et Tombouctou ? Ce serait, j'en suis sûr, un moyen efficace d'empêcher les invasions de ces insectes.

» Mille excuses de vous avoir entretenu de ces petites choses-là ; mais ces petites choses sont tout simplement, en ce moment-ci, un grand et grave événement en Algérie. Le maréchal gouverneur est en tournée pour apprécier par lui-même les dégâts qui sont, au dire des officiers qui ont déjà parcouru les campagnes, réellement très-grands.

» Je vous serre la main,

J. Depoisier.

» Aujourd'hui, temps sombre et pluvieux. Mauvais temps pour les sauterelles. Tant mieux. »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1866.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 avril, à neuf heures du soir. M. Patin, de l'Académie française, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Joret-

Desclozières, secrétaire de la troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante : Lettre de M. le docteur Pierre Lombardi, qui remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. M. Frédéric Steller de Hellwald, membre de la société de géographie de Vienne (Autriche), fait hommage à l'Institut historique, par sa lettre du 14 mars dernier, d'un ouvrage sur la *Migration des peuples américains* (en allemand) ; M. l'abbé Houpert est nommé rapporteur. Notre honorable collègue, M. l'abbé Boitel, adresse à l'Institut historique un mémoire intitulé : *Guillaume Ier, le Vénérable, dit de Champeaux, 48e évêque de Châlons ;* ce mémoire est arrivé trop tard, la veille de la séance pour être examiné et porté sur le programme de la séance publique. Lettre circulaire du président du congrès extraordinaire, scientifique et littéraire italien, convoqué à Naples pour le 9 septembre 1866 ; cette circulaire est suivie du programme et du règlement pour la tenue de ce congrès.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Sont offerts à la classe deux volumes des *Mémoires de la société académique de Maine-et-Loire,* présentés par notre honoré collègue M. Parrot. M. Masson est nommé rapporteur. La *Rivista contemporanea,* de Turin, est également offerte à la société. M. Folliet est nommé rapporteur.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Est offert à la classe : la *Rivista trimestral* de l'Institut historique et géographique du Brésil. M. le docteur Martin de Moussy est nommé rapporteur. MM. de Saint-Albin et Gauthier la Chapelle s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le chevalier Muoni, notre honoré collègue de Milan, offre à la société l'ouvrage intitulé *la Zecca* (la monnaie) ; M. Breton est nommé rapporteur. Notre honorable collègue M. Parrot offre à l'Institut historique une belle carte (moyen âge) du cours de la Loire, de Tours à Angers. Des remercîments sont votés par l'assemblée à M. Parrot.

La parole est à M. Breton, pour lire un rapport de la commission sur la candidature du Père Gaetano Doria, de Cingali (Italie), ministre pro-

vincial et commissaire général des Minimes, docteur ès beaux-arts et en théologie, présenté comme membre honoraire. La première classe, sur l'invitation de M. le président, passe au scrutin secret, et le Père Doria est admis membre honoraire, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. E. Breton est appelé à la tribune et donne communication d'un mémoire intitulé : *Description de la basilique de San-Miniato*, destiné à la *Revue d'archéologie religieuse.*

M. Cénac-Moncaut rappelle à l'assemblée que notre honorable collègue M. A. Jubinal, secrétaire général, a proposé de faire un congrès historique l'année prochaine, lors de l'Exposition universelle, qui appellera à Paris beaucoup de nos collègues des départements et de l'étranger. L'assemblée met à l'ordre du jour de la première séance la discussion d'une proposition relative à la convocation d'un congrès en 1867, lors de l'Exposition universelle, et nomination, s'il y a lieu, d'une commission pour proposer l'organisation de ce congrès.

Il est onze heures et demie ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 AVRIL 1866.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Barbier, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Lettre de M. Pierret, archi-prêtre, de Réthel (Ardennes) qui demande à faire partie de l'Institut historique ; MM. Marcellin et Jubinal appuient cette candidature. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat : elle se compose de MM. de Berty, Masson et Ernest Breton, rapporteur. L'admission du Père Doria comme membre honoraire de la première classe est soumise à l'assemblée générale. M. le président invite l'assemblée à prendre part au scrutin. M. Doria est admis comme membre honoraire.

M. Barbier donne lecture de son rapport sur le Code annamite (1re partie). Cet intéressant travail est renvoyé au comité du journal.

La discussion est ouverte sur la proposition, développée par M. de Berty, de la tenue d'un congrès historique à l'occasion de l'Exposition universelle en 1867. Prennent part à cette discussion : MM. Barbier, Breton, de Bellecombe, de Montaigu, Carra de Vaux et Cénac-Moncaut. Une commission est nommée pour organiser ce congrès ; elle se compose de

MM. de Berty, Joret-Desclozières, Carra de Vaux, Cénac-Moncaut et de Montaigu. Feront partie de la même commission, les membres du grand bureau actuellement en fonctions, et lors même que ces fonctions cesseraient par suite des élections du mois de décembre prochain, ils continueront d'y être adjoints conjointement avec le grand bureau de 1867.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

De la vie de Jean Plana (*della vita di Giovanni Plana*), discours lu à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie des sciences de Turin, dans la séance du 31 janvier 1864, par le comte FRÉDÉRIC SCLOPIS, vice-président de l'Académie.

Ce discours est une excellente biographie de l'illustre astronome dont la mort, arrivée le 20 janvier 1864, a été une perte considérable pour la science et pour son pays.

Plana, né à Voghera, en 1781, sortit, en 1803, de l'école polytechnique. Ses travaux en astronomie et les services qu'il rendit comme mathématicien le firent arriver plus tard aux plus hautes dignités scientifiques du Piémont. Professeur d'analyse à l'Université de Turin, directeur de l'Observatoire, directeur général des études de l'Académie militaire, président de l'Académie des sciences, il fut fait baron par Charles-Albert, sénateur depuis 1848, grand-croix des Saints-Maurice-et-Lazare, et chevalier de l'ordre civil de Savoie. L'auteur de la *Théorie de la Lune* fut aussi comblé de distinctions à l'étranger. Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la Conception de Portugal, de l'Étoile polaire de Suède, il reçut la grande médaille d'or de la Société royale astronomique anglaise et la grande médaille d'or de Copley. D'abord membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences), il fut ensuite élu, en 1860, au nombre des huit associés étrangers de cette Académie, distinction fort enviée hors de France, et qui n'est accordée qu'aux savants du premier mérite.

Sous le titre de *Intorno la ritirata*, etc., M. Greco, notre collègue, a fait la narration historique de la retraite des généraux Verdier et Reynier des Calabres, en 1806.

A la suite de la bataille de Sainte-Euphémie, dont l'issue fut fatale aux Français, les Bourboniens de la Calabre prirent les armes en masse. Le

général Verdier, après de nombreux et héroïques combats contre les insurgés de la province de Cosenza, fut contraint de battre en retraite.

Dans la brochure de M. Greco, on lit avec intérêt le récit de la retraite de Verdier, des dispositions, des attaques et des manœuvres que dut exécuter, pour sauver son armée, contenir les ennemis, puis les vaincre, le général Reynier, lequel venait d'être défait à Sainte-Euphémie par les Anglo-Siciliens ; on y voit enfin le tableau saisissant de la province de Cosenza pendant la brève domination des masses insurgées.

Dans sa brochure intitulée : *Nuova analisi dei documenti rispetto al sito della Bruzia Pandosia*, M. Greco se livre à une étude savante et ingénieuse ayant pour but de déterminer la situation de cette antique province de la Grande-Grèce. Après avoir analysé les opinions de tous les auteurs qui se sont occupés de cette question, Tite-Live, Justin, Strabon, Pline, etc., et avoir réfuté l'opinion de M. de Luynes, l'auteur arrive à son système, qui nous paraît réunir de fortes présomptions en sa faveur. Ce travail, comme le précédent, est extrait des *Actes de l'Académie cosentine*, dont M. Greco est le secrétaire perpétuel.

Della opportunità speciale dell' Istmo di Suez nella quistione del Meridiano Geografico universale, per FERDINANDO DE LUCA.

De l'opportunité de l'Isthme de Suez dans la question du méridien géographique universel, par M. FERDINAND DE LUCA. Naples, 1865.

Un savant géographe, M. Sédillot, a déjà traité la question d'un méridien géographique dans son important mémoire sur *les systèmes géographiques des Grecs et des Arabes, et en particulier sur la coupole d'Arine, servant, chez les Orientaux, à déterminer la position d'un premier méridien unique dans l'énonciation des longitudes.* « Chaque année, dit M. Sédillot, les feuilles publiques annoncent qu'on a ouvert des négociations pour engager les chefs des grands États à s'entendre sur le choix d'un premier méridien unique dans l'énonciation des distances géographiques, *et cependant cet important problème n'est pas résolu.* »

M. Jomard a, de son côté, émis le vœu « qu'un congrès de l'Europe savante examinât la convenance de l'isthme de Suez » pour en faire le nouveau premier méridien universel. L'avantage d'un tel méridien neutre, sur lequel tout le monde serait d'accord, est évident, et nous applaudissons à la pensée généreuse de M. Ferdinand de Luca, qui vient de soutenir cette thèse utile et intéressante au sein de l'Académie des sciences de Naples.

FOLLIET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Histoire universelle*, par M. André de Bellecombe, 2e partie, vol. X, in-8°. Paris, Furne, 1866.

— *Bulletin de la société française de Photographie*, plusieurs numéros. Paris, 1865-66.

— *Revue agricole et industrielle de l'arrondissement de Valenciennes*, plusieurs numéros. Valenciennes, 1865-66.

— *Nouvelle médecine des familles*, par M. le docteur de Saint-Vincent, vol. in-8°. Paris, 1866.

— *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, tome 28e, in-8°. Paris, 1865.

— *Sur l'inutilité des études faites sur un endroit de la mer sans connaître les causes qui troublent les phénomènes qu'on a observés* (en italien), par M. F. de Luca. Naples, 1863, broch. in-4°.

— *Sur la navigation au pôle boréal*, broch. in-4°, en italien, par le même auteur (de Luca).

— *Nouvelle analyse des documents relatifs à la Bruzia Pandozia* (en italien), brochure in-8°, par M. Luis-Marie Greco. Cosenza, 1864.

— *Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie*. Amiens, 1865.

— *De l'organisation générale des bureaux de préfecture*, broch. in-8°, par M. Frout de Fontpertuis. Puy, 1856.

— *Francesco Melzi d'Eril, duc de Lodi, memorie, documenti, lettere inedite di Napoleone I° e Beauharnais*, raccolte e ordinate per cura di Giovanni Melzi, ou *Mémoires, documents et lettres inédites de Napoléon Ier et de Beauharnais*, réunis et mis en ordre par les soins de M. Jean Melzi; deux gros vol. in-8°. Milan, Brigola, éditeur, 1865.

— *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*. 14 cahiers in-4° des tomes IV, V, VI, VII et VIII. Saint-Pétersbourg, 1865.

— *Nouvelle médecine des familles à la ville et à la campagne*, par M. de Saint-Vincent, vol. in-12. Paris, Baillière, 1866.

— *Bulletin de la société française de Photographie*, mars, avril 1866.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.



MÉMOIRES

COURS ET ARRÊTS D'AMOUR.

Il est curieux d'étudier, dans l'histoire, les diverses manifestations de l'esprit humain, même celles qui, propres à certaines époques, nous semblent puériles ou bizarres; cette curiosité n'est jamais sans quelque profit. On arrive ainsi à retrouver la physionomie vraie des sociétés éteintes, et l'on se rend un compte exact des mœurs et des idées qui les régissaient.

Ce fut assurément une institution singulière au moyen âge que celle des *Cours d'amour*, juridictions exceptionnelles, dont la nécessité n'apparaît pas bien clairement à l'esprit, et qui ne semblaient appelées qu'à trancher des débats sans gravité réelle. Elles ont cependant fonctionné pendant près de trois siècles : elles sont donc un fait que l'histoire ne peut pas entièrement négliger. Je me suis proposé, dans quelques pages rapides, de préciser l'origine et la nature de cette bizarre institution, et de rechercher si, malgré ses apparences peu sérieuses, elle n'a pas eu une certaine influence sur les esprits et sur les mœurs.

Avant toutefois de la regarder naître, vers la fin du onzième siècle, et d'en suivre les développements, je me suis demandé si elle ne se rattachait pas, dans un passé plus lointain, et par les liens d'une parenté éloignée, à quelque phénomène social constaté par l'histoire, et j'ai reconnu qu'elle procédait d'une idée qui a reçu son application dans tous les temps. Que furent, en effet, ces *Cours d'amour*, dont le nom, un peu vieilli, ne porte pas avec lui sa signification bien exacte? C'étaient des sociétés où les femmes tenaient le premier rang et formaient une sorte de tribunal prononçant en dernier ressort sur les choses de l'esprit et du cœur. Or, il est certain qu'à toutes les époques la compétence spéciale du beau sexe sur ces matières a été proclamée par le sexe fort, qui se réserve souverainement la religion, la guerre et la politique.

Il n'est pas possible de révoquer en doute l'influence considérable que les femmes ont empruntée, dans les diverses sociétés humaines, à leur goût pour les créations de l'esprit, pour l'*art*, en un mot, cette puissance mystérieuse devant laquelle s'incline la force. La célèbre Aspasie avait ouvert à Athènes une école d'éloquence ; elle dut son empire moins encore à l'éclat de ses charmes qu'à la supériorité de son esprit, et l'on peut juger si cette supériorité fut réelle, quand on lit dans Platon que c'est elle qui avait enseigné l'art oratoire à Périclès. A Rome, les femmes se vengeaient,

par des moyens analogues, de l'infériorité dans laquelle les tenait la législation civile : *quid leges sine moribus ?*

Cicéron nous apprend que « plusieurs orateurs célèbres s'assemblaient » chez les dames romaines les plus distinguées par leur esprit, et puisaient » dans leur société une pureté de goût et de langage que peut-être ils » n'auraient pas trouvée ailleurs (1). »

Les Gaulois, nos ancêtres, étaient allés plus loin encore : il existait chez eux un tribunal de femmes désignées par le sort, parmi les plus éclairées de la nation, tribunal auquel on donnait à décider les questions mêmes qui touchaient au bien général de l'État. Le même ordre d'idées et de sentiments inspira, il n'en faut pas douter, cette *chevalerie* qui reposait principalement sur le culte des femmes, puisque les preux avaient toujour *une dame souveraine de leurs pensées* et qu'ils sont appelés par les poètes et les historiens des *servants ou des poursuivants d'amour*. Ici, nous touchons à la filiation même des juridictions qui font l'objet de notre étude ; encore un pas, et nous allons voir les *troubadours* leur donner naissance et propager leur empire.

On sait que les troubadours, ces premiers maîtres de notre poésie nationale, parurent sur le sol de la Provence vers la fin du XIme siècle. Suivant l'abbé Millot, auteur d'une histoire littéraire des troubadours, « ces » anciens poètes provençaux fleurissaient dans le XIIme siècle, lorsque la » barbarie et l'ignorance dominaient encore en Europe. » Le premier troubadour dont le nom ait été conservé paraît être Guillaume IX, comte de Poitou, né en 1071 et mort en 1122 : mais il est certain qu'il avait été précédé par d'autres dans la carrière, car, ainsi que le fait remarquer l'abbé Millot, l'art ingénieux des vers n'a pas pu se perfectionner en naissant : le premier poète dont le nom a été sauvé de l'oubli avait donc été précédé par les essais de devanciers restés inconnus.

L'apparition des troubadours apporta une véritable révolution dans les mœurs de la société grossière qui les vit naître. Les femmes surtout applaudirent à cette langue nouvelle, à cette suave poésie qui semblait particulièrement faite pour célébrer leur empire. Les nobles, les seigneurs, dans les régions méridionales de la France où le soleil, en échauffant l'imagination, semble en faire éclore les vers, s'adonnèrent au culte des muses, à l'exemple de ces poètes qui chantaient leurs combats et leurs amours. L'art ne s'éprend que du beau, surtout aux temps naïfs de son enfance. Les poètes ne consacraient leurs louanges qu'aux vertus et aux charmes

(1) V. Thomas, *Essai sur les Éloges*, ch. XXX.

de leurs dames. Alors, les dames, les chevaliers, les troubadours, cédant à une émulation généreuse, s'animèrent mutuellement pour s'exciter à devenir meilleurs, et il fut vrai de dire que le désir de la gloire était le principe de la galanterie. Elle-même devint une matière importante, ayant ses préceptes et ses règles : on s'exerçait à disputer sérieusement sur toutes les questions qui se rattachaient aux rapports existant entre les chevaliers et les dames : on songea dès lors à créer une sorte d'autorité dogmatique pour trancher ces points délicats, et les *Cours d'amour* furent instituées. Nées avec les troubadours, elles devaient disparaître avec eux. Nous avons dit que leur existence dura près de trois siècles : c'est en effet vers l'an 1100 qu'on voit apparaître les troubadours et les cours d'amours qu'ils ont fondées ; et quand Jeanne Ire, reine de Naples et de Sicile, comtesse de Provence, mourut en 1382, elle sembla emporter dans la tombe non pas le souvenir, mais l'importance effective et l'action réelle de ces poètes-chevaliers et des assemblées de justice où se vidaient leurs aimables débats.

Nous voilà donc fixés sur l'origine de ces singuliers tribunaux et sur leur durée ; étudions de plus près leur personnel et leurs attributions.

Ils étaient ordinairement présidés par le *Prince d'amour*, charge annuelle, que l'on vit remplie tour à tour par le roi Richard Ier, le roi Alphonse d'Aragon, le dauphin d'Auvergne, le comte de Provence, et, à leur défaut, par les plus grands seigneurs de la province (1).

Le président Fauchet, en traitant le sujet qui nous occupe dans son histoire des anciens poètes français, dit ; « que ces plaids et ces jeux, qui » avaient lieu sous l'Ormelle, étaient une assemblée de dames et de gen- » tilshommes où se tenait comme un *parlement* de courtoisie et de gen- » tillesse, pour vider plusieurs différends : il y en avait en différentes pro- » vinces, suivant qu'il se trouvait des seigneurs et dames de gentil » esprit. »

Jean Nostradamus, procureur en la cour de parlement de Provence, frère du fameux auteur des prophéties, a écrit *les Vies des plus célèbres et anciens poètes provensaux qui ont fleury du temps des comtes de Provence.* Il rapporte « qu'entre deux de ces poètes se trouva müe une question, c'est assavoir : *qui induict plus fort à aimer, les yeux ou le cœur ?* et finalement, voyant que cette question était haulte et difficile, ilz l'envoyèrent aux dames illustres tenans cour d'amour à *Pierrefeu* et à *Signe*, qu'estoit cour

(1) V. *Moreri*, au mot *Troubadours*. — V. aussi les *Prérogatives des Dames*, par le président Rolland. — Paris, 1787.

planière et ouverte, aornée de nobles dames et de chevaliers du pays, pour avoir détermination d'icelle question. Les dames qui présidaient à la cour d'amour de ce temps (c'est-à-dire au XIIme siècle) étaient celles-cy :

Stéphanette, dame des Baulx, fille du comte de Provence,
Adalazie, vicomtesse d'Avignon,
Alalète, dame d'Ongle,
Hermyssende, dame de Posquières,
Bertrane, dame d'Urgon,
Mabille, dame d'Yères,
La comtesse de Dye,
Rostangue, dame de Pierrefeu,
Bertrane, dame de Signe,
Et Jausserande, de Claustral. »

Ces dix dames composaient à coup sûr un tribunal fort respectable et fort en état de rendre une décision juste et éclairée. Malheureusement leur jugement sur la question épineuse qui leur était alors soumise, n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Il résulte du passage qui précède, emprunté à l'ouvrage de Nostradamus, et il paraît certain par d'autres fragments de vieux auteurs, qu'il y avait en effet deux cours établies l'une à *Pierrefeu*, l'autre à *Signe*, où se jugeaient tour à tour les procès élevés pour fait de galanterie. Mais chacune de ces deux cours ne statuait qu'en première instance, et le recours ou appel était ouvert aux parties devant la juridiction ou cour supérieure établie à *Romanin*. Un autre fragment de l'auteur déjà cité ne laisse aucun doute à cet égard.

Symon Dorie et Lanfranc Sygalle, tous deux poètes, débattant entre eux le point de savoir *qui est plus digne d'estre aymé, ou celluy qui donne libéralement, ou celluy qui donne mangré soy, pour estre dict libéral ;* pour en avoir la définition, ils envoyèrent cette question aux dames de la cour d'amour de Pierrefeu et de Signe, et, ne se contentants de leur arrest, *recoururent tous deux à la souveraine cour d'amour des dames de Romanin*, en laquelle présidoyent certain nombre de dames illustres du pays (1), entre lesquelles :

Phanette des Gantelmes, dame de Romani ,
La marquise de Malespine,
La marquise de Saluces,

(1) La cause à laquelle l'historien fait ici allusion paraît avoir été portée devant la cour supérieure de Romanin, à [illegible] du XIIIe siècle.

Clarette, dame des Baulx,
Laurette, de Sainct Laurens,
Cécille Rascasse, dame de Caromb,
Hugonne de Sabran, fille du comte de Forcalquier,
Héleine, dame de Mont-Pahon,
Isabelle des Borrilhous, dame d'Aix,
Ursyne des Ursières, dame de Montpellier,
Alaëtre de Meolhon, dame de Curban,
Elys, dame de Meyrargues — et plusieurs autres dames; mais je n'ai sceu encore (ajoute Nostradamus) trouver leurs jugements et arrests.

Il est facile, ce nous semble, de deviner quelle a dû être la décision dans l'espèce qui se débattait entre Dorie et Sygalle : cette décision embarrasserait peu une assemblée des dames de nos jours, et le faux généreux ne pourrait guère espérer gain de cause sur l'amant sincèrement libéral.

Une autre cour d'amour siégeait dans le même temps à Avignon, et l'on connaît aussi les noms d'une partie des dames qui y remplissaient l'office de *Conseillères;* c'étaient, par exemple, les dames Jeanne et Haguette de Baux, Béatrix et Briaude d'Agoult, la dame de Lambesc et la dame de Chabot, mère du sieur Marchebruse. On voit que, dans le principe, il n'y avait pas d'autres juges que des dames : plus tard, paraît-il, des chevaliers et seigneurs vinrent siéger concurremment avec elles dans ces tribunaux peu redoutables.

Un auteur du XVe siècle, Martial d'Auvergne, a eu l'idée de publier un recueil des décisions et jugements prononcés par les cours d'amour. Il n'est pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Né en 1440 à Paris, mais originaire d'une famille d'Auvergne, Martial exerça les fonctions de procureur au parlement de Paris et notaire apostolique au Châtelet. Poète autant que légiste, il paraît avoir eu une existence fort accidentée. A vingt-six ans, après trois semaines de mariage, il devint fou, on ne sait trop pourquoi, « et le jour de monseigneur saint Jean-» Baptiste (dit la Chronique de Louis XI), environ vers neuf heures du » matin, une telle frénésie le prit qu'il se jeta par la fenêtre de sa chambre » en la rue, se rompit une cuisse, se froissa tout le corps et fut en grand » danger de mourir. » Il vécut cependant jusqu'en 1508, et quoi qu'en ait dit un auteur qui prétend qu'il se noya dans la Seine, il paraît certain par une épitaphe rapportée aux Offices de France de Loiseau, que Martial mourut paisiblement dans son lit. Il passe pour l'homme de son siècle qui écrivait le mieux et avec le plus d'esprit. Un poème qui porte pour titre : *Les Vigiles de la mort du roi Charles VII*, et qui ne renferme pas moins de

six à sept mille vers de différentes mesures, lui valut une grande réputation. Quant à son recueil intitulé : *Arrêts d'amour*, il contient cinquante et une décisions rendues sur diverses contestations, dont quelques-unes sont fort bizarres, par les cours dont nous retraçons l'historique. Martial d'Auvergne, en rapportant chacun de ces cinquante et un arrêts, commence par donner un exposé des prétentions respectives des parties plaidantes : cet exposé est suivi de la sentence rendue, le tout en français, bien qu'à cette époque il fût d'usage, dans les parlements, d'écrire les arrêts en latin. Du reste, en relatant les décisions de la cour d'amour, Martial lui attribue une composition toute pareille à celle du parlement : on y trouve des seigneurs laïcs et conseillers d'Église, un président avec la robe fourrée d'hermine, une grand'chambre, un avocat général, des greffiers, des secrétaires, des huissiers de l'un et de l'autre sexe, etc.

Nous citerons au hasard quelques exemples des procès recueillis par Martial :

1. « Arrest sur le différent d'un cordon, donné par l'amye à l'amoureux, puis perdu et trouvé ès mains d'un autre amoureux et mis en sequestre. »

2. « Un amoureux demande rescision d'un contract, disant iceluy estre usuraire, parce qu'il estoit obligé faire à sa dame plusieurs dons, honneurs et services, le tout pour un seul baiser. »

3. « D'un baiser prins par force par l'amy, dont la dame en ha appelé. »

4. « Les hoirs d'un amant demandeurs et le procureur d'amours, joinct avec eulx en cas d'excès, demandent justice d'une jeune dame, prétendans qu'elle estoit cause de la mort dudict amant en le faisant bouter dans un gelinier (1), à fin qu'il ne fust aperçu de son mary. »

La 31me cause rapportée par Martial d'Auvergne est assez notable et présenterait presque un intérêt d'actualité.

« Une jeune femme appelle de son mary, pour ce qu'il n'a voulu qu'elle portast une robbe et un chapperon faict à la nouvelle façon. »

La dame exposait : que ses autres cousines et parentes portent leurs habits bien tels, voyre plus grans encore ; par quoy donc par plus forte raison, elle qui mieulx le pouvoit faire peut les avoir, et ny ha point d'excès auxdicts habitz, quelque chose qu'on veuille dire.

Le mari répondait : que la robbe que l'appelante avait fait faire n'estoit pas selon son estat ; qu'elle estoit trop ouverte par devant ; que ces habitz,

(1) Vieux mot qui signifie poulailler.

en la manière qu'ils sont faicts, estoient excessifs et superflux ; qu'il en estoit de même du chapperon ; et par ainsi, il concluait à fin de non recevoir, *aliàs* mal appelé.

Il paraît que la question de l'ampleur et de la décence des vêtements a toujours été chose fort délicate ; car, malgré ses incontestables lumières sur ces points, sa compétence toute spéciale, et son esprit habituel de résolution pour trancher les causes qui lui étaient soumises, la Cour, pour cette fois, s'en tire par un expédient qui la décharge du soin de juger : son arrêt est ainsi conçu : « Ordonne que les robbes, chapperons et habitz » d'icelle dame seront visitez *par deux cousturiers* (*les tailleurs pour dames* » descendent de là en droite ligne) et par deux pelletiers, les dictz non » suspects ne favorisables à l'une ny à l'autre des parties — lesquels les » referont et mettront à poinct, par le conseil toutes fois des prochaines » parentes, c'est à savoir deux femmes du costé du mary et deux du costé » de la femme, non trop mondaines ne trop bigottes. »

Les arrêts de Martial d'Auvergne ont été, dans le XVIe siècle, très-sérieusement et très-savamment commentés, mais en langue latine, par Benoît de Court, célèbre jurisconsulte de cette époque. Il les a publiés de nouveau sous le titre latin : *Aresta amorum* : il les a surchargés de notes qui, au lieu d'être rejetées à la fin de chaque document, interrompent le texte, dont la version française a cependant été respectée. Ces notes volumineuses sont toutes en latin : on est étonné de voir quelle dépense d'érudition le commentateur a cru devoir faire sur un sujet dont l'importance et le sérieux sont fort contestables. Benoît de Court appelle à son aide le Code, le Digeste, le Décret de Gratien, les Décrétales, le *Corpus juris canonici*, l'Écriture sainte, les Coutumes, les Poètes et les Orateurs. Tant de science si mal à propos prodiguée témoigne tout à la fois et de l'érudition du jurisconsulte et du mauvais goût de son siècle. Deux autres auteurs ont écrit sur le même sujet : *Coquillart*, chanoine et officier de Reims, qui vivait à la fin du XVe siècle et qui publia *les Droits nouveaux d'amour*, — et Forcadel, jurisconsulte du siècle suivant, qui a intitulé son traité : *Cupido juris peritus*.

Il faut bien ajouter que si les procès qui se débattirent devant les cours d'amour furent de purs jeux d'esprit et de poétiques badinages, ils eurent parfois des conséquences trop sérieuses, comme le prouve la cause du troubadour de Cabestaing, celle peut-être dont le souvenir nous a été conservé avec le plus de joyeux développements.

Guilhem de Cabestan ou Guillaume de Cabestaing fut un des poètes provençaux les plus vantés, à la fin du XIIe et au commencement du

XIIIe siècle. Pétrarque lui a fait l'honneur de le mentionner au quatrième chapitre du *Triomphe d'amour*. En vrai poète, il avait le cœur tendre, et sa vie fut signalée par plusieurs aventures, mais la dernière les efface toutes.

Il s'était épris de la dame de Roussillon, que Nostradamus nous dit être *Tricline de Carbonnelle*, femme de ce temps pleine de science et de bonnes vertus, mariée à Reymond de Seilhaus, seigneur de Roussillon et autres lieux. Guilhem avait adressé maintes poésies, toutes fort bien accueillies, à la souveraine de ses pensées. Un jour, Guilhem est cité devant la cour d'amour, à la requête d'une autre dame, Éléonore de Cominge, qui lui imputait quelque grief de peu d'importance et devant servir de prétexte à la procédure d'amour instruite contre *ce beau damoyseau*, qu'on voulait ouïr se défendre dans son aimable et poétique langage. Guilhem comparut donc devant l'auguste tribunal. « Entré dans le cirque (1), il se tint debout, seul, à côté du rang des chevaliers. Quand il eut entendu l'accusation intentée contre lui par dame Eléonore, il rougit, car il avait de la candeur. Il ne savait comment il lui était permis de se défendre. Il ne comprit point (ou plutôt il feignit de ne point comprendre) que sa cause était une de celles que la Cour avait choisies pour s'égayer : il demanda un avocat. On lui permit de choisir même parmi ses juges. Il s'approcha de la dame de ses pensées, qui siégeait dans cet aréopage, mit un genou en terre devant elle et lui présenta son gant. Dame Tricline le prit en rougissant, se leva de son siége et se plaça auprès de lui à l'autre bout du cirque. Il paraît que la dame présenta en faveur de son client une chaude défense : toujours est-il certain qu'après le plaidoyer prononcé, un huissier dit à l'accusé : la Cour vous permet de baiser votre avocat à la joue. Il ne se fit pas répéter cette sentence deux fois. Sire Reymond de Roussillon, le mari, qui assistait à l'audience, voulut en appeler, mais on ne lui répondit que par de grands éclats de rire. Le damoiseau fut présenté à chacune de ses juges et leur baisa à toutes la main. »

Le pauvre troubadour devait chèrement payer ce triomphe judiciaire. Écoutez le dénoûment de tout ceci, raconté par Nostradamus :

« Reymond, chargé de jalousie et soupçon, trouvant un jour Guilhem seul aux champz, le print par le collet et lui ficha son espée jusques au manche, luy trancha la teste, luy osta le cœur du ventre, l'emporta à sa maison, fit apprester le cœur en viande bien délicatement, et en fit manger à Tricline et luy dit : La viande que vous avez mangée est-elle bonne?

(1) Voir, pour le récit détaillé de cette cause, *Bibliothèque des Romans*, septembre 1782.

Oui, dit-elle, la meilleure que je mangeai jamais. Mais aussi c'est des entrailles de ton paillard, lui dit Reymond tout furieux, en lui monstrant la teste de Guilhem qu'il tenait pendue par les cheveux; laquelle se tost qu'elle eust recognue, tomba en pasmoyson; et estant peu après retournée à soy, dict à Reymond en plorant : la viande a été si bonne que je n'en mangeray jamais plus d'autre; et en ce disant, tenant un cousteau sous sa robbe, s'en perça sa tendre poictrine et mourut. »

Vous reconnaissez dans cette tragique aventure celle de Gabrielle de Vergy et du sire Raoul de Coucy, qui a défrayé depuis longtemps les romans et les drames; mais beaucoup d'auteurs prétendent que l'histoire de Cabestaing, traîtreusement occis par Reymond, est la seule vraie; que le récit en circula au XIII[e] siècle, à peu près dans toute l'Europe; qu'il passa à l'état de légende, et qu'il a été successivement appliqué par des romanciers ou des poëtes français, italiens et espagnols, à divers personnages issus d'illustres maisons.

Nous avons dit plus haut que la fin du règne de Jeanne de Naples fut également la fin du règne des troubadours et des cours d'amour qui leur durent la naissance. Le fait est rigoureusement vrai, en ce sens que ces cours cessèrent de fonctionner régulièrement et de faire acte de juridiction à partir de cette époque; mais il ne faut pas croire qu'elles tombèrent pour cela dans l'oubli. Loin de là, on essaya de prolonger leur existence. Beaucoup plus tard, et alors qu'elles ne répondaient plus, comme à leur origine, au goût, aux habitudes et à la physionomie de la société, on tentait encore de les faire revivre.

Jeanne de Naples mourut en 1382. Dix ans après, en 1392, sous le règne du roi Charles VI, on reconstituait une *cour amoureuse* avec un grand appareil. Villaret, le continuateur de l'abbé Velly, rapporte « qu'elle fut formée, pour le nombre et la qualité des officiers, sur le modèle des cours souveraines : président, conseillers, maîtres des requêtes, auditeurs, chevaliers d'honneur, grands veneurs, secrétaires, gens du roi, leurs subtituts ; en un mot, toutes les charges qui formaient les juridictions supérieures y étaient spécifiées. Les plus grands seigneurs briguaient l'honneur d'y être admis. Les princes du sang étaient à la tête de cette compagnie, entièrement consacrée à l'amour. On voit dans la liste des officiers les noms des plus anciennes familles du royaume; on y voit des magistrats, et, ce qui doit paraître plus singulier encore, des docteurs en théologie, des grands vicaires, des chapelains, des curés, des chanoines de Paris et de plusieurs autres villes. » Un manuscrit, qui se trouve au tome 7 des Mémoires de l'Académie des inscriptions, donne en effet la composition et

le personnel de cette *cour amoureuse* et l'on y remarque, parmi bien d'autres, les noms de Craon, de Chabannes, de la Trimouille, de Tonnerre, de Mouchy... etc.

Plusieurs poëtes des XVe, XVIe et XVIIe siècles font allusion au *parlement d'amour* comme s'il s'agissait d'une institution contemporaine, encore existante. Les *Annales poétiques* et autres recueils contiennent des pièces qui semblent appartenir à la procédure suivie devant cette cour, et qui se terminent par la formule :

> Donnée en notre Parlement
> Que nous tenons nouvellement.

Le cardinal Richelieu, dit Sainte-Palaye dans ses Mémoires, faisait soutenir des *thèses d'amour* pour se délasser des travaux du ministère, et l'Académie française elle-même, sans doute pour complaire à son illustre fondateur, traita dans ses premières séances plusieurs questions se rattachent à cet important sujet qui semble éternellement jeune. La plus célèbre des assemblées de ce genre convoquées par le cardinal, est celle qui fut tenue à Ruel, Mlle de Scudéry faisant fonctions d'avocat général, et des dames de la plus grande distinction, entre autres la princesse Palatine, y remplissant celles de juges : on y traita une question née à l'hôtel de Rambouillet et il y fut décidé : « qu'un véritable amant doit être plus occupé de » son amour que des sentiments qu'il inspire. »

Un auteur du siècle de Louis XIV, l'abbé Regnier-Desmarais, secrétaire perpétuel de l'Académie française, publia, en 1684, *un Édit d'amour* en dix-huit articles, qui réglemente toute la matière. Nous en avons extrait quelques vers qui expriment une pensée ingénieuse :

> Aimer à publier les grâces qu'on reçoit
> Marque ordinairement qu'on les sent comme on doit.
> En amour, c'est une autre affaire;
> C'est les bien ressentir que de les bien celer :
> Enfin, l'ingratitude est ailleurs à se taire,
> En amour, elle est à parler.

Il paraît que vers cette époque les derniers vestiges des anciennes cours ou des anciens parlements d'amour existaient encore en Provence. Le bon roi René, qui y avait fixé son séjour en 1474, avait vainement alors essayé de les rétablir dans leur état primitif. Toutefois, il avait créé un *Prince d'amour*, chargé de présider le parlement, et il lui avait attribué, à titre d'honoraires, une redevance connue sous le nom de *Droit de pelotte*, sorte de

contribution que l'on exigeait de ceux ou de celles qui convolaient à de secondes noces, *pretium infidelitatis*. Cette charge subsista jusqu'en 1668, et elle fut alors supprimée, comme étant trop onéreuse à la noblesse. Mais pour perpétuer le souvenir de cette singularité, on nommait tous les ans un *lieutenant du Prince d'amour*, qui le représentait à la cérémonie de la Fête-Dieu d'Aix. Cette principauté ne paraît être tombée en désuétude que vers l'année 1730. Il est certain qu'elle subsistait encore, quand Mme de Sévigné habitait la Provence. Une de ses lettres, datée des Rochers le 22 juin 1689, et dans laquelle elle rend compte de la procession de la Fête-Dieu à Avignon, débute ainsi :

« Ah ! la belle procession ! qu'elle est noble ! qu'elle est magnifique ! que les démonstrations de respect sont convenables ! que tout l'extérieur y est bien mesuré, en comparaison de vos profanations d'Aix, *avec ce Prince d'amour* et ces *chevaux frust* (1) ! »

Cette critique de la femme célèbre démontre que la juridiction des *cours d'amour* avait encore laissé des traces visibles dans le grand siècle. On ne peut nier que, dans leur beau temps, elles n'aient eu une heureuse influence sur les mœurs grossières de la société où elles avaient pris racine. La rudesse des guerriers bardés de fer, ne respirant que les luttes sanglantes, dut singulièrement s'adoucir au contact de femmes polies et gracieuses, et dans ces combats de l'esprit, terminés par des arrêts que dictaient le goût et la gaieté. Nous avons voulu consacrer un souvenir à ces institutions peu connues, quoiqu'on en prononce souvent le nom. Il nous a semblé que c'était là un de ces tableaux que l'Institut historique peut ajouter à sa riche galerie, non pas en le plaçant dans une éclatante lumière, mais en l'éclairant du jour discret qui convient à ses proportions et à son genre.

J. Barbier,
membre de la 2e classe

UN ENFANT NAIF

(POÉSIE FAMILIÈRE)

A Monsieur Barbier, président de l'Institut historique de France.

Comment ! votre indulgence en ce jour me convie
A cueillir quelques fleurs dans le sacré vallon ;

(1) Sorte de chevaux en carton, qu'on ne voit guère que dans des mascarades, ou qui servent de jouets aux enfants.

Répondre à ce désir est ma plus chère envie,
Mais nous ne sommes plus au beau temps d'Apollon :
On se rit des Neuf Sœurs, on déserte leur culte,
Il n'est plus de saison, le siècle est positif;
Plutus est le seul Dieu qu'on encense et consulte,
Et la muse souvent jette un accent plaintif!
Cependant votre voix près de nous la rappelle :
D'amour vous nous peignez les séduisantes Cours,
Évoquant chevaliers, dames et Troubadours.
Votre brillant tableau peut servir de modèle
Au poëte : avec vous on croirait assister
A ces tournois remplis d'éloquence et de charmes
Où chacun faisait choix de ses meilleures armes
Pour enlever l'arrêt qui devait l'emporter !
Cette époque était belle : hommage à la vaillance
A la galanterie, à l'honneur, à la foi ;
On ne songeait alors dans cette noble France
Qu'à servir son amie et défendre son Roi !
Aussi, cher président, quel accueil sympathique,
Quels applaudissements au récit de ces Cours
Où l'érudition s'unit au sel attique!
Ceux qui l'ont entendu s'en souviendront toujours.
Cet âge d'héroïsme a bien sa part de gloire;
Je voudrais y puiser le souffle inspirateur
Et par la poésie enchanter l'auditoire,
En faire savourer l'ineffable douceur :
Peut-être il serait bien, dans le siècle où nous sommes,
De reprendre la lyre aux sons mélodieux,
Et, quand l'impur argot est la langue des hommes,
D'essayer un retour vers la langue des Dieux !
Mais je ne l'oserais : je connais ma faiblesse,
La rime ne fait pas toujours ce que l'on veut.
Sur ce fleuve autrefois appelé le Permesse
Pour ne pas se noyer on aborde où l'on peut !
Je vais donc me borner, réclamant l'indulgence,
A lire quelques vers sur un plus léger ton :
Il s'agit d'un bébé tout rempli d'innocence
Beaucoup moins avancé que Fanfan-Benoiton !
Mères qui m'écoutez, à qui tout rend hommage,

Je serais trop heureux, si le simple portrait
Que je vais esquisser a pour vous de l'attrait,
Il n'est rien à mes yeux qui vaille un tel suffrage !

Le monde des enfants est fort questionneur !
Lorsque nous prétendons les contraindre à se taire,
A nous interroger ils mettent leur bonheur,
Et toujours la réponse est difficile à faire !
Non, l'on n'éprouve point un léger embarras
Quand, dans leur naïve ignorance,
Ils veulent arracher, à force d'insistance,
Des explications sur ce qu'on ne sait pas ;
On n'a pas la science infuse
Pour leur donner raison de tout !
Et leur malice s'en amuse !
Ardents persécuteurs, ils vous poussent à bout.
Mais souvent de leur bouche ingénue il s'échappe
Des mots heureux, même profonds,
Et dont la vérité nous frappe
Bien plus que s'ils sortaient de notre propre fonds.
Il semble que ce soit comme un jet de lumière !
D'un de ces chérubins je me souviens encor ;
Je l'aperçois penché sur le bras de sa mère,
Pensif, laissant flotter sa chevelure d'or !
C'était durant une belle soirée,
Tous deux dans un jardin ils causaient tendrement,
Ils contemplaient au firmament
La planète à Diane autrefois consacrée ;
L'enfant, en élevant son pudique regard
Vers la voûte du ciel, souriait à sa mère ;
Celle-ci, l'embrassant, trouvait que sur la terre
Elle avait la meilleure part !
Tout à coup il lui dit : « Oh ! quelle différence
» Entre la lune et le soleil !
» L'un brille d'un éclat qui n'a rien de pareil,
» L'autre est pâle à côté de sa magnificence !
» A quoi cela tient-il ? je voudrais le savoir. »
« — Mon fils, ta question quelque peu m'embarrasse ;
» J'y répondrai pourtant : vois-tu, l'astre du soir

» Qui se meut au sein de l'espace
» Par sa douce clarté nous invite au repos,
» Tandis que le soleil préside à nos travaux,
» De ses brûlants rayons réchauffant la nature !
» Comprends ce qu'on peut en conclure,
» C'est le calme et le mouvement. »
Rêveur, aux derniers mots de cette causerie
L'enfant réfléchissait presque profondément,
Et d'un air inspiré le voilà qui s'écrie :
« Maman, puisque la nuit, dans le céleste lieu,
» La lune en se levant vient éclairer la terre,
» Il me semble que sa lumière
» Est la Veilleuse du bon Dieu ! ! »

DE SAINT-ALBIN,
Membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ANNALI D'ITALIA DAL 1750 AL 1849

da A. COPPI

Le vaste et important ouvrage auquel ce rapport est consacré fait suite aux *Annales d'Italie* de Muratori, lesquelles commencent avec l'ère vulgaire et finissent avec l'année 1749. M. Coppi a pris cette intéressante histoire au point où l'a laissée son savant devancier, et l'a conduite jusqu'à nos jours. L'auteur passe en revue, année par année, d'abord les événements généraux de l'Europe, puis avec plus de détails les faits qui se sont produits en Italie. M. Coppi a puisé aux bonnes sources, et dans le récit souvent très-détaillé des événements, il laisse volontiers la parole aux documents officiels. Cette méthode n'exclut pas les appréciations personnelles de l'auteur; pourtant il se montre généralement très-sobre de commentaires, et nous sommes loin de lui reprocher sa réserve, dans un ouvrage qui doit avant tout présenter le récit fidèle des événements.

On conçoit que, dans un rapide examen de ce grand ouvrage, nous nous renfermions plus strictement que ne l'a fait l'auteur dans les événements purement italiens, dont la connaissance est moins généralement répandue, et qui forment d'ailleurs le véritable sujet de l'ouvrage.

Cette histoire de cent ans est renfermée dans onze volumes, qui embrassent chacun une période plus ou moins longue. Un douzième volume contient la table des matières, qui ne s'étend pourtant pas au delà de 1845.

Nous suivrons la même marche que l'auteur, en examinant chaque volume séparément.

I

1750-1795 (1).

En 1750, l'Europe était en paix, et la tranquillité générale n'était troublée en Italie que par la guerre, assez mollement poussée d'ailleurs, entre Gênes et ses sujets révoltés de la Corse. L'Italie était alors partagée en dix États, de force et d'étendue bien diverses.

Deux de ces États étaient possédés par l'Autriche : la Lombardie (duchés de Milan et de Mantoue) faisant partie des domaines héréditaires de Marie-Thérèse, et la Toscane, patrimoine particulier de l'empereur François de Lorraine; la maison d'Autriche disposait dans le Milanais d'un million et demi de sujets et de onze cent mille en Toscane.

De son côté la maison de Bourbon était maîtresse de deux couronnes : celle des Deux-Siciles, possédée par Charles III, la plus importante de l'Italie par sa population de six millions deux cent mille habitants; et celle de Parme, régie par l'infant don Philippe, qui n'avait qu'un demi-million de sujets. Ces deux États, mis au service d'un même intérêt de famille, auraient pu devenir une puissante barrière contre l'Autriche, si l'exiguïté des ressources du duché de Parme et l'état de faiblesse et d'appauvrissement dans lequel la domination étrangère et les dernières guerres avaient jeté le royaume de Naples, ne leur eussent fait une nécessité de s'occuper exclusivement de leurs affaires intérieures et ne les eussent mis hors d'état de peser de quelque poids dans la balance de la politique.

De tous les États purement italiens, un seul était en mesure de prendre une part efficace aux luttes et aux traités d'un intérêt européen; il devait cette importance relative à ses trois millions d'habitants énergiques et disciplinés, à sa forte organisation intérieure, à son roi belliqueux et sage à la fois : cet État était le Piémont, ce roi Charles-Emmanuel III.

Rome, qui avait à cette époque près de deux millions et demi de sujets, n'avait depuis longtemps d'autre préoccupation que de maintenir l'équilibre entre les diverses puissances italiennes; d'ailleurs les revenus de l'État étaient en partie absorbés par les frais du culte, car la somme de 300,000 écus fournis par les puissances catholiques était fort insuffisante pour les dépenses purement spirituelles du saint-siége. A l'époque où commencent les *Annales*, le trône de saint Pierre était occupé depuis dix ans par le cardinal Lambertini, sous le nom de Benoît XIV.

(1) Tome I, Rome 1848, 334 pages in-8°.

Venise, déchue de son antique splendeur, réduite à de grands souvenirs et à trois millions de sujets, employait ce qui lui restait de force à se maintenir dans ses possessions du Levant, à préserver son territoire continental des convoitises de l'Autriche et à conserver religieusement ses institutions surannées et sa constitution décrépite.

Gênes, l'ancienne et glorieuse rivale de Venise, depuis longtemps absorbée par ses préoccupations mercantiles, s'adonnait presque exclusivement au trafic et à la navigation méditerranéenne, et constatait chaque jour son impuissance à réduire les Corses insurgés.

La république de Lucques, presque aussi aristocratique, mais plus faible que Gênes, était habitée par une population essentiellement agricole.

Enfin François III d'Este se contentait de régner modestement sur son duché de Modène, encore plus exigu que l'État de Parme.

A bien compter, outre ces dix États, on en trouve encore trois : Saint-Marin, vieille et sage république; Monaco, possédé par la famille de Goyon-Matignon, héritière des Grimaldi, et l'île de Malte, occupée par l'ordre de Jérusalem sous la suzeraineté du roi de Naples.

Dans tous ces États dominait un clergé nombreux, riche et puissant; les lois romaines, plus ou moins modifiées, régissaient toute la péninsule et partout le régime féodal subsistait encore, quoique beaucoup moins oppressif dans le nord que dans les provinces méridionales, où il était intolérable. L'agriculture, excessivement négligée dans ces dernières provinces, était presque florissante dans les États du nord.

La population de l'Italie était en 1750 de seize millions d'habitants seulement; en la comparant avec celle d'aujourd'hui, on trouve qu'elle s'est accrue de près de dix millions en un siècle.

Examinons rapidement les faits saillants qui ont précédé en Italie la révolution française.

Pendant la pacifique période de trente années qui s'est écoulée de 1750 à 1789, les principes de la philosophie française pénétrèrent en Italie, où ils furent accueillis avec faveur par la classe lettrée et pensante.

La péninsule avait d'ailleurs fourni au siècle son contingent de penseurs et d'écrivains, philosophes, historiens, légistes, depuis Vico et Gianone jusqu'à Beccaria et Filangieri, et l'opinion publique, dirigée par leurs écrits éloquents, avait insensiblement amené les gouvernements à des réformes devenues indispensables, et qui, bien qu'incomplètes et inachevées pour la plupart, étaient du moins acceptées comme un gage des bonnes dispositions de presque tous les souverains.

La maison d'Autriche présentait alors au monde un spectacle assurément unique dans son histoire : deux princes de cette famille, doués d'un esprit éclairé et animés d'excellentes intentions, régnaient en philosophes; réformateurs l'un et l'autre, ils travaillaient avec une égale ardeur au bonheur de leurs peuples, bien qu'avec des moyens qui n'étaient pas identiques, ils dussent arriver à des résultats différents. J'ai nommé Joseph II et Pierre-Léopold.

L'empereur Joseph II, avec une hardiesse qui fut quelquefois de la témérité, et une persévérance qu'on a pu taxer d'entêtement, consacra son règne de dix années (1780-1790) à renverser le passé, et, ce qui était autrement difficile, à édifier l'avenir. Tandis que d'une main il abolissait le régime féodal, supprimait les ordres mendiants et les immunités ecclésiastiques, de l'autre il établissait la tolérance religieuse, créait des établissements de bienfaisance, réorganisait la justice, encourageait l'agriculture et le commerce, s'appliquait à développer l'instruction publique et encourageait ceux qui la propagent, les savants et les écrivains. Aussi, sous ce règne, l'Université de Pavie atteignit-elle l'apogée de sa splendeur, et la fertile province du Milanais parvint-elle bientôt à un degré de prospérité matérielle inconnu jusqu'alors. Malheureusement, la plupart de ces réformes hâtives, imposées aux populations par une volonté despotique, n'ont guère survécu à leur auteur, et ce que le temps et la liberté eussent accompli sans doute, le pouvoir d'un seul n'a pu le faire. Mais en admettant, ce qui est vrai, que les établissements de Joseph II n'étaient pas nés viables, on est forcé de reconnaître que ce monarque fut le plus éclairé et le plus humain des despotes, si toutefois il est permis de joindre ce nom à de telles épithètes.

Léopold, grand-duc de Toscane, fut plus heureux que son frère; il est vrai que, d'un caractère naturellement plus doux et plus modéré, il eut en outre le privilége de régner sur un peuple aussi distingué par la douceur des mœurs que par la finesse et la culture de l'esprit.

Les admirables réformes qu'il réalisa font de ce règne, commencé en 1765, un des plus beaux peut-être dont l'histoire ait gardé le souvenir. Grâce à lui, la Toscane possédait, avant la Révolution française, des institutions basées sur ce qu'on a appelé depuis les principes de 89.

L'égalité devant la loi devint la base de la législation civile : suppression de tous les tribunaux de privilége et d'exception. Le Code pénal, chef-d'œuvre d'humanité, abolit la peine de mort, le crime de lèse-majesté, la confiscation des biens, le serment des accusés; il établit, au contraire, l'intégrité de la défense, la nécessité de l'instance du plaignant. Avec le pro-

duit des amendes et des peines pécuniaires, on créa un trésor destiné à indemniser les innocents que le cours nécessaire et libre de la justice pouvait soumettre à la prison préventive, ainsi qu'à secourir les victimes d'une criminelle spoliation ou d'un dommage injuste. Chose merveilleuse! s'écrie l'historien Botta, on vit alors un fisc qui donnait au lieu de prendre.

Le pays participait à l'établissement des impôts par le droit, dont les communes étaient investies, non-seulement d'examiner les nouvelles charges, mais de se prononcer sur leur opportunité. Une heureuse innovation fut la publication des recettes et des dépenses de l'État de 1765 à 1789.

La sollicitude de Léopold s'étendit sur toutes les branches de l'administration. Bien que les impôts eussent été considérablement diminués par la suppression des octrois et de plusieurs monopoles de l'État, de grands travaux d'utilité publique s'accomplissaient; je veux parler de l'assainissement des Maremmes, immenses marécages pestilentiels et improductifs, qui purent être ensuite colonisés et cultivés en partie. Malgré ces dépenses accompagnées d'une diminution dans les recettes, et grâce à une sévère économie et aux sacrifices personnels qu'il s'imposa, Léopold parvint à éteindre une bonne partie de la dette toscane, qui était considérable au commencement de son règne.

Léopold se montra l'adversaire décidé des priviléges ecclésiastiques et des institutions monacales; il réforma les unes et abolit les autres. Son œuvre fut favorisée par l'opposition qui commençait à se manifester en Italie contre l'autorité du Saint-Siége, et applaudie, d'un côté par cette partie des classes élevée et moyenne qui était imbue des principes de la philosophie française, de l'autre, par une portion du clergé qui penchait vers le jansénisme.

La franc-maçonnerie, introduite en Italie au commencement du XVIIIe siècle, s'était propagée avec rapidité, principalement dans les provinces du centre et du midi, malgré les mesures sévères prises contre ses adeptes par le pape Clément XI, en 1738, renouvelées en 1771 par Benoît XIV et par le gouvernement de Naples. En même temps les idées philosophiques que Gianone avait répandues le premier en Italie, avaient déjà préparé les esprits à l'indifférence religieuse, lorsque l'expulsion des jésuites du Portugal, en 1768, vint donner le signal des hostilités. Quelques années plus tard, en 1767, les jésuites étaient expulsés des Deux-Siciles et de Parme, en même temps que de l'Espagne, et en 1773, Clément XIV, poussé par le courant du siècle, se décida à supprimer cette célèbre compagnie, à laquelle, comme on le sait, il ne survécut guère.

Son successeur Pie VI, élu en 1775, jaloux des priviléges ecclésiastiques

et de son autorité pontificale, s'efforça, mais en vain, d'opposer une digue au torrent des idées philosophiques. Sa tentative du dessèchement des marais Pontins ne fut pas plus heureuse.

En même temps Léopold, dont les deux principales erreurs furent d'abuser de la police et de s'immiscer trop souvent dans les questions religieuses, se déclarait pour la réforme du rite et de la discipline ecclésiastique. Puissamment secondé dans son œuvre par Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, il fut suivi par une partie du bas clergé, qui désirait le retour à la constitution primitive et à l'antique simplicité de l'Église. Des assemblés religieuses furent convoquées ; Scipion de Ricci présida, en 1787, le fameux synode de Pistoie, dont les doctrines jansénistes et réformatrices furent solennellement condamnées par la cour de Rome. Précédemment déjà, le pape, comptant sur son influence personnelle et sur la majesté de la tiare, avait insisté auprès du Grand-Duc pour obtenir le retrait des innovations attentatoires à son autorité pontificale. Il avait rencontré à Florence la même résistance qu'il avait éprouvée à Vienne, de la part de Joseph II. Cet échec lui fut d'autant plus sensible qu'il venait d'en subir un semblable de la part du gouvernement napolitain.

Le trône de Naples avait passé, en 1759, de Charles III, appelé à celui d'Espagne, à son fils Ferdinand IV, âgé de huit ans. Malgré la déplorable éducation et l'incapacité du souverain, le nouveau règne eut un heureux début, grâce à l'habileté d'un ministre intègre et zélé, le marquis Tanucci. Outre le refus de payer à la cour de Rome le tribut de la *Chinea*, c'est à lui qu'il faut rapporter l'abolition des droits féodaux si écrasants pour le pays, et des immunités ecclésiastiques, souvent odieuses, comme, par exemple, le droit d'asile des criminels ; c'est à lui et à l'influence des écrits de Filangieri que le royaume dut la réforme, malheureusement incomplète, des lois civiles qui ne présentaient qu'un fouillis inextricable de dispositions souvent contradictoires, et des lois pénales, qui se ressentaient trop de la barbarie du passé.

Quant à la Sicile, elle était régie par des lois particulières. Depuis le moyen âge, elle avait un parlement de trois chambres, appelées *Bracci* (bras) ou ordres de l'État ; le bras militaire ou seigneurial, le bras ecclésiastique, composé des évêques et des abbés ; le troisième bras, appelé chambre domaniale, était composée des représentants des villes, qui étaient du *domaine du Roi*. L'élément prépondérant était l'ordre des barons, seigneurs féodaux : le vice-roi Caracciolo chercha à rabaisser leur puissance, mais il n'y réussit qu'imparfaitement. Les idées du siècle n'avaient d'ailleurs presque pas pénétré en Sicile.

La mort de Joseph II, arrivée en 1790, appela Léopold sur le trône de l'Empire; il fut remplacé en Toscane par son second fils, Ferdinand III. On sait que Léopold avait préparé pour la Toscane une charte constitutionnelle basée sur les idées les plus larges, et qu'il devait la laisser comme un dernier bienfait à ce pays, qu'il considérait comme sa véritable patrie; on pense que les débuts inquiétants de la révolution française l'empêchèrent seuls de mettre ce noble projet à exécution.

Depuis l'année 1789, l'Italie subit le contre-coup de tous les événements qui se passaient en France. Cette année même, la Constituante décréta l'annexion de la Corse à la France, annexion qui était déjà accomplie en fait. On sait que Louis XIV avait prêté des troupes à la république de Gênes, pour soumettre les Corses rebelles; et que cette république, se trouvant dans l'impossibilité de payer les frais de la guerre, avait engagé la Corse à la France, en 1768.

L'annexion d'Avignon et du Comtat-Venaissin (1791) souleva les énergiques mais vaines protestations de la cour de Rome ; mais ce qui acheva de jeter l'effroi dans toutes les cours de la Péninsule, fut les progrès rapides de la Révolution et les symptômes belliqueux qu'elle commençait à manifester.

Le 22 septembre 1792, la république est proclamée par la Convention; le même jour, le général Montesquiou s'empare de la Savoie, et le général Anselme, du comté de Nice.

Cette rapide conquête portait une profonde atteinte à la sécurité du Piémont, le seul État italien qui pouvait opposer une résistance sérieuse aux armées de la république.

Dès l'année précédente, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, avait émis le projet d'une ligue entre les princes italiens; mais soit pusillanimité, soit imprévoyance, ceux-ci ne tinrent aucun compte des représentations de la cour de Turin, si bien que, lorsque le Piémont se trouva seul en 1793, exposé aux coups d'un adversaire redoutable, il dut subir le secours pompeux et mesquin de l'Autriche, le plus hautain et le plus perfide des alliés. D'ailleurs l'armée piémontaise, quoique florissante, avait beaucoup perdu depuis l'époque où elle était commandée par le père du roi régnant, Charles-Emmanuel III, et par ses bons officiers, vétérans des guerres de la succession d'Autriche; plus de quarante années d'une paix profonde avaient affaibli l'esprit militaire des populations; la noblesse de cour jouissait à l'armée des priviléges qu'elle possédait encore dans l'État, car le gouvernement piémontais avait soigneusement écarté toutes les velléités de réformes, et aucune modification n'était venue s'introduire

dans sa constitution monarchique. Aussi bon nombre de mécontents, sortis des classes moyennes, étaient-ils venus grossir les rangs de l'armée française, dans laquelle plusieurs d'entre eux, tels que Masséna, Rusca, Doppet, Dessaix, et tant d'autres moins célèbres, surent conquérir les grades les plus élevés.

Néanmoins la cour de Sardaigne, ne se bornant pas à défendre les Alpes, résolut de prendre l'offensive et de jeter des troupes dans la Savoie et dans la Provence, pour appuyer les fédéralistes et les royalistes insurgés. Le moment était critique : la Provence était en feu, Toulon aux Anglais, Marseille insurgée, Lyon en pleine révolte, la Savoie sourdement hostile au nouveau régime. La politique conseillait à Victor-Amédée III d'entrer en Savoie avec une armée assez forte pour donner la main à la formidable insurrection lyonnaise, ce qui eût pu amener la contre-révolution au cœur de la république. Mais Victor-Amédée ne pouvait pardonner aux Savoyards le bon accueil qu'ils avaient fait à la révolution française ; il croyait, disait-il, « les punir de leur inconstance » en les laissant en proie au régime républicain ; les Niçois au contraire, qui lui étaient toujours attachés, n'avaient cessé d'être ses fidèles sujets, ses enfants bien-aimés, et il considérait comme un devoir de les délivrer de l'oppression étrangère. Comme ce bon roi n'était pas un politique, il suivit aveuglément l'impulsion de son cœur, et l'expédition de Savoie, tentée avec des forces insuffisantes, fut repoussée par Kellermann. Quant à celle de Nice, sur laquelle le roi dirigeait en personne ses principaux efforts, elle échoua par suite du mauvais vouloir du général autrichien Dewins, qui commandait une aile de l'armée, et qui, refusant d'obéir aux ordres du roi, s'obstinait à rester dans l'inaction. Aussi, avant la fin de cette même campagne de 1793, Victor-Amédée dut-il abandonner toute idée d'attaque pour se renfermer dans la défense de ses frontières naturelles ; néanmoins la guerre continua ainsi sur les Alpes pendant les deux années suivantes, sans que la ligne des Piémontais pût être entièrement forcée, bien que les hauteurs des Alpes maritimes fussent tombées au pouvoir des Français.

A son tour le Piémont commençait à ressentir les premiers symptômes d'agitation républicaine, réprimée aussitôt par des condamnations capitales. En même temps l'île de Sardaigne, qui en 1793, livrée à ses propres forces, avait courageusement repoussé l'expédition de l'amiral Truguet, réclama l'année suivante la convocation de ses anciens États ou *Stamenti ;* la fermentation y devint générale et se changea bientôt en une révolte ouverte, qui n'eut pas de peine à renverser le vice-roi piémontais. Les trois ordres des stamenti se rassemblèrent d'eux-mêmes tumultueusement

au milieu de cette anarchie qui continua pendant toute l'année 1795.

La Corse venait aussi de subir une nouvelle révolution : Paoli, l'ancien adversaire de la France, avait de nouveau soulevé sa patrie pour la jeter dans les bras de l'Angleterre, avec une constitution élaborée sur le modèle de celle de la Grande-Bretagne.

A Naples, les idées révolutionnaires gagnaient chaque jour du terrain parmi la jeunesse des classes élevées. La peur gagna sérieusement cette fois cette cour de Naples, qui tremblait à l'approche d'une seule frégate française. Aussi cruelle que lâche, elle fit poursuivre avec la dernière rigueur les meneurs imberbes d'une trame quasi-républicaine, et institua pour les juger une junte d'État, qui se couvrit du sang généreux de ces enfants exaltés. Son alliance avec la Sardaigne, l'Angleterre et l'Autriche rassura pour quelque temps Ferdinand IV, qui joignit ses quelques vaisseaux à la flotte anglaise, et envoya quelques régiments de cavalerie en Piémont.

Avec l'année 1795, qui vit encore le dernier démembrement de la malheureuse Pologne, M. Coppi finit le premier volume des *Annali d'Italia,* qui embrasse ainsi la période de quarante-cinq ans que nous venons de passer en revue.

Dans les récits se rapportant à chaque année, M. Coppi n'a rien oublié de ce qui a pu intéresser son pays, et c'est ainsi qu'il mentionne la mort des personnages célèbres que l'Italie a perdus pendant cette période. Nous réunissons ,pour terminer, les dates et les noms de cette nécrologie qui ne manque pas d'intérêt :

1750, mort de Muratori, de Modène, bibliothécaire du duc François III.

1752, le cardinal Albéroni, depuis longtemps disgracié, meurt, presque octogénaire, à Plaisance, sa patrie. Il fit héritiers de son immense fortune le séminaire de San Lazzaro et les pauvres de Plaisance. Fils d'un jardinier, il avait commencé par être aide de sacristie.

1756, mort, à 91 ans, de Scipion Maffei, de Vérone, poëte et érudit, auteur de *Mérope.*

1761, du cardinal Orsi, florentin, auteur d'histoires ecclésiastiques et d'ouvrages de théologie.

1782, de Métastase (Pierre Trapassi), à l'âge de 84 ans, à Vienne, où il occupait la place de poëte de la cour. Métastase était né à Rome.

1783, à Naples, du marquis Tanucci à l'âge de 85 ans. Il était originaire de Toscane. L'épitaphe qu'on lit encore aujourd'hui sur sa tombe, dit que « pendant plus de quarante années qu'il tint les rênes de l'État, il n'imposa aucune charge nouvelle au pays. »

1788, de Gaëtan Filangieri, une des plus nobles intelligences de son temps, enlevé à 36 ans, avant qu'il ait eu le temps d'achever sa *Science de la législation.*

1792, du Vénitien Goldoni, né en 1707, qui a laissé de charmantes comédies.

1793, à Milan, du marquis César Beccaria, dont le traité des *Délits et des peines* eut un si grand retentissement dans toute l'Europe, rappela au monde civilisé les véritables principes du droit de punir, et mérita les applaudissements des philosophes et l'attention des souverains.

1794, de Tiraboschi, l'historien de la littérature italienne.

A ces noms nous ajouterons ceux de Genovesi (1769) et du célèbre abbé Galiani (1787) que M. Coppi a oubliés. André FOLLIET,

membre de la 1re classe.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LUZARCHES ET DE SES ENVIRONS

Par M. Alexandre HAHN, membre de plusieurs sociétés savantes.

Dans une *introduction* pleine de réflexions fort justes et écrite avec soin, M. Hahn parle des avantages de l'histoire particulière, et montre de quelle utilité elle peut être pour l'histoire générale. On n'aura pour l'histoire de notre pays, dit-il avec beaucoup de raison, on n'aura un cadre véritable et une trame solide que lorsqu'on connaîtra en détail l'historique de ses diverses localités. Il veut, dit-il aussi, apporter sa pierre à l'œuvre de l'histoire de nos anciennes provinces qu'on refait en ce moment, ce sont ses expressions, et en énumérant les qualités qu'exige l'œuvre de coopération, et ajoutant que le zèle et la curiosité de l'historien ne suffisent pas, il ajoute, avec une modestie exagérée, qu'il est loin d'avoir ces qualités exigées... Que lui manque-t-il donc ? Il habite Luzarches depuis près de trente ans, il a donc pour ce pays le *sentiment en quelque sorte filial*, qu'il dit être nécessaire aussi ; il est laborieux et érudit, et personne plus que lui, nous allons le voir tout à l'heure, ne sait ce que fut sa petite ville dès l'origine de la monarchie et même auparavant, et ce qu'elle a continué d'être jusqu'à nos jours. Nous allons voir aussi qu'il a pu s'appliquer ces mots de Walter Scott qu'il a pris pour épigraphe : « Assis sur les décombres de tant de choses, j'ai interrogé des ruines, j'ai consulté des débris. »

Écoutons et rapportons sommairement ce que lui ont répondu les débris et les ruines.

Rappelons d'abord que *Luzarches*, petite ville située à sept lieues de Paris, autrefois du diocèse de Paris, chef-lieu d'un bailliage et d'une châ-

tellenie, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, et par conséquent du diocèse de Versailles.

Le site de Luzarches est des plus plaisants, il domine une vallée que sillonnent de nombreux cours d'eau. De la colline, la vue se porte sur une vaste étendue de pays ; elle s'étend au loin dans l'espace, où l'on découvre l'Oise, qui apparaît comme un ruban argenté ; le clocher de Senlis comme une aiguille, le mamelon de Clermont-sur-Oise, comme une borne, et de nombreux villages comme des oasis au milieu d'un océan de verdure ; ce qui fait le contraire des plaines sablonneuses d'Afrique..., et dans Luzarches même des débris de la splendeur du passé.

D'où vient le nom de cette ville? L'auteur réfute, avec raison, ce me semble, l'étymologie donnée par l'abbé Lebeuf et quelques autres, mais il me paraît se tromper aussi lui-même en préférant celle que lui fournit M. Robert, auteur de la Description étymologique des communes de Seine-et-Oise, qui va la chercher dans le gaulois ancien, il aurait dû dire le celtique. Ainsi il traduit le monosyllabe *ar* par la préposition *près*, tandis que *ar* est simplement l'article *le* ou *la*. Plusieurs savent la latitude que s'est donnée l'abbé Déric, en son *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, en tirant du celtique, qu'il ne savait point, l'étymologie de tant de localités, dont il faut, je crois, attribuer le nom au hasard.

M. Hahn s'arrête ensuite assez longtemps sur l'origine incertaine de sa ville chérie. On dirait l'époque mythologique de son histoire. Les détails sont curieux, quoiqu'il emploie quelquefois des expressions qui me paraissent fautives ; mais le lecteur cherche des faits réels et se hâte d'y arriver.

Le premier fait positif qui se rattache à l'histoire de Luzarches est le martyre de saint Éterne, évêque d'Évreux, qui fut mis à mort dans cette contrée en 353, et dont le corps fut porté à Luzarches, et y fut inhumé dans l'église *principale*. Ainsi Luzarches était donc alors et depuis longtemps convertie au christianisme. De plus, au IVe siècle, cette localité avait le titre de ville publique et renfermait un palais royal. Dans son recueil *sur la diplomatie*, dom Mabillon nous transmet les chartes des *Placita* tenus au *Palatium de Luzarchiis,* et on y trouve d'intéressants détails, soit sur les formes juridiques soit sur d'autres sujets. Notre auteur fait remarquer cette particularité de la prestation de serment : « *dans l'oratoire du roi sur la chapelle de saint Martin où se prêtent les serments d'usage.* » C'était alors la sainte chapelle à cause de la chape de saint Martin, que les rois emportaient constamment avec eux dans leurs guerres. Clovis III demeurait à Luzarches.

Avec la seconde race le palais de Luzarches changea de caractère ; il

devint un *oppidum*. Charlemagne transporta le siége de son empire à Aix-la-Chapelle où ses leudes le suivirent. Il donna à l'abbaye de Saint-Denis les *maisons* des champs qu'il possédait à Luzarches.

Arrivé à la période féodale, l'historien marche d'un pas ferme, parce que, dit-il, les matériaux ne lui manqueront plus. Il est bien entendu que nous ne le suivrons pas partout, et que nous n'avons plus qu'à nous arrêter à quelques points principaux de son récit. L'histoire de Luzarches devient, pour ainsi dire, celle d'une partie des contrées qui l'environnent et réciproquement.

Luzarches, dont la seigneurie fut presque toujours divisée, ne fut le titre nobiliaire d'aucune illustre maison capable de donner son nom à aucune branche ; elle n'accorda à ses possesseurs fractionnaires que le titre de *Baron feudataire*, *sire* ou *seigneur de Luzarches*. A la place du vieil *Oppidum* elle vit, au XIIe siècle, s'élever une forteresse avec son donjon et qui fut appelée *la Motte*, ce nom lui resta. Mais il ne faut pas la confondre avec ces *Châteaux-à-Motte*, qu'on voyait jadis fréquemment près des maisons seigneuriales de villages, et qui pouvaient servir à recevoir les redevances féodales.

Il y avait deux châteaux à Luzarches, celui dont nous parlons, dit le château d'en bas, et le château appelé proprement le château de Luzarches ou d'en haut. Ils avaient chacun leurs droits et leurs prérogatives, leurs devoirs. Le baron de Luzarches était un des quatre qui portaient l'évêque de Paris à son entrée dans sa ville. L'influence et l'appui du prélat leur était souvent utile. Au milieu du moyen âge la ville pouvait contenir deux mille habitants; elle avait four banal, que notre auteur appelle four bannier, apparemment d'une expression locale, elle avait aussi pressoir bannier, moulin bannier, hôtel-Dieu et une maladrerie au dehors, etc., etc., une église paroissiale et un chapitre collégial.

Il faut lire dans M. Hahn même le reste de son histoire, avec ses récits épisodiques sur les croisades, sur les troubles religieux et autres faits isolés et curieux. Il la conduit jusqu'à l'année 1789. « Nous étions alors,
» dit-il, châtellenie et bailliage du gouvernement de l'Ile-de-France,
» diocèse, généralité, prévôté et vicomté de Paris, élection de la même
» ville, et du grenier à sel de Senlis, juridiction du Châtelet avec huissier
» à cheval. »

Luzarches, qui comptait alors environ dix-huit cents habitants, vit tous ses monuments détruits; l'église paroissiale fut préservée en servant de « *Temple à la raison*, » mais le couvent de Roquemont fut acquis par la comédienne Sophie Arnoult, qui fit inscrire sur la porte : *Ite, missa est*, et l'abbaye d'Hérivaux fut possédée par Benjamin Constant, qui débuta

dans la carrière politique en revendiquant, à la mairie de Luzarches, sa qualité de Français, comme descendant de refugiés. M. Hahn termine sa brochure par un *Appendice sur le siége de Luzarches*, en 1103.

Au reste cet opuscule n'est qu'un essai en premier d'une histoire étendue sur le même sujet et pour laquelle il a déjà réuni deux cent quarante et une pièces dont il donne le titre. Il fait appel aux lecteurs pour enrichir ses matériaux déjà si nombreux ; l'ouvrage qu'il promet, enrichi et illustré de cartes, de plans, de vues et autres dessins, ne pourra que recevoir un excellent accueil, et l'*Institut historique* sera le premier à lui rendre le témoignage qu'il a déjà plusieurs fois mérité de ses confrères, car le laborieux auteur est membre de notre Institut historique.

BADICHE,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1866.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 mai 1866, à neuf heures du soir. M. Masson, président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier La Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Belgique) envoie à l'Institut historique un vol. in-8° de ses travaux ; M. Carra de Vaux est nommé rapporteur. Un volume de la *Rivista Europea* de Turin est offert à la Société ; M. Folliet, rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres et brochures ont été offerts, leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le rapport sur la candidature de M. l'abbé Pierret est déposé sur le bureau ; M. Breton en donne lecture. Ce rapport étant favorable au candidat, M. le président invite les membres de la quatrième classe à

prendre part au scrutin. M. Pierret est admis comme membre correspondant de la quatrième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Barbier pour lire la suite de son rapport sur le *Code annamite*, envoyé à l'Institut historique par M. le ministre de la marine. Après cette lecture intéressante, MM. Masson, Breton et Carra de Vaux ont adressé à M. Barbier quelques observations; le rapport a été renvoyé au comité du journal par le scrutin secret.

Lecture est donnée ensuite par M. Barbier d'un rapport de M. Calfa, absent, sur les travaux de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg; même renvoi par le scrutin au comité du journal. M. Breton a lu une notice de M. Lemesle du Porzou, intitulée : *La Lutte en Bretagne*.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 MAI 1866.

∴ La séance est ouverte à huit heures et demie. M. de Montaigu, président de la première classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

L'administrateur communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Lettre de S. E. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, par laquelle il annonce le renouvellement de l'allocation annuelle *de mille francs* accordée par S. M. l'Empereur, comme encouragement aux travaux de la Société. L'assemblée décide que des remercîments seront adressés à son auguste premier protecteur en priant S. E. de vouloir bien lui servir d'interprète.

Lettre de S. E. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, par laquelle il envoie à l'Institut historique un exemplaire des comptes généraux de la justice criminelle, et de la justice civile et commerciale en France, pour être placés dans la bibliothèque. Des remercîments sont votés à Son Excellence par l'assemblée.

Lettre de M. Guigou (Victor), par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique, comme membre correspondant, sous les auspices de MM. Malvezzi et Renzi.

Le candidat fait suivre sa demande d'un ouvrage intitulé : *Le Génie de l'art chrétien*. M. le président nomme une commission pour examiner les

titres du candidat; elle se compose de MM. Marcellin, Gauthier La Chapelle et E. Breton, rapporteur.

M. l'abbé Pierret, archiprêtre de Réthel (Ardennes), ayant été admis par la quatrième classe, comme membre correspondant, M. le président invite l'assemblée à prendre part au scrutin pour l'approbation de cette admission. M. l'abbé Pierret est proclamé membre correspondant de la quatrième classe.

Le Père Doria (Gaétan), de Cingoli (royaume d'Italie), remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre honoraire.

M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, annonce de Munich qu'il assistera à la séance de l'assemblée générale du mois de juin, et il se rappelle au souvenir de ses honorables collègues.

Notre honorable collègue M. l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi, offre à l'Institut historique un ouvrage en plusieurs cahiers intitulé : *Armorial de l'épiscopat français*. M. Carra de Vaux est nommé rapporteur.

M. Greco, notre honoré collègue à Cozenza (royaume d'Italie), offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Intorno il tentativo de Carbonari, di Calabria, citeriore nel* 1813. M. Folliet est chargé d'en faire un rapport.

L'Académie des sciences de Rouen envoie à l'Institut historique un volume de ses travaux. M. Masson est nommé rapporteur.

L'Institut historique vient de faire une perte douloureuse en la personne de notre honoré collègue M. Antonin Drudes de Campagnolles; M. l'abbé Badiche est prié de rédiger une notice biographique sur notre regretté collègue.

M. Laveïs est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Laurens, intitulé : *Le Tyrtée du moyen âge*, ce travail est renvoyé au comité du journal. M. Cénac-Moncaut donne lecture de son mémoire intitulé : *Voyage dans les Pays Basques;* après cette lecture plusieurs observations sont adressées à l'auteur par MM. Martin de Moussy, de Montaigu, de Berty et Renzi. Ce mémoire intéressant est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

Palais des Tuileries, 24 mai 1866.

A Monsieur le Président de l'institut historique de France.

Monsieur le Président. — J'ai placé sous les yeux de l'Empereur la lettre que vous m'avez adressée au nom de l'Institut historique de France,

et je m'empresse de vous annoncer que Sa Majesté a daigné m'autoriser à renouveler pour l'année 1866 l'allocation de *mille francs* (1,000 fr.) accordée précédemment à cette Société à titre d'encouragement sur les fonds de la Liste civile Impériale.

Vous recevrez très-prochainement le mandat de cette somme, payable par les soins de Monsieur le Trésorier général de la couronne.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maréchal de France, Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, VAILLANT.

CHRONIQUE

Notice historique sur Soyant (Drôme), par M. l'abbé VINCENT, *chanoine de Valence, membre de l'Institut historique.*

Les mêmes encouragements et les mêmes éloges sont dus aussi et à plus forte raison à M. l'abbé Vincent, notre érudit et savant confrère, qu'il suffit de nommer pour que tous nos collègues et nos lecteurs se rappellent et ses travaux et les éloges qu'ils ont mérités et ici et dans notre Revue. Aujourd'hui il publie une *Notice historique sur Soyant!* Qu'est-ce que Soyant pour un grand nombre d'entre nous? M. l'abbé Vincent nous apprend que c'est une bourgade aujourd'hui ruinée et désolée, située dans le département de la Drôme, au diocèse de Valence, et autrefois du diocèse de Die, dans la province du Dauphiné. Pour M. l'abbé Vincent lui-même son origine est incertaine, mais son histoire est curieuse, et ce que l'auteur en rapporte offre un véritable intérêt, surtout à l'époque où le protestantisme vint s'implanter dans ce pays. C'est, au reste, un nouveau chapitre des guerres cruelles qui se firent en ce pays et dont les autres *Notices* de l'auteur nous ont plusieurs fois parlé. C'est dans l'opuscule même qu'il faut voir ce que nous dit cette nouvelle brochure, un tel travail n'est pas toujours susceptible d'être soumis à une analyse. Une riche érudition, donnant ses preuves dans un style soigné, voilà ce qu'offrent toujours les publications de notre savant collègue et l'on sait depuis longtemps qu'elles sont patronnées par le préfet et le conseil général de son département. Déjà, si je ne me trompe, trente-quatre *Notices* ont paru à la demande des communes, et dix-huit autres sont encore promises. Espérons que ce fécond écrivain d'un nouveau genre ne bornera même pas là ses précieuses publications.

BADICHE.

Rivista contemporanea, de Turin, 44me volume (400 pages).

Le 44me volume de la *Revue contemporaine* italienne renferme les livraisons de janvier, février et mars. Cette excellente publication, qui est à sa quatorzième année d'existence, continue avec le même succès ses travaux d'histoire, de philosophie et de littérature. Nous avons remarqué surtout, dans ce volume, les études suivantes : *la Peine de mort et l'Histoire*, par O. Luchini ; *Dominique Berti* (ministre actuel de l'instruction publique) *et la liberté d'enseignement*, par V. de Castro ; *De l'enseignement de la littérature classique ancienne*, par le même ; *Philosophie de l'art*, par Ch. Salvadore ; *la Palestine et l'Asie centrale*, par D. Levi ; *l'Histoire de la Philosophie et la Philosophie de l'Histoire*, par F. Bertinaria ; des articles sur la *religion du travail*, sur la *critique*, sur *Pétrarque*, sur la *philologie*, etc. Citons aussi un bulletin bibliographique plein d'intérêt.

André FOLLIET.

Guglielmo Rossi.—Sulle istituzioni di istruzione primaria nella Lombardia. Allocuzione storico-statistica.

Des titres anciens déjà recommandent à l'Institut historique le nom de M. Rossi. Le recueil périodique, l'*Économiste*, qu'il dirigeait, les actes de la Société d'économie politique qu'il préside à Milan, nous affirment la compétence de l'auteur pour traiter le sujet qui a éveillé votre intérêt tout d'abord. Ce rapport a été lu, le 5 novembre 1865, dans la deuxième réunion publique du *Comité provincial de Milan de la Société nationale pour propager l'instruction dans les campagnes*. Il nous signale les rapides et bienfaisants effets de l'initiative de ce peuple.

La lumière, partout la lumière, encore plus de lumière pour guider ces millions d'hommes appelés soudainement à se conduire en citoyens libres au milieu des obscurités, des épreuves, des nécessités de toute sorte d'une vie nouvelle.

M. Rossi réclame pour l'Italie l'honneur d'avoir mis en pratique l'instruction mutuelle populaire trois siècles avant la France et l'Angleterre qui s'en attribuent l'invention, la première en 1747 et 1772, la seconde en 1789. Mais, quelque anciennes et glorieuses que puissent être ces traditions, il y eut entre ces temps et le nôtre une longue succession d'années de ténèbres et d'oubli. Les philosophes italiens maintenaient, il est vrai, le droit du peuple à l'instruction première, mais on voyait toutes les institutions préparées par les amis de la liberté languir et s'éteindre.

Cependant une ère nouvelle a commencé. Les dix années qui suive

1848 voient s'élever, dans la seule ville de Milan, 314 écoles qui donnent l'instruction à 23,700 élèves.

Une grande *Société Pédagogique italienne* se fonde en 1861, et la *Société nationale pour répandre l'instruction dans les campagnes* est sa fille aînée. Les 93 communes qui composent la province de Milan avaient, en 1865, 199 écoles suivies par 16,640 enfants ; de plus, 83 écoles du soir réunissaient 6,012 élèves. Enfin, parmi les résultats généraux qu'il faut vous signaler dans tout le royaume d'Italie, 1,806 asiles reçoivent 81,513 enfants, 2,803 écoles du soir 108,170 élèves, et 495 écoles d'adultes 16,031.

Voilà ce que, dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis la guerre de l'indépendance, a fait l'émulation du gouvernement, des communes et de la charité privée. Dans ce pays, où tout était à créer, on voit avec une sympathie particulière les efforts qui cherchent à délier les langues, à ouvrir les yeux, à créer en quelque sorte des hommes nouveaux pour des destinées nouvelles.

MINORET,
membre de la 3e classe.

Nous avons également reçu de M. le comte Vimercati-Sozzi, de Bergame, deux brochures relatives à des découvertes archéologiques faites dans une propriété du comte Clemente Suardi, au territoire de Bergame, et dans le lieu où, selon la table de Peutinger, passait la voie romaine qui de l'Émilie conduisait à Venise, en passant par *Tulicate* (Telgate) et *Brixia* (Brescia).

Le premier opuscule est consacré à une inscription trouvée en 1832. Cette inscription fut heureusement copiée peu de temps après par le comte Suardi, car lorsqu'on voulut la déplacer, la pierre, qui paraît avoir souffert l'action du feu, se brisa et plusieurs morceaux en sont aujourd'hui perdus. Ce n'est que longtemps après que notre collègue a pu recueillir et rapprocher une partie des fragments et recomposer à peu près le monument qui figure aujourd'hui dans sa collection.

Cette inscription est l'épitaphe de plusieurs membres de la famille Magia, souvent citée par les historiens et les inscriptions anciennes, et dont les descendants existent encore dans les provinces de Brescia et de Milan.

Voici cette inscription avec les restitutions proposées par l'abbé Luigi Pasinetti et approuvées par M. le comte Vimercati-Sozzi :

MAGIAE CATV*llæ*
*Q*VARTAE VXORI
ET . L . MAGIO *liberto*

MARCELIO
eT SEMPRONIAE
TVLLIE TERTULLAE
NVRVMEAE ET
MAGIE Libertæ eT
MAXVMAE ET
MAGIO Lucii Filio Et
MAGIO GENIALI
FILIIS MEIS

La seconde brochure de notre collègue a trait à une découverte plus récente faite au même lieu. Le 22 décembre 1865, des ouvriers travaillant aux champs ont trouvé un vase de terre grossière et sans ornements qui brisé par la pioche laissa échapper plus de 230 médailles romaines, petits et moyens bronzes, peu de grands bronzes. Ces médailles, dont le propriétaire, le comte Suardi, a fait don à notre collègue, appartiennent à une période s'étendant de l'an 69 à l'an 191 de notre ère ; elles sont aux effigies de Titus, Domitien, Trajan, Adrien, Lucius Ælius, Antonin le Pieux, Faustine Ire, Marc-Aurèle, Faustine la Jeune, Lucius Vérus, Lucilla, Commode et Crispina. Aucune de ces pièces n'est rare, mais plusieurs sont remarquables par leur belle patine et leur parfaite conservation. Auprès de ce trésor étaient quelques fragments de patères et d'autres vases. — E. B.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Revue artistique et littéraire*, par M. Louis Auvray, directeur, 6e année, tome IX, in-8°. Paris, 1866.

— *Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie*, n° 3, année 1866. Amiens.

— *L'Étincelle*, journal littéraire, par M. de Rattier de Susvalon, rédacteur-propriétaire. Bordeaux, 1866.

— *Bulletin de la société de Géographie*, n° d'avril. Paris, 1866.

— *Bulletin des observations ozonométriques et météorologiques faites à Rome par Mme Catherine Scarpellini*. Rome, 1866.

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger, par M. Arnoult ; janvier, février. Paris, 1866.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

DÉCOUVERTE DES RESTES DU DANTE A RAVENNE

La poésie et l'art ont leurs saints et parfois leurs martyrs aussi bien que la religion, et l'Italie qui se prosterne avec tant de ferveur aux pieds des autels dédiés à ceux qui, sur la terre, ont donné l'exemple de toutes les vertus, de tous les dévouements, ne vénère pas avec moins d'ardeur et d'enthousiasme la mémoire des grands poëtes, des grands artistes, qui ont fait sa gloire et l'ont placée au premier rang parmi les nations civilisées.

Quand le corps de Michel-Ange, enlevé de Rome qui eût voulu le conserver, fut rapporté à Florence par son neveu Leonardo Buonarotti et exposé dans une chapelle de *S. Pietro maggiore*, une population immense se pressa pour contempler ces traits qu'une mort remontant déjà à vingt-deux jours n'avait nullement altérés, et tous les grands artistes florentins, dirigés par Vasari, les Agnolo Bronzino, les Ammanato, les Benvenuto Cellini et bien d'autres encore voulurent concourir à l'éclat de ces funérailles, qui furent célébrées avec tant de pompe dans l'église de S. Lorenzo, le 28 juin 1564.

L'empressement et l'enthousiasme ne furent pas moins grands lorsque, en 1833, on exposa, du 20 au 24 septembre, les précieux restes de Raphaël qu'on venait de retrouver au Panthéon. Un spectacle plus saisissant, une découverte plus extraordinaire encore et surtout plus imprévue, nous étaient réservés.

On sait avec quelle pompe Pise avait célébré, le 18 février 1864, le 300e anniversaire de la naissance de Galilée ; quinze mois ne s'étaient pas écoulés que Florence à son tour convoquait l'Italie entière à ces fêtes qui pour la première fois réunissaient sous une même bannière, dans une même pensée, toute la grande et intelligente famille italienne. Le 14 mai 1865 ramenait le 600e anniversaire de la naissance du plus illustre enfant de la nouvelle capitale, de ce poëte incomparable dont les écrits n'eurent pas moins d'influence sur les destinées politiques de l'Italie que sur sa langue, harmonieux instrument que désormais elle allait pouvoir remettre, tout accordé, aux mains de Pétrarque, de l'Arioste et du Tasse. Aux applaudissements d'une foule immense accourue de toutes les parties de l'Italie, de toutes les contrées de l'Europe entière, tombait le voile qui sur la place de Sainte-Croix, le panthéon de Florence, recouvrait la statue du Dante, œuvre grandiose due au ciseau d'Enrico Pazzi.

Le même jour, Vérone, bien que tenue par sa situation politique en dehors



du concert italien, Vérone, le premier asile du Dante, inaugurait aussi sur la place *de' Signori*, une belle statue en marbre, œuvre d'Ugo Zanoni, jeune artiste véronais qui n'avait pas encore atteint sa vingt-deuxième année, et elle traçait sur son piédestal cette inscription :

A
DANTE
NELLE FESTE, NEI VOTI
CONCORDE
OGNI TERRA ITALIANA
LO PRIMO SUO REFUGIO
VERONA
XIV MAGGIO MDCCCLXV
DC SUO NATALIZIO

Ravenne, qui avait reçu le dernier soupir du poëte exilé, ne pouvait manquer de célébrer aussi son glorieux anniversaire ; mais pour ne point diviser l'enthousiasme, elle avait décidé que ses fêtes auraient lieu quelque temps après celle de Florence ; cette louable abnégation devait avoir sa récompense. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que les préparatifs mêmes de la cérémonie amenaient une découverte aussi précieuse qu'inattendue qui allait donner aux fêtes plus modestes de Ravenne un éclat incomparable devant lequel pâliraient toutes les brillantes pompes florentines.

Avant d'arriver au récit de cet événement qui marquera dans l'histoire littéraire de notre siècle, nous devons pour en faciliter l'intelligence placer en quelque sorte sous nos yeux le plan du monument qui en fut le théâtre et raconter les diverses vicissitudes qu'il eut à subir.

L'origine de Saint-François de Ravenne remonte à une époque très-reculée, car on croit que cette église fut fondée au milieu du ve siècle par saint Pierre Chrysologue sur l'emplacement d'un temple de Neptune; elle porta d'abord les noms de Saint-Pierre et Saint-Paul, et de *S. Pier Maggiore*, mais lorsque, en 1261, l'archevêque Fontana l'eut concédée, ainsi que le couvent, aux PP. Mineurs Franciscains, elle fut placée sous l'invocation de saint François, bien que pendant assez longtemps encore le vocable de *S. Pier Maggiore* ait continué à être employé. Orientée suivant l'usage, elle avait sa façade tournée à l'occident et précédée d'un porche. Au nord, s'étendait parallèlement à l'église un petit cimetière et un assez grand jardin qui devint le cloître du couvent. L'extrémité occidentale de ce cimetière était occupée par une chapelle dite le *Braccio forte*, et à l'angle nord-est s'élevait la chapelle plus petite de *la Madonna* qui devint

plus tard le monument du Dante. Ces deux chapelles étaient au XIVe siècle réunies par un portique fermé extérieurement par un mur; une porte y était ouverte qui permettait d'arriver, en traversant le cimetière, à une entrée latérale de l'église. L'époque de la fondation des deux chapelles se perd dans la nuit des temps; celle du *Braccio forte* remonte surtout à une date des plus reculées. On trouve l'*Atrium sancti Bracchi* mentionné dans les plus anciens chroniqueurs ravennates; l'Agnello, archevêque du IXe siècle qui écrivit l'histoire de ses prédécesseurs sur le siége de Ravenne (1), dans la vie de l'archevêque Néon cite souvent cette chapelle, soit sous le nom de *Luogo di Braccio forte*, soit sous celui de *Brachium forte*, et lorsqu'il rapporte que Néon acheva l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, il ne dit pas qu'il construisit le *Braccio forte*, ce qui doit faire supposer que cette chapelle existait déjà. Le nom de *Braccio forte* n'était qu'une désignation populaire qui, suivant la tradition, avait été donnée à la chapelle parce que deux amis y avaient pris à témoin d'un prêt secret le *bras fort* et terrible du Sauveur dont l'image y était peinte entre les apôtres saint Pierre et saint Paul. Son véritable vocable était saint Pierre Chrysologue qui plus tard fut changé en celui de la Nativité de Jésus-Christ.

Si nous ignorons l'époque de la première fondation de cette chapelle, nous savons au moins qu'elle fut reconstruite en 1480 telle qu'on la voyait avant les derniers travaux, par disposition testamentaire d'un certain Giorgio Fabri dont la famille possède encore la plupart des propriétés situées à l'ouest et au nord de Saint-François. On ne conserva alors presque rien du bâtiment primitif; la chapelle devint un carré de 5m95 en tous sens, et fut couverte d'une coupole portée par quatre grands arcs originairement murés. Au sud, et en avant du quatrième arc resté ouvert, se trouvait un porche faisant saillie sur la place de l'église; ce porche n'avait pas de colonnes, mais un mur percé d'une porte et soutenant le toit. Nous verrons quel rôle important ce mur était destiné à remplir. Enfin au nord avait été ajoutée, en 1750, une sorte d'abside contenant l'autel. C'est dans cet état que nous avions vu la chapelle en 1854.

Maintenant que nous avons fait connaître le théâtre des faits que nous avons entrepris de raconter, nous devons retourner en arrière pour suivre les singulières vicissitudes qui semblèrent continuer, après la mort même, la vie errante du poëte exilé.

Lorsque le 14 septembre 1321, à l'âge de cinquante-six ans et quatre

(1) *Agnelli qui et Andreas, abbatis S. Mariæ ad Blachernas, liber pontificalis, seu vitæ pontificum Ravennatum.* 2 vol. in-4°.

mois, le Dante rendit son âme immortelle au Dieu qui l'avait prêtée à la terre, Guido Novello Polenta, alors seigneur de Ravenne, renferma sa dépouille mortelle dans un sarcophage creusé dans un bloc de marbre grec, mais sans aucun ornement. D'après les témoignages des historiens, il nous semble hors de doute que ce sarcophage fût déposé sous le portique qui réunissait le *Braccio forte* à la chapelle de *la Madonna*. Boccace, presque contemporain de l'illustre poëte (1) dont il écrivit la vie, dit positivement que le corps enfermé dans un sarcophage fut placé, non dans l'église, mais *auprès* de saint François. (*Vita di Dante*, c. XIII.)

Benvenuto da Imola, qui en 1389 écrivit un commentaire sur le Dante, raconte qu'il fut enseveli dans un monument de marbre *près* du couvent des Frères Mineurs. Enfin, l'historien Desiderio Spreti, dans son livre *de Amplitudine, vastatione et instauratione urbis Ravennæ*, écrit au XVe siècle, dit que, de son temps, le corps du poëte déposé dans un cercueil de marbre se trouvait *sous un portique en dehors de l'église*.

Cette sépulture n'était du reste que provisoire; Giovanni Villani et Boccace s'accordent à dire que Guido avait le projet d'ériger au poëte, dont il avait voulu prononcer lui-même l'oraison funèbre, un monument plus digne de lui; ce prince n'en eut malheureusement pas le temps, car, chassé de ses États l'année suivante par son propre fils Ostasio, il alla terminer sa vie à Bologne en 1323, deux ans seulement après la mort du Dante.

Lorsque, en 1480, la chapelle du *Braccio forte* fut reconstruite, ainsi que nous l'avons dit, le portique fut remplacé par un simple mur de clôture et ce dut être alors que le sarcophage fût transporté dans la chapelle de la Madone, où trois ans plus tard le trouvait le sénateur Bembo.

Bernardo Bembo, père du fameux cardinal Pietro Bembo auquel Lucrèce Borgia envoyait avec ses lettres une mèche de ses beaux cheveux blonds (2), était en 1483 préteur ou podestat de Ravenne pour la république de Venise. Il résolut de convertir la chapelle de la Madone en un mausolée plus digne du grand homme qui y reposait; il s'adressa à Pietro Lombardi, architecte de talent et surtout habile sculpteur, qui adopta un plan parfaitement carré. La porte, désormais tournée au nord et par conséquent ouvrant en dehors du couvent, fut fermée par une grille, ainsi que nous le

(1) Né en 1313, Boccace avait huit ans à la mort du Dante.

(2) Les lettres et la mèche de cheveux sont conservées à Milan, à la Bibliothèque Ambrosienne. Rien ne ressemble moins à l'idée qu'on est tenté de se faire de Lucrèce Borgia d'après son caractère que la jeune femme blonde et mignonne que nous retrace le tableau du Titien du musée de Dresde. La Brinvilliers aussi était petite et blonde.

voyons encore aujourd'hui. L'étendue de la chapelle sépulcrale n'était que de 3m57 et répondait ainsi à la mesure dans œuvre du nouveau monument qui fut élevé à la fin du siècle dernier.

Le mausolée était orné à l'intérieur de marbres et d'un bas-relief de Pietro Lombardi, représentant le poëte de profil, lisant un livre posé sur un pupitre. La façade du monument portait une figure de saint François et les armes de quatre papes sortis de son ordre. A la fin du XVII[e] siècle, ces sculptures étaient déjà rongées par le temps (1).

Primitivement, le sarcophage ne paraît avoir porté aucune inscription; la chute de Guido Novello, qui suivit de si près la mort du Dante, ne lui avait probablement pas laissé le temps de faire choix parmi celles que les poëtes avaient dû composer à l'envi. Lorsque, en 1350, Boccace vint à Ravenne visiter le tombeau, plusieurs inscriptions lui furent soumises; il donna la préférence à celle dictée par Giovanni del Virgilio de Bologne, l'un des plus habiles versificateurs latins de cette époque, et ce fut sans doute en vertu de cette approbation qu'on grava sur le sarcophage cette inscription qui nous a été conservée par Boccace lui-même et par les deux Villani :

Theologus Dantes, nullius dogmatis expers,
Quo foveat claro philosophia sinu;
Gloria musarum, vulgo gratissimus auctor,
Hic jacet et famâ pulsat utrumque polum;
Qui loca defunctis gelidis, regnumque gemellum
Distribuit loycis rethoricisque modis.
Pascua Pieriis demum resonabat avenis :
Atropos heu! lectum livida rupit opus.
Huic ingrata tulit tristem Florentia fructum,
Exilium nato patria cruda suo.
Quem pia Guidonis gremio Ravenna Novelli
Gaudet honorati conticuisse ducis.
Mille trecentenis ter septem Numinis annis
Ad sua septembris idibus astra redit.

Plus tard, quand le monument fut refait par Bernardo Bembo, cette inscription disparut et fut remplacée par celle que nous y lisons encore :

S. V. F.
Jura monarchiæ, Superos, Flegetonta Lacusque
Lustrando, cecini, voluerunt fata quousque;

(1) On trouve un dessin de ce monument dans l'édition du Dante donnée par Zappata en 1757.

Sed quia pars cessit melioribus hospita castris,
Auctoremque suum petiit felicior astris,
Hic claudor Dantes, patriis extorris ab oris,
Quem genuit parvi Florentia mater amoris.

Les sigles S. V. F. ont été lus : *Sibi Vivens Fecit*, et on a cru pouvoir en conclure que cette épitaphe avait été composée par le Dante lui-même. Nous ne reproduirons pas ici les arguments sans réplique par lesquels l'auteur de la vie la plus complète du Dante (1), Pietro Fraticelli, combat cette assertion ; il nous suffira de rappeler le témoignage de Boccace que nous venons de citer, et de faire remarquer que Bembo étant préteur de la république vénitienne, il est tout naturel de traduire les sigles S. V. F. par *Senatus Venetus Fecit*. Bembo consacra encore le souvenir de l'érection du monument par cette autre inscription tracée sur la muraille :

Exiguâ tumuli, Dantes, hic sorte jacebas,
Squallenti nulli cognite pene situ;
At nunc marmoreo subnixus conderis arcu,
Omnibus et cultu splendidiore nites.
Nimirum Bembus Musis incensus etruscis,
Hoc tibi, quem in primis hæ coluere dedit.
Anno salutis MCCCCLXXXIII. VI. Kal. Jun.
Bernardus Bembus prætor ære suo posuit.

L'opinion la plus générale est que le sarcophage ne fut pas changé par Pietro Lombardi qui se contenta de le décorer ; mais comme il intercala une corniche entre l'urne et son couvercle, le monument dut nécessairement être ouvert et à cette occasion nul doute que les restes du poëte n'aient revu un moment la lumière. Si au contraire, comme quelques-uns le pensent, Pietro Lombardi les plaça dans un nouveau cercueil, leur présence à cette époque n'en serait que mieux constatée.

En 1692, une restauration du mausolée fut exécutée par la municipalité de Ravenne, malgré l'opposition des religieux qui soutinrent un procès acharné pour se faire déclarer seuls propriétaires du tombeau du poëte. Cette restauration fut attestée par une inscription qui nous apprend qu'elle eut lieu pendant la légation du cardinal Domenico Maria Corsi :

Exulem a Florentiâ Danthem
Liberalissimè excepit Ravenna,
Vivo fruens, mortuum colens.

(1) *Storia della vita di Dante Alighieri, compilata da Pietro Fraticelli*. Firenze, 1861. In-12.

Magnis cineribus licet in parvo magnifici parentarunt
Polentani principes erigendo,
Bembus prætor loculentius extruendo
Pretiosum musis et Apollini mausoleum,
Quod injuriâ temporum pene squallens,
Emo Domenico Maria Cursio legato,
Joanne Salviato prolegato,
Magni civis cineres patriæ reconciliare
Cultus perpetuitate curantibus.
S. P. Q. R.
Jure ac ære suo
Tanquam thesaurum suum munivit, instauravit, ornavit
Anno Domini MDCXII.

Comme on n'eut alors à réparer que les murs de la chapelle sépulcrale, il nous paraît certain que le sarcophage ne fut pas ouvert de nouveau à cette époque.

A la fin du siècle dernier, le petit temple se trouvant encore en mauvais état, le cardinal-légat Valenti Luigi Gonzaga résolut de le faire reconstruire entièrement. Le monument élevé en 1780 par son ordre et sur les dessins d'un architecte ravennate, le comte Camillo Morigia, est celui que nous voyons aujourd'hui, petit édifice à coupole d'un goût douteux et peu digne de sa destination, mais dans lequel on a eu le soin de conserver les anciennes inscriptions et le bas-relief de Pietro Lombardi. Aux pendentifs de la coupole sont les médaillons en stuc par Paolo Giabani de Lugano, de Virgile et de Brunetto Latini, le maître du Dante, et de ses deux protecteurs, Can Grande della Scala, seigneur de Vérone, et Guido Polenta, seigneur de Ravenne. Une nouvelle inscription constata la dernière reconstruction du mausolée :

Danti Alighiero
Poetæ sui temporis primo
Restitutori politioris humanitatis
Guido et Hostasius Polentani
Clienti et hospiti peregrè defuncto
Monumentum fecerunt.
Bernardus Bembus prætor venet. Ravenn.
Pro meritis ejus ornatu excoluit.
Aloysius Valentius Gonzaga card.
Leg. Prov. Æmil.
Superiorum temporum negligentiâ corruptum
Operibus ampliatis
Munificentiâ suâ restituendum
Curavit
Anno MDCCLXXX

Sous l'urne du poëte on plaça une petite caisse de pierre d'Istrie renfermant des médailles de Pie VI et du cardinal Gonzaga et une relation sur parchemin de l'historique du mausolée (1).

Sans qu'on en connût l'origine, le bruit courait depuis longtemps que les restes du Dante n'étaient peut-être plus dans son sarcophage; le cardinal Gonzaga voulut reconnaître ce que cette supposition pouvait avoir de réel, et il résolut d'ouvrir de nouveau le cercueil; seulement, afin de ne pas enlever aux Ravennates une illusion qui leur était chère, il fit préalablement jurer aux assistants de ne rien révéler de ce qu'ils verraient; serment dont, sans aucun doute, il les eût relevés avec empressement si le résultat de la vérification eût été favorable. Nous lisons bien dans l'histoire des Polenta de Camillo-Spreti « que le sarcophage fut ouvert avec toutes les formalités en présence des autorités pour reconnaître l'authenticité de ce précieux dépôt et *qu'on y trouva ce qu'il fallait pour ne pas avoir de doute.* »

Ces expressions sont-elles bien franches, bien explicites? L'historien n'eût-il pas dit plutôt que le squelette entier du Dante était apparu aux regards, si telle eût été la vérité, et dans ces paroles ambiguës ne doit-on pas voir une concession à la même pensée qui avait conduit le cardinal à imposer aux témoins le serment du silence?

Le sarcophage ne fut plus ouvert depuis cette époque et nous verrons bientôt la preuve qu'alors il ne contenait déjà plus son précieux dépôt.

Plusieurs fois il avait été question de détruire la chapelle du *Braccio forte* qui gênait la communication de la place Alighieri avec celle de Saint-François; cette proposition reçut une heureuse modification lorsqu'il fut récemment décidé qu'on démolirait seulement l'abside et le porche, qu'on ouvrirait les quatre arcades, et que la chapelle serait convertie en une espèce d'arc de triomphe à quatre faces égales, une sorte de *Janus-quadrifrons* qui contribuerait à l'ornement de la ville sans interrompre la circulation. En vue de la célébration projetée de l'anniversaire du Dante, M. Romolo Conti, ingénieur en chef de la municipalité de Ravenne, fut chargé d'exécuter divers travaux autour du *Braccio forte* (2). Le mur de face du porche attenant à l'angle nord-est de la chapelle Rasponi, l'une des

(1) Cette caisse fut ouverte le 27 juin 1865 en même temps que le sarcophage; on y trouva la médaille de bronze du cardinal, celle du pape qui n'était autre qu'un demi-écu d'argent portant la date de 1777 et les deux sceaux de gomme laque aux armes du cardinal Gonzaga qui avaient été joints au parchemin entièrement consumé.

(2) M. Romolo Conti a publié une intéressante notice sur la découverte des restes du Dante, notice à laquelle nous avons emprunté d'utiles renseignements.

chapelles de saint François, n'avait été démoli que jusqu'à la hauteur de 1^{m}50 au-dessus du sol. Dans ce pan de muraille, reste de la chapelle primitive, avait existé une porte depuis longtemps fermée par des briques cimentées de terre; plusieurs de ces briques faisant saillie et gênant la manœuvre d'une pompe établie en cet endroit, on résolut la démolition complète de la muraille. Le 27 mai 1865, on l'attaqua, et les premiers coups de pioche ayant détaché quelques briques mirent à découvert une cavité contenant une caisse dont le côté tomba avec quelques ossements humains, laissant voir le fond sur lequel étaient grossièrement tracés à l'encre ces mots qui furent toute une révélation :

Dantis ossa
Denuper revisa die tertio junij
1677.

Prévenus immédiatement, les ingénieurs Lanciani et Conti accoururent et bientôt vinrent se joindre à eux le syndic et la municipalité de Ravenne, assistés de plusieurs notaires qui dressèrent acte de la découverte.

La cavité, longue de 0^{m}90, haute de 0^{m}335, avait été pratiquée dans les briques employées à condamner la porte ; du côté regardant l'intérieur du portique, elle aurait été formée par un simple lattis cimenté.

La caisse qui était renfermée dans cette cavité est formée de planches brutes de sapin assemblées grossièrement avec des clous; sa longueur extérieure est de 0^{m}77, sa largeur de 0^{m}284, et sa hauteur de 0^{m}30; elle est un peu rongée par le temps et l'humidité. Lorsqu'on l'eut extraite, une seconde inscription plus importante encore tracée sur la face opposée apparut aux regards; elle était composée de ces mots tracés également à l'encre en gros caractères :

Dantis ossa
A me frẽ Antonio Santi
hic posita
Año 1677. Die 18 octobris.

Les ossements qui étaient entassés pêle-mêle dans cet étroit espace furent recueillis avec le plus grand soin et deux habiles anatomistes, les professeurs Giovanni-Puglioli et Claudio Bertozzi purent reconstruire le squelette presque entier. Les ossements étaient en parfait état et de couleur brune; quelques-uns seulement manquaient, dont les principaux étaient la mâchoire inférieure, la plupart des phalanges, le talon droit, etc.

Je trouve dans la notice de M. Romolo Conti que le squelette ainsi

rétabli mesure seulement 1^{m}55 (4 pieds 9 p. 2 l.) du sommet de la tête à la plante des pieds. Boccace dit, il est vrai, que le Dante était de taille médiocre, *di mediocre statura,* mais cependant, d'après les portraits qui sont restés de lui, soit au *Bargello,* soit à la cathédrale de Florence, nous n'eussions point cru qu'il eût été d'une stature tellement au-dessous de la moyenne.

Pour n'avoir plus de doute sur l'authenticité de la découverte, il restait à faire une dernière et décisive vérification. Le 7 juin, le sarcophage renfermé dans la chapelle funéraire fut ouvert en présence de la municipalité et d'une commission nommée par le gouvernement, et, comme il y avait lieu de s'y attendre, il fut trouvé vide. Au milieu d'un peu de terre et de quelques morceaux de ciment tombés sans doute à l'époque où le couvercle du tombeau avait été resscellé en 1781, on recueillit seulement quelques feuilles de laurier desséchées, et trois phalanges, dont deux appartenant à la main et une au pied. Ces ossements étaient justement du nombre de ceux manquant au squelette récemment découvert. Il fallait encore rechercher comment les restes du Dante avaient été extraits du sarcophage, à quelle époque et à quelle occasion. La première question reçut une solution immédiate. Dans la partie postérieure du sarcophage, à 0^{m}37 de son angle sud-ouest, on reconnut, au-dessous de la ligne de jonction du couvercle, une brèche grossièrement pratiquée, et de forme à peu près semi-ovale, dont le diamètre était de 0^{m}21, et le rayon de 0^{m}15; plusieurs éclats de marbre étaient tombés dans l'intérieur du sarcophage où ils ont été retrouvés. Le mur auquel celui-ci était adossé s'élevait dans le cimetière du couvent; il avait donc été facile aux religieux de percer la muraille pour opérer une soustraction qui, de l'intérieur de la chapelle sépulcrale, n'eût pu avoir lieu que publiquement.

Quels furent l'époque et les motifs de cette soustraction? Si nous recourons à l'histoire, nous trouverons qu'à deux époques surtout les religieux purent craindre de se voir ravir le trésor dont ils étaient à bon droit jaloux.

Vingt ans seulement après la mort du poëte, le trop fameux cardinal Bertraudo del Poggetto, légat de Jean XXII qui venait de condamner au bûcher le livre du Dante *de Monarchiâ,* manifesta l'intention de se rendre de Bologne à Ravenne pour brûler aussi les restes du poëte et en jeter la cendre au vent; heureusement, il céda aux représentations d'Ostasio Polenta et du noble florentin Pino della Tosa et la dépouille mortelle du Dante put au moins continuer à reposer sur la terre d'exil. D'ailleurs nous avons vu qu'en 1483, Bernardo Bembo la retrouva dans le sarcophage où

elle avait été déposée. Nous devons donc chercher le mot de l'énigme dans des faits remontant à une époque moins éloignée. Déjà deux fois, en 1396 et 1429, les Florentins avaient supplié inutilement les Ravennates de leur rendre les restes de celui qu'ils n'avaient pas su conserver pendant sa vie, mais quand ils virent la chaire de saint Pierre occupée par Léon X, leur compatriote, ils crurent que le moment était arrivé de renouveler leurs instances et ils s'adressèrent au pape lui-même. Tout le monde connaît la fameuse supplique, en date du 20 octobre 1519, que signèrent les plus illustres noms de la république et à laquelle Michel-Ange ajouta en apostille l'offre de faire au divin poëte une sépulture convenable, et dans un lieu honorable de Florence, « *al divin poeta fare la sepultura nuova chondecente e in locho onorevole in questa città.* »

Cette demande ne paraît pas avoir eu de suite, peut-être à cause de la mort de Léon X, mais ce dut être à cette époque que les religieux, craignant avec raison de voir la requête des Florentins accueillie par le souverain pontife, pensèrent à retirer les restes du Dante du sarcophage où ils reposaient et à les cacher dans l'intérieur de leur couvent, où ils restèrent en effet pendant plus de cent cinquante ans. Après ce long laps de temps, il fut décidé qu'ils seraient déposés dans une sépulture secrète où ils seraient désormais à l'abri de toute revendication. Le couvent avait alors pour chancelier le P. Antonio Santi, homme distingué par son érudition et sa piété, né à Ravenne en 1644, et qui en 1700, trois ans avant sa mort, fut élevé au rang de gardien ou supérieur. C'était sans doute en cette qualité de chancelier que le 3 juin 1677 il avait assisté à la vérification des ossements, *denuper revisa*, opération à la suite de laquelle fut prise la décision qu'il fut chargé de mettre à exécution le 18 octobre de la même année.

On voit donc qu'aucun doute ne peut exister sur l'authenticité de la découverte ; ainsi en jugèrent tous les savants, tous les littérateurs, tous les patriotes italiens, qui s'empressèrent d'accourir aux fêtes de Ravenne qui devaient recevoir de la présence du Dante lui-même un si vif éclat. Ces fêtes eurent lieu les 24 et 25 juin et nous eûmes la bonne fortune de pouvoir y assister. Florence était représentée par une députation ayant à sa tête son gonfalonier, le comte de Cambray-Digny. Nous ne parlerons pas des guirlandes, des bannières, des fleurs, des illuminations, des orchestres, des discours, des sonnets, accessoires obligés des fêtes de ce genre. Tout l'intérêt était concentré sur l'ancienne chapelle du *Braccio forte*, où, sur une estrade richement décorée, avait été placée une magnifique châsse vitrée ; là, sur un coussin de velours rouge frangé d'or, était

couché le squelette du grand Alighieri. Comment peindre l'enthousiasme, les cris, les applaudissements qui éclatèrent de toutes parts lorsque le voile qui le dérobait encore aux regards fut enlevé par le chevalier G. Rasponi, syndic de Ravenne, et le comte de Cambray-Digny, gonfalonier de Florence?

La caisse qui avait contenu l'inappréciable dépôt était exposée aux pieds de l'estrade et chacun en pouvait lire les inscriptions. Non loin de là, la muraille éventrée montrait dans ses flancs la cachette où la caisse avait été trouvée, signalée par cette autre inscription :

Quì, il giorno XXVII maggio MDCCCLXV furono trovate le ossa di Dante posta dal P. Antonio Santi a di XVIII ottobre MDCLXXVII.

Pendant deux jours, se pressa autour du *Braccio forte* une foule avide de contempler ce qui était resté sur la terre du divin poëte remonté aux cieux ; malheureusement ceux-là seuls eurent cette fortune qui purent se trouver à Ravenne pendant ces deux jours qui n'eurent point de lendemain. Mue peut-être par la même crainte de se voir enlever son trésor par Florence, plus influente encore aujourd'hui qu'elle est devenue la capitale du royaume, la municipalité de Ravenne avait décidé que les restes du Dante seraient ensevelis de nouveau et à jamais dans le sarcophage où les avait déposés Guido Novello, et cette sentence a reçu son exécution. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici nos regrets; puisqu'un hasard inespéré avait fait revoir le jour à ces restes précieux, pourquoi ne pas les avoir laissés exposés dans leur châsse de cristal aux hommages de tous ceux qui ont conservé dans leur cœur le culte du divin Alighieri? Ravenne fût devenue pour eux le but d'un pieux pèlerinage et sur le fronton de sa chapelle funéraire, bien mieux que sur le cénotaphe de Florence, on eût pu graver ces mots : *Onorate l'altissimo poeta*, honneur au plus grand des poëtes !

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

CORRISPONDENZA SCIENTIFICA IN ROMA PER L'AVANZAMENTO DELLE SCIENZE

Nous connaissons déjà, par plusieurs comptes rendus détaillés, cette feuille périodique italienne dont nous avons apprécié tout le mérite scientifique. Nous avons lu, toujours avec le même plaisir, les numéros qui

ont été envoyés à l'Institut historique. Nous allons signaler aux lecteurs de l'*Investigateur* les articles nombreux qu'ils contiennent. Nous serons forcés de ne pas donner trop d'étendue à notre appréciation de chacun d'eux, parce que le cadre que notre journal peut mettre à notre disposition ne nous permet pas, à notre grand regret, de longs développements.

Le premier article des nos 2-3 (1864, le no 1er de la *Corrispondenza* manquant) est un mémoire tout scientifique de M. Dominique Cipolletti, un des élèves les plus distingués de troisième année de l'école pratique de l'Université de Rome, lauréat *ad honorem*, etc., etc. Ce mémoire a pour titre : « *Équilibre d'un solide appuyé à ses extrémités et chargé de N. forus.* »

L'auteur n'a pas la prétention de donner la solution d'un problème nouveau ; seulement, à cause des occasions nombreuses qui se présentent dans la pratique, il croit qu'il y a une méthode plus simple pour en faire l'application, et c'est pourquoi il développe longuement sa théorie dans six pages de chiffres et de formules algébriques.

Ce mémoire, qu'il eût été bien difficile de faire plus court, nous a paru fort remarquable. C'est la première fois que nous voyons le nom de l'auteur dans la *Corrispondenza*. Si c'est là son coup d'essai pour début, nous le félicitons d'avoir si bien réussi.

L'ingénieur M. Louis Trevellini, avec qui ses articles sur le pétrole nous ont déjà fait faire connaissance, répond par un *Avertissement sur l'usage et la construction des lampes à pétrole* aux craintes puériles et exagérées de ceux qui n'osent pas encore se servir de ce mode d'éclairage si économique. Cet article, fort long, complète tout ce qu'il y a à dire pour le moment sur ce sujet.

Il faudrait copier en entier, si je voulais la faire comprendre aux lecteurs, la communication que le chevalier A. Senoner, bibliothécaire de l'Institut géologique de l'empire d'Autriche, a faite à la *Corrispondenza scientifica* sur *la nature intrinsèque et sur les lois mathématiques des nombres carrés*, du docteur Liharzik, de Vienne. Cet article fort curieux se trouve p. 27 de la *Corrispondenza*. On sait que le docteur Liharzik est devenu célèbre par ses patientes et ingénieuses études sur la croissance du corps de l'homme et des autres êtres organisés.

Je note, en passant, une lettre du R. P. A. Secchi au directeur de la *Correspondance scientifique, sur la propagation de la lumière électrique*. Ce sujet important a déjà été abordé plusieurs fois par la savante feuille périodique, dans les nos 34, 51 et 56 du vol. VI. Le prix de 50,000 francs

que, sur le rapport du célèbre chimiste M. Dumas, a remporté M. Rhumkorft, a ravivé cette question, sur laquelle le dernier mot n'est probablement pas dit. Les savants n'ont pas encore épuisé leurs laborieuses recherches.

Ce même numéro de la *Corrispondenza* m'a fait l'honneur de reproduire un des articles que j'ai publiés dans l'*Investigateur*. Je remercie le savant directeur de la *Corrispondenza* de cette courtoise attention. Je le prie de croire que la feuille périodique qu'il rédige avec tant de distinction, de science et de désintéressement, n'a pas à redouter beaucoup les détracteurs dont il se plaint. Seize ans de succès sont une réfutation éclatante.

Je passe aux n°s 6-7. J'y lis *l'histoire d'un cas de méningite tuberculeuse au 2e degré et guéri* par le docteur Pio Blasi. Cette histoire, qui prouve les connaissances pratiques très-étendues de l'auteur, aurait peut-être été mieux placée dans une gazette médicale ; mais il ne faut pas oublier que la *Corrispondenza scientifica* ne se consacre pas seulement à la *science* proprement dite, mais elle accueille aussi, nous ne saurions lui en faire un reproche, les études sérieuses qui peuvent être utiles à l'humanité souffrante.

Suit le *Compte rendu statistique, pour l'an* 1863, *de l'archi-hôpital du Saint-Esprit, à Rome*, par un des médecins attachés à ce grand établissement, le docteur Bianchi. L'auteur de ce compte rendu saisit l'occasion de présenter le résultat de la statistique comme une pièce irréfutable et un fait irrécusable contre lequel les détracteurs, ennemis systématiques de tout ce qui se fait à Rome, ne peuvent rien opposer de sérieux. Pour nous, qui sommes habitués à voir ce qui se passe partout en Europe, à Rome comme à Saint-Pétersbourg, à Paris comme à Lisbonne ou à Constantinople, avec l'œil impartial d'une conscience non prévenue, nous ne pensons pas que ces paroles aient été envoyées à notre adresse. Nous savons que Rome possède des savants et des médecins du plus grand mérite, et que les hôpitaux de cette grande et célèbre ville ne laissent rien à désirer tant sous le rapport du service médical que sous tous les autres rapports. Le dévouement des médecins à leurs malades est et a toujours été au niveau de leur science. Que les hommes de l'art fassent donc leur devoir, comme ils l'ont toujours fait, et qu'ils ne s'inquiètent pas des calomnies de ces petits esprits qui bourdonnent autour d'eux.

Une pluie de sable tombée à Rome dans les nuits du 21 *et du* 23 *février* 1854 donne à madame Caterina Scarpellini l'occasion de faire à M. Trompeo, président de l'académie médico-chirurgicale de Turin, une

lettre intéressante où se renouvelle cet esprit observateur que nous avons déjà remarqué tant de fois dans cette dame, dont les travaux sont toujours si remarquables.

Le n° 8 ouvre ses colonnes à deux lettres. La première est due à la plume de M. Salvadore Proja, de l'Académie pontificale de *Nouovi Lincei*, à M. le chevalier Philippe Parlatore, membre correspondant de la même académie, *Sur deux dissertations de botanique du beau mémoire de Michel-Ange Poggioli*. L'auteur de cette lettre revendique pour l'Italie exclusivement, l'honneur et la gloire de la *méthode naturelle* dans la classification des plantes, méthode bien préférable à la méthode *artificielle* qui compte déjà, dit-il, environ soixante systèmes sans utilité pour la science et sans avantages pour les savants. C'est André Cesalpino, d'Arezzo, qui fut tout à la fois helléniste, médecin et naturaliste, qui a trouvé la *méthode naturelle*. Comme helléniste, personne ne connut Aristote mieux que lui; comme médecin, il soupçonna la circulation du sang, déjà entrevue par Gallien, pour la découverte de laquelle Vésale n'avait plus qu'un pas à faire et que Harvey eut la gloire immortelle de démontrer en 1628; comme naturaliste, Cesalpino entrevit le premier les principes qui sont la base de la méthode naturelle en botanique; il jeta les fondements de la philosophie botanique, comme disent les Italiens. Les principes de la méthode naturelle de botanique posés, les bases en étant données, le prince romain Frédéric Cesi les développa dans ses *Tables philosophiques* et traça en quelque sorte à grands traits la méthode à suivre pour classer toute espèce de plantes *prout a natura propriis statuuntur agminibus*, ainsi qu'il s'exprime lui-même. Tournefort, Candolle et d'autres naturalistes savants et célèbres ont plus ou moins simplifié cette méthode, qu'Antoine-Laurent de Jussieu a vraisemblablement portée à la perfection, mais sans en modifier essentiellement les bases antérieurement posées par André Césalpino d'Arezzo.

Une société zoophile fondée à Monaco (Bavière) par le docteur Perner, du conseil royal, ne pouvait être que favorablement accueillie par tous ceux qui s'honorent de sentiments humains : les animaux ont droit à notre pitié; il est de notre devoir d'encourager toute tentative faite contre les traitements brutaux dont ils sont trop fréquemment les victimes. La *Corrispondenza scientifica* a donc donné une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à tout ce qui est bon et utile, en publiant une lettre de monseigneur Bara, évêque de Châlons, au fondateur de la société zoophile de Monaco (Bavière). « Les hommes de cœur de tous les pays, dit l'évêque, devraient se joindre à vous et faire tout ce qui dépend d'eux

pour prendre intérêt à vos travaux. La pensée de fonder une société pour protéger les animaux ne peut venir que du ciel, et, si j'osais me permettre un petit grain de vanité, je serais fier d'être, comme évêque, le premier à donner le bon exemple... La création de votre œuvre est, assurément, une grande et belle chose ; je la regarde comme un événement destiné par la divine Providence à prendre racine dans le cœur des hommes, afin qu'ils aiment et mettent en pratique les maximes de la morale que nous leur prêchons. »

Le mode de propagation de la lumière électrique a donné lieu à la publication de plusieurs articles savants que nous avons toujours lus avec intérêt dans la *Corrispondenza* ; mais il ne nous a pas été possible, vu leur étendue respective et le peu de place que nous accorde l'*Investigateur*, d'en faire les analyses avec toute l'étendue que nous aurions voulu leur donner. Il en sera de même encore relativement à la lettre qui a été adressée au directeur de la *Corrispondenza*, par *P. V. Nardini Dominicano*, sur le *Mode de propagation de la lumière électrique*, au sujet d'une lettre de M. Paolo Volpicelli à M. le comte du Moncel. Ceux qui s'intéressent à ces questions de physique trouveront cette correspondance à la page 64, n° 8, 20 juin 1864.

Le docteur Ernest Cordeschi a adressé au directeur de la *Corrispondenza quelques observations sur l'usage interne du calomel ou protochlorure de mercure*. Le lecteur trouvera ces observations au n° 9, du 18 juillet.

Mais voici, dans ce même numéro, une lettre toute scientifique et d'un grand intérêt. Elle est adressée par M. le docteur Socrate Cadet à madame Caterina Scarpellini. Il s'agit des *hypothèses relativement à la cause de la période glaciale dans l'époque quaternaire de notre globe.*

La géologie, cette science toute moderne, quoique les premiers aperçus en aient été donnés par Moïse dans la Genèse, nous a déjà initiés à une foule de découvertes importantes, bien qu'elle ait, jusqu'à présent, suivi une marche toute semée d'hypothèses, souvent contradictoires, pour expliquer les causes des faits sur lesquels repose la constitution physique de notre globe. Les uns, en effet, expliquent la formation des montagnes, par exemple, par l'action d'une chaleur centrale préexistante ; d'autres l'expliquent comme étant la conséquence directe du refroidissement de l'atmosphère ; et tous donnent à l'appui de leurs raisons des hypothèses qui découlent d'observations nombreuses et savantes et qui doivent convaincre, semble-t-il, les plus incrédules. Qui est dans le vrai ? Pourquoi les deux actions combinées, l'action du refroidissement extérieur et celle de la chaleur centrale, n'auraient-elles pas concouru simultanément à pro-

duire le même résultat? Sans l'action du froid et celle de la chaleur, qui agissent simultanément et en sens inverse, que ferait le fondeur?

Mais à peine les questions géologiques qui nous touchent de si près sont-elles posées, sans avoir été résolues ou expliquées d'une manière satisfaisante, que le génie de l'homme, toujours actif, toujours impatient, porte plus haut ses regards téméraires : il veut connaître la nature de ces globes innombrables qui, suspendus à la voûte éthérée, ont, comme notre terre, des mouvements réglés qui leur sont propres, des révolutions périodiques à époques fixes, invariables, déterminées, ayant aussi des satellites qui tournent autour d'eux avec une vitesse qui effraye l'imagination. Ces globes ont, nous assure-t-on, les uns une atmosphère, d'autres n'en ont pas. Les uns sont si rapprochés du soleil qu'ils devraient, semble-t-il, être dévorés par ses rayons, qui tombent directement sur eux ; d'autres, au contraire, en sont à de si grandes distances que, à peine éclairés par ces mêmes rayons, ils en reçoivent une chaleur si faible que, semble-t-il également, ils devraient être éternellement glacés. Dans des conditions si diverses de distance de l'astre qui nous éclaire, qui réchauffe, qui anime notre terre, sont-ils composés des mêmes éléments qu'elle? Comme elle, ont-ils des habitants qui ont une vie semblable à la nôtre? Nous connaissons quelques planètes, nous en découvrons de temps en temps : ce qui prouve qu'il y en a encore à découvrir. Et quel en est le nombre? D'où viennent-elles? Quelle en est la nature et la formation? La formation de ces planètes nouvelles est-elle contemporaine à celle de notre globe? Les sept jours (époques) doivent-ils s'appliquer exclusivement à la terre que nous habitons? Mystères. *Adhuc sub judice lis est* et pour longtemps encore. On prétend, on suppose, on croit, on assure même qu'ils sont composés des mêmes éléments que la terre. Pourquoi pas oui? pourquoi pas non? *Grammatici certant.* Je ne pense pas que les inductions les plus autorisées puissent jamais juger la question sans appel. Le génie de l'homme est grand et puissant, mais il est borné. Dieu seul est plus grand et plus puissant : lui seul est immense, infini. Humilions-nous, admirons et adorons. C'est notre rôle, et il est beau.

Personne ne met en doute les révolutions dont la terre a été l'objet et qui l'ont transformée. Elle est couverte de preuves irrécusables qu'elle a subi l'action successive de forces qui l'ont faite telle que nous l'habitons. Ces forces sont-elles venues du dehors, par exemple, sont-elles le résultat de la pression simultanément combinée que les planètes ont pu exercer sur elle, ou bien ces forces sont-elles inhérentes aux principes constitutifs de sa nature même, et ont-elles agi pour la modifier, partant de

son centre, comme agit, par exemple, la poudre qui fait éclater une bombe?

Les travaux les plus autorisés n'ont encore fait, à mon sens, que soulever des questions et provoquer des doutes, sans donner des solutions complétement satisfaisantes. Est-ce à dire que je n'approuve pas ces travaux? A Dieu ne plaise. Tant mieux, dirai-je, s'ils peuvent donner des solutions désirables et sans réplique; mais il leur suffit, pour avoir à mes yeux une grande valeur (valeur toutefois relative), qu'ils soulèvent un coin, un seul coin du voile mystérieux qui couvre encore et qui couvrira longtemps, peut-être, les secrets de la création, ne fût-ce que pour provoquer un doute, solliciter un examen approfondi, pour qu'ils aient des droits légitimes à ma reconnaissance.

C'est une hypothèse nouvelle sur la *période glaciale* que présente M. Socrate Cadot; les raisons qu'il expose et qu'il développe savamment méritent d'être prises en considération. Je laisse à de plus autorisés que moi le soin d'examiner si elle est à l'abri de toute objection. Quand on procède par hypothèses (il faut le faire souvent), on peut en faire à perte de vue, toutes aussi plausibles les unes que les autres, toutes aussi éloignées ou aussi rapprochées du vrai les unes que les autres. Mais qui aura la gloire de dire le dernier mot?

Les glaciers que nous voyons ont été, à une époque ante-historique que M. Socrate Cadot nomme quaternaire, beaucoup plus étendus qu'ils ne sont actuellement. De cette diminution lente mais constante peut-on conclure qu'un jour il n'y en aura plus; peut-on dire qu'ils regagneront l'espace perdu ou que, se déplaçant, ils paraîtront dans d'autres régions où l'homme n'en a jamais vu? Un Anglais qui a fait une suite d'observations consciencieuses sur les grands glaciers des Alpes, M. Wells, me disait que depuis quinze ans les glaciers du mont Blanc ont baissé d'une trentaine de mètres, mais qu'il était convaincu qu'ils regagneraient ce qu'ils avaient perdu. Les habitants de la vallée de Chamounix ont observé un certain flux et reflux. Pendant sept ans, disent-ils, les glaciers avancent, et pendant sept ans ils reculent. De quelle cause dépend ce phénomène? Ils ont constaté le fait, sans l'expliquer. Ce même fait s'est aussi observé ailleurs.

On prétend que certaines planètes sont couvertes d'une épaisse couche de neige. Mais qui pourra nous assurer, même d'après les données de la science, que cette neige a bien exactement tous les caractères physiques de la neige qui couvre nos campagnes en hiver? Il pourrait en être ainsi, assurément, si ces planètes étaient dans des conditions identiques à celles

de notre globe, qu'elles fussent soumises aux mêmes révolutions, aux mêmes phénomènes atmosphériques, qu'elles fussent à la même distance du soleil. La distance de Mercure au soleil (la distance de la Terre étant 1,000) est de 0,887; celle de Vénus, de 0,723; celle de Mars, de 1,523; de Saturne, de 9,538; de Neptune, de 30,004. Il est donc physiquement impossible que les phénomènes qui ont lieu sur la surface de ces planètes aient lieu de la même manière sur les unes que sur les autres; et en considérant la durée de la révolution sidérale, comment conclure, même par analogie, que le règne végétal de Neptune (s'il y en a un), dont la révolution sidérale s'accomplit en 60,127 jours, soit régi par les mêmes lois que le règne végétal de la Terre, dont la révolution est de 365 jours seulement. Si les planètes ont une vie propre, je veux dire des conditions d'existence qui leur soient propres, à raison même de leur position respective dans le système planétaire, cette vie, ces conditions d'existence ne doivent pas avoir grand'chose de commun entre elles.

Mais ne nous égarons pas. Descendons de ces hauteurs pour entrer dans un ordre d'idées plus pratiques.

Je trouve, à la suite de cette lettre sur la *période glaciale quaternaire*, une autre lettre du docteur Fauvet, professeur de chirurgie vétérinaire dans l'Université de Rome. Elle a pour titre : *Un mot sur l'art médical dans les campagnes.* Il n'y a pas de médecins dans les campagnes, dit M. Fauvet, et il dit les raisons de cet abandon regrettable. D'une autre part, il reproche aux gens de la campagne leur insouciance pour appeler à temps l'homme de l'art, et il reproche aussi aux propriétaires riches de ne pas nourrir assez substantiellement leurs ouvriers, de n'être pas assez *humains* envers eux. Nous sommes d'accord sur la plupart de ces reproches : nous voyons trop souvent dans nos campagnes ce que M. Fauvet a vu tous les jours en Italie; les paysans sont les mêmes partout. Ils s'estiment moins eux-mêmes, ils estiment moins leurs propres enfants, qu'ils n'estiment un cheval, un âne, un bœuf ou une vache. On court au vétérinaire quand un animal est malade; on attend pour appeler le médecin quand on est malade soi-même. Cependant les observations si justes de l'auteur de la lettre me paraissent d'une vivacité telle qu'elles touchent de près à l'invective. *Rabies Archilochum armavit iambo.* C'était peut-être justifiable en ce temps-là, mais les lecteurs d'aujourd'hui, habitués à une politesse un peu trop chatouilleuse peut-être, veulent qu'on leur présente des reproches dans des bouquets de roses. L'auteur propose trois moyens pour doter les campagnes de médecins; on les lira avec intérêt, mais on pourrait bien ne pas être d'accord avec lui en tout

point, parce que, possibles en théorie, ils peuvent présenter des difficultés insurmontables dans la pratique.

Le n° 10 de la *Corrispondenza scientifica* revient encore sur les *étoiles filantes*. Il s'agit ici de celles qu'on a observées à Rome, au Capitole, les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 août 1864. C'est une communication de madame Caterina Scarpellini. Les qualités supérieures d'observateur que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de louer dans cet astronome infatigable, brillent encore ici du plus bel éclat. Il est difficile de mettre dans un ordre plus méthodique ces matières qui semblent se refuser à tout classement. Le style toujours si clair de l'auteur ne nous permet pas de nous apercevoir de leur aridité; il y a ici des tableaux semblables à ceux du même genre et pour des matières semblables que j'ai appréciés ailleurs. Je ne m'étendrai donc pas davantage à ce sujet.

Un mot sur le *Bulletin bibliographique della Corrispondenza*. Le compte rendu des ouvrages qui lui sont adressés, toujours difficile à faire, parce que le rédacteur se trouve placé entre deux écueils : la crainte de ne pas dire assez pour faire connaître l'ouvrage et la presque impossibilité de dire juste ce qu'il faut pour qu'il soit connu tel qu'il doit l'être. Eh bien, le *Bulletin bibliographique* nous semble les éviter heureusement l'un et l'autre. Je cite avec plaisir les noms des signataires de chacun des comptes rendus : ce sont MM. D.-G. Silenzi, Giuseppe Pinelli et le docteur Senoner, de Vienne, en Autriche.

Le défaut d'espace m'oblige à ne citer que les titres des articles des n°s 1 et 2 du *Bulletino nautico e geographico*, *Appendice alla Corrispondenza scientifica di Roma* (vol. III, mars 1864). Nous lisons d'abord deux articles *d'actualité*, si j'ose m'exprimer ainsi, signés des initiales F.-S. (Fabri Scarpellini) : l'un *sur le passage des Alpes* par une voie ferrée ; l'autre sur le Danemark, où l'on retrouve toutes les qualités littéraires du savant directeur de la *Corrispondenza*. Vient ensuite une longue lettre du docteur S. C... au chevalier A. S..., où sont développées des *Considérations nouvelles relatives aux météores exogènes*, c'est-à-dire aux *étoiles filantes et aux uranolithes*. C'est un mémoire savant qui fait honneur à l'auteur anonyme, et rédigé avec un soin qui le recommande spécialement à l'attention des hommes qui s'occupent de ces matières.

Le n° 2 est presque tout entier consacré à un sujet d'une application constante par les gens de mer, et de la plus haute utilité. Il a pour titre : *Sur une méthode nouvelle pour déterminer en mer l'heure et la longitude*, proposée par le savant professeur M. de Littrow, directeur de l'observatoire de Vienne ; mais c'est un de nos savants les plus compétents dans la

matière qui parle, c'est M. Faye. Le *Bulletino nautico* reproduit en français le rapport de notre illustre académicien.

Deux articles de circonstance : *Le golfe de Cagliari* et les *îles de Chincas, au Pérou*, suivis de la *Nomenclature italienne de la rose des vents*, avec les termes techniques conventionnels en italien, en français et en anglais, mis en regard et en abrégé, complètent ce numéro.

DEPOISIER,
membre de la 1re classe.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE STANISLAS.

L'académie de Stanislas, qui a plus d'un siècle d'existence, a été fondée par l'excellent roi de Pologne, beau-père de Louis XV, pour s'occuper principalement de l'histoire de Lorraine, et elle a produit entre autres deux ouvrages remarquables sur ce sujet ; mais les développements du temps, une émulation progressive, comme dit un des discours présidentiels, obligèrent l'académie nancéienne à étendre ses attributions. Et ce n'était pas contrevenir à la pensée de son fondateur, si on peut l'induire de ce fait, que, dès l'origine, nombre d'hommes versés dans les sciences diverses et dans la littérature formèrent le noyau de cette société.

En effet, sur 440 pages que contient le volume de ses actes pour 1864, près de 200 sont remplies par des œuvres littéraires : poésie, philosophie, discours solennels ou nécrologes ; autant par des mémoires, dissertations et observations sur les sciences naturelles : botanique, chimie, médecine, météorologie.

Trois pièces de vers ornent ce volume : *César et le berger*, d'après un tableau de Gérôme ; une tragédie, *Saritri*, légende persane, qui paraît être la même fable que l'*Alceste* grecque, et les *Deux Muses*, imitation palpable de Lucien, pour le fond, et du songe de la reine Atozza dans les *Perses*, d'Eschyle, pour la forme. Cette pièce, de M. Th. Lambert, est un modèle de versification.

Je remarque, en finissant, deux dissertations : l'une est une analyse critique, en forme de dialogue, de la *Philosophie de Kant ;* l'autre est intitulée : *l'Histoire naturelle et les causes finales, à propos du système de M. Dorwin,* toutes deux de M. de Margerie. Ces deux morceaux, qui comprennent ensemble 90 pages, sont écrits d'un style clair et très-attachant.

La Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube nous a envoyé le tome 28e de la collection de ses Mémoires.

On y remarque un mémoire sur la culture du lin, par M. Herbo ; —

un autre, en 56 pages, sur la cathédrale de Troyes, par M. Lebrun. On y trouve des détails sur le pillage du Trésor pendant la Terreur, et d'autres sur les *Cours d'amour* de la Champagne ; — une notice sur *Jacques Carrey*, peintre troyen, et ses œuvres, par M. Corrard de Breban ; — un rapport sur les *monuments primitifs* de l'arrondissement de *Nogent-sur-Seine*, par M. Lapérouse, au nom de la commission formée dans la Société académique de l'Aube ; — *Recherches* historiques et archéologiques sur les attributs de saint Antoine, par M. l'abbé Coffinet, avec un dessin au trait de la statue du saint, à Troyes, dans une propriété, et d'une autre chez M. Valtat, sculpteur, celle-là du XVIe siècle, celle-ci du XVe ; plus le trait d'un chapiteau du XVe siècle, représentant la visite de saint Antoine à saint Paul l'Hermite ; — *Recherches historiques et nosologiques sur le mal des ardents, feu sacré, feu Saint-Antoine,* par le docteur Bacquias ; — *Sur la gelée des plantes*, par M. Douliot.

La moitié de ce volume se compose de *chartes inédites extraites des cartulaires de Molêmes, intéressant un grand nombre de localités du département de l'Aube*, par M. Socard. Ces localités, qui sont rangées par ordre alphabétique, ont chacune une notice historique, et le texte des chartes suit ; les plus anciennes sont de 1080 et les plus récentes de 1250 ; elles comprennent 140 pages, petit texte.

Le volume finit par une liste des dons faits au musée de Troyes, avec les noms des donateurs, pendant l'année 1864 ; — et par un tableau des mercuriales.

J'observe qu'il doit manquer au don de la Société académique un volume, celui des séances mensuelles de 1864, dans lequel, d'après le *sommaire* qui termine celui des mémoires, il se trouve des communications et des insertions intéressantes.

Trois cahiers des mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, allant des pages 1 à 402, méritent aussi une mention dans nos séances.

Ces publications commencent par un *Essai sur l'administration gouvernementale du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries jusqu'en* 1793, par M. Tuefferd, 40 pages qui ont cet intérêt historique, que ce gouvernement est, à quelques modifications près, celui de toutes les provinces féodales de l'Europe, pendant la période et dans les lieux où la bourgeoisie s'établit et pactise avec son seigneur. Ce comté relevait de l'empire germanique.

Suit une *Description physique et géologique de l'arrondissement de Montbéliard*, par M. Contejean. Après avoir disserté sur les degrés successifs d'élévation des terrains et noté les débris végétaux et animaux qui s'y

trouvent, l'auteur observe que les climats glacés d'aujourd'hui devaient avoir, dès l'époque *quaternaire*, une abondante végétation. « Alors, dit-il, y existaient ces grands mammifères dont les restes nous frappent d'étonnement. Le mammouth, le rhinocéros fossile, le renne, l'aurochs, le grand cerf des tourbières, erraient dans les forêts et les prairies ; les grottes servaient de repaire à l'ours à front bombé, au lion et à l'hyène des cavernes, dont la stature dépassait de beaucoup celle de leurs congénères actuels. Si l'on s'en rapporte à des observations récentes, c'est vers la fin de cette période que l'homme fait son apparition sur le globe. En effet, il est désormais incontestable que ses ossements se trouvent mêlés aux débris des grands herbivores dont il se nourrissait et dont les dépouilles étaient utilisées dans sa grossière industrie (p. 107). » Ce mémoire, très-savant, ne peut être ici que mentionné ; il a 66 pages, il se divise en deux parties elles-mêmes subdivisées : description physique, description géologique. Il est accompagné d'une carte géologique et d'une planche indiquant la coupe des terrains.

Le 2e cahier, allant de la 127e page à la 278e, contient une *Histoire des comtes de Ferrette,* par M. Quiquerez. Cette histoire est éclaircie par deux tableaux généalogiques. Le premier, de la dynastie des anciens comtes de Montbéliard. Il comprend six générations, depuis l'an 996 jusqu'à 1163. Le second commence à Frédéric, fils de Thierry et comte de Montbéliard et de Ferrette, mort avant 1160 ; depuis janvier 1125, il ne conserve et ne transmet à sa descendance que le titre de comte de Ferrette ; la dernière qui le porte est Jeanne, mariée à Albert d'Autriche, et morte en 1351. C'est ainsi que le comté de Ferrette, fief de l'évêché de Bâle, passa à la maison des ducs d'Autriche.

Le 3e cahier nous donne encore un travail *géologique : Esquisse des environs de Belfort,* par M. Parisot. Les phénomènes et les conséquences à en tirer sont de même nature que celles de la description de l'arrondissement de Montbéliard, par M. Contejean. Ce travail est enrichi de deux planches de coupes des terrains et d'une troisième qui est la carte géologique des environs de Belfort, dressée au 40 millième.

Ce cahier est terminé par une dissertation de M. Goguel, en 26 pages : *Exposition des lois qui ont présidé aux changements subis par les voyelles et les consonnes des mots latins en passant dans notre langue.* C'est un travail curieux et piquant. J'aurais voulu en rapporter ici l'introduction, au moins par extrait. Lorsque César arriva dans les Gaules, il y rencontra trois groupes de populations bien distinctes de langue, de mœurs et d'institutions : les Belges, les Aquitains, et, entre les deux, les Celtes ou Gau-

lois. Les Romains leur imposèrent leur langue, mais la substitution ne fut pas absolue. De plus, l'invasion des conquérants germains refoula en partie le progrès du latin ; sans compter que cette langue était autrement parlée, même en Italie, qu'elle ne nous a été transmise par les livres classiques de Rome. — Mais en voilà assez pour donner une idée du sujet traité dans ce travail.

Quelques considérations sur la décomposition des roches au point de vue géologique, par le docteur Benoît, terminent ce cahier.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1866.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 13 juin 1866 à 9 heures du soir. M. de Montaigu, président de la première classe, occupe le fauteuil ; M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi communique à la classe la correspondance suivante.

M. le marquis Raffaelli remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant. M. le président de la commission des monuments et documents historiques de Bordeaux offre à l'Institut historique le dernier compte rendu de ses travaux en demandant en échange l'*Investigateur*, journal de notre société.

Notre honorable collègue M. Depoisier communique à l'Institut historique, par lettre adressée à M. Renzi, une notice sur la découverte d'un magnifique tombeau de Cléopâtre Sélénée et de Juba II. Après les fouilles que S. M. l'Empereur a fait faire pour mettre à découvert ce monument, une notice détaillée a été promise par notre collègue M. Maccarty qui s'en occupe sur le lieu même.

Notre honorable collègue monseigneur Borgnana offre à la société une brochure qui a pour titre *Statistique publiée par Léon Pascoli en* 1733. M. le secrétaire de l'académie des sciences de Lisbonne accuse réception de l'*Investigateur*.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le Bulletin du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Quatre candidats ont demandé à faire partie de cette classe, savoir : MM. Corona Martinez, Espagnol, professeur de mathématiques et d'économie politique, sous les auspices de MM. Marcellin et Jubinal, comme membre honoraire; MM. les abbés Finetti (Dominique) et Musso (Célestin) de Turin, docteurs en théologie, demandent à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de monseigneur Cerri et Renzi, comme membres honoraires, et M. Renzi, homme de lettres à Rome, sous les auspices de MM. Breton et Renzi, comme membre correspondant; M. le Président nomme une seule commission pour examiner les titres des quatre candidats. Elle se compose de MM. Nigon de Berty, Masson et Gauthier La Chapelle, rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le rapport sur la candidature de M. Victor Guigou est déposé sur le bureau. M. Breton, au nom de la commission, en donne lecture à la classe; le rapport étant favorable M. Guigou est admis par le scrutin secret comme membre correspondant de la quatrième classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. Breton donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. Guigou, intitulé : *Le Génie de l'art chrétien*. Cet intéressant travail est renvoyé au comité du journal.

M. Carra de Vaux donne lecture d'un rapport sur les travaux de la Société des Sciences du Hainaut, même renvoi au journal.

M. Cosset ayant demandé l'avis de l'Institut historique sur son *Histoire de France, en vers*, une commission a été nommée par le président pour l'examiner et en faire un rapport; elle se compose de MM. de Berty, Masson et de Montaigu.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 JUIN 1866.

La séance est ouverte à neuf heures du soir; M. E. Breton, vice-président de l'institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle,

secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Lettre de M. Sacaley, sous-chef du cabinet de l'Empereur à M. Renzi, par laquelle il fait connaître que Sa Majesté a bien voulu accepter la biographie de la famille Julia, et qu'Elle l'a chargé de transmettre ses remerciments à l'Institut historique.

M. Hardouin, notre honorable collègue, président du tribunal civil de Béthune (Pas-de-Calais), envoie son portrait photographié, et il se rappelle au souvenir de ses collègues.

Notre honorable collègue, M. Cénac-Moncaut, envoie également son portrait photographié, et son rapport sur *l'Histoire universelle* de notre collègue, M. de Bellecombe.

Notre honorable président, M. Barbier, écrit une lettre à l'administrateur, par laquelle il annonce qu'il s'occupe de l'Institut historique de près comme de loin ; il le prie d'offrir à nos collègues ses meilleurs souvenirs; il sera de retour le 5 juillet. Il aurait voulu rapporter de Luxeuil (*Le Luxovium des Romains*) où il se trouve, quelque document historique; mais hélas ! dit-il, l'acte insensé de quelques vandales a détruit entièrement, en 1793, les riches archives que possédait l'abbaye de Luxeuil.

M. le président invite la troisième classe à se constituer pour l'admission de quatre candidats. M. Gauthier La Chapelle donne lecture, au nom de la commission, des rapports sur les quatre candidatures soumises à la troisième classe ; ce sont celles de MM. les abbés *Finetti et Musso*, de Turin, et M. Corona Martinez, espagnol, comme membres honoraires, et celle de M. Marcello Ranzi, de Rome, comme membre correspondant; après la lecture de ces rapports favorables, la classe a admis, par le scrutin secret, et successivement, les quatre candidats. L'assemblée générale a approuvé ces admissions.

M. le président a appelé la même assemblée à confirmer l'admission faite par la quatrième classe de M. Victor Guigou, de Marseille.

L'assemblée approuve cette admission par le scrutin secret.

M. Martin de Moussy lit un très-intéressant rapport sur un ouvrage de M. da Silva, relatif à la situation du Brésil. Plusieurs observations sont adressées à M. de Moussy, par MM. Breton, Renzi, Masson, Minoret, de Montaigu, de Berty et M. le comte Reinhard.

M. Minoret donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. Rossi, sur l'instruction à répandre dans les campagnes de la Lombardie ; renvoi au comité du journal.

M. de Berty communique à l'assemblée un projet de programme du congrès de 1867.

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CORRESPONDANCE.

Cabinet de l'Empereur.

Palais des Tuileries, 21 juin 1866.

Monsieur,

L'Empereur a bien voulu accepter la biographie de la famille Julia que vous lui avez adressée. Sa Majesté me charge de vous transmettre ses remercîments.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le conseiller d'État, secrétaire de l'Empereur,
chef du cabinet et par autorisation:

Le sous-chef, SACALEY.

M. Renzi

CHRONIQUE

Opinion sur une urne sépulcrale, découverte dans la commune de Seriate, province de Bergame.

Le 5 décembre 1857, dans le territoire de Seriate, province de Bergame, dans un fonds dépendant de la ferme de la *Malora*, appartenant à la famille Picinelli, située entre la route communale conduisant de Seriate à Pedrengo et la rivière de Serio, à peu de mètres de la dernière maison du pays, et à un mètre de profondeur, des travaux agricoles amenèrent la découverte d'un sarcophage de marbre, long de 2 mètres 11 centimètres, de forme rectangulaire, avec couvercle convexe. On l'ouvrit, et, ce qui ne s'était peut-être jamais vu dans nos contrées (1), on le trouva divisé en deux parties inégales, l'une large de 0^{m}, 42, l'autre de 0^{m},33, creusées régulièrement dans le même bloc. Dans le plus petit compartiment étaient quelques fragments d'os à demi consumés, et dans le plus grand quantité de cendres mêlées à des charbons et des morceaux de bois, restes d'une combustion incomplète. On put reconnaître que ces fragments

(1) Dans la plupart des pays qui ont été occupés par les Romains, et particulièrement en France, ces sarcophages doubles ne sont pas rares; on les nomme *Bisoma* (*bis*, σῶμα) et mieux *Disoma* (δίσωμος), *pour deux corps.* (*Note du traducteur.*)

étaient de bois de sapin et de pin, plusieurs pommes de pin étant restées entières bien que carbonisées.

Dans cette urne on ne trouva ni poteries, ni vases funéraires, ni aucune de ces lampes et de ces monnaies qui s'y rencontrent ordinairement, mais un anneau d'or ayant pour chaton une de ces agates qu'on nomme vulgairement arborisées. Le sarcophage ne porte aucune inscription, aucun ornement ni emblème, bien qu'il ne laisse rien à désirer sous le rapport de la beauté du marbre et de la perfection de la taille.

Je crois pouvoir conclure de ces circonstances que ce cadavre, par suite de quelque cause impérieuse, ne put obtenir les honneurs funèbres et fut brûlé sans le linceul d'amiante ou quelque autre précaution propre à maintenir la séparation des dépouilles mortelles et des cendres du bûcher ; de là, pour la piété des proches, la nécessité de conserver ces restes mêlés aux cendres et aux fragments de bois échappés au feu jusqu'à ce que des circonstances favorables permissent la fabrication d'un sarcophage ; on aurait alors réservé cette division intérieure pour séparer au moins le peu d'ossements qui s'étaient conservés. Le non-accomplissement des cérémonies sacrées du bûcher et des funérailles expliquerait l'absence des patères employées ordinairement pour les libations aux mânes, aussi bien que celle de la lampe et de la monnaie d'usage ; mais, d'un autre côté, si l'urne de marbre pouvait appartenir à toute personne riche, il n'en est pas de même de l'anneau d'or, qui suffit pour faire reconnaître dans le mort un patricien, un chevalier, auxquels seuls cette distinction était permise (1).

Il nous paraît hors de doute que des circonstances mytérieuses empêchèrent de tracer sur le sarcophage une épitaphe et une date ; mais cette dernière eût été nécessairement antérieure à l'introduction dans nos contrées du christianisme, qui abolit l'usage des bûchers, que plus tard devaient rétablir comme supplice et dans un temps plus rapproché de de nous les lois barbares de l'inquisition.

Quelle fut donc la raison d'être de ce sarcophage ne portant aucune épitaphe, aucune indication propre à faire connaître la personnalité du défunt. Je ne puis, bien qu'à regret, m'empêcher de la chercher dans quelque crime qu'il aurait commis. Consultez Alorisius Cremani, du *Jure criminali*, Ticini Galcazzi, 1791, § 169, *Pœna ignis*, vous y lirez que les

(1) L'anneau fut trouvé brillant, et l'agate intacte, ce qui prouve qu'il ne fut mis dans le tombeau qu'après qu'on y eut déposé les restes du défunt et ne fut pas brûlé avec lui.

condamnés à la mort par le feu n'obtenaient la sépulture que sur la demande des parents et une permission spéciale du prince. Cela explique pourquoi cette urne ne portait pas d'inscription. La peine du feu fut introduite pour la première fois dans les condamnations civiles par Publius Mutius, tribun du peuple, à l'imitation de ce qui avait été fait récemment sous le consulat de Spurius Cassius (1).

Dans le nom même de la localité, *la Malora*, désignation sinistre indiquant une mauvaise heure, une mauvaise fin, ne pourrait-on pas voir une allusion à quelque événement tragique qui s'y serait passé; tandis que d'un autre côté, quelques restes de mosaïque découverts antérieurement au même endroit, sembleraient indiquer le site de l'habitation de quelque personnage important, dont la fin aurait été tragique et dont la demeure aurait été détruite pour quelque cause restée inconnue (2) ?

Il faut aussi remarquer l'espèce du bois employé au bûcher, usage auquel il convenait plus qu'aucun autre par sa qualité résineuse et aromatique ; à cette époque où nos montagnes étaient moins oubliées, cette essence d'arbres était peut-être plus répandue dans nos contrées. En effet, les pins paraissent avoir existé jusque dans le voisinage de Bergame, l'une des principales rues de la ville (3) porte encore le nom de *Contrada Pignolo*, dont les chroniqueurs bergamasques cherchent l'étymologie dans la quantité de pins qui existait en ce lieu.

On ne saurait assez louer la famille Picinelli des précautions qu'elle prend lorsqu'on fait dans sa propriété de semblables découvertes pour que rien ne soit perdu de ce qui peut intéresser notre histoire et les amateurs de nos antiquités nationales. Le sarcophage dont nous venons de parler a été pittoresquement placé dans le jardin de son habitation, sous un saule pleureur, et y produit le plus heureux effet.

Cte P. VIMERCATI-SOZZI
membre correspondant de la 4e classe.
Trad. par E. BRETON.

(1) Spurius Cassius fut consul pour la troisième fois l'an 267 de Rome, et P. Mutius fut tribun du peuple pour la première fois l'année suivante.

(2) Cette maison devait être celle du personnage dont le tombeau a été retrouvé, car aux condamnés pour crimes *erant imagines fractæ, domus solo æquata, tituli erasi*, etc.

(3) Celle même où se trouve le palais du Tasse, occupé aujourd'hui par notre collègue et son précieux musée. *(Note du traducteur.)*

Le 25 février 1866, dans la seconde séance de la société d'histoire et d'archéologie, récemment fondée à Milan, notre collègue, M. le comte Vimercati-Sozzi, de Bergame, membre de cette société, a lu une nouvelle description d'une célèbre fresque du xve siècle, représentant la *Danse macabre*, qui se voit sur la muraille extérieure de l'église de Saint-Bernardin, à Clusone, petite ville du territoire bergamasque. Il est parvenu à ajouter des renseignements précieux à ceux que l'on possédait déjà sur cette curieuse représentation philosophique, assez rare en Italie. Il y a reconnu deux portraits de personnages connus, le doge C. Moro et le duc Lupo, et il a découvert le nom du peintre, Jacopo de Borlonis, inconnu jusqu'ici dans l'histoire de l'art. Selon le vœu exprimé par l'auteur du rapport, la société a décidé d'envoyer une adresse de remercîment au gouvernement qui, en ce moment, fait restaurer ces fresques, qu'il eût été si fâcheux de voir disparaître. E. B.

RAPPORT

Sur le congrès de naturalistes italiens tenu à Bielle (Piémont) en septembre 1864. (Rapporto del Congresso dei Naturalisti italiani tenutosi en Biella, etc.)

Ce rapport, extrait du *Journal de l'Académie de médecine* de Turin, a été lu dans la séance de cette Académie le 30 novembre 1864, par notre collègue M. Trompeo; c'est un compte rendu fidèle des travaux accomplis par les naturalistes de l'Italie réunis à Bielle les 3, 4, 5 et 6 septembre 1864. Le congrès, solennellement inauguré par le président général, M. Quentin Sella (ancien ministre des finances), se divisa en trois sections: 1° géologie et minéralogie, président M. le professeur Curioni; secrétaire M. Maggi; 2° botanique, président M. le professeur Bertoloni, de Bologne; secrétaire M. le professeur Gibelli, de Pavie; 3° zoologie, président M. le professeur Balsamo-Crivelli; secrétaire M. le professeur Guiscardi, de Naples.

Après un discours inaugural de M. Sella, président général, sur la constitution géologique du Biellais (M. Sella est auteur d'une belle carte géologique de cette contrée), Mgr l'évêque de Bielle prit à son tour la parole. Ensuite le congrès entendit des lectures de MM. Trompeo, Cornalia, Lioy, Oëlh, Eug. Sella, Salvatori, Seguenza, Guiscardi, Schiapparelli, Stoppani, Du Jardin, Gastaldi, Balsamo, Omboni, le duc de Brolo, Issel, Zumalglini, Passerini, Gibelli, Cesati, Defilippi, Tozzetti, Panceri, Rondani, Bellati, Giordanotti et Gualpi, lectures extrêmement intéressantes sur les sciences naturelles, parmi lesquelles nous mentionnons celles con-

cernant la statistique, la géologie, la pellagre, les eaux minérales et l'hydrothérapie.

Cette année le congrès doit avoir lieu à la Spezzia, sous la présidence de M. le marquis Doria. A. F.

Par décret impérial en date du 24 février 1866, M. J. Barbier, président actuel de l'Institut historique, président à la Cour impériale de Paris, a été nommé conseiller à la Cour de cassation.

— CONGRÈS SCIENTIFIQUE A AMIENS. — En raison de l'état sanitaire de la ville d'Amiens, la 33e session du Congrès scientifique de France qui devait s'ouvrir dans cette ville du 1er au 10 août prochain, est ajournée à l'année 1867.

— Notre honorable collègue, monseigneur Cerri de Turin, vient d'être reçu membre de l'Académie pontificale de Rome, de l'Académie philotechnique de Turin, et il a été nommé et reçu chanoine du chapitre de Cingoli (Italie).

— Notre honorable collègue M. André de Bellecombe vient d'être nommé membre de la Société havraise d'études diverses.

— L'Institut historique a entendu dans sa dernière séance la lecture d'un intéressant mémoire de notre honorable collègue, M. le comte Le Mesle du Porzou. C'est une curieuse monographie du *Combat de la lutte* en Bretagne, usage qui se rattache aux origines celtiques de cette population armoricaine aux mœurs simples et belliqueuses. Après avoir décrit cette lutte, qui, en Bretagne, a lieu avec un appareil qui ne manque pas de solennité, M. le comte Le Mesle du Porzou recherche les rapports que présente cette coutume bretonne avec les luttes que l'on trouve passées à l'état d'institutions sociales chez différents peuples barbares chez lesquels la force physique assure la supériorité et le respect. Nous regrettons que l'érudition perspicace de notre honorable collègue, que surpasse encore sa modestie, ne lui permette pas de résoudre la question ethnographique qu'il pose en si bon termes. Mais nous regrettons davantage encore que le défaut d'espace ne nous permette pas de reproduire *in extenso* le fort intéressant et piquant mémoire de M. le comte Le Mesle du Porzou.

Pourtant nous ne pouvons résister au plaisir de citer la description qu'il nous donne de ce combat :

« Cette lutte, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, n'a rien de rebutant. Deux hommes de bonne volonté légèrement vêtus et sans armes se mesurent corps à corps dans une lice circulaire disposée à cet

effet; ils s'abordent avec précaution, se saisissent avec adresse, déjouent mutuellement les piéges qu'ils se tendent, se quittent pour prendre leurs avantages, se saisissent de nouveau, redoublent leurs efforts jusqu'à ce que l'un d'eux soit terrassé dans la situation exigée par les lois du combat, c'est-à-dire *sur le dos*; alors le prix est décerné au vainqueur aux acclamations d'une multitude avide de ce spectacle.

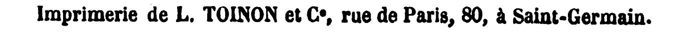
» Après ce premier triomphe, le vainqueur circule dans l'enceinte; un nouvel athlète se présente, et le combat recommence. L'anxiété des spectateurs est excitée de nouveau, car personne n'est impassible; chacun fait des vœux sincères pour l'un des combattants, observe tous ses mouvements avec intérêt, admire sa force et son adresse, se réjouit de sa victoire ou se désole de sa faute. Enfin la lutte recommence autant de fois qu'il y a de prix. La renommée publie au loin le nom de celui qui s'y est le plus distingué; il acquiert par ce moyen une célébrité locale qui lui procure des égards et des préférences. » A. F.

Notre collègue M. Depoisier a adressé à M. Renzi, en date d'Alger, 5 juin 1866, une lettre où se trouve le passage suivant qui pourra intéresser les lecteurs de l'*Investigateur :*

« Le *Tombeau de la chrétienne* (situé à peu de distance d'Alger), nommé ainsi je ne sais pourquoi, était une sépulture des rois de Mauritanie. Ce tombeau, qui de loin ressemble à une immense calotte, était fermé depuis plus de douze siècles. Les Arabes racontent des légendes sur ce mausolée mystérieux qui, à leur dire, cachait des trésors immenses gardés par des génies. L'Empereur avait promis d'y faire faire des fouilles; elles ont eu lieu en effet, mais ce n'est que le 22 mai dernier, après six mois de travaux, que l'on a trouvé l'*entrée royale*..... Les caveaux qui ont dû être les dépositaires des dépouilles mortelles de Cléopâtre Séléné et de Juba II, ont été trouvés absolument vides. On y arriva par une galerie circulaire en pierres de taille parfaitement conservée, qui a 170 mètres de longueur, 2 m. 75 de haut et 2 m. 60 de large. Le monument a 60 mètres de diamètre à sa base; la hauteur est celle de la colonne Vendôme, à peu près. Il est tout en pierres de taille, évaluées à 121,000 mètres cubes. La restauration coûterait cinq millions. Les assises étant en retrait, on arrive facilement au sommet d'où l'on a un panorama immense et magnifique. »

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

UN GASCON DU IVe SIÈCLE.

La France ne renferme pas de provinces dont le caractère et l'esprit local soient plus fortement accusés que ceux de la Bretagne et de la Gascogne.

Si la première conserve dans ses *dolmens* et ses *menhirs*, dans ses mœurs et ses traditions populaires, un reflet très-accentué de l'époque des druides et des bardes, l'autre présente encore dans tout leur éclat la vivacité joyeuse, la causticité pétillante, la verve un peu fanfaronne des *brens* et de leurs guerriers.

Il n'est pas sans intérêt, assurément, de chercher à travers l'histoire les liens par lesquels la faconde gaieté des Gascons modernes se relie, sans solution de continuité, aux qualités analogues de leurs ancêtres les plus reculés; toutefois, nous ne saurions nous livrer aujourd'hui à toutes les investigations que comporte ce vaste sujet; nous devons nous borner à relever quelques jalons en remontant le cours des âges.

Les Gascons firent leur première apparition à Paris et prirent rang dans l'histoire politique et littéraire de la France, sous le règne des Valois, et ce furent de belles et spirituelles princesses qui leur firent les honneurs de la présentation à cette cour fastueuse et galante.

Pendant que Catherine de Médicis ouvrait le Louvre à des Italiens qui n'étaient pas tous la gloire de leur patrie, Marguerite de Valois, sa belle-sœur, femme d'Henri d'Albret, roi de Navarre, un peu plus tard leur fille Jeanne, indiquaient le chemin de ce même Louvre à des Gascons, leurs sujets, hommes entreprenants et aventureux, avides d'intrigue et de renommée, tous braves et sans peur, si ce n'est sans reproche, habiles à tourner toutes les difficultés, par une ruse, un mot d'esprit; soldats de premier ordre dans les camps, diplomates supérieurs dans le cabinet, et, par-dessus tout, courtisans d'une nature exceptionnelle, car ils assaisonnaient leur bon sens de tant d'esprit que les rois se prenaient d'une belle admiration pour la sincérité humaine, après avoir été si peu habitués à l'entendre.

Henri IV, ce type le plus complet du Gascon pratique, se montra plus bienveillant encore envers ses compatriotes; il installa définitivement cette race vigoureuse et vivace au sein de la capitale, pendant que lui-même se

consolidait sur le trône de France, qui lui était si vivement disputé... Ce n'est pas sans raison que Gérard, dans le plus remarquable de ses tableaux, a placé un vieux Gascon heureux et fier à côté d'Henri IV, lorsqu'il fait son entrée à Paris ; c'est que le triomphe d'Henri de Navarre était aussi le triomphe des Gascons.

Cet esprit gascon qui faisait alors son apparition officielle à Paris, avait jeté un éclat non moins vif à une époque bien antérieure. Le IVe siècle de notre ère nous présente une grande figure littéraire qui rayonnait aussi du caractère et de l'intelligence dont nous cherchons les traces à travers le temps.

AUSONE fut le représentant le plus illustre, le type le plus complet de ces Gaulois légers, spirituels, sans façon en l'apparence, mais pétris de ruse, qui cachaient la finesse la plus subtile sous les dehors d'une naïveté étourdie, qui semblaient passer légèrement sur toute chose, pour se mieux donner l'occasion de prendre leur heure et de choisir, et qui même en religion acceptaient le christianisme, alors naissant, comme une nouveauté intéressante, mais sans prendre d'engagement définitif envers lui.

AUSONE, rhéteur, grammairien, et l'un des derniers poëtes de l'ère gallo-romaine, naquit à Bordeaux vers l'an 309 ; il avait même quelque chose de plus complétement gascon que les habitants de cette ville, car sa famille était originaire des Landes. Son père Ausonius, citoyen de Basas, et médecin distingué, s'était établi à Bordeaux, après avoir épousé Emilia Eonia d'*Aquæ Tarbellicæ* (Dax). On riait déjà beaucoup entre la Garonne et les Pyrénées. Une tante d'Ausone nommée Emilia avait l'esprit tellement enjoué qu'on lui avait donné le nom d'Hilaria ; et comme elle joignait une force de caractère peu commune à la gaieté, on finit par donner à son nom une consonnance plus masculine, on la nomma *hilarius* pour *hilaris*, c'est-à-dire le joyeux.

Ausone se montra digne de cette origine et de cette parenté, il resta toute sa vie un Aquitain fort gai. Causeur facétieux, payant esprit comptant son écot dans la lutte de saillies à laquelle ne cessaient de se livrer ses compatriotes, littérateur aimable et abondant, il fut aussi indiscret envers les autres qu'admirateur complaisant de ses propres mérites et soigneux de son ambition ; il joignit le bon sens de Montaigne aux facéties de Rabelais. D'abord grammairien et professeur, il pensa que l'éloquence serait plus lucrative et il se fit avocat ; mais ses débuts au barreau ne furent pas heureux, il sut le quitter à propos sans se décourager, saisit d'une main ferme le sceptre de l'école, et professa pendant trente ans la grammaire et la rhétorique dans sa ville natale. Fidèle aux traditions de

son père, le médecin, il adopta la morale et la philosophie des sept sages de la Grèce, pour son code préféré, et « mêla dans son livre, nous dit-il lui-même, du badinage à beaucoup de sérieux ». L'épicurien, le stoïcien y jouaient leur rôle tour à tour; et pourvu qu'elle ne blessât pas les règles de la morale antique, sa muse prétendait mêler, dans ses jeux, le plaisant au sévère. (Épigramme IX.)

Le culte des sept sages, hâtons-nous de le dire, n'était pas une fantaisie particulière au rhéteur bordelais, il formait, au contraire, le code de tous les esprits distingués qui ne s'étaient pas abîmés dans le matérialisme de la décadence. Le platonisme régnait sur les ruines d'une religion que Cicéron et César, Horace et Lucien avaient fait tomber dans le plus profond discrédit. Ne soyons donc pas étonnés si Ausone a constamment sous les yeux les livres des philosophes grecs, s'il les traduit en vers, s'il les traduit en prose, s'il les arrange même en pièces de théâtre sous le titre du *Jeu des sept Sages*.

Il ajoute aussi, aux préceptes de Platon et de Socrate, une nouveauté apparue depuis peu dans le monde : la charité, l'amour de ses semblables. Cette inspiration, presque surhumaine alors, devait ébranler les bases mêmes de la société antique, l'esclavage, et conduire les âmes au christianisme.

Toutefois, le disciple des sept sages ne conserve pas moins une admiration toute littéraire pour Anacréon et Sapho, pour Properce et Tibulle. Son éclectisme est un compromis évident entre le passé et l'avenir. Le respect de Platon ne lui fait pas entièrement oublier Épicure. L'empereur Valentinien Ier, l'ayant retiré de sa chaire de Bordeaux pour lui confier l'éducation de son fils Gratien, vers 367, l'amena dans son expédition d'Allemagne en 369... Ausone, on le devine sans peine, ne manqua pas de chanter la victoire de l'empereur, mais il célébra aussi, avec admiration les beautés de la jeune Suève *Bisula* qu'il avait eue pour sa part de butin.

Bon nombre de ses pièces de vers figureraient convenablement à côté des badinages érotiques d'Ovide, soit qu'il représente Cupidon fustigé par sa mère, avec des bouquets de roses, ou crucifié par les héroïnes qu'il a lui-même condamnées au supplice du feu ardent; soit qu'il conseille à une jeune fille « de cueillir les roses tandis que leur calice a sa première fraîcheur, et de ne pas oublier que la vie est fugitive comme leur durée. »

Ces boutades humoristiques de l'épicurien n'empêchèrent pas Ausone d'être sérieusement épris de sa femme, et de mettre sa plus douce

ambition à jouir auprès d'elle de la félicité que Philémon goûtait auprès de Baucis (1).

« Vivons, femme, comme nous avons vécu, lui dit-il, dans un délicieux épanchement de tendresse, et ne quittons jamais les noms que nous avons pris en nos premiers amours; que la marche du temps et les progrès de l'âge restent sans influence sur nos sentiments. Sois toujours belle pour moi, et trouve-moi toujours jeune; mes jours fussent-ils plus avancés que ceux de Nestor, et les tiens plus nombreux que ceux de Déiphobé la sibylle, ignorons ce que c'est que la vieillesse; il est bien de connaître le prix des années, mais il ne faut pas en savoir le compte. » (Épigramme XXX.) (2).

Ausone n'aurait pas été Gaulois et surtout Aquitain s'il n'avait cultivé la satire, et qu'on nous passe l'expression, « le mot pour rire », avec une prédilection marquée. Ses épigrammes sont quelquefois très-mordantes; mais le plus souvent à peine acérées, et toujours délicieuses. Il en a d'ailleurs pour tout le monde, pour Galla qui se fait vieille et reste toujours fille; pour les médecins qui s'occupent de toute autre chose que de guérir, pour les rhéteurs infatués de leur talent, pour les coquettes infatuées de leurs charmes.

Malgré son amour de la philosophie, les philosophes ne sont pas plus respectueusement traités que les autres. « J'ai mal aux yeux à force de regarder, et mal de reins à force d'être assis en attendant que Solon ait atteint la fin de sa harangue, » fait-il dire à Chilon dans le *Jeu des sept Sages*, plaisanterie remplie de sens, qui apprenait à nos aïeux, 1300 ans avant d'Aguesseau, que la concision et la clarté devaient être les premières qualités de l'éloquence française.

Ausone, attaché à l'empereur Valentinien, comme précepteur de son fils Gratien, apporta aux cours de Lyon et de Trèves sa gaieté gasconne, ses jeux de mots, ses épigrammes et ses badinages littéraires; il parvint à procurer quelques heures de distraction et de sourire au grave empereur, qui partageait sa vie entre le refoulement des barbares et les entretiens de ce dernier poëte gallo-romain.

(1) Elle se nommait Attusia-Lucana Sabina, et était fille du sénateur Attusius Tallisius; il l'avait épousée à l'époque de ses débuts à la chaire de Bordeaux.

(2) Il ne lui fut pas donné de mettre longtemps en pratique cette douce philosophie conjugale. Sabina, aussi belle que vertueuse, mourut à l'âge de vingt-huit ans, après lui avoir donné trois enfants: Ausonius, qu'il perdit tout jeune; Hesperius, qui parvint à de hautes dignités, et une fille qui épousa successivement Latinius Euronius, préfet d'Illyrie, et Thalasius, consul d'Afrique.



Ce fut au milieu des occupations de la pédogogie et des familiarités du courtisan qu'Ausone entendit un jour parler des chrétiens ; il vit dans cet événement l'occasion d'augmenter le cercle de ses études philosophiques, d'enrichir sa bibliothèque, et il consentit à parler du Christ avec respect, du christianisme avec déférence, et à joindre la doctrine nouvelle à son bagage littéraire et scientifique. C'est tout à fait sur ce ton dégagé qu'il cause de la grave doctrine des apôtres, soit avec son ami Paulinus et les autres contemporains qui l'ont devancé dans l'acceptation de cette croyance, soit avec l'empereur Valentinien, qui se flatte de professer une sévère orthodoxie. Toujours habile dans l'art de la flatterie, Ausone trouve, dans la famille impériale, l'image de la Sainte-Trinité ; il compare, sans rire, « Valentinien à Dieu le père, Valens, son associé à l'empire, au fils, et Gratien, fils de Valentinien, au Saint-Esprit. »

Mais dès qu'il a payé ce tribut de convenance, un peu intéressé, à la famille impériale, le poëte bordelais revient si joyeusement aux souvenirs mythologiques, à la littérature légère et profane, que plus d'un critique a cru devoir le ranger parmi les païens...

Il est impossible, toutefois, de douter qu'il ait fait acte de foi orthodoxe et reçu le baptême ; indépendamment de cette affirmation de la Sainte-Trinité, il parle deux fois avec assez de respect de la *Pâque sainte, de la Fête du Rédempteur, qui approche* [1] et débute enfin dans ses éphémérides par un *Credo* qui ne laisse aucune incertitude sur son désir d'être compte au nombre des chrétiens... Mais il a soin aussi d'y mêler assez de légèreté poétique et d'enjouement pour montrer qu'il tient à rester aussi gentil, aussi gaulois que possible dans la forme.

« Debout, enfant, donne-moi ma chaussure et ma tunique de lin, donne-moi les autres vêtements que tu m'as préparés ; afin que je sorte, donne-moi de l'eau de fontaine pour me laver les mains et le visage... Ouvre-moi la chapelle, mais qu'elle soit sans ornements extérieurs... de pieuses paroles, des vœux innocents suffisent quand on parle à Dieu... Je ne demande pas d'encens à brûler, ni de gâteaux de miel..., laissons aux autels païens le foyer disposé sur l'herbe.

» J'ai à prier le Dieu Très-Haut et son Fils, majesté de même essence, associés l'un et l'autre au Saint-Esprit.

» Me voici prêt à commencer ma prière ; mon âme est remplie de la présence du Seigneur, et tremble... Dieu tout puissant, que mon esprit seul

(1) *Sancta salutiferi redeunt jam tempora paschæ*
Et ailleurs :
Instanter revocant quia nos solemnia paschæ.

connaît et adore, Dieu inconnu des méchants ; mais que nulle âme pieuse n'ignore, antérieur à tout commencement, et postérieur à toute fin, immensité dont notre conception ne peut définir ni l'étendue ni la forme.

» Celui-là seul qui est assis à la droite de son père peut te contempler et entendre tes commandements. Auteur de toute chose, et cause de toute création ; Verbe de Dieu, et Verbe Dieu ; antérieur au monde que tu devais créer, tu fus engendré dans le temps où le temps n'était pas encore... Fils du Très-Haut, tu apportas le salut au monde, et reçus en héritage toutes les vertus de celui qui le créa... »

Dès qu'il a demandé au Dieu nouveau les dons de vertu, de courage, l'horreur du péché, l'amour du bien, il passe cavalièrement à un sujet plus familier, et s'écrie avec un entrain plein de charme :

« Assez de prières adressées à Dieu ! (bien que le pécheur ne puisse en faire de trop abondantes) esclave, donne-moi mon vêtement de ville ; je vais souhaiter bonjour et bonne santé à mes amis ; c'est ainsi que nous en avons pris l'usage réciproque, voici l'heure de les prévenir, il ne faut pas que le dîner se retarde par notre faute ou par la leur : cours chez les voisins, tu les connais bien ; tandis que je parle, va, viens, j'en ai prévenu cinq, le roi de la fête fera le sixième : c'est le nombre juste, pour que le repas ne soit pas une cohue. »

Puis il donne les instructions les plus détaillées pour l'organisation d'un chef-d'œuvre de gastronomie.

Ausone aspirait visiblement à faire revivre Horace et Virgile ; il cherchait à s'inspirer de la grâce poétique, de l'harmonie qui caractérise la grande époque d'Auguste... Il commence par aimer la campagne, comme ces beaux génies ; il a posé sa villa de prédilection à peu de distance de Bordeaux, sur les bords de la Garonne, afin de pouvoir aller faire de la villégiature quand il est fatigué du bruit de la ville, et d'aller prendre des nouvelles à la ville quand il est las du trop vaste silence de la campagne (1). Il aime d'ailleurs à disserter sur l'agriculture comme tous les Gallo-Romains de son époque, et mêle à l'amour du plaisir les mœurs patriarcales de la famille... Mais l'Aquitain, rieur, montre toujours le bout de l'oreille sous la robe du philosophe ; il s'amuse par passe-temps à exécuter des tours de force de versification d'un goût assez douteux ; et fait sentir à ceux qui voudraient l'oublier qu'il est originaire des Landes de Gascogne.

(1) Ausone était fort riche, il possédait plusieurs propriétés considérables dans les environs de Bordeaux, notamment : *Lucanianus*, *Pagus noverus*, *les thermes Marojaliques* et *Rauracum*. Saint Paulin lui en parle dans la délicieuse lettre en vers qui nous a été conservée.



Mais passons vite sur des fantaisies regrettables, et arrivons à un des côtés les plus intéressants de son caractère : la curiosité, le désir immodéré de découvrir, de dévoiler les petits mystères de la vie ; suite directe de cette soif d'investigation qui poussait les anciens Gaulois à s'aller poster sur les routes pour arrêter les voyageurs, et les contraindre à raconter des *chroniques*, des *faits divers*.

Son livre débute par les biographies de son père et de sa mère, de ses oncles et de ses tantes, de ses beaux-frères et de ses belles-sœurs. Tous ces aimables Aquitains du IVe siècle allient aux qualités quelque peu légères, au caractère satirique de notre poëte, les devoirs sévères du père et de la mère de famille, du magistrat et du professeur ; et quel intermède sert de trait d'union entre ces qualités diverses ? La plus aimable, la plus constante gaieté. Selon lui, en effet, sa mère Emilia Eonia unit à toutes les vertus de la mère et de l'épouse « une gravité mêlée de douceur et d'enjouement (1) ». Nous ne reviendrons pas sur les penchants de sa tante, qui justifiait bien le surnom de *Hilarius*. Contentus et Julius Calypso, ses oncles, « sont doux et affables, font bon accueil aux convives, offrent d'excellents repas, et portent sur leurs traits les marques de l'enjouement et de la gravité (Paren. VII). Son neveu, Pomponius Herculanus, est doué du plus charmant naturel, il est plein de verve, de vivacité, cultive la musique, possède une voix charmante, une légèreté d'esprit égale à celle de ses membres. Les mêmes qualités se reproduisent chez tous ses parents, chez tous ses alliés.

Les orateurs et les professeurs, c'est-à-dire les hommes les plus recommandables de l'époque, embellissent la science et le talent de qualités intellectuelles et morales non moins aimables. L'orateur Victor Minervius « ne renferme aucun fiel en son âme ; son langage est piquant, plein de sel ; il se plaît à plaisanter, mais avec douceur et sans mordre ». Le rhéteur Latinus Alethius « fait marcher de front la gravité et l'enjouement » ; son collègue Luciolus, le plus joyeux des convives, ne cherche jamais querelle ni à ses clients ni à ses esclaves ; Attius Patera, peu prodigue du sel de la raillerie, exempt de fiel, évitant les excès de la bonne chère, vécut chaste, *enjoué* et brillant de santé jusqu'à sa vieillesse. Attius Delphidius a l'esprit agréable et jovial (2). Le grammairien Léontius doit être invo-

(1) *Gravitas comis lætaque serietas.*

(2) Poursuivons la revue pour l'entière conviction de ceux qui ne s'arrêtent pas aux premières preuves. — Le grammairien Népotianus est un vieillard facétieux et d'humeur jeune et joviale ; son cœur ne fut jamais trempé dans le fiel ; mais au contraire oint d'un miel dégagé de tout mélange d'amertume. Ses collègues Crispus et Urbicus sont tellement facétieux dans leurs inspirations qu'on les accuse de puiser la verve dans Horace dans les fumées du vin de la Garonne.

qué par tous ceux qui aiment le plaisir et la joie, les fêtes et les divertissements; bien que d'une conduite convenable, il pardonne volontiers à ceux qui lui donnent le surnom de *Lascif.*

Représentons-nous tous ces Aquitains se promenant sous le portique du palais de Tudelle (1), dans les bains publics, se donnant de bons repas dans leurs maisons de la cité, dans leurs villas élégantes, et nous devinerons aisément les causeries gracieuses, les conversations pétillantes, les fines railleries, que ces ancêtres des Gascons devaient échanger au bruit des éclats de rire... Ausone marchait à leur tête, et s'il était un des plus aimables, il était aussi un des plus heureux. Les priviléges de l'intelligence formaient alors un patrimoine que la fortune et les honneurs publics s'empressaient de compléter.

Dès que la mort de Valentinien eut fait monter Gratien sur le trône, l'élève reconnaissant confia successivement à son vieux professeur les préfectures d'Afrique, d'Italie, enfin celle des Gaules (378). Pour la première fois peut-être, la dignité suprême, le titre de consul, but des ambitions de Marius et de Scipion, de César et de Pompée, vint couronner la carrière du simple poëte (379).

Les distinctions les plus inespérées, en dépassant tous nos rêves, nous mettent rarement à l'abri des peines intimes; il y a souvent lutte entre la fortune et le cœur, et ce dernier porte la peine des triomphes de la première.

Ausone éprouva dans sa vieillesse une double déception; les amis des rapprochements pourraient y chercher un avertissement de la Providence. Nous avons vu le philosophe flotter, comme une foule de ses contemporains, entre Épicure et les apôtres; parmi ses disciples les plus distingués, son neveu, Pomponius Maximus Herculanus, suivait plus particulièrement ses principes épicuriens. Pompeius Meropius Paulinus, fils d'un ami de son père, préférait la voie sévère du stoïcisme; Ausone perdit à la fois ces deux élèves préférés, mais par des événements bien contraires. Herculanus mit une telle ardeur à fêter Epicure et les divinités de son Olympe facile, qu'il mourut de débauche dans sa jeunesse. Paulinus marcha si bien dans la voie de Zénon, qu'il arriva du mépris du monde à l'ascétisme, se retira dans la solitude et se fit chrétien; non point chrétien de nom seulement, comme Ausone, mais chrétien de conviction et d'enthousiasme.

Ausone, désolé de perdre ce dernier ami, tenta de vains efforts pour le détourner de la vie solitaire, et le rappeler au culte de la poésie, de l'ami-

(1) Palais romain de Bordeaux qui fut détruit il y a deux cents ans, pour construire e château Trompette, qui lui-même a fait place à la promenade des Quinconces.

tié et de la douce existence. Paulinus persista dans sa nouvelle vocation et la gloire ne lui manqua pas dans cette carrière, car il devint saint Paulin.

Ces deux événements frappèrent le cœur d'Ausone sans ébranler ses principes; la mort d'Herculanus ne l'empêcha pas de rester ami des plaisirs et de la joyeuseté. La sainteté de Paulin ne l'attira pas très-avant dans le sanctuaire de la nouvelle foi; il se contenta de rester sur le seuil du temple. Modéré en tout, toujours habile, et calculant bien sa conduite, égayant la vie de la plus agréable humeur, hérissant ses discours de saillies et d'épigrammes qui faisaient le charme de ses contemporains, il mourut comme il avait vécu, le Gaulois le plus enjoué, le plus heureux, le plus habile de son siècle.

La biographie de ce favori de Valentinien ne fait-elle pas naturellement penser à celle du duc de Roquelaure, Gascon, ami, compagnon d'Henri IV, comme Ausone l'avait été de Valentinien, de Gratien, gouverneur de la Guyenne, comme le rhéteur bordelais l'avait été de plusieurs provinces de l'empire. Lui aussi eut l'esprit facétieux, pétillant de saillies non moins sensées que plaisantes, mais quelquefois gâtées par des hardiesses peu conformes aux règles du goût; verve inépuisable qui donna lieu à la publication du *Comus français* ou *aventures divertissantes du duc de Roquelaure.*

Nous trouvons donc au IVe siècle, à la cour d'un empereur, un type de l'esprit gascon qui brilla dans le XVIe siècle à la cour des rois de France. Le courtisan d'Henri IV sait tout aussi bien que celui de Valentinien faire ses affaires en servant son pays, et embellir son existence tout en égayant celle de son maître.

Le Gascon du XVIe siècle n'est que le descendant direct du Gaulois du IVe siècle ; il a hérité de ses instincts, de ses qualités, et n'a pas même oublié, au fond du coffret de famille, certaine exagération de faconde, d'indiscrétion et de forfanterie qui en ternit un peu l'éclat.

CÉNAC-MONCAUT,
membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LE CODE ANNAMITE

Traduit du texte chinois original, par M. AUBARET, capitaine de frégate.

§ Ier. — L'Imprimerie impériale a publié, par l'ordre du ministre de la marine et des colonies, la traduction française que le capitaine de frégate



M. Aubaret a donnée des *Lois et Règlements du royaume d'Annam*, sous le titre de Code annamite. Ce savant officier a voulu, dit-il dans son introduction, datée de Saï-gon le 1er août 1862, venir en aide à ceux de ses intelligents camarades qui sont chargés de la difficile et glorieuse mission de fonder une colonie française aux confins de la Chine. Il aura certainement atteint le but qu'il poursuit : mais son travail a une utilité plus générale et une plus haute portée. Il révèle en effet à la France entière et il nous fait connaître en détail les mœurs et les lois des contrées asiatiques; il permet de comparer le degré de civilisation relative auquel elles sont parvenues avec la civilisation de nos sociétés modernes en Europe. A ce titre, l'ouvrage de M. Aubaret mérite donc une sérieuse attention. Avant lui, sir Georges Staunton avait traduit le code de la Chine. Nos récents établissements en Cochinchine donnent un intérêt réel à la divulgation des lois en vigueur dans le pays annamite, et qui, du reste, paraissent, en grande partie, avoir été calquées sur celles qui régissent le peuple chinois, sous la dynastie tartare des *Tsin*.

M. Aubaret constate que le code annamite se compose de deux parties distinctes : l'une nommée *Luât*, et qui forme l'ancien élément de la législation, à peu près immuable depuis la plus haute antiquité; l'autre appelée le *Lé*, élément variable et mobile, et qui constitue ce que le traducteur a désigné sous le titre de *Règlements supplémentaires*.

Le roi *Gia-long* est le fondateur de la dynastie qui règne actuellement en Cochinchine. Son fils *Minh-mang* lui a succédé et occupe aujourd'hui le trône dans le pays annamite. Il n'a eu qu'à modifier le *Lé* ou la partie des règlements supplémentaires. Le code proprement dit est l'œuvre de son père *Gia-long*, qui l'avait fait rédiger et l'avait promulgué dans la onzième année de son règne.

Dans la préface qu'il a placée à la tête de cette œuvre législative, *Gia-long* s'exprime ainsi : « Nous livrons ce volume à la publicité du monde, » de sorte que l'on sache ce qui est permis ou défendu, et que nos lois et » règlements, clairs et évidents comme la lumière du soleil et de la lune, » ne soient obscurs nulle part et que chaque article, aussi facile à saisir » que l'éclat de la foudre, ne puisse être transgressé par parsonne sans » une parfaite connaissance de cause. Chaque mandarin devra connaître » clairement les lois renfermées dans ce code; le peuple ignorant les con- » naîtra aussi, et ainsi il tâchera de ne pas se rendre coupable; le peuple » alors, changeant de conduite, retournera au bien et le châtiment fera » place à l'éducation. » Ces espérances généreuses paraissent n'avoir été qu'une illusion de la part du monarque, grâce surtout au soin jaloux avec

lequel les mandarins ont jusqu'à ce jour, nous apprend le traducteur, dérobé au peuple la connaissance de ces mêmes lois, dont les prescriptions sévères sont cependant appliquées à tous les citoyens qui ne savent jamais exactement à quelles peines ils s'exposent en commettant un acte qualifié crime ou délit.

Le code annamite se divise en huit livres. Il nous semble indispensable d'en indiquer immédiatement la série et les titres, pour donner une idée de l'ensemble et faire apprécier l'économie générale de cette législation :

Livre Ier. Préliminaires du code.

Livre II. Lois générales.

Livre III. Lois criminelles.

Livre IV. Lois relatives aux mandarins.

Livre V. Lois fiscales.

Livre VI. Lois rituelles.

Livre VII. Lois militaires.

Livre VIII. Lois relatives aux travaux publics.

Les trois premiers livres, qui sont de beaucoup les plus étendus et les plus importants, constituent le *Code pénal du royaume.* Cette partie est évidemment celle qui a été l'objet des principales préoccupations du roi législateur. On le comprend, puisque c'est à l'exercice du droit de répression qu'est particulièrement attachée la sécurité publique. Quant à la législation civile, nous verrons plus loin qu'elle a été soumise à une réglementation incomplète et peu méthodique. Occupons-nous de ce que nous nommons le code pénal du royaume d'Annam.

Et d'abord, un mot sur les deux premiers livres qui sont consacrés à l'explication de généralités et de principes qui dominent toute la matière criminelle.

La loi a de tout temps reconnu cinq sortes de peines. Le nombre 5 est une sorte de chiffre cabalistique dont l'influence se retrouve à chaque pas dans l'application des dispositions pénales. Au surplus, laissons parler le texte lui-même ou plutôt la traduction de M. Aubaret, sur l'*explication des cinq sortes de peines.*

Le légiste *Ly* nous apprend que dès la haute antiquité il y a eu cinq sortes de peines; mais elles étaient différentes de celles d'aujourd'hui. L'empereur *Thun* ayant ordonné au grand tribunal de la justice d'instituer cinq sortes de peines, le tribunal institua les cinq peines suivantes : 1° la marque; 2° l'ablation du nez; 3° l'amputation d'un pied; 4° la castration; 5° la mort. Ce sont là les peines anciennes; celles d'aujourd'hui sont : le bambou, le bâton, les fers, l'exil et la mort.

Les empereurs de la dynastie des *Han* furent les premiers à remplacer la mutilation par l'application du bâton ou du bambou; plus tard, les peines s'adoucirent et on en vint aux cinq peines aujourd'hui en vigueur, lesquelles furent alors divisées en peines légères et graves.

Du bambou.

Le bambou est appliqué comme une peine légère, afin d'exciter le coupable à la honte du mal et à un retour sur lui-même. Il s'administre de 10 à 50 coups. Le bambou est long de 2 pieds 2 pouces; sa grosseur est d'un demi-pouce de diamètre. Il comporte cinq degrés de peine : 1er degré, 10 coups; 2e degré, 20 coups, et ainsi de suite, en augmentant de 10 coups par chaque degré de peine, jusqu'à 50.

Du bâton.

Le bâton est employé pour les délits plus graves : deux coups de bambou équivalent à un coup de bâton. Si un coupable mérite plus de 50 coups, c'est le bâton qu'il doit subir. Le bâton a 2 pieds 8 pouces de longueur, 1 pouce et 1/10 de grosseur, cinq degrés de peines : 1er degré, 60 coups; 2e, 70, et ainsi de suite jusqu'à 100 coups.

Des fers ou travaux forcés.

Les fers sont appliqués dans les cas de graves délits; on les subit dans sa propre province, en étant employé aux travaux les plus pénibles. Il y a aussi cinq degrés de peine, et les fers sont toujours accompagnés de coups, depuis 60 jusqu'à 100. Ainsi :

1er degré de peine : 1 an, 60 coups; 2e degré : 1 an 1/2, 70 coups; 3e degré : 2 ans, 80 coups; 4e degré : 2 ans 1/2, 90 coups; 5e degré : 3 ans, 100 coups.

De l'exil.

L'exil est la peine des graves délits qui n'entraînent pas la mort. On la connaissait déjà sous l'empereur *Thun*, et on l'appelait alors *peine de miséricorde*, quand on la substituait à la mort, et aussi *peine de doute*, parce qu'on l'appliquait quand on n'était pas assez certain pour punir de mort le condamné. L'exil, souvent remplacé aujourd'hui par la peine des fers, consiste à envoyer le coupable dans un lieu éloigné, après application préalable de 100 coups de bâton. Il comporte trois degrés de peine.

1er degré de peine : exil à 2,000 lis, avec 100 coups; 2e degré : à 2,500 lis, avec 100 coups; 4e degré : à 3,000 lis, avec 100 coups.

(Le *li* équivaut à peu près à 1/10e de notre lieue kilométrique.)

De la peine de mort.

Il y a deux genres de supplice : la *strangulation*, qui est considérée comme la plus douce des deux peines suprêmes, parce qu'elle n'emporte pas de mutilation ; et la *décapitation*, ou la tête séparée du tronc.

Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'à la suite de l'explication de ces *cinq peines*, nous avons lu le titre suivant : *des Supplices au-dessus de la peine de mort ordinaire* et de leur explication. Quoi qu'il en soit, le code annamite édicte et définit trois genres de supplices plus grands, dit-il, que la mort même et qui sont les suivants : la *mort lente*, l'*exposition de la tête du supplicié* et la *mutilation du cadavre.*

La *mort lente* est un tel chef d'œuvre de barbarie que nous voulons vous faire grâce d'une description détaillée de ce supplice, *le plus horrible entre les horribles*, dit naïvement le code. L'origine en est inconnue. Ouvrir le ventre du patient *afin de lui procurer la mort par l'extraction des intestins* (*sic*) ; après quoi lui couper en petits morceaux les membres et les parties les plus sensibles du corps ; voilà ce qu'avait inventé l'un des plus cruels empereurs dont l'histoire du pays ait conservé le souvenir. Ce supplice affreux est applicable sans distinction de sexe. Il est réservé, il est vrai, aux cas les plus rares, mais enfin on le trouve encore inscrit dans le code.

L'*exposition de la tête du supplicié* consiste à la placer au bout d'une pique et à la promener ainsi par les rues, afin d'inspirer l'effroi à tout le monde.

Enfin la *mutilation du cadavre* est ainsi définie : Si un coupable vient à mourir, c'est un décret du ciel devant lequel il faut s'incliner, car la justice des hommes n'a plus d'action en présence de la mort. Si cependant ce coupable a commis quelque crime très-grave et contraire à la piété filiale, bien que le ciel l'ait déjà puni en lui envoyant la mort, il n'est pas possible que les hommes ne se vengent pas ; c'est pourquoi, empirant sur la mort même, on décapite le cadavre.

Nous ne compléterions pas le tableau des pénalités annamites, si nous ne disions un mot des chaînes, des ceps, et de la cangue.

Les *chaînes* n'ont guère besoin d'explication. Elles sont en fer et d'un poids assez lourd. L'anneau supérieur est passé au cou du prisonnier, les deux anneaux inférieurs sont attachés aux pieds.

Les *ceps* sont des sortes d'entraves en bois, du poids de 7 à 9 livres, qui s'adaptent aux jambes du prisonnier pour l'empêcher de s'évader.

Qu'est-ce que la *cangue*? Le dictionnaire universel de Bescherelle nous répond ainsi :

« C'est une espèce de carcan portatif, dont on fait usage en Asie, surtout en Chine et en Cochinchine, et qui consiste ordinairement en deux pièces de bois très-pesantes, échancrées au milieu, et qu'on réunit après y avoir introduit le cou du patient. La cangue varie de forme selon les pays. »

Cette définition s'accorde parfaitement avec celle que nous trouvons dans le code annamite. Ajoutons seulement qu'il distingue trois espèces de cangue : la grande qui pèse 21 livres, la moyenne qui en pèse 18, et la petite qui en pèse 10.

Un point important à noter, au milieu des principes généraux préliminairement exposés, c'est la faculté accordée aux condamnés, dans certains cas, de se rédimer, à prix d'argent, de l'une des cinq peines qui figurent dans le code, même de la peine de mort, alors toutefois qu'elle est prononcée avec une commutation possible. Ce n'est pas le code proprement dit, ce sont les règlements supplémentaires qui organisent ce *rachat de peines*, d'après un tarif qui s'élève suivant la gravité du châtiment dont on veut s'exempter. Cette faveur, au surplus, est loin de s'appliquer à tous les crimes, et il n'y a lieu d'en octroyer le bénéfice à un condamné qu'à la suite d'un rapport qui établisse avec soin dans quelles conditions le délit a été commis. Ainsi, un mandarin condamné, pour prévarication, au bâton, aux fers ou à l'exil ne peut pas se racheter. De même, la faculté de rachat n'est jamais admise, au cas où la condamnation a été prononcée pour l'un des dix crimes capitaux. Ces crimes sont les suivants :

1° Complot de rébellion contre le roi et sa dynastie.

2° Violation des demeures, pagodes et sépultures royales.

3° Haute trahison.

4° Parricide, fratricide.

5° Grand meurtre, meurtre de plusieurs personnes.

6° Vol sacrilége (au préjudice du roi).

7° Impiété filiale.

8° Crimes dans les relations de famille (celui, par exemple, qui tue son parent du 2e ou du 3e degré).

9° Meurtre des supérieurs (un soldat qui tue son officier, un petit mandarin qui tue un mandarin d'un ordre plus élevé).

10° Fornication entre parents.

Le troisième livre, qui porte le titre de *Lois criminelles*, est divisé en dix parties qui se subdivisent elles-mêmes en un très-grand nombre de sections. C'est là que les divers délits sont passés en revue, sont définis, et que la peine applicable à chacun d'eux est indiquée par le législateur. Les limites que nous devons nécessairement imposer à ce rapport, ne nous

permettent qu'une analyse fort rapide de cette portion essentielle du code où se trouvent et les faits incriminés et les châtiments qui les atteignent. Une lecture attentive nous a démontré que si le système de pénalité est d'une sévérité excessive (ce qu'on s'explique en songeant aux mœurs et au caractère d'un peuple asiatique), du moins, la pensée morale et tutélairs qui sert de base à l'incrimination, est presque toujours empreinte d'une grande sagesse. Cette triste nomenclature de méfaits nous fait voir aussi que les vices de l'homme sont partout les mêmes, et que partout les sources des faits délictueux qui viennent troubler l'ordre et la paix générale sont à peu près identiques.

La première partie du troisième livre traite *des rebelles et des voleurs*. Une section est d'abord consacrée à la révolte contre l'autorité royale et à la haute trahison. Ces deux sortes de crimes sont punis de la *mort lente*. Le code ajoute : « L'aïeul paternel, le père, les fils, les frères et ceux qui demeurent avec le principal coupable, quoique non parents, seront décapités. Seront également décapités : les oncles, les neveux ; les mâles seront exécutés à partir de seize ans et au-dessus, sans considération pour leurs infirmités ni leurs maladies. Les mâles à partir de quinze ans et au-dessous, ainsi que la mère, la femme, les filles, les sœurs, les concubines, seront donnés comme esclaves aux mandarins méritants. »

Le fait de sortilége et de magie, le vol des choses sacrées dans les pagodes royales, le vol des édits royaux, des cachets officiels, des clefs d'une citadelle, le vol à main armée, quand il a été consommé, sont punis de la décapitation. Les autres vols sont généralement punis d'une peine qui varie de 50 à 100 coups et de 2 à 3 ans de fers : une marque ou flétrissure est, en outre, dans certains cas aggravant le vol, appliquée sur l'avant-bras. Il est à noter que *la fraude* et *le dol* sont punis de la même peine que le vol ordinaire; toutefois on fait grâce de la marque au coupable.

La deuxième partie, qui comprend quarante-deux sections, traite des homicides, blessures et querelles.

L'homicide avec préméditation certaine, et celui qui a pour but de s'emparer du bien de la victime, sont punis de la décapitation. Le parricide consommé est puni de la mort lente ; le même crime tenté ou seulement prémédité entraîne la décapitation. Il faut remarquer que l'homicide commis par le mari sur sa femme et son complice, en cas de flagrant délit d'adultère, par une disposition qui se rapproche beaucoup de celle de nos lois, est exempté de toute peine. Mais une prescription assez bizarre est celle-ci : « Si le mari, ayant surpris les coupables en flagrant délit, s'em-

» pare de sa femme et la tue, pendant que son complice parvient à
» s'échapper, ce complice étant plus tard amené devant la justice, si le
» crime d'adultère est parfaitement établi, il sera condamné à la strangu-
» lation (avec sursis et commutation possible) ; mais le mari, pour l'avoir
» laissé échapper, recevra 80 coups. »

La loi, dont la prévoyance se complaît à rechercher les hypothèses les plus probables, s'explique sur le cas où deux amants adultères ont décidé de mettre fin à leurs jours. Si la femme succombe la première, on recherchera si le complice survivant a bien eu l'intention de se suicider; et, dans le cas où la négative sera prouvée, il subira la décapitation ou la strangulation, selon que son crime aura été ou non prémédité. Il ne pourra pas invoquer pour lui l'accord fait avec la femme de mettre tous deux fin à leurs jours.

Viennent ensuite les peines prononcées contre les blessures volontaires et involontaires. Elles varient, suivant que ces blessures sont graves ou légères, et elles consistent tantôt dans l'exil, toujours accompagné ou plutôt précédé de coups, tantôt dans un nombre de coups proportionné à la gravité du fait.

La troisième partie, divisée en huit sections, s'occupe des insultes. Tout l'esprit du code, sur ce point, se résume en ces quelques lignes :

« Si une personne en insulte une autre, elle sera punie de 10 coups de
» bambou; si deux personnes s'insultent l'une l'autre, chacune des deux
» recevra 10 coups. »

Quatrième partie, onze sections : plaintes en justice. Le code s'occupe ici, par une sorte de hors-d'œuvre assez peu compatible avec une bonne méthode, des plaintes portées en justice, non-seulement de celles qui, calomnieuses ou mal fondées, peuvent constituer un délit, mais de quelques autres points accessoires se rattachant à la matière des plaintes, et qui semblent tenir moins au code pénal qu'à la procédure criminelle. Nous devons cependant noter la troisième section, s'appliquant aux mandarins qui ont reçu une plainte et ne la prennent pas en considération. Cette négligence, dans l'exercice de leur charge, est, comme toutes les autres qu'ils peuvent se permettre, exemplairement punie; et, dans le cas spécial, la peine varie de 80 à 100 coups de bâton.

La cinquième partie s'occupe précisément, dans ses neuf sections différentes, des faits de prévarication commis par les mandarins ou leurs employés.

Le fonctionnaire qui a malversé, dilapidé ou qui s'est laissé corrompre, est généralement puni de 2 ans de fers et de 100 coups. En principe, le corrupteur est passible de la même peine.

Le faux et la supercherie forment la matière de la sixième partie et comprennent onze sections. La falsification des édits, des cachets publics et la fausse monnaie, sont punis de la strangulation (avec sursis, c'est-à-dire qu'on en réfère au roi qui peut commuer la peine). Les autres falsifications et les supercheries entraînent les fers ou la bastonnade, proportionnée à la gravité des cas.

Nous avons déjà dit un mot de l'adultère ; la septième partie des lois criminelles consacre à ce délit neuf sections distinctes. Il convient de remarquer que, sous cette dénomination générale, le code annamite comprend tous les faits de fornication jugés punissables, et que la violation de la foi conjugale, c'est-à-dire ce que nous nommons proprement l'adultère, n'est qu'une espèce particulière au milieu de ces délits contre les mœurs.

Le viol et en général les violences employées pour consommer ou tenter un attentat à la pudeur sont punis de la strangulation avec sursis. Dans certains cas odieux, par exemple, quand la victime n'a pas dépassé l'âge de l'enfance et que sa mort a été la suite du crime, le coupable est passible de la décapitation immédiate.

Pour le délit d'adultère proprement dit, commis par un libre consentement, la peine, commune à l'homme et à la femme, est de 80 à 100 coups.

La huitième partie comprend onze sections et traite des délits divers, qui n'ont pas pu entrer dans les classifications précédentes. Nous noterons seulement, à cause de son importance, le crime d'incendie volontaire. Il semble puni par le code annamite avec quelque mollesse, eu égard à la sévérité générale du système de pénalité. En effet, la décapitation immédiate est réservée au seul cas où des brigands et voleurs se sont réunis pour incendier des bâtiments et ont profité de l'incendie pour se livrer au pillage.

Les neuvième et dixième parties, qui tiennent tout à la fois au code pénal et à l'instruction criminelle, traitent des prisonniers, de leur arrestation, des cas d'évasion, des peines à appliquer à ceux qui les favorisent, et de quelques autres points plus ou moins importants. Notons ce que le code annamite appelle la *réhabilitation* et ce qui serait mieux nommé la *révision* des jugements portant condamnation. Le code s'explique ainsi sur ce sujet :

« Si le tribunal de la justice est saisi de quelques suppliques en réhabilitation, ou si l'un des tribunaux du royaume lui a adressé des condamnés demandant la réhabilitation, ledit tribunal de la justice devra examiner ces demandes avec la plus scrupuleuse attention et en faire un rapport au

roi en attendant sa décision. Si ledit tribunal trouve la question fort difficile à résoudre, à cause du magistrat qui a décidé l'affaire, il pourra supplier le roi de vouloir bien ordonner la réunion du grand conseil, où la question de réhabilitation sera soumise à une discussion générale. »

Enfin, nous ne devons pas oublier de signaler une disposition assez curieuse que nous avons rencontrée dans la section relative à l'exécution des jugements. En voici les termes :

« Si dans la capitale il y a quelque exécution de coupable à laquelle il doit être procédé, on y surseoira si le ciel se refuse depuis longtemps à donner de la pluie. Le tribunal de la justice fera même des recherches pour s'assurer qu'aucune injustice n'a été commise et que ce n'est pas à cela qu'est dû le fléau de la sécheresse. Le tribunal de la justice adressera au roi un rapport pour lui demander de surseoir à l'exécution, qui aura lieu alors aux premières pluies. »

Tel est l'ensemble et le résumé des *Lois criminelles* proprement dites du royaume d'Annam. Nous arrivons maintenant à l'analyse des parties de la législation desquelles se dégagent des règles du droit civil, mêlées encore quelquefois à des dispositions pénales.

§ II. — Le quatrième livre comprend les lois relatives aux mandarins. Cette dignité n'est pas définie par le code, mais il est facile de suppléer à cette lacune. On sait en effet qu'en Cochinchine aussi bien qu'en Chine les mandarins sont des *lettrés* répartis en dix-huit classes ou degrés, et parmi lesquels on prend les citoyens auxquels on confie les fonctions ou magistratures, tant de l'ordre civil que de l'ordre militaire, depuis les plus élevées jusqu'aux plus modestes.

L'hérédité dans les dignités du mandarinat est érigée en principe, comme récompense des services rendus. « Lorsqu'un mandarin civil ou militaire (dit le texte) aura acquis assez de mérite pour que sa dignité puisse être transmise à sa descendance, ce sera son fils premier-né, ou, à son défaut, son petit-fils premier-né qui lui succédera dans sa dignité. »

En outre, des titres de noblesse peuvent être conférés, soit pendant leur vie, soit après leur mort, aux mandarins qui, ayant rempli de hauts emplois de général en province, ou de conseiller royal, ou autre grande charge civile dans la capitale, auront acquis des mérites éminents par leur fidélité éprouvée, par leur patriotisme, et auront ainsi été des plus fermes appuis de l'État et de la dynastie régnante.

Si les bons services sont rémunérés, les fautes des mandarins, nous en avons déjà eu la preuve, sont sévèrement punies. Ainsi une section particulière traite des *promotions injustes*. Tout mandarin qui aura demandé

de l'avancement pour un employé qui n'en est pas digne, et qui n'en aura pas réclamé pour ceux qui en méritent, sera puni de 80 coups. L'employé proposé injustement par le mandarin, et qui aura eu connaissance de la démarche de celui-ci, sera puni de la même peine.

Enfin la loi stimule l'exactitude des mandarins dans l'exercice de leurs fonctions de la manière suivante : Ceux qui négligent de paraître quotidiennement à leur tribunal, et les fonctionnaires qui, ayant obtenu un congé, ne retournent pas à leur poste à l'expiration de celui-ci, seront punis de 10 coups par jour de retard, avec augmentation d'un degré pour chaque période de trois jours en sus, jusqu'à concurrence de 80 coups, mais on ne les destituera pas.

Le cinquième livre est consacré aux lois fiscales, et se divise en sept parties.

Ces lois dites *fiscales* ne se bornent pas, comme on pourrait le croire, à régler les rapports des citoyens avec le domaine de l'État. Il y a des sections qui appartiennent au droit administratif, d'autres au droit civil proprement dit, et qui, à ce titre, ont une très-réelle importance. Nous nous contenterons de citer quelques exemples.

Dans la première partie, nous trouvons une section (c'est la troisième) qui s'occupe de la construction et de l'établissement sans autorisation des *bonzeries*, maisons de *bonzesses* ou de *tao-sse*. On sait qu'on désigne sous ces appellations, en Chine et en Cochinchine, les prêtres et les femmes qui vivent renfermées dans des monastères, les uns et les autres ayant fait le vœu de chasteté, vœu dont la violation constatée est punie d'une peine sévère, la décapitation. La loi porte défense d'établir sans autorisation des bonzeries ou monastères autres que ceux actuellement existant dans le royaume, sous peine, pour les délinquants, de 100 coups. Quant aux individus qui, sans autorisation, se feront *bonzes* ou *tao-sse*, et en prendront l'habit ainsi que la coiffure, ils seront punis de 80 coups. Les *bonzes* et *tao-sse* qui se rendront coupables de quelque délit, seront remis à la condition d'homme du peuple et devront retourner dans le lieu de leur naissance.

La onzième section contient des dispositions relatives au droit successoral, qui présentent avec les lois généralement reçues en Europe de frappantes analogies, à côté de notables et nécessaires dissemblances.

Le patrimoine paternel doit être également partagé entre les enfants mâles, sans droit d'aînesse et sans distinction d'âge, ni de fils d'épouse légitime, de concubine ou d'esclave. Il n'y a d'exception à cette règle que le cas où l'aîné, à cause des mérites de son père, aurait reçu en naissance

les dignités du mandarinat : on doit alors faire la part de ce fils dans l'héritage paternel; ses frères ne viennent qu'après lui.

Si une personne meurt sans descendance mâle et directe, après que le fait aura été vérifié, on constituera sa fille, si elle en a une, légataire universelle : si cette personne n'a pas de fille, le mandarin du lieu, après avoir fait des recherches scrupuleuses, rendra compte au gouverneur de la province, et l'État deviendra héritier du défunt.

La deuxième partie traite, en dix sections, *des champs et des maisons*. Nous trouvons à la section V la disposition suivante :

« Il est interdit aux mandarins et employés d'acheter des terrains ou des maisons sur le territoire qu'ils administrent. Toute contravention à cette règle sera punie de 50 coups et du renvoi du lieu où ils exercent; la propriété achetée sera confisquée au profit de l'État. »

Cette disposition, moins la pénalité et surtout les 50 coups de bâton, nous rappelle celle qui est inscrite dans les articles 711 et 1596 de notre code civil et 713 de celui de procédure civile.

Plus loin, c'est le stellionat que nous voyons prévu et puni :

« Tout propriétaire qui aura déjà hypothéqué ou vendu un champ ou une maison à une personne, et qui, le contrat étant passé, les hypothéquera ou vendra à un autre individu, sera jugé comme voleur furtif et puni d'après la somme qu'il aura reçue illégalement en second lieu pour prix de vente ou d'hypothèque. »

La troisième partie a pour titre : *Du Mariage en général*. On pourrait se croire en plein droit civil. Mais la loi est mélangée, comme toujours, de dispositions pénales à l'adresse de ceux qui transgressent ses prescriptions ; par exemple, elle édicte la peine de 80 coups contre le *bonze* qui prendra femme ou concubine, avec la dégradation qui le fait retomber dans la condition d'homme du peuple.

Notons ce qui est relatif *au divorce*.

Une femme peut se trouver placée dans l'un des sept cas de divorce, qui sont : la stérilité, l'adultère, le manque de piété filiale envers le père et la mère du mari, le vol, les infirmités graves, et enfin (dispositions bien sévères à l'endroit du beau sexe) la *jalousie* et le *bavardage*. Hors de ces cas, tout mari qui répudiera sa femme légitime uniquement par caprice, et quand il n'a aucun reproche à lui faire, ni pour sa conduite, ni au sujet des relations qu'il a avec elle, sera puni de 80 coups. Par compensation, le mari qui, devant répudier sa femme à cause de sa conduite, ne le fera pas, recevra également 80 coups.

Nous nous contenterons de mentionner les titres de la quatrième et de

la cinquième partie : *Des Greniers et des Caisses de l'État* et *des Droits dus à l'État*.

Dans la sixième partie, consacrée aux rapports respectifs entre *créanciers et débiteurs*, nous avons remarqué ce qui concerne l'usure.

« Toute somme en argent (dit le code annamite), prêtée à intérêt par des particuliers, ou tout objet mis en dépôt, ne doivent pas rapporter au créancier ou au détenteur un intérêt plus fort que 0 *taël* 03 par taël et par mois. (Le taël équivaut à 8 fr. 25 c. de notre monnaie. L'intérêt légal, fort honnête, comme on le voit, est de 3 p. 100 par mois, c'est-à-dire de 36 p. 100 par an). Bien que la créance dure plusieurs mois et même plusieurs années, jamais l'intérêt ne devra dépasser le capital. Toute contravention à ces dispositions sera punie de 40 coups. Si l'intérêt a dépassé le capital, on supputera la valeur de la différence ; si elle mérite, d'après la loi relative à la malversation et à la dilapidation, une peine plus forte que 40 coups, cette peine sera appliquée au coupable jusqu'à concurrence de 100 coups. »

La septième partie, relative *aux Marchés*, prévoit et punit les faits de monopole et d'accaparement, et même de concurrence déloyale. Nous y lisons ce qui suit :

« Si un acheteur et un marchand ne peuvent s'entendre sur une affaire, à cause de l'influence d'une troisième personne qui, désirant avoir le monopole des marchandises, tend à avilir celles d'autrui, cette dernière personne sera punie de 80 coups. »

« Si un marchand, par ses paroles en faveur de sa marchandise et au détriment de son voisin, auquel il veut faire *une concurrence déloyale*, trouble les résolutions de l'acheteur, il sera puni de 40 coups. »

Une nouvelle et grande division du code nous amène aux *Lois rituelles*, qui forment l'objet du sixième livre. Il se divise en deux parties seulement : 1° *des sacrifices* ; 2° *des rites*.

Nous voyons d'abord que des sacrifices publics sont offerts aux divers esprits, mais le code ne nous dit pas en quoi consistent ces sacrifices. Il veut : « Que dans toutes les provinces du royaume ils soient offerts aux esprits tutélaires, et que cette prescription soit rigoureusement observée ; on ne doit négliger ni l'esprit des montagnes, ni celui des eaux, du vent, des nuages, du tonnerre et de la pluie, ni enfin les saints de l'antiquité appartenant particulièrement à la province, ni les anciens empereurs, ni les anciens rois, ni les fidèles sujets des temps antiques, ni les grands patriotes. « Les époques et les noms de ces esprits sont indiqués sur un calendrier rédigé au *Tribunal des rites*.

D'un autre côté, la législation, nous l'avons dit plus haut, punit *la magie et la sorcellerie* de peines sévères, mais en englobant dans cette qualification fort élastique toute adhésion à des doctrines ou à des pratiques que n'avoue par l'*orthodoxie annamite.*

Voici le texte :

« Tout individu qui exercera des arts magiques et prétendra faussement qu'il commande aux bons génies ou aux démons, qui tracera des signes cabalistiques, préparera des charmes au moyen de l'eau, prédira la bonne aventure, adorera les faux saints (le tout pour tromper le public) ou qui appartiendra à la société du Nénuphar blanc ou autres fausses sectes, ou qui professera toute autre doctrine erronée et étrangère et qui n'est pas la véritable doctrine (celle de Confucius)... sera condamné, pour ses détestables préceptes, à la strangulation (toutefois avec sursis). »

Une section spéciale prévoit la négligence des astronomes et nous paraît assez curieuse.

« Tout astronome qui, d'après les observations qu'il aura pu faire du soleil, de la lune, des cinq planètes ou des vingt-huit constellations, reconnaîtra quelque grand phénomène céleste, tel qu'une éclipse du soleil ou de lune, etc., et qui n'adressera pas un rapport pour en informer le roi sur-le-champ, recevra 60 coups. »

Toutes les cérémonies sont réglementées par les *Lois rituelles :* elles n'ont pas dédaigné de prescrire ce qui doit s'observer dans les cérémonies et fêtes de villages. « Les lois de l'urbanité (disent-elles) sont fondées, dans les villages, *sur le respect dû à l'âge*; ce respect doit surtout régner dans les cérémonies et fêtes dont l'institution est précise. Toute contravention à ces règles sera punie de 50 coups. »

Passons aux *Lois militaires*, contenues dans le sixième livre.

1re partie. — Des demeures impériales ou royales.

Le législateur passe en revue, sous seize sections distinctes, la défense d'entrer dans le temple des ancêtres du roi, d'entrer dans le palais du roi, d'en franchir les murs, de circuler sur la route réservée au souverain; il organise le service des travaux à exécuter dans le palais, traite des ouvriers qui y sont employés et enfin des gardes du corps, de jour et de nuit, attachés à la personne du monarque, des escortes ordinaires du roi et du cortége qui le précède lorsqu'il voyage à travers son royaume.

2e partie. — Des militaires.

Vingt sections sont consacrées à cet important sujet. Nous y relèverons deux points seulement :

1° *Des Vexations commises envers le peuple.* — Tout mandarin, militaire

ou civil, qui ne gouvernera pas le peuple avec douceur, et qui commettra des illégalités, exaspérant par ses vexations des gens paisibles, qu'il excite de la sorte à l'insurrection, sera condamné à la décapitation (avec sursis) s'il résulte de la révolte ainsi suscitée par lui qu'une citadelle ou une place ait été envahie ou endommagée. Si la révolte n'en a pas amené l'attaque, le mandarin coupable sera simplement envoyé en exil.

2° *De la Désertion.* — Tout officier ou soldat qui, ayant reçu l'ordre de suivre l'armée pour aller à la guerre, retourne secrètement chez lui ou dans tout autre lieu, sera puni, pour la première fois, de 100 coups et renvoyé à l'armée; en cas de récidive, il sera condamné à la strangulation (avec sursis).

Ceux qui, connaissant l'évasion du soldat, l'auront aidée ou protégée, seront punis de 100 coups et envoyés à l'armée. Le maire du village où s'est réfugié le déserteur, s'il a connaissance du fait et ne l'a pas déclaré, recevra 100 coups.

Tout militaire qui déserte un camp établi en temps de guerre, sera décapité sur-le-champ aussitôt qu'on se sera emparé de sa personne. Si, l'état de guerre durant encore, le déserteur se rend de lui-même, il sera condamné au bannissement lointain.

La troisième partie traite des postes de surveillance et de douane ; la quatrième, du soin des chevaux et autres animaux domestiques; la cinquième, de la poste. Au milieu de ces dispositions si diverses, nous en avons remarqué une qui n'est peut-être pas à sa place la plus logique, mais qui, dans tous les cas, semble inspirée par un esprit de bonne police. Toute personne ayant chez elle un chien qui devient enragé, est passible d'une peine, si elle ne le tue pas aussitôt. Inutile d'ajouter que la peine est celle des coups : le nombre, dans ce cas, en est fixé à 40.

Le huitième et dernier livre contient les *Lois relatives aux travaux publics*. La première partie s'occupe des constructions, la deuxième des digues et des routes.

Sont prohibées et punies les constructions entreprises sans autorisation, celles jugées inutiles, celles enfin qui sont contraires au plan, au but proposé ou à la coutume reçue. Enfin une disposition spéciale réprime la fraude dans la quantité des matériaux employés.

Les dernières pages du code punissent les dégâts causés aux digues et aux levées des rivières; la négligence apportée par les mandarins ou employés à la réparation de ces mêmes digues; l'empiétement sur le sol des routes. Elles confient le soin d'entretenir et de réparer les routes et les ponts à un mandarin spécial, qui doit en passer des inspections fréquentes.

Il est superflu d'ajouter que le bon service des ponts et chaussées est garanti en Cochinchine par la sanction ordinaire, c'est-à-dire par l'application de 40 coups de bâton, en cas de négligence du fonctionnaire à qui la loi en commet le soin.

Nous avons parcouru les principales divisions de cette législation compliquée, qui se perd dans les détails et dans les hypothèses. Elle nous a paru codifiée sans esprit de méthode, mais cependant elle révèle une civilisation assez avancée, malgré la sévérité draconienne dont elle est empreinte.

Une sorte de complément, fort court, du code annamite, donne des exemples de quelques cas particuliers, qui ne sont pas expressément prévus par le code lui-même.

Le législateur recommande, quand un de ces cas se présente, d'établir des termes de comparaison, afin de le rapporter à l'article de la loi écrite qui s'en rapproche le plus.

Trente exemples de quelques-uns de ces cas sont cités dans ce complément. Nous en avons extrait cinq qui nous ont paru assez notables, les uns parce qu'ils se rapportent à des situations légales qui ont leurs analogues dans notre propre législation, les autres, au contraire, parce qu'ils servent à peindre la physionomie particulière de la société annamite. Nous les donnons dans leur ordre numérique et c'est par là que nous terminerons ce rapport.

3. — Si un boucher vendant au détail de la viande de porc ou de chèvre, fait boursoufler celle-ci au moyen d'eau insufflée avec une canule, ou si un marchand de riz mélange sa denrée avec du sable pour en augmenter le poids, ces fraudes seront punies comme la tromperie sur le sel l'est en Chine, c'est-à-dire de 80 coups.

11. — Le fait de se présenter aux examens, soit en s'attribuant un degré que l'on ne possède pas, soit en prenant le nom d'autrui, sera considéré comme le délit qui consiste à se donner faussement pour mandarin, et il sera puni de même.

17. — Le fait d'enlever la tête d'un supplicié du lieu où elle est exposée aux regards de la foule, pour la jeter à l'eau, est assimilé à l'acte de détruire une affiche officielle à l'endroit où se publient les édits impériaux, et puni, par conséquent, de 100 coups et de l'exil à 3,000 lis.

24. — On n'établira point de différence entre les esclaves qui médiront de leur maître hors de sa présence et ceux qui l'insulteront en face ; on leur infligera également la strangulation.

28. — Le fait d'insulter un parent du roi est le même que celui d'in-

jurier son père ou sa mère, et la peine est également la strangulation immédiate.

J. Barbier,
membre de la 2e classe.

Le Tyrtée du moyen âge ou Histoire de Bertrand de Born, par V.-P. Laurens, auteur du tableau de la poésie française, membre de l'Institut historique (Paris.)

Bertrand de Born, vicomte d'Hautefort, compte parmi les héros légendaires du moyen âge. Tour à tour guerrier et poëte, sa vie n'est qu'une longue lutte, et ses chants eux-mêmes ont la plupart pour objet l'excitation ou le réveil des alliés qu'il veut adjoindre à sa cause.

Son rôle comme publiciste a été d'une importance incontestable, si ce n'est qu'à cette époque où le journalisme était inconnu, il substituait à cette arme puissante les hymnes non moins passionnés dont il se faisait à la fois le compositeur et le barde; l'indépendance de l'Aquitaine était son rêve, et, pour soustraire son pays au joug de l'Angleterre, il n'a pas craint d'armer les fils d'Henri II contre leur propre père.

La vie publique de Bertrand de Born résume pour ainsi dire l'histoire d'une des périodes les plus mouvementées du moyen âge; à son entrée dans l'arène politique, le héros-troubadour assiste au mariage de sa souveraine Éléonore, épouse divorcée de Louis VII, de France, avec le roi d'Angleterre ; il devient l'ami de Richard et de Henri, les fils de ce roi; plus tard, il soulève les barons aquitains contre la domination anglaise et il prend une large part à cette insurrection; à trois reprises différentes, Bertrand de Born, ligué tantôt avec Richard, tantôt avec Henri, le jeune, et tantôt avec le roi de France, Philippe-Auguste, combat pour l'indépendance de l'Aquitaine, et déploie dans ces luttes nombreuses une inflexible énergie.

Sa vie se passe à proclamer les droits de son pays dans les sirventes les plus belliqueux dont il se sert pour attirer à lui les seigneurs indifférents et à montrer à tous les jours de bataille, avec quel cœur il répand son sang pour le triomphe de sa nationalité.

Dans l'intervalle, survient l'événement considérable de la troisième croisade. Le héros y joue comme troubadour un rôle essentiel, et ses chants contribuent fortement à ranimer le zèle des princes chrétiens et à stimuler leur départ pour la défense des lieux saints. Lui-même reste en

Aquitaine, contraint par l'impuissance pécuniaire à laquelle les luttes précédentes l'avaient réduit.

Enfin Éléonore meurt, et l'Aquitaine se donne à la France. Bertrand de Born a lutté en vain contre cette résolution. Impuissant pour s'y opposer, déjà vieux d'ailleurs, il se retire dans un cloître et sa vie publique a pris fin.

Nous ne faisons qu'esquisser ici à grands traits le tableau de la carrière politique de Bertrand de Born, et l'on se tromperait en pensant que cette esquisse forme le cadre de l'ouvrage de M. Laurens. Il n'en est rien. Dans les quatorze chapitres que ce récit contient, figure avec détails tout se qui se rattache à la période qu'embrasse la vie de Bertraud, c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIe siècle. L'auteur examine la situation respective de la France et de l'Angleterre. Il signale l'état politique du Poitou, du Périgord, du Limousin, du Quercy, du Bordelais; il rappelle quelles étaient alors les aspirations de ces provinces et les causes qui motivèrent les guerres dont elles furent le théâtre. Il décrit les batailles auxquelles ces luttes donnèrent lieu, les chefs principaux qui y ont pris part; il raconte quel fut le caractère, quels étaient les défauts et les qualités des princes qui possédaient ou se disputaient la patrie de Bertrand, c'est-à-dire et principalement de Louis VII, d'Henri II, d'Éléonore de Guyenne, de Richard Cœur de Lion, d'Henri le jeune, de Philippe-Auguste, etc..... Puis quand arrive la croisade, l'auteur en fait le récit et en indique les résultats. Le retour de Richard et sa captivité font l'objet d'un chapitre plein d'intérêt où l'on voit Éléonore de Guyenne parcourant les provinces et quêtant dans tous les châteaux, pour la rançon de son fils.

A un autre point de vue, l'auteur nous apprend quelle fut la vie privée de Bertrand de Born, quels étaient les dons particuliers et extraordinaires dont la nature l'avait doué, quelles furent ses dissensions intestines avec un frère qui ne cessa de lui être hostile. M. Laurens a voulu ne rien laisser à désirer touchant son héros, et après avoir fait connaître les aventures de sa vie publique, il nous raconte ses exploits amoureux. A ce sujet, et de même qu'il a traduit les hymnes guerriers, de même il retrace en vers faciles et élégants les sirventes d'amour que Bertrand adresse aux beautés diverses, qui ont su tour à tour l'émouvoir. Enfin, le premier et le second mariages de Bertrand, la naissance de ses enfants, leur vocation, leur destinée, tout nous apparaît dans l'œuvre dont il s'agit.

Nous devons ajouter que les mœurs des nationalités qui figurent dans ce livre n'y sont pas non plus oubliées. Elles sont l'objet d'un commentaire qui n'est pas la partie la moins curieuse et la moins intéressante de l'ouvrage.

En résumé, l'auteur a voulu mettre en relief la vie d'un patriote dont les annales françaises avaient à peine gardé le souvenir, tandis qu'au contraire les poëtes d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre lui ont consacré des pages qui démontrent l'influence du rôle qu'il a joué.

C'est ce rôle que M. Laurens a voulu nous montrer sous son vrai jour. Il l'a fait dans des conditions inespérées, puisque son livre ne contient pas seulement la vie d'un homme, mais encore le récit complet de toute une période du moyen âge. Le style est toujours facile, on lit sans effort. L'intérêt dramatique arrive parfois à un haut degré, et les chapitres se succèdent en laissant au lecteur l'impression soutenue de la curiosité la plus vive, et le désir de poursuivre pour la satisfaire. En deux mots, l'histoire de Bertrand de Born instruit et distrait.

Nous n'avons qu'un regret, et c'est d'avoir dû n'en faire qu'une analyse aussi incomplète.

A. Laveis.
membre de la 3e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 11 juillet à huit heures et demie du soir. M. de Montaigu, président de la première classe, occupe le fauteuil.

M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de remercîments de S. A. I. Madame la princesse Mathilde à l'Institut historique, pour l'hommage que M. Renzi lui a fait d'un exemplaire du compte rendu des œuvres de S. M. Napoléon III. M. Cénac-Moncaut adresse à l'institut historique son rapport sur la *Chronologie* et sur l'*Histoire universelle*, par M. de Bellecombe.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Labadie, adresse à l'Institut historique un mémoire sur la *langue basque*, dont on donnera lecture à la séance prochaine.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à cette classe, parmi lesquels la *Rivista contemporanea*. M. Folliet est nommé rapporteur.



⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Notre honorable collègue, M. Guigou, de Marseille, remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre correspondant de la quatrième classe.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Breton, pour lire son rapport sur l'ouvrage de notre honoré collègue M. le comte Jean Melzi, de Milan, intitulé : *Francesco Melzi d'Eril, duc de Lodi, etc.* Après quelques observations de MM. Barbier, de Berty et de Montaigu, cet intéressant travail est renvoyé au comité du journal.

M. Barbier donne lecture du rapport de M. Cénac-Moncaut, absent, sur la *Chronologie* et sur l'*Histoire universelle*, de M. de Bellecombe. Quelques observations ont été faites sur cette intéressante lecture, par MM. de Bertis, de Montaigne, Breton et Masson. Le rapport est renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 JUILLET 1866.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Barbier, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, dépose sur le bureau les cinq médailles décernées par l'Institut historique dans la dernière séance. Elles sont remises par M. le président aux titulaires.

L'analyse suivante de la correspondance a été communiquée par monsieur l'administrateur à l'assemblée générale.

M. l'abbé Badiche adresse à l'Institut historique la notice biographique sur notre regrettable collègue M. de Campagnolles.

M. Masson envoie un rapport sur les travaux de la Société académique de Maine-et-Loire.

M. le secrétaire de l'Académie des sciences de Lisbonne accuse réception de l'*Investigateur*.

Les membres du comité du congrès scientifique de France annoncent que la tenue de ce congrès est renvoyée à l'année prochaine mil huit cent soixante-sept.

M. Ranzi remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant (troisième classe).

L'Académie impériale de Saint-Pétersbourg offre à l'Institut historique le bulletin de ses travaux (M. Breton est nommé rapporteur).

Notre honorable collègue, M. Jubinal, secrétaire général de l'Institut historique, offre à la société un ouvrage intitulé *Napoléon Ier et M. de Sismondi*; M. de Bellecombe est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur les travaux de la Société académique de Maine-et-Loire, par M. Masson, qui est absent. M. Barbier donne lecture du rapport qui est renvoyé au comité du journal.

Lecture est donnée par M. Barbier d'un mémoire de notre honoré collègue M. Labadie, absent, sur la *langue des Basques*. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Berty, de Bellecombe et Renzi, l'assemblée décide qu'une notice sur le sujet, dont il est question, sera insérée dans la chronique de l'*Investigateur*.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Saint-Gratien-les-Bains (Seine-et-Oise), le 6 juillet 1866.

Maison de S. A. I. la princesse Mathilde. — Secrétariat des commandements.

Monsieur,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire au nom de l'Institut historique de France d'un exemplaire du compte rendu des œuvres de S. M. Napoléon III.

Les études relatives à l'histoire ne peuvent manquer d'exciter au plus haut degré l'intérêt dans un pays tel que le nôtre, auquel aucun genre de gloire n'a manqué.

Veuillez, monsieur, remercier vos collègues en mon nom et recevoir vous-même avec mes remercîments personnels l'assurance de ma considération distinguée.

MATHILDE.

A Monsieur Renzi, membre administrateur de l'Institut historique de France.



CHRONIQUE

Instituzioni elementari di geografia. (*Éléments de géographie naturelle, topographique, astronomique, physique et morale,* disposés d'après une méthode nouvelle par Ferdinand De Luca.) (1).

Le nom de notre savant et laborieux collègue, M. De Luca, est connu de nous tous, et le journal de l'*Institut historique* a déjà parlé de ses œuvres.

Il est un de ces hommes exceptionnels qui semblent s'être fait de l'instruction, et surtout de l'instruction élémentaire, une sorte d'apostolat. Tel notre abbé Gaultier, tel l'abbé Lhomond en France; mais en comparant M. De Luca à ces hommes respectables, je dois ajouter que je le crois supérieur à l'un et à l'autre par l'étendue de ses connaissances. Il y a longtemps qu'il travaille pour la jeunesse! Dès l'année 1827, en publiant un opuscule qu'il intitulait : *Pensées sur l'éducation appliquée à l'instruction donnée dans les séminaires,* il manifestait le dessein de publier aussi un nouveau traité de géographie sur un autre plan que ceux qu'on avait suivis jusqu'alors. Il tint en partie sa promesse en 1833, en mettant alors au jour de *Nouveaux éléments de géographie,* et enfin, en 1838, il donna les *Institutions élémentaires* dont il est question en cet article, et cet ouvrage important a été réimprimé pour la dix-neuvième fois en 1860. C'est un beau succès, et il y a eu même plusieurs éditions furtives. Il a divisé le tout en huit périodes, dont les quatre premières doivent être étudiées par tous. Il n'a pas inséré la *cinquième,* parce que, traitant de la géographie ancienne, elle suppose dans ceux pour qui elle est écrite des connaissances secondaires et classiques : elle forme un autre volume spécial. Dans les trois dernières, il donne des notions élémentaires sur la géographie astronomique et mathématique, sur la géographie physique et naturelle, et enfin sur la géographie morale. Par géographie morale, il entend la population, la civilisation, la religion, les finances, l'administration d'un pays. On voit aussi dans ces trois sections une matière qui ne serait pas absolument à la portée de tous les élèves. Après ces généralités, il consacre une monographie assez longue à son propre pays, il y parle donc de Naples, de son administration, des produits de ce royaume, etc., enfin il termine par un tableau important dans ces sortes de rudiments. C'est une table comparative des poids et mesures du royaume des Deux-Siciles avec ceux des autres contrées. Vouloir enseigner la géographie sans démons-

(1) Un volume in-8°.

trations ou indications sur des cartes, dit quelque part M. De Luca, c'est se mettre au niveau d'un professeur de mathématiques qui prétendrait enseigner la géométrie d'Euclide ou de Legendre sans démonstrations, par des figures, aussi a-t-il donné comme appendice nécessaire aux *Institutions* élémentaires dont je parle un *Atlas* composé de huit cartes, dont deux pour la géographie ancienne; mais il a donné cet Atlas dans un recueil séparé de son volume qui n'a qu'un plan de figures géométriques. Peut-être n'a-t-il pas joint l'envoi de ses cartes au traité dont je viens de rendre compte; du moins je ne les ai pas reçues.

Notre honorable collègue a publié beaucoup d'autres ouvrages, surtout sur les mathématiques. Ses productions ont été appréciées; il est chevalier de l'ordre impérial de Christ, du Brésil, et plus de quinze académies italiennes et autres se sont fait honneur, comme l'*Institut historique*, de le compter au nombre de leurs membres. Les titres seuls des livres de M. De Luca justifieraient l'application qu'on peut faire à ses intentions de l'épigraphe qu'il a empruntée à un auteur et qui convient à ses œuvres : *Nisi utile est quod facimus stulta est gloria.*

l'abbé BADICHE, prêtre,
Membre de la 3e classe.

La *Société centrale des sourds-muets de Paris* a réuni en deux volumes la relation de la célébration des banquets anniversaires où elle célèbre la naissance de l'abbé de l'Épée. Elle nous a envoyé récemment son second volume qui commence au cent trente-septième anniversaire et finit au cent cinquantième par le trentième banquet, qui eut lieu le 22 novembre 1863. — Le président est l'illustre sourd-muet Ferdinand Berthier, doyen des professeurs de l'Institution. Dire tous les toasts et discours spirituels, chaleureux, mimés, puis traduits, ceux-là par des sourds-muets, ceux-ci par des parlants, ou même n'en rapporter qu'un ou deux, est impossible à cette place. Mais ce que je ne puis omettre c'est le toast d'un sourd-muet, mimé, puis prononcé par lui; d'où la possibilité d'espérer la guérison de cette infirmité. Aussi y a-t-il un professeur d'articulation vocale. Ils ont parmi eux des poëtes, entre autres un M. Pelissier, professeur sourd-muet, qui a déjà publié un volume de poésies et qui a fait entendre au banquet de 1853 un compliment à l'Empereur et à l'Impératrice en soixante-dix vers très-purs et très-poétiques. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les rimes qui ne s'écrivent pas de même : *traits, français*; *faim, enfin; factions,*

passions; serein, souverain; tutélaire, mère; silence, espérance; etc., n'embarrassent pas le sourd-muet. Qu'il ait appris la signification de tous ces mots, soit; mais l'identité de leur son final!

P. Masson.

— M. Frout de Fontpertuis, chef de division à la préfecture de la Haute-Loire, membre de l'Institut historique, a publié depuis quelques années six ouvrages sur des matières très-diverses; il nous suffira d'en indiquer les titres pour qu'on puisse apprécier l'étendue et la variété de ses connaissances : 1° *Etudes sur les enfants assistés;* 2° *Traduction d'un ouvrage composé en anglais, par M. Disraeli et intitulé : Cortarini Fleming;* 3° *Considérations sur la propriété communale et sur les biens dits communaux;* 4° *Etudes de littérature étrangère;* 5° *Observations sur l'organisation générale des bureaux de préfecture;* 6° *Etude critique sur les moyens de combattre la misère.*

Ces différents écrits et les introductions remarquables placées en tête des deux premiers volumes ci-dessus désignés, de M. Fontpertuis, seront lus avec un vif intérêt par les personnes qui étudient l'histoire, la littérature, l'économie politique, l'administration, les progrès de la science et de l'industrie; on y trouve réunis une instruction peu commune, une imagination féconde, des idées justes et neuves, et un style ferme, rapide et coloré.

Nigon de Berty.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Corrispondenza scientifica in Roma per l'avonzamento delle scienze,* bulletin universel. Rome, 1865.

— *The Athenæum (l'Athénée),* de Londres, journal des lettres, des sciences, des arts; in-4°. Londres, 1865.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.



MÉMOIRES

INVASION DU ROI D'ANGLETERRE EN 1346

L'invasion d'Édouard III au XIVe siècle est l'un des événements qui ont le plus contribué aux discordes du nord de l'Europe. Cet épisode funeste pour la France a commencé ce long enchaînement des luttes sanglantes qui pendant tant de siècles ont désolé la France et fortifié la haine de ses implacables ennemis.

Les historiens des deux nations ont souvent retracé ce grand événement causé par la prétention d'Édouard à la succession de son aïeul. Les chroniqueurs anglais ont retracé les faits avec l'exagération de l'amour-propre des vainqueurs, les Français avec cette incertitude craintive et la terreur qui fascine l'imagination des vaincus. Froissart, fort indifférent au succès des uns, aux malheurs des autres, raconte les désastres de la campagne avec la légèreté d'un homme qui n'apprit les faits importants que dans ses pérégrinations, où cet homme, à l'esprit vif et poétique, recueillait des renseignements des différents acteurs de ces funestes scènes. Froissart n'était âgé que de dix ans à l'époque de l'invasion; il n'a donc rien vu par lui-même. Ses rapports furent plus fréquents avec les Anglais qu'avec les guerriers de France ; il ne fut, dans les commencements de ses histoires, que l'écho lointain et souvent infidèle de récits populaires. Aussi Froissart abonde-t-il en erreurs : il n'a inspecté aucun des lieux où il place ses combattants; il se trompe sur le cours des ruisseaux, la position des collines et des bois, qui entouraient les champs de batailles. Froissart avait du plaisir à raconter, la foule avait du plaisir à l'entendre. Prêtre, narrateur, poëte et conteur, il ne visait point à la vérité. Ce n'est pas avec lui qu'il faut la chercher.

Les champs, les bois, les collines, théâtres de la bataille, ou plutôt des batailles de Crécy, instruisent l'observateur beaucoup mieux que les chroniques; là rien n'est changé depuis 1346. Tout dans ces lieux dément les récits de Froissart. Les vestiges des retranchements anglais, les accidents du sol, les ravins, les amas d'ossements et les débris des armures conservés dans un terrain crayeux et sec, expliquent à l'observateur attentif les causes de la supériorité du petit nombre sur des masses d'hommes, gênés

dans leurs mouvements, et s'avançant à découvert vers les lignes d'un ennemi qui les attendait dans une espèce de camp retranché.

I

Depuis le débarquement d'Édouard III dans le Cotentin jusqu'à sa retraite sous les murs de Calais, il ne s'écoula que soixante jours, et cette rapide invasion a laissé des traces ineffaçables.

Monté sur le trône depuis l'an 1328, Philippe de Valois, que sa facile victoire de Cassel avait enorgueilli, tenait avec plus de fierté que de véritable grandeur un pouvoir mal affermi par ses trois prédécesseurs (1). Brave, loyal, mais présomptueux et faible, il adopta des projets hardis et les exécuta avec irrésolution; toujours ombrageux et facile à tromper, ce prince devint cruel envers d'illustres chevaliers, qui furent pour lui criminels dès qu'il les eut soupçonnés. Le supplice de Clisson et des dix autres gentilshommes de Bretagne lui attira l'aversion d'une partie des guerriers de son époque. Philippe eut le malheur d'être le premier roi qui, pour une cause politique, répandit sur l'échafaud le sang de la noblesse : ce sang lui creusa un abîme d'infortunes.

Édouard III, dangereux vassal de la France, ne pardonnait pas au suzerain de ses fiefs du continent de l'avoir contraint à courber devant lui son front couronné. Le roi d'Angleterre humilié par Philippe devint son rival redoutable. Guerrier entreprenant, habile dans son audace, il n'avait pas dédaigné, à l'époque de la révolte des Gantois, d'accepter, contre la France, l'appui du brasseur Arteveld. Après le meurtre d'Olivier de Clisson, il profita du mécontentement des esprits pour faire éclater de nouveau ses prétentions à la couronne de France. Les titres de Philippe de Valois avaient été longtemps contestés, et le mode d'hérédité, invoqué au nom de la prétendue loi salique, fut parfois remis en question depuis la mort de *Charles le Bel*. Le roi Édouard, fils de la princesse Isabelle de France, revendiqua ses droits à la succession de son aïeul Philippe IV, et malgré le serment féodal, solennellement prêté dans Amiens aux genoux de Valois, il prit le titre de roi de France, et reçut les aveux de plusieurs grands vassaux de la couronne. Encouragé par eux, surtout par les conseils de Robert d'Artois et de Geoffroy d'Harcourt, transfuges, ennemis de Philippe,

(1) Louis X, Philippe le Long et Charles le Bel.

il assemble une armée d'élite, s'embarque et fait voile vers la Guyenne, mais les tempêtes rejettent sa flotte sur les côtes du Cornouailles.

Édouard attendait avec impatience les vents favorables; d'Harcourt, témoin de la vive contrariété du monarque, lui persuade de changer son plan d'attaque. « Sire, lui dit-il, les côtes de Normandie sont peu éloi-
» gnées, c'est dans la Normandie qu'il convient de débarquer : vous la
» trouverez vide de guerriers, toute la noblesse est maintenant au siége
» d'Aiguillon. Une contrée riche, couverte de villes florissantes, vous est
» ouverte, nul ne la connaît mieux que moi ; sur ma tête, je réponds du
» succès. » Édouard profite du conseil et se dirige sur la Normandie. Ainsi l'avis téméraire d'un fugitif français et l'inconstance du vent préparent des siècles d'infortunes à la plus belle contrée de l'Europe. Les mille vaisseaux de la flotte anglaise doublent le cap de la Hogue et, sans obstacle, abordent le Cotentin le 12 juillet 1346. Edouard, en mettant le pied sur la grève, tombe, et le sang lui jaillit du nez. On lui conseillait de remonter sur son bord et d'y rester quelques instants afin de revenir prendre terre sous de meilleurs auspices. « Au contraire, l'augure est bon, réplique-t-il, cette terre me désire. » César en Afrique, Guillaume en Angleterre, Napoléon au passage du Niémen, éprouvèrent un semblable accident qui leur inspira une réponse à peu près semblable Le même instinct a partout le même accent. Ces terribles chasseurs d'hommes, ressemblent aux vautours affamés qui exhalent tous le même cri en fondant sur leur proie.

A peine débarqué, le roi d'Angleterre arma chevalier son fils âgé de quinze ans. Ce jeune prince monta au rang des preux en touchant le sol de France. Sous le modeste nom de Prince Noir, qu'il prit de la couleur de son armure, il porta bientôt sa renommée dans toute l'Europe. Courageux comme le plus brave des guerriers de son temps, mais supérieur à tous par l'élévation de sa pensée, il leur enseigna qu'il existait une gloire préférable à celle du triomphe. Ses rares qualités avaient devancé l'âge; la nature lui fit des dons aussi complets que précoces. Beau de corps, noble et gracieux, modeste avec dignité, intrépide sans fureur, généreux, compatissant, souvent il adoucit les maux imposés aux peuples par l'opiniâtre aveuglement de ses adversaires courageux. Il possédait, en un mot, tout ce que le vœu des nations demande dans un chef suprême; mais il ne brilla que sur les marches du trône, son éclat fut aussi vif que rapide; il sembla n'apparaître au monde que pour révéler à ses contemporains des vertus d'un autre âge; il n'y resta que le temps de se faire admirer, sans y laisser d'imitateurs.

Les terres qu'envahissait l'armée anglaise appartenaient à la famille de Geoffroy d'Harcourt. Les premiers objets qui frappèrent ses yeux furent le donjon du château où il était né, les bois, les champs que foulèrent ses premiers pas, le lieu sacré où reposait la cendre de ses pères, tous morts en défendant cette France qu'il venait combattre. Quel sentiment dut-il éprouver lorsqu'il vit la population éplorée fuir le ravage et l'incendie en invoquant le nom et l'appui de sa propre famille? Dans ces temps d'ignorance et de fanatisme, le culte de la patrie était peu enraciné dans les mœurs. La division de l'État en fiefs, la diversité des lois et des coutumes, l'inégalité des conditions et des droits, empêchaient sans doute de généraliser le sentiment patriotique. La féodalité formait, il est vrai, une immense chaîne qui, prolongée du trône au moindre fief, ralliait toutes les parties du royaume, mais les chaînons en étaient différents de nature et de forme. Dans les diverses parties d'un même État, il n'y avait de commun qu'une obéissance absolue au chef immédiat. Tous les devoirs étaient renfermés dans le cercle de la puissance du seigneur, dont la bannière semblait au vassal l'emblème de la patrie. Geoffroy d'Harcourt, possesseur de fiefs dans l'Aquitaine et dans le Ponthieu, s'était fait vassal d'Édouard, il lui consacrait ses biens et sa personne; il se croyait autorisé ainsi à servir le roi d'Angleterre comme son suzerain. L'honneur dans tous les temps consiste dans l'accomplissement des devoirs, mais les devoirs subissent les modifications de chaque siècle. Enfin d'Harcourt n'était pas le seul baron qui contestât le système de la loi salique. Il reconnaissait dans le petit-fils d'un roi de France son maître légitime, il l'aidait à reconquérir son héritage. Le prétendant ne réussit point, d'Harcourt fut sans excuse.

II

Édouard divise son armée en trois corps, et marche rapidement. A mesure qu'il s'avance, sa flotte côtoie la presqu'île du Cotentin et suit ses progrès; toutes les villes, les bourgs, les villages, tombent au pouvoir d'Édouard, et les vaisseaux normands stationnés sur les côtes sont pris par la flotte anglaise qui vient mouiller à l'embouchure de l'Orne, tandis que le conquérant réunit son armée dans les plaines de Caen.

Ces belles campagnes étaient couvertes de moissons que les Anglais, guidés par d'Harcourt, détruisaient et brûlaient en courant. Ils semblaient n'avoir d'autre but que de ravager le pays dont leur chef se prétendait

roi. A travers la riche Normandie, l'ost britannique se précipitait vers Paris comme un torrent de feu et de sang. Harfleur, Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô, sont les premières villes qu'Édouard ensevelit sous des ruines. Caen ne se défend que pour rendre sa chute plus terrible. Les bourgeois formant une milice (espèce de garde civique) veulent résister, et comme il arrive toujours à ces sortes de guerriers sans expérience et sans discipline, l'approche du péril change leur bravade en effroi. Caen et, ses faubourgs sont pillés, rasés, les bourgeois égorgés, les femmes livrées à la soldatesque. Édouard excitait lui-même la fureur des soldats; jamais il ne se montra plus impitoyable. Avant de commencer le carnage il avait voulu entendre une messe; singulier mélange de piété et de fureur. Toutefois, ranimés par le désespoir, quelques bourgeois se défendent dans leurs maisons embrasées; plus de cinq cents Anglais périssent à côté de leurs victimes. Cette perte redoubla l'emportement d'Édouard; déjà il a ordonné une vengeance terrible, mais d'Harcourt lui représente le danger d'exaspérer ainsi la population d'un grand pays qu'il fallait traverser avant de lutter avec Philippe. Édouard, tout en murmurant, fit céder la colère à l'intérêt. La rigueur inutile dont il accablait des peuples qui pouvaient devenir ses sujets, prouverait qu'il n'avait guère foi dans son avenir.

Cependant Valois rassemblait une armée à Saint-Denis. Il avait appelé les princes, ses grands vasseaux, ses alliés, ses amis; presque tous accoururent : le comte de Beaumont, Jean de Hainaut, que suivait un grand nombre de chevaliers étrangers. Après eux, arrivèrent le duc de Lorraine, les comtes de Savoie, de Salbrück, de Flandre, de Namur et de Blois; le vieux Jean, roi de Bohême, dont la vue prête à s'éteindre servait mal le courage, vint avec son fils Charles, élu roi des Romains : à cette multitude d'hommes d'armes de toutes les nations se réunit la partie de la noblesse française qui n'était pas au siége d'Aiguillon.

Valois, à la tête de cette masse, descendit la rive droite de la Seine et se trouva à Rouen au moment même où l'armée anglaise se présentait sur l'autre rive du fleuve. Édouard alors n'attaqua point la ville, et remonta le cours de la Seine. Philippe, de son côté, reprit la route de Paris, se bornant à observer les ravages que son ennemi exerçait sur la rive opposée. Si tous les historiens n'étaient pas d'accord sur ce fait, il faudrait le nier. Pourquoi le roi de France, qui s'était hâté d'aller au devant des Anglais, ne tente-t-il aucun effort pour les arrêter, et semble-t-il convoyer leur course sanglante vers la capitale? Pourquoi laisse-t-il ravager le vaste et beau pays qu'il était venu défendre? Il pouvait en maint endroit passer la Seine; il était maître de tous les ponts, puisque lui-même les fit rompre

à son retour de Rouen à Paris. Les Anglais pillent, saccagent, brûlent les bourgs, les villes, les châteaux ; et l'armée de France, témoin de cet horrible désastre, se borne à le contempler, et marche paisiblement dans la même direction que l'ennemi. Philippe s'aperçut-il que les troupes d'Édouard étaient plus nombreuses, plus redoutables qu'il ne l'avait jugé ? N'osa-t-il affronter des vainqueurs aguerris avec des milices inexpérimentées ? Et ses chefs et lui, affectant autant de prudence qu'ils devaient bientôt montrer de témérité à Crécy, voulaient-ils revenir à Paris pour accroître leurs forces, avant de combattre un ennemi qu'ils craignaient d'autant plus qu'ils l'avaient vu de près ? Enfin les causes de cette étrange conduite restent cachées dans la nuit des temps. Les chroniqueurs anglais ou français ne remarquent pas même ce qui nous paraît aujourd'hui une faute ou une faiblesse. Si Philippe n'avait eu, pour en agir ainsi, des raisons jugées bonnes par ses contemporains dans les deux nations, on l'aurait accusé ou de maladresse ou de lâcheté ; mais il n'était pas assez inhabile pour commettre une semblable faute, s'il avait pu l'éviter ; plus tard il a prouvé à quel point il était brave. La lâcheté, surtout dans un prince, était le vice le plus rare de l'époque.

Enfin le roi Philippe est rentré dans Paris, et le dévastateur anglais, après avoir brûlé Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, les environs de Meulan, une partie du Pays Chartrain où il avait envoyé quelques troupes, arrive à Poissy, Nanterre, et de là fait brûler Saint-Germain, Chatou, Rueil, Saint-Cloud, Neuilly.

De Paris, où l'épouvante tenait du désespoir, on apercevait pendant la nuit l'horizon rougi par les incendies, et le jour d'épaisses colonnes de fumée indiquaient les villages dévorés par les flammes. « C'était pitié, » dit Rapin Thoiras, de voir la désolation du roi Philippe entouré de son » peuple en grand émoi, et qui regardait des murs de sa ville capitale » harder et flamber le cœur de son royaume. » Les Anglais avaient à peu près suivi la route tenue autrefois par les Normands, dont l'invasion ne fut ni plus rapide ni plus féroce !

III

L'armée de France, revenue à Saint-Denis, se renforçait chaque jour et s'élevait, dit-on, à plus de cent vingt mille combattants. Le roi, prêt à lutter avec l'ennemi, se disposait à sortir de Paris. Le peuple, tout éploré,

s'assemble, l'entoure et le supplie de ne point l'abandonner à de si cruels adversaires. Les Parisiens comprenaient fort bien que le lieu le mieux défendu serait la résidence royale. « Quand vous serez parti, lui disaient-» ils, personne ne nous protégera! restez-ici, et nous vous serons en aide. » — Bonnes gens, répliquait Philippe, ne craignez pas les Anglais, je vais » chevaucher et les bien combattre. » Cette promesse les rassurait peu, ils tenaient à la présence de leur roi. Cependant on relevait à la hâte les murailles que Philippe-Auguste avait construites, mais qu'on laissait détruire depuis longtemps. Un grand nombre d'habitants s'opposèrent si ouvertement à cette reconstruction qu'on ne put même l'achever. Paris se montrait fier de ne pas devoir sa sécurité à des remparts dès le IXe siècle (887). Cette ville à peine fortifiée, mais soutenue par le comte Eudes et le saint courage de son évêque, Gosselin, avait résisté aux Normands. Depuis ce temps la prise de cette grande cité paraissait impossible : elle était vierge d'un tel affront. Les Français auraient vu l'opprobre de leur pays dans la soumission de leur capitale. En effet, elle reste longtemps déchue, la nation dont l'étranger profane les entrailles; un peuple se respecte moins quand il a failli : mais s'il reste invaincu il se croit invincible. La foi dans sa valeur en impose à lui-même comme à ses ennemis. Noble et salutaire confiance d'une grande cité; elle n'a de fortifications qu'à la frontière, ses remparts sont les bras des citoyens : sa prise est dans la défaite du pays; quand l'esprit national meurt, elle tombe. Les murailles qu'on éleverait pour la défendre n'environneraient que le tombeau de la patrie.

Les renforts que sans doute Philippe attendait étaient arrivés, car la conduite d'Édouard changea subitement. Lui qui, jusque-là, en présence de son rival, s'était fièrement avancé au cœur du royaume, prépare une prompte retraite au moment même où il semble toucher à son but; il sent à quel excès il a poussé la témérité. Mais trop habile pour retourner sur ses pas à travers un pays ravagé, il va se retirer dans le Ponthieu, dont il est seigneur, comme héritier de son aïeule, la reine Aliénor. De là, il pourra gagner quelque port où sa flotte le rejoindra, et puis il se rapprochera des auxiliaires qu'il attend de Flandre. Encouragé par un succès facile, Édouard se voyait tout à coup entouré de périls imminents; il ne pouvait s'affranchir qu'en s'abandonnant à la résolution de l'audace, à ce rapide instinct du héros, qu'on nomme le génie de la guerre. La première difficulté était le passage de la Seine; au delà du fleuve l'armée de Philippe, aidée par la population des environs de Paris, maîtresse des deux rives de l'Oise, pouvait le prendre en flanc ou même l'entourer, et l'écraser.

tout entier : telles sont du moins les inductions offertes par les chroniques. Cependant le roi de France laisse son ennemi, campé à six lieues de la capitale, prendre tranquillement le parti qui pourra le sauver.

Édouard, pour cacher son plan de retraite, fait annoncer hautement qu'il va tenter le passage de la Seine au-dessus de Paris; il détache en en effet quelques troupes dont les manœuvres adroitement combinées accréditent ce bruit. Philippe donne aussitôt dans le piége, et vient avec son armée camper à Antony, à trois lieues au sud de Paris, sur la route d'Orléans. Pendant que ces grands déplacements préoccupent son rival, Édouard fait reconstruire à la hâte le pont de Poissy, il affecte la sécurité et la joie, donne à l'abbaye des dames un splendide repas, où il siége dans tout l'appareil royal, et tandis qu'il foule aux pieds le berceau de saint Louis, il ceint arrogamment la couronne du pieux monarque.

Le lendemain 15 août, il passe le pont, rétabli avec une prodigieuse promptitude. Son avant-garde, commandée par d'Harcourt, rencontre les milices de l'Amiénois que conduisaient quatre chevaliers picards; ces troupes, les premières qui aient affronté les dévastateurs du pays, sont taillées en pièces; plus de douze cents hommes restent sur la place. Tel était le sort de ces multitudes inexpérimentées, jetées au-devant du péril pour essayer la lutte, espèces de gardes nationales de l'époque, avec lesquelles on embarrassait la voie à l'approche de l'ennemi, on l'encombrait, disait-on, de pédailles et de ribaudailles.

Un fait incroyable au milieu de tant d'événements extraordinaires : Philippe n'apprit que le surlendemain la retraite des Anglais. On a supposé avec raison, que ce monarque, haï par une grande partie de sa noblesse, fut trompé; la trahison toutefois était rare alors et répugnait aux mœurs chevaleresques : mais Édouard, aux yeux d'un grand nombre de gentilshommes, opposés à la prétendue loi salique, et frappés des succès de celui-ci, voyait dans son triomphe la légitimité de ses prétentions à l'héritage de son aïeul; il obtenait la confiance et le respect toujours accordés au plus fort. Il y a constamment dans la nation la plus brave et la plus attachée à ses usages, une foule avide de changements, dont l'opinion se soumet avec empressement et convoite une part dans la proie du vainqueur.

Philippe de Valois, désespéré de la retraite inattendue des Anglais, employa pour les arrêter un moyen qui seul peint les mœurs et l'esprit de l'époque. Ce roi envoie à Édouard un héraut chargé de lui offrir la bataille à son choix, ou dans la plaine de Vaugirard ou dans les champs de Franconville, près de Pontoise. Bizarre cartel, qui fit sourire le roi d'Angleterre.

Il répondit qu'il n'avait aucun conseil à prendre d'un ennemi. Quelques historiens ont prétendu à tort que ce défi fut envoyé par Édouard.

IV

Les Anglais traversèrent l'Ile-de-France sans obstacles et se présentèrent devant Beauvais, antique cité qu'environnent ces belles et riches campagnes que Jules César, ce premier ravageur des Gaules, trouvait si fécondes en moissons et en guerriers.

Jehan de Marigny, évêque de cette vaillante ville, contribua puissamment à la défendre ; il enflammait de son zèle pieux la valeur de ses habitants. Lui-même il leur donnait l'exemple de l'intrépidité ; le premier il s'élançait tout armé sur les remparts et bravait, en invoquant le ciel, les traits de l'ennemi. Il n'était pas rare de voir en ces siècles de troubles les prêtres remplir en soldats les devoirs les plus rigoureux, et la main qui offrait l'encens au Dieu des armées tenait aussi l'épée qui assurait la victoire.

Édouard livra trois assauts à cette ville courageuse et ne put s'emparer que des faubourgs. Il se logea à l'abbaye de Saint-Lucien, fondée par Chilpéric. On trouve encore quelques vestiges de ce monument religieux, l'un des plus anciens de France.

V

Le roi d'Angleterre, qui s'était précipité au milieu des contrées populeuses du royaume avec un emportement aveugle, sembla devenir de plus en plus réservé dans sa retraite ; surtout en approchant du Ponthieu, il redoublait de soins dans sa discipline. A son départ de Saint-Lucien, il vit les tourelles de ses hôtes en feu : il se courrouça et fit, devant lui, pendre les incendiaires. Il passa à Milly, Marseille, Granvilliers, puis à Poix, gros bourg, ayant deux châteaux, qu'il trouva sans défense ; les seigneurs du lieu étaient au siége d'Aiguillon. Deux jeunes et belles demoiselles (1), selon Froissart, filles du châtelain, furent soustraites à la soldatesque anglaise par les sires de Basset et Jean Chandos : le roi lui-même les pro-

(1) La lettre de Michel de Northbüry fait supposer qu'Édouard ne coucha point à Poix, et qu'il fut étranger aux événements de la soirée.

tégea. Il les fit conduire à Corbie, et conclut en leur faveur un arrangement avec les habitants, qui achetèrent leur sécurité; le roi partit, et sur la fin du jour il s'éleva des contestations qui se terminèrent par un massacre général : cette arrière-garde meurtrière était sous les ordres du capitaine Borgne, Thomas Holland et Regnault Cobham.

Édouard alla camper au bourg d'Airaines, et sous les peines les plus graves il ordonna de respecter les habitants et les propriétés; de là il envoya ses maréchaux reconnaître les passages de la Somme, qu'ils trouvèrent tous fortement gardés. Les ponts de Long, d'Eaucourt, de Pontremy, défendus par Jehan de Créquy, n'étaient guère qu'à une heure de marche des Anglais; mais Édouard ne les attaqua point, il ne voulait pas, sans doute, affaiblir dans des luttes partielles une armée peu nombreuse, fatiguée par de longues marches. Ce prince d'ailleurs ne fuyait pas, comme l'ont affirmé tant d'historiens qui se sont successivement servis d'échos.

Pour apprécier la rapidité des mouvements d'une armée il convient d'avoir pris l'exacte connaissance des lieux qu'elle a parcourus.

Si le roi d'Angleterre avait été contraint de marcher avec la précipitation qu'on lui suppose, il aurait facilement forcé l'un des ponts qu'il touchait, pour ainsi dire; le sire de Créquy aurait fait, sans doute, bonne contenance; ce chevalier était renommé par son expérience et sa valeur; mais il ne disposait que de cinq à six cents hommes d'armes, c'est-à-dire trois mille combattants; en forçant le Pontremy, Édouard aurait laissé sur sa gauche la place forte d'Abbeville, soumise alors aux troupes de Philippe; il se serait avancé en ligne droite vers l'Artois, en s'épargnant le détour considérable qui l'amena au gué de Blanque-Taque. Il est donc évident que cet habile capitaine ne fuyait pas; il ménageait ses forces en ne cherchant qu'un lieu favorable pour terminer sa querelle par un combat décisif. Il accomplit ce dessein quelques jours plus tard, en prenant à Crécy la position que lui indiqua son génie.

Au sortir d'Airaines, il longea la rive gauche de la Somme jusque devant Abbeville; il en examina les fortifications, et vit les dispositions de ses ennemis du haut des collines de Caubert. Puis il se détourne tout à coup et marche rapidement au midi jusqu'au bourg d'Oisemont en Vimeu. Aucun historien n'a tenté de se rendre compte de cette brusque contremarche. Elle aurait dû leur prouver qu'Édouard ne craignait pas de ralentir sa retraite, puisqu'il s'éloignait ainsi de plusieurs lieues de la rivière qu'il devait traverser. Ce mouvement rétrograde fut considéré comme une imprudence condamnable. Les événements les plus inexplicables ont toujours une raison d'être; leur cause est longtemps une énigme; il faut en

savoir le mot. Froissart, continuateur et copiste de son maître Jehan Lebel, a supprimé soit avec intention, soit par oubli, le paragraphe qui explique et justifie cette tergiversation dans la marche d'Édouard. Il apprit par ses éclaireurs que des troupes assez nombreuses, levées dans le Vimeu, se réunissaient à Oisemont, sous les ordres du chevalier Jehan de Boubers (1), connu par une grande intrépidité, et dont le haut lignage exerçait une puissante influence dans le pays. Edouard, craignant avec raison d'être inquiété sur ses flancs lorsqu'il tenterait de traverser la Somme, marche droit à son adversaire. Surpris, accablé par le nombre, Jehan de Boubers (2), après avoir déployé un courage héroïque, voyant ses troupes presque entièrement détruites et dispersées, se rendit au vaillant Chandos, surnommé l'Achille anglais. C'est lui qui, dix-huit ans plus tard, fit prisonnier à Auray notre fameux Duguesclin, en 1364.

Ce combat d'Oisemont, dont les traditions locales conservent la mémoire, et qui est rapporté par des chroniqueurs anglais, est absolument omis dans les histoires françaises. C'est après avoir obtenu cet avantage nouveau qu'Édouard choisit le point où il devait passer la basse Somme. D'Abbeville à la mer, cette rivière parcourt une étendue de cinq lieues. Vers son embouchure, elle devient très-large et peu profonde. Le flux quotidien remplit deux fois son vaste chenal, et le reflux n'y laisse au milieu des sables qu'une mince nappe d'eau et des courants qui changent souvent de direction. Cette variation de la profondeur et de la place guéable était l'unique objet dont Édouard dût se préoccuper; car le passage de *Blanque-Taque*, ainsi appelé à cause de la craie blanche de sa rive, lui était parfaitement connu. Ce prince qui, dans sa jeunesse, avait résidé à Abbeville, capitale de son comté de Ponthieu, avait dû, dans ses chasses et dans ses promenades, traverser ce gué, communication ordinaire de la rive droite de la basse Somme aux marais de Saigneville et aux plaines de Vimeu. C'est parce qu'Édouard connaissait la mobilité du fond guéable qu'il chargea ses maréchaux de sonder la rivière. Ceux-ci ne lui rapportant que des indications vagues; il se fit amener des paysans riverains du fleuve, et non des prisonniers (comme le disent certains narrateurs). L'un d'eux, Gobin Pie, surnommé *Agache*, mot picard synonyme de Pie, serf appartenant à la seigneurie de mons Boubers, était pêcheur et connaissait

(1) La noble famille Boubers, qui se rattache aux comtes de Ponthieu par Alleaume de Boubers, existe encore en Picardie, dont elle est une des plus brillantes illustrations.

(2) Le récit du combat d'Oisemont, supprimé par Froissart, se trouve dans le manuscrit de l'abbaye du Gard, conservé à Amiens, page 92.

la passe actuelle du gué, où, sur un fond solide, assura-t-il, douze soudoyers pouvaient passer de front à la marée basse, l'eau jusqu'aux reins. « Si tu dis vrai, réplique le roi, son seigneur, je te baillerai cent écus nobles, je t'affranchirai, toi et vingt de ta famille. » Agache se dispose à guider l'armée. A minuit, le signal du départ retentit, et l'aube naissante trouve l'ost d'Angleterre traînant son riche bagage à travers les plaines du Vimeu jusqu'au lieu où Gobin Agache le dirige.

Plusieurs historiens ont affirmé, sans aucune espèce de preuve, que, dans ces entrefaites, le roi Édouard, repentant de ses sanglants triomphes, inquiet de l'issue de sa retraite, avait demandé une suspension d'armes, en offrant de restituer tout le butin conquis sur les terres de France, comme si la valeur de ce butin pouvait compter dans la balance des intérêts des deux puissants monarques. Quel motif aurait donc rendu Édouard aussi craintif en Ponthieu qu'il s'était montré téméraire à Poissy, lorsqu'il renvoyait à son rival une réponse hautaine et juste? Peu d'historiens savent se défier des traditions vulgaires et de leur penchant à prêter aux plus hauts personnages les sentiments qu'ils éprouveraient eux-mêmes à leur place. Certes, la position d'Édouard était difficile; mais de Poissy à la Somme elle ne s'était pas empirée. Il faut le reconnaître, depuis le passage de la Seine, il ne cessa point un moment de se montrer supérieur à sa fortune : chaque obstacle, il le surmonte; chaque péril rehausse sa gloire; encore quelques pas, une bataille désespérée lui réserve un triomphe immortel!

De Pongerville,
de l'Académie française.

(*La suite prochainement.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

LE GÉNIE DE L'ART CHRÉTIEN

Par M. Victor Guigou.

Le but que s'est proposé M. Victor Guigou est, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, de démontrer l'influence que le génie de l'art chrétien a exercée sur tous les beaux-arts, et la grande révolution qu'il a opérée sur eux en les relevant du matérialisme et du sensualisme pour les ennoblir, les sanctifier et les porter au plus haut degré de beauté, de perfection et d'expression.

« L'art chrétien, dit-il, n'est pas le frère jumeau de la religion chrétienne; l'une est née à Jérusalem, l'autre est né à Rome. » Il est né à Rome en effet, mais c'est dans l'ombre et la poussière des catacombes où les

persécutions avaient forcé les premiers chrétiens à chercher un refuge, et c'est là que nous trouvons les traces constatant son existence pendant la première des sept époques formant les divisions de l'ouvrage que nous analysons et comprenant les trois premiers siècles de notre ère. La religion des Hébreux n'admettait pas les images; celle des païens les admettait trop ; pour ne pas scandaliser les uns, pour ne pas rappeler aux autres leurs idoles, les christianisme naissant, qui avait recruté ses néophytes dans les deux religions, s'abstint d'abord de toute représentation figurée et se borna à employer quelques symboles, quelques hiéroglyphes dont les païens non convertis ne pouvaient comprendre le sens, tels que le poisson, ἰχθύς, dont chaque lettre grecque était l'initiale d'un des mots d'une phrase désignant le Sauveur. Lorsque la foi parut être assez solidement établie pour ne pouvoir être ébranlée, on risqua quelques représentations dont plusieurs furent empruntées à la religion païenne, en leur donnant une signification nouvelle ou en leur conservant l'ancienne lorsqu'elle n'était pas en opposition avec la religion du Christ; « ainsi l'aigle qui représentait l'apothéose des empereurs romains, le paon celle des impératrices, représentèrent l'immortalité de l'âme, de même que le dauphin et le phénix qui avaient le même sens dans les deux religions. Les saisons, les masques théâtrals, le soleil et la lune personnifiés, servaient à marquer la caducité et la fragilité de la vie humaine et les chrétiens n'eurent aucune répugnance à adopter cette idée. Sous la forme des saisons qui portaient à la main des corbeilles et des plats de fruits, les chrétiens représentaient les diaconesses qui leur avaient apporté des secours. Un cheval à la course avec une palme sur la tête représentait une vie heureusement accomplie par les martyrs; les génies ailés, les zéphirs et les amours qui tiennent l'inscription des tombeaux ou un portrait de saint furent transformés en anges. »

Parmi les représentations que M. Guigou regarde comme d'origine purement chrétienne, il en est une sur laquelle nous ne sommes pas d'accord avec lui. « Pourrait-on, dit-il, trouver chez les païens cette manifestation de la grande idée de la vie humaine exprimée hiéroglyphiquement par un vaisseau, une ancre, un trident et un phare allumé qui indique le port de la seconde vie? » Oui, certes, on pourrait trouver des exemples païens de cette poétique allégorie ; nous même en avons publié deux, un bas-relief funéraire du musée d'Arles (1) et celui bien plus connu qui à Pompéi orne le tombeau de Nœvoleia Tyché (2).

(1) *Introduction à l'Histoire de France.* Pl. XXXIII.
(2) *Pompéi*, 2e édit., p. 85.

Nous admettons au contraire avec notre collègue que c'est à une source essentiellement chrétienne que furent puisées des représentations telles que l'agneau, le cerf s'abreuvant à la fontaine, la vigne du Seigneur, le bon pasteur, etc. D'autres sujets ne laissent aucune incertitude puisqu'ils sont tirés soit de l'Ancien Testament, comme Adam et Ève, le sacrifice de Caïn et d'Abel, Noé avec l'arche et le corbeau, Isaac portant le bois, le sacrifice d'Abraham, Moïse recevant les tables de la loi de deux mains sortant d'un nuage, la chute de la Manne, le frappement du rocher, le passage de la mer Rouge, David et Goliath, Daniel dans la fosse aux lions, etc. ; soit du Nouveau Testament, comme la naissance du Christ, l'adoration des Mages, les miracles du Christ, le repentir de saint Pierre, etc. Nous trouvons souvent aussi dans les catacombes la représentation des Agapes, ces repas fraternels qui avaient lieu aux dédicaces des chapelles, aux naissances, aux mariages et aux morts, celle des ministres du culte appartenant aux divers degrés de la hiérarchie sacerdotale, en commençant par le dernier de tous, le fossoyeur, le *fossor*, etc.

« L'art chrétien des catacombes, dit M. Victor Guigou en terminant cette première époque, l'ornementation, les symboles, les allégories et les sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament sont tous paisibles, consolants et les plus propres à exciter la foi, la constance et l'espérance de la vie éternelle. Là rien d'horrible n'est figuré, ni les tourments de l'enfer reservés aux coupables, ni même un seul trait de la passion du Christ ; toutes les scènes sont représentées par des peintures champêtres qui diminuent l'horreur de ces sombres lieux ; là régnaient la concorde et la paix ; pas un mot, pas le moindre signe de haine contre les oppresseurs, pas un mot d'intolérance, pas un mot accusateur ; tout est oubli de l'outrage, tout respire le pardon. Tel est le point saillant de l'histoire de l'art chrétien à cette époque. »

Nous arrivons à la seconde période s'étendant du IVe au IXe siècle. L'époque des grandes persécutions est passée ; à Constantin le Grand ont succédé, il est vrai, Julien et Valentinien, qui pendant quelque temps ont essayé de rétablir le paganisme; mais enfin, en 389, Théodose a déclaré la religion chrétienne religion de l'empire. L'art chrétien peut sortir des catacombes qui ont été son berceau et se produire au grand jour. Ici, je crois que l'auteur n'est pas entièrement dans le vrai quand il nous la peint profitant de cette liberté pour renverser les temples païens et en employer les matériaux à la construction de ses églises. La religion nouvelle n'était pas encore assez tolérante pour approprier à son usage les temples du paganisme, mais elle commença par s'emparer des basiliques, édifices purement

civils qui n'avaient point été souillés par le culte des faux dieux, et dont la forme était tellement d'accord avec ses besoins, que pendant plus de sept siècles elle n'apporta aucune modification importante à leur plan, se contentant d'y ajouter extérieurement, tantôt un baptistère, tantôt un pronaos ou porche, parfois formant cloître à l'usage des catéchumènes. Lorsque ces basiliques furent insuffisantes, les chrétiens en élevèrent d'autres sur leur modèle, comme celles de Saint-Paul, de Saint-Laurent et de Sainte-Agnès hors les murs de Rome, et ils employèrent en effet à leur construction des colonnes et autres fragments, mais provenant aussi bien de palais que de temples anciens. Bientôt la religion se décida à accepter les temples païens qu'elle sanctifia, et le Panthéon put être consacré à la Vierge et aux martyrs. Enfin ce fut lorsque la décadence de l'art fut plus prononcée, que ceux des temples païens qui n'avaient point été sanctifiés et qui, abandonnés, tombaient en ruines, virent leurs débris dispersés et employés sans discernement, sans méthode, sans souci des proportions à la construction des églises barbares qui s'élevèrent dans la seconde partie de la période qui nous occupe. Un des caractères saillants de cette époque fut, ainsi que le fait observer avec raison M. Victor Guigou, l'introduction des chapiteaux historiés tout couverts d'animaux symboliques. Dans différentes parties de l'ornementation des églises commencent à figurer les symboles des évangélistes. Au siége épiscopal placé au fond du chœur, ainsi que nous le trouvons encore à Saint-Ambroise de Milan, à Sainte-Marie de Torcello et dans bien d'autres églises primitives, viennent s'ajouter la chaire pour le prédicateur et l'ambon pour le lecteur de l'évangile. En somme, l'architecture de cette seconde époque n'est que l'architecture romaine en décadence, architecture que nous avons appelée, selon les lieux et les temps, latine, byzantine ou romane.

L'architecture fut encore dans ces premiers temps supérieure à la peinture et à la sculpture dont les productions ne furent que de grossières imitations des œuvres païennes auxquelles furent ajoutés de nouveaux détails, de nouvelles représentations. On créa le nimbe et l'auréole qui n'existaient pas dans les catacombes, on adopta pour la tête du Christ, représenté jusqu'alors sous les traits d'un jeune homme imberbe, un type qui prétendit à une ressemblance conservée par la tradition orientale. Vers la même époque, c'est-à-dire vers le IVe siècle, le type de la Vierge fut fixé, mais l'imagination et la piété seules créèrent ses traits. Nous croyons, malgré l'opinion contraire émise par M. Victor Guigou, qu'il dut en être de même des portraits de saints qui eurent cours à la même époque ; on put bien adopter pour saint Pierre ou pour saint Paul un type conven-

tionnel, mais de là à la reproduction exacte de leurs traits, il y avait loin.

L'art chrétien dans les ıvᵉ et vᵉ siècles semble s'éloigner de la route suivie par les habitants des catacombes ; au lieu d'être naïf et joyeux, il paraît se complaire dans les sujets tristes et lugubres, et la peinture, la sculpture représentent fréquemment de douloureuses scènes de martyres. Ce n'est cependant que vers la fin du vıᵉ siècle qu'apparaissent les tableaux de la passion et le Christ attaché à cette croix que jusqu'alors il a seulement tenue à la main.

Au vıııᵉ siècle, la secte des iconoclastes voulut proscrire les images dont le culte était, selon elle, un retour à l'idolâtrie ; elle trouva malheureusement un puissant appui dans plusieurs des empereurs d'Orient, Léon l'Isaurien, Léon l'Arménien, et Théophile, mais enfin, grâce à l'impératrice Théodora et à son fils, l'empereur Michel, il fut décidé, vers 842, que conformément au concile de Nicée, on pouvait vénérer les images en ne vénérant en elles que Dieu, la Vierge ou les saints qu'elles représentaient. Cette guerre déclarée aux images pendant près d'un siècle et demi fit le plus grand tort au développement de l'art chrétien, soit par la destruction des œuvres, soit par le découragement des artistes. La crainte de la fin du monde, qu'une fausse interprétation des prophéties avait fixée à l'an 1000, fut encore cause d'un temps d'arrêt dans l'art qui ne reprit sa marche qu'au commencement du xıᵉ siècle.

Une branche de l'art très cultivée dans le Bas-Empire n'avait jamais été entièrement abandonnée, mais avait repris un nouvel essor après la victoire remportée sur les iconoclastes ; nous voulons parler de la mosaïque qui couvrit les antiques églises chrétiennes de décorations d'un si merveilleux effet.

L'orfévrerie avait aussi produit des œuvres remarquables, plutôt par la richesse de la matière, la multiplicité des figures, l'habileté d'exécution, que par la perfection du dessin presque toujours barbare. Parmi ces œuvres, M. Victor Guigou cite le devant d'autel de Saint-Ambroise de Milan et la fameuse *Pala d'oro* de saint Marc de Venise à laquelle il ne nous paraît pas rendre justice lorsqu'il dit que les altérations et les restaurations qu'elle a subies lui ôtent toute valeur artistique.

Un des grands progrès du génie de l'art chrétien consista dans les peintures et sculptures qui ornèrent les tombeaux soit dans les églises mêmes, soit dans les cloîtres ou les cimetières qui en dépendaient.

La musique pendant la période qui nous occupe paraît avoir consisté dans des chœurs chantés à l'unisson, ainsi que le prouvent divers passages

de saint Denis l'aréopagite, de saint Ignace, évêque et martyr, de saint Basile et d'Origène qui voient dans cet unisson un symbole du parfait accord qui devait régner entre tous les membres de la grande famille chrétienne. Ce chant fut perfectionné par saint Ambroise et saint Grégoire le Grand, et en 820 son étude fut rendue bien plus facile par les découvertes du moine bénédictin Guy d'Arezzo. Quant à l'orgue qui accompagnait les chants religieux, il était connu en Orient au moins dès le VIIIe siècle, puisque, en 756, l'empereur Constantin Copronyme envoya à Pépin le Bref, alors à Compiègne, un orgue dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Corneille, voisine de cette ville. Cet instrument fut perfectionné au xe siècle par l'illustre moine français Gerbert qui, en 990 devint le pape Sylvestre II.

La troisième époque est celle qui comprend les croisades et s'étend du XIIe au XIVe siècle. L'art chrétien ne pouvait manquer de gagner à ce grand conflit qui mettait en contact l'Orient et l'Occident.

« Les croisés, dit l'auteur, retournèrent dans ur patrie riches de grandes et nouvelles idées; ils y apportaient les germes de la grande renaissance qui devait tant honorer le génie de l'art chrétien. La première croisade ne fit que marquer les premiers pas vers la perfection et tous les efforts des croisés ne furent que d'imiter et de reproduire les monuments qu'ils découvraient dans les nouveaux pays conquis. Beaucoup d'évêques ne firent que lever le plan et l'élévation de l'église du Saint-Sépulcre afin d'en faire édifier de parfaitement semblables dans leurs diocèses. Mieux inspirés furent les Vénitiens qui, aussitôt aeprès la prmière croisade, exécutèrent leur grande église de Saint-Marc avec de précieux matériaux tirés de la Grèce. Elle ne fut point une imitation servile, mais plutôt un mélange harmonieux de style roman, byzantin et mauresque. »

Pendant cette période, ajoute M. Victor Guigou, plusieurs modifications furent introduites dans l'architecture chrétienne; on adjoignit aux églises des clochers et des chapelles latérales. L'auteur nous paraît oublier que bien avant le XIIe siècle, à l'époque des exarques de Ravenne, cette ville avait déjà vu élever les clochers ronds qui accompagnent encore plusieurs de ses antiques basiliques.

Le génie architectonique à l'époque carlovingienne s'était réveillé en Italie, et touchait à son apogée à l'époque des croisades ; la vue des édifices de l'Orient excita les imaginations et les artistes voulurent enfin créer un style nouveau, moins sévère que le roman et le grec, svelte, agréable, riche de détails et plus en harmonie avec les besoins et les rites de l'Église. C'est alors qu'en 1063, les Pisans construisirent leur merveilleuse cathé-

drale, premier édifice qui signala la Renaissance italienne et dont l'architecte fut Buschetto que M. Guigou fait Pisan, mais qui généralement est cru grec. Il n'en est pas de même de Diotisalvi et de Bonanno qui élevèrent peu de temps après le baptistère et la tour penchée, et qui tous deux furent Pisans.

« Il est facile de démontrer, dit M. Guigou, l'influence qu'eut le génie de l'art chrétien sur l'architecture pendant cette période et les grands progrès accomplis. Le moyen âge, calomnié par les écrivains et par les artistes comme siècle d'ignorance, de barbarie et de sang, interrègne de la raison et des beaux-arts, fut loin de mériter ce blâme, surtout au point de vue de l'architecture; c'était au contraire une époque pleine de vie, d'activité et d'enthousiasme, l'époque des grandes entreprises et des grands monuments religieux. »

La quatrième époque s'étend du Dante à Raphaël, du XIVe au XVIe siècle. L'histoire de l'art chrétien est, comme pendant les périodes précédentes, l'histoire de l'art tout entier, car ce n'est que plus tard encore que les artistes se hasardèrent à traiter des sujets profanes. C'est à cette époque que se retrouvent les véritables origines de la peinture. Vasari, et bien d'autres d'après lui, ont fait honneur de la naissance de la peinture italienne au Cimabuë, élève des maîtres byzantins venus en Italie ; M. Guigou reconnaît avec raison que Florence ne doit pas revendiquer la gloire de cette maternité. Sienne, ainsi que nous l'avons écrit nous-même ailleurs, possédait Guido avant que Florence vantât Cimabuë, et vers la même époque, les peintres du baptistère de Parme s'éloignaient déjà du faire byzantin, Modène citait Bernadino di Lucca, qui florissait en 1235; on trouvait à Crémone Simone et Polidoro Casella ; à Bologne, Guido, Ventura et Ursone; à Naples, Tommaso de' Stafani; à Ferrare, Gelasio di Niccolò, etc.

Passant par Simone Memmi, Giotto, les Lorenzetti, Gaddi, les Orcagna, etc., on arrive à Masolino da Panicale (né en 1378, mort en 1415), le maître du Masaccio qui fut avec Frà Angelico le premier peintre signalant la véritable renaissance.

La sculpture avait devancé les progrès de la peinture, et guidé par les modèles antiques, Niccolò Pisano avait pu, au temps même de Cimabuë, sculpter, sur la chaire du baptistère de Pise, des bas-reliefs que le XVe siècle n'eût point désavoués, quand la peinture était encore à peine sortie des langes de l'école byzantine, et à la fin de la période qui nous occupe, elle put produire les merveilleuses portes du baptistère de Florence, ce chef-d'œuvre de Ghiberti qui n'a jamais été égalé.

Une révolution importante eut lieu dans l'architecture pendant cette

quatrième époque, révolution qui avait commencé vers la fin de la période précédente; nous voulons parler de l'introduction du nouveau style auquel on a si improprement donné le nom de gothique. On croit généralement que ce style ne consiste que dans l'apparition de l'art ogival; mais notre auteur fait remarquer que cet élément se trouvait déjà dans quelques édifices byzantins ou italiens antérieurs au XIIe siècle. Bien d'autres détails durent s'ajouter à cet élément principal pour arriver à constituer un style à part. C'est en Allemagne qu'il faut chercher les premiers édifices complets de ce style qui en Italie ne fut jamais absolument adopté, et la cathédrale de Milan, que M. Guigou cite comme le *seul vrai monument gothique* de l'Italie, ne nous paraît pas avoir droit lui-même à cette désignation.

De l'Allemagne, l'architecture ogivale vint en France où elle devait produire ses plus beaux chefs-d'œuvre, puis en Espagne en passant par les Flandres, et en Angleterre, mais en recevant dans chacun de ces pays quelques modifications qui lui assignent des caractères spéciaux.

On sait que son règne ne fut que d'assez courte durée, à peine trois siècles marqués par des phases bien distinctes.

La renaisssance commencée depuis longtemps en Italie fut introduite en France par les artistes de ce pays dans la seconde moitié du XVe siècle, et arriva à son apogée sous les règnes de Louis XII et de François Ier, mais dans un temps qui appartient déjà à la cinquième époque que M. Guigou appelle avec raison le siècle d'or de l'art chrétien dont Raphaël fut la plus haute expression.

A partir de ce moment, l'histoire de l'art est trop connue pour que nous continuions à suivre M. Guigou dans des considérations qui nous forceraient à dépasser les bornes d'un rapport; nous dirons seulement que la sixième époque est consacrée à la décadence de l'art du XVIIe au XIXe siècle, mais que pourtant cette période nous offrirait encore plus d'un grand nom en Italie, en France et surtout en Espagne.

Le retour à l'art classique sous l'inspiration de Canova, Bossi, Appiani, David, Gros, Gérard, Thorwaldsen, etc., occupe enfin la septième période qui comprend la première moitié de notre siècle.

Dans ces dernières parties que nous n'avons fait qu'indiquer, M. Guigou n'a pas fait preuve de moins de goût et d'érudition que dans les premières, et malgré un peu d'emphase et quelques incorrections de style, son ouvrage sera toujours lu avec un vif intérêt et consulté avec fruit. Nous terminerons notre examen du *Génie de l'art chrétien,* en citant les dernières lignes qui donneront une juste idée de la manière de penser et d'écrire de l'auteur

« Il faut donc conclure que le génie de l'art chrétien est la plus précieuse émanation du savoir divin ; l'homme qui a le bonheur d'être inspiré par lui n'est plus une lointaine et pâle image de Dieu, mais dans le moment de ses extases il est presque égal à lui, car il s'élève sur les ailes de son génie jusqu'aux cieux et pénètre dans les tabernacles divins. Dans ces moments ineffables, il goûte d'avance le bonheur de la cour céleste, il est capable de mesurer l'immense espace du firmament, la profondeur de l'univers et de contempler les perfections de l'Éternel, il est capable même de créer ; c'est là qu'il puise ses nouvelles idées, ses nouveaux types.

» Le génie de l'art chrétien est aussi ministre du pouvoir de Dieu, lequel ayant promis que l'Église durerait jusqu'à la consommation des siècles et qu'elle sera révérée d'un pôle à l'autre, suscita non-seulement le cœur des docteurs, l'accord des martyrs et les phalanges saintes pour l'illustrer avec leurs vertus, mais aussi des artistes qui, avec leurs compositions prodigieuses, concoururent à la rendre plus belle et plus glorieuse. Ses grands hommes contribuèrent aussi à exalter les esprits des fidèles, à favoriser la piété, à adoucir les cœurs, à faire oublier les maux de la terre et à faire désirer le ciel ! Enfin le génie de l'art chrétien sur les ruines du paganisme accueillit les beaux-arts, les baptisa du feu céleste, les purifia ; et de nymphes couronnées de fleurs les transforma en anges couronnés d'étoiles et les amena dans le Vatican pour siéger à côté du trône de la religion. »

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

RAPPORT SUR L'HISTOIRE ET LA CHRONOLOGIE UNIVERSELLES,

de M. André de Bellecombe (1).

M. de Bellecombe poursuit, avec un courage qui nous étonne, le cours de ses vastes travaux historiques... la *chronologie universelle* et *l'histoire universelle* marchent de front dans ses persévérantes recherches : un seul de ces travaux suffirait à remplir la vie d'un historien, et M. de Bellecombe les prend tous les deux pour son lot.

Nous avons déjà rendu compte, dans l'*Investigateur*, des premiers volumes de cette œuvre triple, il y a deux ans ; l'auteur en était alors au deuxième volume de sa chronologie universelle, et au sixième volume de

(1) Paris, Furne et Ce, 1852-1866. — 15 volumes in-8o.

son histoire universelle ; depuis lors, il a publié deux volumes de la première collection et quatre de la seconde.

Nous ne saurions nous appesantir sur la chronologie malgré son extrême importance, car elle dépassera toutes celles qui l'ont précédée, elle n'aura pas moins de cinquante volumes (1). Nous devons nous borner à dire qu'elle est faite avec le plus grand soin, que pas une date ne manque dans cet immense tableau du monde, depuis les premiers âges jusqu'à nos jours, et que rien n'égale la lucidité méthodique de l'auteur dans l'art de faire marcher de front tous les faits saillants de l'histoire de l'humanité. Ce livre est la boussole du navigateur, le fil d'Ariane, le phare que jette la lumière sur tous les points de la surface du globe et de la marche des temps : il restera certainement comme un modèle de genre, comme le guide le plus sûr des investigations historiques.

Nous entrerons dans plus de détails sur les quatre volumes nouveaux de l'histoire universelle, formant les tomes VII, VIII, IX et X. — Ici nous avons à examiner les détails des événements, les considérations politiques et morales à l'aide desquelles l'auteur les enchaîne, les unit aux autres, selon les lois du progrès de l'humanité.

Le tome VII commence à Auguste ; il nous fait connaître les réformes de cet empereur, sa domination en Europe et en Asie. Hérode et les Juifs sont naturellement le tableau sur lequel l'auteur a concentré la plus vive lumière ; il s'appesantit sur les conséquences de la chute de la république ; fait pressentir les destinées futures de l'empire, placé désormais sous la direction d'un maître inamovible et absolu. Nous passons en revue les règnes de Tibère, de Caligula, de Titus, de Domitien sur lesquels la guerre de Civilis et de Bataves, la destruction de Jérusalem, jettent des reflets si dramatiques et si tristes.

M. de Bellecombe lance très à propos un regard rétrospectif sur la situation morale du monde avant Jésus-Christ ; il signale les conséquences funestes de l'éducation intellectuelle et physique des princes, des rois et des peuples ; il les montre ignorant les principes de la morale qui feront la gloire de la rénovation chrétienne. Ils ne connaissent, n'ambitionnent d'autres perfections que celles du corps et de l'esprit, jamais celle de l'âme et du cœur... il faudrait faire une exception toutefois pour les affections de famille si perfectionnées et si touchantes chez les Hébreux, chez les Grecs, même chez les Romains ; l'auteur nous console enfin du triste tableau moral de l'ancien monde, en célébrant les principes nouveaux de la

(1) Cette première partie est maintenant terminée, mais non imprimée. Elle n'est plus à faire ; elle est faite.



religion chrétienne, en se plaisant à raconter les travaux des apôtres et des premiers papes; il fait marcher de front les règnes de Nerva, de Trajan, de Pertinax, de Julien et d'Albin, avec les premiers essais de l'organisation de l'Église et ses luttes contre les hérésies. Il jette enfin un regard sur les mouvements contemporains des royaumes de l'Asie centrale ; nous dévoilant une foule de faits, aussi curieux que peu connus, sur le Ghour, le Cheva, le Konga, le Java, le Gouzerat, l'Orissa, le Népaul et le Bengale.

Dans le tome VIII, M. de Bellecombe fait examiner à la fois l'empire d'Occident et celui d'Orient. Nous appelons l'attention du lecteur sur le livre XLVII, consacré à l'examen de l'administration civile et politique de l'empire, depuis Auguste jusqu'à Constantin. Tous les éléments de la société se groupent dans ce tableau remarquable : finances, administration centrale et provinciale, législation, religion, armée, marine, mœurs... Le livre XLVIII complète le précédent, en faisant connaître l'organisation de la hiérarchie chrétienne, l'établissement du monachisme et les mœurs des premiers chrétiens. Nous arrivons enfin à Constantin, nous le suivons dans ses travaux législatifs et guerriers, nous assistons à la fondation de Constantinople, aux luttes de l'arianisme, à la gloire de saint Athanase... Les fils de Constantin, Théodose le Grand, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze paraissent successivement sous nos yeux, et défendent les principes du christianisme contre la réaction païenne réveillée, dirigée par Julien l'Apostat... De Théodose à Valentinien, les Goths commencent à menacer les frontières de l'empire affaibli. De même qu'il y a deux empires, le christianisme renferme deux Églises principales : celle d'Orient illustrée par saint Jean Chrysostome, celle d'Occident représentée par saint Ambroise, et pendant que les barbares Suèves et Francs arrivent conduits par Radagaise et Pharamond, saint Augustin et saint Jérôme jettent sur l'Église l'ineffaçable éclat de leur éloquence et de leur vertu... Théodose le Jeune, Marcien, Aétius ne peuvent empêcher les Vandales et les Huns de franchir les frontières de l'empire; Clodion et Mérovée conduisent les Francs dans la Belgique, les Visigoths s'établissent en Espagne, l'empire d'Occident croule sous les coups des barbares, pendant que les Mérovingiens posent les bases du royaume des Francs et que Chosroës Ier jette quelque gloire sur le royaume de Perse... M. de Bellecombe termine ce volume par un résumé de l'histoire de l'Inde, de l'Asie, et par des considérations sur la chute de l'empire romain.

Ces considérations sont trop remarquables d'ailleurs par le fond et la forme, pour que nous n'en présentions pas des citations très-restreintes

sans doute, à cause du cadre limité que nous ne pouvons dépasser, mais qui donneront du moins un rapide aperçu des intentions de l'auteur et une idée sommaire de son style brillant et énergique.

« La civilisation efféminée de l'Asie avait peu à peu porté ses fruits; et l'on eût en vain cherché chez ses conquérants et ses maîtres dégénérés les grands caractères et les âmes fortement trempées des anciens adversaires des Samnites et des Carthaginois. Rome, frappée au cœur et à la tête à la fois, épuisée par une hémorragie lente et graduée, il est vrai, mais successive et continue, qui lui enlevait tout le sang de ses veines et de ses artères, se mourait et s'éteignait sans secours et sans remèdes possibles. Elle tombait par les abus et les infamies du pouvoir despotique et sans appel de ses empereurs, par les vices de son administration et de sa magistrature, par le dépérissement de son armée nationale, par l'extinction de son culte et de sa religion, par la dépravation de ses mœurs et par l'excès de ses plaisirs abrutissants et honteux.

» Rome s'écroulait en présence des excès odieux et des infamies révoltantes de ses maîtres et de ses empereurs. Est-il besoin, en effet, de rappeler ici les cruautés et les folies de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron, de Domitien, de Commode, de Caracalla et d'Héliogabale; l'idiotisme et l'imbécillité des Honorius, des Valentinien III, des Olybrius, des Glycérius et des Augustule?

. . . .

« Rome tombait par les vices de son administration tyrannique, arbitraire, insolente et oppressive. Comment le peuple des provinces et de l'Italie, les citoyens opprimés et accablés d'impôts, maltraités et persécutés de tous côtés par quelques ministres avides et insatiables de spoliations, de fortunes et de richesses, extorquées pour ainsi dire l'épée sur la gorge aux malheureuses et innombrables victimes de leur cupidité, auraient-ils pu épouser résolûment la cause de leurs tyrans et de leurs oppresseurs et désirer sincèrement le maintien d'un ordre de choses si contraire à leur intérêt privé?

. . . .

» Rome tombait par la décadence de son premier adage! *Cedant arma togæ* — Ce n'était plus en effet les armes qui cédaient depuis longtemps à la toge, c'était la toge avilie, conspuée, souillée et profanée par son lâche sénat, qui à son tour se courbait si honteusement devant la supériorité brutale du poignard et du glaive; qu'espérer d'une domination entièrement physique et militaire, dictant les lois et les édits non plus par la force de la rai n et du droit, mais en vertu d'une autorité arbitraire et

capricieuse, accomplissant avec sang-froid les attentats les plus horribles et les crimes les plus odieux sur les personnes des citoyens paisibles et inoffensifs? Qu'attendre pour le salut de l'empire et de Rome de ces prétoriens dépravés et grossiers, qui ne voyaient au bout de toute révolution qu'argent et que largesses, qui offraient ou qui vendaient l'empire à ceux qui les payaient le plus ou pouvaient le mieux les payer, qui assassinaient un empereur pour quelques aureus et qui égorgeaient et massacraient la foule au prix de quelques sesterces?

. . . .

» Rome tombait par l'anéantissement de son culte passé et de sa religion primitive. Sans confiance et sans foi devant les idoles muettes du paganisme, ébranlés par la foi chrétienne et catholique, les grands et les petits, les patriciens et les plébéiens interpellaient avec dédain et honte le redoutable Mars, le terrible Jupiter, le divin Apollon, la sévère Junon, la chaste Diane et la pudique et sage Minerve, renversés et précipités de leur Olympe antique par la seule volonté des princes et des empereurs, se substituant et s'assimilant eux-mêmes aux divinités de tout rang et de toute classe.

. . . .

» L'armée aussi, cette puissance première de Rome, cette cause irrécusable de ses succès et de ses conquêtes, avait complétement disparu depuis l'avénement de l'empire. Rome n'avait plus de ces légions intrépides, si patriotiques et si nationales, dont la martiale énergie tenait en respect les trois continents, plus de ces cohortes immortelles qui bravaient le soleil brûlant de l'Atlas, les défilés dangereux de la Parthie et de l'Hyrcanie, les sombres forêts de la Germanie et la température glaciale de la Bretagne et de la Calédonie, pour implanter leurs aigles triomphantes et victorieuses sur le sol des nations étrangères; plus de ces guerriers éprouvés, les Scipion et les Fabius, Paul-Emile, Marius, Sylla et César, devant qui le monde entier reculait saisi d'effroi et d'épouvante!... Non, Rome ne possédait plus maintenant ni soldats ni armées; les empereurs, voulant des esclaves et non des amis et des défenseurs, avaient détruit complétement les légions et les phalanges romaines pour les remplacer par des phalanges et des légions mercenaires, arrachées à prix d'or et d'argent des peuples encore sauvages et indomptés.

. . . .

» Rome tombait enfin par le dépérissement et la licence de ses mœurs imitées de celles des peuples de l'Asie! etc. »

. . . .

Dans le tome IX, à mesure que nous approchons des temps modernes, l'auteur peut étendre le domaine de ses investigations, les renseignements historiques se pressent sous sa main; pendant qu'il déroule sous nos yeux l'histoire si dramatique, si mouvementée des Mérovingiens, il nous montre l'empire d'Orient administré par Théodose le Grand, et celui d'Italie usurpé par Odoacre; il jette un regard sur la Perse, sur l'Asie contemporaine et sur les Arabes; sur les Ostrogoths d'Italie, sur les Visigoths d'Espagne; il nous raconte la fin du royaume des Vandales, les agitations et les progrès de l'Église pendant les ve et vi^e siècles.

L'empire d'Orient reprend un certain éclat sous Justinien Ier, Théodora, Antonine et Bélisaire. L'auteur consacre une étude approfondie à l'examen de la législation de Justinien; puis revenant en Occident, il raconte les péripéties des règnes de Clotaire, de Chilpéric, de Sighebert, de Gontran et de Frédégonde; la conversion des Bretons, le règne des Lombards en Italie, ceux de Justin II, de Maurice, de Phocas, du pape Grégoire le Grand; il nous fait faire connaissance avec les Arabes antérieurement à Mahomet, et passe en revue les lois de Dagobert en Bavière, de Rescesuinthe en Espagne, de Rotharès en Italie.

Mahomet entre enfin en scène avec les Arabes, et dresse orgueilleusement le Koran en face de l'Evangile, le mahométisme fait de rapides conquêtes, nous voyons passer sous nos yeux les premiers kalifes, Omar, Othman, la Syrie, la Perse, l'Égypte et l'Afrique sont conquises, tandis qu'à l'extrême Orient la Chine poursuit le cours de son immuable prospérité sous les 9e, 10e, 11e, 12e et 13e dynasties.

Le tome X nous fait pénétrer dans les détails de l'histoire de France si vivement éclairée par les écrits de Grégoire de Tours. L'auteur nous dévoile les mœurs, la législation, l'état de l'Église sous les Mérovingiens, et après avoir dit un dernier adieu à la première race, entreprend l'histoire de la seconde. Nous assistons aux succès des ambitions des maires du palais et de Pepin d'Héristal, aux victoires de Charles Martel, à la prospérité de l'heptarchie saxonne. Les Ommiades et les Abassides étendent la conquête arabe en Espagne; les papes développent la puissance de l'Église durant les viie, viiie et ixe siècles, tandis qu'à l'extrême Occident, des peuples, encore inconnus de l'Europe, dégagent leur origine des premiers nuages de leurs temps fabuleux, nous voulons parler des Américains.

L'auteur revient à l'empire d'Orient, pour nous montrer Constantin II en Italie, pour nous faire connaître le pape Constantin et l'état de l'Église; en Arabie et en Espagne, pour y suivre les mouvements du mahométisme, qui déjà a reçu les rudes coups de Charles Martel à Tours.

En Allemagne, saint Boniface propage le christianisme ; en Espagne, Pélage, Alphonse remportent de sérieuses victoires sur les Arabes; en Italie, Grégoire II et Grégoire III illustrent la chaire de saint Pierre. Pendant que Charlemagne poursuit le cours de ses conquêtes, l'heptarchie saxonne tombe en décadence; les Danois se montrent sur plusieurs points de l'Europe, le royaume des Lombards disparaît en Italie. Léon IV, Constantin V, Irène, Nicéphore règnent à Constantinople, et les Abassides à Bagdad.

Il est aisé de comprendre tout ce qu'il faut de puissance, d'investigation et de méthode pour tenir, comme le fait M. de Bellecombe, tous les fils de cette trame compliquée et faire marcher sans confusion et sans obscurité les innombrables rouages du mécanisme de l'humanité tout entière. M. de Bellecombe était assurément, par ces qualités supérieures, un des hommes qui pouvaient le mieux surmonter les difficultés de cette vaste entreprise, et soutenir sans défaillance le poids immense de ce labeur : histoire universelle ! — Nous restons profondément saisi, quant à nous, du courage et de la force que l'auteur met au service de son intelligence, et nous ne sommes pas le seul, avec notre honorable président M. de Pongerville, de l'Académie française, à prédire à son œuvre un très-grand et très-durable succès.

. . . .

L'œuvre triple de M. de Bellecombe (histoire générale, chronologie, histoire scientifique, littéraire et artistique), aura cent volumes, dont soixante-dix-huit sont maintenant achevés.

Véritable encyclopédie historique, elle prendra rang parmi les ouvrages les plus considérables de notre époque et nul ne pourra dire avec un plus légitime orgueil, lorsque l'âge du repos sera arrivé pour lui : *exegi monumentum.*

CÉNAC-MONCAUT,
membre de la 1re classe.

RAPPORT

Sur les mémoires de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Dijon, année 1863.

Le volume se divise en *deux parties*, celle *des lettres*, celle des sciences. Chacune est paginée séparément.

Parmi les académies de province, celle de Dijon est certes une des plus illustres.

Elle se compose de 35 membres résidants, d'environ 90 non résidants, d'un plus grand nombre de correspondants et de quelques membres honoraires.

Trois écrits composent la première partie : une notice biographique et nécrologique sur *M. Frontin*, l'un des citoyens les plus recommandables de la ville de Dijon ; la quatrième partie d'un livre de M. Chevreul, membre de l'Institut, ayant pour titre : *De l'abstraction considérée comme élément des connaissances humaines dans la recherche de la vérité absolue ;* enfin le rapport de M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres, sur le concours ouvert en 1861 et jugé en 1864, *sur l'appréciation des leçons de feu Laromiguière, professeur de philosophie, quant à leur application aux besoins de l'instruction secondaire ;* rapport qui est lui-même un mémoire académique de 140 pages.

Les 30 pages que M. le conseiller Foissel a consacrées à la mémoire de M. Frontin le font aimer et vénérer de ceux-là même qui ne l'ont pas connu. C'était le type le plus frappant du Français d'autrefois, de la bourgeoisie d'autrefois, de l'homme de lettres d'autrefois. Né l'année même de la mort de Voltaire et de Rousseau, il n'était pas du XVIIIe siècle, c'était un homme du XVIIe. A quatorze ans, il avait mérité le prix d'ampliation française, et l'on envoyait son discours à la Convention ; c'était la *Réponse de Thémistocle à Artaxerxès, qui lui propose le commandement d'une armée contre la Grèce.* Il savait par cœur Virgile et la meilleure partie d'Horace. Son père, échevin de la ville, était libraire-imprimeur du roi. Il venait d'éditer la *Théologie* de Bailly, 1789, 8 vol. in-8°, et des ouvrages de droit féodal, entre autres les œuvres du président Bouhier et de Bernard-Martin, in-folio. C'étaient dès lors des livres mort-nés. Il avait laissé dans sa succession une belle édition des *Œuvres complètes de Bacon,* traduites *avec des notes critiques et littéraires,* 1799, 15 vol. in-8°. Un libraire de Paris en offrait un prix convenable. Mais les notes trop nombreuses étaient on ne saurait moins chrétiennes ; MM. Frontin fils mirent l'édition au pilon. Cela fait, M. Frontin fut tout à ses devoirs publics et domestiques, le modèle des fils, le modèle des frères, le modèle des hommes d'honneur et des hommes d'études, n'ayant que deux passions, celle des lettres, celle de l'*incognito.* Il mettait à rester obscur autant d'application que d'autres en mettent à paraître illustres avant de l'être. C'était en 1820, M. Frontin avait dès lors en portefeuille les deux ouvrages qui ont rempli sa vie : *Les annales du moyen âge* et son *Travail sur Pascal.* Il n'en parlait jamais ; on le désobligeait de lui en parler.

A cette époque, M. le président Riambourg avait quarante-deux ans, M. Frontin quarante-deux; M. Hault, premier avocat général, trente-neuf. Étroitement liés dès le collége, ces trois hommes sont restés jusqu'à la fin la plus haute personnification des études désintéressées. Mais elles n'étaient guère à la mode alors. Le *moyen âge* était dans le mépris; c'était pour tout le monde la barbarie et le chaos. Les *Annales* parurent en 1825; c'était quelques années trop tard. Chateaubriand tenait le sceptre, et, comme il l'a dit lui-même, il teignait de sa couleur tous les écrits qui voulaient paraître. Marchangy faisait sa *Gaule poétique*, Lamartine, déjà mûr, Victor Hugo, jeune maître, suivi de disciples qui l'exaltent : tout cela était à mille lieues de M. Frontin. Comment faire lire huit gros volumes écrits à l'ancienne manière, publiés en province par un inconnu sans prôneurs? Il fut honni, comme *arriéré,* dans un article du *Globe*. Il en fut attristé, mais non point abattu. Après un labeur de vingt ans, il rentra dans le silence qu'il avait légitimement tenté de rompre. Et il revint à son *Pascal*. Mais voilà qu'à peine il lui avait donné le jour, M. Cousin en paralysait la vente par la découverte de l'autographe des *Pensées*. Tout le travail du classement de M. Frontin fut perdu.

En 1830, il donnait au public *Louis le Pieux et son siècle*. Aucun genre d'intérêt ne manquait à cette période du moyen âge, ni l'intérêt politique, ni l'intérêt religieux, ni l'intérêt dramatique. MM. Sismondi et Michelet accordent au personnage de cette époque à peine quelques pages.

Mais revenons à sa jeunesse. Le lait des muses n'alimente pas le corps. Il fut employé dans l'administration des messageries, puis dans celle de la fonderie du Creuzot; enfin il fallut devenir réquisitionnaire; on ne disait pas encore alors conscrit. L'intendant général de l'armée, le citoyen Daru, l'attacha à ses écritures. Quand les Français entrèrent à Zurich, Lavater le remarqua, et, sur la beauté de sa physionomie, désira l'avoir pour hôte; puis, quand les troupes s'éloignèrent, il lui donna son portrait avec cette épigraphe : « A mon ami Frontin. » Revenu à Dijon, Frontin travailla chez un banquier; enfin son beau-frère, M. Damotte, receveur général, lui fit avoir la place de percepteur de la ville de Dijon, qu'il accepta pour soutenir la veuve sa mère, et faire face aux nécessités des affaires de son père.

Mais à peine de tout copier, je dois finir : « homme de lettres d'autrefois, à la manière des deux Valois, des Tillemont, des Ducange... en tout ne songeant qu'à bien faire, et le plus inhabile des hommes à calculer, à préparer un succès, il était toujours prêt à sacrifier ce qu'il avait de

plus précieux, son temps, à recueillir des notes, à préparer des matériaux pour les travaux des autres, le dirai-je? à corriger leurs épreuves. — Tel est le langage de son panégyriste et ami, qui l'a connu de longues années et qui l'a vu s'éteindre, à quatre-vingt-cinq ans, plein de santé d'esprit. — « Mais que nous importe un M. Frontin inconnu hors de sa ville? » — L'individu, en effet, n'est rien; mais il a réalisé un type humain assez rare et beau pour être considéré.

L'auteur du livre de l'*Abstraction* aura sans doute été saisi de cette idée que toutes nos connaissances dans les sciences et dans les beaux-arts ne sont et ne peuvent être qu'abstractions. Il parcourt donc toutes les classes de sciences et d'arts libéraux, et il y applique sa pensée dans sept livres; un seul est rappelé à l'Académie. La matière en est la littérature et les beaux-arts; et néanmoins, quoique la plus familière à la plupart des lecteurs, bien des explications sont, sinon obscures, au moins très-difficiles à comprendre, et ce n'est pas la faute de l'écrivain : l'intrument d'abstraction, le langage, est insuffisant surtout dans la matière choisie, qui n'est pas, comme la philosophie et les mathématiques, purement idéale.

Le rapport de M. Tissot, je l'ai dit, est un livre. Il est divisé en deux parties : la première traite *du développement de l'esprit philosophique comme objet de l'éducation, des difficultés qu'il rencontre et des moyens les plus propres à les prévenir ou à les surmonter*. Elle est elle-même divisée en sept paragraphes, subdivisés en nombre d'articles. Le tout forme, par le seul recueil des rubriques, une sorte de programme de cours de philosophie. La seconde partie du rapport est l'examen des mémoires envoyés au concours, et cet examen comporte cinquante pages. L'histoire peut et doit prendre note de ces sortes de travaux, mais c'est tout.

La partie des sciences contient un *Mémoire sur les tremblements de terre dans l'île de Zante*, par MM. Barbiani père et fils, avec une *Introduction par M. Perrey*. Le mémoire, après l'introduction, se divise en deux parties : la première contient le récit des anciens tremblements depuis et compris l'an 1469, jusqu'à 1825. On en compte 49, tous avec des sinistres affreux. La deuxième partie en contient, depuis 1825 jusqu'à 1863 inclusivement, 700 et plus; mais en comptant les simples trépidations, il y en aurait eu, suivant un état détaillé, 1663; à la suite de cet état se trouvent huit pages d'*observations*.

De la zone à Avicula contorta et du Bone-Bed de la Côte-d'Or, par M. Jules Martin. C'est un ample travail de géologie de 80 pages. Bone-Bed est un gîte en Bourgogne, dans l'arrondissement de Dijon.

Recherches sur les origines Aryennes, par M. Brullé. On a cru reconnaître dans l'empire de la Perse un pays qui s'appelait Arya au temps d'Alexandre. Le mémoire a 60 pages et termine le volume.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

CHRONIQUE

CONGRÈS SCIENTIFIQUE A NAPLES POUR 1866.

La présidence du *Congrès scientifique et littéraire extraordinaire italien*, qui aura lieu à Naples, au mois de septembre prochain, a adressé à tous les savants de l'Italie et de l'Europe la lettre d'invitation suivante, datée du 20 mars 1866.

« Parmi les hommes qui cultivent les lettres et les sciences à Naples, il s'en est trouvé qui, n'ayant pas oublié les excellents résultats qu'ont amenés les *Congrès scientifiques italiens*, non-seulement pour le progrès des sciences, mais parce qu'ils ont fait passer dans la conscience de la nation le sentiment de son unité, avaient résolu d'inviter les savants à se réunir à Naples en *Congrès scientifique extraordinaire*, à l'occasion de l'exposition des cotons préparée pour le printemps de 1865. Cette exposition n'ayant pas eu lieu, les savants nationaux et étrangers furent priés de se rendre à Naples dans l'automne de la même année. Mais le choléra de l'année dernière fit renvoyer encore l'exécution de ce projet.

» Sur ces entrefaites, des deuils de famille amenèrent la retraite de l'homme illustre qui avait été choisi pour président général, et le comité directeur dut lui chercher un suppléant. Le choix tomba sur celui qui a l'honneur de signer cette invitation, et le bureau de la présidence fut reconstitué, avec la mission d'organiser le Congrès et d'inviter les savants de l'Italie et de l'Europe.

» Tout le monde sait, en Europe, de quelle utilité ont été les Congrès italiens de 1840 à 1847 : ils ont été la plus splendide victoire de la civilisation sur la barbarie ; ils ont réuni en un puissant faisceau les intelligences les plus élevées ; ils ont réveillé l'idée de pourvoir à l'instruction et à l'éducation du peuple italien ; ils ont redoublé l'activité des intérêts sociaux, moraux et économiques de notre chère patrie ; ils ont enraciné plus vivement le désir de l'unité entre des populations divisées par la force brutale, contribué à former la conscience de l'Italie et détruit les derniers vestiges des institutions du moyen âge. A tous ces avantages



est venu s'en joindre un autre, plus vaste encore : les savants européens s'y donnèrent la main, apprirent à se connaître et à s'estimer, et dissipèrent plusieurs préventions entretenues par la différence de religions, de gouvernements, de langues et d'intérêts.

» C'est en souvenir de ces avantages que les soussignés s'adressent avec confiance aux savants de l'Italie et de l'Europe, et les prient de se réunir à Naples, du 9 au 23 septembre 1866. Ils y recevront l'accueil qu leur est dû, et ils y trouveront non-seulement à Naples le champ ouvert à une calme et sérieuse discussion, mais une occasion favorable de resserrer les liens de fraternité et d'affection réciproque des peuples. De telle sorte que les savants et les lettrés auront prouvé que si les armes, la barbarie et les préoccupations politiques ont séparé les peuples, la science et la liberté les réunissent. »

Cette invitation est signée par le président général, chevalier *François* TRINCHERA ; par les Assesseurs, qui sont le chevalier *Oronzo Gabriel* COSTA, professeur, député, célèbre vulgarisateur des sciences naturelles et notre collègue à l'Institut historique ; le chevalier *Henri* PESSINA, l'estimable professeur de droit pénal à l'Université de Naples, et par le secrétaire général, commandeur *Salvator* DE RENZI.

Voici le programme du Congrès :

Dimanche 9 septembre : Assemblée générale ; inauguration du Congrès et formation des classes.

Du 10 au 22 : Réunion des classes.

Jeudis 13 et 20 : Fête civique et visite des Instituts scientifiques.

Dimanche 16 : Visite à Pompéi.

Dimanche 23 : Assemblée générale ; rapports des travaux du Congrès de chaque classe ; clôture du Congrès.

FOLLIET.

Mos collègues apprendront avec une vive satisfaction que trois des membres les plus actifs et les plus distingués de l'Institut historique viennent de recevoir la juste récompense de leurs travaux. M. le baron Carra de Vaux, juge au tribunal de la Seine, M. le docteur Martin de Moussy, l'infatigable explorateur de l'Amérique, et M. Cénac-Moncaut, membre du conseil général du Gers, savant archéologue et historien, ont été nommés chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur.

— M. de Labadie nous envoie un travail sur la langue basque et sur ses origines. Notre honorable collègue se livre, dans ce travail, à de nom-

breuses recherches étymologiques; il en tire des déductions savantes au moyen de la comparaison d'un certain nombre de termes empruntés aux idiomes grec, latin et basque, et il arrive ainsi à formuler cette conclusion : que la langue basque est plus ancienne que la langue latine, et que c'est celle qui se rapproche le plus du langage primitif de l'homme.

Origine et progrès de l'hygiène navale (*origine e progresso de l'igiene navale*), par le docteur Antoine Bruzza.

Un rapport sur cet ouvrage a été lu à la séance du 30 novembre 1864, de l'académie de médecine de Turin, par M. Trompes. Dans sa préface, l'auteur, M. Bruzza, passe rapidement en revue l'histoire de la navigation chez les Athéniens, les Égyptiens, les Romains, etc., et indique le plan de l'ouvrage, qui est accompagné de nombreux documents relatifs à la navigation chez les principales nations. Dans le premier chapitre, M. Bruzza examine l'antiquité de l'hygiène navale chez les diverses nations anciennes et modernes. Le second chapitre est consacré à l'examen de la législation sur cette matière en Italie. Dans le troisième, l'auteur traite des médecins à bord des navires. Dans le quatrième, des lazarets, des magistrats de santé, et des lois concernant les quarantaines. Dans le cinquième, des écrivains d'hygiène navale et de leurs travaux. Le rapporteur, M. Trompes, termine son rapport par des réflexions très-justes sur l'avenir maritime de l'Italie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *La Revue illustrée*, journal hebdomadaire des eaux minérales, des bains et des stations hivernales; in-4°. Paris, 1865.

— *Céphas, repris par l'apôtre saint Paul à Antioche, est bien différent de saint Pierre, prince de l'Église romaine*, broch., par Mgr Cerri. Turin, 1865.

— *De l'opportunité spéciale de l'isthme de Suez sur le question du méridien géographique universel*, par M. Ferdinand de Luca; broch. in-4°. Naples, 1865.

A. Renzi, *Administrateur.*

Achille Jubinal, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. Toinon et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

INVASION DU ROI D'ANGLETERRE EN 1346.

VI

Philippe de Valois, qui ne fut instruit de la retraite des Anglais que deux jours après leur passage au pont de Poissy, et qui avait encore perdu quelque temps à leur transmettre des cartels, Philippe enfin chevauche vers la Picardie, à la tête de sa nombreuse armée, si remarquable par la foule de rois, de princes et de grands vassaux, de hauts barons et de guerriers renommés. Au lieu de suivre directement l'ennemi, de chercher à l'atteindre ou à lui couper la route, Philippe s'écarte à droite et marche sur Amiens, tandis qu'Édouard se dirige sur le Ponthieu. On l'a déjà vu, de Rouen à Paris, côtoyer les Anglais sans en venir aux mains avec ces dévastateurs. De Saint-Denis jusqu'au centre de la Picardie, il les côtoie encore. Cette fois, il s'en écarte davantage, et aucun fleuve ne les sépare. Le temps employé sur la route d'Amiens l'aurait amené à Airaines : il en est éloigné de neuf lieues. Le jour où les Anglais quittent ce bourg avant l'aube, le roi de France y arrive à deux heures après midi. Il trouve encore les tables que les ennemis avaient précipitamment quittées pour aller combattre le chevalier de Boubers à Oisemont. Les restes des banquets lui prouvent l'abondance qu'Édouard entretenait dans son armée. On devait croire que, n'étant guère qu'à deux ou trois heures de marche d'Oisemont, dont aucun obstacle ne ferme la route, Philippe va s'y porter rapidement et accabler, avec sa forte armée, un ennemi déjà aux prises avec les milices du Vimeux, et, de plus, enfermé entre la mer, la Somme, et plusieurs places fortes. Point du tout : Philippe va droit à Abbeville, qui lui était déjà soumise. Quoique ce roi se montrât toujours menaçant et affectât le désir de se mesurer avec Édouard, les deux implacables rivaux semblaient jouer à ne point se rencontrer.

Les nombreuses troupes de Valois occupent déjà Abbeville, et, dans les faubourgs et les villages voisins, les auxiliaires génois, avec un ramas de mercenaires ultramontains, se livrent à d'horribles brigandages. Au même

moment, à moins de trois lieues au-dessous de cette place, l'armée anglaise, dans un ordre parfait, se range au bord de la Somme.

Cette armée se dispose à franchir en bon ordre le gué de *Blanque Tacque*. La marée, plus forte qu'on ne le présumait, gonflait encore le fleuve à pleins bords, et, sur la rive droite, un nombre considérable de milices se formait en ligne pour disputer le passage. L'habile Édouard dut apprécier toutes les mauvaises chances de sa position. Les troupes de France, six fois plus nombreuses que son armée, étaient à Abbeville, à trois lieues de distance; Philippe pouvait le presser en arrière et l'acculer sur le fleuve, au delà duquel se rangeaient en bataille dix ou douze mille hommes. Ce temps d'angoisses dura quatre heures. Le chef intrépide se montra calme, son front était fier, sa parole assurée, seulement son regard (1) s'amollissait en tombant sur son fils le prince de Galles, jeune guerrier, qui déjà rayonnait de sa prochaine splendeur : issu de nos rois, avec le sang français, bouillonnait dans ses veines l'impérieux amour de la gloire. Courageux comme les plus braves guerriers, mais supérieur à tous par l'élévation de sa pensée, ses rares qualités avaient devancé l'âge. Beau de corps, noble et gracieux, modeste avec dignité, intrépide sans fureur, généreux, compatissant, souvent il adoucit les maux inévitables de la guerre. Il possédait, en un mot, tout ce que le vœu des nations demande dans un chef suprême, mais il ne brilla que sur les marches du trône; son éclat fut aussi vif que passager; il sembla n'apparaître au monde que pour l'initier aux vertus d'un autre siècle.

Édouard se montrait attentif à tout ce qui se passait autour de lui; par sa contenance, il fortifiait son armée, il l'environnait de sa vigilance. Enfin, le reflux, retardé par le vent contraire, commençait à se manifester, mais avec lenteur; la baisse des eaux était encore loin de son terme, et déjà Édouard, son fils, Warwick et d'Harcourt s'élancent dans le lit du fleuve. « Au nom de Dieu et de saint Georges! s'écrie le monarque, que les mieux montés nous suivent les premiers! » Les troupes fendent le courant avec intrépidité; les fantassins resserrent leurs rangs et marchent à grands pas; l'eau rapide couvre parfois leurs épaules. Les soldats de France les attendaient courageusement. Ils étaient commandés par Godmar Dufay. Depuis longtemps il avait acquis du renom et s'était surtout distingué au siége de Tournay. Impétueux vétéran, il n'attend pas que

(1) Le récit du chapelain de Noyelles, qui appartenant à la comtesse d'Aumale, tante de d'Harcourt, était venu vers Édouard, dit que le roi d'Angleterre, « moult transi au cœur, montrait bon œil, sauf quand il regrettait son fieu, (il faillait jusqu'à armes.) (Manuscrit du château de Noyelles, près Blanque-Taque.)



l'ennemi parvienne jusqu'à sa ligne; emporté par cette ardeur française, qui, trop souvent, se révolte contre la prudence, il abandonne l'avantage du terrain, descend, et se précipite avec ses milices à la rencontre des Anglais. Le combat s'engage dans le lit du fleuve. La lutte est opiniâtre et le succès se balance. Déjà, vers les marais de la rive gauche, on apercevait les coureurs de l'avant-garde française, venue d'Abbeville, et conduite par le comte de la Marche. Une partie de cette avant-garde se saisit même de quelques bagages anglais et de traînards qui avaient tenté vainement de se rallier à l'arrière-garde. A cette vue, les Anglais redoublent d'ardeur; la mêlée est terrible, le fleuve se rougit de sang, plus de deux mille Français périssent; affaiblis, les soldats de Dufay cèdent enfin, ils fuient avec autant de promptitude qu'ils en avaient mis à l'attaque. Dufay, abandonné de ses milices éparpillées et poursuivies, s'échappe lui-même vers Abbeville. Les vaincus ont toujours tort : on lui reprocha sa défaite; on alla jusqu'à l'accuser de trahison. Le roi voulait même le mettre à mort. On lui fit reconnaître l'innocence de ce brave chevalier; sans doute elle fut bien évidente, car Philippe de Valois n'hésitait pas à se venger. Le temps était mesuré pour les Anglais. Le comte de la Marche essaya de franchir le passage; mais la marée nouvelle rentrait dans le fleuve, il n'était plus guéable; le comte retourna à Abbeville, et l'on perdit un jour.

VII

D'Harcourt et Warwick, pendant qu'on achevait la dispersion des milices de France, s'emparèrent d'un terrain sur la colline et rallièrent l'ost triomphant, qui, après un moment de repos, suivit son chef suprême vers les plaines du Titre. Avant de quitter le lieu de sa victoire, Édouard se montra reconnaissant envers son guide fidèle, il tripla la récompense promise, l'affranchit, lui et les siens, et pourvut à la sûreté de Gobin Agache, en lui donnant, disent les chroniqueurs, un *roussin* excellent pour le soustraire à la vengeance de l'ennemi.

Quelques historiens modernes, s'abandonnant volontiers aux rêves de l'imagination, ont maudit ce docile paysan; ils le transforment en citoyen français du XIXe siècle, qui trahirait son prince et son pays. M. de Chateaubriand, dans ses *Études historiques,* si facilement composées, voue Gobin Agache à l'exécration de la postérité; il le considère comme un de ces monstres que la colère divine, dit-il, destine au châtiment des nations. Pour juger les événements et les hommes il convient de se faire leur con-

temporain par la pensée. Ce pauvre serf, en guidant son seigneur, roi d'Angleterre et comte de Ponthieu, remplissait un devoir sacré. Cet homme, qui ne s'appartenait à lui-même que dans certaines conditions; lui qui ignorait, peut-être, et le nom et le droit suzerain du roi, seigneur de France, ne raisonnait pas sur les prétentions des princes rivaux. Il aidait le maître à qui il devait foi et servage, de corps et de bien. Ces sortes d'erreurs, causées par le défaut d'étude des époques qu'on veut retracer, altèrent la confiance due à l'histoire. Dans le récit des guerres du xiv[e] siècle, les erreurs de fait, les méprises de personnages et de lieux sont fréquentes. Presque tous les narrateurs ont copié Froissart servilement ou l'ont modifié à leur convenance. Froissart, accoutumé aux fictions, étranger au métier des armes, a décrit en conteur les événements stratégiques de Crécy, de Calais et de Poitiers. Ses descriptions sont démenties par l'examen des lieux et des archives locales. L'auteur des *Études historiques* peut donc rejeter sur son modèle une partie de ses nombreuses déceptions. Mais, de lui-même, il affirme que la veille du passage de Blanque Taque, Édouard, *soucieux*, *retiré sous sa tente*, *comme une bête noire dans sa bauge*, *roulait des regards sombres*, et qu'il interrogea, sur la situation du gué, des prisonniers faits par lui, qui n'en faisait pas. Le narrateur ajoute que Philippe de Valois envoya trop peu de monde pour défendre le passage; mais ce roi n'eut ni le mérite de la précaution, ni le tort de l'avoir rendue insuffisante. Les troupes de Godemard Dufay qui tentèrent de s'opposer au passage des Anglais, s'étaient formées instantanément des milices de toutes les forteresses voisines, constamment en garde depuis l'invasion. Du haut des collines de la rive droite de la Somme elles avaient aperçu la marche des Anglais et venaient leur barrer le chemin (1). Valois réunissait alors dans Abbeville ses masses confuses; il ignorait même l'existence du gué et le changement de direction de son adversaire. Il n'en fut instruit que très-tard, car les éclaireurs de la troupe envoyée par lui n'arrivèrent sur les bords du fleuve qu'au moment où les Anglais poursuivaient les milices de Dufay et s'avançaient vers Crécy.

Le roi Édouard, sorti victorieux de la situation la plus dangereuse de cette campagne, prend une nouvelle confiance dans sa fortune, mais il ne néglige rien pour ébranler celle de son ennemi. Il envoie une troupe d'élite

(1) On s'obstinait à croire les Anglais en pleine déroute, on croyait traquer des fuyards. On peut, sur ce sujet, consulter *Rapin Thoiras*, *le père Ignace*, et surtout M. Louandre, qui a interrogé avec une grande sagacité les traditions locales et les manuscrits des bibliothèques et châteaux du Ponthieu.

détruire les forteresses de Rue et du Crotoy; cette troupe accomplit promptement sa terrible mission et se rallie à son chef, qui se dirige vers le nord-est, franchit la vaste forêt de Crécy, descend dans la vallée où la Maye prend sa source; remonte la colline de Wadicourt et s'arrête au sud de Crécy, sur le terrain que son génie lui indique pour résister à ses nombreux adversaires. Il dispose son armée à la lutte décisive qu'il médite; il prend tous les avantages que l'art et le terrain lui présentent, et prévoit tout pour le triomphe ou la défaite. Vigilant, il parcourt les différents corps de son armée, faible en nombre, mais forte de succès et riche de butin. D'un air assuré et tranquille, le sourire sur les lèvres, le roi parle à ses combattants, rappelle leurs exploits rapides, les entretient de leur prochain retour en Angleterre, dont ils ne sont plus séparés que par cette mer étroite, indiquée à l'horizon par la blanche ceinture que les Dunes élèvent vers l'occident : il tirait bon augure, ajoutait-il, de combattre sur une terre amie, dans ce Ponthieu, dot de sa mère, fille de Philippe le Bel et de la princesse Aliénor.

Les Anglais sont abondamment pourvus de toute subsistance, car les habitants ne les regardent pas comme ennemis, ils apportent avec confiance des denrées qui leur sont largement payées. Édouard se sent chez lui, il ménage ses vassaux. Des ouvrages en terre, des palissades, des fossés, pratiqués à la hâte, entourent presque entièrement les Anglais, à l'abri dans une espèce de camp retranché.

VIII

Le 26 août, Valois, qui a couché à l'abbaye de Saint-Pierre, sort d'Abbeville à la tête de toutes ses troupes. Il a employé une partie de la matinée à des pratiques de dévotion : il ranime par la foi le courage de ses soldats, invoque lui-même, au pied des autels, le Dieu qui soutient les causes justes, et ne marche à l'ennemi que muni des faveurs du pain céleste. Ce prince, confiant et brave, toujours malencontreux, chemine pendant plus de deux heures droit au nord, sur la route de Boulogne. Arrivé entre les villages du Titre et de Nouvion, il apprend qu'Édouard est, depuis la veille, campé à Crécy, dont une forêt le sépare sur sa droite. Quoique les issues de cette forêt fussent libres, il ne tente pas de la traverser; il juge plus prudent de revenir sur ses pas; il retourne en hâte jusqu'à une lieue d'Abbeville et reprend le chemin d'Hesdin par Neuilly, Canchy, Marcheville, Préer, Froyelles et Fontaines ; il parcourt ainsi en marches et contre-marches près de sept lieues pendant l'un des jours les

plus brûlants de l'été; ses nombreuses troupes harassées s'arrêtent pêle-mêle; l'incertitude de la route avait causé du désordre. On essaye, en approchant l'ennemi, de former des corps de bataille, et pendant ces pénibles manœuvres le roi envoie cinq hommes expérimentés reconnaître la position des Anglais. Ce sont le porte-oriflamme Desnoyers, Le Moine de Bâle (1), aumônier du roi de Bohême, d'Aubigny, de Beaujeu, et Charles de Montmorency. Ces éclaireurs, partis de la colline sous le village d'Estrées, s'approchent des lignes anglaises; ils sont étonnés de l'ordre et du calme de cette armée retranchée. Ils osent s'approcher davantage : ils ne trouvent aucun empêchement, aucune démonstration n'est faite pour les arrêter. L'Anglais, au contraire, semble se prêter à leur attentive curiosité; ils en profitent et font le plus minutieux examen.

L'armée d'Edouard est divisée en trois corps principaux et forme un demi-cercle resserré dans ses deux extrémités. La droite s'appuie sur des retranchements en terre, élevés au sommet d'une colline s'abaissant au midi, vers la vallée des Clercs, où coule la Maye au sortir de sa source. L'aile gauche, doucement inclinée au-dessous du village de Wadicourt, présente un croissant parallèle au croissant de l'aile droite. Les extrémités recourbées de ces deux ailes sont défendues par des chariots, de gros bagages et des fossés, en sorte qu'un espace peu étendu reste ouvert à l'attaque. Cet espace est rendu plus difficile par la position des archers, qui se rangent des deux côtés en forme de herse et peuvent lancer leurs flèches en croisant les directions. Le centre se développe sur le terrain le plus élevé, à l'ouest, un peu vers le nord, et forme aussi un demi-cercle qui se rallie aux deux ailes. Derrière le centre, du côté de Crécy-Grange, Édouard abrite dans le taillis d'un petit bois ses plus précieux bagages; il y place aussi, sous bonne garde, les chevaux d'une grande partie de sa cavalerie, qu'il juge à propos de faire combattre à pied : non pas qu'il manquât d'espace pour les manœuvres, mais il avait reconnu qu'un corps équestre, dans ces sortes de luttes, était moins utile qu'une bonne infanterie. C'est de ce moment que cessa le prestige des guerriers chevauchants, qui, n'observant point alors de mouvement d'ensemble, éparpillaient leur force dans des espèces de duels.

Édouard prend le commandement du centre et de la réserve, et se

(1) Prêtre et guerrier, selon les mœurs du siècle, ce moine était doué d'un grand courage et d'une rare intelligence. La plupart des historiens, et M. de Chateaubriand les a imités, font un nom propre de son titre de moine, et de Bâle, qu'on écrit en Suisse *Basel*, ils en font un nom de seigneurie : Le Moine, seigneur de Basèle, dit M. de Chateaubriand.



retire dans le moulin placé au sommet de la colline (1); il y restera jusqu'à la fin de la journée, et de là il suivra du regard et dirigera les mouvements des trois corps, qui n'ont conservé qu'un nombre égal de cavaliers. Le commandement de la droite est confié au jeune prince de Galles, que seconderont Warwick et d'Harcourt. La gauche est sous les ordres des comtes d'Arundel et de Northampton. L'armée entière ne comptait pas beaucoup plus de vingt mille hommes. Froissart, toujours inexact dans ses dénombrements et ses détails topographiques, n'a été que trop répété par les chroniqueurs qui l'ont suivi, Froissart suppose au moins trente mille combattants anglais. A-t-il cru diminuer la gloire des vainqueurs en augmentant leur nombre? Mensonge inutile ; les grands succès ne sont pas jugés sur les moyens.

Quelle que soit l'infériorité numérique de l'armée anglaise, Édouard, calme dans le danger, oppose les ressources de son expérience et de ses talents à l'effort des multitudes indisciplinées qui vont l'assaillir. Valois ne profite ni du nombre ni de l'emportement courageux des siens; il semble laisser le hasard décider de sa fortune. Il pouvait facilement envelopper son rival dans ses retranchements et le contraindre à se rendre sans presque le combattre. Il n'en fut point ainsi. La valeur était égale des deux côtés : la discipline triompha du désordre.

IX

Les cinq guerriers envoyés par Philippe revinrent avec une contenance abattue; ils avaient scrupuleusement examiné la position de l'ennemi; ils donnèrent au roi le sage conseil de ne point livrer le combat sans avoir laissé reposer les troupes, fatiguées avant l'attaque; ils affirmèrent que le reste du jour devait être employé à établir l'ordre de la bataille, car dans ce moment, dirent ces hommes expérimentés, l'armée française est confusément répandue sur le terrain, où les corps ont peine à se reconnaître; les uns montrent une ardeur immodérée, les autres traînent au loin dans la campagne, tandis que l'armée d'Édouard, loin de fuir découragée, ainsi qu'on le croyait, attend le choc de pied ferme, dans une position favorable où tout est disposé pour la défense. Ce conseil, qu'approuvait la vieille expérience du roi de Bohême et de plusieurs barons, fut goûté par le roi. Dans ce moment même, soit ardeur irréfléchie de quelques chefs, soit erreur de commandement, un des corps les premiers ralliés se porte en avant. Philippe ordonne, de par Dieu et

(1) Le moulin subsiste encore; il indique parfaitement le point d'où Édouard pouvait diriger le combat.



par saint Denis, d'arrêter : on s'arrête. Mais le comte d'Alençon, frère du roi, poursuit sa marche avec obstination; la tête des colonnes qui avaient fait halte croit que l'ordre est révoqué, et, craignant de perdre son rang de bataille, regagne au pas de course sa première place. Les nouveaux ordres du roi ne sont plus écoutés : les chefs mettent leur vanité à se dépasser alternativement; les deux tiers de l'armée, arrivés en face de l'ennemi, ne lui présentent qu'une masse désordonnée.

X

Il était trois heures après midi; une atmosphère lourde et brûlante pesait sur cette foule innombrable, en armes depuis le lever du jour. Des cavaliers bardés de fer, des archers, des fantassins, courbés de fatigue, dévorés de soif, se pressaient haletants, mêlés sur un terrain étroit et montueux; ils s'efforçaient de développer leurs lignes; l'espace manquait. Les clameurs couvraient le son des trompettes, tous les corps s'entrechoquaient en soulevant des nuages de poussière. Les commandements divers se croisaient dans une vaste confusion d'hommes, de chevaux, de bagages, où la voix et les regards des chefs ne pénétraient plus.

Ce grand désordre n'échappait pas à la vue de l'ennemi, dont l'armée silencieuse se déployait, alignée dans ses retranchements. Les fantassins, les archers assis sur le sol, leurs armes rangées près d'eux, achevaient leur repas, et comme de tranquilles moissonneurs attendant l'heure de reprendre la faux. Ce calme de la prudence intrépide annonçait déjà de quel côté se rangerait la victoire

L'ordre d'attaque part de différents points à la fois. Tout à coup, s'élevant de la mer, un violent orage éclate, verse des torrents de pluie et de grêle : poussé par un vent impétueux, l'orage se dissipe. On se dispose à combattre. Les arbalétriers génois, les premiers, reçoivent l'ordre d'attaquer; mais ces étrangers, harassés, souffrant de faim et de soif, demandent un instant de repos. La pluie d'ailleurs a détendu le nerf de leurs arcs, qu'ils tenaient découverts, selon l'usage italien, tandis que les Anglais, accoutumés à un ciel pluvieux, renfermaient leurs arbalètes dans des étuis. Le répit demandé par les Génois ne leur est pas accordé. Contraints par leurs propres chefs, ils engagent l'attaque avec une répugnance qu'ils expriment par de bruyantes imprécations. C'est peu : le soleil, qui bientôt réparaît, éblouit et fatigue leurs yeux.

Les Anglais, dans une position avantageuse en tout point, font pleuvoir sur ces troupes découragées une averse de flèches aussi serrées que neige, disent les chroniqueurs contemporains; les Génois reculent. Le comte

d'Alençon, qui dans ce mouvement rétrograde croit voir une désobéissance, une indécision suspecte, se précipite sur leurs rangs, qu'il bouleverse, et les frappe en criant : *Pourquoi se charger de cette ribaudaille qui vous faille au besoin?* Le désordre et le carnage redoublent. En vain le comte Doria et Charles Grinaldi tentent de ramener en avant leurs Génois; ces deux capitaines tombent morts. Philippe, à qui la rumeur des rangs décèle ce premier désastre, s'écrie en colère : *Or tot, tuez cette ribaudaille qui nous empêche.* Ces mots circulent jusqu'à l'oreille du comte d'Alençon. Il se rue avec ses cavaliers à travers les Génois, les frappe à coups de lance et les foule aux pieds des escadrons. Ces malheureux, renversés pêle-mêle, se débattent, se roulent en fureur sur le sol, et de leur dague tranchent les jarrets, ouvrent le ventre des chevaux qui les broient. Les Anglais lancent au milieu de cette horrible mêlée un déluge de traits qui percent à la fois les victimes et les bourreaux.

Jacques de Bourbon, à la tête d'une troupe qu'il a dégagée du gros de l'armée à grand'peine, s'avance au galop et parvient, à travers un bourbier de chair et de sang, jusqu'à la ligne anglaise. Une lutte furieuse s'engage; mais ses rangs s'éclaircissent, le courage cède, et bientôt il est refoulé jusqu'au pied de la colline, au moment même où s'y présentait le deuxième corps, à peine mis en ordre. Avant de reprendre l'offensive, on voulait, pour former une attaque générale, attendre la maison du roi; mais ce prince, descendu dans le vallon de Fontaines, rassemblait à peine son troisième corps, qui avait longtemps tergiversé dans la campagne. Ces fantassins, lassés, cherchaient un peu de nourriture et de repos; ils traînaient épars bien loin du champ de bataille.

XI

Le comte d'Alençon, plus irrité qu'instruit par sa première faute, s'indigne du retard, et, sans combiner de plan d'attaque, sans examiner la position de l'ennemi, sans reconnaître le terrain où il va s'aventurer, il ordonne à son porte-bannière, Jacques d'Estraelles, de marcher à l'ennemi. Ce chevalier avait la réputation d'un vaillant homme, son expérience était connue; il avait jugé qu'un moment de repos était nécessaire à tous : il s'était dépouillé du pot de fer qui chargeait sa tête afin de respirer, car la chaleur était extrême. Il déclara au comte que chercher à débusquer les Anglais de leurs retranchements avec de la cavalerie c'était courir à une perte inévitable. « Remettez votre bassinet, lui réplique son chef, et marchons ! — Vous l'ordonnez? dit le brave d'Estraelles; je remets donc mon

bassinet, mais je ne l'ôterai plus. » Il s'élance avec la troupe et s'enfonce dans l'espace ouvert entre les deux ailes ennemies. Une audace aveugle emporte les agresseurs, et, bravant une double averse de flèches, ils pénètrent jusqu'à la seconde ligne, que commande le jeune prince de Galles ; enflammé à l'approche de l'ennemi, à la tête de ses barons, il s'élance et combat avec l'ardeur d'un jeune homme qui fait l'apprentissage du héros. A sa vue, l'impétuosité des troupes françaises redouble et porte le désordre dans les rangs anglais. L'escorte du prince est dispersée, il résiste presque seul. On avertit en ce moment Édouard du péril qui menaçait son fils; il répondit avec calme : « Laissez l'enfant gagner ses éperons ; je veux que la journée soit sienne (1). »

Cependant le prince tombe de cheval; environné d'ennemis, il va être pris ou massacré. Un chevalier d'origine normande, Richard de Beaumont, porteur de la bannière galloise, revient près de son maître, s'élance de son cheval, et, sur le corps du jeune prince terrassé, il déploie son étendard, il l'en couvre tout entier; et retenant l'étendard sous ses pieds écartés, il fait tournoyer à deux mains sa longue épée, et pendant un moment il contient et repousse la foule. Aussitôt Arundel et d'Harcourt reparaissent avec des troupes fraîches, et dégagent le prince ; les assaillants, accablés de traits, pressés de toutes parts, sont rejetés jusqu'au bas de la colline, qu'ils encombrent de morts.

Les comtes d'Alençon et de la Marche, humiliés, désespérés, cherchent à tourner les positions qu'ils n'ont pu enlever ; ils entrent précipitamment dans un large et profond ravin qui borde extérieurement l'aile gauche des Anglais, ils s'y entassent au galop; mais l'issue de cette gorge est barricadée, et, tandis qu'ils s'efforcent de rompre l'obstable imprévu en s'accumulant sur ce point, les Anglais font volte-face, et, couverts de leurs chariots et de leurs palissades, lancent de haut en bas une grêle de traits sur une masse furieuse, qui ne peut ni reculer, ni avancer, ni se défendre, et n'est bientôt qu'un monceau de cadavres.

Parmi l'élite de la chevalerie dont cette troupe était composée, on retrouva sans vie le comte d'Alençon, qui, avait expié en ce lieu sa forfanterie cruelle; le duc de Lorraine, Louis de Châtillon, les comtes d'Auxerre et de Sancerre, et le brave d'Estraelles, qui renversé sur son étendard, n'ôta plus son bassinet. Dès ce moment, le combat ne fut plus qu'un massacre : les Anglais n'avaient que la peine de tuer.

(1) Les chroniqueurs font tenir à Édouard un long discours; fort invraisemblable en cette circonstance.



XII

Le reste des deux premiers corps, bravement mais aveuglément conduit, s'obstinait à se porter en avant, sans plan arrêté, sans mouvements d'ensemble. Chaque chevalier avec ses hommes d'armes se précipitait où le hasard ouvrait un passage dans cette vaste boucherie.

Il y avait si peu d'ensemble dans l'armée de France, que le roi et son corps n'arrivèrent dans la vallée des Clercs en présence de l'ennemi qu'en ce moment même. Jusque-là Philippe de Valois s'était tenu dans le vallon de Fontaines pour rallier les troupes en retard. Il ignorait une partie des événements; il supposait même les chances du combat à son avantage. Surpris, enflammé de colère, il s'élance à l'ennemi avec l'abandon du désespoir. « Marchons, enfants, cria-t-il, marchons! » On le suit; mais les milices, qui heurtent à chaque pas des cadavres ou des mourants, sont saisies d'horreur et ne s'avancent qu'en poussant ce cri prophétique: *A la mort! à la mort!* et ce cri se mêla longtemps au bruit des armes. L'impétuosité du premier choc fait reculer les Anglais jusqu'à leurs lignes retranchées. Les deux premiers corps étaient déjà ou détruits ou en pleine déroute; il ne restait guère au roi Philippe que le corps placé sous ses ordres immédiats. Le jour commençait à baisser. Le roi Édouard, descendu de la hauteur du moulin, qu'il ne quitta point un seul instant, s'approche rapidement avec sa réserve; en même temps sur l'angle de la colline, à l'extrémité de son aile droite, il fait tirer quatre petits canons chargés de balles. L'éclat du feu, la fumée, le bruit épouvantent les chevaux; cette arme inconnue étonne les combattants, et le désordre augmente le carnage. L'emploi de ces petits canons (1) ne peut être contesté; Villani en parle sans montrer de surprise. Cet historien italien mourut deux ans après la bataille, il n'a donc pu faire d'anachronisme. Ces machines, appelées *bombardes* (2), connues depuis peu, étaient pour la première fois employées dans un combat. Il est évident que les champs de Crécy ont montré l'essai de cette arme, qui a si prodigieusement développé l'art de

(1) La poudre était connue depuis plusieurs années, puisqu'on trouve dans les archives de la capitale du Ponthieu un compte soldé par le mayeur et les échevins pour la dépense de la *poudre* propre aux bombardes, daté du 21 juillet 1315.

(2) PETRARCHA, *De remediis utriusque fortunæ*, lib. Ier, dialogue 99, publié l'an 1348, s'exprime ainsi :

« Glandes æneas quæ flammis injectis, horrisono tonitru jacientur... fulmen quod e nubibus mitti solet ligneo quidem sed Tartareo mittitur instrumento. »

Voilà bien l'exacte description des effets du canon. Mais cet engin qui lançait des projectiles de bronze *æneas* pour *æreas*, était en bois, selon *Petrarcha*.

détruire les hommes. Cette artillerie n'eut qu'une bien faible influence sur le résultat de la bataille ; tous les narrateurs s'accordent à dire que ces bombardes ne tirèrent que vers le soir. Un des plus modernes, M. de Chateaubriand, prétend que ces petits canons avaient produit l'effet du tonnerre, et que, par leurs projectiles, *de si grands monceaux d'armes, de cadavres, de chevaux, s'élevaient si haut, que ce qui restait vivant était comme assiégé, bloqué et immobile dans ces barricades mortes.* On sent ici tout ce que l'imagination du narrateur a fait de frais inutiles. L'exagération détruit l'effet qu'on veut produire. Il n'y a de touchant que le vrai ou ce qui lui ressemble.

XIII

Ce qui reste de l'armée de France, conservant son intrépidité dans les revers, veut tenter un dernier effort. A la tête de l'arrière-garde, prête à se dévouer, le roi de Bohême se présente. Il est presque aveugle. Ce royal serviteur des Valois apportait à son allié le reste d'un héroïsme voué dès longtemps à un noble servage. Né pour régner, il mettait sa gloire à servir. Je sers était la devise de son blason. Il vient d'apprendre que son fils, Charles de Luxembourg (roi des Romains), s'est lancé bien avant dans les lignes anglaises. L'auguste vieillard conjure le duc de Savoie de voler au secours du roi Philippe. « Et moi, dit-il aux siens, je vais où combat mon fils ; je vais le couvrir de mon corps. Allons, braves amis, nous sommes nés en même terre, sous même ciel : combattons, périssons ensemble. » Puis il fait lier les rênes de son cheval aux rênes des chevaux de ses deux écuyers. Dans cet état, il part, en répétant le nom de son fils, et, frappant d'estoc et de taille, il s'enfonce avec ses guides dans l'épaisseur de la mêlée.

Philippe de Valois, général inhabile, possédait la vertu du soldat. Déjà deux chevaux ont été tués sous lui ; grièvement blessé à la gorge, il s'acharnait à la lutte ; les rangs de sa troupe s'éclaircissaient rapidement ; à la lueur du crépuscule, il ne vit plus autour de lui qu'un très-petit nombre des siens, et pourtant il s'obstinait à coup férir. Pour l'arracher à la mêlée, Jean de Hainaut fut contraint de lui faire un peu de violence, en l'entraînant par le frein de son cheval. L'homme, dans Philippe, voulait s'immoler en l'honneur du roi de France. Il part enfin et cède à son guide ; il est suivi des comtes d'Aubigny, de Montfort, de Beaujeu et de Charles de Montmorency. Ce reste héroïque d'une armée de cent vingt mille hommes, protégé

par une nuit orageuse et sombre, d'Authie, courut jusqu'à la rivière et s'arrêta à la porte du château de la Broie. Le chatelain, nommé Jehan Lessopier, attaché à la cause du roi de France, refuse de baisser le pont. Les événements de la journée le tenaient en alarmes. Philippe se fait reconnaître; on l'introduit; et de ce château, où il ne resta qu'une heure, il continua sa route vers Amiens. Froissart dit qu'à la porte du château il s'écria : « Ouvrez à l'infortuné roi de France. » Longtemps après, on voulut orner cette phrase; l'auteur des *Études historiques* répète après plusieurs narrateurs : OUVREZ, OUVREZ; C'EST LA FORTUNE DE LA FRANCE. On prétendit, sans doute, relever le prince vaincu en lui attribuant un mot heureux, qui n'est guère dans le goût du temps, ni encore moins dans l'esprit de ce roi. Cette version, ornement historique, fut adoptée, comme beaucoup de discours dont les écrivains ont gratifié les héros. Ce mot, dans d'autres circonstances, pourrait être admiré. Il serait sublime pour César prêt à s'engloutir dans la mer d'Alexandrie; pour Napoléon échappé au désastre de Waterloo; dans la gloire et le génie de ces grands hommes se retrouvait la fortune de leur empire; mais chez ce monarque, qui vient de sacrifier avec tant d'imprudence l'élite de son royaume, et qui n'a rien en lui pour réparer le mal qu'il a causé, ce mot ne serait qu'une fanfaronnade, contraire à la dignité d'un roi.

XIV

Cependant le calme et l'obscurité s'étendaient sur le champ de bataille. Edouard avait peine à se persuader qu'une si nombreuse armée, commandée par tant d'illustres chefs, se fût anéantie ou dispersée en quelques heures. Il craignait un piége. Le prudent vainqueur ne permet pas encore à ses combattants de sortir des lignes; lui-même s'avance et prête de tous côtés une oreille attentive. Le silence de la nuit n'était troublé qu'à de longs intervalles, par les cris plaintifs des mourants épars dans la vallée. Le roi fait allumer de grands feux : à leur clarté, on découvre la plaine entière, vide de combattants. Il fait approcher son fils, et, à la tremblante lueur des torches, lui fait contempler ces milliers de cadavres entassés dans des mares de sang. « Que vous semble d'une bataille? dit-il au prince, encore enflammé de courage et saisi de pitié. Pensez-vous que ce soit jeu plaisant? » Le jeune héros, les yeux mouillés de larmes, ploie le genou devant son père, qui le relève et l'embrasse, en lui disant : « *Vous avez loyaument et vaillamment combattu, si êtes digne de terre tenir.* »

Le roi et son fils s'empressent de faire relever et transporter à Crécy les chevaliers et les écuyers qui respiraient encore. Les moines de la riche abbaye de Valoires viennent en hâte prodiguer des secours aux blessés avec une ardeur infatigable; leur piété ne distinguait pas le riche baron du pauvre soudoyer. Ces religieux transformèrent leur métairie de *Crécy-Grange* en un charitable hospice. Les blessés de France et d'Angleterre, les gentilshommes et les moindres varlets, tous étaient reçus en frères.

Au milieu de la nuit, on trouva le vieux roi de Bohême étendu parmi les cadavres, à côté de son destrier, dont les rênes étaient encore liées aux rênes des chevaux de ses écuyers; il lui restait quelque force, il retrouva la parole pour demander son fils. Le fils, occupé de lui-même, oublia qu'il avait un père à défendre et s'enfuit. Le lendemain, il était bien loin du champ de bataille. « S'apercevant, dit Froissart, que les choses allaient mal pour les Français, Charles de Luxembourg s'en partit, et moi ne sais bonnement quelle route il print. »

Le prince de Galles entoura des plus tendres soins les derniers moments de l'infortuné monarque, qui expira dans ses bras. On l'inhuma avec une grande pompe guerrière dans le lieu même où il tomba si courageusement. Auprès d'un chemin creux, sa tombe se voit encore aujourd'hui, couverte d'une croix de grès; mais ses restes en ont été retirés depuis plusieurs siècles. Son corps fut transporté, à la fin du siècle suivant, dans le chœur de l'abbaye de Valoires. Sur le marbre qui couvrait sa nouvelle sépulture (1), on lisait ce quatrain avant la révolution, mais les restes du roi n'y reposaient plus :

L'an mil quarinte six trois cents,
Comme le chronique témoigne,
Fut inhumé et mis céans
Le très puischant roi de Bohègne.

XV

Édouard ne perdit pas un moment pour profiter de sa victoire. Il ne

(1) De l'abbaye de Valoires son corps a été transporté dans la cathédrale de Luxembourg (on ignore l'époque exacte de cette translation). Cette cathédrale fut détruite en partie dans la guerre de 1792, et les restes de ce roi ont été profanés. Ce qu'on a pu en conserver, dit le baron de Constant, est aujourd'hui déposé dans le cabinet de curiosités de M. Buschmann, propriétaire d'une faïencerie près de Trèves.



permit à ses guerriers d'autre distraction dans leur joie que de remercier l'Éternel. Le lendemain, 27, au point du jour, des troupes, commandées par les meilleurs chefs anglais, Holland et Warwick, parcouraient la campagne afin d'achever la dispersion de l'armée vaincue. Édouard, d'ailleurs, venait d'apprendre que des hauts barons de Normandie, du Beauvoisis et des pays circonvoisins accouraient avec de nombreuses levées d'hommes, empressés de grossir l'armée de Philippe de Valois, leur suzerain. Les Anglais, en colonnes serrées, traversaient les plaines, parcouraient les hameaux, les bois où s'étaient abrités les fuyards de la veille qui, harassés, mourant de faim, ne pouvaient être fort éloignés du lieu des combats. Les Anglais massacrèrent tout ce qui tomba dans leurs rangs formidables, chevaliers, écuyers, soldats.

Dans cette matinée, arrivèrent sur les lieux les milices auxiliaires conduites par l'archevêque de Rouen, le grand-prieur de France, et un chef de la maison de Lorraine. On a prétendu que ces troupes, ignorant le désastre de la veille, accouraient sans défiance vers les escadrons anglais, qu'elles prenaient pour des cavaliers français; un brouillard épais, depuis l'aube, s'étendait sur la campagne et contribua, dit-on, à leur méprise. On ajoute que les Anglais, apercevant les milices françaises incertaines dans leur marche, imaginèrent de planter sur des tertres les drapeaux pris dans l'armée de Philippe; en sorte que ces milices, à l'aspect des bannières françaises, accouraient joyeuses et tombaient à l'improviste dans l'embuscade, où elles étaient massacrées. Les inventeurs d'un stratagème, si peu conforme aux usages guerriers, n'ont pas songé qu'il n'existait pas alors de drapeau national. Philippe de Valois, comme seigneur du fief royal de France, portait la couleur rouge. Ses successeurs adoptèrent la couleur blanche, afin de se distinguer, dans leur étendard, des rois d'Angleterre, qui, en leur prétendue qualité de seigneurs de France, s'obstinaient à conserver la couleur rouge. Cette couleur, à l'époque de la bataille, ne signalait que la maison royale. Chaque prince, chaque baron et seigneur avait sa couleur de fief et de famille. L'armée entière n'avait point de drapeau qui lui fût affecté particulièrement. Serait-ce donc l'oriflamme de Saint-Denis, connu de tous, qui aurait fasciné les milices? Si toutefois les Anglais le possédaient, ce petit étendard aurait-il pu être remarqué de loin et à travers le brouillard, si épais, disent les chroniques, que la vue ne portait pas au delà de la surface d'un arpent de terre? A défaut de renseignements authentiques, c'est par les moyens les plus simples qu'il faut chercher le vrai. Non-seulement il est absurbe d'attribuer aux Anglais ce singulier artifice d'attirer des troupes comme on attire le gibier

dans les panneaux, mais il n'est pas moins déraisonnable de supposer que des chefs éminents, à la tête d'une armée nombreuse qu'ils conduisaient à l'ennemi, ignoraient la perte de la bataille de Crécy ; ils touchaient au lieu du désastre, et ils arrivaient du côté même où la plus grande partie de l'armée défaite avait dû se retirer. Le soir même du 26, la rumeur s'en était répandue dans les environs. Le mayeur d'Abbeville, Hugues Lever, qui avait accompagné Philippe jusqu'au champ de bataille, et n'avait quitté ce roi qu'*à la vesprée*, disent les chroniques des mayeurs d'Abbeville, était revenu dans cette ville, le soir même, annoncer le désastre (1). Les chefs des milices auxiliaires pouvaient-ils ignorer l'événement? marchaient-ils sans éclaireurs? n'avaient-ils interrogé aucun des fuyards, dont le nombre avait dû être considérable ? Mais s'ils connaissaient la déroute de ceux qu'ils venaient secourir, par quelle confiance en eux-mêmes ces chefs expérimentés venaient-ils si imprudemment affronter un ennemi victorieux ? Leur courage les aveuglait-il au point d'espérer qu'ils allaient réparer les malheurs de la veille ? Leurs troupes étaient-elles si aguerries, si valeureuses, qu'ils pussent les regarder comme inébranlables? Avaient-ils grossi leur masse en ralliant les débris de l'armée vaincue, prêts à venger leur affront? Alors, comment se tenaient-ils si peu sur leurs gardes à l'approche de leurs terribles adversaires? Les chroniqueurs contemporains et leurs continuateurs, qui ont retracé si minutieusement les moindres faits de ce grand drame, n'indiquent nullement les motifs, bons ou mauvais, de l'imprudente sécurité de ces tardifs auxiliaires. Des narrateurs

(1) La lettre du maréchal grand camérier, qui réclame le cheval sur lequel Hugues Lever retourna le soir à la ville, est déposée dans les archives d'Abbeville ; en voici le texte :

De par le roy,

Len nous a donne a entendre que vous, vos gens ou ceulx de vostre juridiction avez pris et retenu un grant cheval bay avecques sa selle et un escuier qui chevauchoit le dit cheval de nostre ame et feal chevalier Ayton Doyre (*sic*), lequel cheval nostre ame et feal chevaucheur Charlot de Navarre vous bailla en garde de par nous avec le dessus dit escuier. Si vous mandons et estroitement enjoignons que le dit cheval et escuier taniost et sans delay ces lettres venues avecques toutes autres armeures, chevaulz hernois (*sic*) et autres choses et tous genevois quelconques que vous ou vos dites gens ayez prises ou retenues, pour quelconque cause que ce soit, vous delivrez a plain au porteur de ceste (lettre) et les envoiez par devers nostre dessus dit ame et feal chevalier et leur donnez sauf conduit à leurs despens se il le vous requierent. Et ce faites en tele maniere que par vous n'y ait deffaults.

Donné à Amiens le premier jour de septembre, l'an de grâce mil CCC quarante-six.

(Archives d'Abbeville. — *Histoire des guerres.*)

très-modernes ont voulu expliquer l'énigme, et l'ont rendue plus impénétrable.

Il est avéré, d'après les chroniqueurs des deux pays, que le carnage du 27 fut de beaucoup plus considérable. Ces troupes courageuses, mal dirigées sans doute, divisées, égarées sous une atmosphère brumeuse, périrent entièrement dans des combats livrés par la cavalerie anglaise, qui, fraîche et bien commandée, les traquait de toutes parts.

On trouva parmi les morts un duc de Lorraine, le grand-prieur de France, l'archevêque de Rouen et un grand nombre de hauts barons. La conduite de ces chefs, leur imprudente audace, ne se justifie que par ce sentiment d'aveugle héroïsme qui ne permit jamais aux Français de mettre en balance la vie et la gloire.

De Pongerville,
de l'Académie française, membre de la 2e classe.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

FRANCESCO MELZI D'ERIL, DUCA DI LODI,

MEMORIE, DOCUMENTI E LETTERE INEDITE DI NAPOLEONE I° E BEAUHARNAIS, raccolte e ordinate per cura di Giovanni Melzi.

L'homme d'État auquel l'un de ses descendants, M. le comte Giovanni Melzi, notre collègue, a consacré l'important ouvrage dont nous venons vous rendre compte, a présenté un phénomène bien rare. Exempt d'ambition, Francesco Melzi d'Eril, duc de Lodi, n'aspirant qu'au repos que rendait nécessaire une santé déplorable, se vit, malgré lui, pendant longues années, lancé dans le tourbillon de la politique et forcé de jouer un rôle qu'il ne cessa de décliner, ainsi qu'en fait foi toute sa correspondance.

Sa famille était une des plus anciennes et des plus distinguées du Milanais; elle avait compté parmi ses membres un Lodovico Melzi qui, à vingt-quatre ans, avait été jugé digne de commander en chef les galères de Malte; Francesco Melzi, peintre habile qui, à Fontainebleau, reçut les derniers soupirs de son maître Léonard de Vinci qui lui laissa les manuscrits de ses œuvres; enfin Giovanni Ambrogio Melzi qui, en 1637, fonda une œuvre qui porta son nom, et dont le but était de secourir les pauvres honteux et de doter les jeunes filles honnêtes.

Cette famille était bien déchue, sinon de sa noblesse, au moins de sa fortune.

Au milieu du siècle dernier, le comte Gaspare Melzi, réduit à professer les mathématiques, épousa une jeune espagnole, plus noble encore que lui, mais aussi pauvre, Teresa d'Eril, venue à Milan comme dame de compagnie de la femme du gouverneur impérial Ferdinand Bonaventure d'Harrach, mais qui apportait à son mari la grandesse d'Espagne de première classe. Le second enfant issu de ce mariage fut le comte Francesco Melzi d'Eril qui devint plus tard le duc de Lodi.

Francesco Melzi naquit à Milan le 6 octobre 1753. Il fit ses études à Modène, au collége des nobles, dirigé par les Jésuites, qui reconnaissant avec leur perspicacité ordinaire la valeur de leur élève, firent de vains efforts pour l'attirer dans leurs rangs ; s'ils ne réussirent pas dans leur entreprise, au moins méritèrent-ils une reconnaissance qu'il leur garda éternellement et ce fut au collége de Modène que Melzi se lia avec le P. Boscoswich, qu'il aida plus tard de sa protection et de sa bourse et qui devint le fondateur de l'observatoire de Brera.

Dès l'âge de vingt et un ans, le jeune Melzi fut appelé par Marie-Thérèse à faire partie du collége des Décurions, sorte de conseil municipal de Milan composé de soixante nobles qui souvent osèrent prendre la défense des intérêts du peuple contre le souverain lui-même. Melzi s'y fit remarquer par son courage, sa raison et son éloquence en combattant avec succès l'établissement d'un nouvel impôt.

A trente-deux ans, devenu un peu plus riche par la mort de son père et de son grand-père, il résolut de compléter son éducation par des voyages dans lesquels, à l'aide de ses notes et de sa correspondance, nous pouvons le suivre dans le livre de notre collègue.

Après avoir visité avec fruit une partie de la France, l'Espagne et l'Angleterre, Francesco Melzi revint dans sa patrie au moment où, le 7 mai 1796, l'archiduc d'Autriche Ferdinand venait d'abandonner Milan, laissant la ville fort incertaine si elle se jetterait à la suite de la France dans une révolution dont elle ne saisissait pas bien le but.

Il fallut cependant prendre une décision ; effrayés des succès de Bonaparte que venait de couronner la victoire de Lodi, les Milanais pensèrent se le rendre favorable en lui envoyant à Melegnano les clefs de la ville, et une ambassade de citoyens chargés d'obtenir du vainqueur qu'il respectât leur vie, leurs propriétés et leur religion. Le chef de cette députation fut Melzi qui avait la réputation d'habile orateur et qui en outre, chose rare à cette époque, parlait facilement le français. C'est à cette occasion que Bonaparte connut Melzi et commença à l'apprécier.

Après son entrée à Milan, le général français substitua à la junte laissée

par l'archiduc, une *congrégation générale de Lombardie* et aux soixante Décurions nobles une magistrature municipale dont firent partie un grand nombre de citoyens honorables et distingués. Bonaparte n'était pas entièrement libre de ses actions et il était parfois obligé de se conformer aux volontés moins généreuses du Directoire ; ainsi, au lieu de destituer purement et simplement les Décurions, il dut commencer par les emprisonner dans l'ancien couvent de Sainte-Marguerite, puis les reléguer dans la petite ville de Cuneo, à l'exception de ceux auxquels une mauvaise santé eût rendu ce déplacement dangereux. Melzi souffrant ne partit pas immédiatement, mais au bout de quelques jours, il dut rejoindre ses collègues. Cet exil ne dura qu'un mois, mais lorsque la liberté d'action lui fut rendue, Melzi en profita pour se retirer à Florence qu'il ne quitta que lorsqu'il fut rappelé à Milan pour faire partie du comité des finances. Ce fut son premier pas dans la carrière des emplois publics.

Après avoir plus que personne contribué à l'établissement de la République cisalpine, peu satisfait de la marche qui était suivie, il fit tous ses efforts pour n'y jouer aucun rôle, mais il dut céder aux instances de Bonaparte.

En 1797, les souverains allemands et la République française avaient résolu de réunir à Radstadt un congrès chargé de régler les conditions de la paix. Bonaparte voulut que la République cisalpine fût en quelque sorte confirmée par sa participation au congrès et il chargea Melzi de la représenter.

Tous les efforts de celui-ci tendirent à obtenir l'unité de l'Italie qu'on s'obstinait à vouloir fractionner en une foule de petites républiques; mais après sept mois voyant que ces efforts étaient vains, il quitta le congrès et partit pour Paris où il pensait pouvoir être plus utile à sa patrie ; il comptait sur l'influence de Bonaparte pour obtenir la régularisation des finances et la modération des charges exorbitantes qui étaient imposées à la Lombardie par les généraux français ; il voulait surtout réclamer contre le traité d'alliance entre la République française et la République cisalpine, traité qui avait été imposé de force à la dernière par le général Leclerc. L'article premier disait que la France reconnaissait la Cisalpine comme sa sœur et la déclarait affranchie de toute domination étrangère ; mais les articles suivants portaient que la République cisalpine demandait au Directoire de la République française 25,000 hommes pour sa défense, et s'engageait à payer pour leur entretien la somme énorme de dix-huit millions sans compter le logement des troupes et leurs hôpitaux. De plus la France pouvait placer ses soldats où elle voulait, et, non-seulement leur

commandement, mais encore celui des autres forces de la République cisalpine était attribué exclusivement aux généraux français.

Pendant son séjour à Paris, on offrit successivement à Melzi les postes d'ambassadeur et de directeur; mais il les refusa, alléguant sa mauvaise santé qui en effet exigea son départ pour les eaux de Bagnères, mais en réalité parce qu'il n'approuvait pas la marche adoptée. Dans une lettre qu'à cette époque il écrivait à un ami, on trouve cette phrase : « Celui qui ose gouverner son pays contre la volonté générale est un tyran, et la volonté générale de mon pays n'est pas douteuse sur le régime qu'on y suit. »

Pendant son séjour à Paris, il employait ses loisirs à étudier l'organisation de l'Institut national, des écoles primaires et d'autres institutions qu'il se proposait d'introduire dans son pays. Fatigué de démarches sans résultat, il repartit pour l'Espagne où il alla retrouver une sœur mariée à Saragosse dans l'illustre famille Palafox. Ce fut de là qu'il adressa à Bonaparte revenu d'Égypte une lettre aussi remarquable par le patriotisme que par la hauteur des pensées; en voici quelques passages.

« Combien d'espérances votre apparition subite n'a-t-elle pas relevées? Tout le monde espère par le retour du *général* et moi par celui de l'*homme;* car en voyant à quel point ont été gaspillés les fruits de tant de travaux, j'ai bien droit à croire que l'*homme* encore plus que le *général* nous manquait... L'homme de génie s'arrache à toutes les illusions, se met au-dessus de sa gloire même, car il en embrasse les causes et les effets et s'élance à la sublime simplicité des principes en annonçant d'une manière qui n'appartient pas au vulgaire *que rien n'est beau que ce qui est bon, que rien n'est bon que ce qui est vrai,* et reconnaît qu'après avoir étonné le monde, il lui reste encore à sauver l'humanité. Le sort de la France quel qu'il soit décidera à la longue de celui de l'Europe ; mais en attendant, quelle distance entre le sort de la pauvre Italie et celui de la France ! Ici le but est fixe et connu ; si l'on s'est égaré, l'on peut revenir ; si l'on a brisé le faisceau social, on peut en rassembler les éléments et les cimenter par l'espoir d'une nouvelle prospérité et par la garantie surtout du repos, ce premier désir, ce dernier besoin des hommes; les moyens existent, et vous êtes là. Mais où sont-ils les moyens, où est le grand but pour l'Italie? *Il en existait bien un, il était grand, le seul grand : fondre toutes ces peuplades et recréer une nation;* mais la grandeur du résultat a fait peur ! »

C'est pendant la retraite de Melzi à Saragosse que la République cisalpine, mal étayée par les armées étrangères, vint à s'écrouler. L'éloignement de Bonaparte, son guide et son égide, fit voir la fragilité de l'édifice dont la première pierre avait été posée à Campo-Formio. La victoire que

Mélas remporta aux bords de l'Adda sur Serrurier, Schérer et Moreau ouvrit aux Austro-Russes la route de Milan où ils entrèrent le 28 avril 1799, précédés par de fallacieuses promesses qui les firent recevoir comme des triomphateurs. On ne sut que trop tôt à quoi s'en tenir. L'anarchie régna dans la ville; tous les insignes de la république furent abattus ou effacés par la populace, et une foule de gens honorables furent signalés par leurs ennemis à l'animadversion des cosaques. La réaction devint aussi cruelle qu'avait été en France la terreur de 93. Ce n'étaient que persécutions, que pillages excités par les prêtres et les nobles. A l'horrible se mêlait l'absurde et le ridicule, et un tribunal délibéra s'il condamnerait à mort un perroquet républicain qui avait chanté le *Ça ira*. On bannit près de trois cents citoyens honorables dont le seul crime était le patriotisme et la haine de l'Autriche. Les arrestations se multipliaient; des contributions énormes étaient imposées; la capitation qui n'était que de 7 livres monta à 30 pendant les treize mois que dura ce malheureux régime. M. Giovanni Melzi consacre à cet affreux tableau plusieurs pages pleines d'une éloquente et généreuse indignation.

La victoire de Marengo fit renaître la République italienne, qui eut d'abord un directoire composé de quatre membres. « A ce comité de gouvernement, qui fut, dit notre auteur, une des grandes calamités de ce temps, Bonaparte aurait voulu opposer un conseil ou, comme il l'appelait, une *commission de gouvernement*, qui mît un frein à l'autorité tribunitienne du directoire. Il avait désigné Francesco Melzi pour en faire partie, mais celui-ci s'obstinait à rester à Saragosse, qu'il ne se décida à quitter que deux mois après une invitation officielle de Bonaparte. Il est curieux de voir ce qu'à cette époque Melzi pensait de la République cisalpine et quelles étaient ses vues sur l'Italie; citons quelques passages de la lettre qu'il écrivit alors à son neveu Palafox, qui plus tard se rendit si célèbre par l'héroïque défense de Saragosse : « Je regardais l'existence de la République cisalpine comme un *monstre politique* incompatible avec le bonheur du pays et avec le système de l'Europe. Cependant j'étais à Paris, et j'y étais parce qu'on m'avait forcé d'y venir; l'on voulut donc tenter de m'intéresser, malgré tout, au nouvel ordre de choses en protestant de le vouloir diriger avec toute la sagesse et toute la justice possible. Instruit par l'expérience du cas que l'on peut faire de cette espèce de déclaration en politique, je ne m'y suis pas livré du tout. Conséquent dans mes principes, je n'ai cessé de répéter que, tant qu'il y aurait des troupes françaises en Italie, la paix de l'Europe ne serait que précaire; que sans troupes françaises, il est impossible qu'une république s'y soutienne; que

donc si l'on veut consolider la paix, il faut renoncer à la Cisalpine et donner à l'Italie une balance d'états monarchiques, constituant toute la partie qui est entre les Alpes et l'Adige dans un seul corps et sous un seul prince qui formerait la puissance intermédiaire entre la France et l'Autriche et qui devrait être de la maison d'Espagne. Tout le reste de l'Italie serait très-facilement arrangé ; d'après mon principe, les peuples s'en trouveraient bien plus contents et je ne puis douter que toutes les puissances y donneraient la main de la meilleure grâce possible. »

Malgré ces opinions qui, je dois le dire, ne paraissent pas s'accorder beaucoup avec ses vœux pour l'unité de l'Italie exprimés ailleurs, il n'en voulut pas moins être utile à sa patrie et lui consacrer tous ses efforts. A Paris, il devint le conseiller de Bonaparte pour les affaires de l'Italie, aidé qu'il fut dans sa tâche par un noble exilé vénitien, Vincenzo Dandolo, auquel, dit le duc de Raguse dans ses mémoires, Bonaparte conserva une bienveillance, une prédilection qui ne se sont jamais démenties. On lit dans les *Mémoires de Bourienne* cette exclamation échappée à Bonaparte au moment même où il travaillait à l'organisation de la République cisalpine : « Mon Dieu, que les hommes sont rares ! Il y a en Italie seize millions d'hommes et j'en trouve à peine deux, Dandolo et Melzi ! »

Son opinion sur ce dernier ne changea pas, car le 25 février 1802, il lui écrivait : « Ma confiance en vous est entière et absolue. »

Melzi continuait à refuser toute charge publique, malgré les sollicitations de ses compatriotes eux-mêmes, alléguant toujours, avec trop d'apparence, le mauvais état de sa santé.

Pendant son séjour à Paris où il arriva en avril 1801, il prit part aux menées diplomatiques de Talleyrand qui cherchait à donner à l'Autriche une compensation en Allemagne, afin qu'elle ne mît plus obstacle à l'assiette de l'Italie, et il servit d'intermédiaire entre le ministre français et le plénipotentiaire autrichien qui habitait alors le beau château de Morfontaine.

Bonaparte cependant voulait assurer l'équilibre de l'Europe, et par l'entremise de Talleyrand il chercha à associer Melzi à ses projets. Talleyrand rêvait comme essai une confédération italienne, mais Melzi, qui dans une lettre avait déjà signalé à Bonaparte l'unité italienne comme le seul grand dessein digne de lui et de la nation française, répondit à Talleyrand que ce fractionnement de l'Italie ne ferait que l'affaiblir et entretenir les haines municipales. « Si, dit-il dans sa lettre, des peuples habitués à vivre séparés répugnent à être liés ensemble, plus encore répugneraient-ils aux institutions républicaines françaises et il est inutile de rappeler ici les preuves

qu'ils en ont données plusieurs fois. Un gouvernement proclamé libre et imposé par des armées étrangères est une chose étrange et absurde qui facilement engendre des soupçons et des rancunes qui ne font que s'envenimer de jour en jour. » Melzi, d'un autre côté, sentait que ce qui jusque-là avait manqué à la République cisalpine, c'était une direction ferme, sage, intelligente, capable de dominer et de détruire les rivalités ; dans la même lettre, il demande que Bonaparte se fasse déclarer par voie d'élection chef des États cisalpins, en devenant le fondateur d'une nouvelle race de rois lombards, mais en se donnant tout à son nouvel état, *fa mestieri che Bonaparte sia nostro e solo nostro.* « Son agrégation parmi les potentats de l'Europe serait le prélude de splendides destinées pour l'Italie qui ne pourra jamais arriver à une existence solide et durable que par la monarchie. » Il combat ensuite l'idée qu'on avait eue de créer à Paris un conseil d''Italie qui, éloigné du pays qu'il devait administrer, n'entendrait pas la vérité, ne pourrait apprécier ses réclamations et ignorerait ses besoins.

Talleyrand offrit alors de faire de Joseph Bonaparte le chef de la République, suppliant Melzi de l'aider à le faire accepter. « Pour une semblable dignité qui se confond avec celle de souverain, il faut absolument, répondit Melzi, ou la naissance, ou les actions d'éclat qui élèvent un homme au-dessus des autres assez pour les maîtriser en s'emparant de leur imagination. Quelles que soient les qualités personnelles de Joseph, auxquelles je rends volontiers une pleine justice, les circonstances *lui sont* (*sic*) manquées pour les faire valoir au degré qui est nécessaire pour sortir de la foule ; il vaut certainement mieux *de* (*sic*) tous ceux qui nous ont gouvernés jusqu'à présent et je serais fort heureux si ceux qui nous gouverneront dans la suite le *vaudront* (*sic*) ; mais cela ne suffit pas pour lui donner la juste mesure qu'une place de cette nature exige. »

« A bien juger, il ne s'agit plus aujourd'hui de l'alternative, entre la monarchie et la république ; il ne reste de doute que sur le nom puisqu'on veut le gouvernement d'un seul ; or, une fois que l'on en est là, quel est le parti qui pourrait être content de préférer Joseph Bonaparte aux princes souverains qui se trouvent à portée d'être appelés à ce poste ? L'éclat que jette sur cet *individu* la magistrature que son frère, le premier consul, exerce, est certainement très-grand ; mais cependant il ne peut suppléer au prestige qui est nécessaire pour soutenir avantageusement cette position. Et comme l'on ne cherche pas à voiler du tout l'intention d'en faire un nouveau souverain, il devient nécessaire de remarquer que l'existence des archiducs a toujours suivi, jamais précédé celle des rois

dans les familles souveraines, par la raison qu'elle ne peut absolument en être qu'une émanation qui en reçoit force et splendeur. »

« L'Italie est lasse de la domination étrangère, et Joseph Bonaparte ne pourrait paraître et rester dans la Cisalpine qu'appuyé par une armée française. Les puissances de l'Europe ne pourraient rester indifférentes à l'extension donnée à l'influence française en Italie. »

« Je n'ai pas de parti d'aucune espèce nulle part, ajoute-t-il en terminant sa lettre ; la confiance assez étendue dont mes concitoyens m'honorent d'une manière distinguée est la seule cause de toute la considération que l'on veut bien m'accorder ; mais serait-il jamais possible d'employer mon influence à servir à des vues, à seconder des projets qui ne fussent pas d'accord avec les vœux de ma patrie et ses intérêts ? J'espère que vous me connaissez assez pour en douter. »

« Mon vœu constant a été, est, et sera de rester tout à fait éloigné des affaires publiques ; mais si je suis obligé de payer de mes faibles moyens ma dette à la patrie, je ne l'accepterais que d'après mes principes. La franchise de ma réponse ne peut certainement que plaire au premier consul, c'est l'hommage qu'on lui doit, c'est le seul que peut lui rendre un homme qui ne sait pas aduler. »

Cette lettre courageuse eut certainement une grande influence sur Bonaparte qui renonça à son projet, et dans les premiers jours de 1802 convoqua les *Comices de Lyon*. Tout était préparé entre lui et Melzi, les sujets des délibérations étaient arrêtés, les formes décidées, mais on voulut que les ordres du premier consul eussent l'air de l'expression de désirs libres et spontanés.

« Chose bien étrange, dit Botta, de voir la nation italienne venir en France pour régler son propre sort ; mais elle ne s'y rendit justement que parce qu'elle n'était pas nation, que parce qu'elle n'était pas encore sa propre maîtresse. »

A ce congrès assistèrent les membres de la consulte-législative et des commissions, des évêques, des curés, des députés des tribunaux, des universités, des académies, des représentants de la milice civique, de l'armée et du commerce, au nombre de quatre cent cinquante.

Les députés partagés en cinq *congrégations* représentaient les cinq peuples qui venaient aux comices des diverses provinces d'Italie. La solennité de cette réunion n'avait pas seulement pour but de sanctionner un nouvel ordre de chose, Melzi y avait vu le moyen de rendre plus sacrée la parole de Bonaparte et sa promesse de faire cesser les souffrances causées par la conquête et l'occupation étrangère. Ce fut à son instigation que Bonaparte

vint présider en personne les comices; il y fut par acclamation nommé président de la République italienne; Melzi fut élu vice-président comme étant, dit Alessandro Verri, « un homme aimé des Italiens, désireux du bien public, incorruptible, ennemi de l'orgueil des grands. »

Tous les hommes de bien applaudirent à l'élection de Melzi et furent heureux de son acceptation. Monti écrivit en ce sens à Marescalchi, ambassadeur de la République à Paris, et composa un sonnet pour célébrer la nomination de Melzi

.... A cui rivola
Della patria il sospiro.

Alfieri lui-même partagea la confiance qu'il inspirait et avait coutume de dire à ses amis: « *Quel contino se la caverà con onore*, ce petit comte en sortira à son honneur. »

Le vice-président arriva à Milan le 18 pluviôse an X (9 février 1802) et fut accueilli avec joie. Tout était à faire, mais il se mit à l'œuvre avec ardeur et énergie. Son premier acte fut le décret du 17 mars en faveur de la religion. Il entreprit de restaurer les finances et de réprimer les dilapidations; il rétablit le calendrier grégorien qui ne devait reparaître en France que le 1er janvier 1806, donna une nouvelle assiette à la justice en établissant une cour de cassation et deux tribunaux de révision, poursuivit les brigands dont le pays était infesté, organisa la police, s'efforçant de n'y employer que des honnêtes gens; il mit à la tête de l'administration des finances Prina, homme aussi intègre que laborieux et versé dans ces matières, mais qui devait plus tard payer bien cher le tort de n'avoir pas su se faire aimer (1). Les impôts qui dans les jours d'anarchie militaire étaient montés jusqu'à 60 1/2 pour 100, tombèrent immédiatement à 48.

Melzi avait à lutter à la fois contre quelques intrigants qui à Paris le desservaient auprès du premier consul, et à Milan contre deux partis extrêmes, les émigrés et les républicains avancés; rien ne l'arrêta; il marcha fermement dans la voie des réformes. L'œil toujours tourné vers cette unité qu'il rêvait pour un lointain avenir, il pensa lui faire faire un premier pas en rendant uniforme les poids et mesures, tâche bien difficile, car dans l'étroit territoire de la République cisalpine, on ne comptait pas moins de trois cents mesures diverses de superficie et de capacité. Il liquida la dette publique, la réduisant à la somme de 216,822,588 livres italiennes. Il s'occupa du développement de l'industrie et de l'agriculture et fit venir d'Espagne des

(1) Prina fut massacré dans une insurrection en avril 1814.

mérinos qu'il s'appliqua à multiplier, affranchissant ainsi l'Italie d'un tribut de 6 millions qu'elle payait chaque année à l'Espagne pour ses laines. Il conçut l'idée du forum de Milan et de ses monuments, décida l'achèvement de la cathédrale et contribua de tout son pouvoir à l'exécution de la route du Simplon. Protecteur des lettres, il fut le Mécène d'Ugo-Foscolo et de Soave; voulant introduire en Lombardie l'un des arts les plus charmants, il fit venir de Rome le célèbre mosaïste Raffaelli, le mit à la tête d'une école, et lui commanda la magnifique copie de la Cène de Léonard de Vinci, cette merveilleuse mosaïque dont les hasards de la guerre devaient faire plus tard le principal ornement d'une église de Vienne.

Au milieu de tant d'occupations diverses, ayant à lutter à la fois contre les choses et les hommes, Melzi avait ses heures de découragement. Accablé de déboires, dès le mois d'octobre 1802 il avait pensé à donner sa démission, désespérant de pouvoir faire le bien qu'il projetait, et manquant d'hommes capables de le seconder. Il ne trouvait pas d'appui dans des colléges électoraux négligents, et dans un corps législatif froid et indifférent, il était en lutte continuelle avec les assemblées et les comités qui auraient dû partager avec lui la charge du gouvernement; il ne pouvait puiser quelque force que dans la confiance de la nation, quelque espoir que dans la générosité du premier consul qu'il s'efforçait d'exciter par ces mots qui sont comme la devise de sa vie politique : « Si l'édifice chancelle, si notre existence est obscure et incertaine, n'en accusez que cela seulement que nous ne sommes pas maîtres de nos destinées. »

Les tracasseries continuaient et le 8 février 1803, à l'occasion de travaux géographiques et astronomiques qu'il avait ordonnés, il écrivait à Bonaparte une longue lettre qui commençait par ces mots: « Est-il possible, citoyen président, que je sois obligé de défendre auprès de vous les mesures les plus simples et les mieux motivées? Mais quand l'intrigue et l'intérêt personnel travaillent à tout confondre pour pouvoir accuser tout, je n'ai plus les moyens de m'en dispenser; car c'est bien mon devoir, je le crois, de ne pas abandonner des vues générales, bonnes et utiles par la seule raison qu'elles ne s'arrangent pas avec des vues particulières et intéressées. »

« La république italienne, dit M. Thiers, aurait été depuis deux ans un théâtre de confusion sans la présidence du général Bonaparte. Melzi, honnête homme, assez sensé, mais morose, rongé de goutte, toujours prêt à donner sa démission, n'ayant pas le caractère nécessaire pour supporter les lourdes peines du gouvernement, était un représentant très-insuffisant de l'autorité publique. »

Lorsque l'illustre historien traçait ces lignes plus sévères que justes, notre collègue n'avait malheureusement pas encore publié les lettres de Melzi ; dans cette volumineuse correspondance avec Bonaparte, correspondance qui n'occupe pas moins de quatre cents pages, il eût vu que presque toutes les mesures étaient proposées par Melzi lui-même et que le courage ne lui manquait pas pour résister même au premier consul, lorsque les idées de celui-ci ne lui paraissaient pas conformes et utiles au bien public. Dans sa lettre du 21 mars 1803, il répond d'avance à l'accusation de faiblesse portée contre lui par l'historien du Consulat et de l'Empire.

« Comme il serait aussi injuste qu'absurde d'accuser ma loyauté, ainsi il serait au-dessous de moi de descendre à la justifier. Je me borne en conséquence à justifier, en l'expliquant, mon *système de modération*, contre lequel on n'a pas hésité de s'élever d'une manière très-réfléchie qui ne me permet plus le silence. Je distingue d'abord entre tout ce qui est passion, prévention, opinion, et les faits ou actes extérieurs. Je crois fermement qu'il y aurait de la folie à combattre les folies, les erreurs, les passions des hommes par la force ; car la force leur donne un caractère extrêmement plus dangereux par la réaction qu'elle provoque. Je crois également qu'il est juste et nécessaire de punir les actes ou faits qui portent un caractère criminel. Toute ma conduite a été réglée sur cette distinction. »

Lorsque en 1805 fut créé le royaume d'Italie, Melzi en fut nommé le grand chancelier. On a prétendu qu'il avait vu avec mécontentement conférer au prince Eugène le titre de vice-roi auquel il aurait prétendu. Cette accusation est encore démentie par sa correspondance avec le prince. On y voit que les meilleurs rapports ne cessèrent d'exister entre eux ; que Melzi s'efforça sans relâche d'aider le prince de ses conseils, et que sa mauvaise santé seule le força trop souvent à chercher le repos dans sa villa de Bellagio, sur le lac de Côme. La faveur constante que lui conserva Napoléon est une nouvelle preuve de ce que j'avance. Melzi, un des premiers membres de la légion d'honneur, fut dès 1806 nommé grand dignitaire de la couronne de fer, et l'année suivante, dans un voyage qu'il fit en Italie, Napoléon lui donnait le titre héréditaire de duc de Lodi avec une dotation de 200,000 francs de rente en fonds de terre.

Le décret était ainsi conçu : « Voulant reconnaître les services que le sieur Melzi nous a rendus en toutes les circonstances, dans l'administration publique où il a déployé pour le bien de nos peuples et de notre couronne les plus hauts talents et la plus sévère intégrité ; nous souvenant qu'il fut le premier Italien qui nous porta sur le champ de bataille de Lodi les clefs et les vœux de notre bonne ville de Milan, avons, etc. »

Pendant les guerres de 1812 et 1813 qui éloignèrent le prince Eugène de Milan, le rôle du duc de Lodi reprit une nouvelle importance, ainsi qu'on peut en juger par sa correspondance avec le vice-roi, avec la princesse Auguste sa femme, avec l'empereur et l'impératrice Marie-Louise.

La chute de l'empire vint rendre à Melzi ce repos qu'il avait en vain sollicité tant de fois et que sa déplorable santé ne rendait que trop nécessaire; malheureusement il était trop tard. Le 16 janvier 1816, il succomba à une attaque de cette cruelle goutte qui avait empoisonné toute sa vie.

La fin du premier volume et le second volume tout entier sont remplis par la correspondance de Melzi avec Bonaparte, le prince Eugène, Marescalchi, Talleyrand, Berthier, Murat, Joseph Bonaparte, Camille Borghèse, Ferdinand, duc de Parme, etc., par des rapports et des instructions écrits pendant sa vice-présidence, enfin par une foule de documents de toutes sortes, mine inépuisable pour l'historien; mais nous devons surtout savoir gré à notre collègue d'avoir mis dans son véritable jour l'une des plus grandes figures italiennes du commencement de ce siècle. Francesco Melzi ne paraît pas en effet avoir été apprécié à sa juste valeur par les historiens. Il sut en toute occasion faire preuve de courage civil et sa correspondance fait foi qu'il ne recula jamais, même devant Napoléon, quand il crut sa conscience engagée à dire la vérité, témoin sa lettre du 2 août 1802, sur le contingent à fournir par la République italienne à l'armée française, et son curieux rapport du 18 mai de la même année sur les fonctionnaires placés sous ses ordres. Nous avons déjà donné plus d'une preuve de l'étendue de ses vues politiques; qu'il nous soit permis en terminant ce long examen, de citer encore cette phrase d'une lettre à Bonaparte en date du 13 mai 1802, et que l'on pourrait croire écrite soixante ans plus tard: « Tant que l'Autriche possédera la Vénétie, nous serons éternellement en état de contre-mine. »

Ernest Breton.
membre de la 4e classe

NÉCROLOGIE

Notice biographique sur M. Antonin de Campagnolles.

L'Institut historique vient de faire une perte à laquelle seront sensibles tous nos collègues et ceux de nos lecteurs qui ont été à même de connaître et d'apprécier le jeune et savant confrère auquel nous consacrons ici quelques lignes.

M. René-Antonin-Alexandre Drudes de Campagnolles, issu d'une des

plus honorables familles du Calvados, né à Vire le 19 juillet 1836, fit d'excellentes études, qu'il commença dans sa ville natale, qu'il continua au lycée de Caen et qu'il termina chez les jésuites du collége de Vaugirard-Paris.

Il sentait dès lors un tel attrait pour les lettres qu'il s'y livra exclusivement, abandonnant le cours de droit qu'il avait commencé. Doué d'une grande facilité, et, quoique bien jeune encore, d'un véritable talent de composition, il commença et d'abord sous l'influence d'un ecclésiastique, avec lequel le hasard l'avait lié, une *Revue* mensuelle qu'il intitula l'*Ami des lettres*, dans laquelle il inséra plusieurs articles remarquables. Cette entreprise, qui lui donna une position littéraire et le mettait, à l'âge de vingt ans, à la tête de quelques collaborateurs instruits, aurait soutenu son succès s'il n'avait cédé la rédaction et même la propriété de ce journal.

Reçu à cet âge dans l'*Institut historique*, et bientôt agrégé à l'académie d'Arezzo, il devint, peu après, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Institut des Provinces et de l'Association normande, etc. Chaque année, il aimait à suivre les congrès scientifiques dans les différentes villes où ils tenaient leurs séances. C'est à lui qu'on doit l'Annuaire virois, la Notice biographique sur son compatriote, M. Gustave de la Renaudière, et plusieurs articles sur des sujets divers.

Le jeune de Campagnolles joignait à une instruction étendue d'autres qualités qui ne contribuaient pas moins à le rendre cher à tous; il était obligeant et charitable, aimable dans la conversation, sans y montrer jamais ni prétention ni suffisance.

Il venait de faire un voyage dans le cours du printemps, lorsque, de retour à Campagnolles, il fut saisi d'une fièvre muqueuse qui, en peu de jours, rendit inutiles les efforts que firent les médecins pour le sauver. Le dimanche, 13 mai, il mourut après avoir reçu les sacrements de l'église, avec les sentiments de religion et de piété qu'il avait puisés dans sa famille et dans une éducation chrétienne, et qu'il avait conservés pendant toute sa vie.

A ses funérailles, le mardi suivant, il y eut un concours vraiment extraordinaire, composé de notabilités de Vire et des environs, des instituteurs du canton de Saint-Sever, de délégués des Sociétés d'agriculture, d'horticulture et de l'industrie du bâtiment, du conseil municipal et de presque tous les habitants de la paroisse.

La Providence lui épargna la douleur bien vive qu'il eût ressentie d'une mort que la sienne a peut-être hâtée. Le 31 mai, M. Camille Drudes de

Campagnolles, décéda au château de Campagnolles. Il n'était pas étranger au culte des lettres, et lui-même avait publié un recueil de poésies.

L'abbé Badiche,
membre de la 3e classe.

CHRONIQUE

Travaux de la Société académique de Maine-et-Loire.

RAPPORT

La *Société académique de Maine-et-Loire* a publié ses travaux de 1865 en deux volumes (les 17e et 18e), faisant ensemble 540 pages. Le premier contient deux mémoires de M. Parot sur *les abbayes royales de Saint-Florent en Anjou* et sur l'*école épiscopale et l'université d'Angers au moyen âge.* — Un autre de M. Boreau sur un *ancien* peuple de la Gaule centrale, les *Ambivarètes,* placés sous la dépendance des Eduens (César, Comm. VII). L'auteur fait un raisonnement ingénieux, tiré de l'étymologie pour fixer, contre l'opinion commune, la situation de leur cité dans le Nivernais, près des sources du Beuvron. « L'étude raisonnée des noms des localités, dit M. Boreau, peut conduire à des inductions souvent voisines de la certitude, mais il faut se garder de forger ces étymologies à l'aide des vocabulaires. » L'auteur nous rappelle que récemment, en 1851, on a découvert, dans des fouilles vers ce lieu, des murailles flanquées de tours.

Les deux précédents mémoires comportent 177 pages; le premier, qui en a 155, se divise en une *introduction* et six chapitres : *Préliminaires de la création de l'abbaye du Mont-Glonne; faux actes de Saint-Florent ou Florian et Saint-Mauront; topographie du Mont-Glonne, etc.; démembrement du Mont-Glonne, des Etats francs,* etc. ; *avénement des Caroliens,* etc.; *insurrection de Hunald, victoire de Karlemagne, massacre de Roncevaux,* etc. — En passant, M. Parot raconte ainsi la chute de la race mérovingienne : « ..... Remistan ne tarda pas à tomber, avec sa femme, dans les embûches de ses ennemis... A la lueur des flambeaux, les fossés d'un château fort ne virent point à la fois, dans l'espace de quelques minutes, le jugement, la condamnation et le supplice. La vengeance de Pepin s'accomplit à ciel ouvert, en plein soleil, dans la clairière d'un bois. Là, le fondateur des Carolingiens trouva des complices et pas un ami. Nul de ses *fidèles* ne lui donna un conseil salutaire. Ils concoururent avec joie à ce qui devait imprimer une tache unique mais ineffaçable à la vie d'un héros. Deux comtes, Hunibert et Ghisebert, voulurent pendre

» de leurs mains, au premier arbre venu, le petit-fils de Clodowig (Clo-
» vis). La terre se couvre périodiquement des mêmes crimes et des mê-
» mes vertus, comme elle se revêt, au retour de chaque année, de ronces
» et de fleurs, de bruyères et de moissons. »

M. Mourin a traité, dans une dissertation de 25 pages, de l'*instruction primaire obligatoire et gratuite*, avec cette épigraphe : « Dans le pays du suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire...... » L'auteur est pour l'affirmative.

M. Ridard produit une 5e *étude sur l'homme*. Son sujet propre, aujourd'hui, est l'*intelligence*. Un peu plus loin, il donne deux pièces de poésie fugitive : *Ma prière*, *le Souffle de Dieu*. C'est une autre manière d'exprimer sa pensée philosophique.

Le volume est terminé par les procès-verbaux des séances mensuelles de l'année.

Le second volume est consacré entièrement aux *travaux de la section des sciences physiques et naturelles*.

On y retrouve M. Boreau ; il s'y présente avec un précis de ses *herborisations faites en Maine-et-Loire*.

M. Decharme donne une ample dissertation de 100 pages sur ce sujet : *Simplicité et généralités prétendues des lois du monde physique*. Cette thèse est belle et grande. Elle est digne de l'étude perpétuelle de l'humanité. Il y a mieux, c'est qu'elle appartient aussi, à mon avis, au monde intellectuel et moral, plus étendu, plus fécond et plus simple encore que le monde physique. « La nature, dit l'auteur, est comme une société où il
» y a des lois établies ; la liberté individuelle y est gênée par la liberté de
» tous... Prenons un exemple : dans les tissus organiques, on voit des
» cellules qui se développeraient en sphères si elles étaient isolées et qui,
» en présence d'autres cellules semblables... prennent des formes polyé-
» driques plus ou moins irrégulières, allongées ou contournées, d'où ré-
» sultent les différentes sortes de tissus. » Et, après deux ou trois autres applications, il en conclut « qu'il n'y a *peut-être* pas de loi *générale* dans
» toute la rigueur du mot. » Et successivement il examine ces lois générales dans l'astronomie, dans la mécanique, dans la physique et dans toutes les autres sciences naturelles. D'où, finit-il par conclure, on pourrait dire : « Ce qu'il y a de plus fréquent dans les lois du monde matériel,
» c'est leur *défaut de simplicité* ; ce qu'il y a de plus général, c'est leur
» *défaut de généralité* ; ce qu'il y a de plus vrai, c'est leur *défaut de vérité*
» *absolue*. »

P. Masson.

Notre honorable collègue, M. Ferdinand de Luca, de Naples, avait fait hommage à l'Institut historique d'un savant mémoire dont le but était de faire adopter par toutes les nations le méridien de Suez comme premier méridien. Le nom de notre regretté collègue, M. Jomard, se trouvait mentionné dans l'ouvrage ; en effet, il avait fait partie de la commission de savants qui accompagnaient Napoléon I[er] en Égypte. Par une étrange faute d'impression, le nom de Jomard a été mis là où il ne devait pas être. De manière que M. de Luca semblerait plagiaire d'une idée qui lui est propre et qui a été mise par lui seul.

Nous rendons justice à notre savant collègue, M. de Luca, en rectifiant l'erreur qui a paru dans notre journal, *l'Investigateur* du mois d'avril dernier. RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2 gros vol. in-8. Bruxelles, 1865-66.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 32e année. Bruxelles, 1866.

Recueil des publications de la société havraise d'études diverses de la 31e et 32e année, 1864-65, en séance publique du 26 juillet 1866. Havre.

Mémoires de l'académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, seconde série, tome 8e, Chambéry, 1866.

Récit analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1864-65. 1 vol. in-8, Rouen, 1865.

Mémoire de la société archéologique de Touraine, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre, 4 volumes 1864. Tours et Paris, 1864.

Bulletin de la société de géographie, septembre 1866.

Bulletin des travaux de la société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1864-65. — Vol. in-8. Rouen, 1865.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique, 2 vol. in-8. Bruxelles, 1865 et 1866.

Annuaire de la même Académie, vol. in-12. Bruxelles, 1866.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, vol. in-8. Mons, 1866.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE PAUL VÉRONÈSE

Véronèse (Paolo-Caliari, dit Paul), peintre de l'école vénitienne, naquit à Vérone en 1530, et mourut à Venise en 1588. Il était fils d'un sculpteur médiocre nommé Gabriele, qui, le destinant à suivre la même carrière, lui donna quelques principes de dessin et lui apprit à modeler la terre. Vasari, dans la vie de Sammicheli, dit que Paolo eut pour maître Giovanni Caroto, de Vérone ; cela est d'autant moins probable que Caroto peignit surtout la miniature, bien qu'il ait quelquefois abordé la grande peinture. Tous les autres biographes s'accordent à faire Paolo disciple de son oncle maternel, Antonio Badile, qui, le premier des Véronais, abandonna complétement le style ancien et s'efforça de rendre les mouvements et les affections de l'âme.

A son école, et aussi en copiant assidûment les dessins du Parmesan et les gravures d'Albrecht Durer, le jeune Paolo fit de rapides et merveilleux progrès. « Au printemps de sa vie, dit Ridolfi, il produisait déjà, avec des fleurs, les fruits les plus agréables. » Il avait beaucoup de facilité et une intelligence extraordinaire ; il devint robuste et d'une forte constitution, ce qui lui permit dans la suite de se livrer à de grand travaux, qui demandaient autant de force que d'activité.

Les premiers ouvrages qu'il paraisse avoir peints à Vérone pour un édifice public, sont une *Madone avec des anges, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Zénon*, encore aujourd'hui à *San-Fermo-Maggiore*, mais en fort mauvais état, et à *San-Bernardino*, la *Guérison de la belle-mère de Saint-Pierre*, remplacé par une copie. L'original est au musée du Louvre et n'est guère qu'une esquisse. Il faut aussi rapporter à cette première époque de sa vie quelques fresques de la *Casa Contarini* qu'il peignit probablement en compagnie de son condisciple Battista Zelotti.

Après avoir terminé ces différents travaux, Paolo fut, bien jeune encore, conduit à Mantoue par le cardinal Ercole Gonzaga, avec ses

compatriotes Domenico Riccio, Battista del Moro et Paolo Farinato, pour décorer la cathédrale de cette ville. Son tableau de la *Tentation de saint Antoine* fut jugé supérieur à ceux de ses concurrents et, en effet, il a eu l'honneur de figurer au musée Napoléon.

Il était bien difficile, à cette époque, de réussir à se distinguer, tant l'école vénitienne était déjà riche en grands talents; l'opinion était alors, comme toujours, prévenue en faveur des artistes dont la célébrité était établie, et Paolo, malgré son succès à Mantoue, ne fut pas, dans les premières années, apprécié à sa juste valeur. Forcé de céder à la nécessité, il alla à Tiene, dans le Vicentin, et y travailla dans le palais de la famille Porti, où il peignit *Mucius Scævola*, *Sophonisbe*, *Antoine et Cléopâtre* et plusieurs autres sujets de l'histoire romaine. Passant ensuite dans le Trévizan, il exécuta quelques peintures dans le palais Emo, à Fanzolo, puis il revint à Vicence. Nous ne savons si c'est à cette époque que fut peinte l'*Adoration des Mages* que l'on voit dans cette ville à l'église de *Santa Corona*, ou la *Madone* du musée, mais c'est certainement à une époque postérieure qu'appartenait le *Repas de saint Grégoire*, dont nous parlerons plus tard.

Étant enfin revenu à Venise, Paolo perfectionna son coloris par l'étude des œuvres du Titien et du Tintoret qu'il s'efforça dès lors de surpasser par l'élégance et la variété des ornements. Ses premiers ouvrages dans cette ville datent de 1555. En cette année, il peignit au plafond de la sacristie de l'église Saint-Sébastien le *Couronnement de la Vierge* et les *Évangélistes* et sur les murailles du chœur des fresques dont il ne reste que quelques figures en camaïeu. « Ces peintures, dit Lanzi, ne présentent rien de plus que les premiers germes de son talent pour les airs de tête, la variété des draperies et des mouvements; dans tout le reste son pinceau était encore timide et il semblait plutôt capable d'unir les teintes avec soin que d'acquérir une touche franche et légère, mais il se montra plus libre et plus gracieux à la fois, en peignant sur toile au plafond de la même église l'*Histoire d'Esther* qui commença à Venise sa réputation. » Les sujets sont au nombre de trois; *Esther couronnée par Assuérus* occupe le compartiment central; dans les deux autres sont représentés l'*Évanouissement d'Esther* et le *Triomphe de Mardochée*.

Ridolfi nous a laissé la description de fresques que Véronèse exécuta ensuite dans le palais de la Soranza, près Castel-Franco, où il représenta des scènes mythologiques, des groupes d'enfants, des paysages et des perspectives, et à Masiera, dans le Trévizan, à la villa de Daniele Barbaro, patriarche d'Aquilée, où il peignit des sujets empruntés à la fable et à

l'allégorie. Daniele Barbaro et son frère Antonio le recommandèrent alors à la seigneurie qui le chargea de peindre dans la salle du grand conseil du palais ducal, ornée déjà d'œuvres du Tintoret, du Titien et de son fils Orazio, un grand tableau représentant *Frédéric Barberousse baisant la main de l'anti-pape Octavien.* « Il introduisit, dit Vasari (vie de Sammicheli), dans cette composition justement admirée, les portraits de divers gentilshommes et sénateurs vénitiens. » Il avait peint aussi au-dessus d'une fenêtre de la même salle quatre grandes figures allégoriques, *le Temps*, *l'Union*, *la Patience* et *la Foi*. Toutes ces peintures furent détruites dans le funeste incendie de 1576, mais plus heureux que le Titien, Paolo vécut encore assez pour pouvoir figurer de nouveau parmi les artistes chargés de concourir à la décoration de la salle restaurée. Ainsi il a pu peindre au plafond cette magnifique *Apothéose de Venise* (gr. par Val. Le Fèvre), regardée comme l'un de ses chefs-d'œuvre, accompagnée de deux sujets tirés de l'histoire de Venise, la *Défense de Scutari* et la *Prise de Smyrne*, (gr. par And. Zucchi), et sur la muraille, un tableau représentant le *Retour du doge Andrea Contarini, vainqueur des Génois en* 1378.

Comme nous avons fort peu de données précises sur les époques où furent exécutés les divers ouvrages de Paul Véronèse, dont un fort petit nombre est daté, nous ne pourrons, comme nous l'avons fait pour Raphaël, Michel-Ange ou le Titien, le suivre pour ainsi dire pas à pas et jour par jour dans sa brillante carrière. Contentons-nous donc de passer ses œuvres en revue dans les lieux où elles se trouvent aujourd'hui. Ne sortons pas encore du palais des Doges ; nous aurons dans ce lieu plus d'un tribut d'admiration à lui payer. Au plafond de l'*Anti-Collegio*, il a peint une fresque maintenant en fort mauvais état, *Venise sur un trône* ; mais la même salle renferme un de ses tableaux les plus exquis, l'*Enlèvement d'Europe* (gr. par Val. Le Fèvre), qui a fait partie du musée Napoléon. C'est un des sujets que Paul Véronèse aimait le plus à traiter. Outre une répétition au musée du Capitole, nous trouvons cette scène diversement reproduite par lui au musée de Dresde, et à la galerie nationale de Londres (gal. d'Orléans. Gr. par Edm. Seaurat).

Dans le *Collegio* on voit une des œuvres capitales du maître, un tableau représentant le *Sauveur dans une gloire*, *Venise personnifiée*, *saint Marc*, *la Foi et sainte Justine*, *le doge Sebastiano Venier*, *et le Provéditeur Agostino Barbarigo*. Le plafond de cette salle est également dû à son magique pinceau. Il présente dans trois compartiments principaux *Neptune et Mars*, *la Foi assistant à un sacrifice* (gr. par G. Saiter), et *Venise assise sur un globe entre la Justice et la Paix*. Autour, huit compartiments plus

petits renferment autant de *Vertus* (gr. par V. Le Fèvre et Giac. Barri), et entre elles sont seize petits sujets historiques peints à la terre verte. Dans le salon des chefs du conseil des Dix, au plafond, est un *Ange chassant les Vices*. A la voûte d'une pièce occupée par le bibliothécaire, on voit une belle *Adoration des Mages*, l'un des sujets traités le plus souvent par Paul Véronèse. Enfin dans la salle du conseil des Dix existait au centre du plafond un grand ovale représentant *Jupiter foudroyant les Vices* (gr. par Geille). Emportée en France en 1798, cette œuvre, l'une des plus grandioses du maître, et qui, sous plus d'un rapport, n'eût pas été désavouée par Michel-Ange, fut placée à Versailles, où elle ornait le plafond de la chambre de Louis XIV ; elle est aujourd'hui au musée du Louvre, où, posée à plat sur le mur et trop près de l'œil, elle perd beaucoup de son effet. A Venise elle était accompagnée d'un carré long représentant *Venise et la Fortune*, peinture qui fut également enlevée et qui est demeurée au musée de Bruxelles. Il ne reste plus en place qu'un petit ovale représentant un *Vieillard assis près d'une jeune femme*, composition dont il serait assez difficile de deviner le sujet (gr. par G. Saiter).

Nous sommes forcé de reculer de plusieurs années pour revenir à l'époque où les Procurateurs de la République ouvrirent une sorte de concours entre les plus habiles artistes du temps, Giulio Licinio, dit le Pordenone, Giuseppe Salviati, G. B. Franco, Giov. del Mio, Bern. Strozzi, G. B. Zelotti, le Padovanino, et Paul Véronèse, promettant une récompense à celui qui décorerait de la plus belle peinture la grande salle de l'ancienne bibliothèque de Saint-Marc (aujourd'hui le palais royal), destinée à renfermer la bibliothèque Nicerra, donnée à la République par le cardinal Bessarion ; le Titien et le Sansovino étaient les juges, et une chaîne d'or était le prix. Véronèse, ici comme à Mantoue, l'emporta sur tous, non-seulement de l'avis des juges et des grands de l'État, mais aussi de ses concurrents eux-mêmes, qui s'avouèrent vaincus, et qui applaudirent le grand artiste couronné par le Titien. La chaîne d'or que reçut Paolo fut longtemps conservée par ses descendants comme une précieuse relique. On admire encore à sa place la belle allégorie qui lui valut cette victoire : « Elle représente, dit Vasari, la *Musique* sous les traits de trois jeunes femmes d'une beauté ravissante ; l'une d'elles joue du luth et l'autre chante, pendant que la troisième tire d'une lyre des sons qu'elle écoute attentivement. Auprès de ces femmes, Paolo plaça un Cupidon sans ailes, pour montrer que l'Amour tient de la Musique et en est inséparable ; on y voit aussi le dieu Pan qui tient des flûtes d'écorce. » Dans la même salle, deux autres compartiments du plafond sont occupés par

Paul Véronèse ; dans l'un on voit la *Géométrie* et l'*Arithmétique* (gr. par G. Saiter), et dans l'autre l'*Apothéose de l'Honneur.* Le palais royal possède plusieurs autres peintures du même maître dont la principale est un plafond représentant *Venise entourée d'Hercule, de Cérès et de plusieurs génies.* Deux tableaux offrent le *Christ au jardin des Oliviers* et l'*Institution du Rosaire par saint Dominique.*

Il règne une grande incertitude sur l'époque où Paul Véronèse fit un voyage à Rome, où il fut conduit par l'ambassadeur de la République, Girolamo Grimani, mais il est probable qu'il n'était pas arrivé encore à l'apogée de son talent, puisque Lanzi a pu dire de lui qu'à la vue de tant de chefs-d'œuvre, il sentit qu'il allait prendre un nouvel essor, *al volo suo sentì crescer le penne.* Nous devons donc croire que si Paolo ne rapporta pas de Rome un dessin plus complétement irréprochable, au moins y apprit-il à donner à ses figures une expression plus noble et plus digne, et que plusieurs des belles peintures que nous avons citées, notamment les *Vices foudroyés,* sont postérieures au voyage à Rome.

Les œuvres de Véronèse sont presque innombrables dans les églises de Venise. De 1550 à 1565, il enrichit l'église Saint-Sébastien, théâtre de ses premiers débuts dans cette ville, de plusieurs nouveaux ouvrages, dont un surtout est compté parmi ses chefs-d'œuvre ; c'est celui qui, décorant le maître-autel, représente le *Premier martyre de saint Sébastien.* Il est placé entre deux autres tableaux, le *Second martyre du saint,* et le *Martyre de saint Marc et saint Marcellin encouragés par saint Sébastien,* dont la tête passa pour être le portrait du peintre. On trouve encore dans la même église un *Baptême de Jésus-Christ,* une *Madone, le Christ crucifié et les trois Maries;* enfin, sur les volets de l'orgue, *Jésus guérissant des estropiés* et l'*Adoration des Mages.*

A *S. Francesco della Vigna,* on voit une *Résurrection de Jésus-Christ,* une *Madone et des Anges, la Vierge et quelques Saints* (gr. par A. Baratti) ; à Saint-Pierre, *saint Pierre, saint Paul et saint Jean évangéliste;* à Saint-Joseph, une *Nativité;* à Saint-Luc, le *Saint écrivant son évangile;* à Saint-André, *Saint Jérôme dans le désert* (gr. par V. Le Fèvre), figure dont le nu est justement admiré ; à Saint-Barnabé, une petite *Sainte Famille;* à Saint-Pantaléon, le *Saint* guérissant un enfant, un *Saint Bernardin,* œuvre de la vieillesse du peintre, et peut-être aussi ce *Saint entre deux Anges,* que d'autres attribuent à L. dal Friso ; à *S. Giacomo dall' Orio, Saint Laurent, saint Marc et saint Augustin* (gr. par G. Zompini, 1755), les *Quatre vertus théologales* et *Quatre docteurs ;* à Saint-Paul, un *Mariage de la Vierge;* à Saint-Sylvestre, une *Adoration des Mages* peinte en 1751 ;

à Saint-Julien, une *Cène* et le *Christ mort soutenu par des Anges et quelques Saints;* aux Saints-Apôtres, la *Chute de la manne,* œuvre de Paolo et de ses élèves; à Saint-Jean-et-Paul, une remarquable *Nativité de Jésus-Christ;* à Sainte-Catherine, le *Mariage mystique de la Sainte;* enfin, à Saint-Pierre et Saint-Paul, un autre *Saint Jérôme dans le désert*, peinture presque perdue.

Signalons encore à Venise un beau portrait au palais Manfrin. Naguère, nous aurions pu indiquer, au palais Pisani, l'une des œuvres capitales du maître : la *Famille de Darius présentée à Alexandre,* composition merveilleuse de coloris, sinon d'expression, dans laquelle il a fait entrer les portraits de la famille Pisani, qui l'avait reçu honorablement dans une campagne aux environs de Venise et dont il paya l'hospitalité de ce chef-d'œuvre (gr. par R. N. Cochin). Ce tableau, vendu au gouvernement anglais pour la somme de 350,000 francs, est aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres. Enfin, à l'Académie des Beaux-Arts, outre la *Cène*, dont nous parlerons bientôt, nous trouvons le *Martyre de sainte Christine* et deux autres traits de sa vie, les prophètes *Ezéchiel* et *Isaïe*, camaïeux, le *Peuple de Myre allant au-devant de saint Nicolas*, la *Vierge sur un trône avec saint Joseph, saint Jean, saint Jérôme et saint Marc*, beau tableau qui a figuré au Musée Napoléon, la *Bataille des Curzolari*, autrefois à Saint-Pierre de Murano, le *Couronnement de la Vierge*, la *Charité* et la *Foi*, camaïeux, une *Assomption* qui, quoique louée par Vasari, est bien inférieure à celle du Titien, une *Annonciation*, qui n'est qu'un prétexte à une magnifique architecture, enfin les *Evangélistes saint Marc et saint Matthieu.*

Il est un certain nombre de sujets que Véronèse aimait à reproduire sous différents aspects; nous les grouperons ici, afin d'abréger autant que possible la liste si longue de ses œuvres. — *Adoration des Mages :* musées de Venise, Saint-Pétersbourg, Madrid, Vienne, Munich, Dresde, Carlsruhe, Milan et Bordeaux, *Santa Corona* de Vicence, Saint-Sylvestre et Saint-Sébastien de Venise, palais des Doges, palais Carega de Gênes (gr. par Nic. Dupuis, J. Ph. Lebas, J. Troyon, Saint-Non, Carlo Sachi, etc.). — *Adoration des Bergers :* musée de Bruxelles (gravures diverses par M. Sadeler, Matham, 1621, G.-M. Mitelli, Matteo Piccioni, 1641, Louis Jacob, etc.). — *Résurrection de Jésus-Christ* : musée de Saint-Pétersbourg et *S. Francesco della Vigna*, de Venise. — *Annonciation :* musées de Vienne et de Florence, palais Brignole à Gênes (gr. par Masne). — *Repos en Égypte* : musées de Saint-Pétersbourg et Munich. — *Descente de Croix* et *Mise au tombeau :* musées de Saint-Pétersbourg (gr. par Aug. Carrache), Berlin, Vienne, palais Doria à

Rome, Saint-Julien de Venise (gr. par G. Duchange, 1732, et Langlois). — *Repas d'Emmaüs :* musées de Paris et de Dresde. — *Mariage mystique de sainte Catherine :* galeries de Bruxelles et de Florence, Sainte-Catherine de Venise, palais Durazzo de Gênes (gr. par J. Piccino, F. Hortmels, Aug. Carrache, Lisebetius, et lith. par Llanta). — *Jésus sur la Croix :* musées de Paris (gr. par Thomassin), Madrid, Dresde et Florence, et Saint-Sébastien de Venise. — La *Femme adultère :* musées de Madrid, Vienne, Munich et Bordeaux (gr. par P. Monaco). — *Jésus et le Centurion :* musées de Munich, Dresde, Madrid et Naples (gr. par P. Monaco). — *Nativité de Jésus-Christ :* Saint-Joseph et Saint-Jean et Paul de Venise, palais Brignole de Gênes. — *Baptême de Jésus-Christ :* musée de Madrid, palais Pitti (gr. par F. Rosaspina). — *Saint Sébastien :* palais du Quirinal à Rome, musée de Vienne. — *Eliézer et Rebecca :* musée de Madrid, coll. Yarboroug, en Angleterre (gr. par J. Moyreau, C. Normand et L. Jacob). — *Moïse sauvé des Eaux :* musées de Naples, Madrid, Dresde et Turin (gr. par P. Monaco). — *Suzanne aux Bains :* musées de Paris (gr. par E. Smith), Madrid et Dresde, et Rome, Académie de Saint-Luc. — *Evanouissement d'Esther :* Louvre, galerie de Florence, Saint-Sébastien de Venise (gr. par W. Hollart). — *Judith :* musée de Vienne, palais Brignoles à Gênes (gr. par Hoy). — *Mort de Lucrèce :* musées de Madrid et de Vienne, palais Braschi à Rome. — *Vénus et Adonis :* musée de Madrid, palais Doria à Gênes (gr. par Fr. Ravenet, Patas et P. Viel).

Arrivons enfin aux admirables chefs-d'œuvre qui suffiraient seuls à immortaliser Paul Véronèse. Rien ne prêtait plus à la pompe des costumes, à la recherche des détails, à la magnificence de l'architecture, que ces repas splendides où sacrifiant, il est vrai, toute vérité historique, il pouvait se livrer à toute l'abondance de son imagination, à toute la fougue de son exécution. Quatre *Cènes* de Paul Véronèse sont célèbres entre toutes.

Les *Noces de Cana*, peintes en 1563 pour le réfectoire du couvent de *S. Giorgio Maggiore* de Venise, font aujourd'hui l'un des principaux ornements du grand salon du Louvre. Cette immense page est du petit nombre de celles qui nous sont restées des merveilles conquises par les armées françaises en Italie. La difficulté du transport fit que les commissaires autrichiens consentirent à accepter en échange une peinture de Lebrun représentant le *Repas chez le Pharisien*, tableau qui, il faut l'avouer, fait peu honneur à l'école française. Les *Noces de Cana* ont 6m,66 de hauteur et 9m,90 de largeur ; elles comprennent environ 130 figures dont la plupart sont des portraits de personnages contemporains de l'auteur ; on y

reconnaît Charles-Quint, François Ier, Eléonore d'Autriche, Marie d'Angleterre. Soliman II, Don Avalos, marquis du Guast, général des armées de Charles-Quint, Vittoria Colonna, femme du marquis de Pescaire, etc. Paul Véronèse s'est représenté lui-même au centre du tableau et de l'immense fer à cheval formé par la table ; il joue de la viole, et, près de lui, le Titien joue de la contrebasse ; Tintoret et le Bassan font partie du même groupe de concertants ; Benedetto Caliari. frère de Paolo, est debout, revêtu d'un costume magnifique et tenant une coupe à la main (gr. par J. Rab et Zachée Prévost).

Sous le rapport de la peinture et de l'effet, cette composition est prodigieuse d'air et de richesse ; le ciel est pur et brillant ; les oiseaux voltigent au ciel ; une foule considérable de domestiques et d'esclaves, occupés au service de la table, anime cette grande réunion ; la magie des couleurs est incomparable ; aucun peintre n'a jamais vaincu d'aussi grandes difficultés. On reprochera, comme toujours, l'inobservance des costumes et des usages qui devaient être tout autres aux pauvres noces de Cana en Galilée, où le vin même vint à manquer, et où les costumes d'or, de velours et de soie, et l'architecture magnifique étaient impossibles ; mais que l'on se reporte à l'idée philosophique que cette composition renferme, tout sera expliqué et il ne restera plus qu'à admirer. Quelle pensée, en effet, plus grande et plus sublime que celle de rendre témoins du premier miracle du Christ, les plus grands hommes, les personnages les plus importants du siècle où les schismes de Luther et de Calvin divisaient la chrétienté.

D'après le contrat conservé dans les archives du couvent et passé le 6 juin 1562, on voit que l'artiste s'engagea à exécuter cette œuvre immense moyennant 324 ducats d'argent, qui aujourd'hui représenteraient environ 3,000 francs, outre les dépenses de bouche et le don d'un tonneau de vin.

Une petite répétition des *Noces de Cana*, que l'on croit originale, existe au musée de Nantes, et celui de Reims possède une excellente copie exécutée, avec une rare fidélité, par Laurent Detouche. A cette occasion, cet artiste distingué a publié une notice sur Paul Véronèse remplie de recherches et d'aperçus ingénieux, que plus d'une fois nous avons mise à contribution. Enfin, au musée de Bruxelles, est une esquisse simplifiée de la partie inférieure de la composition.

La seconde et la troisième des grandes *Cènes* représentent le *Repas chez Simon le Pharisien* et la *Madeleine aux pieds de Jésus-Christ.*

L'une peinte en 1570 pour le couvent de Saint-Sébastien de Venise

(gr. par G. M. Mitelli, 2 f[es]), est, quoique fort belle, la moins estimée des quatre *Cènes*. Elle ne fut payée à son auteur que 90 ducats (828 fr.). Dans l'église Saint-Sébastien est encadré sous verre, près du tombeau de Paul Véronèse, le traité fait pour son exécution. Il y est stipulé qu'il touchera cette misérable somme pour prix de son œuvre, et que le couvent subviendra à tous ses frais et à la nourriture pour lui et deux aides pendant tout le temps de l'exécution de l'ouvrage.

La troisième *Cène* fut faite en 1573 pour le réfectoire des PP. Servites de S. *Francesco della Vigna*. Louis XIV demanda à ces religieux de la lui céder ; sur leur refus la seigneurie le fit enlever en 1665 et en fit présent au monarque, qui la plaça d'abord au Louvre dans la galerie d'Apollon, puis à Versailles dans le salon d'Hercule. Elle est revenue au Louvre, où, dans le grand salon, elle fait face aux *Noces de Cana* (gr. par Zachée Prévost). La scène se passe sous un immense portique ; de magnifiques palais décorent le fond du tableau. Les têtes sont en général de beaucoup supérieures à celles des *Noces de Cana* ; ce sont de superbes têtes juives que Paolo avait pu choisir à son gré, au lieu de faire des portraits. Deux anges dans les airs portent une banderole sur laquelle on lit : *Gaudium in Cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente.*

Une reproduction faite par Paolo pour le réfectoire des moines de Saint-Nazaire et Saint-Celse de Vérone, est aujourd'hui à Gênes au palais Doria, et quoique plus petite, elle n'est guère inférieure à l'original.

La quatrième des grandes *Cènes* fit, ainsi que les trois autres, partie du musée du Louvre, mais rendue en 1816, elle est aujourd'hui à l'Académie des Beaux-Arts de Venise. Elle fut peinte en 1573 pour décorer le réfectoire des dominicains de Saint-Jean-et-Paul et remplacer la *Cène* du Titien, détruite par un incendie. On raconte qu'Andréa Buoni, frère quêteur du couvent, désirant réparer le désastre, proposa à Paolo de peindre ce grand tableau, lui offrant en échange ses petites épargnes. Le peintre ne voulant pas se laisser vaincre en générosité, et sans tenir compte de la modicité du prix, fit un ouvrage qui le couvrit de gloire (gr. par Saendran et Chataignier).

La composition consiste encore en une immense table placée sur une terrasse, sous un triple portique orné de figures sculptées aux pendentifs; on y arrive par deux escaliers placés à droite et à gauche du tableau et occupés par des soldats et des serviteurs. Des monuments admirables comme toujours d'élégance et de perspective décorent le fond de cette vaste page qui retrace le *Repas que Lévi ou Mathieu donna à Jésus-Christ lors de sa vocation.*

Parmi les autres tableaux de Paul Véronèse représentant des scènes de ce genre, l'un des plus importants était le *Repas donné par saint Grégoire à des pauvres parmi lesquels vient s'asseoir Jésus-Christ déguisé en pèlerin*. Cette composition, large de près de dix mètres et haute de cinq mètres, ornait le réfectoire du couvent de *Santa Maria di Monte Berico*, près Vicence, où elle avait pour pendant une magnifique *Adoration des Mages*, de Benedetto Montagna. En 1848, un corps de Croates ayant occupé le couvent, ces deux chefs-d'œuvre ont été mis en pièces par ces barbares, qu'on ne saurait assez flétrir. Honte surtout à leurs officiers qui, plus instruits, ne se sont pas opposés à ce sauvage vandalisme, que les mêmes Croates ont exercé aussi à Mantoue, sur les fresques de Jules Romain au palais du T qu'on leur avait donné pour hôpital ! Le tableau de Paul Véronèse, coupé en trente-deux morceaux, a été grossièrement recousu et il est exposé aujourd'hui à Vicence dans le palais Chiericati, à l'indignation des amis des arts et de la civilisation.

Citons encore plusieurs autres repas de Paul Véronèse. Nous trouverons des *Noces de Cana* aux musées de Madrid (provenant de la galerie de Charles Ier), de Darmstadt, de Dresde et de Milan ; le *Repas chez Simon le Pharisien* au palais royal de Gênes, tableau précieux et d'une parfaite conservation (gr. par Volpato, 1772). D'autres dans la même ville au palais Balbi, et à Milan au musée de Brera; enfin, des *Cènes* à Saint-Julien de Venise, et à la galerie publique de Florence (gr. par Matham).

Toutes ces œuvres sont magnifiques de grandeur et de majesté ; avant leur auteur, personne n'avait déployé ce luxe d'architecture qui sert pour ainsi dire de cadre à ses personnages, et en commande tout naturellement la composition. Véronèse y faisait, sans difficulté et sans désordre, entrer un nombre considérable de figures ; pour éviter la confusion, il faisait, disent les historiens, appel aux premières études de son enfance et se servait de petites figures modelées en cire, de *maquettes*, qu'il arrangeait et disposait suivant les exigences de sa composition. Il en avait même, dit-on, un si grand nombre, qu'il pouvait faire figurer tous ses personnages sous ses yeux, habillés des étoffes nécessaires, ce qui explique l'air et l'espace qui distinguent ces compositions merveilleuses et la juste dégradation des figures suivant leurs plans.

Avant de passer à l'appréciation du talent de Paul Véronèse, nous devons donner ici la liste de ceux de ses ouvrages que nous n'avons pas encore eu occasion de citer.

Italie. — Vérone : A Saint-Georges, le *Martyre du Saint*, regardé par Lanzi comme le meilleur tableau de la ville, et revenu de Paris en 1816;

à *S. Paolo di Campo Marzo*, une *Vierge avec saint Jean-Baptiste et saint François*. — Brescia : A Santa Afra, le *Martyre de la Sainte*, l'un des chefs-d'œuvre de l'auteur, tant pour la pensée que pour l'exécution. — Padoue : A Sainte-Justine, le *Martyre de la Sainte*, et, dans le haut, le *Christ*, la *Vierge*, *saint Jean* et des *Anges*, 1575, œuvre capitale. — Rimini : A Saint-Julien, le *Saint*, très-vanté par Lanzi. — Gênes : palais Grillo-Cattaneo, *Samson à la colonne ;* palais Adorno, une *Sainte Famille*. — Milan : Musée de Brera, *Saint Corneille, pape, avec saint Antoine, abbé, et saint Cyprien*, une composition comprenant un double sujet, le *Baptême du Christ* et *Jésus tenté par le diable*, les *Quatre docteurs*, et le *Christ au Jardin des Oliviers*. — Florence : Galerie publique, *Portrait de Paul Véronèse, Résurrection de Lazare, Sainte Catherine d'Alexandrie, Annonciation*, la *Vierge, saint Jean et un évêque*, la *Prudence et l'Espérance liées par l'Amour, Sainte Agnès et deux Anges*, la *Création*, paysage, et un *portrait de Vieillard*; portrait de femme, dit la *Nourrice de Paul Véronèse* (gr. par Forster) ; le *Christ quittant sa Mère avant la Passion, saint Benoît et plusieurs autres saints* et un magnifique *portrait de Daniele Barbaro* (gr. par Paradisi). — Rome : Vatican, *Vision de sainte Hélène;* palais Borghèse, *saint Antoine, saint Jean-Baptiste dans le désert, Vénus et un Satyre ;* palais Chigi, *portrait de Laure de Noves ;* palais Colonna, un *portrait d'homme*, la *Musique ;* palais Corsini, *Présentation au Temple*, remarquable par l'effet de lumière (gr. par V. Le Fèvre et F. Villamena).

France. — Paris : Au Louvre, un *Ange conduisant Loth et ses filles hors de Sodome* (gr. par B. Audran), la *Vierge, sainte Catherine, saint Benoît et saint Georges*, (gr. par Brebiette), la *Vierge, l'Enfant Jésus, saint Joseph, sainte Elisabeth, la Madeleine* et *une Religieuse bénédictine* (gr. par Boutroi), *Jésus guérissant la belle-mère de saint Pierre*, une *Femme vêtue d'une robe noire et tenant par la main un petit garçon caressant un chien* (de la gal. Bevilacqua de Vérone). — Versailles, Plafond du salon du grand couvert de la reine, *saint Marc couronnant les vertus théologales*, provenant du palais des Doges. — Rouen : Musée, une *Vision, portrait du peintre*. — Nantes : Musée, *Portrait de femme*, un *Général devant son souverain*. — Marseille : Musée, la *Charité*.

Allemagne. — Berlin : musée, *Jupiter et plusieurs figures allégoriques, le Temps amenant le triomphe de la Religion sur l'Hérésie, Minerve armant Mars, Apollon et Junon, Jupiter, Junon, Cybèle et Mercure*, plafond avec quatre groupes, chacun de trois génies. — Vienne : musée, *La Samaritaine, l'Annonciation*, les portraits de *Marcantonio Barbaro, de Catarina Cornaro, d'une femme et de son enfant* sous la forme de *Vénus et de*

l'Amour, la Vierge sur un trône avec sainte Catherine, sainte Barbe et une religieuse agenouillée, le Christ et Jaïre, le Dévouement de Curcius, Adam et Ève chassés du paradis, saint Nicolas et saint Jean-Baptiste. — Munich : Pinacothèque, *la Justice et la Prudence, l'Amour maternel, la Foi et la Dévotion, la Force et la Tempérance, un Portrait de femme,* une *Sainte famille, l'Amour tenant deux chiens enchaînés, le Portrait du peintre.* Dresde : musée, *le Bon Samaritain, la Présentation au Temple, Jésus allant au Calvaire, la Vierge et les vertus théologales et la famille vénitienne Concina, un homme à barbe* (gr. par J. Houbraken).

Angleterre. — Londres : galerie nationale, *Consécration de Saint Nicolas, évêque de Myre* (Coll. Damley), *quatre sujets allégoriques* provenant de la galerie d'Orléans (Coll. Holford), *Une nymphe tirant une épine* (Coll. Yarboroug), *Rebecca.*

Espagne. — Madrid : musée, *Jésus mort adoré par saint Pie V, quatre portraits de femmes, une Assomption, une Allégorie, Caïn et sa famille, Martyre de saint Ginesio.*

Russie. — Saint-Pétersbourg : musée de l'Ermitage, Seize ouvrages, de simples esquisses telle que l'*Adoration des Mages* et *Lazare et le mauvais riche*, des études telles qu'*un groupe de concertants*, des tableaux achevés comme un *Saint Georges* et une *Sainte Famille* (1).

L'esprit reste effrayé à la pensée d'une œuvre aussi colossale accomplie dans l'espace d'une carrière assez courte, puisque Paul Véronèse ne vécut que 58 ans, étant mort d'une fièvre gagnée en suivant une procession, le 19 mai 1588, ainsi que nous l'apprend l'épitaphe tracée sur son tombeau dans l'église de Saint-Sébastien, de Venise, qu'il avait enrichie de tant de beaux ouvrages. Au-dessous de son buste sculpté par Camillo Bozzetti et placé entre deux génies, on lit :

PAOLO CALIARIO VERONEN, PICTOR.
NATURÆ ÆMULO ARTIS MIRACULO
SUPERSTITE FATIS FAMA VICTURO.

(1) Nous pourrions encore indiquer quelques autres ouvrages du maître dont nous ignorons la destinée, mais qui nous sont connus par la gravure, tels que le *Sacrifice d'Abraham*, gr. par Lisebetius, *les Israélites sortant d'Égypte*, de la galerie d'Orléans, gr. par L. Jacob et Couché fils, *une Visitation*, autrefois à Saint-Jacques de Murano, gr. par G. Sailor, une *Transfiguration*, gr. par L. Kilian, 1603, une *Résurrection de Lazare*, gr. par J. Troyon, *le Christ à la colonne*, gr. par Van Kessel, *Paul Véronèse entre le vice et la vertu*, provenant de la galerie d'Orléans, ainsi qu'une *Léda* et plusieurs sujets allégoriques ou mythologiques, gr. par L. Desplaces, Simon Vallée et B. Audran ; *Persée et Andromède*, gr. par L. Jacob, *Apollon écorchant Marsyas*, gr. par F. Joullain, *la Guérison du paralytique*, gr. par P. Monaco, *le jugement de Salomon*, gr. par Barto-

Le soubassement du mausolée porte ces mots qui ne laissent aucun doute sur les dates si controversées de la naissance et de la mort de Véronèse :

PAOLO CALIARIO VERON. PICTOR.
CELEBERR. FILII ET BENEDICT. FRATER
PIENTISS, ET SIBI POSTERISQUE. F. C.
DECESSIT XIIII CALEN. MAII
MDLXXXVIII VIXIT ANNOS LVIII.

On est étonné que Vasari, qui a consacré de longues notices à des artistes d'un bien moindre mérite, n'ait parlé de Paul Véronèse qu'incidemment dans la biographie de frà Giocondo; il se contente de dire : « Paolo, de Vérone, travaille en ce moment à Venise où il est regardé comme un bon peintre. » Plus explicite dans la vie de Sammicheli, écrite plus tard, vers 1560, il ajoute : « Paolo, maintenant en grand crédit à Venise, a fait une multitude d'ouvrages admirables, bien que, ainsi que Battista de Vérone (B. Zelotti) il n'ait guère que trente ans. » Il passe ensuite en revue un certain nombre des ouvrages du maître.

Paul Véronèse ne se recommande pas seulement comme l'un des plus illustres peintres qu'ait possédés l'Italie, mais encore comme un homme sincère, honorable, désintéressé et excellent père de famille. Il fut l'ami de ses rivaux; le Titien et le Tintoret avaient pour lui la plus grande estime, bien qu'ils fussent constamment en concurrence, et il est certain qu'une si noble émulation ne contribua pas peu à ses progrès. On raconte qu'après que Paolo eut peint les *Noces de Cana*, le Titien ne le rencontrait jamais dans les rues sans l'embrasser comme son fils.

« Paul Véronèse, dit Ridolfi, avait une haute idée de son art; il répétait souvent que la peinture était un don du ciel; que pour en bien juger il fallait avoir de grandes connaissances; qu'un peintre sans le secours de la nature présente ne ferait jamais rien de parfait, et qu'on ne devait mettre dans les églises que les peintures sortant d'une main habile parce que l'admiration excitait la dévotion, et qu'enfin la partie qui couronnait toutes celles de la peinture, consistait dans la pureté et l'intégrité des mœurs. »

Quoique Paolo eût vécu sans songer à ses affaires, qui d'abord furent

lozzi, *le Christ portant la croix*, gr. par G. M. Mitelli, les volets de l'orgue de l'église détruite de *Saint-Geminiano*, gr. par A. Lucchi, *le martyre de saint Jacques*, gr. par Mariette, *Cupidon désarmé par Vénus*, gr. par Vitali, *sainte Madeleine* et *sainte Marguerite*, par Lorensini, etc.



assez mauvaises pour l'obliger à se soustraire à ses créanciers en vivant dans des monastères, l'activité prodigieuse qu'il apportait dans ses travaux lui acquit cependant assez de fortune pour soutenir honorablement sa famille et la dignité des arts; ses œuvres du reste respirent cette noble indépendance qui est le cachet d'un génie élevé et d'une âme peu commune. Sa vie était simple et frugale et sa principale dépense consistait dans l'achat à tout prix des splendides étoffes qui lui servaient de modèles.

« Semblable, dit Charles Blanc, à ces femmes charmantes auxquelles il arrive de séduire ceux-là même qui les veulent moraliser, Véronèse, en se jouant des règles dictées par la raison ou imaginées par les pédants, enchante les érudits autant que les simples et ne permet à l'historien comme au critique d'autre sentiment que celui de l'admiration. »

Si son coloris, encore plus rempli de charme que celui du Titien, n'a point autant de corps et de puissance, si Véronèse n'égale pas la force de pinceau et la fougue de composition du Tintoret, si son dessin est parfois incorrect, si l'habitude de peindre toujours d'après nature l'empêcha souvent d'atteindre à la beauté idéale, par combien de qualités n'approcha-t-il pas du premier de ses rivaux et ne l'emporta-t-il pas sur le second ! Avec quelle noblesse et quelle vérité il rendait la nature ! Quelle imagination féconde et élevée déploya-t-il dans ses architectures! Que de vérité et de naturel dans ses airs de tête! Que de richesse et de pompe dans l'ordonnance de ses compositions! « Le soleil et la joie, dit encore Charles Blanc, y brillent de toutes parts; les femmes, pleines de santé, de jeunesse et de grâce, s'y montrent parées de leurs plus beaux atours. L'humanité, l'histoire n'y apparaissent qu'en habits de fête, et la religion elle-même y prend une figure souriante. »

Il peignait avec une rapidité étonnante, et par cette qualité aussi bien que par l'éclat de son coloris, il mériterait d'être nommé le Rubens de l'Italie. Sa méthode était de faire des fonds clairs et d'employer autant que possible des teintes vierges, ce qui contribuait beaucoup à la fraîcheur de son œuvre. Souvent il rehaussait sa peinture de touches brillantes, mais Baldinucci prétend, ce que nous avons peine à croire, que ces *rehauts* étaient souvent faits à la gouache, *a guazzo*, ce qui serait cause que beaucoup des œuvres du maître auraient été gâtées par des restaurateurs maladroits, qui, voulant laver le tableau, auraient enlevé toute cette fleur qu'une main hardie y avait déposée.

Paolo eut de nombreux disciples; les principaux furent, outre son frère Benedetto Caliari, ses fils Carletto et Gabriele, et son neveu Luigi dal

Friso, Maffeo da Verona, Giov Ant. Fasolo, Cesare et Bartolommeo Castagnoli, Parrasio Michele, Francesco Montemezzano, Michelangelo Aliprandi, Anselmo Canneri, etc. Après l'avoir pendant sa vie aidé dans ses travaux, Benedetto, Carletto et Gabriele terminèrent, après sa mort, les ouvrages qu'il avait laissés inachevés et les signèrent : *les héritiers de Paul Véronèse : Paoli Veronensis hæredes*. Un des plus remarquables parmi ces tableaux posthumes est un *Baptême de Jésus-Christ* qu'on admire justement à Venise dans l'église du Rédempteur.

ERNEST BRETON.
Membre de la 4e classe.

INVASION DU ROI D'ANGLETERRE EN 1346

XVI

On a remarqué avec surprise que, dans cette meurtrière journée du 27, les Anglais ne firent point de prisonniers. On ne sauva aucun gentilhomme.

A la bataille du 26, obligé de suppléer au nombre par la prudence, Édouard fit combattre ses troupes dans une espèce de camp retranché ; il leur prescrivit de ne quitter leurs lignes sous aucun prétexte, soit pour achever les blessés, soit pour les faire prisonniers. Cette précaution, qui contribua sans doute au succès, fut religieusement observée. Ainsi le riche chevalier Jehan de Fusselles, renversé dans un fossé très-rapproché de l'ennemi, s'y débattait sous le poids de son cheval blessé. Son jeune page se précipite vers lui, le dégage et le ramène à la vue des Anglais, qui laissèrent le page achever impunément son action courageuse. Quant au second jour, dimanche, où, selon Froissart et les historiens anglais, il périt quatre fois plus de monde, Édouard n'a plus d'excuse pour sa cruauté : elle lui fut amèrement reprochée. Quelques écrivains ont tenté de l'absoudre, en remarquant que le nombre des prisonniers aurait dépassé plusieurs fois le nombre des vainqueurs. Les conquérants se font des règles qu'eux seuls peuvent légitimer. On a dit cependant qu'Édouard, en apprenant la mort de tant de chefs illustres et opulents, manifesta quelques regrets, et dit qu'on aurait pu les prendre à rançon.

Après de si terribles combats, il ne restait pas dix-huit mille hommes au roi d'Angleterre. Son armée s'amoindrissait en triomphant ; cependant des chroniqueurs anglais, Knighton et Walsingham, dans leur enthousiasme patriotique, affirment que les Anglais ne perdirent que trois chevaliers, un écuyer et quelques soudoyers. Des exagérations moins fortes,

mais non moins vraisemblables, se sont renouvelées dans tous les temps; c'est un privilége du vainqueur de n'avoir rien perdu. Quoi qu'il en soit, si les Anglais ne firent point de prisonniers, il est douteux que leurs adversaires eussent consenti à se rendre. On ne voit pas qu'aucun d'eux ait imploré le vainqueur. Ils s'animèrent d'un sublime désespoir; ainsi, dans la matinée où les Anglais achevèrent la destruction de l'armée de Philippe, une troupe de cent gentilshommes picards, repoussée et cernée par des milliers d'ennemis, se rallia, appuyée à un coteau entre les villages de Brailly et de Gappanes. Ces guerriers, nés en mêmes lieux, unis par des liens de voisinage ou de parenté, se promirent de mourir ensemble. Leur cri de ralliement était : *Moriamur!* ils s'encourageaient avec ce mot, qu'ils redisaient à chaque coup de lance; le dernier le répéta en expirant. Une chapelle commémorative de ce fait d'armes existe encore ; sur la porte est écrit : *Moriamur!* Poussées par le même héroïsme, diverses troupes françaises en venaient encore aux mains avec leurs terribles ennemis; elles ne combattaient plus pour vaincre, mais pour mourir. Le 28 au soir, Édouard fut obligé de proclamer une trêve de trois jours, afin d'inhumer les morts. Les paysans furent chargés de remplir ce devoir. Deux maréchaux, un héraut et des clercs reconnurent les corps et en firent le dénombrement. Ils trouvèrent un roi, onze princes, quatre-vingts hauts barons, plus de douze cents chevaliers et un grand nombre d'écuyers. Édouard leur fit rendre les honneurs funèbres. Lui-même se mêla au cortége, accompagné de son fils et de ses généraux.

L'orgueil du triomphe enivrait l'armée entière, mais Geoffroy d'Harcourt demeurait sombre et pensif; il savait qu'au fort de la mêlée sanglante on avait vu flotter les couleurs de sa famille. En effet, son frère et deux fils de ce frère avaient péri. Geoffroy parcourut avec émoi les divers champs de bataille, chercha son frère, et le trouva sous des monceaux de cadavres, horriblement mutilé; mais il le reconnut aux armoiries empreintes sur sa cuirasse. Geoffroy se livra au plus violent désespoir; il avait honte de se trouver dans le parti du vainqueur et d'être séparé des siens par un abîme de sang. Il tint longtemps embrassé le corps de son frère; il s'accusait d'être allié à ses meurtriers et de lui avoir peut-être lui-même porté le coup mortel. On dit qu'abattu par la douleur, dans l'égarement du remords, il vint en France, se jeter aux pieds de Valois, quelques-uns disent l'écharpe au col, en signe de soumission au supplice; on ajoute que le roi de France le flétrit d'un pardon. Si ce récit est vrai, ces grandes démonstrations de repentir ne furent guère durables, car il reprit son rôle d'allié d'Édouard. Après le siége de Calais, on le vit agir dans ses fiefs en

maître indépendant ; il guerroya longtemps dans le Cotentin. Le dauphin, régent, fils du roi Jean, alors prisonnier à Londres, ordonna une levée de trois cents lances et de cinq cents armures de fer pour réprimer l'audacieux vassal d'Édouard. Robert de Clermont fut envoyé contre lui. C'est dans un combat acharné que Geoffroy d'Harcourt succomba vaillamment. Il légua sa succession entière à son maître d'adoption et de fait, Édouard III.

XVII

Les résultats inattendus des plus grands événements en font rechercher les causes avec avidité. L'opinion publique flotte longtemps incertaine, et l'imagination des historiens supplée souvent à la connaissance des faits ; l'anéantissement des armées de France dans les combats de Crécy s'explique, malgré leur supériorité du nombre. Du côté des Anglais, se montre un chef aguerri, audacieux et prudent, qui a tout à perdre dans la défaite ; ses lieutenants sont habiles et dévoués, ses dociles soldats se confient en leur roi. Son expérience a su choisir un emplacement qui triple ses forces ; enfin il éprouve, lui et son armée, la nécessité de vaincre, qui, presque toujours, assure la victoire. Du côté des Français, si vaillants, si nombreux, on remarque un prince aussi brave qu'inhabile, le défaut d'ordre et de discipline dans une foule armée à la hâte, commandée par des chefs dont le courage aventureux, qui les portait à se distinguer personnellement plutôt qu'à faire triompher la cause commune, leur ignorance de l'art de la guerre, leur mépris pour un ennemi peu nombreux et pour leurs propres auxiliaires ; à tant de causes de revers, il convient d'ajouter les mécomptes et les accidents qui s'attachent toujours au parti réprouvé par la fortune. Au surplus, on a beaucoup exagéré les conséquences des revers de Philippe de Valois. Édouard, possesseur dès longtemps des Aquitaines, passa rapidement sur la France comme un torrent funeste ; des flots de sang coulèrent, mais rien ne fut changé dans le royaume. La lutte entre les deux souverains n'avait rien de national sous le rapport politique. L'habile Édouard s'efforçait de lui donner cette apparence ; elle ne fut que la suite d'une querelle d'héritage ; le pays était l'enjeu des princes rivaux. Leur procès paraissait soutenable pour l'un et pour l'autre. Tous les grands n'avaient point admis la loi salique, et la noblesse balançait, selon ses intérêts particuliers, entre Édouard et Philippe (1).

(1) Des écrivains ont considéré la bataille de Crécy comme le Waterloo d'un autre âge ; mais ce grand duel du XIVe siècle ne décidait que des intérêts des deux rois, le

La conduite d'Édouard, après son succès, donne lieu à des questions qu'il est difficile de résoudre. Les chroniqueurs n'ayant indiqué que des faits matériels, on ne peut présenter que des commentaires. Un prince aussi habile qu'Édouard n'a dû que rarement s'abandonner au hasard. Il n'avait entrepris cette guerre que dans l'intention de faire triompher les droits qu'il s'arrogeait à la couronne de France. Comment donc, ayant défait les armées de son rival, qu'il contraint à la fuite, ce vainqueur ne reprend-il pas aussitôt le chemin de la capitale, dont il n'est éloigné que de quarante lieues? Le bruit de sa victoire, la terreur de ses armes, lui ouvraient une route facile; ses prétentions légitimées par le triomphe auraient été soutenues par une foule d'hommes puissants, dont la conscience facile reconnaît toujours le bon droit du plus fort. Le vainqueur de Crécy aurait pu ceindre la couronne de France sur son front redoutable; il comptait dans le royaume de nombreux partisans dont il venait de raffermir le zèle. Ce prince d'ailleurs n'était pas considéré comme étranger; issu du sang de nos rois, petit-fils de Philippe le Bel, dont Valois n'était que l'arrière-neveu, il se rattachait enfin à la France comme possesseur de plusieurs grands fiefs de la couronne. La haine qui a longtemps séparé les deux peuples n'existait pas encore; les familles anglo-normandes se souvenaient de leur origine; les deux nations avaient mêmes mœurs, même croyance, à peu près le même langage. Tout semblait favoriser les prétentions d'Édouard. Mais le succès, qui aveugle les heureux, sembla rendre ce roi de plus en plus modéré et prudent. C'est ainsi qu'il nous apparaît. On ne peut assez approfondir la situation où ce prince se trouvait alors pour décider si sa modération fut l'œuvre de la sagesse ou de la nécessité.

Le roi d'Angleterre sembla se contenter du rôle de conquérant, il ne demanda pas à la fortune plus qu'elle ne lui avait accordé. Il savait d'ailleurs qu'une grande partie de la noblesse avec des forces considérables était alors sous les murs d'Aiguillon, et venait d'être rappelée par le roi de France. Édouard avait demandé aux Flamands des secours indispensables au petit nombre de ses troupes; il se rapprochait ainsi de ses alliés. Résolu à s'emparer d'un port sur le continent, il choisit Calais comme la ville la plus forte et la plus voisine de l'Angleterre. Après avoir envoyé un corps

pays n'en fut pas ébranlé; tandis qu'à Waterloo, l'Europe saisit un moment de fatigue pour assaillir le maître qui l'avait dominée quinze ans, et dont le génie, immense comme le pouvoir, conduisait la France vers les hautes destinées que retarda l'inconstance de la victoire

d'armée vers Abbeville, où l'on croit, disent certains recueils du temps, qu'il se transporta lui-même, il envoya de là détruire quelques petites places fortes sur le littoral. Édouard revint le même jour à Crécy; il accorda aux habitants de nombreux priviléges dont ils ont joui jusqu'à la révolution de 89. Il combla de présents les moines de Valoires, qui avaient secouru les blessés et donné la sépulture aux guerriers de distinction.

Il quitta le théâtre de ses victoires, passa à Hesdin, traversa le Boulonnais qu'il n'épargna pas ; et, le 3 septembre, il se trouva devant la ville de Calais (1).

XVIII

Le roi d'Angleterre trouva la ville de Calais plus forte et mieux gardée qu'il ne le présumait. Son commandant était un chevalier bourguignon, Jehan de Vienne, homme brave et fort habile militaire ; sous ses ordres étaient plusieurs chevaliers renommés.

Édouard, devenu aussi prudent et réservé qu'il avait été téméraire dans sa périlleuse invasion, sentait la nécessité d'occuper une forte place maritime, qui serait son abri sur le continent et faciliterait ses communications avec l'Angleterre. Il souhaitait ardemment de prendre Calais ; mais il voulait aussi ménager son armée si peu nombreuse, et ne point prodiguer ses munitions de guerre, que Froissart appelle *artillerie*, mot qui depuis a donné lieu à plus d'une équivoque sur la date de l'usage du canon. Édouard possédait différentes petites pièces de canon dont la culasse était formée de cuir goudronné ; on ne pouvait y introduire qu'une faible quantité de poudre. Ce sont ces petites pièces qui avaient été employées sur le soir de la journée de Crécy. Cette naissante artillerie servait surtout à transmettre des signaux, et ne pouvait être employée dans les siéges.

Une des causes qui rendirent Édouard circonspect et patient en mettant le siége devant Calais, c'est le mécontentement des archers qui s'attribuaient les honneurs de la victoire de Crécy. La mésintelligence entre les troupes qui lui restaient, amoindrissait la force du roi d'Angleterre ; cette querelle intime des vainqueurs fut portée si loin qu'une grande partie

(1) La date du 3 septembre, quoique paraissant fort rapprochée du départ de Crécy, est confirmée par la lettre de Michel Northburgh. Cette lettre est du 4 septembre. Il y affirme avoir entendu de la bouche du roi, qu'il avait intention de prendre Calais par la famine, et il ordonna d'en interdire les approches.

des archers mécontents et révoltés retournèrent en Angleterre. La lettre d'Édouard, qui annonce aux mayeur et bailli de *Newcastle sur la Twine* les résultats du triomphe de Crécy, fait pressentir cette rébellion jalouse des archers qui prétendaient que toute la gloire du combat leur revenait (1).

Pendant qu'Édouard faisait lever des troupes en Angleterre et attendait des secours de Flandre, il investit Calais sans lui livrer d'assaut. Il ferma par des fossés et des palissades les abords du côté des dunes et des marais de Nieulay; il fortifia le pont de la rivière qui forma sa défense du côté du sud, et construisit dans la partie nord-est de Calais un camp retranché, ou plutôt une autre ville. Là s'élevèrent rapidement des maisons, des logements de troupe, des magasins, des hospices et des marchés que les paysans des environs, bien traités et bien payés, venaient approvisionner deux fois chaque semaine. Le roi d'Angleterre tenait ainsi Calais enfermé dans une seconde ville bien fortifiée et abondamment pourvue; tandis que Calais, privé de communication, voyait chaque jour la famine menacer ses habitants, dont le courage demeurait inflexible; ils repoussaient les attaques ennemies en supportant toutes les privations avec un dévouement héroïque. Une flotte anglaise croisait devant le port, et ne permettait à aucun navire de s'en approcher. Cependant Édouard fortifiait ses retranchements et grossissait son armée par différentes recrues de Flandre et d'Angleterre. Il attendait avec patience et sécurité que la famine lui livrât la place.

Souvent il envoyait ses meilleurs cavaliers courir jusqu'aux portes de Saint-Omer, de Boulogne et des principaux bourgs voisins. Ces coureurs rentraient au camp, avec *grand foison de proie*, disent les chroniqueurs anglais, et le roi ainsi bien *approvisionné et tranquille, ne faisait pas sérieusement assaillir Calais, afin de ménager ses gens. Le roi disait que ce serait trop rude besogne, et qu'il attendait tout du temps, à moins, ajoutait-il, que Philippe de France ne vînt tenter de lui faire lever le siége.*

XIX

Plusieurs mois s'étaient écoulés, et la disette tourmentait cruellement le peuple de la ville; elle devint si extrême, que le gouverneur fut obligé de contraindre les *menus* gens qui manquaient de provisions à sortir de la ville. En effet, dix-sept cents individus, hommes, femmes, enfants, chas-

(1) Rymer, t. II, 4e partie, page 105, confirme cet incident.

sés de Calais, se traînèrent vers l'armée assiégeante, en demandant permission de la traverser pour gagner les campagnes. Le roi Édouard interrogea lui-même cette foule pâle et défaillante sur la cause de ce départ. « Sire, répondirent ces malheureux, nous n'avions aucune nourriture. » Le roi, ému, leur accorda le passage et leur fit distribuer des aliments en abondance. Les chroniqueurs français et anglais ne sont d'accord ni sur l'époque de cet événement, ni sur le nombre des malheureux émigrants. Knigton prétend que cette foule périt de froid et de faim, parce qu'Édouard la retint enfermée entre la ville et le camp. Le chroniqueur français, au contraire, dit que le roi d'Angleterre les traita avec la plus grande générosité. La véracité du chroniqueur français a plus d'autorité en cette occasion. D'ailleurs, cette scène se passe vers le mois de juillet, temps où l'on ne meurt guère de froid. Après tout, on exerça sans doute, selon les circonstances, de la rigueur et de la générosité.

De l'autre côté du royaume, à l'époque de la bataille de Crécy, se poursuivait le siége d'Aiguillon, forteresse vaillamment défendue par Gautier de Mauny, brave capitaine qui soutint avec vigueur et talent les assauts de la courageuse noblesse de France. Il s'illustra dans maintes sorties par des prouesses dignes de mémoire ; c'est en combattant contre ce chef que le jeune Philippe de Bourgogne, ardent à se signaler, développant toute la valeur de sa race, s'élança sur son digne adversaire ; son cheval fougueux, se précipitant dans un ravin, le foula sous son poids ; le prince mourut bientôt de sa chute.

Philippe de Valois, qui suivait avec ardeur la retraite des Anglais, et prévoyait une grande lutte, envoya l'ordre au duc Jean de Normandie, son fils, de lever promptement le siége d'Aiguillon et de venir avec ses troupes le rejoindre en Picardie. L'ordre arriva au prince le 20 août. Froissart commet ici un anachronisme répété par tous les chroniqueurs. Il prétend que pour hâter la marche de son fils, le roi de France lui annonça le désastre de Crécy, arrivé le 26 août. Ces méprises de temps sont, dans Froissart, aussi nombreuses que les inexactitudes topographiques et les confusions des personnages. On sent que l'historien, ou plutôt le raconteur, n'a rien vu de ses yeux, n'a rien vérifié, et qu'il redit ce que recueillait sa complaisante mémoire, dans ses causeries avec les hommes de guerre qu'il rencontrait dans ses continuelles pérégrinations à travers les États des princes belligérants. Espèce de troubadour des preux, il était le confident et le naïf interprète de tous les partis, il voyait par tous les yeux.

Le duc Jean de Normandie exécuta avec une précipitation extraordinaire les ordres du roi son père. Gautier de Mauny et les habiles cheva-

liers défenseurs d'Aiguillon commentèrent curieusement une retraite si soudaine, effectuée avec une espèce désordre, dont Mauny se hâta de profiter. Il fondit, avec l'élite de ses troupes, sur l'arrière-garde des Français, qu'il détruisit en partie. Bientôt Mauny, instruit du triomphe de son maître, le roi Édouard, remit en bonnes mains la garde d'Aiguillon, et voulut se diriger, avec bon nombre de ses chevaliers, vers Calais. Il ne lui était pas aisé de traverser la France ni de s'embarquer. Il remarqua que, parmi ses prisonniers, se trouvait un haut baron normand, que les chroniques ne nomment pas, mais qui, disait-on, était lié d'intime amitié avec le prince Jehan de France. Froissart, qui ne nomme pas non plus ce haut baron, affirme qu'il était proche parent de la famille royale. A quel titre? à quel degré? Nul ne le dit. Quoi qu'il en soit, Mauny va le trouver : « Je sais que vous êtes, sire, du sang royal, et que l'affection vous attache au duc de Normandie. — Aussi, répliqua le noble prisonnier, j'offre mille écus d'or pour me racheter. — Seigneur, soit fait selon vos désirs, ajouta courtoisement Mauny ; il y a plus, je vous relâcherai sur parole, si vous obtenez pour moi, du duc Jehan, un sauf-conduit avec lequel je traverserai la France, suivi de vingt des miens, jusqu'à Calais; et si vous ne réussissez pas, vous irez vous remettre en l'une de mes forteresses. Je me fie à votre honneur. » Le chevalier partit, et mit tant de diligence et d'adresse en son message, qu'avant le temps prescrit, il rapporta le sauf-conduit. Gautier de Mauny, reconnaissant du service et surtout heureux d'aller rejoindre son roi, remit la rançon entière du loyal chevalier normand, et prit rapidement sa route à travers le royaume.

XX

Mauny chevaucha avec ses hommes d'armes à travers l'Auvergne. Loin de se cacher, partout il se nommait ; et lorsqu'il se trouvait arrêté, il montrait la lettre du duc, et sur-le-champ il était libre. A Saint-Jean-d'Angély, cependant, il éprouva de grandes difficultés et ne put passer à travers cette ville qu'avec trois de ses gentilshommes ; le reste fut retenu prisonnier. Enfin, traversant le Poitou et la Touraine, il touche à Orléans. Là il est arrêté, conduit à Paris, et renfermé *au Châtelet*. Ses prouesses, sa renommée, son importance guerrière lui attirent la jalouse rancune du roi Philippe, prêt à se porter envers Mauny à une rigueur extrême. Le duc de Normandie apprend ce qui se passe avec une généreuse indignation ; il se présente vivement à son père, et le requiert, au nom de l'honneur, de délivrer le chevalier. Le roi résiste. Le jeune prince lui représente que,

s'il ne lui rend la liberté, on l'accusera lui-même de trahison. Au nom de l'amour que son père lui porte, il le supplie de ne point exposer un prince français au déshonneur. Philippe ne veut rien entendre. Puisqu'il tenait, disait-il, en ses mains, son plus actif ennemi, il le mettrait à mort. Le duc, désespéré, jura devant le roi que, s'il en était ainsi, lui, tous les siens, et tous ceux qui lui étaient dévoués, ne s'armeraient plus dorénavant contre le roi d'Angleterre. De grosses paroles, disent les chroniques, s'échangèrent entre les deux princes. Le fils, en quittant son père, affirma que jamais il ne rentrerait au palais du roi tant que Mauny resterait captif.

Un temps fort long s'écoula pendant que Philippe balançait entre son devoir et sa haine. Dans ces entrefaites, un chevalier de Hainaut, appelé Mansart d'Esne, s'entremit dans cette affaire. Il s'agitait avec beaucoup de zèle et d'adresse, allait et revenait sans cesse des princes au captif. Il employa tant de ressorts, les fit si bien jouer, que le roi de France, sagement conseillé, consentit enfin à délivrer le brave Mauny. Sa générosité naturelle reprit l'empire sur son esprit; il résolut d'indemniser le prisonnier de tous les tourments et des préjudices de sa captivité. Il voulut le voir et le reçut à sa table, à Paris, dans l'hôtel de Nesle. En le congédiant, il lui offrit des présents d'une grande valeur. Le chevalier se montra flatté et reconnaissant, mais il supplia le roi de lui permettre de n'accepter ses dons qu'avec l'autorisation de son propre souverain... Il ajouta qu'il emporterait les cadeaux par respect pour le donateur, mais qu'il les renverrait s'il n'obtenait l'agrément de son maître. Ces paroles plurent aux princes français. Ils y reconnaissaient la loyauté du chevalier.

Enfin Mauny, arrivé devant Calais, est chaleureusement accueilli par tous les princes et barons de l'Angleterre. Après l'avoir félicité de sa conduite, de ses prouesses devant Aiguillon, le roi lui dit avec effusion de cœur et dignité : « Sire Gautier de Mauny, vous nous avez chaudement et loyalement servi; vous nous servirez toujours, j'en suis assuré. Renvoyez donc au roi Philippe ses cadeaux précieux; vous n'avez nul motif de les retenir; nous sommes assez riches, Dieu merci, pour nous et pour vous : vos services seront toujours acquittés. » Mauny s'incline et, joyeux, remercie le roi. Il rassemble aussitôt tous les rares joyaux qui lui avaient été offerts, et chargea messire Mansart, son cousin, de les reporter en France. « Recommandez-moi au roi Philippe, dit Mauny à son messager, dites-lui qu'en lui renvoyant ses présents je garde la reconnaissance, et que je ne cède qu'à la volonté de mon roi. » Mansart, en effet, ne tarda point à remettre les cadeaux au roi de France qui, ne voulant point les reprendre, en gratifia le messager.

Cependant la guerre continuait dans l'Angoumois, sous la conduite du comte Derby, qui du fond de la Guyenne appelait toutes les forces anglaises et les réunissait à de nombreux auxiliaires. Après avoir ravagé la Saintonge, les Anglais arrivèrent sous les murs de Saint-Jean-d'Angély ; les bourgeois se rendirent volontiers, et souscrivirent un traité par lequel ils se déclaraient bons Anglais tant que le roi d'Angleterre les protégerait contre l'oppression des Français et les maintiendrait en paix. Les provinces où les deux peuples dominaient tour à tour avaient une nationalité fort incertaine ; elles se rangeaient du parti qu'elles regardaient comme le plus favorable à leurs intérêts. Les troupes de Derby marchèrent sur Niort, ville forte, bien gardée, et défendue par des tours et un redoutable château ; ses soldats tentèrent trois escalades sur les hautes murailles, et furent vivement repoussés. Puis ils s'avancèrent vers Poitiers, qu'ils assiégèrent et soumirent après de longs et meurtriers assauts. Les Anglais brûlèrent la ville et ravagèrent les campagnes à dix lieues à la ronde. A la suite de ces tristes exploits, Derby retourna à Saint-Jean-d'Angély, où il se trouvait dans une ville amie ; il donna congé à ses troupes, gagna le bord de la mer, s'embarqua, et rejoignit Édouard. Peu après ce roi fit voile pour l'Angleterre, et ramena bientôt devant Calais sept cents navires portant quinze mille hommes.

Dans ces entrefaites, la guerre éclata entre les capitaines d'Édouard et le roi d'Écosse, David Bruce, qui, battu dans différents combats, s'enfuit et fut pris par un simple écuyer anglais, du nom de Jehan Copland. De tous côtés Édouard triomphait, lui-même ou par ses lieutenants.

De Pongerville,
de l'Académie française, membre de la 2e classe.

(La suite au prochain numéro.)

LE CAMP DE CÉSAR DANS LE PAYS DES ANDES (Angers) (1).

On a eu raison de dire qu'avec son épée César avait tracé dans les Gaules des *routes* et des *camps*. Les archéologues les connaissent bien tous ; j'avoue que je n'en avais jamais vu un seul. J'ai remarqué un camp de César tracé dans la carte topographique *de Tours à Nantes,* dont notre honoré collègue, M. Parrot, a fait hommage à l'Institut historique. J'ai eu la curiosité de visiter ce camp en me rendant à Angers, et j'ai pensé à vous en faire une courte description, à cause de l'importance qu'il avait par sa position stratégique au temps de la conquête.

(1) Voyez le plan du camp, fin de la livraison.



Un mot d'abord sur la ville des Andes ou *Civitas Andium*, comme l'appelait César ; elle prit le nom de *Juliomagus*, plus tard celui d'*Andegavi*, et enfin d'*Angers*. Cette ville, moins étendue qu'à présent, était bâtie sur la rive gauche de la Maine (à l'ouest), entre des rochers schisteux très-élevés et inégaux ; elle s'étend aujourd'hui vers l'est et le midi. Elle devint cité romaine et comptait parmi ses monuments, d'après l'histoire de l'Anjou, par Godard Faultrier, le capitole (1), le prétoire, les thermes, des aqueducs et même un amphithéâtre.

La douce température de la contrée, la fertilité du sol rappelait aux Romains le climat de l'Italie, tout en appréciant la position centrale entre les deux rivières Maine et Loire, pour conserver leur précieuse conquête et tenir en respect les peuples qui l'environnaient.

En effet, les Andes avaient pour voisins :

Au nord, les *Cénomans* (habitants du Maine) ;

Au nord-ouest, les *Rhédones* (ceux de Rennes) ;

A l'est, les *Turones* (ceux de Tours) ;

Au midi, les *Pictones* (ceux du Poitou) ;

A l'ouest, les *Namnètes* (ceux de Nantes).

L'idée de former un camp central, car il y en avait d'autres, entre les deux rivières et à leur embouchure, était digne du grand capitaine. Les camps se ressemblaient presque tous en général, par les plateaux, par les fossés, les levées de terre et les murailles. La forme seulement pouvait varier entre l'ovale, le carré et le triangle.

Le camp de César, chez les Andes, avait cette dernière forme. Le premier angle était formé, sur ses côtés, par la jonction de la Maine, à l'ouest, et par la Loire, au midi ; un retranchement en droite ligne, ou longue levée, qui existe encore, partant de la Loire et aboutissant à la Maine, formaient les deux autres angles. Le triangle, ainsi formé (2), était défendu, à ses trois pointes, par des fortins. Le camp se trouvait au midi de la ville à la distance d'une lieue.

La grandeur du camp. — D'après l'alignement des murs qu'on a découverts, ce camp avait la largeur, de l'est à l'ouest, de 400 pas (1000 pieds), et sa longueur, du nord au midi, était de 642 pas (3) ou 1605 pieds.

On est surpris d'apprendre que cet espace immense ne renfermait qu'une seule légion (6,000 hommes), la septième, commandée par le jeune

(1) Transformé en palais épiscopal depuis.

(2) A l'est du triangle se trouvait la voie romaine, et les ponts de *Cé*, ou *Sé*.

(3) Le pas est évalué à deux pieds et demi.

P. Crassus; c'est César lui-même qui nous l'apprend, en disant que *P. Crassus adolescens cum legione septima Andibus hiemabat* (1). Le jeune Crassus hivernait avec la septième légion dans les Andes. On voit ensuite que ce grand espace du camp servait souvent de quartier d'hiver aux autres troupes de César (2) et qu'on pouvait. de cette position avantageuse, surveiller les Namnètes, les Venètes et autres peuples voisins, et même la Bretagne.

Au nord du retranchement ou levée de terre, il existait un mur ou chaussée, qui partait de son milieu et s'étendait en droite ligne jusqu'à ses portes; il encaissait ainsi la moitié du terrain au-dessus de la levée jusqu'à la Maine. Ce mur, en ligne droite du midi au nord, de l'épaisseur de 5 à 6 pieds, mesurait une longueur de 475 à 480 pas. Il sert encore aujourd'hui de chaussée pour se rendre au petit village de la Jonchère et traverse une espèce de cloaque.

Quelques savants auteurs, qui ont écrit sur ce même sujet, font observer que ce mur devait cacher la sortie que voulaient faire les Romains de leur camp, pour entrer dans la ville sans être aperçus. Cette opinion ne m'a pas paru fondée, lorsque j'ai vu, ce que personne n'a remarqué, que les Romains, dans leur camp magnifique, n'avaient pas d'eau pour boire ni pour prendre des bains, car la propreté pour eux était une des choses les plus essentielles. On peut dire qu'ils avaient deux vastes rivières à leur disposition; mais l'eau de rivière, d'abord, n'était pas toujours potable, et d'ailleurs les Romains, partout où ils s'établissaient, y conduisaient l'eau de source, comme on l'a remarqué dans tous leurs établissements en Italie comme en France ; dès lors j'ai pensé que l'eau de la source très-abondante qui se trouve et se trouvait au bout du mur en question devait être conduite, par le même mur, dans leur camp.

Au sud de ce camp, par un pont construit sur la Loire, les Romains avaient une communication facile avec les autres camps, établis sur la rive gauche, comme à Saumur, à Doué et autres, même en remontant par la voie romaine jusqu'à Tours, Amboise, et où ils avaient des magasins à blé. Presque à la tête du pont, sur la gauche du fleuve, ils avaient élevé une espèce de forteresse dont le nom est *Mûrs*, aujourd'hui *Châteliers de Mûres*.

La muraille de cette forteresse a une forme circulaire de l'étendue de

(1) Lib. III, alinéa VII.

(2) *Ipse in Carnutes, Andes, Turonesque quæ civitates propinquæ his locis erant ubi bellum gesserat legionibus in hiberna deductis.*

115 à 120 pieds, bâtie en pierres très-dures de trois à quatre pouces d'échantillon (1).

Le complément des fortifications du camp par le mûrus sur la gauche de la rivière où il devait y avoir une bonne garde permanente, donnait à l'armée romaine la facilité de se porter à droite et à gauche de la Loire, suivant le besoin.

Je n'aurais qu'à reproduire la courte description du camp, mais je ne puis le faire qu'après avoir rappelé la cause qui a donné lieu à cette description. La voici :

P. Crassus avait reçu, comme garantie de la paix de plusieurs peuples voisins, des otages. Se trouvant à court de blé, il envoya Q. Velanius et T. Silius chez les Venètes (Vannes), pour s'approvisionner. Ces commissaires furent retenus en otage par les Venètes, en demandant de les échanger contre ceux qu'ils avaient donnés eux-mêmes aux Romains. César, instruit de ce fait, ordonna à Crassus la construction et l'équipement d'une flotte sur la Loire, à l'aide de laquelle, à son retour de l'Illyrie, il mit à la raison les Venètes et anéantit la ligue armoricaine qui s'était formée en son absence (2). Il paraît que les Andes n'avaient pas fait partie de cette ligue; cependant un de leurs concitoyens, aussi vaillant qu'imprudent, nommé *Damnac*, se mit à la tête d'une petite armée des Andes, et, par un coup de tête, il traversa sur des bateaux la Loire et alla tout droit mettre le siége devant Poitiers, défendu, au nom de César, par le Celte Durac, partisan des Romains. Il faut dire que *Damnac* et son armée laissaient derrière eux, non-seulement le camp dit de César, mais ceux de Douai et de Saumur sur la gauche de la Loire, garnis de troupes. Arrivé à Poitiers, *Damnac* voit approcher d'un côté la légion de Caninius, de l'autre côté celle de C. Fabius, et enfin la cavalerie d'Atius Varus. Damnac lève le siége de Poitiers, on le poursuit sans trop le presser, on le laisse traverser son pont, et on l'accable au pont *de Cé*, près le camp de César. Je laisse parler le savant historien de l'Anjou et de ses monuments, M. Godard Faultrier, qui fait la description de l'intérieur de ce camp où sont conduits les prisonniers après la défaite :

« Suivons, dit-il, par la pensée, ces malheureux vaincus; ils traver-
» sent le champ de bataille fatal à leur indépendance; de temps
» en temps ils lèvent la tête et regardent fièrement les Romains, ou la

(1) On a trouvé au pied de ce mur un casque parfaitement conservé appartenant à la première occupation romaine.

(2) Cette flotte servait à surveiller en même temps tous les peuples sur le bassin de la Loire jusqu'à la Bretagne.

» tournent en arrière du côté de leur ville pour la saluer une dernière » fois ; ils franchissent le retranchement, entrent dans le vaste triangle » et se rendent par des chemins étroits vers le camp ; ils l'aperçoivent ; » c'est une image de Rome, une ville où se déploient tout d'abord à leurs » yeux les tentes prétorienne et questorienne, celles des tribuns mili- » taires ; sur le forum les insignes (1) à l'aigle d'or ; derrière les tentes » des chefs sont celles des troupes de toutes armes ; l'enceinte murée » présente ses quatre portes *prétorienne*, *décumane*, *dextra principalis et* » *sinistra principalis*.

» Les captifs, étonnés de trouver près d'eux une ville improvisée et » cependant redoutable, désespèrent du pays. Ils avancent vers le Pré- » torium ; c'est là qu'est le tribunal, là que le préfet de la légion va » disposer de leur sort. »

Il fut certes malheureux le sort qu'eurent à subir tant de jeunes gens sacrifiés par l'ambition de leur chef. Mais la répression d'une semblable entreprise était commandée autant par la nécessité de conserver la conquête, que pour tenir en respect les peuples de la Gaule ; et le bienfait de la civilisation introduite dans ce pays par César, pouvait être considéré en quelque sorte comme compensation à la perte relative de leur indépendance.

RENZI,
Membre de la 1re classe.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DE RENTRÉE DU 26 OCTOBRE 1866.

La séance est ouverte à neuf heures du soir.

M. E. Breton, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

Notre honorable président, M. Barbier, exprime ses regrets à ses collègues de ne pouvoir présider cette séance.

Lettres de trois candidats qui demandent à faire partie de l'Institut historique. La première est de M. le chevalier Eugène Paringault, professeur honoraire de la faculté de droit de Nancy, ancien procureur impé-

(1) *Vexillo autem eo loci posito ubi praetorium sunt fixuri.* Polybe, liv. VI.

rial près la cour d'assises de l'Oise. Il se présente sous les auspices de MM. Gauthier la Chapelle et Renzi. La deuxième est de M. le chevalier Jean Gerlin, de Venise, ancien député et ancien secrétaire de Manin, président de la république de Venise; ses présentateurs sont MM. Renzi et Gauthier la Chapelle. La troisième est de M. Victorien de Larevellière, d'Angers, ancien député, président de la Société académique de Maine-et-Loire, présenté par MM. Bodinier et Jumelin. Ces demandes sont suivies des titres imprimés des trois candidats.

Nos honorables collègues, MM. de Bellecombe, Jumelin et Renzi, ont offert leurs portraits photographiés pour l'album de la Société.

Notre honorable collègue, M. Ferdinand de Luca, de Naples, adresse une réclamation sur un article de notre journal l'*Investigateur* du mois d'avril dernier, dans lequel on semble le faire paraître comme plagiaire d'une idée qu'il a émise le premier et que dans l'article mentionné on attribue à M. Jomard. Cette idée de M. de Luca consiste à faire adopter, par toutes les nations, *le méridien de Suez comme premier méridien*. La Société de géographie de Paris a déjà constaté dans son bulletin de décembre 1864 que M. de Luca a été l'auteur de cette proposition. Il demande une rectification dans notre journal.

L'Académie des sciences de Lisbonne accuse réception de l'*Investigateur*.

Le Musée National germanique demande quelques livraisons de l'*Investigateur*.

M. Morel, notre honoré collègue à Gaudens, offre à l'Institut historique un intéressant mémoire imprimé sur des découvertes d'antiquités romaines faites à Valentine (Haute-Garonne).

Plusieurs ouvrages sont offerts à l'Institut historique. L'assemblée vote des remercîments à leurs auteurs.

Après cette lecture, M. le Président donne la parole à M. Muray, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Moulin, avocat à la cour impériale ; ce rapport étant favorable au candidat, la troisième classe s'est constituée et elle a admis au scrutin secret M. Moulin comme membre résidant. L'assemblée générale passe au scrutin et approuve l'admission de ce candidat.

Trois commissions sont nommées pour examiner les titres des trois candidats qui ont demandé à faire partie de l'Institut historique.

La première de ces commissions se compose de MM. Muray, de Berty et Desclozières, rapporteur, pour examiner les titres de M. Paringault ; la seconde, de MM. Renzi, Martin de Moussy et Breton, rapporteur, pour

examiner les titres de M. Gerlin; la troisième, de MM. Desclozières, Marcellin et Martin de Moussy, rapporteur, pour examiner les titres de M. Larevellière.

M. Breton donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Goumain Cornille, intitulé : *la Savoie, le mont Cenis et l'Italie septentrionale;* cet intéressant travail est renvoyé au comité du journal; M. de Berty lit un rapport sur l'ouvrage de M. Gosset, intitulé : *Principaux faits de l'histoire de la France, en vers.*

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

RAPPORT *sur les travaux de l'Académie impériale de Rouen, de la société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure et de la société havraise d'études diverses.*

Nous réunirons ce que nous avons à mentionner sur ces trois recueils publiés en 1865 par les sociétés scientifiques de ce département.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, prend pour cachet le médaillon de P. Corneille, Fontenelle, N Poussin réunis. Elle nous a envoyé le volume du précis de ses travaux de 1864-65 en trois cent quatre-vingt-huit pages. Il se divise en trois parties: travaux des sciences, classe des sciences et arts, mémoires et compositions littéraires dont l'impression est ordonnée.

La séance publique du 7 août 1865 a été des plus intéressantes. Le discours d'ouverture de M. Méreaux passe en revue tous les poëtes normands anciens et contemporains. Trois rapports sont faits pour les prix décernés aux meilleurs travaux littéraires; à la meilleure comédie en vers entre vingt-un concurrents; à la plus belle conduite et à la vertu. La séance est égayée par la lecture d'une pièce de vers ou satire bénigne : *Les importations anglaises.*

Un rapport général sur les travaux de la classe des sciences, lesquels y sont analysés et jugés, dispense de refaire ce travail ici ou ailleurs. Il en est de même de la classe des lettres.

Je mentionnerai comme travaux critiques entre autres, pleins de vues fines : 1° les rapports de M. *Vavasseur*, sur l'ouvrage de M. Floquet : *Bossuet, percepteur du dauphin et évêque à la cour;* 2° le discours de ré-

ception de M. *Connelly*, premier avocat à Rouen et la réponse de M. Méreaux sur *d'Aguesseau et son genre d'éloquence;* 3° le discours de réception de M. *Simonie* et la réponse de M. Méreaux sur *la poésie à notre époque et à l'avenir qui lui est réservé.*

Enfin on indique les prix proposés pour les années 66, 67 et 68: *peinture, géologie, histoire littéraire, belle action,* tous se rapportant à la province de Normandie.

La Société d'émulation du commerce et de l'industrie prend naturellement pour symbole en son cachet trois déités: la doctrine, le travail et le négoce; la première conduit par la main les deux autres; et la légende est: *la science guide l'essor de l'art et de l'industrie.* Le volume commence par le procès-verbal de la séance publique du 18 juin 1865. Le discours d'ouverture développe cette thèse que la société d'émulation ne conservera son influence qu'à la condition de rester fidèle à l'orthodoxie des doctrines morales et scientifiques. Vient ensuite un rapport sur les cours publics qu'elle professe; puis deux rapports sur deux idées ou appareils industriels, point encore assez appuyés de l'expérience; enfin le récit des actes qui ont mérité les deux prix de vertu à un ouvrier et à une servante, récit qui m'a fort ému; le premier est resté chez son maître d'apprentissage et y est encore; il a soixante-deux ans; il s'est marié et a eu neuf enfants, a élevé deux orphelins, soutient la mère de sa femme qui a quatre-vingt-treize ans, n'a jamais rien demandé à la bienfaisance officielle: c'est un ouvrier plombier, sa plus haute journée monte à 3 fr. 50; j'allais oublier son nom: Vasselin. L'autre est une servante restée quarante-sept ans chez ses maîtres insolvables et les soutenant de ses soins et de son travail; elle s'appelle Rose Angrand, elle est octogénaire et sans ressource. Je n'ai plus le courage de vous analyser une foule de discours, mémoires, notices, renseignements pleins de sciences, d'idées spirituelles, ingénieuses, qui m'ont entraîné à lire tout ce volume, quoique la plupart de leurs matières fussent étrangères à celle de mes études habituelles.

Voici un troisième et bien plus gros volume encore parvenu du même département, mais je suis forcé de vous faire part plus brièvement de son contenu.

La Société havraise prend pour cachet les médaillons réunis de Saint-Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne, deux enfants du Havre. Et le rapport sur les travaux de sa trente et unième année par M. Terrien-Poncel, s'annonce sous une épigraphe tirée de l'*Enfer* de Dante, IV-49, rendue dans la traduction de Lamennais, par ces mots: « Je ne saurais » les nommer tous, car tellement me presse mon long sujet que maintes

» fois le dire reste en arrière des choses. » C'est précisément mon excuse pour m'arrêter ici : j'écrirais plusieurs pages, que j'aurais toujours laissé quelque chose d'aussi et plus intéressant à mentionner de ce *Recueil de publications* qui comporte onze feuilles d'impression.

P. Masson.

RAPPORT

Sur les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 8e *et* 9e *art. de l'*Annuaire philosophique, *de Louis-Auguste* Martin. (*Année* 1864.)

Cette publication ne contient que des comptes rendus de cours et d'ouvrages. Ce serait un travail irrationnel et sans autorité que celui d'un rapport fait sur les analyses incomplètes d'une critique douteuse. Nous devons donc nous borner à signaler les objets qui ont été la matière des cours et des ouvrages signalés dans l'*Annuaire*, en tant que ces objets se rattachent à l'histoire et uniquement dans la vue de se tenir au courant de l'enseignement et de la bibliographie du ressort de nos propres études.

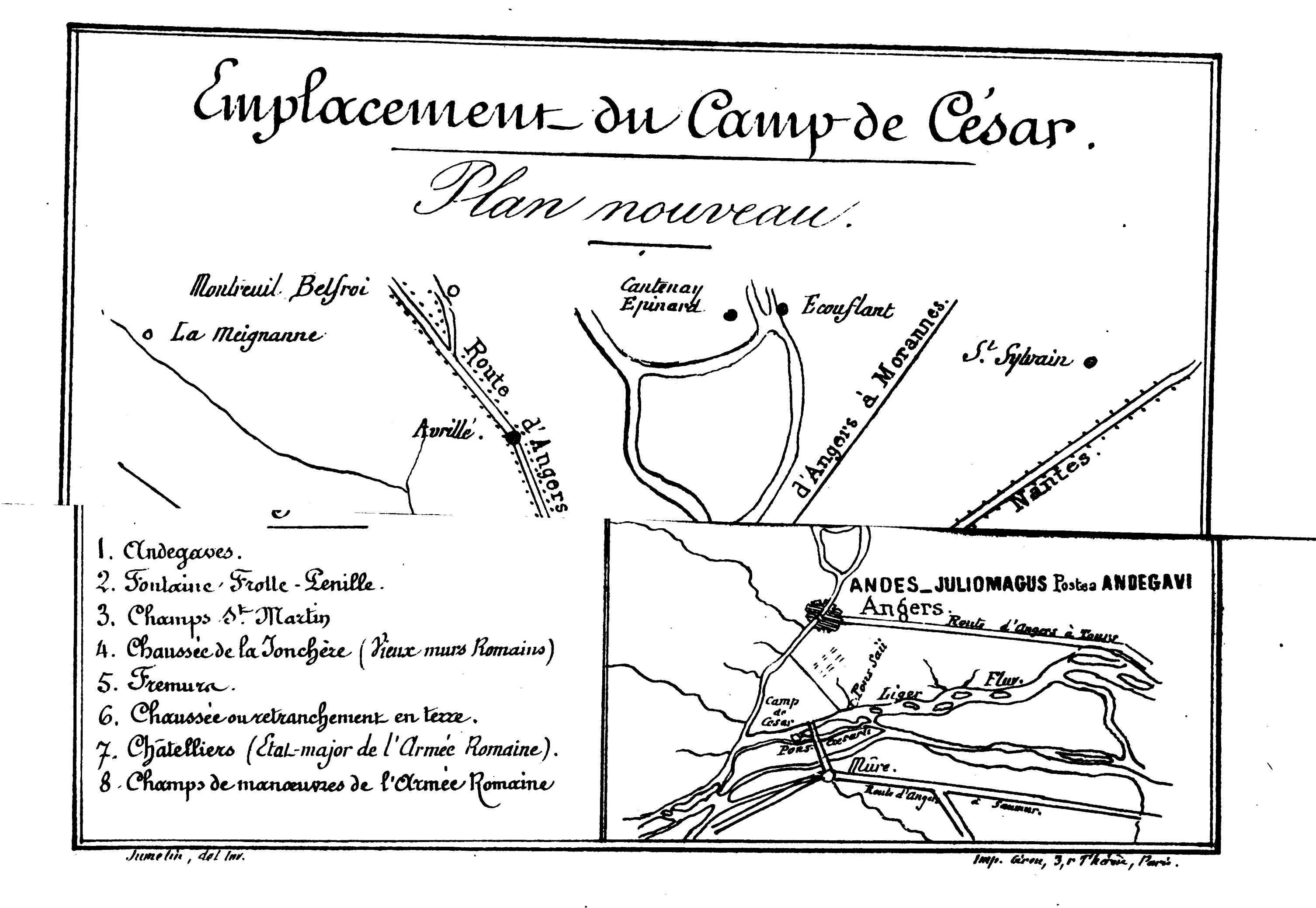
On sait qu'il y a peu de relations plus intimes dans les sciences que celles qui existent entre l'histoire et la philosophie ; car c'est par l'histoire que la philosophie apprend à connaître les hommes qu'elle étudie, les lois dans leur application et la civilisation dans ses développements, et c'est par la philosophie que l'histoire acquiert l'autorité de juger les hommes et les institutions. Dans cette vue, je signalerai, parmi les articles de l'*Annuaire* et sans accepter la solidarité de l'esprit qui les a dictés, les articles sur une introduction à l'*Histoire de France*, par M. Duruy, insérée dans la *Revue contemporaine*, où l'on appelle l'attention sur les rapports des tribus originaires, avec le sol qu'elles habitaient; — sur la constitution morale et politique de la société antique, comparée à la société moderne, cours de M. Alfred Maury, où l'on prétend établir que les mœurs actuelles valent mieux que les mœurs patriarcales; — sur Moïse et le Talmud, comparés par Alexandre Weil, critique sévère du Talmud ; — sur la physiologie des races humaines, cours de M. Flourens; — sur les mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie, laissés par le regrettable M. Damiron ; — enfin, sur la nouvelle édition de l'histoire de la philosophie, par M. Coussier.

F. Carra de Vaux.

A. RENZI, *Administrateur*. — Achille JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.




Emplacement du Camp de César.
Plan nouveau.
Montreuil Belfroi
La Meignanne
Route d'Angers
Avrillé.
Cantenay Epinard
Ecouflant
d'Angers à Morannes.
St. Sylvain
Nantes.
1. Andegaves.
2. Fontaine Frotte-Penille.
3. Champs St. Martin
4. Chaussée de la Jonchère (Vieux murs Romains)
5. Fremura.
6. Chaussée ou retranchement en terre.
7. Châtelliers (Etat-major de l'Armée Romaine).
8. Champs de manoeuvres de l'Armée Romaine
ANDES_JULIOMAGUS Postea ANDEGAVI
Angers.
Camp de César
Pons Saii
Liger
Flur.
Pons
Mûre.
Jumelin, del. Inv.
Imp. Giron, 3, r. Thérèse, Paris.

» fois le dire reste en arrière des choses. » C'est précisément mon excuse pour m'arrêter ici : j'écrirais plusieurs pages, que j'aurais toujours laissé quelque chose d'aussi et plus intéressant à mentionner de ce *Recueil de publications* qui comporte onze feuilles d'impression.

P. MASSON.

RAPPORT

Sur les 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ, 8ᵉ *et* 9ᵉ *art. de l'*Annuaire philosophique, *de Louis-Auguste* MARTIN. (*Année* 1864.)

Cette publication ne contient que des comptes rendus de cours et d'ouvrages. Ce serait un travail irrationnel et sans autorité que celui d'un rapport fait sur les analyses incomplètes d'une critique douteuse. Nous devons donc nous borner à signaler les objets qui ont été la matière des cours et des ouvrages signalés dans l'*Annuaire*, en tant que ces objets se rattachent à l'histoire et uniquement dans la vue de se tenir au courant de l'enseignement et de la bibliographie du ressort de nos propres études.

On sait qu'il y a peu de relations plus intimes dans les sciences que celles qui existent entre l'histoire et la philosophie ; car c'est par l'histoire que la philosophie apprend à connaître les hommes qu'elle étudie, les lois dans leur application et la civilisation dans ses développements, et c'est par la philosophie que l'histoire acquiert l'autorité de juger les hommes et les institutions. Dans cette vue, je signalerai, parmi les articles de l'*Annuaire* et sans accepter la solidarité de l'esprit qui les a dictés, les articles sur une introduction à l'*Histoire de France*, par M. Duruy, insérée dans la *Revue contemporaine*, où l'on appelle l'attention sur les rapports des tribus originaires, avec le sol qu'elles habitaient; — sur la constitution morale et politique de la société antique, comparée à la société moderne, cours de M. Alfred Maury, où l'on prétend établir que les mœurs actuelles valent mieux que les mœurs patriarcales; — sur Moïse et le Talmud, comparés par Alexandre Weil, critique sévère du Talmud ; — sur la physiologie des races humaines, cours de M. Flourens ; — sur les mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie, laissés par le regrettable M. Damiron ; — enfin, sur la nouvelle édition de l'histoire de la philosophie, par M. Coussier.

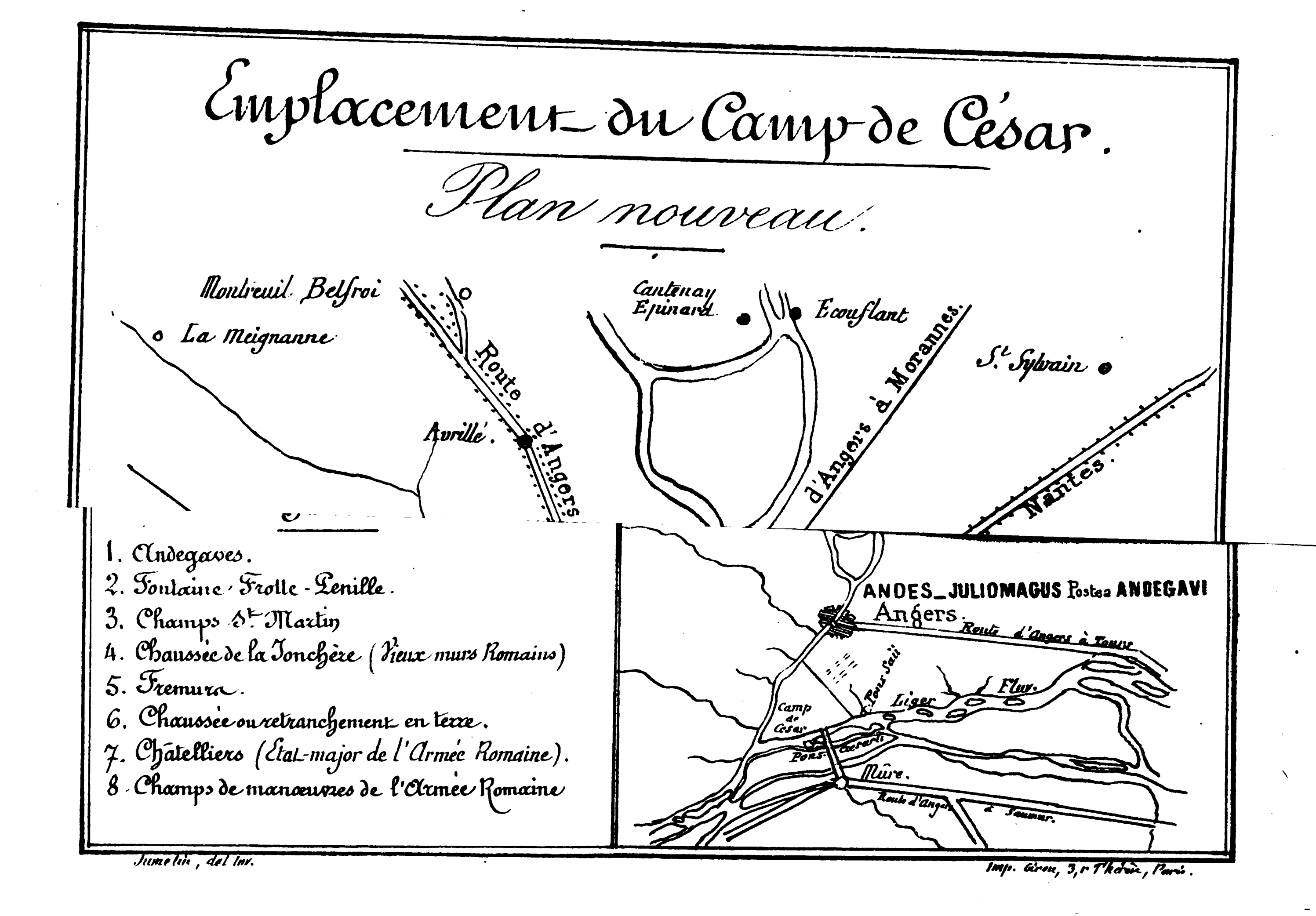
F. CARRA DE VAUX.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imp. L. TOINON et Cᵉ, à Saint-Germain.




Emplacement du Camp de César.
Plan nouveau.
Montreuil Belfroi
La Meignanne
Route d'Angers
Avrillé.
Cantenay Epinard
Ecouflant
d'Angers à Morannes.
St Sylvain
Nantes.
1. Andegaves.
2. Fontaine Frotte-Penille.
3. Champs St Martin
4. Chaussée de la Jonchère (Vieux murs Romains)
5. Fremura.
6. Chaussée ou retranchement en terre.
7. Châtelliers (Etat-major de l'Armée Romaine).
8. Champs de manœuvres de l'Armée Romaine
ANDES_JULIOMAGUS Postea ANDEGAVI
Angers.
Route d'Angers à Tours
Pons Saii
Liger
Flur.
Camp de César
Pons
Mûre.
Route d'Angers à Saumur.
Jumelin, del. lit.
Imp. Giron, 3, r. Thérèse, Paris.

MÉMOIRES

PROCÈS DE JACQUES CŒUR,

ARGENTIER DU ROI CHARLES VII (1451).

I

« La justice, dit Montesquieu, est le premier besoin des peuples, elle est la sauvegarde la plus efficace de tous les intérêts publics et privés. »

Il n'est pas d'existence humaine, si haute que soit sa fortune, qui puisse, sans péril, être dépouillée des principes tutélaires qui constituent l'essence même d'une bonne administration de la justice, et lorsque ces garanties sont suspendues ou supprimées, la violence et la passion règnent sans partage.

Le récit qui va suivre contient une démonstration bien manifeste de cette vérité; il montre, à côté de tant d'autres preuves, que l'indépendance du juge et le principe de la libre défense sont des protecteurs plus réels que toutes les forces et les influences qui accompagnent la renommée, la richesse, et même les grands services rendus à l'État.

II

Le 5 juin de l'année 1453, dans la salle du prétoire de la ville de Poitiers, en présence d'une multitude de peuple, et aux pieds du procureur général du roi Charles VII, un homme faisait amende honorable : « *Nue teste, sans chaperon ni ceinture et tenant à la main une torche de cire.* »

Cet homme, ainsi réduit au dernier degré de l'abaissement et de l'humiliation, avait ouvert à son pays le commerce des Échelles du Levant ; ambassadeur de son roi, il l'avait représenté avec splendeur et succès dans plusieurs occasions mémorables ; possesseur de richesses incalculables, sa seule fortune lui avait permis de puiser dans ses coffres des sommes capables d'entretenir des armées et d'aider la France à

reconquérir contre les Anglais deux provinces : la Normandie et la Guienne.

Ce condamné, jadis superbe, maintenant abaissé, était Jacques Cœur, l'argentier, l'intendant des finances du roi Charles VII.

Par quel enchaînement de circonstances ce personnage, l'un des plus considérables de son temps, avait-il été précipité du faîte des grandeurs dans la douleur d'un si profond abaissement?

C'est ce que nous allons rappeler.

III

Fils d'un simple marchand de la ville de Bourges, Jacques Cœur nous est représenté par les historiographes du xv[e] siècle comme un homme plein d'industrie, entreprenant de grandes choses, les faisant réussir par l'habileté de ses conceptions et la puissance de sa volonté.

Préoccupé du bien public, il ne négligeait rien pour assurer le bon service du roi son maître.

Initié à la pratique des relations commerciales que les Florentins entretenaient avec les Échelles du Levant, par un voyage qu'il avait, jeune encore, entrepris dans ces riches contrées, Jacques Cœur, de retour en France, établit le centre de ses opérations commerciales à Montpellier.

Cette ville jouissait, alors, d'une situation exceptionnelle.

Le pape Urbain V lui avait concédé des priviléges particuliers pour exercer le commerce en Orient, et la situation de cette ville, voisine de la Méditerranée, lui permettait de profiter du ralentissement que les guerres intestines, entretenues au sein des républiques italiennes, produisaient dans le développement de leur prospérité.

Trois ans s'étaient à peine écoulés que le renom des succès obtenus par Jacques Cœur dans ses entreprises le fit choisir par les membres de la chambre des comptes séant à Bourges pour l'associer à leurs travaux.

IV

En l'année 1436, Charles VII, s'étant rendu maître de Paris, rétablit l'hôtel des Monnaies dont la direction fut confiée à Jacques Cœur. Investi de cette nouvelle charge, il s'efforça, par d'utiles réformes, de remédier aux funestes effets des altérations pratiquées sous les règnes précédents; il est probable que les ordonnances promulguées de 1435 à 1451 dans le but de réorganiser le service des monnaies furent édictées sous l'influence des conseils donnés par l'argentier du roi.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne se bornait pas à rétablir l'ordre dans les finances du royaume; mais il augmentait et consolidait, de plus en plus, son crédit politique en prêtant des sommes importantes au roi Charles VII, à la reine et aux seigneurs de sa cour.

Il est curieux de voir jusqu'à quels détails s'étendaient les services réclamés de Jacques Cœur et à quelles personnes il les rendait.

En 1440, Madame Aragonde de France, fille du roi, empruntait à l'argentier de son père 80 livres parisis « pour avoir une robe. »

La reine, Marie d'Anjou, recevait comme prêt d'un des associés de Jacques Cœur, Guillaume de Varye, 400 écus d'or sur la remise « *d'une perle donnée à titre de gage.* »

Enfin de nombreux reçus constatent que les plus grands seigneurs de la cour, le comte du Maine, l'amiral de Bueil, Dunois, Gaspard Bureau et beaucoup d'autres achetaient de l'argentier du roi, et à crédit, des armes, des harnois de guerre, des soieries, des velours et autres étoffes.

V

Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de retracer, avec tous les détails qu'elle comporte, la biographie de Jacques Cœur; cette œuvre a été réalisée de la manière la plus complète et la plus savante à la fois par M. Pierre Clément, membre de l'Institut, dans son beau livre intitulé : « Jacques Cœur et Charles VII; » qu'il nous suffise de rappeler ici que de 1438 à l'année 1451, date de sa disgrâce, Jacques Cœur avait vu sa prospérité financière et son rôle dans l'état grandir de jour en jour.

Intendant des finances royales, l'un des ambassadeurs chargés de traiter de l'annexion de Gênes à la France et de stipuler les conditions qui devaient assurer définitivement la tiare sur la tête du pape Nicolas V, Jacques Cœur avait puisé dans de si hauts emplois un appui considérable pour la bonne conduite de ses opérations commerciales.

Le saint-père lui avait concédé le privilége, tout exceptionnel à cette époque, de commercer avec les infidèles; l'exercice de sa charge de maître des monnaies avait fait naître pour lui l'occasion d'exploiter des mines d'argent et de cuivre; enfin le nombre de ses facteurs, évalué à trois cents, et répandus dans les principales villes marchandes de son temps, peut donner une idée de l'étendue et de l'importance de son négoce.

Chaque année, l'argentier du roi intervenait davantage dans les diverses branches de l'administration publique. Sa famille, solidement assise sur d'immenses propriétés territoriales dont les dépendances s'étendaient sur

vingt-deux paroisses, occupait des postes importants à la cour et dans l'Église.

Rien n'égalait la magnificence de l'hôtel que Jacques Cœur s'était fait construire à Bourges et qui existe encore de nos jours (1). Le roi, disent les historiographes de l'époque, ne possédait pas d'aussi splendides palais.

La capitulation de Rouen, obtenue en novembre 1449 et suivie de l'évacuation de la Normandie par les Anglais, repoussés successivement des postes qu'ils occupaient dans cette province, parut un événement de nature à fonder de la façon la plus inébranlable la puissance politique de Jacques Cœur.

Charles VII, au moment de reprendre les hostilités, se trouvait en face d'un trésor épuisé; il eut recours à son argentier qui lui répondit cette simple et grande parole :

« Sire, ce que j'ay est vostre. Et il prêta au roi deux cent mille écus. »

VI

Ce grand service rendu à la royauté et à la France mit le comble aux jalousies, aux haines sourdes que la puissance de l'argentier du roi avait excitées contre lui.

Charles VII n'avait pas l'âme assez haute ni l'esprit assez ferme pour imposer silence aux insinuations malveillantes dirigées contre Jacques Cœur. Le groupe de ses ennemis s'augmentait de tous ceux que froissait son opulence ou que gênait le souvenir des obligations contractées envers lui.

Des intrigues de cour saisirent avec empressement et exploitèrent avec passion l'événement de la mort de la maîtresse de Charles VII, Agnès Sorel, pour tourner contre Jacques Cœur des imputations d'abord dirigées contre le Dauphin lui-même, puis aussitôt abandonnées.

La belle Agnès, disaient les courtisans, avait été empoisonnée à son lit de mort par l'un de ses trois exécuteurs testamentaires; au nombre des plus ardents instigateurs de ces bruits se trouvaient un italien nommé Jacques Colonna et une noble dame Jeanne de Vendôme femme de François de Montberron.

Précisant les imputations restées, jusqu'alors, à l'état de rumeur

(1) On a évalué à six millions de notre monnaie le prix de cette construction, en faisant la part de l'exagération des contemporains, la dépense dut néanmoins être énorme. (M. P. Clément, p. 178.)



vague, ces deux personnes affirmèrent, sous la foi du serment, que Jacques Cœur, l'un, en effet, des trois exécuteurs testamentaires d'Agnès Sorel, était l'auteur du crime.

Trop confiant dans sa puissance, Jacques Cœur méprisa cette accusation et n'éprouva aucun embarras à se rendre, au mois de juillet 1451, avec toute la cour, auprès du roi qui préparait à Taillebourg une expédition contre la Guienne.

Charles VII, dissimulant les préoccupations qui l'agitaient, combla son argentier de nouvelles faveurs, lui accorda une somme de 762 livres tournois pour, ainsi que l'exprimaient les paroles qui accompagnaient ce présent royal, « *l'aider à maintenir son état et être plus honorablement à son service.* »

Les événements ne tardèrent pas à montrer dans quelle sécurité trompeuse Jacques Cœur s'était entretenu. Son arrestation ordonnée à la fin du même mois de juillet 1451, ses biens saisis et frappés avant toute information d'une contribution de 100,000 écus destinés à pourvoir aux frais de la guerre qui allait s'ouvrir, formèrent un ensemble de mesures qui ne pouvait laisser de doutes sur les mauvaises dispositions du roi.

Une commission extraordinaire, composée des plus ardents ennemis de l'argentier, fut instituée pour suivre son procès. Les *vautours de cour*, selon l'énergique expression de l'historien LA THAUMASSIÈRE, s'abattirent de toutes parts sur cette proie qui leur était offerte.

Au premier rang des ennemis de Jacques Cœur, devenus ses juges, se trouvaient : Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, un italien fameux par ses intrigues, Otto Castellani, désireux d'obtenir le haut emploi d'argentier, et Guillaume Gouffier, premier chambellan.

A côté d'eux, mais au second rang, venaient des individus de moindre qualité, choisis parmi des débiteurs ou d'anciens employés congédiés par Jacques Cœur.

Le fait des poisons fut d'abord examiné. Il fallut renoncer à ce grief. Jeanne de Mortagne, peu désintéressée dans son témoignage, car, débitrice de Jacques Cœur pour des sommes importantes, elle avait intérêt à le perdre, fut convaincue d'imposture et condamnée ainsi que Jacques Colonna, l'autre témoin, à faire amende honorable.

Cette constatation de l'innocence de Jacques Cœur, touchant le fait d'empoisonnement d'Agnès Sorel, ne fut pas cependant suivie de son retour à la liberté. Ses ennemis avaient habilement profité du premier coup porté à son crédit pour accumuler contre lui les griefs les plus perfides et, en même temps, les plus précis et les plus vraisemblables en apparence.

VII

Jacques Cœur était accusé : de vente d'armes aux infidèles, d'exportation en Orient de monnaies françaises et de lingots marqués d'une fleur de lis; de fabrication d'écus faibles de poids; d'avoir fait embarquer de force sur ses navires divers individus dont un s'était jeté à la mer de désespoir; de s'être attribué des dons offerts au roi par plusieurs villes de Languedoc, et d'avoir commis dans cette province des exactions nombreuses; enfin d'avoir fait reconduire à Alexandrie un esclave qui, après s'être converti au christianisme, était venu chercher un refuge sur un de ses navires.

VIII

La commission extraordinaire nommée par le roi dans les conditions que nous avons fait connaître, ouvrit les interrogatoires le 10 septembre 1451.

Le premier fait relatif aux ventes d'armes consenties aux infidèles tombait sous l'application d'une coutume prohibant de tels marchés sous peine d'excommunication et de confiscation des biens; étaient, en outre, réputés traîtres à Dieu les marchands qui pratiquaient un semblable négoce.

Sur ce chef d'accusation, un témoin déclara savoir que Jacques Cœur avait tenu dans ses factoreries une réserve de différentes armes, haches, arbalètes, destinées au Soudan dans le but de conquérir sa faveur.

A l'accusation de ventes d'armes aux infidèles s'ajoutait celle d'exportation de monnaies d'or et d'argent et d'objets précieux, trafic également interdit avec les pays ennemis de la France.

De nombreux témoins furent d'accord pour attester que Jacques Cœur et ses commis avaient transporté dans le Levant des quantités considérables de monnaies françaises, des vases précieux et des objets d'orfévrerie d'or et d'argent. Une déclaration plus précise que les autres affirmait, qu'en 1445, Jacques Cœur avait fait transporter sur une galère nommée Saint-Denis de seize à vingt mille ducats d'argent monnayé, que la galère ayant été conduite dans le port de Rhodes, l'argent avait été fondu en cette ville, et mis en platines, marquées d'une fleur de lis; mais qu'un déchet de huit pour cent ayant déprécié le titre de ces métaux, les Sarrasins, auxquels ils avaient été livrés, s'étaient récriés sur cette super-

cherie, disant : « *qu'ils n'avaient point accoutumé de voir de telles tromperies.* »

Huit témoins entendus sur le chef d'embarquement forcé d'un certain nombre d'individus à bord des galères de Jacques Cœur furent unanimes pour justifier cette accusation. L'un d'eux raconta que des agents de l'opulent argentier, assistés de sergents de la ville de Montpellier, avaient fait main basse sur une troupe de *coquins*, *ruffians*, *taverniers* et autres méchantes gens qu'ils avaient menés à bord de la galère nommée Saint-Jacques, prête à prendre la mer; mais que parmi cette tourbe s'était trouvé un pèlerin allemand « *honeste homme et de bonne conversation.* »

Cet allemand ayant réclamé contre la violence qui lui était faite et supplié qu'on le mît à terre, Jacques Cœur, affirmait le témoin, s'y était refusé. Le malheureux homme s'était alors jeté à la mer de désespoir sans qu'on pût le sauver.

Le troisième chef d'accusation contenait le reproche d'avoir fait reconduire à Alexandrie un esclave chrétien qui, réfugié sur une des galères de Jacques Cœur, avait été débarqué sur la terre de France. On entendit le témoignage du patron de la galère : il confirma l'exactitude du fait et la réalité de l'ordre donné.

L'imputation relative aux exactions portait sur un grand nombre de faits, parmi lesquels il faut citer particulièrement ceux : de réception de sommes considérables payées par certaines villes pour obtenir de l'argentier du roi des exemptions d'impôts; de concession de ferme des revenus publics contre finance, de prêts d'argent au roi moyennant le taux usuraire de 15 et 20 pour cent.

IX

Cet acte d'accusation était menaçant. Il formulait contre Jacques Cœur des charges accablantes qui supposaient la violation la plus manifeste des lois du droit des gens, du droit public français et des règles les plus fondamentales de la probité commerciale. Comment se défendre, comment donner à ces faits nombreux et graves leur véritable et naturelle explication devant une commission extraordinaire instituée en dehors des formes judiciaires et composée de juges qui n'aspiraient qu'à se partager les dépouilles de l'accusé?

Pour se soustraire au péril que lui faisait courir la partialité de ses juges, Jacques Cœur songea, dès le premier moment, à demander son renvoi devant un tribunal capable de lui offrir toutes les garanties de lumières

et d'indépendance. Il invoqua le bénéfice de la juridiction ecclésiastique excipant des lettres de tonsure qui, conformément aux coutumes du temps, devaient lui assurer les priviléges de cléricature.

Les commissaires procédèrent, tout d'abord, à l'examen de cette exception qu tendait à révoquer leur compétence. Pour savoir si Jacques Cœur avait jamais porté la tonsure et s'il s'était jamais habillé à la manière des clercs, une instruction fut commencée et suivie près des domestiques et barbiers de l'argentier. Nul ne put affirmer l'avoir vu s'habiller en clerc, les barbiers avouaient l'avoir : « *maintes fois barbayé, mais oncques tonsuré.* »

Il fallut renoncer à l'espérance de faire prévaloir les lettres de cléricature combattues par la non-réalité de l'état de clerc devant des juges qui voulaient, avant tout, retenir l'affaire.

Quant aux accusations en elles-mêmes, Jacques Cœur les repoussait victorieusement au point de vue des faits généraux ; pour se défendre sur les détails, il demandait un peu de temps, la possibilité de se faire assister d'un conseil et de se mettre en correspondance avec ceux de ses facteurs qui pouvaient le plus utilement lui faire parvenir des documents pour sa défense.

On lui répondit : « *Que ce n'étoit pas la coûtume du royaume quand un officier étoit accusé de choses touchant son office de luy donner un conseil et qu'il devoit se défendre lui-même.* »

En vain demanda-t-il qu'on le laissât conférer avec l'évêque d'Agde, réputé d'un savoir consommé en matière de finances, on lui refusa cette autorisation, ainsi que la faculté de s'entretenir avec l'archevêque de Bourges, son fils, et Guillaume Varye, le principal agent de ses factoreries.

Deux mois seulement lui furent donnés pour préparer sa defense.

X

Retrouvant toute l'activité de son esprit et la vigueur de son caractère en présence de pareils traitements, Jacques Cœur, sans cesser de faire ses réserves sur le privilége de cléricature, répondait aux diverses accusations portées contre lui que le commerce libre de l'Orient lui avait été ouvert par des bulles formelles des papes Eugène IV et Nicolas V, que les présents offerts au Soudan l'avaient été à l'occasion d'une ambassade conduite pour le compte même du roi de France et qui s'était terminée par un traité favorable ; il invoquait, à cet égard, la lettre écrite par le Soudan

à Charles VII et dans laquelle ce souverain remerciait le roi des présents qui lui avaient été offerts en son nom.

L'exportation des monnaies lui était reprochée à tort, car ces pièces avaient été tirées d'Allemagne et de Lorraine, et si ses facteurs en avaient transporté d'autres, « *ce n'étoit pas de son sceu et commandement.* »

Répondant à l'embarquement forcé sur ses galères de certaines gens de mauvaise vie, parmi lesquelles se serait trouvé un honnête homme, il invoquait des lettres du roi Charles VII du 22 janvier 1443 qui permettaient de semblables levées « de personnes *oyseuses*, *vagabondes*, et *autres caymans* dont il y avoit si grande multitude au pays de Languedoc. »

Si un pèlerin allemand s'était trouvé englobé dans cette tourbe, Jacques Cœur l'avait ignoré. En ce qui concernait l'esclave chrétien ramené en France sur une de ses galères, il déclarait ne pas savoir qu'il fût chrétien, que d'ailleurs cet esclave avait été amené en France contrairement aux traités passés avec le soudan d'Égypte; qu'il ne l'avait fait reconduire qu'après avoir pris l'avis du grand-maître des chevaliers de Rhodes et des principaux marchands et négociants de Montpellier.

Les moyens de défense opposés aux imputations d'exactions dans les provinces et de prêts usuraires au roi étaient plus difficiles à présenter par cela même que les articulations de l'accusation étaient vagues et indéterminées.

Jacques Cœur déclarait qu'il était à même de répondre de chaque fait de son administration publique ou de sa gestion privée; mais, pour cela, il demandait qu'on mît à sa disposition des pièces justificatives qui étaient en Languedoc. Au surplus, en ce qui concernait ces derniers faits, résultant d'affirmations ou de dénégations sans preuves certaines, Jacques Cœur réclamait particulièrement l'exécution de la parole du roi, disant « *que si le dict argentier n'étoit trouvé chargé d'avoir empoisonné ou fait empoisonner la dicte Agnès Sorelle*, *il luy remettoit et pardonnoit tous les autres cas dont on lui faisoit charge.* »

Charles VII fut sourd à cette invocation rappelant sa parole royale.

Ce complet abandon du roi vis-à-vis d'un serviteur qui lui avait été si grandement utile ne fit qu'encourager les injustes manœuvres de la commission extraordinaire à laquelle Jacques Cœur était livré.

Depuis son arrestation à Taillebourg, le 30 juillet 1454, il avait été successivement transféré à la suite de la cour au château de Lusignan, puis à Maillé et enfin à Tours.

Pendant ce temps, plusieurs membres de la commission instituée pour le juger avaient été remplacés par d'autres, mais l'instigateur du procès, Otto Castellani, le dirigea jusqu'à la fin.

La passion et l'iniquité furent poussées si loin dans cette affaire que parmi les commissaires devenus juges de Jacques Cœur, se trouvaient des hommes qui, à cette même date, avaient avec lui des discussions d'intérêt engagées devant diverses juridictions du royaume; d'autres même, comme le comte de Dammartin, avaient déjà reçu du roi partie des biens de l'argentier confisqués au moment de son arrestation.

En vain l'évêque de Poitiers et l'archevêque de Tours, sollicités par l'archevêque de Bourges, fils de Jacques Cœur, intervinrent-ils auprès de Charles VII pour réclamer le renvoi devant un tribunal ecclésiastique; en vain le pape lui-même intercéda-t-il auprès du roi de France, rien ne put triompher des cupidités et des jalousies acharnées à la perte de Jacques Cœur.

Pour hâter le dénoûment de ce déplorable procès, les commissaires résolurent d'arracher à l'accusé par la torture les aveux qu'il persistait à retenir. Et le 23 mars 1453, Jacques Cœur souffrit les horreurs de la question, la douleur lui fit avouer qu'il s'en rapportait aux dépositions entendues contre lui; mais il réserva expressément le cas d'empoisonnement et maintint ses protestations contre l'indignité des témoins qui étaient tous ses ennemis.

XI

L'arrêt rendu deux mois plus tard, après de nouvelles hésitations, après un examen par le roi des pièces du procès et malgré les protestations et réclamations nouvelles des évêques, fut prononcé par le chancelier Juvénal des Ursins, le 29 mai 1453.

Tous les griefs que nous avons reproduits plus haut y sont longuement énumérés et reconnus fondés.

Ces faits réputés crimes entraînaient la peine capitale; mais, dit le texte de l'arrêt : « *Attendu que le pape avoit rescript et fait requête en faveur de Jacques Cœur et que, d'un autre côté, le roi avoit égard aux services qu'il en avait reçus, il lui laissoit la vie sauve, le condamnant à faire amende honorable.* »

Jacques Cœur devait, en outre, entre autres réparations, payer au roi cent mille écus à titre de restitution, trois cent mille écus à titre d'amende et tenir prison jusqu'à pleine satisfaction.

L'arrêt se terminait par ces dispositions :

« *Déclarons tous les biens du dit Jacques Cœur confisquez envers nous et l'avons banny et bannissons perpétuellement de ce royaume réservé, sur ce, notre bon plaisir.* »

Le coup était irrévocablement porté.

L'opulent argentier, désormais dépouillé de ses biens, vit ses ennemis se partager ses richesses. Antoine de Chabannes et Guillaume Gouffier, ses plus ardents persécuteurs, obtinrent les plus magnifiques de ses propriétés, le nom des terres attribuées aux juges de Jacques Cœur nous a été conservé par les chroniques et mémoires du temps et, de nos jours, plusieurs de ces domaines sont encore dans les mains des descendants de ces injustes possesseurs.

XII

Tout le monde connaît la destinée de l'argentier du roi Charles VII après sa condamnation ; on sait comment, après s'être évadé de prison, il s'enfuit à Beaucaire, comment ayant trouvé asile dans le couvent des cordeliers de cette ville, il y fut gardé à vue par les émissaires du roi de France.

Le dévouement de Jean de Village, neveu de Jacques Cœur, parvint à l'arracher au milieu de mille périls à cette surveillance pour le conduire en Italie.

Préposé, en 1456, par le pape Calixte III, à la direction d'une flotte de seize galères dirigée contre les Turcs, Jacques Cœur mourut au mois de novembre de la même année, dans l'île de Chio où la flotte s'était arrêtée.

En rendant son âme à Dieu, il protesta de son innocence par serment solennel, ajoutant qu'il pardonnait à ses délateurs et à ses ennemis.

La mort en exil, loin de sa famille, loin de son pays qu'il avait agrandi par son génie commercial et par les ressources de sa puissance financière, tel fut le sort de Jacques Cœur, qu'un prince ingrat et faible livra, tout entier, aux intrigues de courtisans éhontés.

Nulle autorité, nulle influence ne prévalut contre le bon plaisir royal. Que pouvait-il y avoir de commun entre les convoitises des *vautours de cour* et la justice ? Où rencontrer l'indépendance du juge au milieu des passions jalouses et cupides qui assiégeaient le cachot de Jacques Cœur? Quelle voix s'éleva pour soutenir l'accusé et présenter sa défense?

Dans de si honteuses conditions pour leur mémoire, Charles VII et ses courtisans ont osé prononcer une condamnation ; mais ils n'ont pas rendu de jugement qui puisse être accepté par l'histoire.

Joret-Desclozières,
membre de la 3e classe, avocat à la Cour impériale.

INVASION DU ROI D'ANGLETERRE EN 1346.

(*Suite et fin.*)

XX

Le siége ou plutôt l'investissement de Calais, se prolongeait, en donnant lieu chaque jour à des luttes sanglantes. Les Anglais envoyaient leurs fourrageurs battre et dépouiller les pays circonvoisins; ils se répandaient surtout dans les comtés de Guines, de Boulogne et d'Artois. Les Calaisiens, investis du côté de la terre et de la mer, soutenaient intrépidement les attaques ennemies et les tourments de la disette. Des mariniers génois, normands et picards parvenaient avec courage à traverser les croisières ennemies, et à introduire des provisions dans la place; deux maîtres de barque d'Abbeville, l'un nommé Marant, l'autre Mestriel, bravaient les périls avec un véritable héroïsme, et jetaient des provisions dans la ville.

Chaque jour le roi Édouard fortifiait son camp et resserrait les assiégés dans d'étroites limites, chaque jour des rencontres meurtrières signalaient le courage des deux partis : combats sans fruit, où les vainqueurs de la veille étaient les vaincus du lendemain.

Plusieurs chefs, comtes, barons, chevaliers de Flandre, de Hainaut et d'autres provinces, vinrent à la demande du roi de France, guerroyer autour des assiégeants, qui, fortement établis dans leur position, luttaient toujours avec avantage contre leurs adversaires. Enfin Philippe de Valois, voyant la difficulté de délivrer ses fidèles Calaisiens sans de grands efforts, ordonna que dans le royaume entier tous les chevaliers et écuyers se réunissent, vers la fête de la Pentecôte, en la cité d'Amiens. Le roi lui-même s'y rendit : il y tint cour solennelle, environné d'une multitude de princes, accourus de tous les points du vaste royaume de France. Les ducs de Normandie, d'Orléans, de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de Foix, de Hainaut, de Savoie, d'Armagnac, de Forez, de Valentinois et tous les hauts barons formèrent le conseil du roi. Divers plans furent proposés, et l'on insista sur la nécessité d'envoyer des messages en Flandre afin d'y former une alliance; mais le roi Edouard y exerçait une trop puissante amitié sur les Flamands : rien ne put les détacher de sa cause.

Le roi de France, réduit à ses propres forces, n'en poursuivit pas moins le dessein de délivrer les malheureux et fidèles habitants de Calais. A la tête d'une armée considérable, il s'avança vers Boulogne. A son approche, le roi d'Angleterre fortifia son camp et prit tous les moyens de résister à cette

nouvelle agression. Dans ce temps même, il décida les Flamands à investir et attaquer les villes et forteresses d'Artois; les Flamands pénétrèrent en effet jusqu'aux portes de Thérouenne et de Saint-Omer. Les Français, dans ces luttes, obtinrent différents succès. Les Flamands se retirèrent, et le roi de France se porta sur Calais, en traversant le pays de Faukenberg. Il rangea son immense armée sur le mont de *Sangattes,* entre Wissant et Calais.

Le courage et l'espérance ranimèrent un moment les assiégés; du haut de leurs murailles, ils apercevaient l'armée française déployer ses nombreux bataillons, ils en comptaient les bannières, et croyaient enfin toucher à la récompense de leur résistance inflexible. Depuis près d'une année ils luttaient contre les rigueurs d'une laborieuse vigilance; affaiblis, déchirés par la faim, ils voyaient pour la seconde fois jaunir autour de leurs remparts les moissons destinées à nourrir leurs ennemis,

XXI

Le roi Philippe passa en revue son armée, qui, dit-on, s'élevait à plus de deux cent mille hommes; il envoya les maréchaux de Saint-Venant et de Beaujeu, pour découvrir les points où il serait le plus convenable d'attaquer l'ennemi. Les maréchaux explorèrent avec soin le camp retranché que fortifiait depuis si longtemps le roi Édouard. Du côté du midi le pont de Nieufay, sur la petite rivière qui se jette dans le bassin de Calais, était défendu par des tours qu'occupait une troupe d'élite, munie de toutes armes. Depuis la mer et les dunes sur lesquelles on avait construit des forts, s'étendaient, jusqu'au pont de Nieulay, des marais impraticables, des tourbières, de larges fossés, des fondrières. Édouard avait fait s'approcher jusqu'au rivage un grand nombre de vaisseaux plats remplis de bombardes, d'arbalètes, de pierriers, d'espingoles, confiés à d'habiles archers; au nord et à l'est de Calais, s'étendait le campement anglais, environné de tours, de ravins, de fossés, de palissades infranchissables.

Les envoyés du roi lui firent un tableau exact de la formidable position de son ennemi. Philippe se lamenta, passa de la plainte à la colère, mais il n'essaya point d'opposer le nombre et la valeur aux obstacles que lui présentaient le terrain et l'ennemi. Il était quatre fois supérieur en nombre; une ville bien armée, forte du courage et de l'ivresse du désespoir, pouvait favoriser ses attaques et tenir les Anglais en échec entre Calais et l'armée française. Philippe ne tenta aucun moyen stratégique. Le lendemain, après avoir entendu la messe, il tint conseil; et il fut décidé que de

hauts messagers seraient envoyés au roi d'Angleterre. Les sires de Beaujeu, de Charny, de Nesle et de Ribeaumont demandèrent au comte Derby, commandant la tête du pont de Nieulay, le passage jusqu'à la demeure royale. Les porteurs de messages furent librement introduits, et ces hommes expérimentés remarquèrent combien tous les abords du camp étaient fortifiés et bien gardés. Ils parvinrent jusqu'au roi Édouard, qu'ils trouvèrent entouré de sa haute et nombreuse baronnie. Ils s'inclinèrent; le roi les accueillit. Eustache de Ribeaumont porta la parole : « Le roi de France, avec son immense armée, dit-il, s'est arrêté sur les hauteurs de Sangattes; il ne peut trouver aucune voie pour arriver jusqu'à vous, qu'il souhaite de combattre. Nous sommes chargés, sire, de vous requérir de choisir, avec l'aide de votre conseil, d'indiquer tout lieu qu'il vous plaira, où il sera possible de vous aborder et de vous combattre. »

Le roi d'Angleterre, le sourire sur les lèvres, répondit : « Seigneurs, j'ai bien entendu la requête de l'adversaire qui me dispute mon droit d'héritage ; voilà près d'un an qu'avec grande peine et grands frais, je me suis établi ici : votre maître ne l'ignorait pas, pourquoi a-t-il tardé si longtemps ? Il m'a laissé l'espérance de me rendre sire de Calais; je ne puis prendre conseil de lui ni des siens, je garde ce que j'ai conquis ; dites-lui qu'il en agisse à son aise, et que si lui ni ses gens ne peuvent passer là où ils le désirent, qu'il examine bien de quel côté il pourra s'ouvrir la voie. »

Les barons messagers de Philippe sentirent qu'ils n'avaient point d'autre réponse à espérer. Ils prirent congé, et le roi d'Angleterre leur donna une escorte pour leur faire repasser le pont de Nieulay.

XXII

Dans ces entrefaites, deux cardinaux envoyés par le pape Clément, arrivèrent près du roi de France, qui les reçut sous sa tente au mont Sangattes. Ces deux prélats, espérant conjurer l'orage, se mirent en devoir d'aller et de revenir d'une armée à l'autre avec le dessein d'amener un accomodement et la paix. Ils se donnèrent tant de peines, que leur persistance obtint des deux partis des plénipotentiaires pour préparer un accommodement. Du côté du roi de France, furent délégués les ducs de Bourbon et d'Athènes, le chancelier de France, les sires d'Offemont et de Charny. Les Anglais envoyèrent les comtes Derby et de Northampton, Cobham, Mauny, et le chambellan du roi, Barthélemy Burghersh. Les négociations durèrent trois jours ; on alla d'un camp à l'autre ; on s'agita, on discuta beaucoup, on ne conclut rien. Mais Édouard employa ce délai à compléter

ses fortifications. Pendant ce mouvement, les assiégés attendaient les résultats de la sagesse ou de la valeur de leur roi avec une cruelle anxiété. Ils tendaient les mains vers leurs compatriotes en invoquant leur prince. Les commissaires se séparèrent, et les cardinaux se réfugièrent à Saint-Omer.

Le roi Philippe perdit tout espoir de succès, et, se souvenant de Crécy, il se résolut à une prompte retraite. Au milieu de la nuit, il partit précipitamment. Au point du jour, une partie de ses troupes se trouvait encore sur le mont Sangattes, et les Anglais, profitant de leur désordre, les poursuivirent, tuèrent un grand nombre de fuyards, firent des prisonniers, et s'emparèrent d'un bagage considérable.

Les habitants de Calais, se voyant ainsi délaissés, s'abandonnèrent au désespoir. Du haut des remparts, ils contemplaient avec une morne douleur cette armée si nombreuse et si puissante, qui, sans combattre, s'éloignait, fuyait, et les abandonnait à leurs terribles ennemis. La fatigue, le dénûment, la rage de la faim accablaient une population désespérée.

Les principaux habitants prièrent leur gouverneur d'entrer en pourparlers avec l'ennemi. Aussitôt messire de Vienne monte sur les créneaux et signale sa mission. Le roi d'Angleterre lui envoya sans retard Gautier de Mauny et le sire de Basset.

Le gouverneur leur dit : « Chers seigneurs, vous savez que, par l'ordre de notre maître, nous avons défendu cette ville avec la constance due par tout loyal et fidèle serviteur; nous ne cédons qu'à la faim déchirante ; nous périssons si votre roi ne prend pitié de ce peuple à qui tout secours a failli. De braves chevaliers tels que vous, seigneurs, peuvent juger si nous avons outrepassé notre devoir; et si ce que nous demandons est juste, nous abandonnons à votre roi la ville, le châtel et toutes les richesses qu'ils renferment, mais nous voulons nous retirer librement et tout ainsi que nous sommes. »

Gautier de Mauny lui répliqua : « Messire Basset et moi nous connaissons les intentions de notre roi, et je puis vous assurer qu'il tient à en agir selon sa volonté pour rançonner ce qu'il lui conviendra, et disposer à son gré de la fortune, de la vie des Calaisiens, qui, en tout temps, lui ont fait grand tort ; il leur porte une amère rancune (1). — Hélas! s'il en est

(1) Le voisinage de Calais et des ports d'Angleterre occasionnait, même en temps de paix, de sanglants débats entre les deux peuples. En 1321, un navire génois, expédié en Angleterre, fut pris par des corsaires calaisiens. Édouard II, père du vainqueur de Crécy, réclama vainement ce vaisseau. Les Calaisiens, dans toute occasion, se signalaient par leur haine contre leur voisins bretons, et le détroit était souvent rendu impraticable par leurs vaisseaux armés, toujours prêts à fondre sur les Anglais.



ainsi, répliqua dignement le gouverneur français, je vous l'avoue, nous ne sommes plus ici qu'un faible nombre de chevaliers et d'hommes d'armes, dévoués à notre roi comme vous le seriez au vôtre; mais nous ne consentirons pas que le moindre des habitants souffre autre mal que le plus grand de nous. Le peu de vie que nous laisse la faim, nous le vendrons cher. Je vous prie, sire de Mauny, de soumettre ma demande à la générosité de votre roi. — Je le ferai, dit Mauny, et bientôt reviendrai vers vous. »

XXIII

Mauny, dont la parole était sage et persuasive, rapporta à Édouard la noble requête du gouverneur. Le roi ne paraissait pas vouloir céder. « Sire, vous pourriez avoir tort, car cet acte de sévérité envers de braves gens qui ont enduré toute peine pour servir leur prince deviendrait un exemple fâcheux pour nous tous. Un sort pareil pourrait nous menacer en telle occasion. — Eh bien, dit le roi, je ne veux pas être seul contre l'avis de tous. Retournez dire au gouverneur que les habitants seront libres de sortir de la ville avec ce qu'ils possèdent. Mais seulement, six des plus notables bourgeois, la tête découverte, les pieds nus, la corde au col, les clefs de la ville à la main, viendront ici, et j'en ferai à ma volonté. » Gautier de Mauny porta cette réponse aux habitants rassemblés sur la place au son du beffroi. Jean de Vienne répéta la sentence à la foule, qui jeta des cris de désespoir. Chacun, en pensant aux siens, se demandait quelles seraient les victimes. Au milieu de cet émoi douloureux, un homme s'avance le front calme, le regard assuré : c'est Eustache de Saint-Pierre, le bourgeois le plus opulent et le plus considéré; d'une voix ferme il dit : « On ne doit pas laisser périr ses concitoyens quand on peut les sauver. Je me livre le premier. Je serai fier de marcher la hart au col, les pieds nus ; pour qui remplit son devoir, tout est honneur. » La foule, qui l'écoute avec admiration, pleure et se prosterne à ses pieds. La famille d'Eustache accourt éplorée. « Ne gémissez pas, dit Jean d'Aire, opulent bourgeois, parent d'Eustache, ne gémissez pas! Eustache acquitte ce qu'il doit à son pays; je serai son second. » Jacques et Pierre de Vissant, deux frères riches et très-estimés, imitent cet abandon de la vie à la plus noble cause; puis un cinquième, puis le dernier. Les chroniques n'ont point nommé ces deux citoyens; mais leur dévouement sublime les désigne assez à l'hommage de la postérité.

L'heure est venue; ces hommes intrépides s'arrachent aux adieux de

tout ce qui les entoure. Une foule immense, hommes, femmes, enfants, marchent avec eux en poussant des cris et se tordant les mains; ils les accompagnent jusqu'au delà des portes de la ville.

Revêtus de leur ignominieux accoutrement, ces hommes héroïques marchent rayonnants de gloire; admis devant le roi d'Angleterre, ils déposent à ses pieds les clefs de leur courageuse cité. Les princes, les seigneurs, les hauts barons, la cour entière du roi Édouard, admirent un dévouement sans exemple, et supérieur à tout courage guerrier. Le roi, seul, reste froid et sévère, il affecte de les traiter avec rigueur. Il se souvenait, dit-on, de la rancune qu'il avait vouée aux Calaisiens depuis le règne de son père, le triste et malheureux Édouard II, qui redemanda en vain aux habitants de Calais des vaisseaux de commerce anglais, pris par eux sans déclaration de guerre. Le roi, à toutes les prières qui lui arrivaient sans cesse, ne répondait que par un froid silence. Impatient et colère des retardements, il ordonna même de les envoyer à la mort. A cette sentence, les princes, les dames de la cour, les grands et tous les chevaliers élevèrent leur voix en faveur des six martyrs de l'honneur. Édouard demeurait inflexible. La reine, dans une profonde émotion, se précipite vers le roi, suppliante, baignée de larmes; elle lui rappelle que pour assister à son nouveau triomphe, elle vient de braver les périls de la mer; qu'aucune grâce ne lui fut par elle demandée. « Pour l'amour de moi, dit-elle, pour votre gloire, au nom de l'enfant royal qui remue en mon sein, sire, accordez la grâce de ces hommes qui ont voulu mourir pour le salut des autres. — Ah! répondit le roi, après un long silence, et en ne comprimant qu'avec lenteur l'ire de son visage, j'aimerais mieux, madame que vous ne fussiez pas ici présente; mais votre douloureuse prière m'amollit le cœur, je ne puis vous refuser, je vous les donne, faites-en à votre merci! » A ces mots, un cri de joie s'élève de toutes parts et retentit jusque dans la cité soumise (1).

Édouard, qui était arrivé devant Calais le 3 septembre, s'en rendit maître le 3 août de l'année suivante 1347. Le roi d'Angleterre remit à Gautier de Mauny, et à ses deux maréchaux le comte de Warwick et le baron de Stamfort, les clefs de la ville et du châtel et les chargea d'en prendre *saisine*

(1) La reine, qui s'était si vivement intéressée à ces martyrs du courage civil, accepta, dit le mémoire de Bréquigny, quelques jours après, la confiscation des maisons qu'avait possédées l'un d'eux, Jean d'Aire. Mais, à quel titre la reine devint-elle propriétaire de ces maisons? était-ce bien par un arrêt de confiscation? Tout ce qui concerne les six bourgeois de Calais laisse toujours du doute, parce qu'il y a constamment contradiction entre les narrateurs, les faits et la vraisemblance.

et possession. « Arrêtez les chevaliers que vous y trouvez, leur dit-il, selon Froissart, et les mettez en prison ou leur faites jurer et fiancer rançon ; ils sont gentilshommes, je les récrérai bien sur leur foi. Mais tous autres soudoyers qui sont là venus pour gagner leur argent, faites-les partir simplement, et tout le reste de la ville, hommes, femmes et enfants, car je *veuil* la ville repeupler de purs Anglais. »

Les maréchaux et messire Mauny, accompagnés de cent hommes seulement, vinrent prendre possession de Calais, et emprisonnèrent le gouverneur Jean de Vienne « ainsi que messires Jean Desurice, Baudoin de Bellebronce et autres ; puis ordonnèrent aux soudoyers d'apporter et de déposer leurs armures amoncelées dans la halle ; et puis toutes autres espèces de gens, petits et grands, furent forcés de partir. On ne retint que trois hommes, un prêtre et deux bons coutumiers des lois et ordonnances de Calais, pour enseigner les héritages. Quand tout fut ordonné dans la ville, et que le châtel fut convenablement disposé pour loger le roi et la reine, et que tous les autres logis de la ville furent préparés pour les gens de la suite royale, » le roi, la reine, les princes et barons firent leur entrée triomphale avec tout l'appareil guerrier et le luxe du temps, le son des cloches, le bruit des trompettes, les fanfares des nombreux ménestrels.

Le roi d'Angleterre traita avec distinction les gentilshommes de la garnison prisonnière ; il les laissa libres sur parole jusqu'au payement de leur rançon. Le brave Jean de Vienne, gouverneur de la ville, fut envoyé en Angleterre et relâché six mois plus tard. Il n'est pas vraisemblable qu'Édouard ait résolu d'exécuter ponctuellement l'ordre sévère que rapporte Froissart ; il ne faut pas croire qu'à l'exception de trois hommes, il expulsa de la ville tous les notables habitants. Certes il était de sa prudence d'établir dans la cité qu'il voulait s'approprier des hommes dévoués, des compatriotes fidèles par intérêt et par nécessité ; mais tout possesseur ne fut point chassé, tout Français ne fut point exclu. On trouve un grand nombre de noms français parmi les personnes à qui Édouard donna des maisons dans la ville ; il est vrai qu'il en donna aussi à ses principaux officiers. On ne sait pas au surplus à quel titre il disposait de ces demeures, rien ne prouve qu'il les avait arrachées aux possesseurs. Parmi les personnages auxquels Edouard accorde ses libéralités, on est surpris de voir, en première ligne, Eustache de Saint-Pierre lui-même. Par lettres patentes datées du 8 octobre 1347 (deux mois après la prise de Calais), le roi d'Angleterre lui accorde une pension considérable.

En attendant, dit le titre, que lui et sa famille puissent recouvrer une fortune convenable à leur état.

XXIV

M. de Bréquigny (1), auteur de Mémoires fort estimés sur la prise de Calais, dit qu'il ne s'attendait pas à trouver, parmi ceux qui s'étaient empressés d'accepter des bienfaits du nouveau souverain, le fameux Eustache de Saint-Pierre. Il lui fut donné une très-forte pension en attendant d'autres faveurs; on lui restitua les maisons qu'il possédait, on en ajouta d'autres, pour lui et pour ses hoirs. Les motifs de ces libéralités sont les services qu'il pourra rendre, soit en maintenant le bon ordre dans Calais, soit en veillant à la garde de cette place. M. de Bréquigny manifeste le regret de voir le patriote courageux, le modeste Eustache, changer de rôle si tôt et si facilement. Les faveurs que les héros de Calais reçurent du conquérant ont provoqué diverses conjectures sur l'entière réalité de leur belle action, qui fut souvent contestée avec une vraisemblance affligeante. On se sentirait vivement contrarié si un pareil héroïsme n'était réellement qu'une fiction (2).

Froissart est le seul contemporain qui rapporte cet héroïque incident. On sait qu'il était l'imitateur libre de son maître, Jehan Lebel, chanoine de Tournay; Froissart le répétait ou le modifiait selon sa féconde et facile imagination; on ne sait pas à quelle source il a puisé son récit dramatique. Des écrivains graves, Thomas Lamoore, Henri Knygton, Robert d'Awesbury, l'abbé de Saint-Martin de Tournay, la chronique de Saint-Denis, le continuateur de Guillaume de Nangis racontent seulement, et tous à peu près dans les mêmes termes, que de Vienne, gouverneur de Calais, plusieurs notables bourgeois et une partie notable de la garnison sortirent de la ville pour en remettre les clefs au roi Edouard. Dans les lettres que Philippe de Valois adressa aux Calaisiens pour les féliciter d'avoir résisté si longtemps, ce roi ne fait aucune mention du dévouement de Saint-Pierre et de ses compagnons. Plus tard, David Hume se plaît à citer l'ingénieux récit de Froissart; mais il ajoute qu'il le regarde comme

(1) Voyez *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t, 37.

(2) Il faut avouer que déjà avait eu lieu une entrevue avec le roi Édouard, le gouverneur et les bourgeois; et que le vainqueur ne montra point de rigueur extrême. On a pensé qu'il avait arrangé, en quelque sorte, la scène dramatique qui lui donnerait une apparence de générosité et sauverait les bourgeois du soupçon d'être ses complaisants. Il est certain qu'Eustache de Saint-Pierre et les siens ont joui de la faveur des Anglais et qu'ils les ont servis longtemps, tandis que la plupart des Calaisiens languirent exilés, et dans un tel dénûment que le roi de France fut obligé de leur accorder des secours à différentes reprises.

fort suspect. John Lingard adopte le fond du récit, mais en le dégageant de ce qu'il a de romanesque.

Il est fâcheux qu'une si belle action ne soit pas plus avérée ; mais sans rechercher l'irrécusable authenticité de cet héroïsme civil, nous y trouvons du moins la preuve que, dans ce siècle, les actes nobles et courageux enflammaient déjà le cœur et la pensée des Français ; quelle qu'en soit la réalité, il y a de sublimes inspirations qu'il faut regarder comme accomplies, puisqu'elles ont existé dans la pensée publique.

Le roi d'Angleterre, que des soins importants rappelaient dans son royaume (1), resta à Calais jusqu'à la délivrance de la reine, qui mit au monde une princesse, nommée Marguerite de Calais ; elle fut mariée à John Hasting, et mourut sans postérité.

Quelque temps après son retour à Londres, Edouard envoya dans sa ville conquise trente-six riches bourgeois anglais, avec leur famille, et plus de trois cents hommes moindres, dit Froissart, afin d'accroître le nombre des habitants dévoués à sa cause. C'est à cet acte politique que se borne sans doute le projet de renouveler entièrement la population, projet invraisemblable et démenti par différentes mesures indistinctement favorables à tous les habitants. Non-seulement il conserva à Calais la plupart des bourgeois notables, à qui il donna des emplois, mais il y appela des habitants de tous pays, par des libertés et des franchises si considérables, que beaucoup d'étrangers se hâtèrent d'en profiter. Espèce de ville libre sur le sol français, Calais augmenta sa marine, ses relations industrielles, et resta paisible et riche pendant plus de deux siècles, sous la domination anglaise.

De Pongerville
de l'Académie française, membre de la 2e classe.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Nous lisons dans l'*Echo des Vallées*, journal des Hautes-Pyrénées :

« Notre honorable député, M. Achille Jubinal, toujours heureux d'être utile, vient de nous donner une nouvelle preuve de sa vive sympathie.

(1) A son départ de Calais, Édouard ne laissa point pour gouverneur, comme le dit Froissart, un Lombard d'origine du nom d'*Aimery de Pavie*, *que le roi aimait moult*, c'est Jean de Montgomery qui fut pourvu de cette charge. Le 8 octobre et le 1er décembre, il fut remplacé par Jean Chivereston. *Rymer* indique les dates des lettres royales où se trouvent ces deux nominations, mais on n'y fait pas mention de l'époque où Aimery de Pavie, le favori du roi, reçut son ordonnance de commandement, et l'on ignore s'il succéda immédiatement à Chivereston.



Par son initiative, une séance solennelle a eu lieu mardi soir dans la grande salle de notre Casino.

» La Société académique du département, qui a l'honneur de l'avoir pour président, a procédé à la distribution des médailles d'or et d'argent accordées par l'Empereur, par le Prince impérial, par M. le comte de Saint-Albin, par M. le baron Taylor, et par la Société elle-même. »

M. Jubinal a ouvert la séance par un discours aussi remarquable par les pensées profondes que par un style brillamment imagé.

Il l'a terminé de la manière suivante :

« Voulez-vous savoir comment un de vos collègues, homme d'esprit et écrivain plein de distinction, — qui est presque votre concitoyen, car il habite la vallée de Campan, cette Tempé de la France, — a défini notre Société ? Voici la manière dont s'est exprimé sur elle, M. Soucaze, lors de la pose du tableau de Gaye-Mariolle, le héros légendaire du premier empire, à la mairie de sa ville natale : « La *Société académique des Hautes-*
» *Pyrénées* est une sorte d'association philomatique réunissant tout ce
» que notre département renferme de littérateurs, de savants, d'agro-
» nomes et d'industriels amis du progrès. Leurs travaux, recueillis dans
» un bulletin périodique et portés dans tous nos cantons, tendent inces-
» samment à y développer l'idée du beau et du vrai, à épurer le goût, à
» répandre partout des notions exactes sur toutes choses et à relever le
» niveau intellectuel et moral du pays. Aujourd'hui, la *Société académique*
» *des Hautes-Pyrénées* est hors de page. Elle a conquis sa place au soleil,
» à côté des sociétés provinciales ses aînées, et l'on peut dire qu'elle a
» très-bien su faire parler d'elle, sans cesser pour cela d'être une très-
» honnête personne. »

» Ces paroles, messieurs, sorties d'une conscience droite et honnête, qu'aucune illusion n'entraîne, qu'aucun amour-propre ne sollicite, sont pour notre compagnie la plus belle des récompenses. Tout le monde, et il y a bien paru, n'a pas malheureusement pensé de nous, de nos travaux, le bien qu'en a pensé notre confrère; mais le temps fait toujours triompher la vérité, et je crois bien que nous touchons en ce moment à l'heure de la justice.

» Mais laissons là, messieurs, le souvenir de ces tristes débats, et étudiez-vous dorénavant à les éviter, car ils sont à la fois stériles et nuisibles à tous. N'ayons qu'une seule passion : celle de répandre partout le progrès. Vulgarisons les connaissances pratiques et usuelles, dont l'ignorance ou les préjugés empêchent la diffusion ; — développons les facultés intellec-

tuelles du grand nombre ; — présentons à tous, au lieu de la torche qui incendie, le flambeau qui éclaire ; — efforçons-nous de rapprocher les mains et les idées qui se cherchent — les âmes qui se comprennent et se devinent ; — réunissons *les membres dispersés du poëte*, comme dit Horace, afin que ses chants, évoquant les grandes ombres du passé, fassent servir encore leurs glorieuses silhouettes à l'enseignement de l'avenir ; formons enfin une *véritable ligue du bien public*, comme s'exprimaient nos pères, et tenons-nous pour assurés qu'elle réussira.

» Que sommes-nous, messieurs, sinon les pionniers de l'avenir, les laboureurs du siècle qui vient ? — Peut-être ne verrons-nous pas personnellement mûrir tous les grains jetés à la terre par notre main ; — peut-être quelques-uns d'entre eux tomberont-ils, comme l'ivraie de l'Evangile, sur le rocher, ou se disperseront-ils au vent des tempêtes ; — mais si je n'ai pas l'assurance, j'ai du moins l'espoir que nos enfants verront un jour l'or de leurs épis. Ce sera là une merveilleuse moisson dont profitera la famille humaine tout entière, et qui aura été produite par le génie, — ce soleil moral qui, pour éclairer le monde intellectuel, monte éternellement et chaque jour à l'horizon des peuples. » (Vifs applaudissements dans toute la salle.)

» M. Jubinal a ensuite donné lecture du poëme qui a été couronné par la Société académique des Hautes-Pyrénées ; ce poëme est intitulé : *le Percement du Mont-Cenis*. Il est l'œuvre d'un de nos collègues, M. Adolphe Bordes (de Pont-l'Evêque), membre de l'Institut historique. On a surtout applaudi les strophes suivantes :

. . . .

Entre les plus altiers aux formidables crêtes,
Allant braver la foudre et vaincre les tempêtes
Le Cenis d'un seul jet avait touché les cieux.
A peine reposé de l'effroyable crise,
Raidi de tout son poids sur sa profonde assise,
Il soulevait encore ses pieds audacieux.

. . . .

Écoutez ! les marteaux s'irritent
Les durs granits luttent en vain
Des torrents fougueux précipitent
Les battements d'un cœur d'airain.

. . . .

Peuples, battez des mains, car c'est l'heure prévue,

L'instant suprême et solennel
Que jadis déchirant le secret de sa nue.
Au mont coupable annonça l'éternel.
Levez-vous au grand bruit qui roule dans l'espace !
Les champs sont fécondés pour de beaux lendemains.
C'est le char du progrès qui passe.....
Peuples, accourez tous ! Peuples, battez des mains !

R.....

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

RAPPORT

Messieurs,

Les bulletins de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg de l'année 1861 contiennent comme les précédents une collection précieuse de monographies sur toutes les branches des connaissances humaines et qui méritent au plus haut degré l'attention du monde savant.

Avant de passer en revue ces intéressants travaux, je vous signalerai, Messieurs, les voyages scientifiques entrepris à la demande de l'Académie et avec le concours empressé du gouvernement russe.

Cette compagnie avait en 1858, confié à MM. Sévertsof et Borzezov, l'un zoologue et l'autre botaniste, la mission d'explorer les steppes orientales des khirgizes. Ces intrépides voyageurs ont parcouru au milieu de beaucoup de périls un espace de plus de 2,500 werstes. De retour en ce moment, ils préparent une description détaillée de leurs recherches ; ils ont publié un rapport préliminaire qui nous fait connaître la conformation géologique des plateaux situés entre le lac de Kachkar-ata et la mer Aral. Nous y apprenons qu'une suite de formidables tremblements de terre a modifié à des époques diverses la surface du globe dans ces contrées. Les renseignements recueillis par MM. Sévertsof et Borzezov serviront de base pour les études ultérieures sur les causes de l'abaissement si considérable de la mer Caspienne, dont le niveau depuis une époque relativement récente s'est affaissé de près de 800 pieds.

On connaîtra bientôt les résultats du voyage entrepris par M. Ruprecht, naturaliste distingué, dans le Daghestan, de même que nous ne

tarderons pas à être informés des recherches linguistiques et archéologiques que M. Dorn a été chargé de faire dans le Caucase et le Ghilau.

Quant aux collections qui ressortent de l'Académie, nous avons à mentionner qu'elle vient de fonder au *Musée d'ethnographie* une division particulière devant renfermer les ustensiles et autres objets d'antiquité trouvés en Russie et datant des temps les plus reculés de l'histoire du pays ; cela permettra de rechercher si les divers degrés de civilisation qui ont l'un après l'autre régné dans les contrées scandinaves, l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer, se sont aussi succédé en Russie d'une façon aussi marquée.

Le musée zoologique s'est augmenté d'une précieuse collection d'insectes rapportée des environs du fleuve Amour par MM. Maack et Radde, qui y ont trouvé à côté d'insectes qui ne se rencontrent que sous les latitudes les plus froides, de magnifiques papillons rappelant ceux des Tropiques. On a aussi transporté à ce Musée le squelette complet d'un mastodonte antédiluvien découvert près de Nicolaïef ; ses défenses mesurent plus de deux mètres.

Parmi les objets qui sont venus enrichir le *Musée asiatique*, nous citerons les manuscrits arabes donnés par M. Khangof et où se trouve notamment un bel exemplaire du Tcharet, livre de jurisprudence musulmane ; M. Bartholomaeï a offert un manuscrit du Divau de Khakani, ouvrage important pour l'histoire des Schirvauschahs. M. Valikhanof a fait don au Musée asiatique d'une série de médailles en or et en argent provenant du Djaghataï, de Khiva et de Khohand ; les plus intéressantes ont été expliquées par M. Véliaminof dans le bulletin. L'une d'elles constate ce fait jusqu'ici inconnu, qu'avant la chute du khan mongol Termaschinin (VIIIe siècle) prince juste, mais trop peu observateur des coutumes nationales, une partie du Djaghataï avait déjà proclamé un autre souverain dans la personne de Sandjar. M. Véliaminof a une fois de plus mis en évidence que l'usage des peuples de l'Asie centrale de frapper leurs monnaies avec un marteau, a pour résultat que les légendes ne sont presque jamais complètes, parce qu'il arrive à tout moment que l'ouvrier en frappant ne mesure pas bien son coup. De plus, comme ces marteaux s'usent vite, on rencontre dans ces contrées des pièces datées d'une seule et même année et appartenant au même khan, qui diffèrent l'une de l'autre par des nuances de type. On a encore incorporé au Musée asiatique un miroir métallique avec inscription coufique trouvée dans le gouvernement d'Astrakhan, dans un village situé près de l'ancienne résidence des khans de la Horde d'or et qui a déjà fourni une quantité de précieux objets en

or et en argent. Mentionnons encore que l'Académie est sur le point d'acquérir les précieux manuscrits hébreux qui sont en la possession de deux karaïtes.

Nous aborderons maintenant l'analyse succincte des *Mémoires* publiés dans les comptes-rendus de l'Académie et qui nous ont paru avoir une importance particulière ; nous commencerons par ceux de la classe d'histoire et de philologie.

Les fouilles entreprises en 1854, près de Sébastopol, par M. le comte Ouvaroff, avaient mis au jour les restes d'une vieille église byzantine, construite en partie avec des pierres provenant d'un temple antique voué au culte d'Aphrodite. Ces pierres sont couvertes d'inscriptions grecques que M. Stephani a restituées et expliquées avec beaucoup de bonheur ; elles indiquent pour la plupart quelle a été la contribution en argent fournie pour l'érection du temple par les notabilités de l'endroit, entre autres par le légat de l'empereur Vespasien. D'autres inscriptions grecques découvertes sur les reliures en argent de plusieurs évangéliaires conservés au Mont-Athos, ont été commentées avec non moins d'habileté par M. Brosset ; l'un d'eux est écrit en caractères géorgiens du onzième siècle, microscopiques à ce point que cet évangile n'a pas plus de six centimètres de long, cinq de large et trois et demi d'épaisseur. « Les pieux Géorgiens, ajoute M. Brosset, sont très-amateurs de ces livres en miniature, pour lesquels les princes, les rois ou de riches personnages ont pu seuls payer des sommes considérables. J'en ai vu, depuis tantôt quarante ans, une bonne douzaine, toujours entre les mains de gens considérables qui les conservent avec un soin jaloux et les montrent avec peine aux étrangers. »

M. Stephani a maintenu par d'excellents arguments contre un archéologue allemand, M. Wieseler, l'opinion entièrement nouvelle émise par lui récemment au sujet de la signification de l'Apollon du Belvédère. On s'était accordé généralement jusqu'ici à attribuer à l'auteur de cette statue célèbre, l'intention d'avoir voulu représenter Apollon au moment où vainqueur du serpent Python, il quitte le lieu du combat, et où la sérénité céleste remplace chez lui la colère provoquée par la lutte. Mais une statue en bronze, appartenant à M. le comte Stroganoff, et où le dieu tient à la main une égide, tout en ayant du reste la même attitude que l'Apollon du Belvédère, a fait naître chez M. Stephani l'idée que ce chef-d'œuvre de l'art antique figurait le dieu au moment où il secourt les Grecs engagés dans une bataille contre les barbares. Il a cité en faveur de sa manière de voir plusieurs textes qui semblent concluants.

Nous parlerons maintenant d'un travail d'une grande importance dû à mon compatriote M. Patcaniau ; c'est le catalogue de la littérature arménienne depuis le commencement du quatrième siècle jusqu'au milieu du dix-septième.

« Lorsque après l'invention de l'alphabet, dit judicieusement M. Patcaniau, parurent les premiers essais littéraires de l'ancienne Arménie, celle-ci perdit sa puissance politique. Les guerres, le carnage, l'incendie, les tremblements de terre, les persécutions pour la religion et pour la nationalité s'appesantirent sur ce peuple jusqu'à nos jours. Pendant ces calamités, ont été anéantis la plupart des monuments qui pourraient donner une juste idée de la civilisation des Arméniens. Les compositions littéraires, entre autres sont tombées dans l'oubli, la plupart ont disparu ; d'autres se sont conservées en une ou deux copies. »

En effet, le tableau des écrits arméniens si consciencieusement dressé par M. Patcaniau, nous apprend que nous avons à déplorer la perte des ouvrages historiques les plus intéressants, tels que l'*Histoire de mon temps*, de Tigran Pahlavouni (XIe siècle), l'*Histoire des Mongols*, de Horhannes Sarkavag vartabied (XIIe siècle), l'*Histoire d'Asie* de Mekhitar Anetsi (XIIIe siècle), etc. Néanmoins ce qui subsiste encore de notre littérature ne laisse pas d'offrir un vaste champ aux recherches des savants. Plusieurs textes importants sont encore à publier. A ce sujet, notons que M. Patcaniau a rendu un service signalé, en indiquant pour les ouvrages inédits où s'en trouvent les meilleurs manuscrits. Il a eu accès dans les principaux dépôts de la littérature arménienne, savoir : les bibliothèques des Mekhitaristes de Venise, du couvent d'Eschmiadrin, des couvents de Lemberg et de Vienne, celle de l'archevêque Sargis à Sanahin, etc. M. Patcaniau promet de compléter son travail par une bibliographie des écrivains des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, et par le relevé de toutes les traductions d'auteurs grecs du quatrième au douzième siècle.

Le bulletin de l'Académie contient un autre mémoire également remarquable, *Sur les sources de l'histoire d'Arménie*, *de Moïse de Khoren*, rédigé par mon ami M. Victor Langlois, déjà avantageusement connu par ses travaux sur la littérature et la numismatique de l'Arménie et de la Géorgie. M. Langlois commence par constater que ce n'est qu'au cinquième siècle de notre ère que la langue arménienne cessa de servir exclusivement comme idiome vulgaire et qu'elle vint alors remplacer le syriaque, que les lettrés employaient de préférence auparavant. C'est à cette époque de réaction violente contre cette langue étrangère que vécut Moïse de Khoren,

dont M. Langlois signale si justement les connaissances profondes et variées et l'ardeur infatigable au travail qui lui fit explorer les bibliothèques et les archives des principales villes de Syrie, d'Egypte et de Grèce, ainsi que de Rome. Son principal ouvrage, l'*Histoire d'Arménie*, est précieux à tous égards ; il relate des faits restés inconnus aux écrivains de l'antiquité classique et il nous a conservé des fragments d'ouvrages chaldéens et grecs perdus ; ces extraits, lorsqu'ils seront réunis, formeront un supplément au recueil des *Fragments des historiens grecs*, de M. Muller. L'*Histoire de Moïse* nous fait le mieux connaître son patriotisme ardent en même temps qu'éclairé, son esprit judicieux, son caractère intègre. M. Langlois nous montre combien l'Hérodote arménien, loin d'avoir, comme on l'en a accusé, débité des fables douteuses, s'est attaché à contrôler au nom d'une saine critique les récits merveilleux qu'une tradition altérée avait propagés chez ses compatriotes. Si parfois il rapporte des faits qui ne lui paraissent pas bien avérés, il les signale pour mémoire sous forme d'appendice, en prévenant le lecteur de se tenir en garde.

Pour la composition de son livre écrit d'un style concis, mais sans sécheresse, Moïse a consulté de préférence les sources grecques, la chronique d'Eusèbe, Alexandre Polyhistor, le compilateur de Bérose, Céphalion et beaucoup d'autres historiens dont les écrits ont pour la plupart disparu. Ensuite il a puisé dans les auteurs chaldéens, autrement dits nabatéens, notamment dans Mar Apas Gadina, sur la personne duquel les opinions les plus diverses ont été émises par Quatremère et M. Renan d'une part, et M. Dulaurier de l'autre. M. Langlois propose à ce sujet une voie moyenne ; il admet que l'ouvrage de Mar Apas a été antidaté par Moïse, mais de la meilleure foi du monde ; ensuite loin d'être l'œuvre d'un chrétien de l'école d'Edesse, ce livre a été écrit par un païen qui vivait au commencement de notre ère et cela dans un idiome formant une transition entre le chaldéen et le syriaque. Moïse nous a aussi conservé plusieurs morceaux extrêmement curieux, tirés des plus anciennes poésies nationales de l'Arménie, dont la haute valeur philologique et littéraire a été signalée surtout par mon compatriote, M. Emin. Enfin Moïse a aussi consulté, mais plus rarement que ne le ferait un historien de nos jours, les pièces originales déposées dans les archives de son pays, qui comme dans tout l'Orient étaient l'objet d'un soin minutieux et se trouvaient classées, ainsi que nous l'apprend un curieux passage de l'*Histoire d'Arménie*, d'après un excellent ordre méthodique, le même qui est aujourd'hui employé aux archives de l'Empire à Paris.

Nous vous signalerons encore, Messieurs, les notes critiques publiées

par M. Namk relativement à la dernière édition de l'*Histoire des empereurs* d'Hérodien; il prouve que le texte de cet auteur, si important pour l'histoire du second siècle, est encore loin de présenter le degré d'exactitude, que les manuscrits, notamment celui de Venise, permettent de lui donner.

M. Koeppen nous a fourni quelques renseignements sur les recherches entreprises par lui depuis trente ans sur les dialectes russes, et qui, outre qu'elles ont sauvé de l'oubli beaucoup de traditions et poésies populaires, lui ont permis d'élaborer un *Atlas ethnographique* de l'empire russe, qui n'est pas encore publié, mais dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

Il nous reste encore à parler d'une étude remarquable de M. Schiefner sur l'épopée nationale des Finnois, laquelle d'après les observations ingénieuses de ce savant, contient beaucoup d'éléments empruntés à la mythologie scandinave. En effet, lorsque les Finnois arrivèrent sur les bords de la Baltique, ils ne professaient qu'une religion des plus grossières, approchant du *schamanisme* ou culte des sorciers. Ils empruntèrent bientôt à leurs voisins, les Scandinaves, des idées plus épurées, et il serait curieux de rechercher s'ils n'ont pas conservé dans leurs poésies nationales plusieurs traits de la mythologie scandinave que ne mentionnent ni l'Edda ni les Sagas.

Passant maintenant aux travaux de la classe de physique et de mathématiques, j'appellerai votre attention, Messieurs, sur les articles étendus consacrés par M. de Baer à l'examen de la loi générale qui préside à la formation du lit des rivières, en tant qu'elle dépend de la rotation de la terre. Elle se formule en ces termes : Les courants d'eau qui vont de l'équateur vers les pôles exercent une pression contre la rive orientale, et ceux qui s'avancent des pôles vers l'équateur agissent plus fortement sur la rive occidentale. Or, dans l'hémisphère boréal, ces deux espèces de rives se trouvent être situées à droite. Donc, les courants qui dans cet hémisphère suivent plus ou moins la direction des méridiens, doivent avoir la rive droite creusée et escarpée, la gauche inondée et aplatie, sans que ce résultat soit beaucoup modifié par les influences accidentelles du terrain ; mais ces influences se feront plus sentir dans les courants qui forment avec le méridien un angle considérable. Cette loi se vérifie, en effet, d'une manière générale sur les fleuves de l'empire russe. Dans l'hémisphère du sud, c'est la rive gauche, qui, à l'inverse, doit être plus creusée que la droite, ce qui se démontre parfaitement par la conformation de l'Uruguay et du Paraguay. Après avoir constaté l'exactitude de

cette loi par une étude approfondie du cours du Volga, M. de Baer cite encore en faveur de sa théorie de nombreuses preuves que lui fournissent les observations faites en Sibérie par M. Middendorff.

Nous devons à ce même savant un autre mémoire sur l'impossibilité d'établir des bancs d'huîtres sur les côtes russes de la Baltique, cela à cause du degré inférieur de salure que possède la mer en ces lieux, et qui atteint à peine à 0, 8 %, tandis que la Méditerranée renferme 3 % de sel et l'Atlantique de 3 à 3, 5 %.

Dans un troisième mémoire, M. de Baer examine la question de l'extinction des espèces animales, et particulièrement de la disparition des espèces contemporaines de l'homme; il nous donne entre autres, pour ainsi dire, la notice nécrologique de la vache marine du Nord, *Rhytina Stelleri*. Ce ne fut qu'en 1742 que cet animal fut rencontré pour la première fois par les Européens; Steller en vit en cette année des troupeaux considérables sur les côtes de l'île de Béring. Il signala si bien les avantages que devait produire la chasse de la vache marine, qu'une quantité d'expéditions furent dirigées vers les lieux où elle habitait, et elle fut pourchassée avec un tel acharnement, qu'en 1768 on tua le dernier exemplaire subsistant de cette espèce, qui est, en effet, parfaitement éteinte aujourd'hui, comme M. de Baer l'a prouvé contre l'assertion du célèbre paléontologue Owen.

Nous mentionnerons encore le mémoire extrêmement intéressant où M. Hamel discute l'invention de la télégraphie électrique. Il constate, par les documents les plus irréfragables, que ce fut un Russe, le baron Schilling, qui appliqua le premier l'électro-magnétisme à la transmission de la pensée. Dès 1809, Schilling s'était intéressé à la télégraphie, et, guidé par son ami Soemmering, il avait fabriqué plusieurs machines servant à communiquer la pensée au moyen du galvanisme. Plus tard, après les découvertes d'Oërstedt, il construisit un télégraphe électro-magnétique, dont il exhiba, en 1835, à la réunion des naturalistes de l'Allemagne, le modèle qui fut emporté à Heidelberg par le professeur Muncke. En 1836, un Anglais, Cootre, se trouvant dans cette ville, entendit parler de cet appareil qui lui fut montré, et il résolut aussitôt d'exploiter cette invention dans de plus grandes proportions. De retour dans son pays, il fit disposer le long du chemin de fer de Londres à Birmingham, sur un espace de 5 milles, des fils de fer en correspondance avec des appareils construits d'après les idées de Schilling, que Cootre attribuait à Muncke, ne sachant pas que ce dernier avait reçu sa machine du baron. Le 25 juillet 1837, quelques jours avant la mort de Schilling, les expé-

riences tentées par Cootre réussirent parfaitement. Le résultat en fut propagé partout par la presse; ce fut après l'avoir ainsi appris que le peintre américain Morse, qui, en 1832, avait entendu le docteur Jackson émettre divers projets pour l'emploi de l'électro-magnétisme à la télégraphie, se mit à songer à réaliser cette idée. Ses premiers essais, qui sont du 4 septembre 1837, furent très-peu satisfaisants. Et cependant c'est à lui qu'on attribue généralement l'invention du télégraphe électrique, laquelle, comme on vient de le voir, revient de plein droit au baron Schilling qui, quelque temps avant de mourir, se disposait à mettre Cronstadt en communication avec Peterhof par un télégraphe sous-marin.

Il ne me reste plus qu'à parler de plusieurs notes ayant trait aux mathématiques, à la physique et à la géographie, et dont la simple énumération suffira pour mettre en évidence la diversité des travaux de l'Académie.

M. Middendorf a donné une description intéressante de la conformation géologique de l'île Anikïef, dans la mer Glaciale, et qui, comme les îles environnantes, a été formée par des soulèvements successifs; il a aussi donné quelques détails sur diverses enseignes de marchands hollandais trouvés à Anikïef, et remontant à la fin du xvie siècle, nouvelle preuve de la concurrence que les Hollandais commençaient dès lors à faire aux Anglais pour le trafic avec la Russie.

Nous devons à M. Goeppert quelques observations sur la flore de l'époque tertiaire dans les régions arctiques; il conclut qu'à cette époque, il régnait en Islande, en Groenland et au Kamtschatka, une température moyenne de 9° au-dessus de zéro, qui permettait aux plantes de la période des miocées de se développer parfaitement.

Enfin, M. Lenz a publié le calcul des observations météorologiques faites par M. Schrenck en 1853 et 1854 dans l'océan Atlantique et dans le Pacifique; il en ressort entre autres que dans le premier de ces océans la température est notablement plus élevée qu'elle ne l'est dans le Pacifique sous les mêmes latitudes; ce phénomène, qui se remarque surtout dans l'hémisphère austral, s'explique par les masses d'eau froide que les courants poussent du pôle vers le sud.

Je terminerai ici le résumé trop succinct à mon gré des travaux de l'Académie de Saint-Pétersbourg, qui, soutenue par le gouvernement éclairé de l'empereur Alexandre II, continue, comme vous avez pu en juger, à se maintenir au premier rang parmi les compagnies savantes de l'Europe. Sous peu, j'aurai l'honneur, Messieurs, de vous

adresser un autre rapport sur les bulletins de l'Académie publiés en l'année 1862.

A. Calfa,
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1866.

La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 14 novembre à neuf heures du soir. M. Masson, président de la troisième classe, occupe le fauteuil.

M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Plusieurs livres ont été offerts à la classe, notamment une nouvelle revue qui a pour titre : *Revue des Questions historiques*. M. J. Desclozières est nommé rapporteur.

Le rapport sur la candidature de M. Jean Gerlin de Venise est déposé sur le Bureau. M. Breton, rapporteur en donne lecture à la première classe, le rapport étant favorable, la classe passe au scrutin secret, et M. Gerlin est admis comme membre correspondant.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Plusieurs livres sont également offerts à cette classe, leurs titres seront imprimés dans le Bulletin du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Deux rapports sont déposés sur le Bureau par les commissions chargées d'examiner les titres de deux candidats. Le premier, sur la candidature de M. Paringault, est lu par M. Desclozières. Le rapport étant favorable, la classe passe au scrutin secret, M. Paringault est admis comme membre résidant.

Le second, sur la candidature de M. Larevellière, d'Angers, qui est admis par la classe au scrutin secret, comme membre correspondant.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture de la description du *Camp de César*

chez les Andes (Angers), par M. Renzi. M. Barbier en donne lecture à l'assemblée. Après quelques observations de MM. Breton et Barbier, ce travail est renvoyé au comité du journal par le scrutin secret.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1866.

*** La séance est ouverte à neuf heures du soir.

M. E. Breton, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

Plusieurs livres ont été offerts à l'assemblée ; des remerciements sont votés aux donateurs. Notre honorable collègue, M. le docteur Martin de Moussy offre à l'assemblée un ouvrage intitulé : *l'Industrie indienne dans le bassin de la Plata* (Amérique), à l'époque de la découverte ; M. Folliet est nommé rapporteur.

Trois candidats ont été admis par les classes à la suite des rapports favorables des commissions chargées d'examiner leurs titres. Ces candidats sont M. Gerlin de Venise, admis comme membre correspondant de la première classe, MM. Paringault et Larevellière, admis par la troisième classe, le premier comme membre résidant, le second comme correspondant. M. le président invite l'Assemblée à prendre part au scrutin. L'admission des trois candidats est approuvée successivement.

M. Carra de Vaux est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'*Armorial de l'épiscopat*, par M. l'abbé Denys. Des observations sont adressées à M. le rapporteur par MM. Breton, Desclozières et de Montaigu ; ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Breton donne lecture d'une notice sur la *Vie et les ouvrages du Dominiquin*, cette intéressante notice est renvoyée au comité du journal.

M. Desclozières donne lecture ensuite : 1° d'un rapport sur les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique ; 2° d'un rapport sur l'*Université d'Angers au moyen âge*, par M. Parrot; après lecture de ces deux rapports intéressants, MM. Breton, de Berty et de Montaigu ont adressé quelques observations au rapporteur ; renvoi par le scrutin au comité du journal.

Il est onze heures ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.





MÉMOIRES

ÉTUDE HISTORIQUE SUR GUILLAUME Ier, LE VÉNÉRABLE, DIT DE CHAMPEAUX,

Fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris et quarante-huitième évêque de Châlons-sur-Marne, en 1113.

L'un des personnages les plus célèbres de la plus glorieuse époque du moyen âge est sans contredit Guillaume de Champeaux. Il donna un nouvel élan à la science dans le centre même des lumières et fit surtout le plus grand honneur à Châlons. C'est une étude des plus utiles que celle de l'histoire de ce fameux docteur dont la renommée croît avec les siècles; nous allons essayer d'en donner un aperçu.

Guillaume était seigneur de Champeaux, *de Campellis,* bourg situé dans la Brie à trois lieues de Melun et faisant partie du diocèse de Paris. Il fut d'abord disciple d'Anselme de Laon, si célèbre par sa doctrine et par sa piété. Quand il eut fait sous sa conduite de grands progrès dans les sciences, il vint à Paris où il enseigna avec le plus grand succès la rhétorique, la dialectique et la théologie. Jalon, évêque de Paris, lui conféra le titre de premier archidiacre de son église. Dès lors Guillaume donna ses leçons dans le cloître de la cathédrale, aux applaudissements universels, et ses disciples furent innombrables.

Il faisait école, il était *réaliste* et avait pour adversaire Roscelin qui était *nominaliste.* Nous n'avons point à exposer ici ces deux systèmes, ce qui demanderait trop de développement.

Guillaume de Champeaux eut un ami perfide et cet ami fut Abailard. Après avoir étudié sous Roscelin le nominaliste, celui-ci voulut prendre aussi des leçons de Guillaume le réaliste. Le célèbre docteur mit tous ses soins à cultiver les heureuses dispositions de son nouveau disciple, et le traita comme son ami; mais Abailard ne cherchait qu'à l'embarrasser par les subtilités d'une vaine dialectique; il se vante même, dans l'histoire de sa vie, de l'avoir éclipsé, forcé à quitter sa chaire et à se faire, par dépit, chanoine régulier à Saint-Victor, bien que sa réputation de sainteté démente cette indigne assertion.

Dupin et avant lui Abailard font peser sur Guillaume une accusation plus odieuse encore ; il ne se serait fait moine que pour obtenir plus facilement un évêché.

Le P. Longueval a vengé dignement Guillaume de Champeaux. Guillaume ne renonça à sa chaire et à la dignité d'archidiacre de Paris, que pour mener une vie plus parfaite, et c'est ainsi qu'il a pu rendre de si immenses services à ses contemporains et à tous les âges.

En fondant en 1108 l'abbaye de Saint-Victor de Paris, Guillaume établit en même temps l'école qui devint la plus renommée de la chrétienté et par les sciences ecclésiastiques et par les vertus religieuses. Rollin n'a pas craint d'appeler ce monastère le berceau de l'Université de Paris. En effet, l'évêque de Paris et le bienheureux Hildevert, évêque du Mans, engagèrent Guillaume à reprendre ses leçons, et, docile à leurs conseils, le pieux docteur, malgré sa retraite, continua d'enseigner publiquement. Les étudiants affluèrent de toutes parts à cette école dont la réputation ne cessa de s'accroître. Abailard lui-même voulut encore prendre de Guillaume des leçons de rhétorique, mais il ne pouvait s'empêcher de combattre son maître, particulièrement sur les *universaux*. C'est là une grande question que Bossuet lui-même a entrepris de résoudre dans la logique qu'il écrivit pour son élève, le fils de Louis XIV.

Guillaume fut bientôt débarrassé des chicanes d'Abailard, qu'en punition de son orgueil Dieu abandonna à une passion honteuse, source de ses humiliations et de ses malheurs. Pendant qu'il tombait dans la fange, Guillaume, sans le vouloir, allait parvenir au comble de la gloire. Il se rendit à Châlons-sur-Marne en 1113, pour obtenir du roi Louis le Gros un diplôme portant l'établissement de l'abbaye de Saint-Victor, juste au moment où Hugues, quarante-septième évêque de Châlons, venait de terminer sa longue carrière. Le roi, le clergé, le peuple furent tellement charmés du maintien noble, de la rare doctrine, de l'éloquence, de la haute réputation et surtout des vertus de Guillaume, qu'il fut proclamé évêque de Châlons d'une voix unanime, et que dix évêques voulurent assister à son sacre.

Ce ne fut pas sans une grande douleur que Guillaume quitta son abbaye de Saint-Victor ; mais il y laissa des disciples dignes de lui, qui la firent prospérer de plus en plus.

Rien n'était plus digne d'admiration que le régime intérieur de cette communauté, et on est encore plus étonné de la quantité de grands hommes en tous genres qu'elle a produits ; mais c'est Guillaume que nous devons suivre sur son nouveau théâtre ; nous allons voir en lui le vrai

docteur en Israël, celui qui a la clef de la science et surtout celle de la science du salut.

Comme son divin maître, il commence par prêcher d'exemple. Le premier acte de son administration est la réformation des chanoines de sa cathédrale, et il met un soin extrême à instruire lui-même son clergé. Il fait des leçons publiques comme à Saint-Victor et ses auditeurs recueillent avec une sainte avidité les paroles qui coulent de sa bouche comme un fleuve de miel. Le zélé pontife modifia avec une grande sagesse l'administration diocésaine, et comme il avait une haute idée de la profession religieuse, il s'appliqua, soit à construire des monastères, soit à réformer ceux qui existaient; il voua surtout une affection particulière à l'abbaye de Saint-Pierre aux Monts de Châlons et lui donna une charte qui confirma tous ses biens. Avec un art merveilleux, il sut calmer les dissensions et réconcilier les chanoines de la cathédrale et ceux de Notre-Dame en Vaux brouillés depuis longtemps pour des droits qu'ils se disputaient.

Voici venir le moment le plus heureux de la vie de Guillaume. Deux moines entrent dans la maison épiscopale; il présentent le plus étrange contraste. L'un d'une maigreur extrême paraît mourant et n'est vêtu que d'un habit grossier; l'autre est d'une haute taille, d'une santé robuste et dans la force de l'âge. Guillaume ne tarde pas à reconnaître dans ce moine si chétif un grand serviteur de Dieu, saint Bernard; l'autre moine, Helbon, lui a été donné pour compagnon.

Pendant la vacance du siège de Langres, Bernard a été envoyé par ses supérieurs demander à l'évêque de Châlons la bénédiction abbatiale. Il s'établit bientôt entre le pontife et l'abbé une amitié intime; ils n'ont plus qu'un cœur et qu'une âme. Que l'amitié des saints est touchante! Combien de fois Clairvaux fut la maison de l'évêque et Châlons l'hospice des moines de Clairvaux!

Le jeune abbé veut renouveler à Clairvaux toutes les austérités des solitaires de la Thébaïde; mais il tombe dangereusement malade. Guillaume l'ayant appris, se rend en diligence à Clairvaux et s'efforce en vain de déterminer son ami à modérer ses mortifications. Il part alors pour Cîteaux, se prosterne devant l'abbé Etienne et le chapitre, et demande qu'on lui donne pouvoir sur l'abbé de Clairvaux. L'ayant obtenu, il revient auprès de Bernard, le sépare de sa communauté, lui donne un médecin pour le soigner, lui ordonne de lui obéir et parvient ainsi à lui rendre la santé.

Guillaume est aussi le médecin des âmes, et il réussit à calmer l'étrange scrupule des disciples de Bernard, qui se reprochaient la joie qu'ils éprouvaient dans les souffrances. Dans une circonstance plus urgente encore, il

est obligé de venir de nouveau à leur secours. Bernard et ses moines tombent dans la plus complète indigence; Guillaume l'apprend et aussitôt il leur envoie des voitures chargées de provisions.

La véritable amitié n'est pas ingrate; sur les invitations réitérées de Guillaume, l'abbé de Clairvaux vient faire entendre sa voix éloquente dans les églises de son diocèse, et partout opère des conversions merveilleuses; des ecclésiastiques, des laïques illustres le suivent à Clairvaux.

Quand il les eut formés à la vie monastique, Bernard les renvoya dans leur diocèse fonder l'abbaye de Trois-Fontaines qui fut la première fille de Clairvaux et leur donna pour abbé l'illustre Roger qu'il avait converti à Châlons peu de temps auparavant (1).

Cette abbaye de Trois-Fontaines fut comme une ruche féconde d'où s'échappèrent de nombreux essaims, et les restes imposants de ce monastère attestent encore maintenant sa grandeur passée.

Guillaume se rendait à Clairvaux aussi fréquemment que le lui permettaient ses fonctions pour jouir des entretiens de son ami à la fois sérieux, doux et sublime. Voulant donner à Clairvaux un gage précieux de son affection, il y construisit à ses frais une magnifique chapelle qu'il destina à être sa dernière demeure.

Guillaume va paraître maintenant sur un théâtre plus grand encore; d'immenses luttes l'attendent, mais son génie n'en jettera qu'un plus vif éclat. La malheureuse querelle des investitures avait produit dans les États de Henri V, empereur d'Allemagne, et dans le clergé des désordres qu'il était urgent de faire cesser. Exposons en peu de mots les différentes péripéties que cette triste affaire doit subir. Sur la fin de l'année 1116, Guillaume entreprend un voyage de la plus grande importance; il se rend à Rome où, en 1117, il assiste à un concile dans lequel le pape Pascal II condamne le privilége des investitures que l'empereur Henri V avait extorqué; mais ce n'est encore là que le commencement des scènes les plus douloureuses.

Le roi Louis le Gros, de concert avec le pape Calixte II, charge Guillaume de Champeaux de se rendre à Strasbourg où l'empereur tenait alors sa cour, pour y traiter personnellement avec lui des moyens de rétablir la paix entre l'Empire et l'Église. Le pape lui adjoint Pons, abbé de Cluny. L'Empereur accueille l'évêque de Châlons avec toute la considération due à son caractère, à ses talents, à ses vertus, et lui dit : « Je voudrais bien trouver un moyen de terminer cette affaire et d'arriver à la paix

(1) *Gallia christiana*, t. IX, p. 961.

sans diminution de mon autorité. » Guillaume lui répond qu'il n'y a qu'un seul moyen, que c'est de renoncer absolument à l'investiture des évêchés et des abbayes, et lui prouve par son propre exemple qu'il n'éprouvera aucune diminution de son autorité, et l'Empereur levant les mains répond : « Eh bien ! soit ! Je n'en demande pas davantage. »

Que n'a-t-il tenu cette parole ! que de maux il eût évités ! Et pourtant il avait fait serment à l'évêque sur la foi chrétienne.

Guillaume retourne le 6 octobre à Paris où se trouve le pape, et on dresse les articles du traité de paix. Le pape renvoie l'évêque de Châlons avec trois autres députés vers l'Empereur qu'ils rencontrent entre Metz et Verdun. Henri jure d'exécuter les articles à Mouson en présence du pape lui-même.

Le concile de Reims venait de s'ouvrir le 20 octobre 1119. Ce fut un des plus brillants et on n'y compta pas moins de 426 pères. Le sujet proposé au concile était l'extirpation de la simonie et l'abolition des investitures.

Ce fut là que Guillaume brilla comme le soleil au milieu des autres astres.

Le pape se rend à Mouson ; le lendemain de son arrivée, il envoie l'évêque de Châlons avec d'autres députés à l'Empereur qui d'abord nie tout. Guillaume le reprend avec tant de vigueur, qu'il le force à reconnaître ce qu'il avait promis, mais en demandant un délai jusqu'au lendemain, délai qui lui est accordé. Le jour suivant tout est changé et l'Empereur furieux exige un nouveau délai jusqu'à une diète générale de tous les seigneurs de son royaume. Guillaume indigné de tant de mauvaise foi, lui déclare qu'il ne veut plus avoir affaire à lui, et part sans prendre congé. Le pape se rend en toute hâte à un autre château du comte de Troyes, puis, la nuit suivante, fait si grande diligence qu'il arrive le matin à Reims, y célèbre la messe et fulmine une sentence définitive contre Henri V, dont la race devait bientôt s'éteindre sous la hache du bourreau.

L'année suivante, en 1120, Guillaume, dans un concile tenu à Soissons, parla avec tant d'éloquence dans l'affaire de la canonisation de saint Arnould, évêque de Soissons, que dans les actes de ce concile, il est loué comme étant la colonne des docteurs, *columna doctorum*.

Dans le même concile, il montra une grande sagesse en faisant restreindre les priviléges excessifs de l'abbaye de Cheminon (1). Il fit encore paraître son génie conciliant en rétablissant la concorde entre les chanoines réguliers de Saint-Martin de Vertus et les Bénédictins de Saint-Sauveur.

(1) *Gallia christiana*, t. IX, p. 964.

Sa dernière charte est peut-être la plus curieuse et la plus édifiante ; il s'y réforme lui-même et proscrit les abus qui s'étaient introduits parmi ses propres chanoines. Cette charte constitue en quelque sorte son testament.

Le pieux évêque voulut laisser à sa cathédrale un souvenir encore plus sensible, plus imposant, plus admirable de son affection ; il fit construire à ses frais la tour du sud où s'épanouit le style du XIIe siècle dans toute sa splendeur. Pour conserver à jamais le souvenir de l'auteur de ce magnifique monument, on lui a donné le nom de *tour Champeaux*.

Un nouveau titre fut ajouté à sa renommée par la monnaie qu'il fit frapper, monnaie qui mérita le nom de *bonne monnaie de Châlons;* elle avait cours même dans les contrées lointaines et on la préférait à toute autre pour son bon aloi. Les monnaies frappées au coin de Guillaume de Champeaux portent d'un côté GVILMERMVS et dans le champ une épée, et au revers CATALAVNI avec une croix.

Ce pontife chéri fut ravi trop tôt à l'amour de ses diocésains. Il voulut donner un grand exemple d'humilité, et huit jours avant sa mort, il se fit revêtir de l'habit de religieux et étendre sur une misérable couche. Il termina sa brillante carrière l'an 1121, le 8 des calendes de février.

Suivant son désir et au grand regret des habitants de Châlons, son corps fut déposé dans la splendide chapelle qu'il avait construite à Clairvaux. Pendant sa vie, Guillaume avait pourvu aux besoins corporels des saints religieux de Clairvaux ; les moines reconnaissants pourvurent après sa mort aux besoins de son âme. Cette touchante réciprocité de bienfaits contitue son plus bel éloge.

Un immense regret oppresse notre cœur. Le temps a dévoré les plus beaux monuments du génie de Guillaume de Champeaux, et on n'a plus de lui que deux ouvrages : un *Traité de la communion sous les deux espèces* et un autre sur l'*Origine de l'âme*, imprimés aux *anecdotes de dom Martène* (1). Si ses plus magnifiques ouvrages ont péri, son nom du moins n'a rien perdu, son illustration n'a fait que croître avec les siècles.

L'abbé BOITEL,
Chanoine de Châlons, membre correspondant de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT *sur les travaux de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.*

J'ai à vous rendre compte, messieurs, de l'envoi des cinq derniers tomes de ses mémoires que l'Académie royale des sciences de Lisbonne vient

(1) Buirette de Verrières, *Annales historiques de Châlons,* 1re partie, p. 176.



d'adresser à l'Institut historique. Ces volumes comprennent le résumé des travaux de ce corps savant, dans la période décennale de 1854 à 1863, et sont divisés en deux sections :

1° Sciences morales et politiques, belles-lettres.

2° Sciences mathématiques, physiques et naturelles.

Mais, avant d'entrer dans l'analyse de ces travaux, permettez-moi quelques détails historiques, d'abord sur l'origine et la fondation de cette académie, puis sur sa réorganisation dans ces dernières années, d'autant plus que nous trouvons les éléments de ce récit dans deux des discours prononcés lors des solennités qui en inaugurèrent la restauration. — Le premier est de Mgr l'archevêque de Mytilène, vice-président; le second, de M. le secrétaire perpétuel, D. Joaquin da Costa de Macedo.

Dans la session publique et solennelle du 5 juillet 1854, Mgr l'archevêque déclare inaugurer la nouvelle série de publications faites sous les auspices de cette utile et glorieuse institution nationale; et sa courte mais chaleureuse allocution résume à grands traits son histoire depuis sa fondation en 1781 jusqu'à sa réorganisation actuelle, que consacre la présidence perpétuelle de S. M. le roi Ferdinand VI, mari de feue la reine dona Maria da Gloria et père du jeune roi actuel.

L'Académie royale des sciences de Lisbonne, précédée déjà par plusieurs établissements de ce genre en Europe, fut fondée, comme nous venons de le dire, en 1781 par la reine dona Maria Ire qui la protégea de la manière la plus efficace; elle fut ensuite vigoureusement soutenue par son successeur, le roi Jean VI, jusqu'à son départ pour le Brésil en 1808. — Pendant cette première période, l'Académie publia un grand nombre de mémoires sur toutes les branches des connaissances humaines; et spécialement sur la géographie de l'Amérique du Sud, mémoires qui excitèrent vivement l'attention du monde savant.

Les événements de 1808, la guerre étrangère, puis la guerre civile qui la suivit, les agitations politiques de quarante années, amenèrent un temps d'arrêt dans ses travaux. Heureusement, lorsque le calme fut rétabli, la sollicitude de la reine dona Maria da Gloria, celle de son auguste époux le roi Ferdinand, rétablirent l'Académie sur son ancien pied, tout en améliorant son régime intérieur, et en augmentant ses ressources. La régularité de la marche de ses publications fut dès lors assurée.

Le compte rendu du secrétaire perpétuel nous donne des détails sur l'organisation intérieure de l'Académie, réglée par décret royal du 2 décembre 1851.

Chacune des deux grandes classes que nous avons indiquées se subdivise en quatre sections composées chacune de cinq académiciens.

La classe des sciences morales et politiques et des belles-lettres a les sections de : — Littérature; — Sciences morales et jurisprudence; — Sciences économiques et administratives; — Histoire et archéologie.

La classe des sciences mathématiques, physiques et naturelles, compte les sections des : — Sciences mathématiques; — Sciences physiques; — Sciences historico-naturelles; — Sciences médicales.

Dans les années suivantes le nombre des académiciens dut être augmenté et fut porté à trente pour chaque classe. Les premiers temps de la réorganisation furent consacrés à réinstaller la bibliothèque, le musée, l'histoire naturelle, établissements que, non-seulement chaque académicien, mais chaque citoyen portugais, se firent un devoir d'enrichir... D'autres sociétés savantes du royaume mirent à honneur de se faire reconnaître et approuver par l'Académie, de sorte que cette belle institution devint un centre vers lequel convergèrent tous les travaux exécutés dans les diverses branches des connaissances humaines par toute l'étendue du royaume et un éclatant foyer de lumières pour le Portugal.

L'Académie s'associa, parmi les savants d'Europe et du Brésil, ceux que leurs études avaient mis plus spécialement en rapport avec le Portugal et les honora du titre de membres correspondants.

Telle est aujourd'hui l'organisation du corps savant qui fait l'honneur du Portugal. Cette institution montre comment dans un état qui a de si glorieux souvenirs, gouvernants et gouvernés ont compris l'immense utilité des créations de cette nature pour le progrès de la civilisation générale.

Passant maintenant à l'examen des travaux publiés dans le recueil appartenant à la classe de la littérature, nous dirons avoir particulièrement remarqué un intéressant mémoire de D. Joaquin José da Costa Macedo sur la connaissance de la langue et de la littérature grecque en Portugal depuis l'origine jusqu'à la fin du règne du roi D. Duarte.

M. Da Costa ne parle certainement pas de la légende fabuleuse de la fondation de Lisbonne par Ulysse, mais il reconnaît que dans des temps très-anciens les Phéniciens et les Carthaginois avaient déjà des comptoirs commerciaux sur les côtes de Portugal, sans exercer toutefois aucune influence durable sur les indigènes. Les rapports avec les populations grecques n'eurent lieu que par les petites colonies parties de Marseille, qu'avaient fondée les Phocéens. Après la conquête romaine, la langue grecque y fut portée dans la classe qui formait l'aristocratie des pays, mais elle ne se répandit jamais dans le peuple, tandis que la langue latine, au contraire, était comprise dans tous les centres de population. La littéra-

ture latine même était soigneusement cultivée. Hygin, les deux Sénèques, Pomponius Mela, Columelle, Quintilien et Martial étaient nés et avaient été élevés dans la péninsule ibérique : M. Da Costa fait une courte biographie de chacun de ces hommes célèbres, à l'aide de citations prises dans leurs propres œuvres. Il termine en concluant que si les écrits laissés par ces auteurs prouvent qu'ils avaient une connaissance parfaite de la langue grecque, il n'est nullement établi que celle-ci fût généralement cultivée en Espagne et en Portugal à cette époque.

D. Jose Barbosa Canaes de Fignereido-Castello-Branco donne une notice chronologique détaillée sur les comtes de Castille. Ce travail lui permet d'examiner l'établissement des Arabes en Espagne et les premiers effets de la conquête, puis d'établir la situation de la population chrétienne vaincue devant la race triomphante, et comment s'organisa la réaction lente mais tenace contre les conquérants dont la longue résistance s'explique par les incessants secours qu'ils trouvaient chez leurs coreligionnaires de l'autre côté du détroit ; c'est-à-dire chez les Maures d'Afrique. La chronologie commence par D. Pedro duc de Cantabrie, de la race royale de Leovigilde et de Recared, que les Asturiens reconnurent alors comme leur chef et qui fut la tige des rois de Castille, lesquels prirent le sceptre en 1035.

Dans un autre mémoire, le même académicien traite des relations du Portugal avec la Syrie dans le courant du XIIe siècle, et démontre qu'elles ont été plus fréquentes qu'on ne le croit généralement.

M. Herculano publie un mémoire très-lucide sur l'origine probable du nobiliaire portugais ou archives des titres de noblesse attribué au comte Pedro Barcellos, fils naturel du roi Diniz, lequel vivait au milieu du XIVe siècle. Il regarde ce document précieux, non comme l'ouvrage d'un seul homme, mais comme celui d'une époque ; c'est pour lui le registre de l'aristocratie dont l'origine est contemporaine de la fondation de la monarchie.

On doit à M. João Neves e Carvalho-Portugal un mémoire sur les derniers temps de la domination romaine en Espagne. Au bout de six siècles d'occupation, la péninsule était devenue entièrement romaine ; les Celtibères, les derniers soumis par les conquérants du monde, furent aussi les derniers qui leur restèrent fidèles. Les Cantabres et les Asturiens ne cédèrent qu'à l'immense supériorité du nombre lorsqu'ils furent attaqués par les Suèves et les Visigots commandés par leur roi Sizebut en 612. A partir de cette époque, jusqu'à la conquête arabe, l'Espagne entière demeura sous la domination des Goths qui formèrent l'aristocratie espa-

gnole et portugaise, mais les masses restèrent ibéro-romaines. Les descendants de cette même aristocratie reconquirent pied à pied le territoire perdu par le roi Rodrigue à la grande bataille du Guadaleté, et furent la souche de la noblesse actuelle des deux royaumes. Les détails donnés sur les dernières luttes soutenues par la puissance romaine en Espagne par M. Carvalho sont du plus vif intérêt et s'appuient sur des documents contemporains dont la mise au jour témoigne de l'instruction historique profonde de l'auteur.

Le mémoire du docteur Levy Maria Jordaô sur les deux évêchés de Ceuta et de Tanger, font connaître les vicissitudes par lesquelles passèrent ces deux têtes de pont de la chrétienté péninsulaire sur la côte d'Afrique. Ceuta fut conquise sur les Maures en 1415 par les Portugais, qui la conservèrent jusqu'en 1658, époque à laquelle elle fut cédée à l'Espagne; ce fut en 1471 seulement qu'ils occupèrent Tanger qui fut possédé par eux près de deux siècles jusqu'à 1661, où il fut cédé aux Anglais qui ne s'y installèrent pas et se contentèrent d'en démolir les fortifications. Les Maures alors y revinrent et l'ont conservé jusqu'à l'époque actuelle. Les deux siéges épiscopaux suivirent le sort de ces deux conquêtes. L'auteur ajoute à l'appui de son histoire les bulles pontificales qui autorisèrent l'érection de ces siéges, et une chronologie raisonnée des dignitaires qui les occupèrent sous la domination portugaise.

Deux autres mémoires du même auteur : — l'un sur la question de savoir si la propriété littéraire existait chez les Romains, — l'autre sur l'origine de la loi connue sous le nom de *camara cerrada*, chambre nuptiale fermée; expression dont on se servait au moyen âge pour désigner le douaire dû à la femme qui allait se marier, comme prix de sa virginité, renferment beaucoup de détails curieux sur ces matières peu connues encore.

Le question de la monnaie, par D. Carlos Morato-Roma, traite un sujet d'économie politique moderne, de même que M. Bonneville de Marsangy, membre correspondant étranger de l'Académie, dans un mémoire sur *la moralité comparée de l'homme et de la femme, au double point de vue de l'amélioration des lois pénales et des progrès de la civilisation*, agite une question à la fois de philosophie sociale et de jurisprudence, et prouve que malgré l'éducation imparfaite qui lui a été donnée, même dans nos pays civilisés, la femme est foncièrement plus morale que l'homme. Cette question, fort complexe, est résolue à l'aide de beaucoup de tableaux numériques officiels. Cet excellent mémoire, écrit en français, témoigne de la gracieuse et large hospitalité que l'Académie portugaise donne aux travaux de tous ses membres.

Les tomes IV et V sont consacrés aux publications faites par la classe des sciences. Elles rendent compte des séances publiques de l'Académie, consacrées à la biographie de ses membres décédés et au compte rendu de ses travaux.

Parmi les mémoires originaux qu'elle a jugés dignes d'être publiés, nous trouvons la première partie d'un long mémoire de M. Joaquin Maria da Silva, sur la *Philosophie rationnelle*, et une question de géographie historique, celle de la découverte de l'Australie par les Portugais en 1612, résolue par un travail de sir Richard-Henri Major, communiqué par lui à l'Académie et traduit en portugais par ses ordres. — Le dernier volume contient un travail exclusivement médico-chirurgical ; il s'agit du *croup, de son traitement* et de l'opération de la *trachéotomie,* dernier moyen employé pour combattre cette terrible affection. Ce mémoire très-considérable est dû à don Antonio Maria Barbosa, membre de l'Académie et professeur à la faculté de Lisbonne, et forme une monographie complète et pratique sur cette maladie, véritable fléau de l'enfance.

L'Institut historique de France ne peut que remercier cordialement l'Académie des sciences de Lisbonne des communications aussi importantes qu'elle lui a faites, et la féliciter du développement qu'elle a donné aux travaux qui honorent autant l'intelligence humaine et contribuent si puissamment aux progrès des arts, des sciences et de la littérature, enfin au bien-être physique et moral des peuples.

Dr V. Martin de Moussy, voyageur dans l'Amérique du Sud,
membre de la 3e classe.

LA SAVOIE, LE MONT-CENIS ET L'ITALIE SEPTENTRIONALE, par M. A. Goumain-Cornille.

RAPPORT

L'ouvrage de notre collègue, M. Goumain-Cornille, est la relation pure et simple, le journal heure par heure d'une intéressante excursion de seize jours dans la Savoie et l'Italie septentrionale en passant par le Mont-Cenis. L'auteur a écrit son voyage sans aucune prétention, et il le prouve tout d'abord par la dédicace qu'il en fait à la jeunesse. Est-ce à dire pour cela que son livre manque de style et ne s'élève jamais au-dessus d'un honnête terre à terre. Telle est bien loin d'être notre pensée. M. Goumain-

Cornille raconte en fort bons termes ce qu'il a vu, et l'absence de phrases ambitieuses et à effet ne permet que mieux au lecteur de voyager, de voir, de penser avec lui, et aussi de se souvenir avec lui quand il rappelle un fait historique se rattachant aux lieux qu'il parcourt.

C'est en juillet et août 1863, qu'en compagnie de la Société botanique de France, l'auteur a entrepris sa promenade; nécessairement sa relation se ressent du milieu dans lequel il a vécu; aussi, tout en se récusant comme botaniste, ne manque-t-il jamais de signaler les plus rares parmi les plantes qu'il rencontre sur son chemin. Du reste, ces indications fugitives ne lui ont point paru suffisantes et il a joint à son voyage un appendice écrit par l'un de ses compagnons, le savant docteur Boisduval, intitulé : *Coup d'œil sur l'histoire naturelle de la Savoie et du Mont-Cenis.*

A la suite d'une excursion à Aix-les-Bains, et à la fameuse abbaye de Hautecombe, sépulture des princes de la maison de Savoie, M. Goumain-Cornille arrive à Chambéry ; il y assiste à une séance de la Société de botanique et à l'occasion d'un discours sur l'histoire des botanistes savoyards, il s'élève avec raison contre la manie qu'ont les habitants de la Savoie de vouloir être nommés *savoisiens.* « Il me semble, dit-il, entendre un *monsieur* parlant de son *épouse* ou un paysan de ses *demoiselles.* Soyons ce que nous sommes. On peut être savoyard et en être fier. Avoir conservé pendant neuf siècles une indépendance contestée, avoir failli posséder une partie du sud-est de la France, avoir vu naître des hommes tels que saint François de Sales, le comte Joseph de Maistre, son frère Xavier, le général comte de Boigne, la sœur Rosalie Rendu et tant de princes belliqueux et politiques, avoir donné une famille royale à l'Italie, être une *race,* c'est quelque chose assurément pour un petit peuple de moins de 500,000 âmes, dont l'ambition de ses souverains, leurs guerres continuelles, leur écrasante fiscalité n'ont pu épuiser la séve ni abattre l'énergie. »

L'auteur ne pouvait passer à Chambéry sans faire le pèlerinage obligé des Charmettes, cette humble maison de madame de Warens, rendue historique par le souvenir de l'auteur des Confessions.

« Pauvre Jean-Jacques ! dit-il, comme tout est bien changé pour lui. Jusque vers 1820, que de larmes d'attendrissement ont été versées par les touristes à sentiment fous de sa philosophie ! Peu à peu l'attendrissement a fait place au doute, puis à l'indignation plus ou moins vraie, plus ou moins feinte. Aujourd'hui l'attendrissement reste faible, l'admiration se maintient avec réserve, le jugement devient impartial. Ainsi va le monde. »

Suit la description de Chambéry et de ses maisons à l'air triste et uniforme ; « elles ont presque toutes une porte cochère cintrée, assez basse, donnant accès à une longue voûte, au bout de laquelle on trouve une cour et une seconde maison indépendante de la première. Une seconde porte cochère, une seconde allée et souvent une troisième maison se retrouvent à la suite ; une dernière allée vous conduit enfin à une rue quelconque. »

L'auteur critique avec toute justice la lourde et disgracieuse fontaine des Éléphants, l'unique monument de Chambéry, élevé en l'honneur du fameux général comte de Boigne. A cette occasion il raconte avec peut-être trop d'indulgence la vie de ce singulier personnage qui rappelle les aventuriers du moyen âge, et qui, revenu dans sa ville natale avec une fortune énorme acquise dans les Indes, en consacra une grande partie à l'embellissement et aux besoins de Chambéry.

Nous avons été heureux de trouver dans le livre qui nous occupe une juste appréciation de l'heureuse influence que l'annexion à la France est appelée à exercer sur les destinées de la Savoie ; c'est une consolation du tableau trop vrai de l'ancienne misère de ce pays et en particulier de la Maurienne, la plus déshéritée de ses contrées.

Je demanderai la permission de citer ici un passage qui rentre plus qu'aucun autre dans le cercle de nos études ; il vous donnera une idée de la manière dont l'auteur résume l'histoire.

« Il reste, dit M. Goumain-Cornille arrivé au passage des Alpes, à dire un mot de l'histoire du Mont-Cenis. C'est la grande route de la conquête de l'Italie. Moins commode, moins stratégique peut-être que le grand Saint-Bernard, le Mont-Cenis a vu passer bien des armées. Les Romains connaissaient très-bien cette route. L'une des constantes préoccupations de l'empereur Auguste, lorsque son pouvoir fut définitivement affermi, fut d'assurer, par de bonnes routes, les communications de l'Italie avec les Gaules... Pour arriver à ses fins, Auguste soumit ou détruisit les tribus alpines et établit des colonies militaires au milieu d'elles. C'est ainsi que les cités d'Aoste (*Augusta pretoria*), Turin (*Augusta Taurinorum*), *Augusta des Vosgiens*, dans le département actuel des Hautes-Alpes, furent transformées. »

« Fidèle aux traditions du sénat, Auguste fit par la politique tout ce qui pouvait être fait. Tant qu'il put contenir par la douceur, l'intérêt ou la ruse, les montagnards des Alpes, il se garda bien de les écraser sous le joug romain. Il s'efforça de s'attacher les chefs par des richesses et des honneurs. Il trouva dans un chef alpin, attiré vers lui par la crainte ou

l'admiration, un instrument docile ; il le combla de prévenances et de bienfaits et lui décerna le titre de roi. Le roi Kotth (Cottius) fit exécuter par ses propres sujets la route des Alpes qui porte encore son nom. Le premier sentier du Mont-Cenis date de lui... »

« C'est surtout depuis l'ère chrétienne que la route du Mont-Cenis a joué un grand rôle. Constantin, parti du fond des Gaules pour opérer la plus grande révolution morale que verra jamais le monde, le franchit avec ses Gaulois, travestis en Romains, au nombre de 40,000, guidés par leur drapeau rouge national surmonté d'une croix, le fameux *Labarum*. Il déboucha par les plaines de la Lombardie sur Milan, où il rendit le décret de tolérance connu sous le nom de décret de Milan, indice de sa volonté de s'appuyer sur le christianisme. Maxence fut vaincu. L'ère moderne commença véritablement. Le Mont-Cenis fut alors la route impériale du progrès. »

« En 402, Alaric, marchant sur Rome, traversa le Mont-Cenis. Le Goth Stilicon, son compatriote et son adversaire, était le dernier défenseur de l'empire romain, inclinant vers sa fin par une chute accélérée. »

« Pepin le Bref, appelé par le pape Étienne II, franchit le Mont-Cenis à la tête de ses troupes et vint assiéger dans Pavie Astolphe, roi des Lombards, La monarchie lombarde ne périt pas encore par l'abandon que fit Astolphe de ses prétentions sur certains domaines réputés biens d'église ; mais en 774, Charlemagne, mandé par le pape, marcha à la tête de deux corps d'armées, dont l'un suivit la route du Mont-Cenis, contre *Desiderius*, le Didier des français, roi des Lombards, qui voulait, à cette époque reculée, comme Victor-Emmanuel le veut aujourd'hui, fonder l'unité de l'Italie sous son sceptre. »

« Desiderius vaincu fut le dernier roi des Lombards. Charlemagne mit sur sa tête la couronne de fer que Napoléon Ier devait ceindre onze siècles plus tard à son tour. L'unité de l'Italie fut indéfiniment ajournée, l'empire d'Occident reconstitué pour un jour. La puissance temporelle des papes, et, moins d'un siècle après, leur puissance spirituelle sur les sociétés politiques furent assises. »

« Il n'existait pas alors de route proprement dite du Mont-Cenis ; c'était un sentier où les gens de guerre s'avançaient à la file les uns des autres. Les armées d'alors n'étaient pas embarrassées par les *impedimenta* des armées modernes. »

« ..... Sous l'administration des ducs de Savoie, on ne pouvait franchir le Mont-Cenis qu'à dos de mulet. Le maréchal de Catinat, préparant les victoires de Staffarde et de la Marsaille, rendit la voie accessible aux voitu-



res. Les travaux exécutés par les ordres de Napoléon ont rendu la route excellente. C'est un ouvrage gigantesque et digne du grand homme qui l'entreprit et l'acheva moyennant une dépense de six millions de francs... On mit dix ans pour l'achever, de 1803 à 1813. »

Nous trouverions dans l'ouvrage de notre collègue bien d'autres passages historiques, dignes d'être cités, tels que les récits de la victoire du Pas de Suze, remportée par Louis XIII et Richelieu sur le duc de Savoie, Charles-Emmanuel ; du siége de Turin défendu par le prince Eugène contre les armées de Louis XIV, de la prise de Gênes par les Autrichiens, de la bataille de Novarre, etc., mais nous excéderions de beaucoup les bornes d'un simple rapport. Contentons-nous de dire que l'auteur, descendu dans l'Italie septentrionale, visite avec fruit, bien qu'un peu trop rapidement, Turin, Milan, Pavie, Alexandrie, Gênes, et rentre en France par la merveilleuse route de la Corniche. Ses appréciations sur les arts, sur les monuments, sont celles d'un homme de goût qui voit généralement juste, mais sans aller peut-être assez au fond des choses. Rendons justice aussi au patriotisme dont on est heureux de trouver l'inspiration presque à chaque page. Ce livre est l'œuvre d'un honnête homme, d'un bon Français et d'un écrivain exercé auquel nous reprocherons seulement la brièveté un peu exagérée des phrases. M. Goumain-Cornille nous paraît abuser du point, et oublier un peu que la langue française possède des points et virgules.

Du reste, le livre de notre collègue a obtenu le succès dont il était digne ; et trois éditions en moins de trois années ont prouvé qu'il avait été justement apprécié.

Ernest Breton,
Membre de la 4e classe.

RAPPORT *sur la description géographique et statistique de la confédération argentine, par M.* V. Martin de Moussy.

Messieurs,

Vous connaissez déjà, pour en avoir ici même entendu lire des fragments, l'œuvre considérable que notre collègue M. le docteur Martin de Moussy a publiée sous le titre de : *Description géographique et statistique de la confédération argentine.*

A l'honneur que ce travail devait si légitimement lui conquérir est venue récemment s'ajouter pour M. Martin de Moussy une distinction à laquelle vous avez tous applaudi et que plus de huit années de recherches et de travail méritaient à l'historien de la confédération argentine.



Nous avons aujourd'hui à vous rendre compte tout spécialement du troisième volume offert par notre collègue à l'Institut historique, mais qu'il nous soit permis, avant d'aborder cet essai, de vous rappeler que les deux premiers volumes dont des comptes rendus vous ont été antérieurement présentés traitent : l'un de la géographie générale du bassin de la Plata, de son hydrographie, de son orographie, de la constitution physique du sol argentin, de son climat, enfin de considérations sur la végétation et l'agriculture de ce pays ; l'autre du règne animal, de la population, de la colonisation du territoire argentin, de l'industrie et du commerce, des voies de communication, et enfin de l'organisation gouvernementale. — Il est impossible de traiter une matière plus complétement, et quand on pénètre dans les détails avec M. le docteur Martin de Moussy, on est effrayé des prodigieuses recherches qu'il a dû faire, en même temps qu'on se rend bien compte de la somme de connaissances variées et profondes que l'auteur a dû déployer pour traiter utilement de matières aussi diverses. M. le docteur Martin de Moussy se montre à la fois naturaliste et géographe expérimenté dans ces deux premiers volumes, c'est dans le troisième qu'il a été tout particulièrement appelé à se montrer historien.

En effet, messieurs, le troisième volume de la description de la confédération argentine traite des provinces et des territoires ; chaque ville importante est mentionnée au point de vue de la construction, de l'aspect des édifices et monuments, des établissements d'instruction publique, de bienfaisance, etc.

Chaque province, chaque ville même, trouve son histoire retracée dans l'ouvrage de M. Martin de Moussy. Vous concevez, messieurs, qu'il ne nous est pas possible de vous reproduire, malgré tout l'intérêt que vous y pourriez trouver, les détails si multiples concernant les faits de colonisation tentés dans le bassin de la Plata, les établissements définitivement fondés et protégés contre les entreprises des Indiens, premiers possesseurs du sol ; mais nous ne pouvons omettre de rappeler que M. Martin de Moussy, après avoir ainsi fait l'analyse des histoires pour ainsi dire locales des villes du bassin de la Plata — s'est imposé le consciencieux devoir de réunir en un tableau synthétique la chronologie détaillée et expliquée de l'histoire de ce pays, même envisagée dans son ensemble. Enfin, messieurs, ce grand ouvrage qui honore la France aux yeux des hommes lettrés de la confédération argentine, redevable à un Français de l'histoire la plus complète publiée jusqu'alors sur leur patrie, est terminée par des mémoires dont des fragments vous ont été dans le temps communiqués. Je veux parler du travail historique sur la décadence et la ruine des missions des jésuites dans le bassin de la Plata et sur leur état actuel.

C'est à notre avis dans ce mémoire que M. Martin de Moussy a donné surtout la mesure de son mérite d'historien. Il a étudié de la façon la plus attentive, sans parti pris et avec autant de sagacité que d'indépendance, le rôle très-considérable que les jésuites ont rempli dans la colonisation.

Victimes des guerres de race qui s'élevèrent entre les Portugais et les Espagnols, dans ces contrées tant de fois visitées par des guerres qui ont eu toute l'âpreté de dissensions civiles, les communautés indiennes ont disparu peu à peu, et les habitants qui les peuplaient incorporés dans les armées des deux partis, arrachés à leurs plantations pour être amenés dans les villes et réduits à l'état de domesticité, ont perdu les habitudes d'association et de travail en commun, qui leur avaient été inspirées par les pères. — Après avoir constaté la ruine de presque tous ces établissements, M. de Moussy arrive à cette conclusion : « Voilà donc où en sont aujourd'hui ces communautés qui ont donné lieu à des jugements si divers, et dont la célébrité ancienne n'a été égalée que par l'oubli profond où elles sont tombées de nos jours. — Voyageur dans ces contrées si peu connues, nous avons voulu dire, sans exagération comme sans crainte, ce qu'avaient été les missions, et ce qu'elles sont devenues depuis qu'elles ont été enlevées violemment aux mains de leurs fondateurs. . . . .

..... » A quelques événements que l'influence des jésuites ait été mêlée en Europe, et quel que soit le jugement que l'on ait cru devoir porter sur elle, on peut affirmer que dans ces contrées, cette influence a toujours été salutaire et bienfaisante. »

Quant aux reproches d'inconstance dans le gouvernement et d'effervescence politique presque permanente, adressés aux populations de la Confédération Argentine, nous ne pouvons, messieurs, mieux faire que de laisser encore la parole à M. Martin de Moussy.

« Trop souvent, dit l'auteur, dans les conclusions qui terminent la préface de son ouvrage, les États de l'Amérique du Sud et particulièrement ceux de la Plata, ont été jugés avec dédain ou légèreté et d'un point de vue exclusivement européen. — Trop souvent, on a fait abstraction des difficultés premières au milieu desquelles se sont élevées ces jeunes nations, sorties brusquement des langes de la législation coloniale espagnole, et lancées à l'improviste au milieu des nouveautés d'un régime libéral.

» D'autres pays bien plus anciens, bien plus éclairés, n'ont pu supporter sans de terribles secousses l'avénement de ce régime qui est celui de l'âge mûr des peuples; comment donc l'Amérique du Sud, fille de l'Espagne absolutiste, eût-elle pu, tout d'un coup, prendre les habitudes

des anglo-saxons du Nord, façonnés depuis des siècles aux franchises municipales et au gouvernement de la nation par elle-même?

» L'apprentissage de la liberté a coûté cher aux populations hispano-américaines. Les révolutions, les guerres civiles, les ont rudement éprouvées; mais de ces longues agitations est sorti un besoin général, chaque jour plus impérieux et plus profond de légalité, d'ordre, de paix et de travail. — Or, jamais, dans la Plata, ce besoin salutaire, ce sentiment conservateur n'a été mieux compris et mieux servi depuis quarante années, qu'il ne l'est aujourd'hui par le gouvernement que l'initiative glorieuse du général Urquiza a substitué naguère à la dictature inepte et sanglante de Rosas. »

Après avoir rappelé le nom des patriotes de tous les anciens partis qui se sont groupés autour du général Urquiza, M. Martin de Moussy termine en disant : C'est de ce faisceau uni par une communauté de sentiments élevés, intelligents et dévoués à la patrie argentine, que sont sortis l'organisation nouvelle du pays, la constitution de 1853 qui l'a consacrée, et ce régime libéral et réparateur qui a rouvert les portes de la patrie à tous les Argentins sans exception, appelé et accueilli les étrangers laborieux et honorables de toute nation et de tout rang, et leur a fait une position aussi indépendante et aussi favorisée que celle des nationaux eux-mêmes.

« Ceci, nous l'avons vu de nos yeux, touché de nos mains, pendant nos longues visites dans les provinces. C'est dans nos relations avec ces populations si aimables et si hospitalières, mais si sensibles à l'endroit de l'amour-propre national, et chez lesquelles vibre si facilement la fibre du point d'honneur patriotique, que nous avons puisé cette foi profonde dans l'avenir d'un pays qui, peut-être, étonnera un jour le monde par le spectacle de sa puissance et de sa prospérité. »

C'était en octobre 1859 que M. Martin de Moussy écrivait ces lignes, il a fait paraître le troisième volume de son ouvrage en septembre 1863, l'administration de la Confédération Argentine était alors confiée au président Mitre, littérateur et historien distingué et notre collègue ; près de lui M. de Moussy rencontra la même sympathie et la même protection, et notre collègue exprimait alors en toute confiance l'espoir de pouvoir dans un assez court délai terminer son travail et laisser une œuvre utile qui éclairera les Argentins sur la géographie physique, économique et sociale de leur pays, et les Européens sur les ressources qu'ils peuvent y trouver, s'ils acceptent l'hospitalité bienveillante que leur offrent, à travers les mers, les régions de la Plata.

Gabriel Joret-Desclosières.

Membre de la 3e classe.

RAPPORT SUR NAPOLÉON Ier ET M. DE SISMONDI EN 1815,

Par M. Achille Jubinal, *député au Corps législatif.*

L'acte additionnel aux constitutions de l'empire fut publié le 22 avril 1815. Cet acte venu à la suite de deux révolutions fatales et imprévues, ou plutôt de deux restaurations subites et inattendues, était destiné à produire et produisit en effet, une vive sensation chez le peuple français. Napoléon mûri par l'expérience et corrigé par les revers, y annonçait hautement un retour à des idées plus larges, plus libérales et plus humanitaires. Le souverain supérieur et omnipotent, qui avait longtemps fait plier la France et l'Europe entière devant la seule loi de sa volonté, le génie intelligent et hors ligne qui avait doté les Français d'un code civil régulier et admirablement perfectionné, avait compris que pour gouverner une nation, il ne suffit pas toujours de l'expression d'une volonté unique, absolue et irrévocable; mais qu'il faut savoir intéresser un peuple à son administration et à sa marche gouvernementale.

La publication de cet acte important et innovateur, dans la politique impériale surtout, souleva bien quelques oppositions et provoqua certainement quelques sourires railleurs et incrédules; mais elle rallia néanmoins au parti de l'empereur, c'est-à-dire au parti de la France, certains esprits frondeurs, quoique honnêtes, qui ne s'étaient jamais inclinés ni devant la puissance du conquérant, ni devant la gloire du triomphateur, ni devant la fortune inouïe du soldat parvenu. La coterie de madame de Staël en fut ébranlée dans ses bases intimes; Benjamin Constant, l'un de ses amis les plus fidèles et les plus éminents, et M. de Sismondi furent mandés auprès de l'empereur, l'un le 14 avril 1815, le second, le 3 mai, c'est-à-dire huit jours avant et huit jours après la publication de l'acte additionnel qui avait eu le rare privilége d'agiter le public, avant, pendant et après son enfantement.

M. de Sismondi n'avait pas attendu l'audience impériale pour écrire en faveur de la nouvelle ordonnance; il avait publié dans le *Moniteur*, deux compte-rendus pleins d'éloges et très-remarqués (29 avril et 2 mai); il en publia un troisième le 6 du même mois et compléta cette publication par son travail sur l'équilibre et l'harmonie des pouvoirs dans la constitution, également lancé dans le *Moniteur* le 8 mai 1815.

Ce sont ces souvenirs privés et intéressants d'une époque de transition et de discorde que M. Jubinal a voulu rappeler et faire revivre; il a voulu

faire comprendre, je le crois, et il a pleinement réussi dans son but, s'il en est ainsi, que les haines les plus vivaces, les inimitiés les plus opiniâtres, lorsqu'elles germent et se propagent dans une âme honnête, loyale et non corrompue, finissent par céder franchement devant l'évidence des faits accomplis. En présence de cet acte additionnel que M. Jubinal publie *in extenso* ainsi que les articles de M. de Sismondi qui y sont relatifs, et le résumé de son entrevue et de celle de Benjamin Constant avec le maître de la France; en présence, disons-nous, de cet acte additionnel qui établit dans ses titres divers le gouvernement représentatif par deux chambres, la première héréditaire et la seconde élective, la responsabilité des ministres, la liberté limitée et légale de la presse, et sauvegarde les droits du citoyen, Benjamin Constant qui avait crié au despotisme et à la tyrannie, se ramollit et se radoucit tout à coup; Sismondi va même plus loin; il s'incline et admire non-seulement en silence, mais encore avec une sorte de fracas et d'ostentation.

Il n'eût tenu qu'à Napoléon sans doute que la double conversion de l'ancien tribun et de l'historien démocrate des peuples d'Italie n'eût été plus complète et plus radicale. Et qui sait!... la France eut eu à se glorifier d'un ministère Benjamin Constant — Sismondi, dont madame de Staël eut été l'Égérie!

C'est ici que nous arrêterons notre rapport sur la brochure de M. Jubinal, qui n'a composé en réalité qu'une partie de la préface et de l'appendice final, ce qui nous fait regretter sincèrement que cet homme de tant d'esprit et de tact, que nous aimons et que nous estimons tant, comme notre collègue, soit si peu prodigue de cet esprit et de cette finesse qu'il possède à un si haut degré, et dont les trésors et la richesse ne sont certainement *pas épuisés ni perdus.*

En un mot nous avons trouvé dans sa brochure du Benjamin Constant, du Sismondi et des idées napoléoniennes; nous aurions voulu y trouver un peu plus de lui-même, et nous aurions vivement désiré que ses observations si justes et si intéressantes fussent plus longues et plus explicites.

A. de Bellecombe,
Membre de la 1re classe.

RAPPORT *sur les publications de plusieurs des sociétés scientifiques avec lesquelles correspond l'Institut historique.*

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE.

L'importance des publications de plusieurs de ces sociétés, nous engage à en faire un rapport à l'Institut historique.



Et d'abord l'Académie impériale de Savoie, de cette contrée aujourd'hui française, nous présente le tome huitième de ses *mémoires*. Nous lui devons, ce me semble, cette cordiale politesse de faire connaître sa constitution. Elle se compose de treize membres résidants, de treize non résidants, de deux qui le sont de droit, de vingt-cinq agrégés et d'environ cent cinquante correspondants outre les six membres qui forment le bureau.

Un membre, M. *Pillet-Will*, propose un *nouveau système de cartes géologiques*, où paraîtraient le plan, la coupe et les sous-sols et surtout les *terrains agronomiques*. Il a développé ses idées dans un mémoire appuyé de trois cartes coloriées.

Un autre, M. *Guy*, a fondé un prix de poésie et de peinture alternativement chaque année.

M. *Pillet-Will* lui-même en a fondé un pour l'amélioration et la propagation des instruments d'agriculture.

La première partie du volume est consacrée au compte-rendu des séances des années 1863 et 64. La seconde, aux mémoires publiés ; en tout près de 500 pages.

Deux récipiendaires ont fait leurs discours de réception. L'un, M. le marquis *César d'Oncieu*, a traité particulièrement de l'intérêt qu'offre l'étude des meubles sous le rapport des mœurs et usages anciens. L'autre, M. *Boileux*, docteur en droit, ancien avocat à Paris, à présent conseiller à la Cour impériale de Chambéry, a traité de la position civile des femmes, et il a fait une excursion dans l'histoire de Savoie, touchant une partie de celles qui se sont distinguées par leurs vertus publiques ou par leurs talents. M. le docteur *Guilland* leur a répondu avec élégance et bonne doctrine.

Un mémoire de quarante-deux pages dont l'auteur est M. *Secretan*, professeur de droit à Lausanne, traite des *Établissements et premières acquisitions de la maison de Savoie dans l'Helvétie romane*. Il remonte à Humbert aux Blanches-Mains en 1032 et va jusqu'en 1268, jusqu'au comte Philippe de Savoie.

M. *Ripa de Meona*, archiviste, a fait un essai *sur la vie et les écrits de Barthélemi Ruffin, auditeur des guerres à Tunis en* 1574, avec des pièces justificatives et des observations et notes. On examine si ce personnage était un enfant de Chambéry et on établit l'affirmative. Il fut esclave quelque temps à Alger avec Cervantes, dont il rapporta deux sonnets.

M. *Pillet*, conservateur du musée géologique de Chambéry, a produit un mémoire sur la *description géologique des environs de cette ville*. L'au-

teur y explique en passant le sens précis et vulgaire dans le pays des mots différents de *vallée*, *vallon*, *combe*, *crêt*, *chaîne*, de 1er ordre, de 2e, de 3e, de 4e, *cluse*, *défilé*, *col* et il les applique chacun à leurs localités. Ce mémoire et une ample note qui le suit, de M. l'abbé Chamousset, secrétaire perpétuel, sur les *formations géologiques de Chambéry*, doivent être bien intéressants pour les touristes un peu savants.

M. Alexis de Jussieu, archiviste, a fourni une note sur la restauration proposée de la chapelle de Lans le Villard en Maurienne. M. Chaperon, avocat, donne une *Étude historique sur Jacques de Montmayeur*. Ce travail avec les pièces justificatives et le rapport de M. d'Oncieu comporte soixante-six pages. La famille des Montmayeur fut illustre, antique et nombreuse en Savoie. L'événement, sujet de ce travail, est une légende tragique réduite au fait historique du meurtre, par ordre du duc Louis de Savoie, commis sur la personne de Guy de Fessigny, président de Chambéry en 1487, et par l'office du comte Jacques de Montmayeur dans son château d'Aspremont.

Le reste du volume est un catalogue des tableaux, dessins et manuscrits autographes du musée de Chambéry.

L'Académie royale des sciences, lettres et beaux arts de Belgique a envoyé comme par le passé à l'Institut historique les *bulletins* de ses travaux : deux volumes, l'un de 950 pages, année 1865; l'autre de 622, pour 1866; et de plus l'annuaire de 1866 dans lequel on trouve outre les pièces et documents ordinaires relatifs à la constitution de l'Académie, à ses règlements et à son budget, la notice sur la vie et les travaux de *M. de Ram*, recteur de l'Université, avec son portrait gravé en taille douce, et la notice sur *M. Arendt* professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, tous deux morts en 1865, le premier le 14 mai et le second le 22 août, tous deux écrivains très-dévoués à la royauté belge.

Ces deux volumes comme les précédents répondent bien aux vœux que l'Académie a pour objet de satisfaire; sciences, arts, belles-lettres. Dans l'astronomie, *MM. Quetelet* père et fils, la docte et laborieuse *Mme Scarpellini*, le *Père Secchi* et autres chercheurs dans l'espace infini, comptent les *étoiles filantes*. Dans la chimie, *MM. Korner*, *Kikuli*, *Wichelhaus*, *Dubois*, *Swarts* se distinguent par leurs travaux sur l'acide phénique, sur le perchlorure de phosphore, sur l'acide cinnamique, sur divers sels minéraux. En botanique *M. Kikex*, docteur ès sciences naturelles a fait la monographie des *graphidés de Belgique*. Dans l'histoire naturelle des

insectes ailés, M. de Selys-Longchamps continue son *Synopsis des agrionines* en rappelant que déjà dans les bulletins de 1860, 1862 et 1863 il en a décrit cinq *légions*.

D'autres cherchent dans les cavernes ou trous les traces de l'habitation contemporaine ou antérieure ou postérieure de l'homme avec des races animales qui ont disparu du globe.

Un docteur ès sciences, M. Plateau poursuivant l'idée de Regnier, l'inventeur du dynamomètre, a fait un travail *sur la force musculaire des insectes* déjà remarquée par Pline dans l'antiquité. Il a fait ses expériences sur six groupes ou treize espèces de coléoptères, sur cinq espèces d'hyménoptères, sur cinq d'ontophages, sur deux de névroptères, sur des lépidoptères et cela, quant à la traction, quant à la poussée, quant au vol. Malheureusement pour l'expérimentateur, heureusement pour l'espèce orthoptère, celle-ci a disparu avant que celui-là ne fût prêt et de ces calculs il y a des tableaux précis; l'auteur évalue le nombre de ses essais à plus de 500. « Je me propose, dit-il, en finissant une *communication* de 25 pages, de reprendre ces dernières expériences pendant la saison prochaine. « Quæ ratio, quanta vis, quàm inextricabilis perfectio! » Un cheval ne tire que la moitié de son poids; l'homme 86 pour 100, c'est déjà bien plus, mais seulement le vil hanneton tire plus de 14 fois son poids. Jugez par exemple, de l'ontophage (que je ne peux pas appeler ici de son nom français); il tire ou pousse 8 décigrammes. Je ne crois pas m'être arrêté trop longtemps sur ces curiosités : *in minimis altitudo*.

Le Goel ou la vengeance du sang dans la loi mosaïque, par *M. Thonissen*. Ce mot *goel* a pour racine *garal* qui signifie *redemit*. La vengeance est un devoir de famille, elle n'appartient toutefois comme droit qu'au plus proche parent.

Un mémoire de M. *Poullet sur les juridictions et la propriété foncière au* xve *siècle dans le quartier de Louvain,* a été soumis à l'examen et aux rapports individuels puis réunis de MM. *Thonissen*, *Defacqz* et *Fuider*, et l'insertion en a été ordonnée au Bulletin.

Je recommande, pour finir, aux amateurs d'émotions le récit de M. H. Lehon sur l'éruption du Vésuve en 1631 où 4,000 personnes et 10,000 animaux périrent.

Il y a dans le volume suivant une dissertation curieuse sur un bien petit sujet : *Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique* par M. le professeur *Delbœuf*. Il y a dans cette dissertation des centaines de chiffres et formules algébriques. Il est impossible de l'analyser. L'auteur cite une pensée de *Helmboltz : théorie de la musique*, et une note de

M. *Faa de Bruno* sur les nombres de l'échelle diatonique, note publiée depuis sa dissertation. La question suprême est, si le *beau* en général et spécialement dans la musique est *objectif* ou *subjectif*, c'est-à-dire, absolu ou relatif aux temps, aux lieux, aux personnes. Et dit M. Delbœuf en finissant... si l'art musical est cultivé dans d'autres mondes par des êtres intelligents comme nous, les principes sur lesquels il repose là-bas ne diffèrent pas essentiellement de ceux que le temps et le travail ont fait découvrir aux habitants de la terre : par suite, l'art musical doit être rangé parmi les *beaux-arts* et non (pas seulement) parmi les arts *agréables* (ou dits arts d'agrément). »

Parmi les questions proposées par la classe des lettres et qui presque toutes se rapportent à des points d'histoire flamande, j'en remarque une de science économique : « Comment l'ouvrier peut s'aider *lui-même* et » quelles sont les réformes et les institutions qui peuvent contribuer le » plus promptement et le plus efficacement à préparer, effectuer et conso- » lider son bien-être et son indépendance ? » — Un seul sur trois mémoires a été jugé digne de remarque. Il a obtenu non pas le prix mais une médaille d'encouragement. L'œuvre est pleine de matières, mais mal coordonnées. Les rapporteurs sont MM. Ducpeliaux, de Decker et Hans; ils sont d'accord sur ce point qu'ils établissent chacun à leur manière.

Le 7 mai 1866 une séance solennelle a célébré le cinquantième anniversaire de la reconstitution de l'Académie. M. Faider l'a présidée. Son discours a été un éloge funèbre du roi Léopold Ier et une exaltation complète de son gouvernement, ainsi que de la constitution; il a été couvert d'applaudissements. M. Quételet, le secrétaire perpétuel a lu ensuite un rapport *sur les travaux d'ensemble de l'Académie et sur ses relations avec les sociétés savantes étrangères pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler*. — M. Mathieu a la parole et lit une pièce d'environ 300 vers : *Les vieux*, ayant pour épigraphe un passage du traité *de senectute*. Rarement on rencontre quelque chose d'aussi gracieux, d'aussi clair et d'aussi poétique sans boursouflure ni afféterie.

Je termine par une *note* de M. *Daussoigne-Mehul sur l'indifférence des jeunes musiciens à l'égard des lois qui leur sont imposées dans les grands concours de composition*. En voici le sens, qui ne s'applique pas qu'à la musique : jeunes artistes, cultivez avec passion les modèles : après ne copiez aucun maître ; soyez-le vous-mêmes.

P. Masson,

Membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1866.

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 12 décembre 1866, à neuf heures du soir; M. de Montaigu, président de la première classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante. Parmi les membres nouvellement élus, MM. Ernest Moulin, de Paris, Larevelliere, d'Angers, et Gerlin de Venise, remercient l'Institut historique de les avoir admis, le premier comme membre résidant de la troisième classe, le deuxième correspondant de la même classe et le troisième, correspondant de la première classe.

M. de Bellecombe offre à l'Institut historique le XIe volume de son *Histoire universelle*, M. Desclozières est nommé rapporteur.

La société de géographie envoie des lettres d'invitation pour sa séance publique, et une liste de souscription ouverte pour un voyage d'exploration dans l'Afrique équatoriale.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; plusieurs livres sont offerts à cette classe, leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les classes sont invitées à procéder au renouvellement de leurs bureaux pour l'année 1867 par le scrutin secret.

Sortent de l'urne les noms suivants :

Première classe, MM. Cénac-Moncaut, président; de Bellecombe, vice-président; E. Aguel, vice-président adjoint; Folliet, secrétaire; Minoret, secrétaire adjoint.

Deuxième classe, MM. Barbier, président; Bonnet Belair, vice-président; Alix, vice-président adjoint; Dérisoud, secrétaire; Denis, secrétaire adjoint.

Troisième classe, MM. Martin de Moussy, président; Carra de Vaux, vice-président; abbé Denys, vice-président adjoint; J. Desclosières, secrétaire; de Champeaux, secrétaire adjoint.

Quatrième classe, MM. Le Bas (de l'Institut), président; Rossignol, vice-président; Cogniet (de l'Institut), vice-président adjoint; Marcellin, secrétaire; Raymond, secrétaire adjoint.

M. le président proclame la constitution des bureaux des classes, pour l'année 1867.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Desclozières, pour donner lecture de son rapport sur la *Confédération argentine*, par M. Martin de Moussy. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

Lecture est donnée ensuite par M. Barbier, du rapport de M. de Bellecombe, absent, sur un ouvrage de M. Jubinal, intitulé : *Napoléon Ier et Sismondi*.

Après quelques observations de MM. Paringault, Masson et Barbier, ce rapport est renvoyé au journal.

M. Masson donne lecture de deux rapports ; l'un sur les travaux de l'académie impériale de Savoie, l'autre sur ceux de la société d'études diverses du Havre ; ces deux rapports sont renvoyés également au journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1866.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Barbier, président de l'Institut historique occupe le fauteuil, MM. Jubinal, secrétaire général et Renzi, administrateur sont au bureau.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

L'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

M. Paringault remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant de la troisième classe. Il ajoute à sa lettre un portrait photographié pour l'album de la société.

M. Lebrun Dalbanne de Troyes, donne sa démission de membre correspondant.

M. le secrétaire de l'Académie des sciences de Lisbonne, accuse réception de notre journal.

M. l'abbé Houpert prévient l'administration qu'il a quitté Paris, et fixé sa demeure à *Saint-Anne,* par Albestroff (Meurthe), où il désire recevoir l'*Investigateur;* il se rappelle au souvenir de ses collègues, il est tout disposé à prendre part à leur travaux.

M. Epailly fait hommage à la société de son ouvrage intitulé : *L'honneur de la famille.*

Notre honorable collègue M. Cantu, nous apprend que son ouvrage, *L'histoire universelle,* traduite en français, va être publié à Paris en langue espagnole, par les éditeurs, MM. Garnier.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'assemblée ; des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour porte le renouvellement du grand bureau de l'Institut historique pour l'année 1867. M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin secret pour l'élection du président, du vice-président, du vice-président adjoint et du secrétaire général adjoint. Après vérification du nombre des membres présents et des bulletins déposés dans l'urne, sont élus à la majorité des suffrages : président, M. Patin de l'Académie française ; vice-président, M. Barbier, conseiller à la cour de cassation ; vice-président adjoint, M. Ernest Breton, archéologue ; secrétaire général adjoint, M. Gauthier la Chapelle, avocat à la cour impériale.

MM. le comte Reinhard, ministre plénipotentiaire et de Pongerville de l'Académie française, restent présidents honoraires.

M. le président proclame la constitution du bureau de la manière suivante : MM. Patin, président, Barbier, vice-président, Breton, vice-président adjoint, Jubinal, député au Corps législatif, secrétaire général ; Renzi, administrateur ; Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint.

La deuxième classe se constitue pour élire un président à la place de M. Barbier, nommé vice-président de l'Institut historique : M. Bonnet Belair est nommé président, M. Alix vice-président et Calcedo (Torrès), vice-président adjoint.

M. Breton adresse à M. le président un mémoire de notre honorable collègue, M. l'abbé Boitel, intitulé : *Étude historique sur Guillaume Ier le Vénérable, dit de Champeaux,* M. le président en donne lecture à l'assemblée ; il est renvoyé par le scrutin ecret au comité du journal. M. Desclozières donne lecture d'un rapport sur l'histoire de l'école épiscopale et

de l'université d'Angers au moyen âge, par notre collègue M. Parrot; ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

Académie des aspirants naturalistes de Naples.

Cette académie nous a envoyé trois années de ses annales, de 1862 à 1864 inclusivement. Ainsi que l'indique son titre, elle ne s'occupe que d'objets ayant trait à l'histoire naturelle, et ce n'est qu'accidentellement qu'elle sort de ce domaine pour entrer dans celui de l'archéologie historique, lorsque l'étude des terrains l'y amène par les fouilles géologiques qu'elles fait faire sur les traces de sépultures et de monuments anciens dont le sol d'Italie est semé.

Le siége de cette académie composée comme la nôtre, d'hommes d'étude et de bonne volonté est à Naples. Elle tient quatre séances par mois et publie un bulletin trimestriel renfermant le compte-rendu de ses séances et des mémoires dus au travail de ses membres. Des séances solennelles deux fois par an, la mettent en rapport avec le public; des prix proposés par elle stimulent le zèle des hommes déjà nombreux qui s'occupent des sciences naturelles dans toute l'Italie. L'un des principaux prix est dû à l'initiative personnelle de notre honorable collègue le chevalier Costa, député au parlement italien et professeur à l'université de Naples.

Nous ne passerons point en revue tous les mémoires insérés dans les annales et qui traitent de matières purement scientifiques, ayant trait à la médecine, à la chirurgie, à la physiologie et à la thérapeutique, tels que le mémoire sur les fistules intestinales de M. Vizioli, le récit des expériences sur les mouvements du cœur de M. Albani, ou bien traitant exclusivement de paléontologie, de géologie. Tous ces objets sont en dehors de nos études et ne présentent d'ailleurs que des développements de faits déjà connus. Nous citerons seulement un fait nouveau et intéressant au point de vue zoologique, c'est le mode de génération du scorpion que le professeur Costa a reconnu être ovo-vivipare, particularité inconnue jusqu'à présent, et qui est propre à cet arachnide. Le mémoire de notre collègue sera lu avec plaisir par les savants qui s'occupent d'entomologie.

M. Costa fait aussi partie de l'association nationale italienne de secours



mutuels entre les savants, les littérateurs et les artistes, non-seulement il est un de ses membres fondateurs, mais encore un de ses agents les plus actifs, ainsi que nous en pouvons juger par le bulletin que publie cette société qui a commencé en 1861.

MARTIN DE MOUSSY,
membre de la 3e classe.

MM. les membres de l'Institut historique de France sont prévenus que la séance publique annuelle aura lieu le 28 avril, dans la salle de l'hôtel de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte, 44. Les Mémoires qu'ils destinent à cette séance ne seront reçus que jusqu'au 10 avril, au siége de la Société, rue Bonaparte, 47.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIe TOME DE LA IVe SÉRIE.

Livraisons 374 à 385. — Janvier à Décembre 1866.

INSTITUT HISTORIQUE

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

PROCÈS-VERBAUX.

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

A. RENZI,
Administrateur.

Achille JUBINAL,
Secrétaire général.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

EXTRAIT DES STATUTS.

ADMISSION DES CANDIDATS.

Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, il faut être auteur d'une œuvre imprimée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre Classes. Un rapport sur l'œuvre présentée et sur les conditions d'admission du membre donne lieu à un vote au scrutin, qui décide de son admission. Le postulant, en adressant sa demande au Président, doit indiquer ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualités et domicile, ainsi que la Classe à laquelle il désire appartenir. La demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de l'Institut historique.

DÉMISSION

ART. 67 DES STATUTS. — Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut historique, est tenu de rendre son diplôme et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société, à partir du jour de sa radiation du contrôle général. S'il refusait de se conformer à ces dispositions, LA RADIATION MOTIVÉE SERAIT PUBLIÉE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU JOURNAL.

L'Institut historique correspond avec les Sociétés savantes françaises et étrangères.

Il publie le recueil de ses travaux.

Tous les membres, français ou étrangers, payent 20 fr. de cotisation par an, ou *une cotisation à vie de* 400 *fr.* Ils versent, en outre, la première année, le prix de leur diplôme, qui est de 20 fr. L'année, pour tous les membres, commence le 1er janvier qui précède leur admission.

Titres d'admission. (*Voyez la page intérieure.*)

Les sommes offertes à l'Institut historique en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de don par le Conseil; les noms des donateurs sont publiés, s'ils ne s'y opposent pas.

Les membres de l'INSTITUT HISTORIQUE, français et étrangers, reçoivent gratuitement le journal.

Ce journal (**L'INVESTIGATEUR**) paraît une fois par mois.

Le prix d'abonnement par an est, pour	Paris,	20 fr.
	les départements et l'étranger,	25

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Le prix de la collection entière, devenue très-rare, contenant 22 tomes ou 11 volumes grand in-8° des 1re et 2me séries, de 1834 à 1850.	350
Plus, dix tomes de la 3me série, ou 5 volumes, de 1851 à 1860.	200
Plus, les tomes Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve et VIe de la 4e série, années 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866, ou trois volumes	120
Total de la collection des 36 tomes, ou 18 volumes.	**670 fr.**

Imprimerie L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain.



